

ANNALES

DE

PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Imp. de Edouard Bautruche, rue de la Harpe, 90.

ANNALES

DE

PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE,

RECUEIL PÉRIODIQUE

DESTINÉ A FAIRE CONNAÎTRE TOUT CE QUE LES SCIENCES HUMAINES RENFERMENT DE PREUVES ET DE DÉCOUVERTES EN FAVEUR DU CHRISTIANISME,

PAR UNE SOCIÉTÉ

DE LITTÉRATEURS ET DE SAVANS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS ;

SOUS LA DIRECTION

DE M. A. BONNETTY,

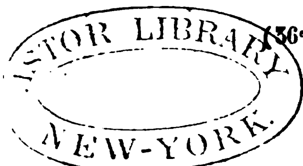
Chevalier de l'ordre de saint Grégoire-le-Grand,
De l'Académie de la Religion Catholique de Rome et de la Société Asiatique de Paris.

DIX-HUITIÈME ANNÉE.

3

TROISIÈME SÉRIE.

TOME XVII.



(36e DE LA COLLECTION).

PARIS,

Au bureau des Annales de Philosophie chrétienne,
Rue de Babylone, n° 6, (faub. St-Germain).

1848

Imp. de Edouard Bautruche, rue de la Harpe, 90.

TABLE DES ARTICLES.

(Voir à la fin du volume la table des matières.)

N° 97. — Janvier 1848.

N° 98. — Février.

N° 99. — Mars.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 97. — Janvier 1848.

Biographie Ecclésiastique.

QUELQUES DÉTAILS INÉDITS

SUR LA VIE DE BOSSUET,

CONCERNANT LA MÉTHODE QU'IL EMPLOYAIT A L'ÉGARD DE SON ÉLÈVE, LE GRAND DAUPHIN FILS DE LOUIS XIV.

On sait comment dans *sa lettre à Innocent XI*, l'évêque de Meaux a expliqué tout le plan de l'éducation qu'il donnait à son royal élève. On sait aussi combien il rencontra d'obstacles et de peines dans la rude charge qui lui avait été confiée : « Il faut que je vous dise un » mot de Mgr le Dauphin, écrivait-il en 1672, à M. le maréchal de » Bellefonds; je vois ce me semble en lui, des commencemens de » grandes grâces, une simplicité, une droiture et un principe de » bonté; parmi ses rapidités, une attention aux mystères; je ne sais » quoi qui se jette au milieu des distractions pour le rappeler à Dieu. » Vous seriez ravi si je vous disais les questions qu'il me fait et le » désir qu'il me fait paraître de bien servir Dieu. Mais le monde, » le monde, le monde, les plaisirs, les mauvais conseils, les mauvais » exemples. Sauvez-nous, Seigneur, sauvez-nous; j'espère en votre » bonté et en votre grâce : vous avez bien préservé les enfants de » la fournaise, mais vous envoyâtes votre ange; et moi, hélas! qui » suis-je? Humilité, tremblement, enfoncement dans son néant pro- » pre, confiance, persévérance, travail assidu, patience. Abandon- » nons-nous à Dieu sans réserve et tâchons de vivre selon l'Évangile. » Écoutons sans cesse cette parole : *Porrò unum est necessarium.* »

Enfin en 1677, à la veille de quitter son élève, et déplorant le peu de résultats de toutes ses fatigues, il ne peut s'empêcher de confier à ce

même maréchal de Bellefonds l'amère humiliation qu'il en ressentait.
» Me voilà quasi à la fin de mon travail. Monseigneur le Dauphin est
» si grand qu'il ne peut pas être longtems sous notre conduite. Il y
» a bien à souffrir avec un esprit si inappliqué ; on n'a nulle consola-
» tion sensible, et on marche, comme dit saint Paul, en espérance
» contre l'espérance même. Car encore qu'il se commence d'assez
» bonnes choses, tout est encore si peu affermi, que le moindre effort
» du monde peut tout renverser. Je voudrais bien voir quelque chose
» de plus fondé ; mais Dieu le fera peut-être sans nous. Priez Dieu
» que, sur la fin de la course, je sois en effet aussi indifférent que je
» m'imagine l'être. »

Telles étaient les dispositions du maître ; quant à celles de l'élève, elles sont encore plus tranchées ; tandis que le duc de Bourgogne conserva pour Fénelon disgracié par le roi, la plus vive reconnaissance, et des rapports fréquents, à peine si le Dauphin conserva quelques rapports avec son maître ; et quant à l'étude, on sait que sorti des mains de ses maîtres, il jura de ne jamais plus ouvrir un livre ; et l'on dit qu'il tint parole [1].

On a beaucoup de peine à comprendre la raison de tout cela. Car dans sa lettre à Innocent XI, Bossuet assure que « d'habiles et fré-
» quentes alternatives de jeux et de travaux, avaient éloigné toute
» fatigue des études du prince, et qu'il revenait volontiers à ses livres
» après s'être reposé quelques instants. » Mais voici que le gentilhomme servant et valet de chambre du Dauphin, *Marie Dubois*, écuyer, sieur de l'Estourmière, qui, par sa charge, était obligé et avait le droit d'être toujours derrière la chaise de monseigneur le Dauphin,

[1] « Si on considère le mérite et la vertu de M. de Montausier, disait Madame de Caylus, l'esprit et le savoir de M. de Meaux, quelle haute idée n'aura-t-on pas du Roi qui a fait élever si dignement son fils, et du Dauphin qu'on croira savant et habile parce qu'il le devait être? On ignorera les détails qui nous ont fait connaître l'humeur de M. de Montausier et qui nous l'ont fait voir plus propre à rebuter un enfant tel que Monseigneur, né doux, paresseux et opiniâtre, qu'à lui inspirer les sentimens qu'il devait avoir. La manière rude avec laquelle on le forçait d'étudier lui donna un si grand dégoût pour les livres, qu'il prit la résolution de n'en jamais ouvrir quand il serait son maître. Il a tenu parole. »

nous a conservé, jour par jour, pendant 3 mois, la relation de tout les démêlés du gouverneur, du précepteur et de leur royal élève. Ce journal, composé d'un grand registre in-fol. de 194 pages, se trouve encore entre les mains de M. *Achille Dubois*, de Rouen, descendant de l'auteur, et c'est là que M. *Léon Aubineau* a puisé les détails suivans, qu'il a publiés dans le cahier de septembre-octobre dernier de la *Bibliothèque de l'école des Chartes*. C'est à elle que nous l'empruntons, bien certain que nos lecteurs liront avec intérêt les détails suivans qui prouvent avec quelle rudesse on élevait alors les fils de roi [1].

Ecoutons maintenant Dubois, nous racontant comment il entra en service le 1er juillet 1671 ; et quelles remarques il faisait sur les rapports du duc Montausier et de Bossuet avec le Dauphin.

« Je partis à l'ordinaire, après m'estre confessé et communié, le jour de Saint-Jean, et fus coucher à Montoire et le lendemain à Chasteaudun, pour partir avec le carrosse et pour me trouver le dernier juing à coucher à Saint-Germain, où estoient demeurés Monseigneur le Dauphin, Monsieur d'Anjou et Madame. Le Roy et la Reine estant en Flandres. J'avois pour compétiteur du quartier de service auprès de Monseigneur le Dauphin l'ung de mes camarades, nommé Laplanche, quy estoit de ces certains fils assez esgres sur toutes choses et contredisant sans cesse. Il avoit déja servi ung quartier Monseigneur le Dauphin, depuis qu'il estoit entre les mains des hommes : néanmoins comme il estoit de ceux quy pretendent tout et ne font rien, il disoit qu'il servoit tous les ans, et que je ne servois que de deux ans l'un, et que par conséquent il devoit servir deux quartiers contre moy ung. Nous dismes toutes nos raisons à M. le duc de Gesvres auquel je dis : Si je ne suis mort ou malade, je serai au premier juillet auprès de Monseigneur le Dauphin. Je suis l'ancien du corps des vallets de

[1] Le Dauphin était né à Fontainebleau en l'année 1661 ; il eut d'abord madame la maréchale de la Motte, pour gouvernante; en 1667, M. le président de Périgny fut nommé son précepteur; en 1668, M. le duc de Montausier devint son gouverneur, M. de Périgny étant mort, Bossuet fut nommé à sa place et prêta serment en qualité de précepteur le 23 septembre 1670, poste qu'il garda pendant dix ans. Le Dauphin mourut à Meudon en 1711, âgé de 50 ans.

chambre. Ce droit m'apartient. Ainsy fut dit, ainsy fut fait. Sitot que je fus arrivé, j'en donnai avis à M. le duc de Gesvres, quy estoit en année.

« Le 1er de juillet (1671), je m'establis avec les cérémonies ordinaires, estant au lever de M. le duc de Montausier et faisant toutes les choses quy se font en semblables rencontres. Je relevai Moreau du quartier de janvier, quy avoit servi avril, et quy tesmoigna bien de la joie d'en sortir. Ce jour se passa à faire mon establissement, il fallut changer de logement et de façon de vivre, faisant ordinaire dans ma chambre, ayant ung escu du Roy par jour pour ma nourriture. Mon vallet me tenoit à onze heures mon disner pret, à six heures mon souper. Je ne demanday jamais à MM. de la Chesnardière et de la Faye, avec lesquels je servoye, que la messe du Roy qu'ils m'accordèrent; aymant uniquement la musique du Roy, quy est belle et bonne à merveille. La Chesnardière estant vallet de chambre ordinaire à cause de ses haultes sciences soit des langues latines, grecques, hebreues, et la Faye servoit six mois à cause de ses langues latines. Le premier jour je ne me tins pas à l'estude, j'avois trop d'affaires pour m'establir, quoique Monseigneur le Dauphin m'eut fait voir par sa vue qu'il eut esté bien aise que je lui eusse vu faire son thesme.

» 2. — Je commençai ce jour à prendre mon poste derrière la chèse de Monseigneur le Dauphin et perdis très peu ma place pendant les trois mois de quartier, au point que je surprenois les plus forts d'estre environ trois heures le matin et autant le soir debout, à soixante et douze ans. Ce quy surprenoit beaucoup de gens. Je me ressouvenois du service que j'avois rendu au Roy, l'ayant servi à ses estudes que luy faisoit feu Monseigneur de Paris son précepteur. Ce mesme jour donc, quy estoit le 2, Messeigneurs les princes de Conty, agés de dix à douze ans, vinrent à l'estude de Monseigneur, quy expliqua en latin et en françois la chute de David avec Betsabée, la mort d'Uri, comme Absalon tua son frère et la raison du viol de sa sœur Thamar, la révolte d'Absalon, sa mort, la vanité de David dans le dénombrement de ses troupes, sa pénitance. L'estude finie, ils entendirent la messe et dinèrent avec Monseigneur. L'après dinée ils furent longtemps sur la terrasse teste nue. Monseigneur logeoit au vieu chasteau du costé du

nord. Ils prirent congé de Monseigneur, quy rentra à sa seconde estude et, estant derrière sa chaise, il me commanda d'ouvrir le chassis. Le vent estoit du nord, grand et froid. Je luy dis que le vent luy feroit mal et qu'il avoit esté avec MM. les princes de Conti sur la terrasse et qu'il se souvint que l'air de la terrasse de Compiègne lui avoit causé tant de mal, et de fait il se trouva mal sur le soir d'une ebullition, et prit ung lavement, et soupa dans son lit, où mesdamoiselles de Lange et de Lavalette, avec leurs luths et leurs voix, le vinrent divertir jusques à dix heures du soir qu'elles prirent congé.

» Ce mesme jour, je luy appris à cognoistre les lièvres au giste et à discerner les malles d'avec les femelles, quy ont les oreilles avallées sur les deux espaules, et les malles les ont colées sur les reins : et d'autres avantures de chasse qu'il fut bien aise d'apprendre.

» Le 3, il n'y eut point d'estude. Il y eut promenade. Le soir ung lavement. Le 4, il y eut de l'estude, et le 5, il prit médecine. Mademoiselle le vint voir, à laquelle il donna collation dans l'antichambre, mais Monseigneur n'y fut pas. Le 6, il commença ses bains délicieux pour l'abondance des fleurs d'oranger, d'œillets et autres, quy estoient quatre doigts d'épais sur l'eau, et force bouquets attachés dedans son pavillon. Dans le commencement il y avoit luths ou violons, mais ils * le faisoient estudier et chassèrent tous ces beaux divertissements. Le 7 et le 8, il continua et me commanda, estant dans le bain, d'aller voir Madame de sa part. L'après dinée, il estudia et eut bien de la peine à faire son theme, disant : Vous me gardez ici un bon solescisme ou deux ; et prit grand soin pour s'en esclaircir, disant à M. de Condom, son précepteur : Vous m'avez dit que vous me soulageriez en tout ce que vous pourriez et vous ne le faites pas. Ce reproche fut très à propos, voyant qu'il avoit assez peu de tendresse pour mon petit maistre quy recevoit souvent des férulles que M. de Condom luy eut pu éviter.

» Le 9, le bain continua et l'après dinée, à la leçon, il eut quelques démêlés avec M. de Condom, ce quy se passa, Monseigneur luy présentant la main luy disant : Monsieur raccommodons-nous.

» Le vendredy 10 juillet, entrant dans le bain, messieurs les bar-

* Bossuet, évêque de Condom et M. de Montausier.

biers et garsons de la chambre avoient fait une couronne quy pendoit sur la teste de Monseigneur, M. de Montausier dit : Il faut attendre à cinquante ans d'icy. Monseigneur repartit : Je ne la souhaite qu'à cent, priant Dieu qu'il conserve le Roy. Sortant du bain, il essaya un fort bel habit pour aller audevant du Roy, quy devoit arriver le lendemain de son voyage de Flandre ; il devoit aller audevant jusqu'à la disnée. M. de Condom luy demanda comment il aborderoit le Roy et la Reyne. Luy ayant dit que ce seroit avec les carresses les plus passionnées qu'il se pourroit, M. de Condom luy dit : Lorsque le Roy sera dans son carrosse et que vous y serez aussy, il vous fera des questions sur vos estudes : et lors il dit en latin qu'il prieroit le Roy de luy faire des propositions en latin qu'il luy répondroit. Ensuite il fit collation. Et avant que d'aller à la promenade, il alla dire adieu à M. d'Anjou, son frère, quy estoit malade depuis six mois. Après cette visite, Monseigneur s'en revint tout réjoui : Bon, bon, mon frère se porte beaucoup mieux. Sur les six heures du soir cependant, à cause de l'arrivée de Leurs Majestés, nous avions commandement d'aller préparer le lit et l'appartement de Monseigneur le Dauphin au chasteau neuf. Faisant ce remue ménage, on nous vint dire que M. d'Anjou se mouroit, comme, de fait, mourut sur les sept heures du soir Philippe de Bourbon, duc d'Anjou, par ung temps d'ecclairs et de tonnerres : et l'on remarqua que dans le temps de sa naissance il plut à verse.

» Manichet, garson de la garderobe de Monseigneur le Dauphin, fut à toutes jambes porter ses nouvelles à M. le duc de Montausier, gouverneur de Monseigneur le Dauphin, auquel il les annonça en secret. M. de Montausier dit à M. Millet soubsgouverneur d'amener Monseigneur doucement et qu'il allait devant. Monseigneur le Dauphin estant de retour, auquel on avoit célé la mort de Monsieur, nous dit : Lorsque Manichet est venu à toutes jambes parler en particulier à M. de Montausier, j'ay eu envie de pleurer et je croy que l'on me celle quelque chose. M. de Montausier, madame la maréchale de la Motte, première dame d'honneur et gouvernante des Enfants de France, trouvèrent à propos que M. l'évesque de Condom, préceptteur de Monseigneur le Dauphin, allat au devant du Roy porter cette triste nouvelle. Il marcha toute la nuit et arriva à Luzarche au lever

du Roy, lequel le voyant luy dit : Il n'y a donc pas eu moyen de sauver ce pauvre enfant. Après quelques raisons le Roy dit : Pour moy, je veulx ce que Dieu veut, mais allons voir la Reine ; quy leur dit qu'elle estoit résignée à la volonté de Dieu, mais qu'elle les prioit de la laisser pleurer tout son saoul. Cependant on ne dit cette triste nouvelle à Monseigneur que le samedy 11, après son réveil. Il pleura amèrement et nous reçut dans sa chaise, les mains croisées et les yeux baignés de larmes. Il fut question de prendre ung habit de deuil et de partir pour Franconville, où Leurs Majestés venoient disner, où Monseigneur les fut trouver, où les ungs et les autres respandirent force larmes. Ils vinrent coucher à Mesons, où nous eusmes l'ordre d'aller pour y servir Monseigneur : ce quy fut fait ; nous y trouvasmes Leurs Majestés bien affligées. Le lendemain 12, nous revinmes coucher à S. Germain et Leurs Majestés à Versailles, où ils menèrent Monseigneur jusques là dedans leur carrosse et il revint dans le sien coucher à S. Germain : le mesme jour, à dix et onze heures du soir, l'on fit le convoi et les funérailles de M. d'Anjou.

« Le 13, M. de Joyeuse premier valet de chambre nestoyant les dents de Monseigneur, quy remuoit toujours, parlant aux ungs et aux autres, je luy dis que, lorsque le Roy se faisoit nettoyer les dents, il se tenoit ferme comme ung rocher. Monseigneur repartit : Le Roy n'est-il pas ung rocher sur la terre ? Ce mesme jour à son lever, madame la maréchale de la Motte, première dame d'honneur et gouvernante des Enfants de France, vint, accompagnée de toutes les femmes et nourrisses de feu Monseigneur d'Anjou, voir M. le Dauphin et luy demandant sa protection, estant dans la dernière affliction. Ses leçons à l'ordinaire, au soir la promenade ; et, après souper, la musique, où fut la Reine avec les dames.

» Le 14, il continua ses bains et à l'ordinaire on le pressa pour ses leçons au point qu'entrant dans son lit on le fit habiller, et en priant Dieu, il luy prit une foiblesse ; au lieu de le remettre dans son lit, on le pressa de s'habiller. Il eut besoin d'aller à la chaise percée, où il luy prit une foiblesse. Il tomba entre mes bras. Nous luy fismes prendre du vin. Il revint. Le voyant dans cet estat, je dis à M. de Montausier et à ceux quy estoient là, que j'allois raccommoder son lit et qu'il falloit l'y remettre. Le lit raccommodé, ils se mocquèrent de

moy et me dirent que je ne cognoissois pas M. le Dauphin et que tout ce que je voyois, n'estoit que pour éviter les estudes, et l'y poussèrent, et ne luy firent non plus de quartier que les autres jours. Néanmoins il se trouva mal tout le jour, et ne dormit pas bien la nuit ensuivante. Ce quy obligea M. Vallat et les autres médecins à luy faire prendre médecine le lendemain 15. Il faut dire une vérité : c'est que je n'ai jamais vu enfant, ny personne quy les prenne avec plus de facilité que fait Monseigneur. Toute la cour le vint visiter et comme il faisoit beau, il ne laissa pas que de sortir le soir du mesme jour.

» Le 16, il prit ung lavement, et toujours ses estudes ordinaires, où fut le P. Février, confesseur du Roy. Il continua assez bien ses estudes et ses exercices jusqu'au 26, qu'il commença à faire ses thêmes tout seul.

» Le 29, toute la cour partit pour Versailles, où j'arrivai fort à propos pour les estudes de Monseigneur le Dauphin. Comme M. de Montausier continuoit ses rigueurs sur la personne de Monseigneur le Dauphin, le 30, estant allé manger, à mon retour, Monseigneur fut à la chaise percée et là me fit l'honneur de me dire : Dubois, pendant votre absence, M. de Montausier m'a donné ung si grand coup de férule par le bras que je l'ai encore tout engourdy. Il me maltraite si fort qu'il n'y a plus moyen de durer.

» Le samedy premier aout, Monseigneur mouroit de soif dans sa seconde estude, l'on ne vouloit point luy donner à boire. J'en dis mes sentiments et j'en eus quelques paroles avec M. de Condom, pourtant on luy en donna. Le dimanche 2, l'estude se passa assez bien. Le lundi 3, nous partimes de Versailles pour Fontainebleau tout en un jour. La place que j'eus dans un carresse de louage me couta 8 liv. Ce jour il n'y eut point d'estudes. Monseigneur fit le voyage, dans le carresse, avec le Roy et la Reine, et, au soir, nous conta tout ce quy s'y estoit passé.

» Le mardi 4, au matin, à l'estude, M. de Montausier le battit de quatre ou cinq coups de férules cruelles au point qu'il estropioit ce cher enfant. L'après disée fut encore pire. Point de collation, point de promenade; et le soir, comme la planète cruelle dominoit toujours l'esprit de M. de Montausier, au prier Dieu, où estoit tout le monde à

l'ordinaire, ce précieux enfant disoit l'oraison dominicale en françois, il manqua ung mot, M. de Montausier se jeta dessus luy à coups de poing de toute sa force, je croyois qu'il l'assommeroit. M. de Joyeuse dit seulement : Eh! Monsieur de Montausier? Cela fait, il le fit recommencer et ce cher enfant fit encore la mesme faute, qui n'estoit rien. M. de Montausier se leva, luy prit les deux mains dans sa droite, le traina dans le grand cabinet, où il faisoit ses estudes et là luy donna cinq férulles de toute sa force dans chacune de ses belles mains. C'estoient des cris épouvantables que faisoit ce cher enfant. M. de Montausier l'avoit tiré de force, au travers de la presse quy estoit dans la chambre, au point que mon camarade de la Chesnardière me dit qu'en passant, il l'avait heurté et qu'il luy avoit fait grand mal. Le soir, donnant le bon soir à ce cher enfant, il luy dit : Eh bien! Monsieur, n'avez-vous pas esté bien tappé aujourd'hui? Monseigneur luy dit : Ouy Monsieur. Pendant qu'il le maltrestoit sy fort je m'estois mis à genoux, au chevet du lit, afin de tenir les choses prestes pour le coucher et pour prier Dieu, où je pleurai tout mon soul, voyant une semblable cruauté.

» Cet appartement bas de la conciergerie de Fontainebleau est funeste à ce précieux enfant. Pendant qu'il estoit petit entre les mains des femmes, j'y ai vu Lacoste, sa première femme de chambre, le deshabillant pour le coucher, le battre comme plâtre.

» Pour revenir à mon sujet, M. de Crussol, gendre de M. de Montausier, qui avoit esté tesmoin de ce cruel emportement, et d'autres dirent leurs sentiments à M. de Montausier, quy ne dormit point, non plus que moy, et, le lendemain, ne vit personne, au matin; ayant connu qu'il avoit fait une très grande faute, il employa tous ceux qui le pouvoient servir, comme messieurs de Condom, Millet, Huet, particulièrement M. de Joyeuse, quy persuadèrent ys bien ce précieux enfant, qu'il résolut de n'en rien dire et d'en porter toute la faute sur soy : chose admirable! j'approchai de ce cher maitre quy me dit : Dubois, j'ay demandé à Dieu de tout mon cœur pardon des faultes que je fis hier. Et il me montra ses mains toutes violettes et quatre ou cinq meurtrissures au bras gauche des férules et des coups de poing, qu'il avoit reçus et dont il a porté les marques aux bras jusques à Versailles, ung mois après. Ce quy sauva le

vie à ce cher enfant, ce fut ung corps piqué de balleines, pour luy tenir la taille ferme, quy para les coups de poing de la force et de la colère de M. de Montausier. Ces choses se passèrent le plus doucement et le plus secrètement qu'il se pouvoit, et comme ce petit corps délicat ne pouvoit pas supporter cet excès de coups, sans que sa santé en fut endommagée, il fut tresté cinq ou six jours bien plus doucement que de coutume pour deux raisons : l'une pour ménager sa santé; l'autre pour empescher que Leurs Majestés ne sussent le destail de ce cruel emportement, où le *hazard* étoit évident. Le 5 se passa dans toutes les douceurs qu'ils purent. Le secret eut esté de lui tirer ung peu de sang, mais il n'y avoit pas moyen : c'auroit esté esclatter et découvrir toute l'affaire. Le 6, Monseigneur le Dauphin, à la fin de la messe, se trouva tout en sueur et se plaignit d'un grand mal de reins et par bonheur il luy prist ung dévoiement. Nonobstant il fallut estudier, quoiqu'on vit qu'il se trouvoit mal. On le fit souper à 5 heures, où il se trouva peu de gens : point de gentilhomme servant. Le maitre d'hotel et le controleur se disputèrent du service. Il se retira de bonne heure.

» Le 7, Monseigneur prit ung sirop et le soir ung lavement. Il eut fort mal à l'œil gauche et ung peu au droit. Le soir, M. Félix, premier chirurgien, le fils, luy mit dans les deux yeux de l'eau de monsieur Vallot, et, nonobstant tout cela, point de quartier pour les estudes. Sy on les eut cessées, c'auroit esté descouvrir tout le secret. Au soir, il fut à la promenade dans son carrosse vitré.

» Le 8, Monseigneur continua son sirop, fit ses leçons, prit ung lavement et estant dans son lit. M. Félix lui continua de cette eau dans les yeux. Ce mesme jour, le P. Février vint à la seconde estude.

Le 9, Monseigneur se trouva un peu mieux après ses leçons et fut la promenade. Le 10 et le 11, les leçons se firent à l'ordinaire et le soir la promenade. Le 12, les leçons, la chasse du lièvre avec les chiens de M. de Cellincourt : le matin le sirop, le soir l'eau dans les yeux.

» Le 13 aoust 1671, jour que l'on deibt marquer pour avoir osté à Monseigneur le Dauphin les bouillons qu'il prenoit tous les matins et quy estoient sy préjudiciables à sa santé, aussy les prenoit-il avec tant de répugnance que cela est incroyable. Ce jour après la mort de

M. Vallot, premier médecin du Roy, quy ne les luy avoit jamais voulu oster, il commença à déjeuner d'ung morceau de pain et d'ung peu de vin et d'eau, et nous avons remarqué que sa santé a toujours augmenté et il commence à croistre et à enforcir : ce quy nous donnoit tant de joye! Le 14, il continua encore son sirop et desjeuna de son morceau de pain et de son doigt de vin. Ses leçons : et fut courre un liévre le soir.

» Le 15, le révérend père Février, confesseur du Roy, fut au lever de Monseigneur et à cause de la bonne feste de l'Assomption, il se confessa; fit ses leçons et fut à la promenade.

» Le 16, on reçut des nouvelles de la mort de M. le cardinal Antoine Barberin, grand aumônier de France et archevêque de Rheims. M. l'abbé Letellier, son coadjuteur, lui succéda avec bien de la joie.

» Le 23, il y eut different entre Monseigneur et monsieur de Condom quy me dit par deux fois d'aller chercher M. de Montausier, ce que je n'ay jamais voulu faire. Il rompit un feuillet du thême ; Monseigneur le pria de luy montrer, ce qu'il ne voulut pas faire : à peu de temps M. de Montausier arriva; M. de Condom luy ayant dit ce quy s'estoit passé : M. de Montausier luy dit : Monsieur vous pouvez tout ; pour moy, je ne suis que l'exécuteur des hautes œuvres. Ses paroles me percèrent le cœur et me firent un si rude effet que je fus obligé de quitter le derrière de la chaise de ce cher enfant pour m'appuyer contre la tapisserie. Une sueur froide se répandit sur tout mon corps quy m'obligea presque de sortir, mais comme j'estois seul je n'osai, et fut fort longtemps sans pouvoir m'en remettre. Ayant vu ce quy s'estoit passé le 4, sy je n'avois entendu proférer ces paroles, elles me seroient incroyables.

» Monsieur avoit eu le pain béni, il en envoya à Monseigneur. Comme il estoit interdit des menaces qu'on venoit de luy faire, il ne répondit pas au gentilhomme et reçut une ou deux férules, et encore une autre dans la leçon, et au soir deux. Et il estoit toujours gourmandé et traité de *fripon* et de *gallopin*.

» Le 24, Monseigneur eut un hocquet tout le jour et je fis tout mon pouvoir pour luy faire donner à boire. On lui rompit encore son thême, et il fut battu, et il ne but qu'à la fin, à force que j'en eusse prié : on me disoit qu'il avoit accoustumé d'avoir cela. On lui avoit

coucher de Monseigneur le Dauphin et celuy du Roy. Grâces à Dieu, il n'y eut personne de pris la dessous.

» Le 22, au matin, férules : l'après dinée point, mais nous eusmes grand peur.

» Le 23, l'estude du matin se passa assez bien. J'avois mis Bergereine[1] dans le fauteuil de la ruelle, ce que je dis à Monseigneur et qu'il ne falloit pas la regarder de peur que cela ne le divertit de son estude et luy fit faire quelques fautes. Ce cher enfant, quy aimoit cette petite chienne au point qu'il vit qu'il ne pourroit pas se passer de la regarder, me commanda de la porter dans sa loge, quy estoit dans l'antichambre. Je cognus en cela une conduite très grande pour son âge, quy n'estoit pas dix ans faicts. Il sortit de l'estude pour venir à sa chaise percée, où il me dit que le Roy luy avoit donné force avis : me regardant dans le visage, il me dit que tout viel que j'estois, ayant eu l'honneur de servir le défunt Roy, le Roy son père, et luy, que je verrois encore deux de ses enfants, que la Reine luy avoit dit que le Roy d'Espagne défunt et le défunt Roy aussy avaient esté mariés de bonne heure et qu'il le seroit aussy. La dernière estude fut sans faulte.

» Le 24, le matin, Monseigneur fit son thême tout seul à merveilles. Il quitta pour venir à sa chaise percée : j'estois ravy de ce qu'il avoit si bien fait, je luy dis : Monseigneur, sy vous faites sy bien, on vous adorera. Il me dit qu'on n'adoroit que Dieu et quelquefois le Roy, à cause qu'il estoit sa vivante image. Et sur ce que je luy avois donné ces louanges qu'il méritoit, mon camarade de la Faye fit ung espigramme sur moy en latin où Monseigneur y voulut aussy ajouter, me raillant, disant que je l'avois flatté. Je garde cet escrit bien chèrement, que j'ai attaché icy[2] et prétends que mes enfants en fassent

[1] Petite chienne donnée au dauphin par la reine.

[2] *In gratiam Domini* DUBOIS *qui non jam ampliùs adulatur*

EPIGRAMMA.

Blandus adulandi cessat modus, inclyte princeps;
Laus oritur meritis debita jure tuis.

Au bas de ces vers est écrit par le prince, avec plusieurs ratures et surcharges, d'une grande écriture très-peu réglée : *Dominus Dubois adulatur principi, si rex id sciret cum expelleret domo.* LUDOVICUS.

grand cas, estant sorti de l'esprit et de la main de ce grand prince. La dernière leçon fut belle comme la première. Le soir, Monseigneur fit une mascarade avec ses enfants d'honneur, ses pages et quelques autres et furent divertir le Roy et la Reine.

» Le 25 au matin, M. de Montausier luy donna une très rude férule au point que Monseigneur avoit la main enflée, douloureuse et tremblante, qu'il ne pouvoit achever ny continuer son thême. Pour me donner encore une plus rude atteinte, M. de Montausier revint à peu de temps là et s'adressant à moy, me demanda pourquoy il avoit donné ceste férule à mon cher maistre. Cette parole me pressa le cœur et je ne luy respondis rien.

» Le 26, férules au matin, le soir alla mieux : et le 27, M. de Montausier partit pour Rambouillet, les leçons furent assez bien ; le 28 assez bien ; le 29, entrant à l'estude du matin, Monseigneur estant très gai pour l'absence de M. de Montausier, tenoit sa petite chienne qu'il fit baiser à M. de Condom. Son chapeau tomba dans cette carresse innocente, ce que M. de Condom ne trouva pas bon et luy en garda une dent de lait. L'estude commença passablement, la Reine vint le voir estudier. Tant qu'elle y fut, cela alla le mieux du monde. Mais estant sortie, tout alla très mal. On luy fit une grande querelle d'allemand au point que M. de Condom quitta l'estude et voulut sortir pour aller trouver le Roy, qui estoit au conseil. Il n'y avoit que M. Millet et moi. Monseigneur pleuroit amèrement en me disant : Dubois, je vous pris de ne pas le laisser sortir. Je quittai le derrière de sa chaise, et tins la porte, et dis à M. de Condom : Monsieur, vous ne sortirez pas, mais s'il vous plait de vous raccommoder avec Monseigneur, c'est la grâce que je vous demande. En effet il ne sortit pas, et reprit sa place, et acheva sa leçon sans estre satisfait. Je m'en allai manger : estant de retour, je trouvai Monseigneur seul dans sa chambre avec M. Millet, son sousgouverneur, quy me dit en entrant : Monsieur Dubois voilà un prisonnier, je regardai mon petit maistre et luy dis : Voilà le plus beau prisonnier que j'aie jamais vu ! et m'aprochant de luy, je luy baisai la main, et me retournant vers M. Millet, je luy dis : Monsieur permettez-moy d'aller quérir la petite chienne, ce qu'il m'octroya. Monseigneur se divertit avec elle. A peu de temps de là, je dis à M. Millet que la Reine estoit chez Madame et que Mon-

seigneur avoit de coutume de l'aller voir à pareille heure. M. Millet y alla se concerter avec la Reine. De sorte que Monseigneur le Dauphin alla à la porte de la chambre de Madame et se tint derrière une petite tapisserie, sans entrer dans la chambre, et entendoit ce que l'on disoit. Madame [1] se jeta à genoux devant la Reine et luy dit : Belle maman, je vous demande pardon pour mon petit papa, il ne sera plus méchant. Je vous prie de le voir. La Reine luy dit : Ma fille, je ne saurois voir ce meschant garson là, quy ne veut point apprendre ses leçons. Ne m'en parlez plus. Madame ne se rebuta point et, pour une seconde fois, se mit à genoux devant la Reine et luy dit : Belle maman, je vous demande encore pardon pour mon petit papa, quy ne sera plus meschant, et, en cas qu'il le soit, je m'offre d'estre fouettée pour luy. La Reine luy dit : Ma fille prenez garde à l'offre que vous me faites ; car vous paierez pour luy : eh bien je le veux bien voir à cette condition. Monseigneur le Dauphin parut et, baisant la Reine, il pleura. Sur ses larmes, chascun fit sa cour. Le soir, à son estude, il fit bien. Madame la maréchale y fut présente, et, le soir, Monseigneur fut chez la Reine, assez mortifié. Il y fut peu. Il alla prendre congé du Roy quy lui dit : Tellement que je veux que vous soyez honneste homme et que vous ne le voulez pas. Nous verrons de nous deux celuy quy l'emportera. Oh bien ! sy vous faites bien ce soir à votre catéchisme (quy estoit la leçon du lit qu'il faisoit tous les soirs) et demain matin à votre leçon, je verrai si vous vous enviendrez demain dans mon carrosse avec la Reine ou bien sy vous irez seul dans le vostre à S. Germain.

» Après le coucher de Monseigneur, je montai chez la Reine quy jouoit. Le Roy y vint et dit à la Reine : Eh bien, madame, nostre homme n'est-il pas bien mortifié. J'ay mis le voyage de demain en balance. La Reine dit : Ouy je l'ay trouvé tout retenu.

» Le lendemain, quy estoit le dernier du quartier, l'estude du matin fut assez bonne : et Monseigneur s'en vint à S. Germain en carrosse avec Leurs Majestés. »

Marie DUBOIS,
Valet de chambre du Dauphin.

[1] Elle avait quatre ans.

Science Orientale.

DE

LA DÉCOUVERTES DE PLUSIEURS MANUSCRITS

RÉVÉLANT UNE PARTIE DE L'ANCIENNE ASTRONOMIE INDIENNE.

Phénomène d'un grand peuple persévérant dans l'idolâtrie. — Nécessité pour éclairer les indiens de connaître leur astronomie et leur astrologie.—Heureuse découverte du plus important de leurs traités astronomiques. — Ils connurent la plupart des découvertes attribuées à Pythagore, Galilée, Descartes.—Sur un alphabet français pour prononcer le sanscrit conforme à la prononciation brahmænique. — Table des chapitres.

Nous avons parlé dans notre compte-rendu de l'ouvrage sur l'*astronomie indienne* que va publier M. l'abbé Guérin, missionnaire français dans l'Inde. Nous avons dit comment la publication en était suspendue par la nécessité de former un atlas assez nombreux, qui doit contenir la plupart des documents astronomiques de l'Inde, de la Perse et de l'Égypte. Nous avons annoncé en même tems que nous avions l'ouvrage entre les mains, et que nous en publierions l'*introduction*. Voici cette pièce, avec la table de tous les chapitres du livre. Nous l'examinerons plus en détail, et ferons connaître les changemens qu'il doit opérer dans les idées reçues, lorsqu'il aura été publié. Cet échantillon, que nous en donnons, donnera à tous le désir de voir bientôt réaliser cette publication.

« Ce qui étonne le voyageur dans l'Inde, c'est de voir un peuple nombreux, un des grands peuples des tems anciens et modernes, persévérer dans l'antique idolâtrie ; c'est de le voir attaché à son astronomie, prétendue divine et révélée, comme à ses mœurs patriarcales et à ses vêtemens à forme traditionnelle et immuable. Aussi plusieurs savans européens ont-ils essayé tour à tour de pénétrer dans les secrets religieux et scientifiques de ce peuple mystérieux et

phénoménal. On connaît les travaux des PP. Bouchet et du Champ, de Legentil, de Bailly, de Delambre, de Sir Jones, de Davis, de Colebrooke, de Bentley et de Warren sur l'astronomie indienne, les uns faits dans le but d'en montrer l'exactitude étonnante, les autres dans celui d'en expliquer l'origine par les connaissances astronomiques des Chaldéens ou par celles des fabuleux descendans d'Atlas. Cette science, quelle que soit son origine, joue un grand rôle dans l'Inde, et est peut-être le seul véritable instrument de la puissance morale des Brammes dans un pays si agité par les opinions philosophiques et religieuses, par les intérêts de caste, par les révolutions intérieures et les invasions multipliées des étrangers. Elle est la base de l'astrologie, une des sources de l'idolâtrie, et le plus solide appui du panthéisme védique et du polythéisme pouranique de plus de 130,000,000 d'Indiens [1]; sans parler du parti qu'en tirent les Bouddhistes de la Birmanie, du Tibet, de la Tartarie, de la Cochinchine, de la Chine et du Japon, dont le nombre n'est pas inférieur à 200,000,000.

» Le Bouddhisme est, comme l'on sait, une branche du panthéisme védique; il doit son origine à plusieurs gymnosophistes qui prêchèrent avec plus ou moins d'éclat, en différents tems et en différents lieux, avant et après notre ère, une doctrine religieuse et philosophique, aussi fausse et aussi extravagante que celle des Brammes. Ces novateurs, que Valmiki et Monou traitent d'athées dans leurs poëmes, ont été violemment persécutés dans toute l'Inde jusqu'au 6e siècle après J.-C. A cette époque les Brammes par leurs ruses, leurs supercheries, leur influence politique et leurs légendes établissaient, pour arrêter le progrès du spiritualisme des Bouddhistes, l'idolâtrie matérielle et grossière qui règne de nos jours et étouffe presque le panthéisme ancien, fondé sur les Védas.

» Arrivé dans l'Inde avec le désir d'y répandre la lumière évangélique, et de dissiper quelques-uns des nuages qui couvrent l'intelligence des malheureux Indiens, il ne me fut pas difficile de voir qu'il fallait d'abord connaître profondément la plus abstraite de leur

[1] Voyez, pour la population des Indiens, les belles tables géographiques de l'Inde de mon bon et savant ami J. B. Tassin, géographe distingué de Calcutta.

erreurs, c'est-à-dire leur astrologie et par suite, l'astronomie spéciale qui lui sert de base. Mais la lecture de la plupart des ouvrages composés par les Européens sur ces matières me prouva bientôt qu'une lacune immense existait dans cette étude, celle des livres originaux qui traitent de l'astronomie et de l'astrologie, et font autorité parmi les Brammes. Parmi ces livres, celui qui était indispensable, et que l'on croyait ou perdu ou inintelligible, est le *Shoûrdjyo Shiddhanto.* Je conçus le projet de le chercher, ou au moins d'en recueillir tous les débris, si l'ouvrage original était perdu. Pour ce livre mon succès a surpassé toutes mes espérances. J'en ai six copies, dont trois avec commentaires.

» Les Brammes que j'avais à mon service pendant presque tout le tems que j'ai passé dans l'Inde, me furent d'un grand secours pour atteindre le premier but que je me proposais ; ils m'accompagnaient dans les visites que je faisais aux *tôls* (colléges) les plus renommés des bords du Gange et des environs de Dacca ; il me procuraient le communication des livres scientifiques de quelques familles renommées par leur richesse en ce genre, et de quelques *pondits* (savants) qui sont dans l'usage de former des élèves chez eux. Avec de l'argent, de la patience, du tems et des égards, j'obtenais tantôt les manuscrits eux-mêmes qui m'intéressaient, en en laissant une copie au propriétaire, tantôt une copie authentique de ces manuscrits, dont on ne voulait pas se dessaisir. Je passais ainsi en revue tout ce que l'on possédait sur l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie, l'astrologie, l'astronomie, la médecine, la botanique, la philosophie et la grammaire. En peu d'années je pus réunir les livres fondamentaux et essentiels de toutes ces sciences, telles qu'elles sont enseignées actuellement dans le Bengale, soit au sein des familles, soit dans les tôls publics. La riche bibliothèque de la Société asiatique de Calcutta m'aida encore à compléter ma collection de livres astronomiques. Je parcourus pendant quelques jours tout ce qu'elle renferme sur l'astronomie, et je fis prendre copie des pouthis ou parties de pouthis qui me convenaient. . . . .

« MM. J. Prinsep et Csoma de Koros étaient mes introducteurs dans ce noble établissement, digne, par ses collections d'inscriptions et d'antiquités orientales, d'objets d'histoire naturelle, et surtout de

manuscrits, d'être mis au rang des premiers muséums du monde. Leur complaisance pour me servir dans mes recherches n'était surpassée que par leur amitié pour moi. L'un était le secrétaire de l'illustre Société asiatique, et l'autre en était le bibliothécaire. Mais j'aime à témoigner ici toute ma reconnaissance à M. S. F. Bouchez, bibliothécaire assistant, qui eut la bonté de surveiller les Brammes qui faisaient mes copies, à l'exactitude desquelles il savait que je tenais tant.

» Enfin, j'avais des textes précis et authentiques, une bibliothèque complète sur l'astrologie et l'astronomie traditionnelle de l'Inde ; une partie de l'ancienne science de l'Asie et de la Chaldée, peut-être, était à ma disposition et sous mes yeux. L'un de mes Brammes, principal du tôl astronomique de *Rajkhara* près *Hoosennabad*, le savant *Kalinath Biddyashagor*, me faisait connaître, comme à un Bramme même, tous les mystères, tous les secrets de l'astronomie et de l'astrologie. Il me montrait comment ses aïeux et lui composaient le bel *Almanach*, ou plutôt la *Connaissance des temps*, qui paraît sous leur nom dans ces contrées, depuis plus d'un siècle. Aussi je le récompensais suivant ses désirs, pour ses soins et ses attentions, et je ne l'oublie pas en Europe dans mes souvenirs de gratitude.

» Quelle ne fut pas ma surprise en découvrant dans ces livres que fort avant Descartes, Galilée et peut-être Pythagore, les Indiens appliquaient l'algèbre à la géométrie ; disputaient dans leurs écoles sur la question du mouvement de la terre provenant de sa rotation diurne sur son axe au milieu de l'espace ; s'entretenaient de la cause de la chute des graves, et comparaient la terre à une pierre d'aimant ; calculaient des sinus et des cosinus, et en dressaient des tables ; faisaient, comme chose ordinaire et toute simple, la somme du carré de chacun des côtés d'un angle droit, dans un triangle, égale au carré de l'hypoténuse !

» L'initiation dans la lecture des nombres hiéroglyphiques m'étonna davantage. Cette convention antique des Indiens, qui consiste à représenter les chiffres par des noms de choses, et à lire les noms de droite à gauche, n'a-t-elle pas quelque rapport évident avec l'écriture des Égyptiens et le génie des langues sémitiques ? Les orientalistes ne manqueront pas d'examiner cette question nouvelle, lorsque tous ces

faits recevront, en Europe, la publicité entière qui leur manquait pour être bien connus et bien jugés.

» Après avoir acquis la connaissance de l'astronomie et de l'astrologie des Brammes; après avoir examiné ce que l'on sait de l'astronomie des Chinois, des Persans, des Arabes, des Hébreux, des Égyptiens et des Chaldéens; enfin, après avoir étudié plusieurs monumens de Persépolis, d'Esné et de toute l'Égypte, je crus qu'il serait bon un jour de faire connaître le résultat de mes observations sur la source commune de toutes ces sciences, et sur l'esprit de ces monumens évidemment idéologiques.

» Ramené momentanément en Europe pour cause de santé, après douze années de missions dans l'Inde, je me suis mis à jeter sur le papier un aperçu bien court de toutes les découvertes qui m'ont paru résulter de la lecture de mes manuscrits, et à faire un résumé concis de toutes les idées des Brammes sur l'astrologie, la chronologie et l'astronomie. C'est ce qui forme le présent ouvrage.

» Puisse ce travail être utile à la science, et surtout porter un fil conducteur, un rayon de lumière dans le monstrueux chaos de la chronologie et des croyances bramminiques! Puisse-t-il être un point d'appui pour dissiper quelques-unes des erreurs qui enflent, aveuglent et abrutissent depuis si longtems le malheureux Indien! Que les Brammes comprennent un jour qu'ils sont pétris de la même boue que le pariah; que leur beau et riche pays n'aura désormais de nationalité propre et d'indépendance véritable, à l'égard des autres pays, que quand ils promulgueront eux mêmes l'abolition de toutes les castes. Qu'ils sachent que c'est dans l'union qu'est la force; que tous les hommes sont frères, créatures du même Dieu, fils du même père, l'Adam biblique; et qu'ils se soumettent à la loi évangélique, à la révélation chrétienne, la seule révélation divine faite à l'homme sur son passé et sur son avenir, ses espérances et ses devoirs.

« J'ai ajouté, à la fin de mon livre, la liste des manuscrits astronomiques qui sont en ma possession, avec une notice explicative de leur contenu; j'ai pensé que les savans indianistes d'Europe seraient bien aises de savoir dans quelle riche moisson je me suis permis de prendre quelques épis. Cela les engagera peut-être à entreprendre la traduction des plus intéressans de ces manuscrits.

NOTE SUR L'ORTHOGRAPHE SUIVIE POUR LA TRANSCRIPTION DES MOTS SANSCRITS.

» Comme Français, j'ai senti la nécessité de former un alphabet français, afin de lire, prononcer et écrire le sanscrit à la manière des Brammes les plus instruits du Bengale. Je ne pouvais adopter un des alphabets anglais ou allemands, qui sont nombreux, variés, discordans et confus, sans me condamner d'avance à prononcer ridiculement le sanscrit, ou à faire une étude spéciale des deux prononciations anglaise et allemande, auxquelles ils conviennent plus ou moins parfaitement.

» Je ne me défendrai point d'avance du parti que j'ai pris de ne faire qu'un mot de chaque vers dans la transcription du sanscrit; le lecteur qui a entendu les Brammes réciter quelques pièces de vers, sait que, dans la prononciation, chaque vers se débite comme un seul mot, avec des intonations variées sur chaque voyelle, et une pose unique à la fin du vers : je parle du vers valmicien. Ceux qui peuvent examiner les manuscrits du Shoûrdjyo et des neuf dixièmes des poëmes indiens, reconnaîtront encore que le vers, dans ces ouvrages, ne fait qu'un seul et même mot en écriture. Cela, du reste, n'est pas particulier au sanscrit : on connaît d'anciens manuscrits hébreux, grecs et latins où l'on trouve cet usage en vigueur.

» Quant à la prononciation, quelqu'un y trouvera peut-être à redire ; on me blâmera d'avoir adopté l'usage des Brammes du Bengale, qui prononcent *o* l'*a* bref, *sho* ou *cho* les trois *s*, et souvent *bo* le *vo*. Mes raisons, les voici en abrégé : 1° Les Brammes du Bengale ont une langue formée, pour les quatre cinquièmes, de mots sanscrits [1]. Nulle autre langue dans l'Inde n'a ce mérite. 2° Ces Brammes du Bengale ont cultivé avec beaucoup d'éclat, et jusqu'en ces derniers tems, la langue sacrée ; les trois quarts des livres sanscrits et des Pouranas, y compris le Ramayone de Goûr, ont été composés par eux depuis l'arrivée des Bhoukhariens ou Turks dans le nord-ouest de l'Inde. Avec les bonnes traditions de la langue, ils ont dû conserver sa prononciation plutôt que qui que ce soit. On peut dire de ces

[1] Voyez la préface de la belle *Grammaire bengalie* du savant W. Carey.

Brammes du Bengale ce que nous disons des Grecs modernes pour la prononciation du grec ancien : Ils ont la bonne prononciation, ou bien elle est perdue. 3° La prononciation de l'*a* bref n'a ni le son de *u*, ni celui de *a* dans le Bengale ; là, *a* bref a toujours le son de l'*o*. Quelques Anglais, les Arabes, les Persans, et tous ceux qui parlent le *more*, jargon qu'on appelle à tort *ordou* et *indostany*, sont les seuls à braver, par leur prononciation hétéroclite, l'usage des Bengalis et de leurs Brammes. »

Voici maintenant la table des chapitres, qui donnera une idée des importantes matières qui sont traitées dans l'ouvrage :

» 1. De Shoûrdjyo Shiddhanto, et de son ouvrage.

2. Texte du huitième chapitre du Shoûrdjyo Shiddhanto, suivi de la transcription avec des notes numériques interlinéaires, et de la traduction en regard.

3. Explication du huitième chapitre du Shoûrdjyo Shiddhanto.

4. Du nombre des étoiles de chaque Nokhyottro, et d'un passage du Brommo Gopto.

5. Des figures des Nokhyottros, etc.

6. Des diverses figures et des noms des signes du zodiaque lunaire, et de quelques points astronomiques.

7. Du zodiaque solaire, de ses divisions, de leurs figures et de leurs noms divers, etc.

8. Suite du chapitre précédent. Mois, zodiaques divers, Hôras, Drekans, sous-divisions des présidences planétaires, semaine, astrologie ancienne.

9. Chronologie imaginaire, chronologie véritable.

10. Mouvement des corps célestes, système du monde, physique.

11. Extrait du premier livre du Shoûrdjyo Shiddhanto. Système chronologique, révolutions des corps célestes pendant l'Yougo chronologique, inclinaison des orbites planétaires sur l'écliptique, commentaire, citations de Monou pour la chronologie, etc.

12. Des chiffres indiens et arabes, des différentes manières d'exprimer les nombres, de l'astrolabe, de la longueur du jour, tables diurnes d'Oujeïn, de la mesure du tems, des longitudes et latitudes, de la période de Rahou.

13. De l'astronomie des Chinois.

14. De l'astronomie des Arabes, des Persans, des Coptes, des Juifs, et du culte des astres.

15. De l'astronomie des Chaldéens comparée à celle des Indiens, et de leur religion du tems du prophète Daniel.

16. De l'astronomie des Égyptiens et de leur chronologie.

17. Du dualisme, du trithéisme, du tétrathéisme et du polythéisme chez les Orientaux; de Mithra, de Bouddha, et de la communication des mystères chrétiens par des Chrétiens ou des Juifs répandus dans l'Inde et dans la Chine; du panthéisme des savants actuels de l'Inde.

18. Des zodiaques de Persépolis; de Diane d'Éphèse; de la table Isiaque; de deux zodiaques de Denderah; de la face latérale de l'est dans le portique du grand temple de Denderah, et d'une bande de la face postérieure; de la façade de ce temple; du jugement des morts par-devant les vingt-huit Nokhyottros et les douze signes zodiacaux; des Mithras et talismans mithriaques.

Notice sur le Ramayone.

Manuscrits fondamentaux sur l'astronomie et les sciences, recueillis dans l'Inde.

Notice sur ces manuscrits.

L'abbé GUÉRIN,
missionnaire apostolique.



Polémique Philosophique.

EXAMEN CRITIQUE

DU SYSTÈME DE M. COUSIN

SUR

LA PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE.

Erreurs qu'il suppose à son point de départ. — Embarras et dangers qu'il rencontre dans son développement. — Les idées de la raison sont-elles réductibles à l'idée de l'infini, du fini et de leur rapport? — Combien d'époques historiques? — La civilisation orientale mise en regard du système de M. Cousin. — Le moindre défaut de ce système est la stérilité de ses résultats. — Fausse position dans laquelle le rationalisme engage les sciences historiques : l'incertitude et l'arbitraire. — Conclusion.

Nous avons exposé longuement dans notre dernier cahier [1] le système de M. Cousin sur la philosophie de l'histoire; mais, que doit-on en penser? Nous allons, pour répondre à cette question, transcrire quelques pages de l'ouvrage de M. de Valroger; ceux de nos lecteurs qui ne posséderaient pas encore ses *Etudes sur le rationalisme contemporain* [2], pourront ainsi mieux les apprécier. Une analyse, si fidèle qu'on la suppose, est toujours fatale à l'ouvrage qui en est l'objet. Elle ne nous présente, en effet, que des membres disjoints; la vie qui les anime quand ils sont réunis, a disparu. D'un autre côté, si vous substituez vos idées à celles que l'auteur a développées, il aura souvent des motifs légitimes pour se plaindre de ce procédé. Laisson donc parler M. de Valroger dont l'ouvrage ne peut pas être tro connu.

« M. Cousin s'est moqué avec autant d'esprit que de bon sens de philosophes rationalistes qui commencent l'histoire par des hypo-

[1] Voir le dernier cahier, tom. XVI, p. 421.

[2] Paris, chez Lecoffre, 1 vol. in-8°, prix 7 fr.

thèses. « Ordinairement, dit-il, on commence l'histoire par des hypothèses ; on cherche l'origine des religions ou des sociétés, par exemple, dans l'état sauvage, dans des états que la critique historique ne peut atteindre ; c'est dans ces ténèbres antérieures à toute histoire qu'on cherche la lumière qui doit éclairer l'histoire réelle de la civilisation [1]. » Rien de plus irrationnel assurément que cette manière de procéder. Pourquoi donc M. Cousin ne commence-t-il pas l'histoire comme il le promet, comme il s'en vante [2] ? Son véritable point de départ c'est l'*identité* de la *Psychologie* et de l'*Histoire* [3]. Mais cette identité n'est-elle pas une supposition aussi gratuite, aussi arbitraire que l'hypothèse de l'état sauvage, dans lequel les historiens rationalistes veulent placer les premiers hommes ?

» I. — D'abord, cette identité de la psychologie et de l'histoire implique le panthéisme idéaliste, ou tout au moins le fatalisme et le naturalisme.

» Pour s'expliquer comment l'histoire générale de l'humanité peut se révéler à nous par l'*observation intérieure* dont l'unique objet est notre esprit individuel, M. Cousin a supposé en effet, à l'exemple de ses maîtres Schelling et Hégel, que notre *moi* est *consubstantiel à tous les autres esprits*, qui ont été, qui sont, ou qui seront en jeu dans l'histoire.

» A la vérité, il désavoue aujourd'hui cette hypothèse fondamentale du panthéisme ; mais, s'il veut maintenir sa méthode historique, il sera contraint par la logique de supposer au moins que le *développement de toutes les âmes* est déterminé d'avance, d'une manière uniforme, par des lois nécessaires, et que l'existence de ces lois se manifeste à nous dans la réflexion. Ainsi, même en interprétant cette théorie de la manière la plus favorable, et en la dégageant du panthéisme, on la trouve encore entachée de fatalisme [4].

[1] *Intr. à l'hist. de la phil.*, nouv. édit., p. 25.

[2] « Je me permettrai de commencer l'histoire par l'histoire. » *Ibid.*

[3] « La méthode qui présidera à cet enseignement, est l'harmonie de la psychologie et de l'histoire. » *Ibid.* 3e leçon, p. 47.

[4] Nous ne cesserons de faire remarquer les analogies de ce système, avec celui de l'*école mixte* de quelques catholiques qui prétendent que la science ne se fait en nous que par voie de *développement*. A. B.

» Enfin, prétendre déterminer *à priori* par la psychologie, je ne dis pas les détails (M. Cousin y renonce), mais seulement les généralités de l'histoire universelle, c'est supposer que la Providence n'est pour rien dans les développemens de l'humanité, ou du moins qu'elle s'y révèle seulement par l'*évolution de l'esprit humain*. En d'autres termes, affirmer *à priori* l'identité de la Psychologie et de l'Histoire, c'est décider, avant tout examen, qu'il n'y a jamais eu de Révélation surnaturelle. Une révélation de ce genre ne peut, en effet, être reconnue par l'observation intérieure des *faits de conscience ;* c'est par l'observation *extérieure* des monuments historiques qu'il doit être constaté si elle a eu lieu, comme l'enseigne l'Église, ou si elle n'est qu'une chimère, comme le prétendent les rationalistes.

» Le principe fondamental de la méthode proposée par M. Cousin, ne peut donc être vrai qu'aux conditions suivantes :

» 1° Que l'homme seul soit en jeu dans l'histoire ;

» 2° Que le *développement* intellectuel et moral de notre espèce vienne uniquement des forces internes de notre nature ;

» 3° Que la Providence n'y soit jamais intervenue par aucun acte extérieur ;

» 4° Que l'activité de tous les esprits soit déterminée d'avance par des lois psychologiques inflexibles ;

» 5° Que les lois essentielles de *tous* ces esprits se révèlent à *chacun* par l'observation psychologique [1].

» M. Cousin a-t-il démontré une seule de ces propositions ? Non. Il s'appuie toujours sur elles comme sur des *postulats* incontestables ; mais, nulle part il n'a essayé d'en donner une démonstration sérieuse. C'est donc arbitrairement qu'il commence par supprimer l'Église, la grâce, la révélation, la Providence, la liberté et la distinction des substances.

[1] « Ce n'est pas moi, assurément, qui contesterai à M. Cousin que les lois essentielles de *tous* les esprits puissent, jusqu'à un certain point, être connues de *chacun*. Mais dans cette condition de sa méthode se trouve impliqué un problème qui déconcerte tous les efforts du rationalisme depuis Kant : *Comment le moi peut-il connaître autre chose que lui-même?* — Or je ne crois pas que le rationalisme puisse jamais résoudre sans inconséquence ce mystérieux problème. »

— « Mais, supposons un instant que l'activité humaine soit *toute l'étoffe avec laquelle se fait l'histoire*. S'en suit-il que nous devions demander à la psychologie la raison suprême et le plan général de l'histoire universelle ? M. Cousin ne nous a-t-il pas dit que les élémens de la nature humaine se manifestent plus largement sur la scène du monde et de l'histoire que sur le théâtre étroit et obscur de la conscience individuelle ? Et, s'il est difficile de découvrir par l'observation psychologique, ces élémens essentiels de notre nature, il ne l'est pas moins, il l'est même davantage de déterminer leurs rapports. Il serait donc plus naturel, peut-être, de rechercher d'abord ces élémens et leurs rapports par l'investigation historique. Sans doute, nous pouvons plus promptement pénétrer dans notre conscience que parcourir l'histoire universelle ; cependant, la psychologie est, ce semble, beaucoup moins avancée que l'Histoire, et offre pour bien des esprits des difficultés plus nombreuses et presque insurmontables, tant notre nature est pleine d'obscurités et de mystères ! Nous portons toujours avec nous l'énigme de notre être ; nous l'avons partout sous les yeux ; mais sa solution philosophique n'est pas pour cela fort avancée.

» Et d'ailleurs, si nous arrivions à une fausse théorie psychologique, ne serait-il pas à craindre que nous ne fussions égarés par elle dans l'étude de l'Histoire ? Ne vaudrait-il pas mieux, par conséquent, que ces deux sciences, la Psychologie et l'Histoire se développassent chacune de leur côté avec les méthodes qui leur conviennent ? Alors seulement, elles pourraient se servir l'une à l'autre de contre-épreuve [1]. »

M. Cousin, qui donne pour base à sa philosophie de l'histoire une théorie psychologique est le premier à nous signaler les méprises auxquelles peut conduire ce procédé. « Il est possible, dit-il, de croire » avoir saisi les élémens essentiels de la nature humaine, et de n'a- » voir qu'un système, ou trop étendu ou trop borné, par conséquent » *faux* par quelque côté ; imposer ce système à l'histoire, c'est » *fausser* l'histoire avec du système [2]. » Examinons donc si M. Cousin, qui admet dans la raison trois idées fondamentales, l'idée de

[1] *Etudes critiques sur le ration. contemp.*, p. 184-88.

[2] *Intr. à l'hist. de la philos.*, édit. Didier, 4e leçon, p. 75-76.

l'*infini*, du *fini* et de leur *rapport*, n'aurait point par hasard embrassé un système *trop étendu* ou *trop borné*, si, par conséquent il n'aurait pas avec ce système *faussé* l'histoire.

Nous ne disons pas ici que le vocabulaire de l'humanité est plus riche que ne le semble celui de M. Cousin, que sans cesse elle nous parle, sans songer à les regarder comme réductibles, de l'un et du multiple, du nécessaire et du contingent, de l'absolu et du relatif, etc. M. Cousin pourrait nous répondre que ces mots, loin d'être effacés de son dictionnaire philosophique, y occupent une large place. Nous n'ajouterons pas que d'autres penseurs, célèbres aussi, travaillant sur nos idées, ont proposé une classification différente de celle de M. Cousin; il nous serait encore répondu que M. Cousin connaît parfaitement ces classifications, mais qu'il juge meilleure et seule vraie celle qu'il propose. — La question à examiner est donc celle-ci: toutes les idées dont l'entendement humain se trouve en possession, sont-elles réductibles à celles de l'infini, du fini et de leur rapport [1]?

En commençant cette étude nous nous empressons de le proclamer, nous ne songeons nullement à substituer à la théorie de l'illustre philosophe une théorie qui nous soit propre; nous désirons seulement soumettre au jugement de nos lecteurs quelques simples réflexions. Les voici:

Dans toute langue bien faite, chaque mot est l'expression d'un idée particulière. Si donc, chez tous les peuples, nous trouvons des mots correspondans aux mots français le *nécessaire*, l'*indépendant*, l'*immuable*, l'*infini*, etc.; il faut en conclure que partout on a reconnu des caractères opposés aux idées représentées par ces mots. Ces idées, soumettons-les à une étude attentive, recherchons les caractères qui les distinguent, les nuances qu'elles présentent, demandons-leur tout ce qu'elles contiennent et rien que ce qu'elle contiennent.

Qu'est-ce donc que le Nécessaire? — Le nécessaire, dans le langage philosophique, est ce qui ne peut pas ne pas être. Mais sortons du do-

[1] Avant toutes choses il faut observer que les philosophes se mettent sans gène et tout d'un coup en *possession de l'infini*, pour y asseoir leurs théories. Or cet infini doit être lui-même assis sur l'enseignement, etc., etc. Cela change et réfute toute cette théorie. A. B.

maine de l'abstraction, plaçons-nous, s'il se peut, en présence de la réalité; quel est le caractère, quelle est la nature de l'Etre que nous appelons Nécessaire ? Il *existe nécessairement* et *par lui-même*, de toute éternité. Impossible, comme le dit Clarke, de nier son existence sans une expresse contradiction [1]. — Nous ne croyons pas qu'il y ait quelque chose de plus dans l'idée représentée par ce mot. On pourra bien dans l'Etre auquel elle convient, distinguer divers attributs ; mais, pour les exprimer, le langage aura d'autres mots. — Ainsi, cet être ne reconnaît au-dessus de lui aucun autre être auquel il doive l'existence ; tous, au contraire, tirent de lui leur origine. Voilà une autre idée que nous ne pouvons pas confondre avec la première : l'idée d'*indépendance* [2]. — Il en est de même des notions d'unité, d'infini, d'absolu, d'éternité. La première exprime l'indivisible solidarité des principes essentiels de l'être ; — l'infinité entraîne la réalisation éminente de tout être et de toute perfection possible ; — l'absolu est ce qui a en soi-même la raison dernière de sa réalité [3] ; « la parfaite et » absolue permanence de l'Être nécessaire et immuable, dit Fénelon, » est ce que je dois nommer l'éternité [4]. » Là aucun moment ne saurait être distingué d'un autre ; il n'y a qu'un instant indivisible qui est toujours *punctum stans*, comme disaient les scolastiques.

[1] « Puisqu'il est absolument nécessaire, ajoute Clarke, que quelque chose existe par soi, c'est-à-dire en vertu d'une nécessité essentielle et naturelle, il est clair que cette nécessité doit-être absolue à tous égards et non pas une nécessité dépendante de quelque supposition ; car que peut-on imaginer d'antérieur à l'Etre existant par lui-même ? Rien au monde ne peut être conçu avant lui, non pas même sa propre volonté. Or une volonté qui n'est ni relative ni conséquente, mais qui est absolument essentielle et naturelle, est une chose dont la négative implique contradiction et renferme une impossibilité manifeste... Si l'on demande maintenant quelle espèce d'idée c'est que l'idée d'un être dont on ne saurait nier l'existence sans tomber dans une manifeste contradiction, je réponds que c'est la *première et la plus simple de nos idées.* » Clarke, *Démonstrat. de l'existence et des attributs de Dieu,* dans les *Démonstr.* de Migne, t. v, col. 959.

[2] Cfr. Clarke, *ibid.*, ch. 3e, 2e prop.

[3] Cfr. M. A. Javary, *De la certitude*, p. 506.

[4] *Traité de l'existence de Dieu.*

Toutes ces notions expriment, comme on le voit, un principe distinct ou une relation déterminée de ce qui est. Mais si les caractères de nos idées sont tels que nous les avons constatés, décrits; si elles diffèrent par quelque côté, comment est-il possible de les réduire à une seule, à l'idée de l'infini [1]? Pour tenter cette réduction, ne faut-il pas obéir aux exigences d'un système préconçu? Car enfin trouvez-vous dans cette idée quelque chose de plus général que dans les autres qui permette de la placer au sommet de nos conceptions? Nous ne le croyons pas. — Serait-elle pour vous la première de nos idées dans l'ordre logique? On ne peut, à moins de s'enfermer dans le domaine de l'abstraction, songer à établir cette priorité [2] : pas un de ces attributs ne précède l'autre. — Les idées de *contingent*, de *multiple*, de *fini*, de *relatif*, etc., soumises à une analyse rigoureuse, présenteraient aussi des différences qui ne permettent pas, ce nous semble, de les réduire à la seule idée de fini [3].

Mais si les diverses idées de la raison ne peuvent être subordonnées les unes aux autres, si elles ont droit à occuper une place égale dans l'entendement, si, d'un autre côté, l'histoire n'est et ne peut être que leur manifestation, autant il y aura d'idées irréductibles, autant il faudra reconnaître de grandes époques historiques. Or, M. Cousin n'ayant vu dans la raison que les trois idées de l'*infini*, du *fini* et de leur *rapport*, a donc embrassé une théorie trop *étroite;* il ne rend donc pas compte de toute la réalité; son système tend donc à *fausser* l'histoire. Ici, écoutons encore M. de Valroger :

[1] Cfr. Javary, *De la certitude*, p. 219, 446, 506-7.—Ad. Frank, *De la certitude*, rapport à l'Académie des sciences morales et politiques, p. 272.

[2] Voir Clarke, c. 7.

[3] Quant au rapport que M. Cousin établit entre les deux élémens supposés de la raison humaine, nous devons faire une remarque. Kant, comme on le sait, a voulu dresser aussi une table des catégories, ou notions prises de l'entendement. Or, dans son système, la troisième catégorie de chaque classe est toujours le résultat de la combinaison de la première avec la seconde (Cfr. Wilm, *Hist. de la philos. all.*, t. I. p. 160). Il en est de même dans le système de M. Cousin. La troisième des idées fondamentales de la raison exprime le rapport de l'infini au fini. Nous ne cherchons pas à insinuer que M. Cousin s'est inspiré des idées de Kant, qu'il les a modifiées, puis reproduites sous une autre forme : nous comparons seulement les deux systèmes.

« Les faits résistent à la théorie de M. Cousin, et ils débordent de toutes parts le cadre étroit et fragile dans lequel il s'efforce de les enfermer. Pour le reconnaître, il suffit de jeter un regard tant soit peu attentif sur l'une des trois grandes civilisations auxquelles M. Cousin rattache tous les développemens de l'humanité. Bornons-nous à considérer un instant la première, la civilisation orientale.

» Vue de haut et d'ensemble, nous dit M. Cousin, elle se résume en une seule idée, l'idée de l'*unité* ou de l'*infini*. A une certaine distance, cela peut paraître d'abord assez vraisemblable; mais, quand on se rapproche des faits, les objections s'élèvent de toutes parts. Y a-t-il au monde un peuple qui se préoccupe moins de l'infini, de l'unité, que le peuple chinois? Y a-t-il une nation qui se traîne plus terre à terre dans les basses habitudes du matérialisme pratique? Non, évidemment. Aussi M. Cousin a dit lui-même (peut-être pour prévenir l'objection) que la Chine semblait *un monde à part dans l'Orient*. Mais ce monde incommode, que M. Cousin met ainsi *à part*, c'est presque la moitié de l'Orient! Et la Phénicie, l'Ionie, ne se sont-elles pas aussi préoccupées par-dessus tout du fini? Quel est le dogme caractéristique de la Perse? C'est le Dualisme, et non l'Unité universelle. En poussant cette revue jusqu'au bout, nous verrions que M. Cousin est réduit à concentrer dans l'Inde l'application de son système. Or, l'Inde n'est pas, certes tout l'Orient. D'ailleurs, avec ses divisions par castes et sa mythologie fantastique, je ne vois pas qu'elle représente très-clairement l'idée de l'Unité universelle. Enfin, parmi ses philosophes les plus célèbres, Kanada, Gotama, Kapila et plusieurs autres chefs d'école me paraissent aussi fort peu préoccupés de l'infini. Que reste-t-il donc à M. Cousin? Le *Baghavat-gita* et quelques autres monumens védantistes : voilà pour lui tout l'Orient. Et c'est là ce qu'on appelle faire de la philosophie de l'histoire!.....

» Mais, quand la philosophie de M. Cousin n'aurait pas pour résultat presque nécessaire, une fausse appréciation des faits, elle serait du moins incapable de conduire au but qu'on veut atteindre par elle. En effet, la méthode *à priori* ne peut nous conduire qu'au *nécessaire*; or, l'histoire a pour objet l'*activité libre* de l'homme et ses manifestations dans le tems et dans l'espace. Ainsi, vous aurez beau étudier les élémens essentiels de la nature humaine et les rapports

fondamentaux de ces élémens, vous ne pourrez jamais arriver à calculer le développement de cette nature dans un seul homme, et *à fortiori* dans toute l'espèce humaine. D'abord, ce développement est soumis à mille influences extérieures qui peuvent le modifier indéfiniment, ou même l'arrêter. De plus, parmi les élémens essentiels de notre nature, il en est un dont le caractère spécial déconcerte tous les efforts du calculateur le plus habile : c'est le libre arbitre. Or, cet élément domine tous les autres; il les entraîne à son gré en avant ou en arrière, dans le bien ou dans le mal, dans la vérité ou dans l'erreur. Entre tous les élémens de l'histoire, il est donc le plus important. Et néanmoins, chose étrange, M. Cousin l'a totalement oublié. Comme la liberté n'est point une idée abstraite, nécessaire, ou une manifestation régulière des catégories, notre philosophe n'a su quelle place lui donner dans son système. En conséquence, il a omis d'en tenir compte. Il est résulté de là que sa philosophie de l'histoire ressemble à l'histoire comme la mort ressemble à la vie. Du reste, quand même il n'aurait méconnu aucun des élémens essentiels de notre nature, sa méthode nous eût fait connaître seulement l'homme en général, mais point du tout l'homme concret. Or, l'homme abstrait n'importe guère à l'histoire : ce qui intéresse cette science, c'est l'homme réél !

» Enfin, supposons que l'on pût déterminer par la méthode *à priori* le développement de l'individu, il resterait à établir que le développement de l'espèce est semblable au développement individuel, et que les lois de l'un sont les lois de l'autre; or, c'est ce que l'on n'a pas fait, c'est ce qu'on ne pourra jamais faire. Prétendre construire l'histoire *à priori*, c'est donc un paradoxe insoutenable.

» Et il importe peu que l'on demande ensuite aux faits s'ils confirment ou répudient les théories fantastiques auxquelles on arrive par ces procédés téméraires; car, dans la multitude innombrable des faits historiques, l'esprit de système pourra toujours en trouver quelques-uns qui se plieront plus ou moins facilement à ses caprices; or, quand ces faits auront été groupés avec un certain art, ils donneront à l'erreur une apparence de vérité capable de séduire la foule irréfléchie.

» Sans doute la méthode historique que M. Cousin propose, serait

la vraie méthode, si l'histoire de l'humanité était, comme il l'imagine, le *développement logique*, la révélation nécessairement régulière de l'idée absolue. Mais l'histoire n'est pas une *géométrie inflexible;* elle ne se déroule pas comme une suite de théorêmes, avec leurs corollaires et leurs scholies. On a beau s'écrier : « Il implique trop » que la raison ait un développement déraisonnable, c'est-à-dire, qui » ne soit pas régulier et soumis à des lois, » nous avons chaque jour le triste spectacle des folies humaines; car, si notre intelligence a des lois, il s'en faut bien qu'elle leur obéisse toujours : dominée par une volonté libre et naturellement corrompue qui l'entraîne à l'erreur, elle devient trop souvent le jouet des passions et flotte au gré de leur souffle inconstant. Quoi qu'en disent les flatteurs qui exploitent sa vanité, l'homme est tout autre chose qu'*une incarnation de la raison suprême et parfaite.*

» En résumé, quand le philosophe rationaliste veut sortir du domaine subjectif de la psychologie pour passer dans le domaine objectif des sciences historiques, il se trouve placé entre deux méthodes également impuissantes. Découragé par les difficultés insurmontables qu'entraîne sa fausse position, il ne peut se dissimuler longtems qu'il est condamné à l'impossible. Alors, marchant à l'aventure, il va et vient, sans droit comme sans règle, d'un empirisme sceptique aux hypothèses les plus gratuites. L'arbitraire en toutes choses est si commode, et l'on s'y abandonne si naturellement, dès qu'on cesse d'avoir une foi ferme aux lois établies par la sagesse divine !

» C'est ainsi que s'est produite et répandue parmi nous une philosophie de l'histoire, qui n'est en réalité ni de la philosophie, ni de l'histoire : science capricieuse et mobile, ou plutôt vain simulacre de science, qui ne cache sous des dehors fastueux d'autre profondeur que celle du vide absolu, mais qui échappe à la discussion par l'obscurité même et par l'insignifiance du langage dont elle s'enveloppe ! Grâce aux faciles procédés qu'elle a mis en vogue, on résume et l'on explique l'histoire universelle sans l'avoir étudiée; la chronologie a cédé sa place aux catégories, et l'imagination tient lieu d'érudition. Dès-lors il suffit d'une connaissance vague et inexacte des faits pour façonner en très-peu de tems un système, qui n'a aucun fondement, mais dont les proportions élégantes et grandioses font illusion à la

foule. Partout où a pénétré l'influence du Rationalisme idéaliste, la Philosophie et l'Histoire, jadis si sérieuses et si austères, n'ont bientôt plus d'autre valeur que celle d'un poème abstrait, d'un roman nébuleux, d'un drame ontologique. On ne croit plus qu'à un petit nombre de faits qu'on a examinés *soi-même*. Quant à ceux dont on n'a pas touché de ses propres mains et minutieusement critiqué les preuves incontestables, dès qu'ils incommodent, on les tient pour douteux, quelle que soit d'ailleurs la tradition qui les atteste; et, du sein de ce doute presque universel, on regarde l'ensemble de l'histoire, non comme un objet de foi et de science, mais comme un thème poétique, comme une matière sans forme déterminée, que chacun peut organiser selon sa fantaisie et suivant les besoins de son parti [1]. »

Nous ne demanderons point pardon à nos lecteurs de cette longue citation. Ils auront aimé sans nul doute, le ton noble et digne de M. l'abbé de Valroger, la clarté de sa méthode, sa logique vive et pressante, ses hautes et solides considérations. Ces qualités si précieuses, ils les trouveront à chaque page des *Études sur le Rationalisme*. C'est là que nous les renvoyons en les quittant.

Nous devons cependant. en terminant ce compte-rendu bien imparfait, dire que M. de Valroger ne s'endort pas au sein de son triomphe. Il semble même avoir encore ajouté à son ardeur déjà si grande. L'auteur des *Études sur le Rationalisme* vient, en effet, de nous donner une traduction abrégée et annotée de l'*Essai sur la crédibilité de l'histoire évangélique, en réponse au docteur Strauss, par Tholuck* [2]. Il a placé en tête de cet ouvrage une *Introduction* qui mérite au plus haut point de fixer l'attention. Ajoutons enfin que Mgr l'évêque de Bayeux, si zélé pour le progrès des études cléricales dans son diocèse, si juste appréciateur du mérite, lui a tout récemment accordé une récompense bien flatteuse. Ce digne prélat, ne comptant pas le nombre des années de M. de Valroger, mais appré-

[1] *Etudes sur le rationalisme*, p. 190-95. Pour comprendre la justesse de ces remarques, il suffit de lire avec quelque attention le *Discours de M. Michelet sur l'histoire universelle*, son *Histoire de la révolution française*, celle de M. Louis Blanc, *les Girondins* de M. de Lamartine, etc.

[2] Paris, chez Lecoffre, 1 vol. in-8°. Un de nos amis se propose de rendre compte de cet ouvrage dans les *Annales*.

ciant l'importance de ses travaux, l'a nommé chanoine titulaire de sa cathédrale. Il remplacera M. l'abbé Thomine-Desmazures, cet autre prêtre distingué, que nous avons vu quitter une position brillante pour s'en aller en Chine, gagner des esprits à la vérité, des enfans à l'Église, des âmes à Jésus-Christ. Heureux les évêques qui, comme Mgr Robin, ont ainsi des hommes éminens pour combler les grands vides qui se font dans leur clergé! Plus heureux encore, lorsqu'ils savent se les attacher par des liens forts et puissans!

L'abbé V. H. D. CAUVIGNY.

Linguistique.

QUESTION
DE L'UNITÉ DES LANGUES.

Portée du livre *Foi et Lumières*. — Important travail sur les idiômes. — Face nouvelle de la question. — Elle prouve avec plus de force l'unité primitive des langues et de l'espèce humaine.

Les *Annales* ont signalé, lors de sa publication [1], le livre de la société *Foi et Lumières*, solide manuel d'apologétique moderne, où non-seulement se résume, à l'usage des zélateurs du christianisme complet et romain, la substance de deux cents volumes, mais qui, puissant d'ordinaire par sa richesse, l'est aussi quelquefois par sa pauvreté volontaire ; s'étant fortifié *de tout ce qu'il perd*, à l'aide d'un judicieux triage, qui a supprimé de son répertoire les argumens de faux aloi, les preuves même simplement douteuses.

Depuis lors, de graves autorités ont confirmé nos recommandations quant à cet ouvrage. De l'avis des connaisseurs, sa nature l'appelle à prendre place dans la bibliothèque de quiconque, tenant à se rendre pleine raison de la foi de Jésus-Christ, veut pouvoir, en la propageant, réfuter les objections qu'il entend journellement opposer. L'un de nos prélats les plus éclairés, monseigneur Parisis, évêque de Langres, a dit que toute nouvelle défense de la Religion lui semblait devoir désormais prendre pour *point de départ*, le livre composé par les Catholiques de Nancy, et qu'il en regardait l'apparition comme un *événement* pour l'Église de France [2].

A la suite des *Considérations sur les rapports de la science et*

[1] Cahier de décembre 1845, tom. XII, p. 457 (3e série).

[2] *Foi et Lumières*, vol. grand in-8°. Prix, 6 francs. Paris, chez Waille, rue Cassette, 8.

de la croyance, qui forment la partie principale du volume, se trouvent placés, pour échantillon des travaux de la société *Foi et Lumières*, quelques-uns des morceaux lus dans les séances de cette Académie chrétienne. On peut y remarquer, entre autres, à cause de l'importance du sujet, un *mémoire* duquel nous avons promis dans le tems à nos lecteurs de les entretenir.

En traitant de l'*histoire des idiômes*, chose si grave au point de vue religieux, l'auteur a voulu surtout quitter le terrain mouvant des conjectures pour le ferme sol des réalités; il a voulu, peut-être plus encore, essayer de porter le flambeau d'une discussion claire, précise, intelligible, au sein de matières abstruses où régnaient des mal-entendus, et dont les champions de la foi, s'escrimant parfois au hasard, ne se rendent pas toujours assez bien compte. Aussi, après avoir lu le travail nancéïen, on comprend, du moins beaucoup mieux qu'auparavant, sur quoi il s'agit de prononcer, et d'après quels élé-ments on a droit de le faire. Là, du reste, quelque avis qu'on veuille choisir sur la manière de résoudre les questions d'unité ou de diver-sité linguale, on les y sent nettement posées, on en voit les conditions et les bornes.

UNITÉ ou DIVERSITÉ : Ces deux mots sont la devise de deux bannières bien opposées. Pour l'un, combattent les Chrétiens, rangés autour du témoignage de l'Écriture sainte, et pour l'autre, les incré-dules, s'armant de théories empruntées à quelques naturalistes. Des deux côtés, on cherche à se renforcer d'argumens fournis par la glossologie.

Or, le mémoire de *Foi et Lumières*, écartant une foule de notions confuses, pour les remplacer par des idées distinctes et positives, établit deux choses :

Que les Chrétiens, au fond, ont parfaitement raison, sur ce chapitre comme sur le reste ;

Mais qu'à l'égard de l'*unité des langues*, ils plaident assez mal leur cause, et que la vérité de leur assertion, là-dessus, ressort de preuves tout autres que celles qu'ils se plaisent d'ordinaire à employer.

L'auteur, en effet, ne regarde pas, à beaucoup près, comme déci-sifs pour l'unité, les rapprochements verbaux (les uns forcés, et les autres insuffisants) dont on a coutume de se prévaloir. Les contrôlant

s'il nous est permis de dire toute notre pensée, pour tenir un rang honorable à côté des Mémoires du savant illustre, à l'habileté duquel il rend, « en revenant, comme il dit, sur quelques parties de son sa- » vant Mémoire », un si juste témoignage.

C'est surtout dans le chapitre suivant, le 9e, où il traite de la condition des esclaves dans la famille et dans l'état, que l'on rendra, surtout à M. Wallon, ce témoignage qu'il attend, avec juste raison, de ses lecteurs, quand il dit : « que son aversion pour l'esclavage ne l'a » point porté à en exagérer les rigueurs ou à voiler les côtés de la » question qui peuvent lui être favorables (Introd., p. 174). »

Il convient donc que « les souffrances et les privations des familles » ouvrières dépassent souvent celles des esclaves ». Mais que prouve cela en faveur de l'esclavage ? Nos malhaureux ouvriers souffrent ; mais en souffrant, ils ont la conscience de leur dignité. Ils se sentent hommes. « La loi suprême des esclaves, la loi commune à tous, c'est » de n'être rien : rien qu'une chose sous la main du maître. »

Ainsi, ils sont étrangers à tous les droits de l'homme ; pour eux, point de mariage, point de famille, point de propriété, aucune part ni dans les droits civils, ni dans les choses saintes. Si, quelquefois, on leur laisse un peu de liberté, voulez-vous savoir pourquoi ? « On » est forcé, dit Xénophon, de ménager les esclaves, même de les » laisser libres, si l'on veut retirer le fruit de leurs travaux (p. 298) ». Et quelle liberté ? Les poètes comiques nous l'apprennent : « une li- » berté licencieuse qui déplaçait les rôles, et usurpait l'autorité au » profit de l'esclave ». Et après tout, malgré ces airs de « commande- » mens que prenaient, avec de jeunes maîtres débauchés, des valets » insolens, ils n'étaient que des esclaves, le bâton le leur montrait ». L'esclave mal nourri, mal vêtu, accablé de travail, parvenait-il à se réfugier dans un temple, on trouvait bien moyen de le forcer dans cet asile. « J'irai chercher Vulcain, c'est l'ennemi de Vénus, dit un » maître, en menaçant les suppliantes de la déesse ». Les lois en faveur des esclaves n'aboutissaient qu'à les faire vendre à un maître moins dur peut-être ; encore ces lois n'avaient d'autre principe que la crainte de voir les esclaves se révolter : et on ne le craignait pas sans raison. Le massacre de St-Domingue n'est pas nouveau dans les annales de l'esclavage. Chio vit ses habitans massacrés ou réduits en

servitude par ses esclaves. « Enfin, la loi, qui ne reconnaissait point » dans l'esclave le caractère de l'homme, poussait la logique jusqu'à » ne point croire à sa conscience. On suspectait son témoignage libre, » on ne l'interrogeait que par la torture (p. 324). »

Tout cela se passait à Athènes, « et Athènes était le pays où, de » l'aveu de la Grèce, l'esclave trouvait le plus d'humanité. »

Il faut voir dans l'ouvrage le beau résumé qui termine ces développemens. On éprouve, en lisant ce chapitre, quelque chose de semblable à ce qu'on ressent en passant par les péripéties diverses d'un drame habilement conduit.

L'auteur, après avoir montré le sort malheureux des esclaves, montre les adoucissemens qu'y apportaient la loi, la coutume, ou les conseils de la philosophie. On respire un moment; le cœur, soulagé, se rouvre aux doux sentimens que fait éprouver l'exercice de l'humanité; mais c'est pour retomber bientôt dans les sentimens pénibles qui l'avaient d'abord affecté. L'esclave n'est rien! C'est la triste pensée qui vient se présenter à l'esprit la dernière et vous remettre sous les yeux, avec tous les maux que l'on sait, tous ceux que l'on ignore.

M. Wallon, au commencement du chapitre 10[e], compare l'esclavage au séjour de misère et d'horreur où l'on entre sans espoir d'en sortir jamais, l'Enfer. « Servir sans espoir, servir sans fin, servir » dans sa personne, dans sa race, à toutes les générations, tel était le » droit ». On voulut bien pourtant laisser paraître « la vague espé- » rance. »

L'esclave pouvait acquérir la liberté à titre onéreux en se rachetant, à titre gratuit par l'affranchissement. Le rachat pouvait-il être imposé au maître? M. Wallon ne le pense pas dans le silence de tous les auteurs. Il fait connaître ensuite, avec toutes les preuves désirables, les divers modes d'affranchissement, la situation de l'affranchi vis-à-vis de son ancien maître et de l'état, la condition des affranchis, élevés quelquefois d'un degré dans l'état, mais restant communément ce que l'esclavage les avait faits; cuisiniers, joueurs de flûte, courtisane, etc., et jouissant encore longtems de peu de considération. Quant au nombre, il est difficile de le déterminer; mais il paraît probable qu'il y en avait peu. « Ainsi, pour beaucoup, l'esclavage » restait ce qu'il était en droit; un mal sans fin, une prison éternelle.

à la lumière d'une critique puissamment renseignée, il les dépouille du droit de prêter force aux tranchantes conclusions que l'on tire ; que l'on tire, selon lui, faute d'en savoir assez long.

A le voir renverser sans pitié certains échafaudages regardés jusqu'à présent comme des étais, on éprouve quelque surprise, et l'on est presque tenté de se demander, non sans une sorte d'inquiétude, si l'apologétique religieuse n'y perdra rien. A l'entendre professer avec tant de nerf et de vigueur, que les idiômes ne se ressemblent tout de bon QU'EN DEDANS DE LEURS PROPRES GROUPES, et qu'ainsi (sauf quelques mots exceptionnels, *médailles de l'ordre de choses originaire*), les familles de langues sont profondément, sont essentiellement distinctes ; à le suivre, lorsque épluchant chaque système formé pour les enchevêtrer et les confondre, il montre que ces tentatives, fût-ce les plus ingénieuses, ne sauraient supporter un examen approfondi : on ne devine pas trop comment il va pouvoir, non-seulement admettre,, mais tenir pour indubitable (indubitable en dehors même de la Révélation), L'UNITÉ PRIMITIVE DES LANGUES.

Il y est ramené, pourtant, à cette unité primitive, et il y ramène ses lecteurs. Il y arrive par une série de déductions légitimes, étonnamment serrées, dont l'impression est d'autant plus forte qu'elle était plus inattendue. On demeure stupéfait, de voir qu'une étude qui d'abord, dans le but d'accorder à la saine linguistique tout ce que cette science a droit d'exiger, avait semblé, pour un moment, perdre de vue les autorités saintes, et presque les mettre en péril ; qu'une telle étude, disons-nous, se trouve tout-à-coup, par simple marche logique, rentrer à pleines voiles dans le fleuve des traditions orthodoxes. On s'émerveille de reconnaître que, confirmant le récit de Moïse, avec un degré d'exactitude dont l'hypothèse vulgaire n'approchait pas (car, en croyant se mieux attacher à la *Genèse*, on en contredisait plusieurs points), pareille étude vienne justifier, comme toujours, « que la foi n'a rien à craindre de la raison, pourvu que » la raison aille assez loin. »

Les *Annales* n'entreprendront point d'exposer les idées de ce sérieux labeur de philologie catholique : quelque soin que nous missions à en faire comprendre l'enchaînement, notre analyse ne remplacerait qu'avec peine un mémoire *ex professo*, dont il faut lire

soi-même d'un bout à l'autre l'argumentation, si l'on veut être assuré de la bien saisir. Mieux vaut donc, pour les gens désireux de s'instruire, recourir au livre de *Foi et Lumières*, et s'y pénétrer du travail dont il s'agit. Nous les y renvoyons avec d'autant moins de scrupule, que le morceau, quoique traitant de la question à fond, et l'épuisant pour ainsi dire, ne remplit pas 40 pages.

Il suffit d'indiquer que toutes les recherches rassemblées là, et dont la force collective est entraînante, convergent de façon à rendre certaine « *la monanthropie, mais une monanthropie brisée par des événemens postérieurs et surnaturels.* » On y voit que l'Humanité, *monoglotte d'abord, doit être devenue polyglotte par des circonstances extraordinaires, dont l'explication ne se rencontre point dans la série des analogies terrestres.* »

« Eh bien! Messieurs (dit le Mémoire), cette conclusion, où nous venons d'arriver par voie scientifique et purement rationnelle, se trouve coïncider de point en point avec la donnée biblique.

» Et si nous voici amenés à une démonstration de plus de la constante exactitude des Livres saints, ce n'a pas été par le sentier d'une factice et problématique unité, péniblement arrangée entre les familles de langues; mais au contraire, par le sincère aveu de la diversité que l'examen fait remarquer entre elles. Notre système finit donc par être le meilleur, de toutes manières. Quoique fondé sur la simple observation du vrai, sans qu'on y ait rien forcé ni torturé par préoccupation religieuse, il se trouve confirmer plus complétement la Religion que ceux qui, en imposant à la Raison de très-inutiles sacrifices, n'en avaient pas moins voilé, et comme effacé, d'importans passages de la Bible.

» C'est qu'il n'en est pas, Messieurs, de la révélation judaïco-chrétienne, laquelle peut attendre de pied ferme, braver et confondre la critique, comme il en est des révélations bouddhiques ou musulmanes, fantasmagories qui ont besoin des ténèbres, et que le grand jour fait disparaître. C'est que nul progrès de l'esprit humain ne peut prévaloir contre l'esprit de Dieu, ni affaiblir l'autorité de la parole de *Celui qui est.*

» Chaque fois que les sciences, en faisant un pas nouveau, ont l'air d'ébranler quelques-unes de nos doctrines..., laissons les impies se

réjouir et les poltrons se déconcerter. Quant à nous, demeurons tranquilles; au lieu de nier la découverte, mettons-nous à l'examiner. — Bientôt, Dieu, si nous le prions, nous fera la grâce d'apercevoir *comment* les choses nouvellement trouvées sont compatibles avec l'enseignement de son Église; et souvent il arrivera qu'à la place d'une quasi-preuve, dont nos justes persuasions s'étayaient assez mal, nous y aurons gagné une autre preuve, logiquement bien supérieure. Telle sera la récompense de notre fidélité. Au raisonnable et courageux aveuglement dont il nous aura fallu pour un instant nous armer, succédera le retour de la lumière, et d'une lumière plus vive qu'auparavant.

» Vous venez, Messieurs, d'en avoir un frappant exemple, dans le nuage passagèrement formé par les progrès de la linguistique: ce sont, vous le voyez, ces progrès mêmes, qui, bien étudiés, le dissipent, et avec grand avantage sur le passé. Ainsi en est-il arrivé dans tous les tems.

» Encore une fois, enfans de Dieu et de Rome, ne craignez rien, ne vous troublez jamais; *non turbetur cor vestrum, neque formidet.* Au risque de passer pour ignorans, voire pour imbéciles, attachez-vous avec vigueur à la parole, à la tradition divine, toujours finalement justifiée. La Providence peut vous laisser fortement assaillir, mais vous abandonner, non, non. Ah! qu'à l'aspect de votre foi robuste, foi patiente au milieu des épreuves, consolante comme l'espérance et l'amour, impérissable comme la vérité, les mondains soient forcés, dans leur étonnement, de se rappeler les paroles du *Psalmiste*: « Avec la confiance au Seigneur, on est ferme comme » la montagne de Sion; et rien ne peut ébranler l'homme qui s'est » choisi pour demeure l'enceinte de Jérusalem. »

***

Revue de Livres nouveaux.

HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE DANS L'ANTIQUITÉ

PRÉCÉDÉE

D'UNE INTRODUCTION SOUS LE TITRE

DE L'ESCLAVAGE DANS LES COLONIES,

PAR M. H. WALLON,
Professeur suppléant à la Faculté des Lettres de Paris[1].

La loi de Moyse change la nature de l'esclavage. — Rigueur de l'esclavage chez les divers peuples. — Vie de l'esclave, ses occupations; prix qu'il coûtait, — L'esclavage approuvé de Platon et d'Aristote.

Les lecteurs sérieux trouveront dans cet ouvrage un sujet grave et important, des connaissances solides et étendues, un jugement droit, et dans la forme, un plan facile à saisir, un style toujours clair, simple, entremêlé avec sobriété de réflexions justes. L'auteur, dans l'avertissement, marque ainsi lui-même la division de son ouvrage :

« Les deux premières parties présentent dans un ordre analogue, » les origines, les conditions et les effets de l'esclavage : 1° en Orient » d'abord et surtout en Grèce ; à Rome et dans les pays de l'occident. » Dans la 3e partie, nous décrivons les influences qui, dès les pre- » miers siècles du Christianisme et de l'Empire, en attaquent le droit » et l'usage, et commencent à le transformer ou à le réduire. »

Si haut que l'on remonte vers l'origine des peuples, on retrouve quelque forme de servitude parmi les élémens de leurs constitutions. Ce n'est pas que cette loi si dure ait été placée par Dieu lui-même dans les conditions de la vie humaine. La dépendance de la femme est écrite, il est vrai, aux premières pages de la *Genèse*, comme une loi établie de Dieu ; mais cette loi, c'est, dit l'auteur, « la peine du

[1] 4 vol. in-8, prix : 28 fr., à Paris, chez Désobry.

» péché et la suite de sa faute. La femme fut soumise, elle ne dut » pas être pour cela esclave. » C'est l'abus du pouvoir, l'abus de la force qui a transformé cette dépendance et la subordination de l'enfant au père en esclavage, et fait du mari et du chef de la famille *un maître* dans toute la rigueur de ce mot.

« L'esclavage se montre dans l'histoire des patriarches avec son » double caractère de perpétuité et de mobilité ; perpétuité et hérédité dans l'obligation de servir, mobilité dans la position du serviteur qui passe d'un maître à un autre. » Mais sous l'empire de ces mœurs simples, il était loin d'être aussi rigoureux qu'il était absolu. C'est ce qui paraît évident dans l'histoire des patriarches et d'Abraham en particulier, qui pouvait « armer sans danger plus de trois cents » jeunes et robustes serviteurs nés sous des tentes. »

M. Wallon qui ne laisse rien passer, nous montre l'esclavage établi sous des formes plus ou moins dures chez tous les peuples nomades de l'Asie. L'esclavage est donc un fait ancien, et sanctionné non-seulement par la coutume, mais encore par les lois. Moïse lui-même l'a maintenu. Est-ce à dire pour cela que l'esclavage soit une institution divine?

Montesquieu, dit M. Wallon, a répondu : « Quand la sagesse divine » dit au peuple juif je vous ai donné des préceptes qui ne sont pas » bons, » cela signifie qu'ils n'avaient qu'une bonté relative, ce qui est l'éponge de toutes les difficultés qu'on peut faire sur les lois de Moïse. »

Nous croyons que l'exposé lumineux fait par M. Wallon, de la législation mosaïque touchant l'esclavage, sera plus satisfaisant pour l'esprit que cette réponse.

« L'esclavage se perpétuait chez les Juifs par tous les modes en usage parmi les nations, la guerre, la naissance, la vente. Il y avait donc chez eux des esclaves juifs et des esclaves étrangers : des esclaves juifs, car la loi permettait au Juif de se vendre lui-même comme de vendre ses enfans. »

Voilà le droit reconnu ; mais voici les réserves :

Le maître qui a tué son esclave, juif ou étranger, la loi ne distingue pas, est puni de mort. « Car la loi qui défend de verser le sang « humain compte l'esclave parmi les hommes (p. 11). » — La loi or-

donne encore de mettre en liberté l'esclave, sans distinction de Juif ou d'étranger, que son maître aura blessé. Il en est de même de la femme prise à la guerre que le Juif pouvait épouser, mais qu'il était obligé de renvoyer libre, sans pouvoir ni la vendre, ni la retenir en puissance, quand elle cessait de lui plaire. « Ainsi la vie de l'esclave » était assurée, et sa personne garantie contre l'outrage (p. 12). »

Première différence qui sépare par une intervalle immense l'esclavage tel que le tolérait la loi des Juifs de l'esclavage autorisé et reconnu par tous les autres législateurs.

Mais voici une autre restriction qui « transformait l'esclavage ou » plutôt le supprimait. En effet, l'essence même de ce droit est d'être » perpétuel; or il était limité pour le Juif (p. 13). » Moïse en fixait le terme à la 7ᵉ année. « Ce n'était donc plus l'esclavage, mais une » domesticité passagère. » Et pendant ce séjour dans la maison du maître, la loi veillait sur lui. C'est pour lui comme pour toutes les misères qu'était institué le chômage du 7ᵉ jour et celui de le 7ᵉ année. « La fête de Pâques, celle du 50ᵉ jour, celle des Tabernacles, la con- » sécration des prémices, toutes les fêtes religieuses avaient le même » but et la même sanction... Ainsi le repos du Seigneur était le repos » de l'esclave et du pauvre, repos sacré, que de nos jours on a voulu » proscrire au nom de la liberté ! Le législateur qui imposait au maître, » sous les peines les plus sévères, cette suspension périodique de ses » droits, lui recommandait en outre, sous la sanction des menaces et » des bénédictions célestes, la pratique de la charité envers son frère » esclave; car cet esclave était son égal devant la religion qui était la » loi (p. 14)... »

« Les enfans d'Israël sont mes esclaves, dit le Seigneur (*mei enim* » *sunt servi filii Israel*). Voilà le secret de ce droit remarquable, » qui tout en semblant respecter l'institution de l'esclavage en sup- » primait la rigueur, et en changeait la nature, digne précurseur » d'une loi nouvelle qui devait étendre à tous, ce que Moïse restrei- » gnait aux Juifs ou aux esclaves de Juifs (p. 17). »

Nous avons cité ce passage, parce qu'il nous a semblé qu'il pouvait bien mieux que toutes les réflexions, donner une idée juste de l'importance des questions.

M. Wallon ne se prononce pas sur la question de savoir si l'esclave

étranger devenu Juif par la circoncision, participait aussi comme le Juif lui-même, au bienfait de la loi qui faisait cesser l'esclavage à la fin de la 7e année, ou au moins à l'année jubilaire. Quoi qu'il en soit, il est certain que tous les esclaves étrangers étaient soumis à la circoncision. L'ordre en avait été donné à Abraham [1], et il n'obligeait pas seulement ce patriarche, mais tous ses descendans. L'ordre fut donné de nouveau à Moïse la veille de la sortie d'Égypte [2].

Or, la circoncision était le signe propre de l'alliance que Dieu avait contractée avec Abraham et sa postérité. L'étranger qui portait dans sa chair le signe sacré, était par là incorporé à la nation sainte, et devenait avec les autres enfans d'Israël, le serviteur de Jehova. Après cela, comment, pour nous servir de la belle expression de M. Wallon (Introduction, p. 71) « comment posséder comme des brutes des » êtres marqués du sceau divin? » La circoncision lui donnait droit de participer à toutes les fêtes, à tous les sacrifices des Juifs, à tous les bienfaits et à toutes les consolations que la religion offre à ceux qui la pratiquent.

Quand des hommes se trouvent réunis de la sorte aux pieds des autels, dans des fêtes religieuses et dans le service du même Dieu, les uns pour se rappeler qu'ils ont été esclaves eux-mêmes dans une terre étrangère, les autres pour se réjouir avec leurs maîtres du grand événement qui a brisé les fers de ceux-ci, tous pour bénir et adorer celui qu'ils reconnaissent pour leur maître commun et pour leur souverain Seigneur, ils ne sont pas bien éloignés de se traiter en frères, et de se regarder comme étant tous égaux.

M. Wallon a donc eu raison de dire que la loi de Moïse changeait la nature de l'esclavage, et le supprimait. Le Juif n'était pas le maître de son esclave, même étranger, ou s'il en était maître, c'est comme il l'était de la terre qu'il possédait, sous le bon plaisir de Dieu. Jehova, voilà le seul vrai maître de la terre et des habitans; or, là où Dieu règne, là règne aussi la liberté, et cela est tellement vrai, que quand un esclave quelqu'il fût venait dans cette terre bénite, c'était pour y

[1] Tam vernaculus quam emptitius circumcidetur, et quicumque non fuerit de stirpe vestrâ. *Gén.* XVII. 12.

[2] *Exod.* XII. 44.

voir briser ses fers. « Vous ne rendrez pas à son maître, dit la loi, » l'esclave qui se sera réfugié auprès de vous; mais il habitera parmi » vous dans le lieu qui lui conviendra, et il se reposera dans une de » vos villes; ne l'affligez pas [1]. »

Voilà le véritable esprit de la loi de Moïse, comme M. Wallon l'a fort bien montré; que les Juifs ne l'aient pas toujours fidèlement observé, comme il le montre encore par les reproches des Prophètes et par les témoignages de l'histoire : qu'importe? La loi n'est pas comptable des excès qu'elle condamne. Elle *est sainte,* comme parle l'Apôtre, *elle est juste, elle est bonne* [2]. Nous n'avons pas besoin, ici du moins pour la justifier, de l'éponge de Montesquieu.

Si, de la Judée, on passe dans les autres contrées de l'Orient, on y trouve partout l'esclavage qui s'y montre « surtout avec le caractère » que les Pères de l'Église marquaient à ses origines, comme le fruit » de la concupiscence et la suite du péché. C'est la dépravation des » sens qui relâcha les liens de la famille primitive, multipliant les » femmes et les enfans par l'esclavage et pour l'esclavage (p. 20). »

On le voit en *Égypte*, dans le palais des rois, dans les maisons des prêtres et des guerriers. Presque tous les grands travaux du pays ont été exécutés par des étrangers réduits en servitude, et devenus esclaves de l'état. Les nombreux dessins, dont les monumens, élevés peut-être par ces malheureux, sont couverts, sont, d'accord avec les monumens écrits, et en particulier avec les récits de l'*Exode*, pour nous montrer l'excessive rigueur de ces maîtres impérieux [3]. A part ces rigueurs de la servitude publique, l'esclavage était-il plus doux chez les particuliers? « Il paraît, dit M. Wallon, avoir eu plusieurs » garanties ». Il convient de parler avec cette réserve quand on a, pour résoudre ces questions, des documens aussi peu certains.

Diodore a dit que la loi chez les *Indiens* défend de faire qui que ce soit esclave. M. Wallon corrige cette assertion erronée par les *lois de Manou*, et nous donne, sur l'esclavage dans cette contrée de

[1] *Deut.* XXIII. 15.

[2] *Rom.* VII. 12.

[3] Voir dans les *Annales*, t. V, p. 450 (3e série), un dessin représentant les Juifs travaillant sous la direction de maîtres armés de bâtons.

de l'Orient, des détails exacts et aussi complets que le permet l'état actuel de nos connaissances.

Outre les sept espèces de serviteurs devenus esclaves par la guerre, par la misère, par la naissance, etc., il y avait une classe entière d'Indiens, une caste, celle des *soudras*, vouée par la nature même à l'esclavage. Ce soudra, sorti du pied de *Brahma*, comme le brahmane était sorti de sa bouche, était obligé par la religion même à servir les autres. Il a été créé pour le service des brahmanes par l'être existant de lui-même, dit la loi. Son maître, peut l'affranchir, mais il n'est pas délivré de l'état de servitude, car cet état lui étant naturel, qui pourrait l'en exempter ? Le reste du riz apprêté, ainsi que les vêtemens usés, le rebut des grains et les vieux meubles, voilà tout ce que la loi lui accorde en récompense de ses services ; elle refuse même d'y joindre la facile aumône de la parole divine : c'est pour le brahmane un sacrilége d'enseigner l'Écriture sainte à un soudra. On lui laisse entrevoir dans la vie à venir une régénération qui doit être le prix de son aveugle soumission ; quant à sa vie présente, elle est estimée à l'égal de celle d'un chat, d'une grenouille ou d'un hibou. Il semble qu'il ne puisse y avoir rien au-dessous d'une pareille dégradation. La religion de l'Indien lui enseigne à voir des êtres humains plus misérables encore, ceux qui naissent du mariage d'un soudra avec une femme de caste supérieure[1].

C'est encore à l'ouvrage que nous renvoyons pour tout ce qui est dit de l'esclavage chez les *Chinois* : l'auteur a emprunté aux anciens *Mémoires* sur les Chinois, et en particulier au savant Mémoire de M. Ed. Biot sur *La condition des esclaves en Chine*, de curieux détails.

Le *Zend-avesta* parle peu de l'esclavage ; mais, quoi qu'il en soit de la doctrine de Zoroastre sur ce point, il est certain que nous voyons l'esclavage coexister avec sa loi chez les peuples qui ont successivement embrassé la religion des mages, les Mèdes et les Perses. Et ici, on nous montre, l'histoire à la main, ces deux peuples adoptant avec le despotisme oriental le cortége d'esclaves dont il s'environne ; esclaves pasteurs, esclaves attachés aux travaux de l'agricul-

[1] Voir les *lois de Manou*, trad. de Loiseleur Deslongchamps.

ture et de l'industrie, esclaves consacrés aux besoins du luxe et de la richesse, esclaves voués aux plus infâmes pratiques de la superstition dans les temples d'Anaïtis... Un seul fait nous donnera la mesure des maux que l'esclavage fait peser sur l'humanité.

« La satrapie de Babylone fournissait annuellement aux Perses 500 » jeunes eunuques. Dans les expéditions militaires, notamment lors » de la réduction de l'Ionie, les plus beaux enfans étaient voués à cette » condition, et avant comme après l'asservissement, des marchands » grecs spéculaient sur ces odieux besoins, qui payaient bien cher » leur infamie. Témoin Panionius de Chio, qui achetait les jeunes » garçons les mieux faits, pour les revendre mutilés, avec la prime » assurée à cette industrie sacrilége (p. 49). »

Ce ton de sainte indignation, avec lequel l'auteur s'élève constamment contre les attentats dont l'esclavage a été la cause, peut faire juger au lecteur dans quel esprit l'ouvrage a été écrit.

Dans son second chapitre, M. Wallon commence l'histoire de l'esclavage chez les *Grecs*, et y traite en particulier de l'esclavage dans les tems héroïques. Il n'arrive pas de suite à Homère; mais, avec la réserve qui lui est ordinaire, et qui est le caractère du vrai savoir, il nous montre les traces de l'esclavage dans les traditions des époques antérieures et dans les débris de ces monumens massifs, connus sous le nom de constructions cyclopéennes, témoins irrécusables « d'un » régime de despotisme et de servage. »

On ne reproduira point ici le tableau interressant que l'auteur a tracé de l'esclavage dans les tems héroïques : un pareil travail n'est guère susceptible d'analyse; c'est dans l'ouvrage même qu'il faut en prendre connaissance. On y verra avec tous les détails que l'on peut désirer, puisés aux sources les plus certaines, Homère, Hésiode, les tragiques Grecs, tout ce qui a rapport à la manière dont l'esclavage se perpétuait par la guerre, par le commerce, plus rarement par la naissance; sur leurs fonctions diverses, sur leurs rapports avec leurs maîtres.

On dirait que M. Wallon, en parlant des Grecs, ait pris un peu de leur caractère. Il se plaît à conter comme le bon Homère, et comme Hérodote qui a avec lui tant de rapports. De là un peu de longueur, peut-être. Mais ces détails, empruntés au père de la poésie grecque,

ont quelque chose de si gracieux, ces paroles touchantes qu'Eschyle et Euripide surtout, mettent dans la bouche de leurs nobles captives, sont si suaves, qu'on lui pardonnera, je crois, volontiers, de ne pas les avoir supprimés.

Du reste, on verra par le passage, suivant qui termine le 2e *chapitre*, de quelle manière il pèse les témoignages dont il se sert et quelle confiance on peut avoir dans une aussi sage critique.

« Tel est l'ensemble des faits qui représente l'esclavage dans Homère : car nous avons eu soin de ne lui associer les tragiques, que pour les points où ils se bornent à développer pour les mêmes personnages, les mêmes situations et les mêmes sentimens. Ne dissimulons rien pourtant. L'épopée prise pour histoire, même dans ces tems anciens, a des règles particulières de critique, et, pour dégager la vérité de la fiction, dans le tableau des mœurs qu'elle nous retrace, il faut soigneusement distinguer ce qui est du dessin et ce qui est du coloris. Le dessin est vrai en général, et les traits qui le forment sont empruntés à la réalité même : mais la couleur est due à l'imagination du poète qui idéalise et embellit ce qu'elle touche. Ainsi les principaux traits de l'esclavage aux tems héroïques, ses origines, ses charges et ses devoirs, peuvent légitimement se retrouver dans les peintures d'Homère, et l'association qu'on y voit des maîtres et des esclaves aux mêmes travaux, autorise aussi quelque conjecture sur les rapports des maîtres et des esclaves entre eux. Mais peut-être ne faudrait-il pas trop se faire illusion sur les douceurs de cette servitude, ni regarder comme la simple et sincère image du traitement des esclaves, tant d'exemples d'indulgence et de débonnaireté. Car, sous l'autorité absolue et toute arbitraire du maître, on passe du bien au mal par une série continue de nuances, et en pareille matière le fait change bien aisément de nature, s'il change de forme et de couleur. . . . .

» Cependant quand l'esclave aurait obtenu ces ménagemens de la part du maître, quand sa condition pourrait ne point paraître autre chose qu'un échange sagement compensé de services et de protection, et comme un contrat de dévouement et de bienfaisance ; ce contrat n'en serait pas plus légitime ni plus acceptable dans les élémens d'une société régulière ; car il n'y a point de contrat sans

» obligation réciproque ; or, ici l'esclave seul est obligé. Que l'on » vante autant qu'on voudra la mansuétude du maître, qu'on exalte » cette condition heureusement dépendante qui affranchit l'esclave » des soucis de la misère, et sauve à son imprévoyance les tristes » hasards de l'avenir, c'est un mal que d'ôter absolument à l'homme » l'enseignement du besoin et le principe des efforts légitimes qu'il » doit tenter pour le vaincre, parce qu'on lui ôte en même tems la » conscience de sa force et le vrai sentiment de sa dignité (p. 84). »

La période qui suivit les tems héroïques, vit s'étendre considérablement le cadre de l'esclavage. Soixante et quatre-vingts ans après la ruine de Troie, les Thessaliens firent invasion dans la patrie d'Achille, et les Doriens dans les royaume de Diomède et de Ménélas, réduisant en servitude tout ce qui n'émigrait pas devant eux. Les émigrans, à leur tour envahissant d'autres contrées, y portèrent aussi l'esclavage avec toutes ses misères.

Après avoir dit ce que l'histoire nous apprend de l'état des peuples soumis par les Thessaliens, l'auteur passe aux Doriens qu'il montre s'établissant dans tous les petits royaumes du Péloponèse, et particulièrement en Laconie. C'est là surtout que le rapport des vainqueurs et des vaincus prend un caractère net et précis, l'esclavage qui asservit la race vaincue, n'étant plus seulement un fait mais un système ; car il est le fondement sur lequel repose la constitution de l'État.

Ici l'auteur se trouve conduit naturellement à nous faire connaître l'organisation de la république Lacédémonienne telle que Lycurgue l'avait formée. « Lycurgue, dit-il, avait voulu faire de cette société un » corps plein de force, et la force lui apparut sous la figure d'un » homme armé. C'est sur cet idéal qu'il forma son état ; la famille » pour lui c'est l'homme, l'homme de guerre ; le peuple une armée ; » Sparte un camp. Ainsi des exercices et point de travail. Mais ce » corps, qu'il avait cru par là constituer plus fortement, manquait » précisément du principe de la vie ; car c'est le travail qui fait la vie » d'une société, et le travail était exclu de son sein. Sparte devait » donc vivre d'une vie d'emprunt : elle vécut en effet des sueurs de » l'ilote ; et par son incroyable énergie, elle sut généralement le » retenir au joug. Mais cela ne suffit pas ; et le germe de mort qu'elle » portait en elle se développa par l'action même comme par l'altéra- » tion des lois de Lycurgue (p. 116). »

Le nombre des citoyens diminua avec une rapidité effrayante, et rien dans la constitution ne donnait moyen de réparer ces pertes. « Sparte enfin périt faute d'hommes, » selon la remarque d'Aristote.

Il y avait à Sparte des populations asservies de degrés différens; les *Périèques* et les *Ilotes*. On connaîtra clairement la condition des uns et des autres après avoir lu cet ouvrage, et rien n'est avancé ici qui ne soit soutenu par le témoignage des auteurs anciens les plus graves. M. Wallon résume dans ces mots pleins d'énergie, tout ce qu'il nous apprend des malheureux ilotes: « Le Spartiate, dit-il, » voulait pour l'ilote (p. 100). »

Quand on est arrivé à ce point, il n'y a plus d'excès dans la misère de l'esclave qui doive surprendre. Le bon plaisir du maître, voilà toute la garantie qui lui est offerte, et si l'État intervient pour mettre des limites au pouvoir de celui-ci, c'est moins en considération des esclaves qu'en considération des citoyens. Au reste l'État lui-même, ne ménageait guère les ilotes. Comme ils étaient fort nombreux (M. Wallon, par des recherches savantes et instructives, prouve que leur nombre pouvait aller à 220,000) il fallait les contenir par la terreur; et chaque année les Ephores, *les mettant pour ainsi dire en coupe réglée* (p. 109), leur faisaient faire, par les jeunes gens, une guerre atroce.

A cette occasion, M. Wallon discute l'opinion d'Otfr. Muller (à la vaste érudition duquel il reconnaît devoir beaucoup), qui semble se refuser à admettre les monstrueuses barbaries dont Plutarque nous a conservé le souvenir. Le docte allemand croit que Plutarque a mal entendu un passage d'Aristote: mais quand il en serait ainsi, l'humanité des Spartiates n'y gagnerait pas grand chose. On sait par le témoignage du plus grave et du plus digne de foi peut-être des historiens anciens, Thucydide, que 2,000 ilotes disparurent sans que jamais on ait su comment ils avaient péri. On peut tout croire d'un peuple capable d'une pareille énormité.

Après nous avoir fait connaître la constitution de Sparte, l'auteur devait naturellement nous faire connaître celle de son illustre rivale, et nous montrer la place occupée par les esclaves dans la constitution d'*Athènes*; c'est le sujet du 4e *chapitre*.

Après avoir dit quelque chose de l'organisation de Thésée, il arrive

à Solon, et nous montre ce législateur, opposé en cela à Lycurgue, encourageant le travail parmi les citoyens, et le présentant aux pauvres comme un moyen d'accroître leur fortune, et d'arriver au pouvoir : et Athènes, en effet, s'éleva par cette voie.

C'est avec la population laborieuse que Thémistocle forma sa marine et étendit la puissance de sa patrie. Mais tout dans ce monde est sujet au changement. A la fin de la guerre du Péloponèse, le travail libre ne suffisait plus pour élever les classes pauvres au-dessus de l'indigence. A côté des citoyens, il y avait des étrangers qui travaillaient aussi ; mais ceux qui faisaient à la classe populaire la concurrence la plus redoutable, c'était cette multitude d'esclaves qui travaillaient au profit d'un maître riche soumis entièrement à sa volonté, sans que l'État pût exercer sur eux, comme à Sparte, aucun contrôle. Ainsi, pendant que les riches augmentaient sans mesure leur fortune, les pauvres sans travail tombaient dans la misère et dans la corruption qui en est la suite, et la classe libre « se dégrada dans les extrê» mes de la richesse et de la pauvreté. »

Après avoir montré comment l'esclavage entrait dans la constitution des États, dans les chapitres qu'on vient d'analyser, l'auteur vient aux esclaves eux-mêmes, et indique ainsi lui-même la route qu'il va parcourir.

« Nous exposerons successivement, dit-il, les sources d'où l'on » tirait les esclaves, les circonstances particulières et les causes de » leur emploi, leur valeur et leur nombre, comparativement aux » races libres. Nous verrons ensuite quelle condition leur faisaient la » coutume, la loi, l'opinion, et déjà alors nous pourrons apprécier la » double influence que devait exercer l'esclavage sur les classes ser» viles et sur celles qui leur commandaient. »

Le *chapitre* 5[e] traite des sources *de l'esclavage dans la Grèce*.

Les défenseurs de l'esclavage dans les tems modernes, le réclament comme un moyen d'associer la race nègre aux destinées plus hautes de la race blanche, et de lui communiquer ainsi une civilisation dont, par elle-même, elle n'aurait jamais senti le besoin. Mais, dans l'antiquité, ils n'auraient pu tenir ce langage hypocrite. C'était parmi les races les plus civilisées que les Grecs d'abord, et ensuite les Romains, prenaient leurs esclaves.

L'esclavage se renouvelait par la génération ; les enfans des esclaves appartenaient au maître. Mais on n'estimait pas les esclaves nés dans la maison, et déjà corrompus, pour ainsi dire, dès leur naissance par les mauvaises habitudes de la servitude. Ainsi, l'esclave se recrutait en grande partie parmi les classes libres, et par les moyens que nous avons indiqués précédemment, la vente, et surtout la guerre et la piraterie. — La guerre contre les étrangers paraissait légitime à Aristote dans le seul but de les faire esclaves. Le grand Epaminondas et son illustre ami Pélopidas ne permettaient pas, dit-on, que l'on réduisît aucun Grec en servitude ; mais après eux on oublia bientôt cette règle, et on suivit simplement l'axiome de Socrate, qu'il est injuste d'asservir ses amis, et juste d'asservir ses ennemis (Xén. *mem.* II, 2, 2.), sans se rappeler que les Grecs pour les Grecs étaient des frères. Ainsi, « l'esclavage était suspendu sur toutes les têtes. »

Il faut voir dans l'ouvrage-même, le tableau hideux des crimes et des misères causés par l'esclavage, les hommes de toute condition enlevés par les pirates, les enfans ravis par des femmes, même au milieu des jeux et des fêtes, les esclaves envoyés par troupeaux et souvent mutilés, de presque toutes les villes de l'Asie-mineure, à Athènes, la patrie des lumières et le modèle le plus parfait de l'urbanité antique, devenu le centre de cet infâme commerce.

C'est dans l'ouvrage encore, qu'il faut lire aussi les pages éloquentes, dans lesquelles l'auteur, à la fin de ce chapitre, s'élève à la fois contre l'esclavage ancien et l'esclavage moderne, qui a accoutumé des hommes à ne plus voir dans ceux qui sont « leurs égaux en Jésus-Christ, » que de pures machines, des corps sans âme, ou tout simplement *des corps* comme parlaient les anciens.

A quoi les esclaves étaient-ils employés ? C'est à cette question que M. Wallon répond dans le *chapitre* 6ᵉ avec son érudition accoutumée.

« Ils étaient attachés, dit-il, au service domestique et aux travaux » divers de la ville et des champs. »

C'est dans les poètes comiques surtout qu'on peut voir les différentes fonctions que les esclaves remplissaient dans l'intérieur des maisons. Outre ceux qu'on avait pour son propre service, on en avait pour les louer, et c'était une manière de placer son argent qui était fort commune à Athènes. On louait des suivantes, des cuisiniers, des

valets de toute espèce sans parler de ces danseuses impudiques dont l'usage, au milieu des repas était si répandu ; que « Xénophon ne se » fait pas scrupule de l'introduire dans le banquet où figure Socrate. »

Il y avait donc des esclaves de travail et des esclaves de plaisir, et l'on sait, par les témoignages les plus graves, tout ce qu'il y avait d'infamie dans le commerce par lequel on se procurait ces derniers. Solon avait acheté des femmes pour fonder des maisons de prostitution dans Athènes ; l'esclavage enfin avait envahi toute la société.

Le *chapitre* 7ᵉ traite du *prix des esclaves*, et le 8ᵉ de leur *nombre* dans la Grèce et en particulier dans l'Attique. Le premier de ces deux chapitres est une discussion savante dans laquelle l'auteur joignant ses propres recherches et ses conjectures à celles de MM. Boeck et Letronne, parvient par la comparaison des orateurs souvent intéressés, comme il le remarque, et des poètes, avec les historiens, à déterminer le prix des esclaves d'une manière qui parait assez vraisemblable.

Ses calculs terminés, il conclut par ces mots, bien propres à faire passer dans l'âme du lecteur les sentimens d'indignation dont il est lui-même pénétré. « Voilà donc ce qu'était estimé l'homme parmi les » Grecs : un lettré, au tems de Démosthène, pouvait valoir le prix » d'un cheval (p. 218). »

Quel était le nombre des esclaves ? Ce n'est point ici une question de pure curiosité. Il faut la résoudre, au moins par approximation, si l'on veut connaître la part que l'esclavage occupait dans la société antique, et l'influence qu'il y exerçait. Ainsi, une question de chiffres s'élève à toute la hauteur d'une question sociale.

Il prouve avec M. Letronne qu'on ne doit point ajouter foi au texte d'Athénée, qui porte à 400,000 le nombre des esclaves dans l'Attique ; et contre M. Letronne, que le passage de Xénophon ne réduit pas ce nombre à 100,000. Quant à lui, en s'appuyant sur un ensemble de textes empruntés aux historiens, aux poètes comiques, aux orateurs, qu'il discute quand il le faut, il estime que, d'après des calculs très-modérés, il pouvait s'élever à 200,000 ; et montre, par les données les plus récentes et les plus sûres de la statistique moderne, que l'Attique pouvait aisément nourrir ce nombre d'esclaves et les contenir. En un mot, rien de plus lumineux que cette discussion, faite,

» Et le mal était d'autant plus grand qu'il avait en sa faveur l'opi-
» nion générale répandue parmi les Grecs; opinion que « les sys-
» tèmes des philosophes avaient en quelque sorte consacrée de l'au-
» torité de la raison. »

« De bonne heure, dit M. Wallon, l'homme se révolta contre la » loi de sa nature déchue, qui le condamne au travail », et chercha à se décharger sur les plus faibles. Mais « cette brutale suprématie de » la force », cause première de l'esclavage, ne pouvait se maintenir dans l'opinion ; il fallut la justifier, et la passion ne manqua pas d'inventer des raisons. On chercha la légitimité de l'esclavage dans la nature même; on supposa que « l'homme était dégradé non par l'es- » clavage, mais pour l'esclavage ». Les poètes et les philosophes protestaient bien quelquefois contre cette maxime. Mais ces protestations étaient rares. Dans une question de cette importance, il n'est pas sans intérêt de rechercher quels ont été, touchant l'esclavage, les idées des deux plus grands génies de la Grèce : Platon et Aristote. M. Wallon le fait avec son habileté et son impartialité ordinaires.

Quelle a donc été la doctrine de Platon sur l'esclavage; il y a dans Platon deux hommes, l'auteur de *la République*, l'auteur *des Lois*. Dans la *République*, le plan qu'il propose montre qu'il ne regarde pas l'esclavage comme nécessaire; et cependant sans s'en apercevoir il y touche de bien près; ces classes diverses de citoyens, où il voudrait établir une distinction permanente fondée sur la nature, ressemblent fort à des castes qui détruisent l'égalité naturelle. Quoi qu'il en soit, sans se prononcer, il demande l'abolition de ce droit pour les Grecs. « Il se tait sur les Barbares, » dit M. Wallon. Nous croyons qu'il va plus loin. Platon dit, si nous ne nous trompons pas : « *Quant aux » Barbares*, les Grecs *les traiteront comme ils se traitent main- » tenant entre eux* [1]. »

Dans les *Lois*, Platon, tout en reconnaissant l'injustice naturelle de l'esclavage, « s'incline devant la loi suprême du sort » et conclut, « non à supprimer les esclaves, mais à les traiter de manière qu'ils » restent utiles sans être dangereux. »

Aristote diffère bien de son maître. Platon part de l'idéal, Aristote

[1] Voir tout le texte de Platon et d'Aristote dans notre tome XI, p. 237.

de l'expérience ; Platon voit, et pour mieux dire essaye de voir ce qui devrait être ; Aristote voit ce qui est. Et, bien qu'il dise, d'après d'autres philosophes, que l'esclavage *est injuste, parce qu'il est violent*, il n'en maintient pas moins l'esclavage, et cherche à le justifier par tous les moyens possibles. Il y a trois membres nécessaires dans l'association domestique, dit-il, « l'homme qui commande la famille, » la femme qui la perpétue, l'esclave qui la sert. » — Ailleurs, « l'esclave est une propriété vivante, et le premier des instrumens, » — instrument nécessaire dans l'économie domestique : pour qu'on pût s'en passer, il faudrait que les instrumens inanimés prissent eux-mêmes du mouvement et de la vie, assertions étranges qu'il appuie lui-même par des exemples empruntés presque à la poésie comique.

« Toutes ces folies, dit M. Wallon, qu'on eut rapportées à une » imagination en délire, trouvent place dans la théorie du philosophe » comme fondées en raison (p. 375). »

Oui, nous le répétons avec lui, et nous dirons d'Aristote ce qu'il a dit si justement de Platon. Dans cette question : « Ce grand et lumi- » neux génie perd le sens naturel (p. 366). »

Qu'on y prenne garde, c'est la parole même de l'Apôtre : « Leur » cœur insensé s'est obscurci [1]. » Et ce reproche n'est que trop justifié par « ces étranges et monstrueux écarts ; la communauté des » femmes, les unions légalement stériles, l'avortement et l'exposition » des enfans (p. 366), » que Platon permet ou commande pour conserver sa république sans esclave, égaremens à jamais déplorables, mais qui justifient encore le reproche que l'Apôtre adresse dans le même endroit aux philosophes anciens.

Nous avions cru un moment que l'auteur avait donné trop de place dans son ouvrage à la réfutation de ces erreurs. Nous sommes convaincus que ceux qui le liront avec attention, et surtout dans l'introduction, reconnaîtront qu'il a bien fait, et il n'était pas inutile de réfuter les défenseurs modernes de l'esclavage, en réfutant le plus puissant génie de l'antiquité qui en ait pris systématiquement la défense. Il était bon aussi de montrer les monstrueux excès où l'on peut tomber quand on ferme les yeux à la lumière de la vérité : et il est

[1] *Aux Romains*, I, 21.

difficile de croire que Platon ici ne les ait pas fermés; car dans *ses Lois*, il flétrit lui-même avec une singulière énergie ces commerces infâmes qu'il autorise dans sa *République*, lorsqu'il défend à ses citoyens « de travailler de dessein formé à éteindre l'espèce humaine » et de jeter parmi les pierres et les rochers une semence qui ne peut » y prendre racine ni y fructifier[1]. »

Les partisans de l'esclavage aujourd'hui sont Chrétiens; ils ont donc appris dans l'Évangile à *connaître Dieu :* ils y ont appris que tous les hommes sont frères en Adam et en Jésus-Christ, c'est à eux maintenant à voir *s'ils glorifient Dieu comme il doit* l'être, et s'ils ne ferment pas aussi les yeux à la vérité, en dégradant par la servitude, des êtres créés comme eux à l'image de Dieu, rachetés comme eux par le sang de Jésus-Christ, et appelés comme eux à d'immortelles destinées. — On nous pardonnera cette digression qui rentre au reste dans les idées de M. Wallon.

Après Aristote et Platon, que pouvait-on attendre des stoïciens, des épicuriens ou des cyniques en faveur des esclaves? Rien évidemment, comme l'auteur le fait très-bien voir. Ainsi tout se réduisait, de la part des philosophes, à de simples conseils d'humanité; si pourtant on peut appeler humanité ce qui n'était souvent que du mépris. Platon lui-même n'avait pas d'autre sentiment. Ainsi le fait, la loi, l'opinion soutenaient l'esclavage, et les adoucissemens introduits dans la pratique n'avaient pas d'autre raison qu'un intérêt bien entendu. Le fait ne prouve rien contre le droit. La loi, l'opinion sont contraires au droit : l'esclavage à ce point de vue ne peut donc pas se soutenir. Reste à voir si les effets le justifieront mieux.

Nous voilà arrivés avec l'auteur, par un chemin toujours facile à suivre, au dernier chapitre qui traite de l'influence de l'esclavage sur les classes serviles et sur les classes libres.

« Si l'on en croit les apologistes, c'est l'esclavage qui a fait l'éducation du genre humain. » Cela n'est pas vrai; car pour aller de suite au principe, il faut bien se souvenir que l'esclave n'était rien. « Le maître était tout pour lui, sa patrie et son Dieu, c'est-à-dire, sa » loi et son devoir, » *incapables de bonheur et de libre arbitre,*

[1] *Lois*, liv. VIII[e].

dit Aristote, sans volonté propre; « ils restèrent ce qu'on disait qu'ils » étaient, des corps (p. 411), » esclaves nécessaires de la sensualité qui développait en eux tous les vices, la paresse, le vol, la ruse, l'esprit de vengeance, la débauche. Quelles mœurs pouvaient avoir ces malheureux esclaves de plaisir, quand leurs maîtres leur donnaient l'exemple de la débauche ou leur en faisaient un devoir, et que la religion même les y poussait. Nous renvoyons à l'ouvrage pour les développemens; les preuves surabondent. Cependant à ce sombre tableau des désordres des esclaves, M. Wallon a su joindre le tableau plus doux des vertus de plusieurs.

Mais le soulagement qu'on éprouve ne dure pas longtems, l'esclavage reparaît avec tout ce qu'il a de hideux, et nous le voyons avec le savant auteur produire des effets déplorables dans les classes libres elles-mêmes, et porter la corruption et la ruine dans l'homme, dans la famille, dans l'État. Dans l'homme, en altérant en lui le sentiment moral, en y développant les plus funestes passions, « la colère, l'in- » fâme luxure. » Dans la famille, en substituant la courtisane à la femme libre, en façonnant dès les plus tendres années les jeunes citoyens à tous les vices des esclaves qu'on leur donnait pour maîtres; dans l'État, par les habitudes oisives et bientôt dépravées qu'il fit prendre à la classe laborieuse en dégradant ou en étouffant le travail libre, autant que par les révoltes terribles dont il fut la cause, et les révolutions de tout genre qu'il amena, car toujours les esclaves « furent des instrumens tous prêts pour le despotisme. »

Cette dernière partie de l'ouvrage ne cède en rien aux autres sous aucun rapport, et nous ne croyons pas que l'on puisse rien opposer de solide à des preuves développées avec autant de force que de savoir.

On nous demandera, sans doute, à la fin de cet article, ce que nous avons à reprocher à l'auteur; car enfin, le lecteur exige des critiques : et ce n'est pas tout-à-fait sans raison. Nous pourrions reprocher à l'auteur quelques longueurs, des redites, « quelques ex- » pressions obscures ou peu correctes, deux ou trois réflexions, néces- » saires peut-être pour *égayer* le sujet, mais dont le ton plaisant nous a » paru contraster mal avec la gravité de l'ouvrage, lorsqu'il dit, par » exemple, que les médecins grecs avaient des esclaves qui allaient, en

leur nom, pratiquer la médecine sur les citoyens les moins fortunés, *comme Gil Blas chez le docteur Sangrado* »; enfin, une assertion relative à la loi de Moïse, que nous ne croyons pas exacte : «Quelquefois, dit-il (chez les Juifs), la femme est achetée; alors, non-seulement elle appartient au mari, mais elle fait partie de sa succession, et passe aux héritiers (p. 8, note 2)». Nous ne nous rappelons aucun article de la loi qui autorise à dire que la femme, dans ce cas, passait aux héritiers de son mari avec les autres biens. D'ailleurs, la femme n'était pas véritablement achetée : c'était un présent donné aux parens de l'épouse, et non le prix d'une véritable vente qui l'assimilât à une esclave.

Nous dirons en finissant : Le livre que nous venons d'analyser, considéré seulement au point de vue littéraire, est un livre très-remarquable. Mais ce n'est pas seulement un beau livre, c'est une bonne œuvre; car ce sera toujours une œuvre bonne de défendre la cause de l'humanité, la cause de la Religion : or, cette sainte cause, M. Wallon l'a défendue avec science, avec talent, avec âme, avec éloquence; et il est permis de penser qu'il ne sera pas sans influence dans la solution de la grande question qui occupe aujourd'hui la Société. Qu'il hâte donc le moment où les fers du dernier esclave seront brisés : ce sera pour l'auteur une des plus douces récompenses auxquelles sa noble ambition puisse aspirer. Les récompenses que les hommes peuvent donner ne lui manqueront pas.

RARA, prêtre.

Polémique Philosophique.

DÉVELOPPEMENT DU VOLTAIRIANISME.

HISTOIRE

DES GIRONDINS, PAR M. A. DE LAMARTINE[1].

Premier Article.

Espérances et appréhensions du public à l'annonce de l'*Histoire des Girondins*, par M. de Lamartine. — Les craintes seules étaient fondées. — M. de Lamartine a eu l'idée de la gravité de son entreprise. — Il n'en a pas tenu compte. — Danger de son ouvrage. — Spécimen des doctrines qui l'ont inspiré : apothéose de Voltaire. — M. de Lamartine, malgré son talent, ne peut établir ce sophisme impie. — M. de Lamartine en contradiction avec lui-même. — On voit pourtant ce qu'il veut dire.

« Dans l'histoire, la passion et le sentiment » doivent faire place à l'intelligence. »
M. COUSIN.

Quand M. de Lamartine fit savoir au public qu'il allait à son tour parler de la Révolution française et évoquer ces années mémorables, beaucoup de ceux qui l'ont aimé jadis conçurent naïvement quelques lueurs d'espérance. Cet enfant prodigue du génie s'enfoncerait-il définitivement dans les ténèbres, ou reviendrait-il d'un pas vers la lumière ? Quel langage prêterait aux faits cette imagination aussi opulente que désordonnée ? Laisserait-elle leur couleur locale à tous

[1] Le directeur de ce recueil, M. Bonnetty, a, un des premiers, signalé autrefois les erreurs naissantes de M. de Lamartine, et prédit les ravages qu'elles feraient dans l'intelligence du poète, s'il ne prenait soin de les extirper jusqu'à la racine. Ce travail pourra montrer à quel point cette triste prédiction s'est accomplie. Mais il fera voir surtout à quels excès déplorables on est conduit quand on ne reconnaît d'autres principes que ses sentimens et d'autre guide que sa raison solitaire. Voir *Examen critique du voyage en Orient*, t. x p. 401 (1re série). *Examen critique de Joscelin*, t. XII, p. 194. *Analyse critique de la chute d'un ange*, t. XVI, p. 361.

ces noms sanglants qu'elle aurait à placer dans son cadre? N'était-on pas trop autorisé à craindre qu'elle ne prît la frénésie du crime pour le délire de la vertu? D'un autre côté, on aimait à penser qu'un caractère naturellement élevé, un homme dans la maturité de la vie, sortirait enfin de sa subjectivité indolente et vague, quand il s'agissait d'écrire, pour l'époque actuelle et pour les générations de l'avenir, une grande et austère leçon morale. Malgré le *Voyage en Orient*, malgré certaines pages de *Jocelyn*, malgré même la triste *Chute d'un Ange*, on s'obstinait volontiers à cet espoir, que M. de Lamartine arrêterait la fougue de son indépendance, abdiquerait le despotisme de ses caprices au seuil de l'histoire. Là, en effet, ce n'est plus, comme dans le monde de la fantaisie, l'imagination qui doit être souveraine. L'histoire est le domaine inviolable de l'humanité; elle est le bien du peuple : n'est-ce pas le peuple qui l'écrit le premier, de sa sueur, de ses larmes ou de son sang?

Une autre considération, bien propre aussi à rassurer contre les excentricités trop possibles, hélas! du nouvel historien, c'était la mobilité même de ses opinions en toutes choses. M. de Lamartine se présentant pour raconter une des plus grandes époques qu'ait traversées le genre humain, n'était-il pas permis de voir en cela une généreuse tentative de conversion? N'était-il pas raisonnable de penser que le fécond publiciste avait enfin la pudeur de ses métamorphoses, et qu'il n'irait plus prendre pour de l'infaillibilité la vivacité de ses convictions éphémères?

Il n'est plus besoin de le dire aujourd'hui : toutes les espérances n'ont pas seulement été déçues, toutes les craintes ont été dépassées. Un ennemi personnel n'aurait jamais osé souhaiter à M. de Lamartine le malheur de produire une œuvre pareille. L'*Histoire des Girondins* est une *méditation*, moins que cela, une *rêverie* anti-chrétienne, anti-historique, anti-nationale; un pamphlet en huit volumes contre l'Église, contre l'Histoire et contre la France. C'est comme le rendez-vous de toutes les aberrations de la pensée sur cette matière. On pourrait définir cet ouvrage : une brillante mosaïque d'erreurs, mêlées de quelques vérités.

En prenant la plume, M. de Lamartine avait pourtant vu se dresser avec solennité dans son âme, l'idée du grand et saint devoir de l'hi-

storien. On dirait que le sentiment de la faiblesse humaine a passé en lui et fait frissonner son hardi génie. Après s'être recueilli comme pour se demander s'il saurait tirer des grandes choses, qu'il avait à raconter, tout le sens profond qu'elles contiennent, il a jugé qu'il serait peut-être à propos d'invoquer l'Esprit de Dieu, pour mener à bien cette lourde tâche. « Le récit vivifié par l'imagination, réfléchi » et jugé par la sagesse, a-t-il dit, voilà l'histoire telle que les Anciens » l'entendaient, et telle que je voudrais moi-même, si Dieu daignait » guider ma plume, en laisser un fragment à mon pays[1]. » Mais M. de Lamartine n'a pas poussé plus loin cette pieuse et chrétienne pensée. Ce n'a été qu'une phrase de plus, une formalité remplie. Non, l'homme qui remplace la Providence par la *Destinée;* qui trouve l'Église catholique une chose surannée et ne voit en elle que la *Superstition*, l'*Intolérance*, le *Fanatisme;* l'homme qui fait grandir de dix coudées, en cœur et en intelligence, des êtres dont notre nature doit tirer plus d'opprobre que de gloire ; l'homme qui invente l'art de rapetisser l'innocence et les victimes à l'avantage du crime et des bourreaux ; qui enseigne que « le dévouement ne change » point de valeur en changeant de cause[2], » et que verser son sang est toujours un baptême ; non, cet homme-là n'a pas écrit sous la grâce et sous l'œil de Dieu !

Il est clair que ce n'est point comme œuvre d'art que l'on envisage ici l'*Histoire des Girondins.* Certes, à ce point de vue, il y aurait déjà beaucoup à dire : l'art ne reçoit-il pas nécessairement le contre-coup de ce qui blesse la vérité ? Mais il s'agit, dans ce recueil, d'intérêts autrement graves et essentiels ? Or, c'est-là seulement ce que nous voulons défendre. Et ni la vogue, ni le retentissement, ni la popularité de l'ouvrage de M. de Lamartine ne nous empêcheront d'en signaler les dangers et les funestes tendances. Tout cela même ne nous en fait-il pas un devoir ? L'heure de rendre témoignage à la vérité, c'est principalement quand presque tout un peuple accueille aveuglément l'erreur et va la serrer sur sa poitrine ! Nous le dirons donc : ce serait un travail démesuré que d'énumérer, même sommairement, toutes les erreurs, tous les sophismes, tous les paradoxes

[1] *Histoire des Girondins*, t. 1, p. 2.
[2] *Ibid.*, t. 1, p. 269.

soit dans l'ordre intellectuel, soit dans l'ordre moral, soit dans l'ordre historique, que M. de Lamartine accumule dans son ouvrage. Ce n'est pas que la vérité y soit traitée précisément en ennemie, ni même en étrangère : on la convie généreusement à ce banquet de toutes les idées ; mais la Vierge immaculée y est assise au milieu d'illusions trompeuses, de fantômes sanglans, d'effigies déshonorées, qui essaient de s'abriter à son ombre. Les opinions, les jugemens, les maximes, y marchent pêle-mêle, s'entre-croisent, s'entre-choquent, s'entre-détruisent. M. de Lamartine affirme, puis il corrige, ensuite il se rétracte, pour revenir à la charge et affirmer encore. Ce livre est un mirage dont la perspective varie à chaque instant, magique phénomène qui nous ferait douter de nous-mêmes. Incontestablement, ces pages produiraient une impression pernicieuse sur des convictions mal affermies. Tout esprit qui ne sera pas sur ses gardes y laissera quelque chose. Il s'en dégage comme une saveur d'impiété. N'oublions pas toutefois qu'il y règne une apparence charmante de bonne foi candide. Qui sait ? M. de Lamartine a peut-être poussé la naïveté jusqu'à s'imaginer qu'il a fait un bon livre !

M. de Lamartine nous promettait de s'occuper peu des faits, dans l'*Histoire des Girondins*, mais beaucoup des idées et des hommes. Il a tenu parole. Les faits, il n'y a guère songé : son regard d'aigle ne doit-il pas se détourner de cette proie facile ? Quant aux hommes et quant aux idées, son but est pareillement atteint ; il s'en est beaucoup occupé : des idées, pour en faire un chaos, des hommes, pour réhabiliter, en les glorifiant, ceux que la France et l'histoire flétrissaient depuis cinquante ans. Des aperçus censés philosophiques, des tableaux et des portraits donnés comme l'expression des choses et des hommes, telle est bien, en résumé, l'*Histoire des Girondins*.

Certes, je n'ignore pas la gravité de tous ces jugemens ; mais j'ai l'intime certitude qu'ils sont justes, et je suis prêt à en fournir les preuves. Dans l'impossibilité de les indiquer toutes, j'en choisis une, l'appréciation de Voltaire. Ce n'est pas, comme pourrait naturellement le faire croire l'introduction du philosophe de Ferney dans une histoire des Girondins, que les plus vives sympathies de M. de Lamartine lui soient acquises ; mais ce fragment est un des plus propres à donner une idée de l'ouvrage. Probablement que M. de Lamartine

n'avait pas assez d'hommes compromis à peindre et à réhabiliter, qu'il a voulu rendre ce service à Voltaire ! Du reste, il serait peut-être assez difficile de préciser lequel de tous ses héros a été traité avec le plus d'amour et de prédilection. L'illustre poète ressemble à l'enfant qui s'amuse : le papillon après lequel il court est toujours le plus beau. Ou plutôt, il a fait comme le jeune avocat à son début, qui croit toujours à l'innocence de son client. M. de Lamartine s'est imaginé qu'il avait à défendre et à produire sous un jour plus doux les principaux acteurs du drame de la Révolution, Voltaire en tête. Il s'est donc passionné pour eux ; il a été convaincu de leur perfection idéale et cachée. Les infortunés dont on a versé le sang et pris la vie, ne sont que des victimes forcées et vulgaires ; les victimes nobles et grandes, ce sont ces héros qui ont voué leur nom et leur mémoire à l'exécration des siècles. C'est là une des choses neuves et admirablement trouvées que M. de Lamartine va nous annoncer tout-à-l'heure avec le ton et la chaleur de l'éloquence.

I. — M. de Lamartine en contradiction avec lui-même.

« Et leurs témoignages n'étaient pas suffisants. »
S. Marc.

« Voltaire n'a encore été jugé que par ses fanatiques ou ses ennemis [1]. » C'est-à-dire que M. de Lamartine, *qui n'est ni l'un ni l'autre*, va le juger avec impartialité. Voici donc enfin l'histoire qui commence pour Voltaire.

« Voltaire, ce génie sceptique de la France moderne, résumait en » lui...... la haine des préjugés et l'amour de la lumière. » L'antithèse est belle ! Un sceptique épris de la lumière ! Reprenons : « Voltaire, ce génie sceptique de la France moderne....., le Moïse de » l'*incrédulité*..., qui résumait en lui la haine des préjugés et l'amour » de la *lumière*....., ne fut pas la Vérité, mais il fut son précurseur, » et marcha devant elle [2] ! » En français vulgaire : l'incrédulité est l'amour de la lumière et le chemin de la vérité ! En doutez-vous ?

[1] *Ibid.*, t. I, p. 254.

[2] *Ibid.*, t. I, p. 254-260. — La Vérité, ce sera Robespierre ! M. de Lamartine a sans doute oublié que cette parole : *Je suis la Vérité !* a été prononcée par le Fils de Dieu fait homme, qui seul pouvait la dire.

Lisez : « Sa vie entière devint une action multiple tendue vers un seul » but..... : la guerre contre le Christianisme [1] ! » Il était *prédestiné* à cette tâche. Car « la DESTINÉE lui avait donné, dit M. de Lamar- » tine, 80 ans de vie pour décomposer lentement le vieux siècle [2]. » C'était sa mission : « sa mission commença [3] ! »

Et de quels puissans moyens se servit-il pour accomplir cette mission de la Destinée ?

« Sa MISSION commença par le rire et par la souillure des choses » saintes, qui ne doivent être touchées qu'avec respect, même quand » on les brise [4]. — Du jour où il eut résolu cette guerre contre le » Christianisme....., il y travailla avec tous les dons que Dieu avait » faits à son génie ; il y travailla même avec le mensonge, la ruse, le » dénigrement, le cynisme et l'immoralité d'esprit. Il y employa toutes » les armes, même celles que le respect de Dieu et des hommes interdit » aux sages [5]. » Dans un personnage ordinaire, l'emploi de tous ces moyens eût été sans doute blâmable et sacrilége ; mais dans « l'apôtre » de la raison, » dans l'*envoyé* extraordinaire *de la Destinée*, dans le « précurseur de la Vérité » des tems modernes, c'était une vertu, c'était un privilége. Et il le sentait bien au-dedans de lui-même. Car, « il mit sa vertu, son honneur, sa gloire, à ce renversement (du » Christianisme) [6]. » En vertu des lois de son intelligence supérieure, il voyait dans le Christianisme comme un immense amas de ténèbres, qui pesait sur l'humanité, paralysait l'essor et la liberté de la raison, et d'où sortaient tous les crimes et toutes les misères. Il était venu pour percer les nuages du sanctuaire. Ce grand but ne sanctifiait-il pas tous les moyens ? « Dieu ne l'avait pas destiné à embrâser les » objets ; mais à les éclairer : partout où il entrait, il portait le jour [7]. »

[1] *Ibid.*, t. I, p. 256.

[2] *Ibid.*, t. I, p. 25.

[3] *Ibid.*, t. I, p. 255.

[4] *Ibid.*, t. I, p. 255. — Il paraît, suivant M. de Lamartine, qu'on peut briser les choses saintes, pourvu qu'on s'y prenne poliment, et que, comme d'Alembert, on leur ait fait, auparavant, *une humble révérence !*

[5] *Ibid.*, t. I, p. 256.

[6] *Ibid.*, t. I, p. 256.

[7] *Ibid.*, t. I, p. 254

Or, voici comment, aux clartés de ce jour providentiel qu'il portait avec lui, Voltaire crut devoir se conduire à l'égard du Christianisme et de l'Église. Il résolut d'abord de leur faire la guerre. « Il chercha » donc des alliés. Sa liaison avec le roi de Prusse, Frédéric II....., » qui poussait la philosophie jusqu'à l'athéisme et jusqu'au mépris des » hommes, n'eut point d'autre cause [1]... *Il livra aux rois la liberté » civile des peuples*, pourvu qu'ils l'aidassent à conquérir la liberté » des consciences... Voltaire ne rougit d'aucune prostitution de son » génie, pourvu que le salaire de ses complaisances lui servît à acheter » des ennemis au Christ [2]..... Il poussa le respect envers les rois jus- » qu'à l'adoration de leurs faiblesses; il excusa les vices du grand » Frédéric; il agenouilla la philosophie devant les maîtresses de » Louis XV [3]. »

Tout cela constitue, en partie du moins, ce que M. de Lamartine appelle « l'apostolat de la raison [4]. » Voltaire l'exerça avec tant de supériorité, que « La raison, *qui n'est que lumières* [5], devait en faire » d'abord son poète, son apôtre après, son idole enfin [6]. » Il est vrai que « la légèreté, l'ironie, trop souvent le cynisme, se trouvèrent dans » le cœur et sur les lèvres de l'apôtre de la raison [7]... ; » il est vrai que « son apostolat eut trop souvent *les formes* d'une profanation de » la piété [8] ; » mais c'était nécessaire pour que sa *mission* fût accomplie. Il se conformait aux exigences de son tems. « A un siècle enfant,

[1] *Ibid.*, t. I, p. 257. — Il n'est pas tout-à-fait inutile de remarquer ici que M. de Lamartine définira bientôt (*Histoire des Girondins*, t. I, p. 373) la philosophie de cette manière : « La philosophie, n'est que l'expression ration- » nelle du génie. »

[2] *Ibid.*, t. I, p. 258.

[3] *Ibid.*, t. I, p. 257.

[4] *Ibid.*, t. I, p. 257.

[5] Cette proposition admise,—et il en faut bien arriver là, quand on ne reconnaît pas d'autre autorité que la raison individuelle, — cette proposition admise, nous ne voyons pas comment M. de Lamartine formulerait l'apparence d'un blâme contre Voltaire. La raison n'est que lumières, et Voltaire en est l'apôtre ! Tout est dit.

[6] *Ibid.*, t. I, p. 255.

[7] *Ibid.*, t. I, p. 256.

[8] *Ibid.*, t. I, p. 257.

» léger et irréfléchi, il ne présenta pas la raison sous la forme austère » d'une philosophie; mais sous la forme d'une liberté facile des idées » et d'une ironie moqueuse[1]. » Il espérait ainsi réaliser le but de toute sa vie : « l'abolition du Christianisme *et* la liberté des cultes, » en d'autres termes, la liberté de tous les cultes, *excepté* du culte chrétien.

Ce fut par ses idées que « Voltaire, ce génie sceptique....., se pas» sionna pour la raison éternelle, comme on se passionne pour une » nouveauté : il eut l'enthousiasme de la découverte[2]. » Cependant, profond mystère! « Une chose lui manqua, ce fut l'amour d'un » Dieu[3]! » A coup sûr, tous ces phénomènes arrivaient alors pour la première fois dans le monde intellectuel et moral. Un *sceptique*, c'est-à-dire un homme incertain de tout, qui se *passionne!* La *raison* éternelle *découverte!* Un homme *passionné* pour la *raison éternelle* et n'*aimant* pas *Dieu!* Toutefois, en présence de ces dogmes plus qu'incompréhensibles de la philosophie, on s'adresse naturellement cette question : comment Voltaire avait-il saisi la raison éternelle au point de se passionner pour cette *vision* divine, pas assez pourtant pour tolérer le Dieu du Christianisme? C'est donc que le Dieu des Chrétiens n'est pas la raison éternelle, c'est-à-dire le vrai Dieu? Écoutez :

» Voltaire voyait Dieu par l'esprit et haïssait *les fantômes que les » âges de ténèbres avaient pris pour lui et adoraient à sa place.* » Il déchirait avec colère les nuages (lisez : les idées chrétiennes!) » qui empêchaient l'idée divine de rayonner pure sur les hommes. » Mais son culte était plutôt de la haine contre l'*erreur* que de la foi » dans la Divinité[4]. » On nous disait tout à l'heure que « la vie de » Voltaire fut une action multiple tendue vers un seul but : l'aboli» tion du Christianisme, à laquelle il mit sa vertu, son honneur et sa » gloire. » Le Christianisme était donc l'objet de la haine de Voltaire? Toutes ses haines se résumaient donc en celle-là? D'où il résulte,

[1] *Ibid.*, t. I, p. 258.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 256.
[3] *Ibid.*, t. I, p. 260.
[4] *Ibid.*, t. I, p. 260.

d'après M. de Lamartine, que le culte de Voltaire se réduisait à abhorrer le Christianisme OU l'erreur[1] !

Non-seulement M. de Lamartine convient de toutes ces choses; mais il trouve que le mérite, le courage et la profondeur de Voltaire à l'égard de ce qui fut le but de sa vie entière, n'ont pas été assez constatés, assez reconnus. Plût à Dieu que nous nous trompassions ! Mais l'illusion n'est point possible ici. M. de Lamartine vient de dire : « La vie de Voltaire devint une action multiple tendue vers un seul » but : la guerre contre le Christianisme. » Or, quelques lignes après, il ajoute : « Ce combat d'un homme contre un sacerdoce, d'un indi- » vidu contre une institution, d'une vie contre 18 siècles[2], ne fut » pas sans courage[3]... A 80 ans, infirme et se sentant mourir, il fit » plusieurs fois ses préparatifs à la hâte, pour aller combattre encore » et expirer loin du toit de sa vieillesse[4]. » *Le pauvre homme!* « La sérénité lumineuse de sa pensée a trop caché la *profondeur du* » *dessein*..... On n'a pas assez reconnu *la constance !* »

Il est vrai que, quelques lignes plus haut, il avait pris la précaution d'écrire le contraire. Ne nous a-t-on pas dit que, loin d'être *seul*, Voltaire avait des rois pour alliés dans la guerre qu'il faisait au Christ ? Et ce n'était pas tout : « Il ne rougit d'aucune prostitution de son » génie pour acheter des ennemis au Christ. Il en enrôla par *milliers* » dans toute l'Europe, et surtout en France[5]. » Enfin, on finit par nous dire qu'il avait toute la société et tout son siècle avec lui. « Les » rois se souvenaient encore du moyen-âge... Les Parlemens... » détestaient le clergé..... La noblesse guerrière, corrompue, igno- » rante, penchait tout entière vers l'incrédulité, qui la délivrait » d'une morale. Enfin, la bourgeoisie lettrée ou savante préludait à » l'émancipation du tiers-état par l'insurrection de la pensée. Tels » étaient les élémens de la révolution religieuse. Voltaire s'en empara » à l'heure juste..... Son génie fut une perpétuelle allusion comprise

[1] Il n'y a pas à hésiter; c'est bien du Christianisme qu'il s'agit.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 257.
[3] *Ibid.*, t. I, p. 258.
[4] *Ibid.*, t. I, p. 260.
[5] *Ibid.*, t. I, p. 258.

» de tout son siècle [1]... Ses disciples remplissaient les cours, les » académies et les salons [2]..... Voltaire avait été l'avocat heureux et » élégant de l'aristocratie [3]. »

Maintenant, quelle fut la *mission* positive de cet homme? M. de Lamartine, avant de nous le montrer travaillant, sous la main de la *Destinée*, à la destruction du Christianisme, a eu soin de nous apprendre que « il n'était tombé que vainqueur [4]. » Mais, qu'a-t-il fondé, qu'a-t-il fait surgir des ruines?

« Le Moïse de l'Incrédulité, le Platon moderne, l'Ésope mo- » derne....., celui qui résumait admirablement en lui... l'amour de » la lumière..., celui dont le génie n'était pas la force, mais la » lumière....., cet homme que Dieu n'avait pas destiné à embrâser » les objets, mais à les éclairer, qui partout où il entrait portait le » jour....., cet esprit passionné pour la raison éternelle....., qui, » n'ayant connu en France que des libertins d'esprit, connut à » Londres des philosophes [5]....., que la raison devait faire son » apôtre et son idole..., qui ne fut pas précisément la Vérité, mais » qui fut son précurseur et marcha devant elle, en un mot, *Vol-* » *taire! Voltaire*, qui voyait Dieu par l'esprit [6].... « *fit des scep-* » *tiques* ET NON DES CROYANS!.... Sa philosophie ne créa ni morale, » ni culte, ni charité : elle ne fit que décomposer et détruire. Néga- » tion froide, corrosive et railleuse, elle agissait à la façon du poison, » elle glaçait, elle tuait, elle ne vivifiait pas. Aussi, ne produisit-elle » pas, contre ces erreurs qui n'étaient que l'*alliage humain d'une* » *pensée divine*, tout ce qu'elle devait produire [7]. »

Et si vous demandez à M. de Lamartine la raison de ce phénomène étrange, il vous répondra :

« Le sentiment religieux, ce résumé sublime de la pensée humaine,

[1] *Ibid.*, t. I, p. 258-259.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 25.
[3] *Ibid.*, t. I, p. 26.
[4] *bid.*, t. I, p. 25.
[5] Ces philosophes par excellence dont Voltaire connut la personne ou les ouvrages étaient : Toland, Tindal, Collins et Bolingbroke!
[6] *Ibid.*, t. I, p. 254-261.
[7] *Ibid.*, t. I, p. 261.

» cette raison qui *s'allume par l'enthousiasme* pour monter à Dieu
» comme une flamme, et pour se réunir à lui dans l'*unité de la créa-
» tion avec le* Créateur, du rayon avec le foyer [1], Voltaire ne le nour-
» rissait pas dans son âme. De là les résultats de sa philosophie.....
» La réaction théocratique fut prompte et générale. Il en devait être
» ainsi. L'impiété vide l'âme de ses erreurs sacrées [2]; mais elle ne
» remplit pas le cœur de l'homme. Jamais l'impiété seule ne ruinera
» un culte humain. Il faut une foi pour remplacer une foi [3]. Il n'est
» pas donné à l'irréligion de détruire une religion sur la terre. Il n'y
» a qu'une religion *plus lumineuse* (n'oublions pas que *la raison*
» *n'est que lumières*, et qu'il y a des mystères dans le Christianisme)
» qui puisse véritablement triompher d'une religion altérée d'ombre
» en la remplaçant [4]. »

Mais si Voltaire avait eu une foi quelconque, et qu'il eût organisé un système religieux pour remplacer la religion chrétienne, la religion chrétienne aurait-elle disparu ?

« La terre ne peut pas rester sans autel, et Dieu seul est assez fort contre Dieu [5]! »

Toutefois, s'il n'est pas possible de transformer Voltaire en révélateur, en revanche, rien de plus aisé que d'en faire un martyr. M. de Lamartine s'en charge sans rire; et voici comment il résoud ce rude problème : « Voltaire ne fut pas martyrisé dans ses membres... Il
» n'attaqua jamais en face, ni à visage découvert, pour ne pas mettre
» les lois contre lui, et pour éviter le bûcher de Servet. Il attaqua

[1] On voit encore ici en propres termes les erreurs philosophiques que les *Annales* poursuivent avec tant de constance. La raison qui *s'allume* ou se forme seule ; la comparaison au *rayon qui provient du foyer*, et formant logiquement une *unité* avec le Créateur, c'est le panthéisme. Mais que ceux-là y prennent garde, qui se servent des mêmes termes. A. B.

[2] De sorte qu'un Chrétien qui devient impie, vide son âme de ses erreurs sacrées. Evidemment, M. de Lamartine tire au sort les mots dont il se sert.

[3] Le scepticisme est donc impossible?

[4] *Ibid.*, t. I, p. 261. — Ceux qui placent en nous *une lumière innée et divine qui nous révèle tout* y placent précisément cette *religion lumineuse* de M. de Lamartine. A. B.

[5] *Ibid.*, t. I, p. 261. — Ceci n'est peut-être pas précisément un grand mot vide de sens. Serait-ce une formule prétentieuse du déisme?

» sous des noms supposés la tyrannie qu'il voulait détruire. Il cacha » sa haine dans le drame, dans la poésie légère, dans le roman, dans » l'histoire et jusque dans les facéties... Il frappait en cachant la main. » Mais ce combat ne fut pourtant pas sans courage [1]. »

Et en quoi consista-t-il, ce courage?

» Il y a une incalculable puissance de conviction et de dévouement » à l'idée dans cette audace d'un seul contre tous. »

Mais, vous venez de dire vous-même qu'il frappait en cachant la main! Et vous êtes convenu, il y a quelques momens, que toute la société était pour lui! Définitivement, une contradiction n'est plus un obstacle pour M. de Lamartine.—« Braver à la fois, sans autre parti que » sa raison individuelle, sans autre appui que sa conscience, le respect « humain, cette lâcheté de l'esprit déguisée en respect de l'erreur; » affronter les haines de la terre et les anathèmes du ciel, c'est l'hé- » roïsme de l'écrivain [2]. » — Mais, Voltaire, encore une fois, n'eut pas cet héroïsme. Rappelez-vous donc que « son génie fut une perpétuelle » allusion comprise de tout son siècle, mais *insaisissable à ses en-* » *nemis* [3]. » Ce sont vos propres paroles; qu'est devenu l'héroïsme?

Quoi qu'il en soit, Voltaire ne fut pas martyrisé. « Mais il consentit » à l'être dans son nom! Il le dévoua, et pendant sa vie et après sa » mort [4]! » Pendant sa vie, il eut pour lui presque tous ses contemporains, et après sa mort, ses amis l'ont déposé au Panthéon ou bien ont écrit son apothéose! Donc, conclut M. de Lamartine, Voltaire fut un martyr! Vous pouvez maintenant comprendre pourquoi l'on trouvait *profane* la pompe de la translation de ses restes [5]!

Et tout cela, dans un imperceptible fragment d'un ouvrage que nos compatriotes admirent et dévorent! N'y a-t-il donc plus parmi nous de ces rieurs français, dont il est parlé quelque part dans le comte de Maistre, et qui ne laissent pas que de maintenir un certain ordre dans le monde? Depuis quand donc le génie a-t-il, en France, le droit de n'avoir plus le bon sens?

[1] *Ibid.*, t. I, p. 258.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 259.
[3] *Ibid.*, t. I, p. 258.
[4] *Ibid.*, t. I, p. 259.
[5] « L'ordre de cette pompe était majestueux, malgré l'appareil profane..... » (*Histoire des Girondins*, t. I, p. 253.)

Au reste, le public a aussi sa part de culpabilité dans la production de ce livre. Il y a trop long-tems qu'on a accoutumé M. de Lamartine à s'imaginer que tout ce qui coulait de sa plume était une série de merveilles. A propos des *Méditations*, M. de Cormenin a remarqué que, s'il y eût eu alors quelque critique, on aurait appris à M. de Lamartine, qui savait écrire, à penser. Depuis, la critique a fait des progrès; mais M. de Lamartine a-t-il véritablement appris à penser ?

Singulière destinée de cet homme ! Un jour, il va visiter le saint sépulcre, et là, il s'imagine qu'il a le droit de se fabriquer une croyance à lui, un Christianisme à son usage[1] ! Un autre jour, il se met à écrire un fragment de la Révolution française, et il se croit obligé à sacrifier une phrase à toutes les idées ! Parce qu'il se donne la contradiction pour passe-tems, veut-il donc que la France renie son histoire ?

Mais que surnage-t-il dans ce déluge d'idées incohérentes et contradictoires dont le spectacle vient de passer sous nos yeux ? M. de Lamartine n'a pas, dans la rigueur de l'expression, élevé tout un système sur Voltaire ; mais quels en sont les linéamens et les matériaux ?

Il n'est pas difficile de saisir les points culminans de sa pensée. On sent bien que les réticences sont plutôt de convenance et apparentes que de conviction et réelles. L'impression qui demeure après qu'on a lu l'*Histoire des Girondins*, c'est que Voltaire aurait été la personnification du peuple de 1791, l'expression du peuple élevée jusqu'au génie ; qu'il se serait dévoué à affranchir sa patrie et le genre humain d'un joug insupportable et odieux ; qu'il aurait travaillé pour faire goûter à tous l'indépendance de la raison et le bonheur de la philosophie, et enfin, que, de ce foyer de l'intelligence, la vérité rayonnait à flots sur toutes les questions qui importent à l'homme ici-bas.

Il nous reste donc à soumettre M. de Lamartine à l'épreuve de l'histoire.

L'abbé Charles-Marin André.

[1] Voyez *Voyage en Orient*, par M. A. de Lamartine, *Le Saint-Sépulcre*. Voir la *Critique* des *Annales*, t. x, p. 411.

Nouvelles et Mélanges.

EUROPE.

FRANCE. — PARIS. — *Nouvelles des Missions catholiques* extraites du n° 114 des *Annales de la Propagation de la foi.*

1. *Mission du Tong-king.* — Lettre de Mgr *Lefebvre* des Missions étrangères, datée de *Hué*, 6 janvier 1847, dans laquelle il raconte comment voulant entrer en Cochinchine il a été découvert et saisi par une barque de douane, avec M. *Duclos* son confrère; celui-ci meurt en prison d'une dissenterie, et est enterré, avec la permission des mandarins, dans le mausolé élevé par *Gia-Long*, grand-père du roi actuel, à Mgr *Pignéaux*, évêque d'Adran, son ministre. Mgr Lefebvre est conduit enchaîné à Hué la capitale. Dans son interrogatoire, perce la crainte qu'ont les mandarins que le roi de France ne connaisse le traitement qu'on fait subir au missionnaire. Après plusieurs interrogatoires il est condamné à mort; mais le roi lui fait grâce, le fait loger à l'hôtel des Ambassadeurs étrangers; et l'on sait que peu après il l'a lui-même renvoyé à Singapore.

2. *Mission de l'Inde.* — Lettre du P. *Tassis*, jésuite, datée de *Maduré*, 11 mai 1846, dans laquelle il parle du sort de la femme dans l'Inde. — Une femme stérile est méprisée; la jeune fille ne va jamais à l'école et ne reçoit aucune instruction, point d'éducation aussi; mariée sans son consentement pour être la servante du mari, elle ne doit pas même prononcer le nom de son mari, ni prendre ses repas avec lui, mais seulement après lui; pour une faute elle est battue; tous les maris battent leurs femmes. — Sur 10 mariages 9 sont désunis. — Les occupations de la journée : en travaillant tout le jour elle gagne *un sou* ou *un sou et demi.* — Projet d'école pour les filles. — Défense à la veuve de se remarier.

3. Lettre du P. *Bertrand*, jésuite, datée de *Dindigul*, 4 juin 1846. — Beau côté du caractère des Indiens ; grand respect pour le prêtre catholique, il le regarde comme son conseil, son juge, son médecin spirituel et corporel. — Sa sobriété, son contentement de peu ; meubles : 3 ou 4 vases de terre, un mortier et un pilon. — Les ouvriers portent tous leurs outils sur leur dos, etc.

4. Lettre du P. de *Saint-Cyr*, jésuite, datée de *Négapatan*, 15 décembre 1846. Description de cette ville, *ville des Serpens Capels*, population 30,000 âmes, le *Cavery* y tient lieu du Nil.—Centre du commerce, les Chrétiens sont composés de 100 topas, restes à *la figure noircie* des anciens portugais et hollan-

ASIE.

CHINE. — CANTON. — *Édit d'un magistrat pour protéger la prédication de l'Évangile.* — Un missionnaire américain nommé Roberts, avait entrepris à Canton de prêcher tous les dimanches l'Evangile. Troublé plusieurs fois dans son enseignement, il s'adressa tout simplement aux autorités locales, et voici la très-curieuse marque de sympathie qu'il en obtint.

« *Le magistrat du district de Pwan-Yu, publie cette proclamation :*

» Un Américain, nommé *Roberts*, ayant établi un lieu de réunion chrétienne dans la rue *Tung Shih-Eeo* (près du lieu des exécutions) pour y expliquer les Ecritures et réformer les méchants; il paraît que depuis quelque tems des gens mal famés, ayant d'abord voulu lui extorquer de l'argent sans pouvoir y réussir, ont fini par causer de grands désordres, brisant les portes, les fenêtres, les bancs, les tables, lui volant ses habits et ses meubles.

» Moi, le magistrat, j'ai informé sur l'affaire, et j'ai fait arrêter *Le-a-Shang* et onze autres, qui seront poursuivis et punis selon leurs mérites.

» Maintenant, j'ai aussi examiné ce *Roberts*; je vois qu'il réside encore, comme par le passé, dans ledit lieu de réunion chrétienne, et comme j'appréhende que des vagabonds, sous le prétexte d'entendre expliquer les Ecritures, ne viennent encore commettre des désordres chez lui, je crois convenable de faire publier cette proclamation.

» Je la publie donc pour que les hommes de toutes les nations sachent que ce *Roberts*, qui réside dans ledit lieu de réunion chrétienne, y explique les Ecritures et y encourage le peuple aux bonnes actions.

» Aussi, vous qui désirez connaître les Ecritures, vous pouvez y aller; mais ceux qui ne sont pas animés du même dessein doivent s'abstenir, n'y pas aller par groupe de trois ou de quatre, et là sous de faux prétextes causer du désordre.

» Désormais donc, si de pareilles scènes se renouvellent, les coupables seront saisis et sévèrement punis. Ne comptez pas sur la moindre indulgence, et obéissez. »

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 98. — Février 1848.

Voir ci-après page 120, quelques paroles à nos abonnés à l'occasion de la révolution nouvelle.

Polémique Philosophique.

EXAMEN
DE QUELQUES ASSERTIONS ANTICHRÉTIENNES
ÉMISES PAR M. VACHEROT,
DIRECTEUR DES ÉTUDES A L'ÉCOLE NORMALE
DANS SON HISTOIRE CRITIQUE DE L'ÉCOLE D'ALEXANDRIE.

ERREURS SUR LA THÉODICÉE DE LA GENÈSE.

Des travaux les plus récents sur l'école d'Alexandrie. — M. J. Simon et M. Vacherot. — Erreur de M. Vacherot sur la formation de la doctrine hébraïque. — De la théodicée de la Genèse. — Si Moïse n'a pas mieux parlé de Dieu que Platon et Aristote. — Le Dieu de la Genèse est-il conçu dans l'*expansion* de ses *diverses* puissances plutôt que dans l'unité de son être? — Unité et simplicité de Dieu dans la Genèse. — Son immutabilité, son éternité, son immensité. — Sa toute-puissance. — Son intelligence. — Sa providence, sa sainteté, sa justice, sa miséricorde et sa bonté. — Dieu est-il le créateur du monde ou seulement l'ordonnateur de la matière? — Preuves que la Genèse enseigne la création proprement dite.

En 1841, l'académie des sciences morales et politiques proposa, pour sujet du prix de philosophie à décerner en 1844, l'*Examen critique de l'école d'Alexandrie*. Son programme tracé, elle attendit les concurrens, et ceux-ci de se mettre à l'œuvre. Quelques-uns, pressés par le tems qui pour eux s'écoulait trop rapidement, ne se trouvèrent pas préparés quand arriva le moment de prendre part à la lutte. Tel fut M. J. Simon. Nous avons déjà assez longuement parlé de

son ouvrge, dans cette *Revue*[1]. D'autres, au jour marqué, se présentèrent pour soutenir le combat. Le vainqueur fut M. Vacherot. En ce moment, il publie l'ouvrage que l'académie a jugé digne de ses suffrages. Deux volumes ont déjà vu le jour; lorsque le troisième aura paru, nous continuerons l'examen des travaux modernes sur l'école d'Alexandrie. Nous voulons, pour le moment, nous borner à considérer quelques pages de l'*Introduction* de M. Vacherot.

Il se pose cette question : « Où en était la sagesse juive à l'époque » où elle entre en commerce avec la philosophie grecque ? C'est, ré- » pond-il, ce qu'on ne peut savoir d'une manière complète[2]. » Il ne faut pas croire, toutefois, qu'il ne nous reste aucun monument de la pensée religieuse des Hébreux. Loin de là : nous avons la *Bible*, la *Cabale*, le *Talmud*. — Ces trois livres méritent-ils une confiance égale? Devons-nous les admettre au même titre? M. Vacherot, sur ce point, ne nous révèle pas son opinion. Il se contente de nous dire : « La Bible est le seul qui, dans toutes ses parties, soit reconnu anté- » rieur à l'apparition des idées grecques en Orient[3]. » — Cette différence énoncée, il ouvre *ce grand livre* et le parcourt. Bientôt, il reste « convaincu que la doctrine ne s'y est point conservée immo- » bile et pure de toute influence étrangère[4]. » Cette conviction, bien entendu, il s'efforce de la faire partager à ses lecteurs. Les raisons sur lesquelles il s'appuie ne laissent pas d'être curieuses : pourquoi ne pas nous en donner le spectacle?

C'est peut-être une erreur de notre part, mais il nous semble que M. Vacherot a lu la *Bible* dans l'intérêt d'un système bien arrêté. N'aurait-il point eu à soutenir cette thèse, qui est celle que l'on veut établir en ce moment contre le Catholicisme : *Prouver que la doctrine religieuse des Hébreux, résultat principal des méditations de leurs sages, s'est formée d'une manière lente et progressive?* Ainsi, elle n'échapperait pas à cette loi de *développement* graduel que l'on montre dominant toutes les religions. D'un autre côté, on

[1] Voir les *Annales*, t. xii, p. 389, 448; t. xiii, p. 54, 85, 165, 257, t. xiv, p. 405.
[2] M. Vacherot, *Hist. crit. de l'école d'Alex.*, t. i, p. 131.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*

n'aurait pas à s'occuper de Dieu comme *révélateur*. Au reste, nous le répétons, ce n'est là qu'une supposition; et, s'il le faut, nous l'abandonnons volontiers. Voyons plutôt le procédé que suit constamment M. Vacherot.

Il ouvre tour à tour devant nous la *Genèse* et les livres de *Salomon*. Dans la *Genèse*, il nous montre la doctrine hébraïque à sa naissance; elle y est obscure, vague, incomplète. Pour la voir se développer dans toute son étendue, il faut, franchissant un long intervalle, arriver jusqu'aux *livres de Jésus de Sirach*. Avouons-le, M. Vacherot, pour soutenir son système, ne manque pas d'une certaine adresse. A l'en croire, une grande gloire doit rejaillir sur Jésus de Sirach, le dernier venu dans ce pénible travail des intelligences : il eut l'immense avantage de *savoir s'inspirer* de toutes les conceptions de ceux qui le précédèrent. Quant à Moïse, il parut beaucoup trop tôt; aussi son enseignement se réduit-il à fort peu de chose. Telle est, du moins, l'opinion de M. Vacherot. Tous les savans, il est vrai, tous ceux qui ont sérieusement étudié la *Bible* ne partagent pas ce sentiment. N'en citons qu'un seul, Bossuet : ce n'est certes pas là un adversaire indigne de M. Vacherot. Nous aurons plus d'une fois, dans ce travail, l'occasion de les opposer l'un à l'autre.

Il s'agit d'abord de la *théologie hébraïque*. M. Vacherot la trouve simple et encore peu profonde dans la *Genèse*[1]. Nous lui en demandons bien pardon, mais nous ne pouvons nous ranger à son opinion. Il y a dans le premier livre du *Pentateuque* moins de *simplicité* et plus de *profondeur* qu'il ne le suppose. Les 50 chapitres de la *Genèse* nous présentent, à eux seuls, sur Dieu, sur sa nature et ses attributs, sur ses rapports avec le monde, des notions plus étendues, plus exactes que tous les écrits réunis de Platon et d'Aristote. Jamais l'*intuition*, quelque puissante qu'on la suppose, n'eût pu porter Moïse à la hauteur à laquelle il s'élève. Il faut que la Divinité se soit *abaissée* jusqu'à lui, qu'elle se soit *révélée* à son esprit, ou qu'elle lui ait *parlé*, pour lui dévoiler son essence. Refusez-vous d'admettre une *inspiration* descendue d'en haut? Prenez garde, par là vous ajoutez à la gloire de Moïse; le front de ce penseur solitaire se couronne d'une

[1] *Ibid.*, t. I, p. 181.

auréole qui saisit, éblouit et étonne. Alors, il apparaît avec plus d'évidence encore, comme « le plus sublime des philosophes [1]. »

C'est le langage de Bossuet. Alors aussi naît un problème dont la solution nous échappe : comment expliquer l'enseignement si pur, si élevé de cet homme, qu'on abandonne, tout enfant, aux flots du Nil, qui plus tard, il est vrai, grandit dans la science des Égyptiens, mais dans une science grosse d'erreurs qu'il combattra ; qui passe 40 ans à garder des troupeaux, puis vient un jour, à la cour de Pharaon, demander et obtenir la délivrance de son peuple ? Quels sont donc, si l'on nie l'assistance divine, les élémens purement humains qu'il a trouvés pour composer son œuvre ? Le voilà au milieu du désert ; sur sa tête se déploie le ciel de l'Arabie ; sans cesse il reste en contact avec un peuple aux penchans grossiers, à la tête dure, à l'intelligence obscurcie par des doctrines contre lesquelles il lui faut lutter toujours. Et il parle cependant le plus pur langage sur la divinité.

Il n'en va pas ainsi pour *Platon* et pour *Aristote*. Nous les voyons vivre sous le ciel de la Grèce, au sein de la civilisation la plus développée, avec des hommes formés, éclairés et fécondés par le siècle de Périclès. Ce n'est pas tout : les sanctuaires de l'Égypte s'ouvrent pour Platon ; les trésors de l'Inde sont envoyés à Aristote ; la Grèce, l'Asie-Mineure, leur livrent tous les systèmes qui, depuis deux siècles, ont été enfantés par l'esprit humain. Ils s'en emparent ; leur puissante intelligence les médite, elle s'inspire de toutes ces productions. Et cependant leurs conceptions s'évanouissent devant celle de Moïse. La théodicée du législateur des Hébreux traversera les âges comme un phare de lumière, tandis que celle de Platon et d'Aristote renfermera toujours, à côté de quelques grandes vérités, des lacunes et des erreurs profondes. Voilà ce qui nous semble prodigieux : qu'on explique donc ce fait. On croit s'en dispenser en disant d'abord : « Le Dieu de » la Genèse est conçu dans l'expansion de ses *diverses puissances* » plutôt que dans l'*unité* de sa nature [2]. » Et vous ne voyez rien de

[1] Voir *Discours sur l'hist. univ.*, 1re part., 1re époque, p. 6 de l'édit. Dézobry.

[2] Voir *Hist. de l'éc. d'Al.*, t. I, p. 131. « Le mot hébreu, dit M. Vacherot, qui a été traduit par Dieu exprime la *collection* des puissances divines. » Que M. Vacherot nous permette de le lui rappeler, les traducteurs et les commentateurs de la bible sont loin d'attacher le même sens que lui au mot *Elohim*.

plus dans la *Genèse!* Si votre coup d'œil est juste, vous avez raison, rien de plus *simple* et de moins *profond* que la théologie hébraïque.

Mais quelle est donc cette singulière conception de la Divinité que l'on prête à l'auteur du *Pentateuque?* Quelles sont ces *diverses puissances* dont l'*expansion* l'aurait surtout frappé? M. Vacherot voudrait-il insinuer que Moïse regardait Dieu comme une collection de pures forces qui devaient se développer d'une manière quelconque, libre ou fatale? Ce serait là une grave erreur contre laquelle tout proteste. Il n'est pas aussi facile qu'on le suppose de mutiler l'enseignement de Moïse. Depuis long-tems, il triomphe de tous les coups que lui porte l'erreur; sa grandeur imposante fait sa force, *mole suâ stat.* On peut bien, à l'aide de quelques sophismes, l'envelopper, pour un moment, de ténèbres, mais la vive lumière qu'il projette finira toujours par les dissiper. Qu'on lise la *Genèse* avec un peu d'attention, bientôt on reconnaîtra que l'Unité et la Simplicité de Dieu y sont hautement proclamées.

Et d'abord pour son UNITÉ. Nous ne voyons apparaître dans le grand œuvre de la création qu'un Dieu unique. C'est à lui qu'aux jours de leur innocence comme après leur chute Adam et Ève adressent leurs hommages, à lui que Caïn et Abel offrent leurs présens[1]; c'est lui encore qui ouvre sur la terre, pour la purifier, les cataractes du ciel; qui sauve des eaux du déluge Noé et ses enfans, qui les bénit et les féconde. Les patriarches, Abraham et Isaac, ne cessent pas de marcher en sa présence : il affermit donc son alliance avec eux; il sera donc, pendant toutes les générations, le Dieu de leurs descendans[2]. Jacob, en effet, lui reste fidèle. Voilà pourquoi ce Dieu, « l'a

Ce mot, pour eux, indique en Dieu, non point une *diversité de puissances*, mais une *pluralité de personnes*, pluralité qui ne détruit pas l'unité de substance. Ils voient là l'expression du mystère de la trinité. Voir *Critici sacri*, vol. I. — Perrone, *Prælectiones theologicæ*, t. I, col. 324, *édit.* Migne. — Drach, *Harmonie entre l'église et la synagogue*, t. I. Au reste, M. Vacherot nous fournira l'occasion de revenir sur ce point.

[1] Ainsi Moïse nous apprend que la première religion de l'humanité fut le *monothéisme* et non point le *polythéisme*, comme on le prétend.

[2] Statuam pactum meum inter me et te, et inter semen tuum post te in generationibus suis, fœdere sempiterno; ut sim Deus tuus et seminis tui post te. *Genèse*, c. XVII, 7.

» nourri depuis sa jeunesse jusqu'aux jours de sa mort[1]. » Joseph, jeté captif au milieu d'un peuple idolâtre, ne le quitte pas pour sacrifier aux faux dieux des Égyptiens. Aussi ce *même* Dieu, le seul véritable, l'élève-t-il à une puissance suprême; aussi, à la prière de Jacob, répand-il ses bénédictions sur les fils du premier ministre de Pharaon[2]. Quand Joseph ne sera plus, IL viendra visiter les Israélites, IL les « fera passer de la terre d'Égypte à celle qu'IL a promis » de donner à Abraham, à Isaac, à Jacob[3]. » Ainsi, dans la *Genèse*, partout un seul Dieu toujours le même : pas un mot n'indique des *puissances diverses* qui en seraient l'*expansion*.

Mais ce Dieu, Moïse le conçut-il clairement dans l'*unité* de son être? Le plus léger doute sur ce point nous paraît impossible. Si nous voulions sortir de la *Genèse*, ouvrir un autre livre, nous entendrions Dieu lui-même lui révéler sa nature. « JE SUIS, lui dit-il, CELUI QUI SUIS[4]. » Définition sublime et féconde qui nous fait connaître tout à la fois l'asséité, l'unité, l'infinité, la personnalité de l'Être-Divin. Mais cette excursion nous est interdite; M. Vacherot nous condamne à nous renfermer dans la *Genèse*, et nous y consentons volontiers. Nous trouvons dans ce livre assez de données pour montrer que Moïse dut nécessairement *connaître* et enseigner Dieu dans l'unité de son être.

Nous pourrions d'abord nous arrêter à rechercher la signification des divers noms de Dieu; nous les verrions tous supposer l'unité de sa nature. Ne prenons que le seul mot JÉHOVA : Que désigne-t-il? CELUI qui EST ou qui SERA, c'est-à-dire celui qui, existant par soi, est distinct de tous les autres êtres dont l'existence n'est que communiquée, accidentelle et précaire[5]. Lorsque Moïse traçait en caractères ineffaçables ce nom incommunicable, peut-on croire qu'il n'en comprenait pas la valeur? Mais laissons de côté les données de la philologie; en voici d'autres plus frappantes[6] :

[1] *Ibid.*, c. XLVIII, 15.

[2] *Ibid.*

[3] Post mortem meam, Deus visitabit vos, et ascendere vos faciet de terrâ istâ ad terram quam juravit ad Abraham, Isaac et Jacob. *Ibid.*, c. L, v. 23.

[4] *Exod.*, c. III, v. 14.

[5] Perrone, *Prælect. theol.*, t. I, p. 375.

[6] Les *Annales* ont donné le *nom de Dieu dans toutes les langues* dans leur

Moïse nous montre Dieu sur le point de contracter alliance avec Abraham. Celui-ci tombe le visage contre terre, et Dieu lui dit alors : « JE SUIS[1] ». S'il faut ajouter un commentaire à ces deux mots, en développer le sens, en faire ressortir toute la force, qu'on nous permette de rappeler quelques paroles profondément philosophiques de Fénelon : « En Dieu rien ne dure parce que rien ne passe ; tout est » fixe, tout est à la fois, tout est immobile : en Dieu rien n'a été, » rien ne sera, mais tout EST... Mais ce qui ne passe point existe » *absolument*, et n'a qu'un présent infini ; il EST, et c'est tout ce » qu'il est permis d'en dire[2]. » Reconnaissons donc que Moïse a connu Dieu dans l'unité de son être, ou refusons-lui le sens des expressions qu'il emploie.

Ce n'est pas assez dire. Cet *Ego sum* nous apprend quelque chose de plus : il oppose, comme vient de le montrer Fénelon, au changement incessant des êtres dans l'espace et dans le tems, l'*immutabilité* absolue, l'éternité et l'immensité de Dieu. C'est que le Dieu de Moïse n'est pas une unité pure, abstraite, mais une unité réelle et vivante, une unité riche d'une infinité d'attributs. Nous venons de voir découler de sa nature ceux que l'École nomme *métaphysiques*. Voici maintenant pour les attributs *moraux* :

Dieu s'appelle lui-même le *Tout-Puissant*[3]. Un seul acte de sa volonté ne lui a-t-il pas suffi pour faire sortir le monde du néant ? une seule parole pour que la lumière soit, pour que la terre se couvre d'herbes verdoyantes, pour que les astres luisent dans le firmament du Ciel ? Et ce qu'il fait ainsi, il pourra, dit Bossuet, le défaire[4]. Quelles magnifiques idées de la toute-puissance divine ! Les philosophes de l'Inde, de la Chine et de la Grèce nous en présentent-ils de semblables ? Et ces idées, nous les trouvons dans les premières lignes de la Genèse.



tome III, p. 206, 350, 428, t. IV, p. 129, 182, t. V, p. 18 et t. VI, p. 390 (3e série).

[1] *Genèse*, c. XVII, v. 1-4.

[2] Fénelon, *Traité de l'existence de Dieu*, part. II, c. V.

[3] Ergo deus omnipotens, *Gen.*, XVII, 1.

[4] Voir *Discours sur l'hist. univers.*, 2e part. c. I, p. 130, *édit. class.* de Dezobry.

Là aussi nous voyons éclater l'*Intelligence* de Dieu. C'est lui qui impose à la nature les lois qui doivent la régir; lui qui assigne aux eaux des mers des limites qu'elles ne franchiront pas, qui commande au soleil de présider au jour et à la lune de présider à la nuit ; c'est lui encore qui donne à chaque espèce d'êtres, aux plantes, aux animaux, à l'homme, une structure en rapport avec le milieu dans lequel il veut la placer, avec le rôle qu'elle aura à remplir dans le système général de la création. Et tout ce qu'il fait ainsi, il le trouve *bon*. La science a porté sur ses œuvres un regard scrutateur, souvent même sceptique et ennemi : a-t-elle pu réformer son jugement? Non, quoi qu'elle veuille, il lui faut rester dans l'admiration, et dire avec le prophète : « Les cieux racontent la gloire de Dieu. »

Et Dieu vit que cela était bon. Voilà pourquoi Moïse nous le montre veillant sans cesse sur son œuvre, conservant l'harmonie qu'il a établie entre toutes ses parties. Mais ce n'est pas seulement le monde physique qu'il gouverne ainsi par une action permanente, déployant, pour le conserver, une sagesse égale à celle qu'il manifesta lorsqu'il en conçut le plan, une puissance aussi grande que celle qui lui fut nécessaire pour le créer. Sa *Providence* s'étend aussi sur l'ordre moral pour y récompenser la vertu et pour y punir le crime. Adam transgresse ses ordres, et il le chasse de l'Eden ; Caïn verse le sang de son frère, et il le déclare maudit sur la terre; la malice des descendans d'Adam devient extrême, toutes les pensées de leur cœur sont appliquées au mal; l'iniquité et la corruption, se multipliant, outragent sa *Sainteté :* il extermine donc la race humaine [1].

Mais sa *Justice* ne lui permet pas d'envelopper dans ce châtiment s observateurs de la loi morale ; aussi Noé et ses enfans trouvent-ils grâce devant lui [2]; aussi récompense-t-il la piété et la droiture d'Abraham en l'établissant père d'un grand peuple.

Cette justice du Dieu de la *Genèse* n'est pas une justice inflexible; la *Miséricorde* et la *Bonté* la tempèrent. Moïse, pour le prouver, ne

[1] « Si, pour se faire connaître dans le tems que les hommes l'avaient oublié, il a forcé la nature à sortir de ses lois les plus constantes, il a continué à montrer par là qu'il en était le maître absolu, et que sa volonté est le seul lien qui entretient l'ordre du monde. » Bossuet, *ibid.*, p. 130.

[2] Gen., VI, 8.

raisonne pas : ce n'est pas ainsi qu'il procède. Il aime mieux nous faire assister aux conseils, aux paroles, aux actes de Dieu. Écoutons-le donc. L'iniquité de Sodome et de Gomorrhe est montée à son comble ; le Seigneur va punir ces deux villes. Abraham lui dit alors : « Perdrez-vous » le juste avec l'impie ? S'il y a cinquante justes dans cette ville, périront-ils avec tous les autres ? et ne pardonnerez-vous pas plutôt » à la ville, à cause des cinquante justes, s'il s'y en trouve autant ? » Non, sans doute, vous êtes bien éloigné d'agir de la sorte, de » perdre le juste avec l'impie, et de confondre les bons avec les méchans. Cette conduite ne vous convient en aucune manière, vous » qui êtes le *juge de toute la terre ;* vous ne pourrez exercer un tel » jugement. — Le Seigneur lui répondit : Si je trouve dans Sodome » cinquante justes, je pardonnerai à cause d'eux à toute la ville. » — Abraham dit ensuite : Puisque j'ai commencé, je parlerai encore à » mon Seigneur, quoique je ne sois que cendre et poussière. S'il » s'en fallait de cinq qu'il y eût cinquante justes, perdriez-vous toute » la ville parce qu'il n'y en aurait que quarante-cinq ? — Le Seigneur » lui dit : Je ne perdrai point la ville, s'il s'y trouve quarante-cinq » justes. — Abraham lui dit encore : Mais s'il y a quarante justes, que » ferez-vous ? Je ne frapperai point à cause des quarante justes. » — Je vous prie, Seigneur, dit Abraham, ne trouvez pas mauvais si » je parle encore : s'il y a trente justes, que ferez-vous ? — Je ne la » perdrai point, s'il y en a trente. — Puisque j'ai commencé, je » parlerai encore à mon seigneur : et si vous en trouvez vingt ? — » Je ne la perdrai point non plus à cause de ces vingt. — Seigneur, » ajouta Abraham, ne vous fâchez pas, je vous en supplie, si je vous » parle encore une fois : et si vous trouvez dix justes dans cette ville ? » — Je ne la perdrai point, dit-il, s'il y a dix justes [1]. »

Depuis longtems, les philosophes dissertent sur les attributs de Dieu : ont-ils, pour établir sa miséricorde et sa bonté, employé des arguments plus forts, plus saisissants que Moïse ?

Résumons. Le Dieu de la *Genèse* existe par soi ; il est donc un, simple, immuable, éternel, immense, tout-puissant, souverainement intelligent, saint, juste et bon. Nous pourrions déjà dire avec Bossuet :

[1] *Genèse*, ch. XVIII, v. 23-32.

« La belle philosophie que celle qui nous donne des idées si pures de » l'auteur de notre être [1] ! » — Mais il nous reste à discuter un point avec M. Vacherot. Ce point, nous le regardons comme très-important : on en jugera par ses paroles : « Dieu dans la *Genèse*, nous dit-il, » semble moins le *créateur* que l'*ordonnateur* de la matière qu'il » aurait trouvée à l'état de chaos [2]. » Ainsi pense, ou du moins s'exprime M. Vacherot. Commençons d'abord par entendre la réponse que fait Bossuet à cette question :

« La première époque nous présente d'abord un grand spectacle : Dieu qui crée le ciel et la terre par sa parole... Ainsi il est infiniment au-dessus de cette cause première et de ce premier moteur que les philosophes ont connu, sans toutefois l'adorer. Ceux d'entre eux qui ont été le plus loin, nous ont proposé un Dieu, qui, trouvant une matière éternelle et existante par elle-même aussi que lui, l'a mise en œuvre et l'a façonnée comme un artisan vulgaire, contraint dans son ouvrage par cette matière et par ses dispositions qu'il n'a pas faites ; sans jamais pouvoir comprendre que, si la matière est d'elle-même, elle n'a pas dû attendre sa perfection d'une main étrangère, et que si Dieu est infini et parfait, il n'a eu besoin, pour faire tout ce qu'il voulait, que de lui-même et de sa volonté toute-puissante. Mais le Dieu de nos pères, le Dieu d'Abraham, le Dieu dont *Moïse* nous *écrit* les merveilles, n'a pas seulement arrangé le monde ; il l'*a fait* tout entier dans sa matière et dans sa forme. Avant qu'il eût donné l'être, rien ne l'avait que lui seul. Il nous est représenté comme celui qui fait tout, et qui fait tout par sa parole, tant à cause qu'il fait tout par raison, qu'à cause qu'il fait tout sans peine, et que, pour faire de si grands ouvrages, il ne lui en coûte qu'un seul mot, c'est-à-dire qu'il ne lui en coûte que de le vouloir.

» Et pour suivre l'histoire de la création, puisque nous l'avons commencée, Moïse nous a enseigné que ce puissant architecte, à qui les choses coûtent si peu, a voulu les faire à plusieurs reprises, et créer l'univers en six jours, pour montrer qu'il n'agit pas avec une nécessité, ou par une impétuosité aveugle, comme se le sont imaginé quelques philosophes. Le soleil jette d'un seul coup, sans se retenir,

[1] Bossuet, *ibid.*, p. 152.
[2] *Histoire de l'école d'Alexandrie*, t. I, p. 131.

tout ce qu'il a de rayons; mais Dieu, qui agit par intelligence et avec une souveraine liberté, applique sa vertu où il lui plaît, et autant qu'il lui plaît; et, comme en faisant le monde par sa parole, il montre que rien ne le peine; en le faisant à plusieurs reprises, il fait voir qu'il est le maître de sa matière, de son action, de toute son entreprise, et qu'il n'a, en agissant, d'autre règle que sa volonté toujours droite par elle-même.

» Cette conduite de Dieu nous fait voir aussi que tout sort immédiatement de sa main [1]. Les peuples et les philosophes qui ont cru que la terre mêlée avec l'eau, et aidée, si vous le voulez, de la chaleur du soleil [2], avait produit d'elle-même, par sa propre fécondité, les plantes et les animaux, se sont trop grossièrement trompés. L'Écriture nous a fait entendre que ces élémens sont stériles, si la parole de Dieu ne les rend féconds. Ni la terre, ni l'eau, ni l'air, n'auraient jamais eu les plantes et les animaux que nous y voyons, si Dieu, qui en avait fait et préparé la matière, ne l'avait encore formée par sa volonté toute-puissante, et n'avait donné à chaque chose les semences propres pour se multiplier dans tous les siècles.

» Ceux qui voient les plantes prendre leur naissance et leur accroissement par la chaleur du soleil, pourraient croire qu'il en est le créateur; mais l'Écriture nous fait voir la terre revêtue d'herbes et de toutes sortes de plantes avant que le soleil ait été créé, afin que nous concevions que tout dépend de Dieu seul.

» Il a plu à ce grand ouvrier de créer la lumière, avant même que de la réduire à la forme qu'il lui a donnée dans le soleil et dans les astres, parce qu'il voulait nous apprendre que ces grands et magnifiques luminaires, dont on nous a voulu faire des divinités, n'avaient par eux-mêmes ni la matière précieuse et éclatante dont ils ont été composés, ni la forme admirable à laquelle nous les voyons réduits.

» Enfin le récit de la *création*, tel qu'il est fait par Moïse, nous

[1] Ainsi se trouve, depuis longtems, réfutée par Moïse l'hypothèse des générations spontanées. Voir pour ce système, *Histoire des travaux de Buffon*, par Flourens, p. 77.

[2] Voir Diodore, *Syst. des Grecs sur l'origine du monde* dans la *prépar. év.* d'Eusèbe, l. I, c. VII, édit. des *démonst. év.* de Migne, t. I, p. 512.

découvre un grand secret de la véritable philosophie, qu'en Dieu seul réside la fécondité et la puissance absolue. Heureux, sage, tout-puissant, seul suffisant à lui-même, il agit sans nécessité, comme il agit sans besoin; jamais contraint ni embarrassé par la matière, dont il fait ce qu'il veut, parce qu'il lui a donné par sa seule volonté le fond de son être. Par ce droit souverain il la tourne, il la façonne, il la meut sans peine; tout dépend immédiatement de lui, et si selon l'ordre établi dans la nature, une chose dépend de l'autre, par exemple, la naissance et l'accroissement des plantes, de la chaleur du soleil, c'est à cause que ce même Dieu, qui a fait toutes les parties de l'univers, a voulu les lier les unes aux autres, et faire éclater sa sagesse par ce merveilleux enchaînement [1]. »

Ainsi Bossuet n'entend pas comme M. Vacherot l'enseignement de Moïse. Lequel des deux est dans le vrai? que nos lecteurs prononcent.

L'abbé V. CAUVIGNY.

APPENDICE.

Il nous semble que cette réponse de Bossuet est déjà assez concluante; mais M. Vacherot insiste, et dans une *note* il essaye de donner les preuves philologiques de son opinion. Ecoutons ces preuves :

La *création* décrite dans la *Genèse* ne *paraît* guère être autre chose que le *débrouillement* d'un chaos primitif. La proposition générale *Dieu fit le ciel et la terre semble* le sommaire d'un chapitre dont tout le reste n'est que le développement. Quand l'auteur sacré exprime de quelle manière Dieu *fit* le ciel et la terre, il *montre Dieu trouvant* sous sa main une matière première, une terre informe mêlée d'eau, plongée dans les ténèbres, puis séparant les élémens confondus.

Nous répondons d'abord à M. Vacherot que c'est une chose par trop commode, mais peu philosophique, de venir dénier à la *Genèse* la *création* proprement dite, seulement parce qu'il *paraît*, parce qu'il *semble* qu'il ne s'agit que d'un pur *débrouillement*, d'un simple *sommaire*. Quel fait historique restera debout parce que son contraire peut *paraître* probable ?

2° M. Vacherot tronque le texte qu'il cite, il supprime ce mot qui

[1] *Discours sur l'hist. univers.*, IIe part., c. I.

est le premier dans la *Genèse : in principio* בראשית, *au commencement, en premier, d'abord, avant tout.* Or ce mot est essentiel. *Au commencement, avant tout, Dieu fit le ciel et la terre.* Si la matière ou le chaos avaient existé, cette action de Dieu n'aurait pas été faite *avant tout.* Il ne s'agit donc pas de sommaire, mais d'une action qui a *tout précédé.* C'est encore un contre-sens, que de dire que l'auteur sacré *montre Dieu trouvant sous sa main une matière informe.* Ou la parole ne signifie plus rien, ou bien l'auteur sacré nous *montre* Dieu *avant tout, créant* en masse le ciel et la terre, et puis il en détaille *la formation successive, l'arrangement ultérieur.* Continuons la note de M. Vacherot :

D'ailleurs le mot hébreu *bara* signifie au PROPRE *tailler, couper* et par extension *séparer, choisir.* Les Septante l'ont traduit par ἐποίησεν, soit qu'ils ne soupçonnassent pas la difficulté, soit qu'ils ne voulussent pas la toucher. Le passage du *livre des Macchabées* n'a paru décisif dans le sens de *création* que parce qu'il a été *inexactement traduit.* Le texte grec sur lequel la traduction latine a été faite est : ἐξ οὐκ ὄντων ἐποίησεν αὐτὰ ὁ Θεός. La vraie traduction est : *non entia fecit esse Deus,* et non : *ex nihilo fecit illa Deus.*

Voila bien des assertions posées d'une manière absolue et qui ont bien lieu de nous étonner. Comment un vrai philosophe peut-il ainsi contredire par voie de simple assertion une des croyances du peuple juif et du peuple chrétien ? Reprenons chacune de ces assertions :

1° Quant à la signification du mot ברא *bara*, M. Vacherot supprime précisément la signification que donnent tous les dictionnaires et tous les docteurs juifs. On sait, en effet, que les verbes hébreux ont deux acceptions, l'une dite *kal,* c'est-à-dire *simple,* « parce que » dans cette forme ils retiennent leur signification simple et commune, » l'autre dite *piel*, où les mots prennent une signification nouvelle, » détournée et quelquefois très-différente. » Les plus simples hébraïsans savent cela, car tous les dictionnaires distinguent toujours le mot *bara* au *kal* qu'ils mettent le premier, et qui signifie traditionnellement *créer,* parce que c'est une action de Dieu ; du mot *bera,* (et non *bara*) au *piel,* où il signifie en effet *tailler, couper,* parce que l'action est appliquée à l'homme [1]. Pourquoi M. Vacherot ne dit-il pas un mot

[1] Voir tous les dictionnaires et entre autres celui de la *langue sainte* où

de la signification propre et première? Est-ce ainsi que l'on procède quand on ne cherche que la vérité; quand on désire enseigner à ses lecteurs non un système arrêté, mais la simple vérité?

Que si dans quelques passages le mot *bara* a été appliqué à une action qui n'était pas celle de *créer*, c'est que semblable chose arrive dans toutes les langues; nous appliquons, nous aussi, le mot *créer* à une simple *formation*; mais cela n'empêche pas que proprement *créer* n'exclue toute matière préexistante; c'est le sens de la tradition; or, c'est cette tradition que M. Vacherot met complétement de côté.

2° Quant à la traduction des *Septante*, ils ont employé le seul mot qui, dans la langue grecque, pouvait remplacer le mot hébreu. C'est aussi ce qu'ont fait les pères du concile de Constantinople qui voulaient bien donner à Dieu le titre de vrai *Créateur* et qui ont rendu la phrase *factorem cœli et terræ* par le mot ποιητήν; ce mot était fixé par la croyance commune qu'ils voulaient exprimer. Ils n'ont ni éludé, ni ignoré la difficulté, pas plus que les pères latins qui ont rendu *créateur* par *factorem*.

3° Quant au passage si précis où la mère des Macchabées dit à son fils : « Je te demande, ô mon fils, de jeter les yeux sur le ciel et la » terre, et sur toutes les choses qu'ils contiennent, et de comprendre » que Dieu les a *faits de rien, ainsi que le genre humain* (*quia ex* » *nihilo fecit illa Deus*[1],) » nous nous demandons sur quelle base M. Vacherot appuye la traduction nouvelle qu'il donne avec tant d'assurance des mots : ἐξ οὐκ ὄντων ἐποίησεν αὐτὰ ὁ Θεός : le mot à mot est, je pense, *ex non existentibus fecit illa Deus, des choses non existantes* (c'est-à-dire du néant) *il a fait ces choses* (le ciel et la terre). M. Vacherot veut traduire : *Dieu a fait être les non-être* : c'est là une traduction philosophique selon les idées modernes allemandes. D'ailleurs il nous semble que faire *être* les *non-être*; c'est encore assez bien exprimer la *création*, à moins qu'on ne soit imbu de ces subtilités dialectiques au moyen desquelles on enlève aux mots leur signification. Continuons :

l'on cite l'autorité de plusieurs rabbins. Voir aussi Moïses-Maimon, *direct.*, l. II, c. 30.

[1] *Mach.*, VII, 28.

Il n'y a pas de mot dans la langue hébraïque, pas plus que dans la langue grecque pour *exprimer* une idée, *peut-être nécessaire*, mais profondément *inintelligible* et à coup sûr *étrangère* à l'esprit de ces deux peuples, à savoir la création *ex nihilo*.

Ce ne sont là que des assertions tranchantes, mais appuyées sur rien, ou plutôt complétement opposées à toute la *tradition hébraïque*. M. Vacherot ne connaît pas les livres des docteurs juifs pas plus que leur langue nous venons de le prouver, lui qui donne à *bera* la signification de *bara*. Donnons pourtant un exemple entre beaucoup d'autres que les rabbins juifs ont bien compris l'idée de création.

Ainsi Isaïe fait dire à Dieu parlant de l'homme : « Je l'ai créé, je » l'ai formé, je l'ai fait [1]. » Le rabbin David Kimchi explique ce passage de cette manière : « *Je l'ai créé* ברא, c'est-à-dire je l'ai » tiré du néant à l'être des choses ; ensuite *je l'ai formé* יצר, à » cause que je l'ai fait exister par la disposition de la forme ; enfin *je* » *l'ai fait* עשה, c'est-à-dire je l'ai disposé et mis en ordre [2]. » Peut-on voir rien de plus clair, et comment venir dire que le prophète qui s'exprime ainsi, et que le rabbin qui le commente appartiennent à un peuple pour lequel la création était une idée étrangère ? Comment dire aussi qu'une idée *nécessaire* manquait de mots pour être exprimée ? Est-ce ainsi qu'on doit instruire la jeunesse après les progrès qu'ont fait la critique et les études bibliques ?

L'Orient a conçu la création comme une *génération* (γεννᾷν) ; la *Genèse* et le *Timée* l'ont conçue comme une *construction*, une *formation* (bara, κτιζεῖν, ποιεῖν). L'idée de la création *ex nihilo* est chrétienne ; et encore la doctrine des premiers pères est obscure et indécise sur ce point.

Il serait plus vrai de dire que lorsque les philosophes de l'Orient ont voulu *expliquer* le fait de la *création*, ils ont cru ne pouvoir mieux le comparer qu'à la *génération* de l'homme ou de l'animal ; en cela leur comparaison était assez juste, en ce sens qu'il n'est rien qui approche plus de la création de Dieu que la génération de l'homme. De là l'*œuf* de Brama, et l'émanation de l'homme des différens membres de cette divinité. Mais c'est là une explication philosophique d'un

[1] Isaïe, XLIII, 7.

[2] Cité dans le *Dict. de la langue sainte* de Leig, au mot *bara*.

fait de création admis auparavant, et pour lequel on se servait de la comparaison qui en approchait le plus.

2° Et puis quand M. Vacherot prétend donner ici la croyance de tout l'*Orient*, ne tranche-t-il pas une difficulté philosophique encore non éclaircie? Connaît-il ou ne connaît-il pas la *dissertation* publiée tout exprès par Anquetil pour prouver que *Zoroastre et ses disciples ont professé le dogme de la création*[1]*?* M. Vacherot ne dit pas un mot de cela.

3° Enfin il finit par cette autre assertion gratuite, que l'*idée de la création ex nihilo* est *chrétienne ;* toujours sans preuves; comme si pour toutes les perfections de Dieu, les Chrétiens n'avaient pas toujours fait profession de ne faire que continuer la croyance et la tradition hébraïques.

4° Enfin contre l'assertion gratuite encore que la *doctrine des premiers pères est obscure et indécise sur ce point*, nous nous contenterons de citer les paroles suivantes de saint Justin, celui-là même que Bausobre, avant M. Vacherot, accuse de n'être pas ferme dans la croyance de ce dogme. Or, voici ses propres paroles : « La » différence qu'il y a entre le *créateur* et *l'ouvrier* existe en ce que » le premier n'a besoin que de sa propre puissance pour produire » des êtres, au lieu que le second a besoin de matière pour faire son ou» vrage ; » puis le même père prouve que « si la matière était incréée, » Dieu n'aurait point de pouvoir sur elle, et qu'il ne pourrait pas » en disposer[2]. » Est-ce là être peu ferme sur le dogme de la création?

Il y a bien d'autres erreurs palpables et flagrantes pour tout homme qui connaît la tradition, c'est-à-dire la réalité, dans le livre de M. Vacherot. Nous y reviendrons, terminons par une réflexion.

On parle du progrès des esprits et de l'extension qu'on veut donner aux études de la jeunesse. Nous y applaudissons de grand cœur, mais est-ce bien un progrès, est-ce une extension, un perfectionnement que de ne faire connaître à ses élèves ou à ses lecteurs qu'une partie de la discussion, ou de la question? Ah! ce n'est pas ainsi que l'entendaient ces vieux théologiens et commentateurs que l'on dédai-

[1] Voir le tome LXIX, p. 123 des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, édit. in-12.

[2] *Exhortation aux Grecs*, nos 22 et 23.



[redacted]NE CHINOISE ET EGYPTIENNE DES H SÉMITIQUES.

Formes antiques tirées du Lou-chou-tong et de Morisson. | Formes cursives.

14. / 15.	16. / 17.	18. / 19.	20. / 21.	22. Clef. / 23. antique.	24. avec augment. / 25. et saveur.	Fruits. 26. / 27.	Goûts. 28. / 29.	30.	31.	32. / Thibét.
Chaldéen.	Egyptien, H	Hébreu antiq.	Etrusque, h.	Runiq.ue h.	Runiq.ue h.	Etrusque	Grec ant.e h.	Macassar H.	Chiffre VIII.	Egyptien.
Runique h.	Persepolis. h.	Grec, antiq.e H	Sabéen h.	Runique.	Hébreu ant.	Grec, ant.	Etrusque Samarit.	Tagala H.	Etrusq.e H.	Grec, ant.e Arménien.
Runiq. Ethiop.	Java, antiq.e	Illyrien, ch.	Phénicien, Tyr	Ethiopien, runique	Phénicien, Lanai.	Touarik.	Latin.	Java CH. Syrien.	Illyrien ch.	Thibet h. Gothique.

gne tant ! Que l'on ouvre leurs livres, on verra avec quel soin minutieux ils exposent les deux parties de la discussion. La place donnée aux objections est souvent plus grande que celle donnée à la vérité elle-même. Et maintenant avec une assurance capable d'en imposer, on pose les objections comme des axiomes, et l'on ne fait pas même mention des raisons alléguées par la thèse contraire. Cela est-il philosophique, cela constitue-t-il un progrès dans les études ? Nous doutons fort que ce soit un progrès dans la vérité. C'est avec confiance que nous posons ces questions à toute l'école éclectique et à M. Vacherot lui-même.

A. B.

Archéologie.

DICTIONNAIRE DE DIPLOMATIQUE,

OU

COURS PHILOLOGIQUE ET HISTORIQUE

D'ANTIQUITÉS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES [1].

1. Origine et différentes espèces d'H.

Comme nous l'avons fait pour les lettres précédentes, nous allons examiner quelles sont les relations ou les différences qui existent entre l'H ou la 8e lettre sémitique avec les écritures hiéroglyphiques, c'est-à-dire avec le chinois et l'égyptien.

2. Origine chinoise et égyptienne de l'H sémitique (*planche* 50).

La 8e heure ou le nombre 8, exprimée en sémitique et en grec par un H ou la 8e lettre de l'alphabet, comprend chez les chinois de 1 heure à 3 heures de l'après-midi, et est représentée par le caractère 未 [2] et par les variantes 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9.

Ce caractère se prononce *ouéy*, en chinois, *bi* au Japon, *muv* et *vhi* en cochinchinois; il signifie *non*, *négation*, *pas encore*, *suspension;* et il est rangé sous la clef 75 木 celle des *arbres*, du *bois*, un des 5 élémens chinois. — C'est encore le caractère des *saveurs*, à cause des *fruits* que portent les arbres; mais pour le distinguer du simple caractère qui signifie *ombrage*, *feuillage*, *pousse des arbres*, on y a joint le caractère *bouche*, de cette sorte 味, lequel signifie proprement *saveur*, *goûter*, *beauté*, *divertissement* [3].

Ce caractère nous ramène donc aux idées de *suspension*, *séparation* des travaux et aux idées de *repas*, *fruits*, *divertissements*, que l'on prenait sous l'ombrage des *arbres*, ou des *haies*, formes

[1] Voir le dernier article au n° 7, t. XVI, p. 66.
[2] Voir le *Dict. chin.*, n. 1191.
[3] Voir le *Dict. chin.*, n. 4061.

qu'offrent encore assez bien les caractères antiques 8 et 9 que nous donnons dans notre planche.

Or, en hébreu et dans les langues sémitiques, la 8ᵉ heure est marquée par le ח, laquelle se nomme חית, *heth*, ou *cheth*, ou *kheth*, chez les Hébreux et les Syriens; חא *ha* ou *cha* chez les Arabes, et signifie *vivres*, *alimens*, *être vivant*, *animé*, *vivant*, *maison de campagne*, de la racine חיה, qui signifie : *vivre*, *sain*, *sauvé*, *fort*, *nourri*, *recréé* par les alimens ; d'où le mot מחיה, *vivres*, *alimens* : en arabe חיה est le nom commun donné à tous les *serpens*.

Quant à la forme, on peut voir, dans le tableau que nous donnons ici, et dans la liste des lettres sémitiques, les nombreuses ressemblances qu'il y a entre ces figures, celles des lettres sémitiques, et notre H actuel.

En outre, dans la langue hébraïque, le ח tient lieu de l'esprit rude des Grecs, que les Latins ont rendu par H dur ou aspiré, et les Grecs par le X : c'est cette lettre ח qui a produit le H ou ἡ des Grecs.

Il est essentiel de noter encore une chose, la similitude de forme ou de son qui existe entre le ה et le ח des Hébreux, l'E et le H des Grecs, l'E et le H latin et français ; c'est-à-dire entre la 5ᵉ et la 8ᵉ lettre, ou heure. Or, les formes hiéroglyphiques peuvent seules nous donner quelque raison de ces similitudes ; en effet, nous avons vu, en rendant compte de l'E [1], que les formes de cette heure sont celles de *bouche*, *table*, *trépied*, et qu'elle correspond à l'heure du *déjeûner*. Ces coïncidences ne peuvent être fortuites.

Dans l'*égyptien*, pour figurer l'H, nous trouvons en écriture hiéroglyphique les nombreuses formes, parmi lesquelles le nº 1 : un *banc* ou *trône* ; 21 : la *maison*, la *montagne* ; 34 et 35 : Les *fleurs* et *arbres*, donnent aussi des idées de *repos* et de *délassement* ; de plus, les nºˢ 42, 43 : des *haies*, des *treillages*, etc. Ces formes sont très-nombreuses : il est probable qu'il y en a plusieurs qui appartiennent à l'H très-dur ou au KH. — Quant au *démotique* et à l'*hiératique*, nous avons les formes 45, 47, 49, 51, qui sont identiques presque à l'*hébreu* [2].

[1] Voir nos *Annales*, t. IX, p. 286 (3ᵉ série).

[2] Voir l'*Analyse des textes anciens égyptiens* de Salvolini, d'où ces formes sont extraites.

3. H des alphabets des langues sémitiques, d'après la division du *tableau ethnographique* de Balbi (*planche* 50, n° 1).

I. LANGUE HÉBRAIQUE, divisée,
1° En *hébreu ancien* ou *hébreu pur*, lequel comprend :
Le Ier alphabet, le *samaritain*[1].
Le IIe *id.*, publié par *Édouard Bernard.*
Le IIIe, par l'*Encyclopédie.*
Le IVe, celui des *médailles*, donné par M. Mionnet.
Le Ve, publié par *Duret.*
Le VIe, l'alphabet dit d'*Abraham.*
Le VIIe, l'alphabet dit de *Salomon.*
Le VIIIe, d'*Apollonius de Thyane.*
2° En chaldéen ou *hébreu carré*, lequel comprend :
Le IXe, celui qui est usité dans les livres imprimés.
Le Xe, dit *judaïque.*
Le XIe, usité en *Perse* et en *Médie.*
Le XIIe, usité en *Babylonie.*
3° En hébreu *rabbinique*, lequel comprend :
Le XIIIe, le *chaldéen cursif.*
Une deuxième division de la *langue hébraïque* comprend le *phénicien*, qui est écrit avec les trois alphabets suivans :
Le XIVe, d'après *Edouard Bernard.*
Le XVe, d'après *Klaproth*, manque de H.
Le XVIe, d'après l'*Encyclopédie.*
Une troisième division comprend la langue *punique*, *karchédonique* ou *carthaginoise*, laquelle était écrite avec :
Le XVIIe, d'après *Hamaker*,
Le XVIIIe, dit *Zeugitain.*
Le XXe, celui de *Melita.*
Le XXe, celui de *Leptis*, n'a point encore de H.
II. La langue SYRIAQUE ou ARAMÉENNE, laquelle comprend :
Le XXIe, l'*Estranghelo.*

[1] Nous ne croyons pas devoir répéter ici quels sont les ouvrages ou les auteurs qui nous ont fourni ces divers alphabets; ceux qui voudront les connaître pourront recourir à l'article où nous avons traité des A. t. XIV, p. 273.

Le XXIIe, le *Nestorien*.

Le XXIIIe, le *Syriaque ordinaire*, dit aussi *Maronite*.

Le XXIVe, le *Syrien des chrétiens de saint Thomas*.

Le XXVe, le *Palmyrénien*.

Le XXVIe, *Sabéen Mendaïte* ou *Mendéen*.

Le XXVIIe et le XXVIIIe, dits *Maronites*.

Le XXIXe, le Syriaque *majuscule* et *cursif*.

III. La langue MÉDIQUE, laquelle était écrite avec

Le XXXe, le *Pehlvi*, lequel est dérivé

Du XXXIe, le *Zend*, n'ont point de H.

IV. La langue ARABIQUE, laquelle est écrite avec

Le XXXIIe, dit l'*Arabe littéral*, et

Le XXXIIIe, dit le *Couphique*.

V. La langue ABYSSINIQUE ou ÉTHIOPIQUE, laquelle comprend : 1° L'*Axumite* ou *Gheez ancien*; 2° le *Tigré* ou *Gheez moderne*; 3° l'*Ahmarique*, lesquelles langues s'écrivent toutes avec

Le XXXIVe alphabet, l'*Abyssinique, Ethiopique, Gheez*.

Enfin vient le *Copte*, que Balbi ne fait pas entrer dans les langues sémitiques, mais qui cependant doit y trouver place, et qui est écrit avec

Le XXXVe alphabet, le *Copte*.

4. Origine des H chez les Grecs.

Les Grecs, comme les peuples sémitiques, marquent la 8e heure ou le nombre 8 par la 8e lettre de leur alphabet, l'H ou η. Mais il paraît que cette 8e lettre dans la forme actuelle ne daterait que de Simonide qui l'aurait inventée, ainsi que l'Ω, ou plutôt qui l'aurait fait passer de l'alphabet phénicien ou ionien dans celui des Grecs. Mais la valeur de cette lettre existait auparavant soit comme ε répété ou ε long, soit comme aspiration, ou son dur. D'anciennes inscriptions portent HOΔOI pour ὁδῷ, HOI pour οἱ [1]. Aussi avant l'invention des lettres Θ, X, Φ, ils écrivaient TH, KH, ΠH; pour plus de commodité ensuite on divisa la lettre H en deux, et de la première partie Ⱶ on fit

[1] Sur la colonne ionienne de la voie Appia. — Voir Athénée, l. IX, n. 3. — Platon, *Cratyle*. — Scaliger in *Eusebium*.

l'esprit dur et de la deuxième partie ˧ l'esprit doux, que plus tard on changea encore en la forme actuelle ʽ et ʼ[1].

Quant à la forme de cette lettre on a pu voir ses nombreuses ressemblances avec les alphabets sémitiques, *planche* 50, nos I, II, IV, IX, XI, XIV, XVI, XVII, XIX, XXV, XXXV, et les autres signalés dans le tableau des signes chinois. Pour les latins, ils ont emprunté cette lettre aux grecs, et comme eux ils l'ont d'abord omise, puis admise pour exprimer l'aspiration[2].

5. Formation des H minuscules (*planche* 51).

De l'*H* capitale à l'*h* minuscule voici quel fut l'ordre ou la descendance. On défigura en plusieurs façons l'*H* capitale en l'inclinant, ou en l'arrondissant, ou en traçant obliquement la traverse, d'horizontale qu'elle est, ou en allongeant un des montants[3], et en diminuant l'autre, etc. De cette dernière façon, dont on trouve des exemples grecs très-anciens[4], vinrent les *h* comme la figure 1 de la *planche* 51. Dans l'écriture moins posée, ce qu'on faisoit en trois tems, on le fit en deux en arrondissant l'angle droit, *fig.* 2. On en voit de telles dans l'écriture tironienne. Enfin, dans la cursive, on vit paroître l'*h* de la *fig.* 3, qui est si semblable à celle de notre écriture actuelle.

En général l'*H* est une des lettres dont la figure a moins varié.

6. H majuscule (*planche* 51).

Comme majuscule, elle prit quelques formes bizarres, même avant le gothique ; mais elles sont rares. Vers les 7e, 8e et 9e siècles, on lui donna l'air d'une *M*, *fig.* 4, *planche* 51, ce qui distingua plusieurs *H* capitales mérovingiennes et lombardiques. Longtems avant, elle fut admise dans les inscriptions sous la forme de deux II sans traverse d'union ; mais alors elle avait plutôt la valeur de l'H grec, c'est-à-dire de l'*E* long, que de l'*H* latine.

[1] La lettre H valait aussi 100, comme étant la première lettre du mot *cent*, HKATON.

[2] Voir Cic. *orat.* n. 48.—Priscianus, *gramm.* l. I.—Aul. Gellius, *noct. att.* l. II. c. 3. — Scaliger, *de causis linguæ lat.* c. XXV.

[3] *Palæograph. Græca*, p. 170.

[4] Ibidem.

Les *h* de la *fig.* 5 parurent dès le 4e siècle sur les médailles : on les y voyait encore au 7e chez les Grecs [1].

7. H minuscule et cursive (*plan.* 51).

Les variations les plus essentielles des *h* minuscules et cursives ne consistent guère que dans l'allongement plus ou moins grand de leur second jambage ; on va le voir par leurs changemens caractéristiques.

Lorsque le haut de la haste de l'*h* est poché ou en battant, comme la *fig.* 6, ce trait ordinaire dénote au moins le 8e ou 9e siècle. Tout ce qu'on a dit sur le montant du *b* (voyez *b*), est applicable à celui de l'*h*. Ces montans retombent sur eux-mêmes ou à côté jusqu'aux derniers Rois Mérovingiens ; alors ils furent poussés en haut sans retour. Ils continuèrent au moins ainsi, s'ils n'augmentèrent point de hauteur, sous les Carlovingiens. Au 9e siècle, l'usage de terminer ces montans par des pointes très-longues et très-aiguës, plus ou moins inclinées vers la droite, parut général pour l'écriture allongée et la cursive des diplomes. Cette mode avait empiété sur le siècle précédent, et continua dans le suivant. Les boucles multipliées de ces montans, leurs traits tremblans ou serpentans, désignent les 10e, 11e et 12e siècles. Sur la fin du 11e siècle, ils cessèrent de s'élever au-dessus du niveau des écritures allongées. Au 12e, on en vit qui étaient terminés par des fourches, comme la *fig.* 7. Ces deux rameaux se recourbèrent ensuite vers la haste, l'un à droite et l'autre à gauche, *fig.* 8 ; c'est ce qui eut lieu aux 13e et 14e siècles, en Ecosse surtout.

Lorsque le jambage droit, au lieu de s'arrondir, part du gauche par des angles aigus, *fig.* 9, c'est un signe presque certain du 8e ou 9e siècle : mais si la traverse partait du pied de la haste, *fig.* 10, les diplomes où cette *h* se trouverait appartiendraient à la plus haute antiquité.

Jusqu'au 10e siècle communément le côté droit de l'*h* ne descendait qu'au niveau du gauche, et presque toujours en s'arrondissant dans les écritures onciales, demi-onciales et minuscules ; cependant il fut quelquefois un peu prolongé par le bas dans les cursives romaines

[1] Banduri, *Numism.* t. II, p. 681.

des premiers tems, et il le fut davantage dans les bulles pontificales du 7e siècle.

Au 8e siècle, l'usage s'établit de courber et replier en dehors le bout du côté droit, *fig.* 11. Les 9e et 10e siècles sont en quelque sorte reconnaissables à ce trait, surtout dans la cursive caroline.

Le parallélisme des deux jambages, *fig.* 12, se soutint jusqu'au 10e siècle ; ils se rapprochèrent pourtant beaucoup dès le 7e, et se maintinrent en cet état presque jusqu'à la troisième race de nos Rois.

Sur le déclin du 10e siècle, l'*h* à queue, *fig.* 13, commença à s'accréditer en France, en Allemagne, et partout ailleurs où elle n'avait que peu ou point de cours auparavant. Quoique dans la minuscule du 11e siècle cette courbe s'avançât de plus en plus vers la gauche, au 12e siècle elle la dépassa si notablement, qu'on pourrait souvent fixer l'âge d'une écriture par ce seul trait.

Dans le 14e siècle, la queue contournée et prolongée jusqu'à traverser la haste, comme dans la *fig.* 14, fut fort usitée. Ce côté droit prolongé comme dans la *fig.* 15 eut partout des fauteurs, et il devint presque général aux 13e et 14e siècles.

Ce second jambage arrondi sans passer le niveau, comme la *fig.* 16, constitue l'*h* onciale. Dans le gothique, la seule différence consiste en ce que ce jambage est en forme d'*S* à contre-sens, comme la *fig.* 17. Cependant le 13e siècle et les suivans chargent cette lettre, comme les autres, d'angles, de pointes, de traits doubles, hétéroclites et du plus mauvais goût.

Les anciens Français ajoutèrent souvent ces deux lettres *ch*, ou jointes, ou séparées, devant de certains mots qui commençaient par l'une des lettres *b*, *c*, *l*, *n*, *r*, *t*, pour en rendre la prononciation plus forte [1]. Les auteurs latins, à qui cette rudesse ne convenait pas, les retranchèrent souvent : de là vient qu'un titre de l'an 520 nomme Chlotaire *Lothaire* [2]. On ne peut pas assigner un tems où cette mode d'ajouter ces lettres rudes ait été suivie sans exception ; mais on peut assurer que l'usage assez ordinaire de mettre l'*h* devant l'*l*, par exemple devant *Ludovicus*, *Hludovicus*, s'est soutenu jusqu'au règne de Louis le Gros inclusivement.

[1] Le Blanc, *Traité des monn.* p. 15.

[2] *De Re Dipl.* p. 463.

FORMATION ET AGE des DIFFERENTES H.

1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17.

E ou H, Grecques anciennes. 2. 3. 4.

H LATINE des INSCRIPTIONS.

Capitale des Inscriptions. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. II. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11.

Capitale des Manuscrits. 2. 3. 4. 5. II. III. 2. 3. IV. V. 2. VI. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. VII. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12.

H MINUSCULE des DIPLOMES.

1. Romaine. 2. Lomb.me 3. Visigot.que 4. Saxon.e 5. Gallican. 6. Merovingien. 7. Allemand.e 8. Carlovingien. 9. Capetien. 10. Gothique.

H CURSIVE des DIPLOMES.

1. D'Italie. V. VI. VII. VIII. IX. X. XI. XII. XIII. XIV. XV. 2. De France. VI. VII. VIII. IX. X. XI. XIV. XV. 3. D'Allemagne. IX. X. XI. XIII. XIV. XV. 4. De la Gde Bret. VII. VIII. IX. X. XI. XII. XIII. XIV. XV. 5. D'Esp. XI. XIII. XIV. XV.

8. H capitale des inscriptions et des manuscrits (*plan.* 51).

La planche 51 peut jeter beaucoup de lumières sur les formes alphabétiques de l'*H*; mais il faut pour cela être bien pénétré de l'exposition détaillée de la première planche qui représente les figures de l'*A* [1]. C'est un flambeau qui doit porter son jour sur toutes les planches alphabétiques suivantes. On ne parlera, pour éviter les répétitions, que de l'*H* capitale des inscriptions et des manuscrits.

La Ie division de l'*H* capitale métallique et lapidaire est presque toute antérieure au 10e siècle, excepté la 1re subdivision, qui, de la plus haute antiquité, descend aux plus bas tems, et les 6e, 7e et 8e qui sont à peu près du moyen-âge.

La IIe division comprent les *h* minuscules. Quelques-unes des figures des quatre premières subdivisions et de la 6e approchent du 4e siècle. Les autres subdivisions doivent être reléguées au moyen-âge, excepté la 5e et la 9e, qui fournissent du pur gothique.

Les capitales des manuscrits offrent de la capitale pure dans les V premières divisions, de l'onciale dans la VIe, du gothique moderne dans la VIIe et quelques minuscules et cursives dans la VIe.

9. H minuscule et cursive des diplomes (*plan.* 51).

Pour l'explication de ces *h*, voir ce qui a été dit pour les minuscules de l'A, t. XIV, p. 288. Nous noterons seulement que celles qui précèdent le chiffre romain II, sont majuscules des onciales et celles qui le suivent sont les minuscules et les cursives; 2° Dans la division des *cursives*, les chiffres *romains* indiquent les siècles.

HABITS *ecclésiastiques*. Ceux qui sont particuliers aux ecclésiastiques. Dans la primitive Eglise, les habits dont les prêtres se servaient à l'Eglise, ne différaient des habits civils que par la propreté et la couleur. Ce ne fut que par la suite que l'on affecta, avec des sens mystiques, certains habits particuliers pour la célébration des saints mystères. La *chasuble*, dit l'abbé Fleury, était un habit vulgaire du tems de saint Augustin; la *dalmatique* était en usage dès le tems de l'empereur Valerien; l'*étole* était un manteau commun, même aux femmes: nous l'avons confondu avec l'*orarium*, qui était une bande

[1] Voir notre tome XIV, p. 288 (2e série).

de linge dont se servaient tous ceux qui voulaient être propres, pour arrêter la sueur autour du col, ou du visage : enfin le *manipule*, en latin *manipula*, n'était qu'une serviette sur le bras pour servir à la Sainte-Table. L'*aube* même, c'est-à-dire, la robe blanche de laine ou de lin, n'était pas originairement un habit particulier aux Clercs, puisque l'empereur Aurelien fit au peuple romain des largesses de ces sortes de tuniques.

HAUTESSE : titre d'honneur qu'on donne au *Grand-Seigneur* ou *empereur turc*. Ce titre a été porté par nos rois. Les chartes l'expriment par le mot d'*altitudo*. Il n'a été guère en usage que sous la seconde race. Celui de *celsitude*, était à peu près la même chose ; mais il n'eut pas beaucoup plus de cours.

HOMMAGE-LIGE. Cette espèce d'hommage, qui obligeait le vassal au service militaire envers et contre tous, autant de tems que les hostilités duraient, fut connu, vers la fin du 11e siècle [1]. Ne pourrait-on pas dire plutôt au commencement du 12e vers 1130 ? car on croit que le premier exemple d'hommage-lige qui soit connu se trouve dans la charte d'investiture que Louis-le-Gros donna à Foulques, comte d'Anjou.

On ne doit point être surpris de rencontrer jusqu'à Philippe-le-Bel, des actes d'hommage simple, rendu par nos rois à des seigneurs particuliers, pour quelques biens qui relevaient de ces derniers. Cet usage, qui, depuis longtems, subsistait sans contradiction et sans deshonneur, fut aboli par Philippe IV en 1302 ; et ce prince déclara que l'hommage serait converti en indemnité.

HOMME (l') est une créature raisonnable, composée d'un corps corruptible de sa nature, et d'une substance spirituelle et immortelle qu'on appelle âme.

Nous croyons devoir citer ici ce que la foi nous enseigne sur l'homme, 1° qu'il est l'ouvrage de Dieu, qui forma son corps de terre, et l'anima en lui inspirant un souffle de vie, c'est-à-dire, en l'unissant à une âme raisonnable ; 2° qu'il a été formé à l'image et à la ressemblance de Dieu, en ce qu'il reçut du créateur *une âme ca-*

[1] Voir le *Journal de Verdun*, nov. 1766, p. 332.

pable de connaissance et d'amour; 3° qu'il a été créé pour connaître et aimer Dieu, procurer sa gloire et jouir de lui pendant toute l'éternité; 4° qu'il fut créé libre, juste, heureux et immortel, et placé dans un lieu de délices, appelé *Paradis terrestre*, où il devait vivre exempt de tous maux, s'il eût persévéré dans la justice; mais, 5° qu'il a péché, et que ce péché s'est transmis à toute sa postérité[1].

HOPITAL, mot générique qui exprime un endroit où l'on exerce l'hospitalité. Les évêques étaient chargés autrefois du soin des malades, des pauvres, des veuves, des orphelins et des étrangers. Lorsque l'Eglise eut des revenus assurés, on en affecta la 4e partie au soulagement des pauvres; ce partage occasionna la construction des hôpitaux, où les pauvres allaient recevoir les aumônes; dans la suite on ne paya plus *ce quart* si exactement, et les hôpitaux ne subsistèrent que par les libéralités des fidèles. On en fonda de nouveaux, les uns à titre de bénéfice ecclésiastique, les autres avec exemption de la juridiction de l'évêque, et comme établissement purement laïque.

Dans l'Orient, on appellait *Xenodochium*, la maison dans laquelle on recevait les étrangers; *Nosocomium* ou *Noscomium*, celle des malades; *Brephotrophium*, celle des enfans-trouvés; *Gerentoxomium*, celle des vieillards; *Ptocotrophium*, celle des pauvres; *Orphanotrophium*, celle des orphelins; *Erotophomium*, celle où *les femmes faibles habitaient.* On appelait en droit, *parabolani* les administrateurs des hôpitaux des malades. Tous ces hôpitaux se trouvaient à Paris sous les noms d'Hôpital général, d'Hôtel-Dieu, de Petites maisons, de Quinze-Vingts, de Saint Jacques-l'Hôpital, de Sainte-Catherine, d'Enfans-Bleus, d'Enfans-Trouvés, etc.

Comme l'économie des biens des *hôpitaux* ne regarde pas proprement le spirituel, l'on avait jugé à propos, en France, d'en donner l'administration à des laïques; et l'ordonnance de Blois marquait que les administrateurs ne seraient ni ecclésiastiques, ni nobles, ni officiers, mais de simples bourgeois et habiles économes, à qui il était facile d'en faire rendre compte. On choisissait pour cela de bons bourgeois qui étaient solvables.

[1] Extrait du *Dict. théolog. et canonique portatif*, par une Société de religieux, etc., tome II, p. 12, Paris, 1766.

François Ier avait attribué la connaissance et la visite des *hôpitaux* aux juges royaux des lieux où ils étaient situés. Les ordinaires formèrent leur opposition contre cette ordonnance, prétendant qu'elle préjudiciait à leurs droits; mais le parlement de Paris n'eut point d'égard à leur opposition, si ce n'est qu'il fut arrêté qu'ils pourraient eux, ou leurs députés, assister aux visites avec les juges royaux. Henri II qui, par une ordonnance, avait attribué la connaissance et la visite des *hôpitaux* au grand aumônier de France, donna une seconde ordonnance entièrement conforme à celle de François Ier. Depuis ce tems-là, les ordinaires n'ont plus eu de droit sur les biens des *hôpitaux*. On les invitait seulement à assister aux comptes.

Le plus ancien *hôpital* en France, dont nous ayons connaissance, est l'*Hôtel-Dieu* de Paris. Sa fondation n'est pas bien certaine. La tradition commune l'attribue à saint Landri, évêque de Paris, sous Clovis II, environ l'an 608.

Dans le 11e siècle, peut-être auparavant, des gens de bien fondèrent le *Roulle* et *Saint-Lazare* pour les ladres; *Sainte-Marie Egyptienne*, pour les pauvres femmes; *Sainte-Catherine*, pour enterrer les personnes noyées, mortes ou tuées dans les rues, et pour retirer une nuit les pauvres femmes et les pauvres filles.

Saint Louis, au retour de son premier voyage de la Terre-sainte, fonda les *Quinze-Vingts*, pour loger 300 chevaliers, auxquels les Sarrasins avaient crevé les yeux, et qu'il avait laissés en ôtage au soudan, au grand Caire.

Etienne Houdri, un des officiers de la maison de ce monarque, fonda les *Haudriettes* pour 32 pauvres femmes.

Jean Sequens, curé de Saint-Merry, et une veuve nommée Constance de Saint-Jacques, entreprirent l'*hôpital de Sainte-Avoie*, en 1285, pour y retirer 50 pauvres femmes veuves, et âgées de 50 ans.

En 1316, deux frères appelés Jean de Lyons, et Imbert leur père, fondèrent un *hôptal*, où de pauvres filles pouvaient coucher une nuit. C'était le monastère des *Filles-Dieu*.

Quatre ans après, ou environ, Philippe de Magni érigea celui de *Saint-Eustache*, qu'on nomma depuis *Tiquetone;* cet *hôpital* était indifféremment ouvert à toutes sortes de pauvres.

En 1334, Jean Roussel, bourgeois de Paris, fit construire dans la rue des Francs-Bourgeois, 24 chambres sous un seul toît, qu'on appella *les petites Maisons du Temple.* Chaque chambre logeait deux pauvres, qui étaient tenus de dire tous les jours un *pater* et un *ave* pour les trépassés.

Sous Philippe de Valois, cinq *hôpitaux* furent fondés. Le premier était *Saint-Jacques du Haut-Pas*, pour les pélerins et les voyageurs.

Le second était destiné pour de pauvres femmes veuves et âgées, et de bonne vie; c'étaient des maisons éparses çà et là, dont l'une s'appellait l'*Hôtel-Dieu* des parcheminiers. On n'en sait rien autre chose, sinon qu'il était situé dans la rue de la *Parcheminerie.*

On n'a pas plus de connaissance du troisième, qui cependant était situé dans la rue *Saint-Jacques*, vis-à-vis celle de la Parcheminerie.

Le quatrième avait été placé dans la rue *Saint-Hilaire*, pour y loger 6 bonnes femmes.

Le cinquième, et qui était le plus considérable, était dans la rue *des Poitevins*, et servait de retraite à 25 pauvres femmes. Jean Mignon, le même qui fonda le collége de ce nom, et Laurent Lenfant en furent les fondateurs.

Un grand nombre de personnes charitables, sous les règnes du roi Jean, de Charles V, de Charles VI, firent bâtir des *hôpitaux.* Nicolas Flamel, écrivain, alchimiste, riche particulier, fit bâtir dans la rue de Montmorency, deux longues maisons pour y loger les pauvres.

Sous Charles VII, on vit s'élever dans la rue Quinquampoix, l'*hôpital* de maître Guillaume Rongnart; celui du *Saint-Esprit*, et un autre à la rue des Arcis, pour l'éducation des pauvres enfans orphelins, tant de Paris que de dehors.

En 1425 et 1497, un garde de la monnaie de Paris, nommé Chrétien Chesnard et Catherine du Homme, donnèrent chacun une maison, l'une à la rue *Saint-Sauveur*, l'autre à la rue de *Grenelle*, toutes deux pour loger 8 pauvres femmes, veuves, âgées et de bonne vie.

Le *couvent des Filles pénitentes* fut fondé, sous Charles VIII, pour des filles et des femmes repenties, ainsi que le furent par Philippe-Auguste et par saint Louis, ceux de *Saint-Antoine des*

Champs et des *Filles-Dieu*, situés aux faubourgs Saint-Antoine et Saint-Denis.

Au faubourg Saint-Jacques, Notre-Dame des Champs servait d'*hôpital*.

Par de-là le faubourg Saint-Germain, il y en avait un, qu'on appelait l'*hôpital* de la banlieue. Dans le même faubourg ont subsisté l'*hôpital Saint-Père* et la *Maladrerie* de Saint-Germain; celui-ci pour les ladres et l'autre pour toutes sortes de pauvres.

Les maisons de deux autres *hôpitaux* furent établies près de Saint-Médard, dans la rue de l'Oursine, l'un dédié à saint Martial et à sainte Valère, l'autre s'appelait l'*Hôtel-Dieu de Saint-Marcel*.

Sauval dit que de son tems on a ruiné un *hopital*, qui avait été fondé pour les personnes atteintes du mal de Naples ou vénérien. Il était bâti sur le bord de la Seine, vers le pont des Tuileries.

HOSPITALIER, celui qui loge, qui nourrit, qui assiste les pauvres, les passans.

On a appelé *Religieux hospitaliers*, des Religieux qui se sont adonnés à servir les pauvres dans les hôpitaux; ils suivaient la règle de saint Augustin; c'était celle des *clercs* qui autrefois gouvernaient les hôpitaux.

Il y avait des Hospitaliers qui furent chevaliers des ordres militaires, comme les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem ou de Malthe, de Saint-Lazare. Voyez MALTHE, SAINT-LAZARE.

On appelait *Grand-Hospitalier*, dans l'ordre de Malthe, la troisième dignité de l'ordre après le Grand-Maître: cette dignité était attachée à la langue de France, dont le Grand-Hospitalier était le chef et le pilier.

HOSPITALIÈRES. Ce nom a été donné à plusieurs sortes de religieuses, parce qu'elles ont pour objet de leur institut le soulagement des pauvres. Il y avait à Paris plusieurs maisons hospitalières, couvens ou simples communautés entièrement dévouées aux œuvres de charité pour le soulagement de la société et l'édification des citoyens.

Les *Hospitalières de Notre-Dame de la Miséricorde* furent fondées en 1624 par Antoine Séguier, pour 100 orphelines de père et de mère.

Les *Hospitalières* dites *de saint Julien et de sainte Basilisse*, étaient sous la règle de saint Augustin. Elles avaient 37 lits fondés pour les femmes infirmes. Les autres malades payaient ou une pension, ou une certaine somme par mois.

Les *Hospitalières*, près la place Royale, fondées en 1624 par Françoise de la Croix, veillaient au soulagement des filles et femmes malades. Elles suivaient la règle de saint Augustin.

Les *Hospitalières de la Raquette*, fondées par la mère de la Croix, avaient 17 lits.

Les *Hospitalières de saint Thomas de Villeneuve* furent instituées en 1660 par le père Ange Proust, Augustin, pour le service des pauvres ; elles sont établies à Paris, rue de Sèvres, depuis 1700.

Les *Hospitalières de saint Gervais* avaient 30 lits fondés pour les pauvres voyageurs.

Les *Religieuses Hospitalières de sainte Catherine* furent fondées en faveur des filles qui cherchent condition. Elles suivaient la règle de saint Augustin.

Les *Orphelines du Saint-Nom de Jésus* avaient une maison hospitalière pour 20 filles qu'on y élevait jusqu'à 25 ans.

Il y avait aussi à Paris des *sœurs de la Charité*, ou *sœurs grises*, dont l'établissement utile procurait aux paroisses de Paris, et aux hôpitaux de la plupart des villes du royaume, des personnes pleines de charité pour le soulagement des pauvres. Voyez CHARITÉ (*Sœurs de la*).

Le pape Grégoire XV, par la bulle du 31 mai 1622, avait soustrait toutes les religieuses hospitalières de France, à la réserve seulement de celles de la ville et faubourgs de Paris, de la juridiction du grand-aumônier, et les soumettait à celle des évêques diocésains, et particulièrement à leur visite, correction et autres droits de supériorité [1].

HUGUENOT. On a donné bien des origines à ce mot. Du Verdier dit qu'il vient de *Jean Hus*, dont les *huguenots* ont suivi la doctrine, comme qui dirait les *guenots de Hus*.

D'autres disent qu'il vient d'un certain *Hugues Sacramentaire*, qui existait du tems du roi Charles VI, et qui avait enseigné la même doctrine.

[1] *Mem. du Clergé*, p. 1689 et suiv.

D'autres le font venir d'un mot suisse *hensquenaux*, c'est-à-dire *gens séditieux*, ou du mot *eidgnossen*, qui signifie *allié en la foi*: le mot *eid* signifie *foi*, et *gnossen*, *associé*; c'est l'opinion qu'a suivie le père Maimbourg, d'où il conclut que le mot *huguenot* n'est point injurieux, et que ceux à qui on le donne ne doivent point s'en fâcher.

Castelnau-Mauvissière, dans ses *Mémoires*, dit que les réformés furent appelés par le peuple *huguenots*, comme étant pires qu'une petite monnaie portant ce nom, qui était une maille du tems de *Hugues Capet*, et qu'on voulait signifier par-là qu'ils ne valaient pas une *maille*.

D'autres disent que ce nom leur fut donné par la dérision d'un Allemand, qui, étant pris et interrogé sur la conjuration d'*Amboise* devant le cardinal de Lorraine, demeura court dès le commencement de la harangue, qui commençait par *Hùc nos venimus*.

Pasquier rapporte qu'à Tours il y avait une croyance populaire qu'un rabat ou lutin, qu'on appelait le roi *Hugon*, courait la nuit; et comme les religionnaires ne sortaient que de nuit pour faire leurs prières, on les appela *huguenots*, comme qui dirait *disciples du roi Hugon*; car c'est à Tours qu'ils ont commencé d'être appelés ainsi.

Cette opinion a paru la plus vraisemblable au père Daniel, qui dit que, selon la plupart de nos historiens, ce fut dans ce tems de la conjuration d'Amboise qu'on commença à donner aux calvinistes le nom de *huguenots* [1].

Enfin, Guy Coquille dit, en parlant du règne de François II, qu'en ce tems l'on commença à mettre en usage le mot *huguenot*, et qu'il vient de *Hugues Capet*, à cause que les *huguenots* défendaient le droit de la lignée de *Hugues Capet* à la couronne, contre ceux de la maison de Guise, qui se prétendaient successeurs de *Charlemagne*. Cette opinion est adoptée par plusieurs écrivains modernes, et entre autres par l'auteur des *Tablettes de France* [2].

[1] Dans ses *Dialogues sur les causes des misères de la France*, p. 12, de l'ancienne édition.

[2] On peut consulter Ménage et Pasquier, dans ses *Recherches*, part. viij, chap. 55.

HUMILIÉS. Ordre fondé vers le 13e siècle et dont on ne connaît pas bien le fondateur. Après bien des vicissitudes il est confirmé par Innocent III en 1200, sous la règle de saint Benoît. Voici ce qu'en dit un auteur du 13e siècle [1] : « Les frères tant clercs que laïques » lettrés, tiennent du souverain pontife le droit de prêcher, non- » seulement dans leur congrégation, mais encore sur les places et » dans les villes, dans les églises séculières, avec la permission des » évêques du lieu. » Leur zèle surtout se fit remarquer à l'égard des Patarins dont ils convertirent un grand nombre. Mais dans la suite du tems le relâchement s'introduisit parmi eux et fut poussé à un tel point, que le pape Pie V fut obligé de les supprimer par sa bulle de 1570. Il va lui-même nous apprendre dans quels vices ils étaient tombés :

« En effet le cardinal Borromée, leur protecteur, en remarquant » que les religieux étaient adonnés depuis longtems au luxe, avait » fait plusieurs réglemens concernant le culte divin, l'obéissance, la » vie qu'il avait voulu rendre commune comme auparavant, la ma- » nière de recevoir et d'instruire les religieux ; mais ces religieux » méprisèrent tout-à-fait ces réglemens, et tous les statuts de leur » règle. Ils menaient un vie adonnée à toutes sortes de voluptés ; » les supérieurs, et ceux qui administraient les biens de l'ordre, » dépensaient honteusement la plus grande partie de ces biens, comme » si elle leur appartenait, dans des vanités mondaines, dans toutes » sortes de turpitudes et commettaient un grand nombre de crimes » (*scelera*). Alors le pape fait différents décrets, qu'ils acceptent » ostensiblement, mais ajoute le pontife, parce qu'ils étaient trop » accoutumés au repos et à l'oisiveté, ils firent des protestations en » secret, ils poussèrent à des séditions leurs amis et autres personnes » laïques, envoyèrent des flatteurs et des corrupteurs vers les minis- » tres des princes, pour les pousser par argent et promesses à enga- » ger ces princes, à écrire au pape pour retirer ces réglemens... Bien » plus, il y en eut plusieurs d'entre eux qui embrassèrent ignomi- » nieusement l'hérésie... Enfin, ils furent convaincus ouvertement

[1] Jacobus de Vitriaco *hist. occid.* c. XXVIII, dans Nat. Alexand. *hist. eccl.* t. VII, p. 235.

» d'avoir payé des sicaires pour assassiner le cardinal contre lequel » un coup de feu fut tiré, au moment où il était en prière [1]. » En conséquence, l'ordre fut supprimé, les religieux profès furent distribués dans différentes maisons religieuses, et leurs biens et leurs emplois également appliqués à d'autres ordres.

EXPLICATION.

Des abbréviations commençant par la lettre H que l'on trouve sur les monuments et les manuscrits.

H. Honestas, hæc, hæres, homo, habet, hora.

HA. Hadrianus, hora.

H. ÆD. Q. C. P. AM. FE. Hoc ædificium quod cernis prudens amator fecit.

H. B. Hæres bonorum.

H. B. F. Homo bonæ fidei.

HC. Hunc.

HC. AM. N. Hunc amicum nostrum.

HC. L. Hunc locum.

HC. L. RO. Hunc locum romanum.

H. COG. Hæredem cognitorem, hæredem cognovit.

HC. V. Huic vitæ.

HD. Hic dedicavit.

H. DD. Hic dedicarunt, hic dedicant.

H. D. D. Hoc dono datur.

H. D. M. Hæc domus mortui.

H. E. M. TBNR. Hoc est memoria tribunorum.

HER. S. Herculis sacrum.

H. F. Hic fundavit, honesta fœmina, fortuna, fundat.

H. HON. Homo honestus.

H. HO. S. Hic hora secunda.

H. I. Hæreditatis jure, herclè juravit, hic invenies.

HIC. IN. ÆDF. REG. Hic invenies ædificium regale.

HIC. LOC. HÆR. NON. SEQ. Hic locus hæredem non sequitur.

H. L. H. N. S. Hic locus hæredem non sequitur.

H. L. N. Honesto loco natus.

H. M. Honesta mulier, hora mala, hora mortis, hoc monumentum.

H. M. AD. H. N. TRAN. Hoc monumentum ad hæredes non transeat.

H. M. D. M. A. Huic monumento dolus malus absit.

H. M. H. E. N. SEQ. Hoc monumentum hæredes ejus non sequitur.

H. M. M. Hic memoria mirabilis.

H. M. P. Hic memoriæ posuit. Hic monumentum posuit.

H. M. S. M. Hic mater sua mortua, *ou* hora mala sumpsit moram.

H. M. S. S. E. H. N. S. Hic monumentum sine successoribus eâdem hæreditate non succedit.

H. N. Hymnus.

[1] Voir la Bulle *Quemadmodum* dans le *Bull. magnum*, t. II, p. 349 et 351.

HO. Homo honestus.

HOM. Homo.

HOR. VI. Hora sexta.

HOS. Hostes.

H. P. Honesta persona, puella, hora pessima, hic posuit.

H. PS. Hora pessima.

HR. Hæres.

H. R. Honesta ratio.

H. R. I. P. Hic requiescit in pace.

HR. PSS. Hæreditatis possessor.

H. S. Sestertium.

H. S. Hora secunda, hic sita, hic sunt, hostia sacrilega. Hostes sacrilegi.

HSB. Hostibus.

H. S. E. Hic sepultus est, hic situs est.

H. S. H. N. S. Hoc sepulcrum heredes non sequuntur.

H. SPL. M. A. Hæc sepultura modò aucta.

HSS. Hic sepulti sunt, hostes.

H. S. V. F. M. Hoc sibi vivens fieri mandavit.

HV Hujus.

H. V. Honesta vita.

H. V. B. P. Herus verus bonorum possessor.

A. B.

A nos Lecteurs.

QUELQUES PAROLES

ADRESSÉES A NOS AMIS

A L'OCCASION DE LA RÉVOLUTION NOUVELLE.

Les *Annales de philosophie chrétienne* ont été fondées en juillet 1830 au bruit du canon et au milieu des débris d'une dynastie qui s'écroulait. — Et voilà qu'à 18 ans d'intervalle nous nous adressons encore aux catholiques au bruit d'une fusillade prolongée, au milieu d'une ville agitée par la chute d'une dynastie nouvelle, qui fuit à la hâte pour gagner la terre de l'exil.

Nos abonnés savent qu'en 1830 nous ne désespérâmes, dès le premier jour, ni de la religion ni de la patrie ; au contraire, dès ce moment, nous fûmes un des premiers, — le premier peut-être — au milieu de l'effroi général, à prédire que des destinées meilleures étaient réservées à l'Église, et que la Religion, déjà respectée ou prouvée par la science, descendrait de ces hauteurs et se populariserait dans les masses[1]. Ces prévisions n'ont pas été trompées, et les détails que nous donnons un peu plus loin prouvent que la Religion, que ses ministres, ont été plus respectés dans cette récente catastrophe qu'ils ne l'avaient été en 1830. — C'est une première justice à rendre au peuple qui a fait la révolution nouvelle, et nous la lui rendons avec empressement. On dirait qu'il a eu présents les reproches que M. le comte de Montalembert a faits à la révolution suisse, et pas une des profanations qui ont eu lieu à Fribourg n'a souillé le triomphe du peuple de Paris.

Bien plus, nous osons dire dès ce moment que la religion, que l'Église, n'ont rien à craindre de grave de la part de la RÉPUBIQUE proclamée à la suite de la commotion subite qui a de nouveau secoué

[1] Voir notre tome 1, p. 1.

la société jusque dans ses fondemens. Quelles que soient les théories sociales de ceux qui sont ou qui doivent arriver au pouvoir, ils comprennent tous que, pour exister, il faut de l'ordre; et qu'il n'y a pas d'autre base de l'ordre que la croyance ou, au moins, la morale de l'Évangile. *Voilà notre maître à tous*, disait le peuple au milieu de son triomphe, en accompagnant avec respect dans l'église de Saint-Roch un Christ enlevé aux Thuileries. Cette parole, très-philosophique, a dû éclairer bien des philosophes.

Ce n'est pas le moment d'entrer dans les détails ou les prévisions de la part de liberté ou d'action que l'on va donner à l'Église. Mais, dès ce moment, on peut examiner quel est le principe qui a été vaincu dans cette mémorable lutte.

1. Causes réelles de l'affaiblissement et de la chute des royautés.

Quelque brusque et subite qu'elle se soit fait sentir, cette commotion ne s'est pas faite sans raison. Quand on examine avec calme, et selon les règles de l'Évangile, la base sur laquelle a été longtems assis le droit politique moderne, on voit bientôt qu'il ne pouvait longtems prévaloir.

Nous ne parlerons pas ici de la conduite *privée* des rois ; l'on sait assez que quelques-unes des personnes, assises en ce moment sur le trône, ont pris comme à plaisir la tâche de s'avilir aux yeux de leurs sujets; nous ne parlerons pas non plus des complications ou des fautes dites *politiques :* nous entrons plus profondément dans la question.

Les Rois depuis le moment où, vaincus par le Christ qui s'était attaché leurs peuples, ils ont été obligés de l'admettre dans leurs États, n'ont jamais voulu franchement reconnaître son règne, le règne de cette Loi évangélique qui venait délivrer les peuples du joug de l'erreur, de l'esclavage de l'homme, et soumettre peuples et rois, maîtres et esclaves, au seul joug de la loi divine dans une égale fraternité et liberté.

Les Rois ont toujours prétendu ouvertement ou tacitement être *par nature* au-dessus des autres hommes; ils ont prétendu au temporel comme au spirituel, recevoir *directement de Dieu leur autorité*, ne relever *directement que lui*. Or, établir que sur cette terre, il n'y a ni pouvoir spirituel, ni pouvoir temporel, auquel on doive

compte de ses actes; c'est non-seulement se mettre en dehors et au-dessus de l'*Église*, mais encore se mettre en dehors et au-dessus de l'*Humanité*; c'est purement et simplement continuer ou renouveler l'ancienne *apothéose* des empereurs, c'est continuer ou ressusciter le *paganisme*, l'*adoration* de l'homme par l'homme.

Une semblable doctrine ne pouvait durer; elle n'est ni *chrétienne*, ni *humaine*. Les rois, chefs des peuples, doivent compte de leurs actes *temporels*, aux peuples qu'ils sont *chargés* de protéger et de défendre; ils doivent compte de leurs actes *spirituels* à la société religieuse, chargée de conserver les croyances et les préceptes *révélés de Dieu*, pour la formation et le maintien de la société spirituelle, qui doit unir tous les hommes.

C'est l'oubli de ces principes qui a perdu les Rois, et qui devait nécessairement les perdre, et qui tôt ou tard perdra tous les Rois qui existent encore et qui continueront à les oublier. **Tout ROI qui directement ou indirectement se fera DIEU, sera châtié de Dieu comme un USURPATEUR.**

2. Enseignement que les peuples et les individus doivent tirer de la chute des rois.

Or, ce grand et terrible exemple ne doit être perdu ni pour les *peuples* ni pour les *individus*. Car si l'on y fait bien attention les uns et les autres entrent profondément, et peut-être sans s'en appercevoir, dans cette aberration profonde qui a perdu les Rois.

Car, que l'on y prenne garde, sous le nom de *droit divin*, d'*inviolabilité*, se cache un seul axiôme philosophique, celui-ci : *Dieu se communique à l'homme par une voie intérieure, naturelle, cachée, qui n'admet d'autre preuve que la croyance même de celui qui la reçoit.* C'est ce principe philosophique que nous combattons avec tant d'instance, qui est le fondement de toutes les grandes aberrations des Rois.

Or, si les Peuples ont détruit le *droit divin*, l'*inviolabilité* des Rois, qu'ils n'aillent pas croire qu'ils peuvent reconstituer ces principes à leur profit. Qu'ils n'aillent pas se *diviniser* eux-mêmes en croyant qu'ils sont à eux-mêmes leur propre *règle*, et qu'ils n'ont à suivre que le seul et unique élan de leur pensée ; car ce serait encore une *apothéose*, une *divinisation*.

Les peuples pas plus que les rois, pas plus que les individus, n'ont été jetés sur cette terre comme des bâtards qu'un père honteux renie et dédaigne. Ils sont les fils légitimes et reconnus de Dieu lui-même. Leur père ne s'est point caché. Toute l'histoire nous dit ses actes et ses décrets. A côté de l'acte de naissance de ses enfans, il a placé le Testament de leur héritage, et dans ce Testament il a tracé les règles et prescriptions de vie et de mort. Tout l'univers les connaît et les redit sous les noms de lois *naturelles*, *éternelles*, *sociales*. Sans doute les peuples sont libres de choisir la forme de gouvernement qui leur est le plus utile ; mais ils ne sont pas libres de *rejeter les dogmes ou la morale que Dieu leur a révélés.*

Voilà les règles que tout peuple doit suivre, non pas comme s'il se les donnait à lui-même, car il serait ainsi *son Dieu*, mais comme les ayant reçues de Dieu lui-même, par une voie externe, ouverte, vérifiable, et non point par cette voie *directe et intérieure*, que les Rois ont si longtems réclamée pour eux.

Que les publicistes, que les maîtres, les professeurs, les prêtres rappellent ces principes, qu'ils les défendent et les propagent ; il n'y en a pas d'autres ; et c'est le salut du peuple. Car nous pouvons le dire sans hésiter, tout PEUPLE qui, directement ou indirectement, se fera DIEU, sera châtié de Dieu comme un USURPATEUR.

Mais pour arriver à ce résultat que tous les *individus* commencent par chasser cette philosophie qui a tant de partisans en ce moment, laquelle dote chaque *individu* d'un vrai *droit divin*, et leur accorde une *véritable apothéose*, et les rend *des dieux*, en soutenant que *naturellement* et *nécessairement* la raison de chaque individu est un *écoulement*, une *communication*, une *participation*, une *vision*, *intuition directe* de l'essence de Dieu lui-même.

Ce sont ces principes, complétement faux, qui ont amené les complications, confusions et catastrophes actuelles.

Que tous les hommes sensés et réfléchis qui nous lisent examinent cette question avec nous et mieux que nous, et qu'ils nous disent si nous n'avons pas touché du doigt la plaie véritable, invétérée, de la société actuelle. Car nous pouvons le dire encore, tout INDIVIDU qui, directement ou indirectement, se fera DIEU, sera châtié de Dieu comme un USURPATEUR.

3. Quelques conseils à nos amis laïques.

Le résultat direct et prochain de la révolution nouvelle, est une part plus grande donnée à l'individu dans les affaires publiques. Il faut l'accepter et la prendre en homme de cœur. Que tout catholique donc, que tout Français fasse les affaires de la France ; il fera ainsi celles de l'Église. Point de division, point de récrimination, point de rancune. La France, c'est le peuple français, ce sont nos amis, nos frères, en un mot c'est NOUS. Soyons donc partout, au milieu de tous, en union avec tous, dans ces trois grandes maximes : LIBERTÉ, ÉGALITÉ et surtout FRATERNITÉ. Ces maximes entendues sainement sont saintes, elles sont prises dans notre Évangile, c'est notre Église qui les a répandues dans le monde. C'est elle qui les a toujours appliquées dans la proportion et la prudence nécessaires à toute action humaine.

4. Quelques conseils aux membres du clergé.

Les prêtres comme citoyens sont appelés aux mêmes droits et à la même liberté que les autres citoyens. Mais en qualité de ministres de l'Église, il est de ces droits dont ils ne doivent user qu'avec prudence. D'abord ils doivent exercer toutes les libertés nécessaires à leur action sacerdotale et au bien de l'Église, et cette liberté, qui est la seule importante pour eux, l'opinion publique paraît portée à la leur accorder ; mais qu'ils se gardent bien de prendre une part trop active au mouvement politique et aux choses temporelles. Car, qu'ils ne s'y trompent pas, l'opinion publique en France, si elle a quelque chose de fixe et de décidé, c'est la *prétention de n'être pas dirigée par les prêtres dans les affaires de l'État, dans les affaires temporelles et politiques.* On respecte le prêtre ; plus que jamais on paraît décidé à lui laisser la liberté dans son église et dans ses rapports spirituels avec ses paroissiens. Mais c'est là tout ce que lui accorde l'opinion. Ajoutons que c'est beaucoup, et que le prêtre, vrai ministre de Jésus-Christ, le prêtre qui ne doit avoir devant les yeux que la conservation et la défense de la doctrine du Christ, le soulagement et le salut des âmes, ne doit pas en demander davantage. Qu'il prouve que ce n'est pas une vaine formule qu'il a prononcée, quand il a dit et qu'il répète souvent sous forme de serment : « Le Seigneur est la

» part de mon héritage et de ma joie, c'est lui qui me donnera mon » héritage. » Toute autre action ou prétention serait funeste à la religion et à lui-même, et il doit faire quelque sacrifice de ses droits de citoyen pour remplir plus parfaitement ses devoirs de prêtre.

Et cependant, en lui conseillant cette mesure et cette prudence, ce n'est ni le sacrifice de son droit de voter aux élections, ni une indifférence pour la chose publique, encore moins une bouderie contre les personnes, que nous lui conseillons. Non, il doit sympathiser de cœur et de parole avec tout ce qui sera joie ou affliction pour le peuple. Il doit être un de ces amis sincères qui, sans intervenir dans la direction des affaires de la famille, est prête à venir à son secours, et se rejouit ou pleure sincèrement avec elle.

Quant à l'union et à la hiérarchie intérieure de l'Église, que les prêtres mettent au-dessus de tout leur union avec l'épiscopat, et l'union de l'épiscopat avec le pontife suprême. Nous verrions avec peine revenir les discussions d'inamovibilité, de position légale, d'indépendance, de droits. Imprudens ceux qui, dans un naufrage, demandent un abri commode, ou cherchent une position immobile, lorsque le sol même est emporté dans un tourbillon universel. Qu'ils comprennent bien qu'ils ne doivent gagner dans cette révolution qu'une plus grande *liberté de se sacrifier* pour le peuple, dont ils sont les *pasteurs*.

Ils ont, au reste, pour cela un bel exemple, c'est celui de l'immortel pontife, que Dieu a suscité à point nommé pour être à la tête de ce mouvement, qui consiste dans le sacrifice volontaire des droits, pour procurer une plus large part de bonheur au peuple de Dieu. PIE IX, en prenant l'initiative des réformes volontaires, a sauvé la Religion, en prouvant que seule, elle peut donner la paix et la liberté.

5. Arène où le prêtre doit descendre et disputer la victoire. — Nécessité de conserver ou de ressaisir le sceptre de la science.

Mais si le prêtre doit s'abstenir de cette arène brûlante où vont être discutés et disputés les intérêts matériels de la patrie, il y a une autre arène où, sous peine de périr, il doit, par tous les efforts, par toutes les peines, essayer de lutter non pas seulement pour devenir l'égal du citoyen, mais encore son chef et son ROI : c'est le domaine de la SCIENCE.

Sous peine d'avilissement pour l'Église, de nullité pour son minis-

tère, de mort pour l'apostolat en France, il faut que le clergé conserve ou ressaisisse le SCEPTRE DE LA SCIENCE.

Il y arrivera infailliblement s'il sait bien comprendre et mettre en pratique ces deux mots :

Conserver

et Acquérir.

1° Conserver intacte et immuable la doctrine donnée et complétée par le Christ ;

2° Acquérir une connaissance suffisante de la science humaine, variable, sujette à contestation, et dont le fond est assez considérable en ce moment.

6. Position à prendre dans l'enseignement.

Ces deux devoirs, nous ne le dissimulons pas, exigent une amélioration et une refonte assez notable, non dans le fond, mais dans la forme et les objets de l'enseignement des séminaires.

Il s'est formé, on ne sait comment, un préjugé très-enraciné contre le clergé. On croit que c'est le clergé qui a inventé, façonné, la croyance et la loi évangélique dans les conciles, dans les livres et par les divers moyens d'enseignemens ; c'est là une erreur radicale qu'il faut surtout faire disparaître. Et pour cela, il faut que le clergé enseigne, prêche, dise et redise qu'il n'en est rien ; qu'il n'est que le *dépositaire*, le *gardien*, l'*écho*, des enseignemens extérieurs, positifs du Verbe Dieu fait homme. Plus de ces preuves toutes philosophiques, qui se réduisent à dire qu'il faut croire à la religion, précisément et seulement parce que Bossuet, Pascal, Newton, et je ne sais quel autre y a cru. Aucun de ces hommes n'a droit à nous imposer une croyance ou une règle de conduite ; Dieu seul et sa Parole extérieure et certaine peuvent nous imposer une loi.

Aussi la première réforme à opérer est de préciser plus distinctement et plus spécialement les vérités révélées, immuables, et non sujettes au changement ; ces vérités, il faut de toute nécessité les rappeler à leur *seule et unique origine*, la RÉVÉLATION EXTÉRIEURE ET POSITIVE DE DIEU. Il faut constater que ces vérités n'ont pu être *inventées* par l'homme, qu'elles ont été données, enseignées par Dieu en différens tems, et conservées et transmises

jusqu'à nous. Il faut que le prêtre se constitue et se pose comme conservateur, professeur de ces vérités, qu'il a prises dans l'enseignement du Christ et de l'Église, et non dans sa raison, sa conscience, son âme, et je ne sais dans quelle *vision idéale*. Cette position est non-seulement la plus vraie, mais encore la plus sûre, la plus inexpugnable qu'il puisse prendre; elle est encore la plus honorable et la plus glorieuse, car elle doit montrer toutes les religions, toutes les philosophies venant puiser à ce grand dépôt, dont l'Église est la gardienne depuis son origine, au commencement du monde.

D'ailleurs, cette position est indispensable; les personnes qui sont au pouvoir en ce moment, et la plupart des docteurs nouveaux, professent la *tradition directe et immédiate de Dieu à l'homme;* ils ont établi un immense *Messianisme;* ils s'appliquent sans gêne et sans façon ces paroles: *alors, tous vos fils et toutes vos filles prophétiseront*[1]. C'est à ces prophètes et à ces sibylles qu'il faut montrer que ce qu'ils disent, ou ils le prennent à la révélation extérieure de Dieu conservée et enseignée par l'Église, ou ils ne disent que des choses fausses, ou au moins très-contestables et de nulle autorité.

Voila la première et la plus importante des positions que doit prendre l'enseignement ecclésiastique pour sauver la foi qui s'en va, s'écoulant par toutes ces bouches, prétendues prophétiques, de nos modernes Messies.

Quant à la science des hommes et des choses, de la nature et de ses produits, de la pensée et de ses développements, qui constitue la *philosophie* proprement dite, ce fruit très-précieux des labeurs de l'homme, cette conquête, — riche certes, — de son travail, oh! ici le clergé a beaucoup à apprendre et beaucoup à recevoir de tous ces travailleurs de la pensée, qui nous entourent et nous pressent. Que le prêtre travaille à son tour et apprenne sans honte, et reçoive avec reconnaissance de tous; qu'il connaisse au moins en général, toutes les idées qui fermentent et qui poussent nombreuses et variées comme les bourgeons du printemps. Qu'il pénètre tant qu'il se pourra dans ce sanctuaire de la science de l'homme, grand, majestueux, vénérable, et que j'appelle *divin*, non à cause de son infaillibilité et de son immutabilité; qui n'appartiennent qu'à la révélation de Dieu, mais à cause de la beauté et de l'utilité de la plupart de ses découvertes.

[1] Actes, II, 17.

Dans cette arène, prêtres du Dieu vivant, combattez sans trêve et sans relâche de toutes vos forces et de toute votre volonté. Entrez en lice avec les gens du siècle, ravissez-leur ce qu'ils ont conquis, donnez-leur ce que vous avez gagné à la sueur de votre front. Conversez et discutez fraternellement avec l'instituteur, le médecin, l'ingénieur, l'officier, l'avocat, le juge, avec toutes les sommités de votre entourage, et tachez de n'être au-dessous d'aucun d'eux. Car c'est ainsi que vous assurerez en ce moment la conservation de la religion. Vos études, vos occupations, votre position, votre indépendance vous donnent sur eux un immense avantage; c'est votre faute, si vous ne les surpassez pas ou si du moins vous ne devenez pas leur égal.

7. Académies ecclésiastiques. — Bibliothèques communales. — Livres nécessaires.

Mais pour arriver à ce résultat, nous savons qu'il faut des livres et des maîtres et des encouragemens. Nos seigneurs les évêques dans leur sagesse, ont déjà pourvu à un grand nombre de ces moyens. Dans tous les diocèses, sous le nom de *conférences ecclésiastiques*, ont lieu des réunions qu'on pourrait appeler de véritables *académies ;* il faut les maintenir et les perfectionner, il faut surtout choisir les questions de manière à suppléer à tout ce qui a manqué à l'enseignement des séminaires; il faut y traiter surtout les questions qui sont à l'ordre du jour, telles que le MESSIANISME, le MYTHISME et le PANTHÉISME qui nous dévorent. Voilà les trois erreurs contre lesquelles il faut diriger toutes nos attaques.

De nombreuses *Bibliothèques cantonnales* sont établies, il faut les augmenter. Il faut que chacune possède, autant que possible, les *collections des pères*, et autres excellentes collections à bon marché, non pour le luxe, mais pour l'usage, publiées par M. l'*abbé Migne*, que Dieu semble avoir suscité précisément pour les besoins actuels, publications qu'à tout prix il ne faut pas laisser tomber. Nous osons nous même indiquer la *collection de nos Annales*, non à cause de ce qui y est de nous, mais à cause de la *collection de la plupart des traditions orientales*, *sciences diverses*, *dissertations de la plupart des savants modernes*, qui ne se trouvent réunies que là.

Nous aurions voulu diminuer le prix de l'abonnement. Nos abonnés peut-être l'attendaient de nous, en voyant les grands journaux dimi-

nuer leur prix, mais les journaux ne diminuent que ce que leur prenait le fisc. Or, pour nous les frais restent les mêmes. Nous ne gagnons dans ce changement que le droit de traiter les questions politiques, droit dont nous n'userons que très-sobrement. On connaît le petit nombre de nos abonnés; peut-être cette crise nous en fera-t-elle perdre. Si nous voulons donc continuer notre œuvre, qui n'a ni actionnaires, ni bailleurs de fonds, il faut que nous maintenions nos prix. Car le jour où les abonnements cesseraient nous serions forcés de cesser notre publication.

Mais nous n'avons pas voulu cependant dans un moment où la défense de la religion exige plus d'instruction que jamais, ne faire aucun sacrifice pour faciliter cette instruction, nous ferons donc tout ce qu'il nous sera possible sans désorganiser notre publication.

La collection des *Annales* a toujours été vendue au prix de 6 ou de 8 francs le volume. Il ne nous en reste qu'un petit nombre d'exemplaires, que nous sommes assurés de pouvoir vendre; quoique déjà 11 volumes aient été réimprimés, il nous faut remettre sous-presse le 12e qui est épuisé : Eh bien, pour le COURANT DE CETTE ANNÉE 1848, nous diminuons le prix de tous ces volumes, et nous les mettons tous (y compris celui de juill.-décembre 1847)

au prix UNIFORME DE 4 FRANCS,

pour tous ceux qui sont abonnés ou qui s'abonneront pendant l'année.

Que l'on fasse bien attention que les anciens prix seront rétablis en 1849, car c'est une véritable perte que nous subissons, et il ne faut pas que l'on renonce désormais à s'abonner dans l'espoir d'acheter les volumes aux prix de 4 francs, ce serait ruiner notre *Revue;* et nous voulons seulement venir en aide à ceux qui désirent *s'instruire.*

Le Directeur, A. BONNETTY.

En conséquence, vous voudrez bien faire célébrer le plus tôt possible un service solennel, auquel vous donnerez toute la pompe que permettront les ressources de la fabrique. La messe sera celle *In die obitûs*, avec l'oraison *Pro pluribus Defunctis.* Ce service devra avoir lieu aussitôt que vous aurez pu en prévenir les fidèles, fût-ce même un dimanche. Pendant la messe, une quête sera faite pour le soulagement des familles pauvres de ceux qui sont morts ou qui ont été blessés. Le produit de cette quête sera versé par MM. les Curés entre les mains du maire de leur arrondissement.

La présente lettre sera affichée partout où besoin sera.

Recevez, Monsieur le Curé, l'assurance de mon sincère attachement.

DENIS,
Archevêque de Paris.

NOTA. Dans le cas où il serait nécessaire ou utile d'établir des ambulances dans vos églises, vous n'hésiterez pas à les offrir, alors même que l'office du dimanche devrait être supprimé.

Si cet office peut avoir lieu, vous chanterez, après la messe de paroisse, le verset : *Domine salvam fac Francorum gentem.....* et l'oraison : *Deus à quo sancta desideria, recta consilia, etc.*

3. *Lettre du gouvernement provisoire à Mgr l'Archevêque,* en *date du* 25 février.

Le Gouvernement provisoire, fermement résolu à maintenir le libre exercice de tous les cultes, et voulant associer la consécration du sentiment religieux au grand acte de la liberté reconquise, invite les ministres de tous les cultes qui existent sur le territoire de la République à appeler la bénédiction divine sur l'œuvre du peuple, à invoquer à la fois sur lui l'esprit de fermeté et de règle qui fonde les institutions.

En conséquence, le Gouvernement provisoire engage Monsieur l'archevêque de Paris et tous les évêques de la République à substituer à l'ancienne formule de prière pour le Gouvernement les mots : *Dominum salvum fac Populum.*

Le ministre des cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

4. *Quelques témoignages du respect du peuple pour la religion et ses ministres.*

Au moment où le peuple venait d'envahir les Tuileries et en jetait par les fenêtres, les meubles et les tentures, un jeune homme, qui fait partie de la conférence de Saint-Vincent-de-Paul, courut en toute hâte à la chapelle, craignant qu'elle ne fût dévastée et voulant essayer d'empêcher cette profanation. La chapelle, où on avait dit la messe à midi, était déjà envahie; quelques vêtements sacerdotaux étaient épars dans la sacristie; mais l'autel n'avait point été touché. Le jeune homme catholique pria quelques gardes nationaux de l'aider à emporter les vases sacrés et le crucifix. Ils lui répondirent qu'ils y songeaient comme lui, mais qu'ils jugeaient nécessaire d'avoir avec eux un élève de l'École polytechnique : deux se présentèrent. On prit les vases sacrés et le crucifix et l'on sortit par la cour des Tuileries et le Carrousel pour aller à l'église Saint-Roch. Dans la cour, des cris furent poussés contre les hommes chargés de ces précieux dépôts; alors celui qui portait le crucifix l'éleva en l'air en criant : « Vous voulez » être régénérés, eh bien ! n'oubliez pas que vous ne pouvez l'être « que par le Christ! Découvrez-vous, voilà notre Maître à tous. » — « Oui ! oui ! » répondirent un grand nombre de voix, et les têtes se découvrirent aux cris de : *Vive le Christ!* Néanmoins on crut devoir déposer les vases sacrés à l'ancien poste de l'état-major, où ils ont été respectés. Quant au Crucifix, on le porta pour ainsi dire en procession jusqu'à Saint-Roch, où il fut reçu par M. le Curé, qui, après l'avoir placé sur l'autel de la Sainte-Vierge, donna sa bénédiction au peuple.

5. *Lettre d'un prêtre qui a traversé les barricades.*

Ma conscience ne me permet pas de laisser le fait suivant sans publicité.

Je quittais jeudi, à dix heures du matin, en costume ecclésiastique, le quartier de la Madeleine, où j'avais été appelé par devoir. J'espérais revenir à mon domicile, rue du Pot-de-Fer, par la place de la Concorde; mais les troupes, les flots de peuple qui occupaient cette place, et surtout les décharges répétées qui se faisaient alors, m'ont

obligé de remonter la rue de Rivoli. J'ai suivi la rue de Rohan, la place du Palais-Royal, la rue de Valois, et j'ai parcouru vingt autres rues, jusqu'au quartier Saint-Martin, forcé d'aller à droite, à gauche, et souvent de retourner sur mes pas. J'ai dû franchir cinquante barricades. A l'entrée de la rue du Reposoir, place des Victoires, je me suis adressé avec confiance aux hommes du peuple qui gardaient la barricade. L'un d'eux m'a répondu : « N'ayez pas peur, monsieur l'abbé ; » vous êtes en sûreté au milieu de nous. » Puis, me conduisant à la barricade, il dit à ses camarades d'une voix élevée : « Honneur à la » religion ! respect aux prêtres ! laissez passer ce bon citoyen et proté» gez-le. » Je fus accompagné jusqu'à la barricade suivante avec des témoignages de respect et des paroles d'encouragement. Ces braves ouvriers me prenaient la main ou me donnaient le bras pour me conduire, en répétant : « Respect à la religion ! Laissez passer ce brave » homme ! » Souvent, arrêté par des masses compactes, entouré de ces ouvriers armés, je les remerciais de leur sympathie et de leur protection. « Je vois que vous êtes les vrais amis de la religion ; j'ai toute » confiance dans vos généreux sentimens ; vous savez que les prêtres, » séparés de la politique, sont aussi les vrais, les meilleurs amis du » peuple. » — Monsieur l'abbé, me disaient-ils avec effusion, nous vou» lons soutenir la religion ; nous voulons respecter les prêtres : nous » en avons besoin pour nous et pour nos enfans. »

A une seule barricade, un seul individu, se tournant vers moi, a crié : *A bas les prêtres!* Aussitôt, sa voix a été étouffée par ses camarades, qui ont tous crié : « Tais-toi ! *Vive la religion! vivent les* » *prêtres!* nous en avons besoin. » Pendant plus de deux heures, au milieu de tant de fusils chargés et de sabres nus, aucun fusil, aucun sabre ne se sont dirigés contre le prêtre. Enfin, je suis arrivé à la dernière barricade, où j'ai été reçu avec la même sympathie. Lorsque j'ai été au sommet de cette barricade, une voix s'est fait entendre au milieu du groupe, criant : *Vive M. l'abbé!* Beaucoup de voix ont répété : *Vive M. l'abbé!* J'ai remercié ces braves gens, ces ouvriers chrétiens, et je les remercie de nouveau. Je ne saurais mieux leur exprimer ma reconnaissance et ma confiance qu'en faisant connaître les sentimens généreux dont ils sont animés. Dans l'ère nouvelle qui se prépare, les prêtres ne leur feront pas défaut. Ils comprendront

que la religion et les prêtres sont les vrais, les meilleurs amis du peuple.

L'abbé POUGUET, *prêtre*,
Rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice.

6. *Réponse du nonce du pape à la lettre de notification du Gouvernement nouveau.*

Le ministre des affaires étrangères a adressé le 27 février aux membres du corps diplomatique des puissances étrangères, résidant à Paris, un office portant notification de la proclamation de la République. Voici la réponse qu'y a faite immédiatement S. Ex. le nonce du pape :

« Paris, 27 février 1848.

Monsieur le ministre,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de la communication que vous venez de me faire, en date d'aujourd'hui 27 février, et je m'empresserai de la transmettre à notre très-saint Père le pape Pie IX.

Je ne résiste pas au besoin de profiter de cette occasion pour vous exprimer la vive et profonde satisfaction que m'inspire le respect que le peuple de Paris a témoigné à la religion au milieu des grands événemens qui viennent de s'accomplir. Je suis convaincu que le cœur paternel de Pie IX en sera profondément touché, et que le père commun des fidèles appellera de tous ses vœux les bénédictions de Dieu sur la France.

« Agréez, etc. » R.,

Archevêque de Nicée, Nonce ap.

7. *Langage chrétien tenu par un des commissaires du Gouvernement.*

On se souviendra long-temps de l'attitude noblement chrétienne que M. Sarrut, commissaire du gouvernement dans le département de Loir-et-Cher, n'a pas craint de prendre dès son arrivée à Blois.

« Messieurs, a-t-il dit à la garde nationale, il y a 18 siècles que » Jésus-Christ apporta la liberté au monde. L'Assemblée Nationale va » nous faire des lois empreintes de cette liberté ; mais la loi fonda- » mentale est déjà faite, c'est l'Évangile. »

L'un des assistans, frappé de ce début, n'a pu s'empêcher de s'écrier : « Il nous parle comme un évêque. »

Le collége royal étant venu à son tour reconnaître l'autorité nouvelle, M. Sarrut a dit aux professeurs : « Il y a long-tems que l'en» seignement est dans une fausse route ; on ne songeait qu'à former » des savans ; ce n'est là que la moindre partie de votre noble man» dat ; formez-nous de bons chrétiens, voilà, Messieurs, votre pre» mier devoir, et ce que réclame le bonheur du pays. »

Aussi quand on apprit à Blois le rappel de M. Sarrut, et son remplacement, ce fut une expression unanime de regret : la présence de M. Sarrut avait, dès le premier jour, tranquillisé tous les esprits et inspiré une pleine confiance.

Le dimanche 5 mars il se rendait à Pontlevoy. M. le maire et son conseil municipal, M. le curé et la garde nationale des Montils s'étaient portés au devant de lui. Aussitot arrivé, M. Sarrut s'empressa de descendre de voiture, et fit une allocution qui a été vivement applaudie. Il exposa rapidement les principes sur lesquels veut s'appuyer la seconde république française, et désavoua hautement les excès qui souillèrent la première. L'heureuse présence de M. le curé dans cette circonstance lui inspira des paroles qui furent accueillies avec une profonde émotion. En quelques mots il fit l'éloge de l'immortel Pie IX et confessa franchement que la *liberté*, l'*égalité*, et la *fraternité*, ne sont que le résultat des doctrines apportées au monde par Jésus-Christ qui a souffert et donné son sang pour elles. Alors des cris de *Vive la République ! Vive Sarrut !* et des bravos sont sortis de toutes les bouches.

Dans ces jours où le monde heureux se presse à des tables splendidement servies, M. le curé des Montils a eu la bonne idée de réunir les indigents de sa paroisse et de leur donner à tous à dîner dans son presbytère. M. le curé n'a vu en cela que la pratique de cette chrétienne devise : *liberté*, *égalité*, *fraternité*.

8. *Les fonctionnaires sont déliés du serment de fidélité.*

Le gouvernement provisoire décrète :

Les fonctionnaires de l'ordre civil, militaire, judiciaire et administratif sont déliés de leur serment [1].

Hôtel-de-Ville de Paris, le 25 février 1848.

Les membres du Gouvernement provisoire de la République française.

9. *Abolition du serment politique.*

— Le gouvernement provisoire de la République,

Considérant que depuis un demi-siècle chaque nouveau gouvernement qui s'est élevé *a exigé et reçu des serments*, qui ont été successivement remplacés par d'autres à chaque changement politique; considérant que tout républicain a pour premier devoir le dévoûment sans réserve à la patrie, et que tout citoyen qui, sous le gouvernement de la république, accepte des fonctions ou continue de les exercer contracte plus spécialement encore l'engagement sacré de la servir et de se dévouer pour elle, Décrète : Les fonctionnaires publics de l'ordre administratif et judiciaire *ne prêteront pas de serment* (6 *mars*).

10. *Abolition de la peine de mort pour délit politique.*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Egalité, Fraternité.

Le gouvernement provisoire, convaincu que la grandeur d'âme est la suprême politique, et que chaque révolution opérée par le Peuple français doit au monde la consécration d'une vérité philosophique de plus ;

Considérant qu'il n'y a pas de plus sublime principe que l'inviolabilité de la vie humaine ;

Considérant que dans les mémorables journées où nous sommes, le gouvernement provisoire a constaté avec orgueil que pas un cri de vengeance ou de mort n'est sorti de la bouche du peuple ;

[1] Nous approuvons complétement cette décision, et pourtant nous désirerions bien savoir à quel titre les membres du Gouvernement rompent un engagement *spirituel* pris à l'égard de Dieu ? Qui leur a donné le pouvoir *spirituel* de lier et de délier ? N'est-ce pas *s'attribuer* des droits de pape ? Tant il est vrai que là où l'autorité du pape n'existe pas, on l'*invente* !

Déclare :

Que dans sa pensée la *peine de mort est abolie en matière politique*, et qu'il présentera ce vœu à la ratification définitive de l'Assemblée nationale.

Le gouvernement provisoire a une si ferme conviction de la vérité qu'il proclame au nom du Peuple français, que si les hommes coupables qui viennent de faire couler le sang de la France, étaient dans les mains du peuple, il y aurait à ses yeux un châtiment plus exemplaire à les *dégrader* qu'à les *frapper*.

Les membres du gouvernement provisoire :

DUPONT (de l'Eure), LAMARTINE, GARNIER-PAGÈS, ARAGO, MARIE, LEDRU-ROLLIN, CRÉMIEUX ; *secrétaires* : LOUIS BLANC, MARRAST, FLOCON, ALBERT, ouvrier.

11. *Première circulaire du ministre provisoire des cultes aux archevêques et évêques.*

Paris, le 11 mars 1848.

Monsieur l'archevêque (ou l'évêque),

Le *Moniteur officiel de la République*, du 29 février dernier, a porté à votre connaissance le décret par lequel le Gouvernement provisoire, fermement résolu à maintenir le *libre exercice de tous les cultes*, et voulant associer la consécration du sentiment religieux au grand acte de la liberté reconquise, invite les ministres de tous les cultes qui existent sur le territoire de la République à appeler la bénédiction divine sur l'œuvre du peuple, à invoquer à la fois sur lui l'esprit de fermeté et de règle qui fonde des institutions.

Spécialement, le décret invite M. l'archevêque de Paris et MM. les archevêques et évêques de la République de substituer à l'ancienne formule de prière les mots : *Domine salvam fac Rempublicam* [1].

Je vous remets ci-joint une expédition officielle de ce décret.

Déjà, sans doute, M. l'archevêque (ou l'évêque), vous étiez allé au

[1] Ce décret (voir ci-dessus, p. 132) avait d'abord décidé que l'on prierait *pour le peuple*. Nous préférons de beaucoup cette formule à celle de prier pour la *République*. Ceci est une théorie qui peut avoir des adversaires; tandis que les vœux *pour le peuple* réunissent tous les suffrages.

devant de ce désir, et comme le clergé de Paris, vous aviez pris l'initiative de prières publiques pour la consolidation de l'œuvre du peuple. Cependant, comme il convient d'établir une parfaite uniformité dans les prières de tous les diocèses, j'ai cru devoir appeler votre attention sur la nécessité de suivre la formule indiquée par le décret du Gouvernement provisoire, et qui se trouve également prescrite par l'art. 8 de la loi du 18 germinal an X [1].

Si vous n'aviez pas encore donné d'instruction en ce sens, je vous prierai de ne pas tarder davantage à le faire.

L'accomplissement de ce devoir légal est en harmonie avec les sentiments hautement exprimés par le clergé français. Il n'a pas pu voir, sans être profondément ému, les conséquences d'un si grand événement, la République proclamer, après les avoir reconquis, les principes de *liberté, d'égalité, de fraternité*, trop longtems méconnus par les gouvernemens.

Ces principes, qui forment la base de la morale que la religion enseigne au monde, ont triomphé dans la victoire du peuple; ils entrent désormais dans le domaine des institutions de la France; et vont donner aux rapports des citoyens un caractère nouveau. Ils amèneront le règne de la justice, et, par une plus équitable répartition des droits et des avantages sociaux, ils feront succéder à la lutte des intérêts, un esprit de mutuelle bienveillance.

Le clergé, dans ses unanimes adhésions, a considéré ainsi l'avènement de la République. Son assentiment, j'en ai la confiance, n'est pas seulement cette vague soumission à toute forme de gouvernement établi, que l'Eglise a pu vouloir pratiquer, en présence de changemens qui ne faisaient que déplacer des couronnes et substituer des dynasties à des dynasties. Le clergé apporte à l'ordre nouveau une sympathie plus réelle. En s'empressant de proclamer, dans ses prières, la République que le peuple vient de fonder par l'énergie de sa volonté souveraine, le clergé a senti que l'inauguration du principe républicain ouvrait une ère nouvelle aux sentimens nobles et élevés que Dieu a mis au cœur de l'homme, et que la religion a mission de développer.

[1] Il était bien inutile de rappeler cette loi; ce n'est pas cette loi qui doit nous régir, mais bien celles qui sont faites ou à faire pour le tems présent.

Dans cette reconstitution des droits et des intérêts de tous, le clergé, aux différens degrés de la hiérarchie, a dû comprendre que les droits et les intérêts de la religion, comme ceux de ses ministres, seraient protégés par les institutions, comme ils l'ont été par le respect du peuple dans les glorieuses journées. Ce ne sera pas cet appui vacillant et incertain que les princes ont souvent prêté à la religion dans l'espoir de l'associer aux mauvais desseins de leur politique : le clergé trouvera une protection plus solide et plus durable dans la conformité de ses sentimens avec ceux du peuple.

Que les ministres de la religion aient donc foi dans la République; qu'ils tournent les yeux avec confiance vers l'Assemblée nationale, appelée par les suffrages du peuple à régler les destinées du pays. De cette Assemblée découleront, comme d'une source féconde, pour les diverses conditions de la société, toutes les libertés qui sont de l'essence du Gouvernement républicain.

Aussi, M. l'archevêque (ou l'évêque), attachez-vous à bien faire apprécier à votre clergé l'importance de la manifestation solennelle à laquelle il va prendre part. Dans de si graves circonstances, la responsabilité est grande pour tout le monde. Ne laissez pas surtout oublier aux prêtres de votre diocèse que, citoyens par la participation à l'exercice de tous les droits politiques, ils sont les enfans de la grande famille française, et que, dans les assemblées électorales, sur les bancs de l'Assemblée nationale, où la confiance de leurs concitoyens pourrait les appeler, ils n'ont plus qu'un seul intérêt à défendre, celui de la patrie, intimement uni à celui de la religion.

Recevez, M. l'archevêque (ou l'évêque), l'assurance de ma haute considération.

« Le ministre provisoire de l'Instruction publique et des Cultes, CARNOT. »

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer la convenance des paroles, émises dans cette circulaire ; il pourra être un jour utile de les rappeler, et voilà pourquoi nous les avons consignées ici. A. B.

Propagande Évangélique.

LETTRE DE N. S. P. LE PAPE PIE IX,

AUX CHRÉTIENS DE L'ORIENT.

Le pape Pie IX aux Orientaux,

Placé, malgré Notre indignité, par la disposition divine, sur le siége suprême de l'apôtre Pierre, et chargé du poids de toutes les Eglises, Nous n'avons cessé, depuis le commencement de Notre Pontificat, de jeter les regards de Notre amour aux nations chrétiennes de l'Orient et des pays limitrophes, quel que soit leur rit, car pour bien des raisons, elles semblent réclamer de Nous une sollicitude toute particulière.

1. Eloges donnés aux Eglises orientales.

C'est dans l'Orient qu'est apparu l'unique FILS DE DIEU, fait homme pour nous autres hommes, et que par sa vie, sa mort et sa résurrection, il a daigné accomplir l'œuvre de la rédemption humaine. C'est dans l'Orient que l'Evangile de lumière et de paix a d'abord été prêché par le divin Sauveur lui-même et par ses disciples, et que fleurirent de nombreuses Eglises, illustres par le nom des Apôtres qui les ont fondées. Dans la suite des tems et pendant un long cours de siècles, des évêques et des martyrs fameux et beaucoup d'autres personnages célèbres par leur sainteté et par leur doctrine, ont surgi du sein des nations orientales; tout l'univers chante la gloire d'Ignace d'Antioche, de Polycarpe de Smyrne, des trois Grégoire de Néocésarée, de Nysse et de Nazianze, d'Athanase d'Alexandrie, de Basile de Césarée, de Jean-Chrysostome, des deux Cyrille de Jérusalem et d'Alexandrie, de Grégoire l'Arménien, d'Ephrem de Syrie, de Jean Damascène, de Cyrille et Méthodius, apôtres des Slaves, sans parler de tant d'autres, presque innombrables, ou qui répandirent aussi leur sang pour le Christ; ou qui, par leurs savans écrits et leurs œuvres

de sainteté, se sont acquis un nom immortel. Une autre gloire de l'Orient est le souvenir de ces nombreuses assemblées d'évêques, et spécialement des premiers conciles œcuméniques qui y furent célébrés, et dans lesquels, sous la présidence du Pontife romain, la foi catholique fut défendue contre les novateurs de cet âge, et confirmée par de solennels jugemens. Enfin, même en ces derniers tems, depuis qu'une partie, hélas ! trop nombreuse, des chrétiens de l'Orient, s'est éloignée de la communion de ce Saint-Siége, et par conséquent de l'unité de l'Église catholique, depuis que ces contrées sont tombées sous la domination de peuples étrangers à la religion chrétienne, il s'y est encore rencontré beaucoup d'hommes qui, par le secours de la grâce divine, ont fait preuve, au milieu de toutes les calamités et des périls sans cesse renaissans, d'une fermeté inébranlable dans la vraie foi et dans l'unité catholique. Nous voulons surtout louer d'une manière toute particulière ces Patriarches, Primats, Archevêques et Évêques, qui n'ont rien épargné pour tenir leur troupeau à l'abri dans la profession de la vérité catholique, et dont les soins, bénis de Dieu, ont été tels, qu'après la tempête et en des tems plus calmes, on a retrouvé se maintenant dans l'union catholique, en ces lieux désolés, un troupeau considérable.

2. Exhortation aux évêques et au clergé catholique. — Soins des pontifes romains à conserver leur liturgie.

C'est donc à vous d'abord que s'adressent Nos paroles, Vénérables Frères et fils bien-aimés, évêques catholiques, et vous, clercs de tout ordre, et vous, laïques, qui avez persévéré, inébranlables dans la foi et la communion de ce Saint-Siége, ou qui, non moins dignes de louange, lui êtes revenus après avoir reconnu l'erreur. Bien que Nous Nous soyons déjà empressé de répondre à plusieurs d'entre vous dont nous avons reçu les lettres de félicitation pour Notre élévation au souverain Pontificat, et bien que, par Notre *Lettre encyclique* du 9 novembre 1846 [1], Nous ayons parlé à tous les évêques de l'univers catholique, Nous tenons à vous donner une assurance plus particulière de l'ardent amour que Nous vous portons et de Notre sollicitude pour

[1] Voir cette *lettre* dans nos *Annales*, t. XIV, p. 327.

tout ce qui vous regarde. Nous trouvons une occasion favorable de vous témoigner ces sentimens, au moment où Notre vénérable frère *Innocent*, Archevêque de Saïda, est envoyé par Nous, en qualité d'ambassadeur près la Sublime-Porte, afin de complimenter de Notre part le très-puissant empereur des Turcs et le remercier de la gracieuse ambassade qu'il Nous a envoyée le premier. Nous avons enjoint de la manière la plus pressante à ce Vénérable Frère de recommander instamment à cet empereur et vos personnes et vos intérêts, et les intérêts de l'Église catholique dans toute l'étendue du vaste empire ottoman. Nous ne doutons point que cet empereur, qui a déjà donné des preuves de sa bienveillance envers vous, ne vous soit de plus en plus favorable et n'empêche que, parmi ses sujets, personne n'ait à souffrir pour la cause de la religion chrétienne. L'Archevêque de Saïda fera encore mieux connaître les mouvemens de Notre amour pour vous aux Évêques et Primats de vos nations respectives qu'il pourra entretenir à Constantinople; avant de revenir vers Nous, il parcourra, selon que les tems et les circonstances le lui permettront, certains lieux de l'Orient, afin de visiter de Notre part, comme nous le lui avons ordonné, les Églises catholiques de tout rit établies dans ces contrées, et de porter les témoignages de Notre affection et des paroles de consolation au milieu de leurs peines, à ceux de Nos Vénérables Frères et de Nos fils bien-aimés qu'il y rencontrera.

Le même archevêque vous remettra, et aura soin de porter à la connaissance de tous cette *lettre* que Nous vous adressons comme un témoignage de Notre amour pour vos nations catholiques; vous y trouverez la preuve que Nous n'avons rien de plus à cœur que de bien mériter chaque jour et de vous-même et de la religion catholique dans vos contrées. Et comme, entre autres choses, il Nous a été rapporté que dans le régime ecclésiastique de vos nations, certains points, par le malheur des tems passés, demeurent ou incertains ou réglés autrement qu'il ne conviendrait, Nous Nous emploierons avec joie, en vertu de Notre autorité apostolique, pour que tout soit désormais disposé et ordonné conformément aux règles des sacrés Canons et aux traditions des saints Pères. Nous maintiendrons intactes vos *liturgies catholiques particulières;* car elles sont pour Nous d'un grand prix, bien qu'elles diffèrent en quelques choses de la *liturgie latine*. Nos

prédécesseurs les eurent toujours en grande estime, à cause de la vénérable antiquité de leur origine, des langues employées par les Apôtres et les Pères, dans lesquelles elles sont écrites, et enfin de la magnificence de leurs rits, très-propres à enflammer la piété des fidèles et à imprimer le respect pour les divins mystères.

Divers décrets et constitutions des Pontifes romains rendus pour la conservation des *liturgies orientales* témoignent sur ce point des sentimens du Siége apostolique. Il suffit de citer les *lettres apostoliques* de notre prédécesseur Benoît XIV, et spécialement celle du 26 juillet 1755, commençant par ces mots : *Allatæ sunt*[1]. Aussi, les prêtres orientaux qui se trouvent en Occident ont-ils toute liberté de célébrer dans les Eglises des Latins, selon le rit propre de leur nation, et trouvent-ils même, en divers lieux, mais surtout à Rome, des temples qui leur sont spécialement destinés. De plus, il ne manque pas de monastère du rit oriental, ni de maisons consacrées aux Orientaux, ni de colléges érigés pour recevoir leurs fils, ou seuls, ou mêlés à d'autres jeunes gens, afin qu'élevés dans les lettres et les sciences sacrées et formés à la discipline cléricale, ils puissent devenir capables d'exercer ensuite les fonctions ecclésiastiques, chacun dans sa propre nation. Et quoique les calamités des derniers tems aient détruit quelques-uns de ces instituts, plusieurs sont encore debout et florissans ; leur existence, Vénérables Frères et fils bien-aimés, n'est-elle pas une preuve manifeste de l'affection singulière que vous porte, à vous et à tout ce qui vous touche, le siége apostolique ?

Du reste, vous savez déjà, Vénérables Frères et très chers fils, comment, pour mieux veiller à vos affaires religieuses, Nous nous aidons des travaux de cette Congrégation de Cardinaux de la sainte Église romaine qui tire son nom du but pour lequel elle est établie, *à propagandâ Fide*. Mais beaucoup d'autres encore, dans notre illustre cité, soit Romains, soit étrangers, travaillent dans vos intérêts. Ainsi, quelques évêques du rit latin, joints à d'autres évêques des rits

1 Voir le *Bullaire de Benoît XIV*, t. IV, n. 47 ; on peut consulter également d'autres *constitutions* du même Pontife sur le même sujet, t. I, n. 87 et t. III, n. 44, et dans le *Grand bullaire* (édition de Luxembourg), t. XIX, p. 151.

orientaux et d'autres personnes religieuses, ont formé, il n'y a pas long-tems, sous l'autorité de la Congrégation dont Nous venons de parler, une *pieuse association*, dont le but est de contribuer de toutes manières, à l'aide de prières quotidiennes et d'aumônes, au progrès et au développement de la religion catholique parmi vous. Dès que Nous avons connu ce pieux dessein, Nous l'avons loué et approuvé, excitant ses auteurs à mettre sans retard la main à l'œuvre.

Ce que nous venons de dire s'adresse à tous nos fils de l'Orient, mais notre parole se tourne maintenant, d'une manière toute particulière, vers vous tous qui avez autorité sur les autres, et quelle que soit votre dignité, ô Vénérables Frères, évêques des catholiques de ces contrées, que cette exhortation vous soit comme un aiguillon, qu'elle excite encore votre zèle et le zèle de votre clergé. Nous vous exhortons donc, dans le Seigneur notre Dieu, de veiller pleins de confiance dans le secours céleste, et avec une ardeur encore plus grande, à la garde de votre cher troupeau, d'être sans cesse sa lumière par la parole et par l'exemple, afin qu'il marche dignement selon le plaisir de Dieu, et produisant les fruits de toutes sortes de bonnes œuvres. Que les prêtres qui vous sont soumis se donnent tout entiers aux mêmes soins; pressez surtout ceux qui ont la charge des ames, afin qu'ils aient à cœur la décence de la maison de Dieu, qu'ils excitent la piété du peuple, qu'ils administrent saintement les choses saintes, et que, sans négliger leurs autres devoirs, ils mettent toute leur attention à instruire les enfans des élémens de la doctrine chrétienne et à distribuer aux autres fidèles le pain de la divine parole, selon la capacité de chacun. Ils doivent et vous devez vous-mêmes déployer la plus grande vigilance pour que tous les fidèles soient jaloux de conserver l'unité de l'esprit dans le lien de la paix, rendant grâces au Seigneur des lumières et au Père des miséricordes de ce qu'il a daigné permettre, par un effet de sa grâce, dans un si grand bouleversement de toutes choses, qu'ils soient demeurés fermes dans la communion catholique de l'unique Église du Christ, ou qu'ils y soient rentrés pendant qu'un si grand nombre de leurs compatriotes sont encore errants, hors de l'unique bercail du Christ, abandonné par leurs pères depuis un si long-tems.

3. Exhortation aux évêques, prêtres et laïques non-catholiques.

Après vous avoir ainsi parlé, nous ne pouvons nous empêcher d'adresser des paroles de charité et de paix à ces orientaux qui, quoique se glorifiant du nom de chrétiens, se tiennent éloignés de la communion du siége de Pierre. La charité de Jésus-Christ nous presse, et suivant ses avertissemens et ses exemples, nous courons après les brebis dispersées par des sentiers ardus et impraticables, nous efforçant de porter secours à leur faiblesse, pour qu'elles rentrent enfin dans le bercail des troupeaux du Seigneur.

4. Preuves tirées des écritures et des pères de la nécessité de l'unité.

Ecoutez Notre parole, ô vous tous qui, dans les contrées de l'Orient ou sur ses frontières, vous faites gloire de porter le nom chrétien, et qui cependant n'êtes point en communion avec la sainte Église romaine; et vous surtout qui, chargés des fonctions sacrées ou revêtus des plus hautes dignités ecclésiastiques, avez autorité sur ces peuples. Rappelez-vous l'ancien état de vos Eglises, lorsqu'elles étaient unies entre elles et avec les autres Eglises de l'univers catholique par le lien de l'unité. Examinez ensuite à quoi ont servi les divisions qui ont suivi et dont le résultat a été de rompre l'unité soit de la doctrine, soit du régime ecclésiastique, non-seulement avec les Eglises occidentales, mais encore entre vos propres Eglises. Souvenez-vous du symbole de la foi, dans lequel vous confessez avec nous : croire l'*Eglise, une, sainte, catholique et apostolique*, et voyez s'il est possible de trouver cette unité de l'Eglise catholique, sainte et apostolique, au sein d'une pareille division de vos Eglises, lorsque vous refusez de la reconnaître dans la communion de l'Eglise romaine, sous l'autorité de laquelle un si grand nombre d'Eglises sont unies et le furent toujours dans toutes les parties du monde. Et pour bien comprendre ce caractère de l'unité qui doit distinguer l'Eglise catholique, réfléchissez sur cette prière rapportée dans l'*Évangile* de saint Jean [1], par laquelle le Christ, Fils unique de Dieu, prie son Père pour ses disciples : « Père très-saint, conservez dans votre nom ceux que vous m'avez » donnés, afin qu'ils soient un comme nous-mêmes; » et il ajoute

[1] Jean, XVII, 11, 20, etc.

immédiatement : « Je ne prie pas seulement pour eux, mais aussi » pour ceux qui croiront en Moi, par le moyen de leur parole, afin » que tous soient un, comme Toi, Père, en Moi, et Moi en Toi, et » afin qu'eux-mêmes soient en Nous, pour que le monde croie que » tu m'as envoyé. La gloire que tu m'as donnée, je la leur ai donnée, » afin qu'ils soient un, comme Nous sommes un : Moi en eux, et Toi » en Moi, afin qu'ils soient consommés dans l'unité, et pour que le » monde connaisse que Tu m'as envoyé et que Tu les as aimés comme » Tu m'as aimé. »

Or, l'auteur même du salut de l'homme, le Christ, Notre-Seigneur, a posé le fondement de son unique Eglise, contre laquelle ne prévaudront pas les portes de l'enfer, dans le Prince des Apôtres, Pierre, à qui « il a donné les clefs du Royaume des cieux [1], » pour qui il a prié, afin « que sa foi ne défaillit jamais, lui commandant, en outre, de » confirmer ses frères dans cette même foi [2]; à qui il a confié la » charge de paître et ses agneaux et ses brebis [3], » c'est-à-dire toute l'Eglise que composent les agneaux et les brebis véritables du Christ. Et ces prérogatives appartiennent pareillement aux évêques romains, successeurs de Pierre; car, après la mort de Pierre, l'Eglise ne peut être privée du *fondement* sur lequel elle a été bâtie par le Christ, elle qui doit *durer jusqu'à la consommation des siècles*. C'est pourquoi saint Irénée, disciple de Polycarpe, qui avait lui-même reçu les enseignemens de l'apôtre Jean, Irénée, ensuite évêque de Lyon, que les Orientaux, aussi bien que les Occidentaux, comptent parmi les principales lumières de l'antiquité chrétienne, voulant, pour réfuter les hérétiques de son tems, constater la doctrine transmise par les apôtres, crut inutile d'énumérer les successions de toutes les Eglises d'origine apostolique; il lui parut suffisant d'alléguer contre les novateurs la doctrine de l'Eglise romaine, parce que, dit-il : « C'est une nécessité que toute l'Eglise, c'est-à-dire les fidèles ré- » pandus dans tout l'univers, conviennent, à cause de sa suprématie » suprême, avec cette Eglise romaine, dans laquelle, selon le témoi-

[1] Mathieu, XVI, 18, 19.
[2] Luc, XXII, 31, 32.
[3] Jean, XXI, 15, etc.

» gnage universel, a toujours été conservée la tradition qui vient des » Apôtres [1]. »

Vous tenez tous, Nous le savons, à conserver la doctrine gardée par vos ancêtres. Suivez donc les anciens évêques et les anciens chrétiens de toutes les contrées de l'Orient; d'innombrables monuments attestent que, d'accord avec les occidentaux, ils respectaient l'autorité des Pontifes romains. Entre les documens les plus remarquables que l'antique Orient a laissés sur ce sujet (outre le témoignage d'Irénée, que nous venons de citer), Nous aimons à rappeler ce qui se passa, au 4e siècle, dans la cause d'Athanase, évêque d'Alexandrie, non moins illustre par sa sainteté que par sa doctrine et son zèle pastoral. Condamné injustement par des évêques de l'Orient, surtout dans le concile tenu à Tyr, et chassé de son Eglise, il vint à Rome, où se rendirent aussi d'autres évêques des contrées orientales, comme lui injustement dépouillés de leurs siéges. « L'évêque de » Rome (c'était Jules, notre prédécesseur) ayant examiné la cause » de chacun d'eux, et les trouvant tous fidèles à la doctrine de la foi » de Nicée, et d'accord en tout avec lui-même, les reçut dans sa » communion. Et parce que, à cause de la dignité de son siége, le » soin de tous lui appartenait, il rendit son Eglise à chacun de ces » évêques. Il écrivit aussi aux évêques de l'Orient, les réprimandant, » parce qu'ils n'avaient pas jugé selon la justice dans la cause de ces » pontifes, et parce qu'ils troublaient la paix des Eglises [2]. » — Au commencement du 5e siècle, Jean-Chrysostome, évêque de Constantinople, non moins illustre qu'Athanase, condamné à Calcédoine, dans un concile, par une souveraine injustice, eut recours, par ses lettres et par ses envoyés, à notre Siége apostolique, et fut déclaré innocent par notre prédécesseur, saint Innocent Ier [3].

[1] Iren. *contrà hæreses*, lib. III, cap. 3.

[2] Sozomène, *Hist. ecclés.*, lib. III, c. 8. Voyez aussi saint Athanase, dans son *Apologie contre les Ariens*, et cette *lettre du pape Jules* dans la *patrologie* de Migne, t. VIII, p. 971.

[3] Voir les *lettres* de saint Innocent Ier à saint Jean-Chrysostome, et les *lettres* de saint Jean-Chrysostome à saint Innocent, au clergé et au peuple de Constantinople, au t. III des *OEuvres* de saint Jean-Chrysostome, p. 515 et suivantes; édition de Migne, t. III, p. 529, 537, 538.

Le concile de Calcédoine, tenu en 451, est un autre et célèbre monument de la vénération de vos ancêtres pour l'autorité des Pontifes romains. Les 600 évêques qui le composaient, presque tous de l'Orient (sauf quelques rares exceptions), après avoir entendu, dans la seconde session, la lecture d'une lettre du Pontife romain, saint Léon-le-Grand, s'écrièrent tous d'une seule voix : *Pierre a parlé par la bouche de Léon.* Et l'assemblée, que présidaient les Légats pontificaux, s'étant ensuite séparée, les Pères du concile, dans la relation des faits par eux envoyée à saint Léon, affirment que lui-même, dans la personne de ses légats, avait commandé aux évêques réunis, *comme la tête aux membres* [1].

Et ce n'est pas seulement les actes du Concile de Calcédoine, mais encore les actes de tous les autres conciles de l'Orient, que Nous pourrions alléguer et par lesquels il est constant que les Pontifes romains ont toujours eu la première place dans les Conciles, surtout dans les Conciles œcuméniques, et que leur autorité a été invoquée et avant la célébration des Conciles et après leur dissolution. Du reste, en dehors des Conciles, nous avons grand nombre de passages des écrits des Pères et des anciens auteurs de l'Orient, ainsi que beaucoup d'actes de leur histoire, par lesquels il est évident que l'autorité suprême des Pontifes romains a toujours été en vigueur dans tout l'Orient, du tems de vos ancêtres.

Mais il serait trop long de rapporter ici tous ces témoignages ; ceux que Nous avons indiqué suffisent, d'ailleurs pour montrer la vérité ; Nous Nous contenterons donc de rappeler comment, au tems même des apôtres, se conduisirent les fidèles de Corinthe, à l'occasion des dissensions qui avaient si gravement troublé leur Eglise. Les Corinthiens s'adressèrent à saint Clément, qui, peu d'années après la mort de Pierre, avait été fait Pontife de l'Eglise romaine ; ils lui écrivirent à ce sujet, et chargèrent Fortunat de lui porter ces lettres. Clément, après avoir mûrement examiné l'affaire, chargea le même Fortunat, auquel il adjoignit ses propres envoyés, Claudius Ephebe et Valère Viton, de porter à Corinthe cette fameuse lettre du saint Pontife de

[1] Labbe, t. IV, p. 1235 et 1755, édit. de Venise, et dans les *OEuvres* de saint Léon, édit. de Migne, t. II, p. 350 et suivantes.

l'Eglise romaine [1], à laquelle les Corinthiens et tous les autres Orientaux attachaient tant de prix que, dans les siècles suivants, on la lisait publiquement dans beaucoup d'églises [2].

5. Promesses de conserver tous leurs rites qui ne seraient pas contraires à l'unité, et tous leurs prêtres.

Nous vous exhortons donc et Nous vous conjurons de ne plus tarder à rentrer dans la communion du Saint-Siége de Pierre, dans lequel est le fondement de la véritable Église du Christ, comme l'attestent et la tradition de vos ancêtres, ainsi que la tradition des autres anciens Pères, et les paroles mêmes de Notre Seigneur Jésus-Christ, contenues dans les saints Evangiles et que nous avons rapportées. Car il n'est pas, il ne sera jamais possible que ceux-là soient dans la Communion de l'Église, Une, Sainte, Catholique et Apostolique, qui veulent être séparés de la solidité de la Pierre sur laquelle l'Eglise a été divinement édifiée.

Aucune raison ne peut donc vous excuser de ne pas revenir à la véritable Eglise et à la communion de ce Saint-Siége. Vous le savez bien, dans les choses qui touchent à la profession de la religion divine, il n'est rien de si dur qu'on ne doive supporter pour la gloire du Christ et pour le prix de la vie éternelle. Quant à Nous, Nous vous en donnons l'assurance, rien ne nous serait plus doux que de vous voir revenir à notre communion; bien loin de chercher à vous affliger par quelque prescription qui pourrait paraître dure, Nous vous recevrons avec une bienveillance toute paternelle et avec le plus tendre amour, selon la coutume constante du Saint-Siége. Nous ne vous demandons que les choses absolument nécessaires: revenez à l'Unité; accordez-vous avec Nous dans la profession de la vraie foi, que l'Église catholique retient et enseigne; avec l'Église même, gardez la communion du siége suprême de Pierre. Pour ce qui est de vos rites sacrés, il n'y aura à rejeter que les choses, qui s'y rencontreraient, contraires à la foi et à l'unité catholiques. Cela effacé, vos antiques liturgies orientales demeureront intactes; Nous avons déjà dé-

[1] *Bibliotheca veterum patrum*, à Gallandio edita, t. I, p. 9 et seqq.

[2] Euseb. *Hist. Ecclesiast.*, lib. III, cap. 16. — Voyez encore dans Eusèbe, l. IV, ch. 23, le témoignage de Denys, évêque de Corinthe.

claré dans la première partie de cette lettre combien ces liturgies Nous sont chères, et combien elles l'ont toujours été à nos prédécesseurs, à cause de leur antiquité et de la magnificence de leurs cérémonies, si propres à nourrir la piété.

De plus, Nous avons délibéré et arrêté, quant aux ministres sacrés, aux prêtres et aux pontifes des nations orientales qui reviendront à l'unité catholique, de tenir la même conduite qu'ont tenue nos prédécesseurs en tant d'occasions, dans les tems qui ont immédiatement précédé celui où Nous vivons et dans les tems antérieurs; Nous leur conserverons leur rang et leurs dignités, et Nous compterons sur eux, non moins que sur les autres clercs catholiques de l'Orient, pour maintenir et propager parmi les peuples le culte de la religion catholique. Enfin, Nous aurons la même bienveillance et le même amour pour eux et pour les laïques qui reviendront à Notre communion, que pour tous les autres catholiques orientaux; Nous Nous appliquerons, sans relâche et avec le plus grand soin, à bien mériter des uns et des autres.

Daigne le Dieu très-clément donner à notre parole une vertu efficace! que ses bénédictions se répandent sur ceux de nos frères et de nos fils qui partagent notre sollicitude pour le salut de vos âmes! Oh! si cette consolation Nous était donnée de voir l'unité catholique rétablie parmi les chrétiens de l'Orient, et de trouver dans cette unité un nouveau secours pour propager de plus en plus la foi véritable de Jésus-Christ parmi les nations infidèles! Nous ne cessons pas de le demander au Dieu des miséricordes, Père des lumières, par son Fils unique, notre Rédempteur, par les prières et les supplications les plus ardentes, invoquant la protection de la très-bienheureuse Vierge, Mère de Dieu, et des saints Apôtres, des Martyrs, des Pères, qui par leur prédication, leur sang, leurs vertus et leurs écrits, ont conservé et propagé dans l'Orient la véritable religion du Christ. Remplis du désir de vous voir revenir au bercail de l'Eglise catholique, et de vous bénir comme nos frères et comme nos fils, et en attendant le jour où cette joie nous sera donnée, Nous témoignons de nouveau Notre affection et Notre tendresse aux catholiques répandus dans les contrées de l'Orient, à tous Patriarches, Primats, Archevêques,

Evêques, clercs et laïques, et Nous leur donnons Notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, le 6 janvier 1848, la seconde année de Notre pontificat.

LE PAPE PIE IX.

A la suite de cette grave et bienveillante communication, nous croyons devoir faire connaître, comme les prémisses de la future réunion des peuples, la belle réception faite à l'ambassadeur que pour la première fois, le Saint-Père vient d'envoyer auprès du Sultan, à Constantinople.

On sait que l'an dernier, l'ambassadeur de la Porte à la cour d'Autriche, Chekib-Effendi, fut chargé par le Sultan de passer par Rome et de féliciter en son nom le pape Pie IX; c'est à la suite de cette première marque de déférence et de bienveillance, que le Saint-Père a résolu d'envoyer un ambassadeur à Constantinople pour remercier le Sultan, et y prendre en main la défense des catholiques, abandonnés par les ambassadeurs des puissances chrétiennes.

2. Arrivée de l'ambassadeur du saint Père à Constantinople. — Visite à la Sublime-Porte. — Honneurs qui lui sont rendus.

Nous lisons dans le *Journal de Constantinople* du 21 janvier dernier :

» Mgr *Ferrieri*, archevêque de Sayda, Nonce apostolique, chargé par le *Souverain Pontife* d'une mission extraordinaire auprès de S. M. le *Sultan*, est arrivé dimanche dernier, 14 janvier, à Constantinople, sur le bateau à vapeur de guerre sarde, le *Tripoli*. Au moment où il doublait la pointe du Sérail, le *Tripoli* arbora le pavillon ottoman et le salua de 21 coups de canon, qui lui furent rendus, coup pour coup, par le bâtiment de guerre ottoman mouillé à l'entrée du port; plusieurs bâtiments étrangers et notamment le brick de station de la mission de Russie et des navires de commerce sardes qui s'étaient procuré du canon, se couvrirent de pavois, arborèrent le pavillon du St-Siége, et firent les salves d'usage.

» A peine le *Tripoli* avait-il été signalé, que le chargé d'affaires de Sardaigne, M. le baron Tecco, se rendit à bord pour souhaiter la bien-venue à l'envoyé de Sa Sainteté. Le *patriarche arménien ca-*

tholique et un officier de la Porte, M. Sérafin Manasse, allèrent à bord du *Tripoli* recevoir la mission papale. Un bateau à cinq paires de rames avait été mis à sa disposition par le gouvernement, dès que les formalités quarantainaires eurent été remplies, Mgr Ferrieri s'y plaça avec toutes les personnes de sa mission, et alla se débarquer à l'échelle de *Top-Hané*. Au moment où il mettait pied à terre, le Nonce apostolique fut salué de 21 coups de canon par les batteries de terre de Top-Hané. Trois voitures de la Cour et plusieurs chevaux de main mis à sa disposition par la sublime Porte pour tout le tems que doit durer sa mission, attendaient à l'échelle. Mgr Ferrieri, accompagné du patriarche arménien catholique et de son *mihmandar*, M. Sérafin, monta dans la première voiture, et le cortége s'achemina lentement, traversant le faubourg de Galata et celui de Péra pour se rendre à l'hôtel que le gouvernement turc a fait disposer dans ce quartier pour y recevoir l'envoyé du Saint-Père et toutes les personnes de sa suite. Cet hôtel a été loué par le gouvernement, et des ordres ont été donnés par le Sultan pour que le Nonce et les personnes de sa suite y soient défrayés de tout.

» La nouvelle de l'arrivée de Mgr Ferrieri s'était rapidement propagée, et malgré le froid et la pluie, une foule nombreuse s'était portée sur son passage, et mêlait les cris de *Vive le Sultan* à ceux de *Vive le pape Pie IX*. Dans la même journée, tous les représentants étrangers envoyèrent un des principaux officiers de leur mission féliciter le Nonce apostolique, qui reçut, en outre, la visite de tous les chefs des diverses communautés catholiques de Péra. Le lendemain, l'introducteur des ambassadeurs, *Kiamil-bey*, s'est rendu à l'hôtel du Nonce pour le féliciter de la part du Sultan et de la part de la Porte, et la plupart des représentants étrangers qui se trouvent à Péra, notamment l'ambassadeur de France, l'internonce d'Autriche et le ministre de Russie sont allés en personne lui faire visite dans les journées de lundi et de mardi.

» L'ambassade du gouvernement pontifical est composée de la manière suivante :

» S. Exc. Mgr Ferrieri, archevêque de Sayda, Nonce apostolique; Mgr Vespasiani, auditeur; le chanoine Capri Galanti, secrétaire;

» Le comte Ferretti, garde noble de Sa Sainteté, neveu du cardinal,

et cousin du Souverain Pontife, attaché; le comte Marchetti, attaché; le père Arsène, supérieur du couvent arménien à Rome, s'est joint à la mission sans titre spécial.

» Enfin, deux sardes de distinction, M. le comte de Lucerne d'Angrogna, général d'artillerie et l'un des premiers écuyers du roi de Sardaigne, et M. de Podenas, prince du St-Empire, avaient également pris passage sur le paquebot à vapeur le *Tripoli*, commandé par M. le marquis di Negro.

3. Visite du nonce du pape à la Sublime-Porte. — Honneur qu'on lui rend. — Accueil que lui fait le peuple musulman.

» La visite de Mgr *Ferrieri* à la *Porte* avait été fixée à mercredi dans la matinée. M. le baron Tecco, chargé d'affaires de Sardaigne, y précéda le Nonce et présenta successivement à S. A. le *Grand-Vézir*, à LL. Exc. *A'ali pacha*, ministre des affaires étrangères, et *Rifa'at pacha*, président du conseil supérieur de justice, M. le comte de Lucerne d'Angrogna, M. le prince de Podenas, M. le marquis di Negro et tout l'état-major du *Tripoli*. Ces messieurs attendirent ensuite à la Porte l'arrivée du Nonce apostolique pour se joindre à son cortége.

» L'envoyé du Saint-Père, en costume de Cour, accompagné de toutes les personnes de sa mission également en costume de cérémonie, suivi de 12 laquais en livrée, se rendit en voiture à la *Porte*, vers le midi ; il était précédé par son *mihmandar*, M. Séraphin, qui portait également son uniforme et sa décoration, et par le *vékil* du *patriarche arménien catholique*, don Stefano ; 12 cavass de la Porte et trois ordonnances à cheval attendaient le cortège à la tête du nouveau pont, et l'accompagnèrent jusqu'à la Porte ; tous les postes présentaient les armes, et rendaient à l'envoyé du Saint-Père les mêmes honneurs qu'aux fonctionnaires de la Porte.

» A son arrivée, le Nonce et toutes les personnes de sa suite furent immédiatement introduits dans les appartemens du *Grand-Vézir*. Ce fonctionnaire se leva pour les recevoir, les accueillit avec une bienveillance parfaite, fit asseoir le Nonce auprès de lui sur le grand sofa, leur fit servir à tous la pipe, le café et le sorbet, comme c'est l'usage dans les grandes réceptions des autres ambassadeurs étrangers. La

conversation eut lieu constamment dans la langue française, que S. A. le Grand-Vésir et le Nonce apostolique parlent avec une égale facilité.

» Après avoir pris congé du Grand-Vésir, l'ambassadeur de Sa Sainteté se rendit chez S. Exc. le *ministre des affaires étrangères*, qui alla au-devant de lui, pour le recevoir jusqu'à la porte d'entrée de ses appartemens. Cette visite se prolongea aussi longtems que celle faite précédemment au Grand-Vésir, et fut marquée par les mêmes attentions, les mêmes politesses, les mêmes témoignages réciproques de bienveillance et d'affabilité.

» Dans les rues de Constantinople, comme dans les corridors de la Porte, on pouvait remarquer, sur le passage du cortège, un sentiment prononcé de curiosité et d'étonnement, mais rien qui ressemble à un sentiment de malveillance. La population musulmane paraissait plutôt s'associer avec plaisir aux honneurs qui étaient rendus à l'envoyé du Saint-Père. Après avoir pris congé du ministre des affaires étrangères, le Nonce quitta la Porte. On lui rendit, à son départ, les mêmes honneurs qu'à son arrivée, et les trois gardes à cheval l'accompagnèrent et ne se séparèrent du cortège qu'à la tête du pont.

4. Effets produits par cette visite sur les chefs des Chrétiens dissidents. — Députation du patriarche des Arméniens, et du patriarche grec de Constantinople.

» L'ambassadeur de la Cour de Rome, Mgr Ferrieri, continue à être l'objet des attentions du gouvernement turc. Il a reçu, pendant ces derniers jours, la visite de différens membres du corps diplomatique, et notamment celle du *chargé d'affaires de Perse, Méhémet-khan*. L'arrivée d'un ambassadeur du Saint-Siége à Constantinople, est considérée par tout le monde comme un gage de tolérance et de fraternité, et les cultes dissidens eux-mêmes ont voulu témoigner toute la part qu'ils prennent à un événement *sans précédens dans les fastes de l'Empire*, et qui n'honore pas moins le chef de l'Islamisme que le Souverain Pontife.

» Vendredi dernier, 21 janvier, le *patriarche des arméniens non-unis* a envoyé une députation auprès de l'ambassadeur du Saint-Siège, pour le féliciter. Cette députation se composait des *archevêques de Jérusalem* et d'*Alexandrie*, de l'*évêque de Diyarbékir*, du

vicaire du patriarche de Constantinople, de son fils adoptif, du curé de Péra, du secrétaire et du capou-oglan du patriarcat; elle était accompagnée par M. Agob, Logothète du patriarcat, qui lui a servi d'interprète. L'archevêque de Jérusalem, après avoir félicité l'ambassadeur, lui a exprimé toute la satisfaction que sa présence dans cette capitale avait causée au patriarche et à la nation arménienne. L'ambassadeur s'est montré sensible à cette attention du patriarche arménien; il a accueilli la députation avec beaucoup d'affabilité et d'empressement, et dans une réponse pleine de convenance et de tact, il l'a priée de se rendre, auprès du chef de sa communauté, l'interprête de ses remercimens et de ses sentimens d'estime et de bienveillance.

» L'ambassadeur a reçu, le même jour, une nombreuse députation des *notables de la communauté arménienne catholique*, qui était venue le complimenter.

» Le *patriarche grec de Constantinople* a également chargé une députation de féliciter en son nom l'envoyé du Saint-Père. Cette députation, qui a été reçue samedi par l'ambassadeur, se composait des *archevêques de Nicomédie* et de *Smyrne*, du grand-vicaire (*protosinghélos*) du patriarche et d'un grand nombre de membres du clergé. L'ambassadeur s'est montré très-sensible à cette démarche du patriarche; il a fait à tous les membres de la députation l'accueil le plus empressé et le plus affable, et les a priés d'exprimer au chef de la communauté grecque, toute la satisfaction que lui causait ce témoignage spontané d'intérêt et de bienveillance.

5. Réception faite par le sultan ABDUL-MEDJID à l'envoyé de Sa Sainteté PIE IX. — Discours de Mgr Ferrieri. — Réponse du Sultan.

On lit encore dans le même *journal de Constantinople*, du 6 février :

« L'ambassadeur de Sa Sainteté a été reçu mardi 2 février, en audience particulière par le *Sultan*, au palais Impérial de Tchéragan, pour la présentation de ses lettres de créance. Cette audience, à laquelle assistaient le ministre des affaires étrangères *A'ali pacha*, et l'introducteur des ambassadeurs, *Kiamil bey*, a eu lieu avec toute la solennité usitée en pareille circonstance. Au moment où l'ambassa-

deur était introduit en présence du Sultan, le bateau à vapeur sarde le *Tripoli*, mouillé en face du palais, hissait le *pavillon Ottoman* en même tems que le *pavillon Pontifical*, et faisait une salve de 21 coups de canon, qui lui furent rendus par les batteries de Tchéragan et celles de Top-Hanè.

» En remettant ses lettres de créance, *Monseigneur Ferrieri* a adressé au *Sultan*, au nom du Souverain Pontife, des paroles pleines de cordialité. Après avoir exprimé à S. M. toute la satisfaction causée à Pie IX par la mission de *Chékib éfendi* et renouvelé ses remercimens à ce sujet, l'ambassadeur a ajouté « que les rapports d'amitié » si heureusement établis entre les deux Souverains, ne peuvent » tourner qu'à leur gloire réciproque et à l'avantage de leurs sujets ; » que S. S. n'ignore pas les bienfaits du règne du Sultan pour toutes » les classes de ses sujets, et que ces bienfaits sont de nature à exci- » ter infailliblement, chez les Catholiques placés sous sa protection » Souveraine et unis à Rome par un lien spirituel, le dévouement et » la fidélité au trône Impérial et ces sentimens d'admiration que tout » le monde partage pour les hautes qualités du Sultan.

« La réponse du *Sultan* a été traduite par le ministre des affaires étrangères, S. Exc. *A'ali pacha*. S. M., après avoir dit « qu'Elle » partageait la joie générale excitée par l'élévation de S. S. Pie IX » au trône Pontifical, et que la mission de Chékib éfendi avait pour » but de lui faire parvenir l'expresion de cette satisfaction, a ajouté » que les efforts faits par les deux Souverains, pour améliorer le sort » de leurs sujets respectifs, devaient naturellement établir entre eux » des liens d'amitié et de sympathie, et qu'elle se félicitait que ces » rapports se fussent établis sous son règne. S. M. a également » exprimé sa satisfaction de ce que cette importante mission avait été » confiée à un homme aussi capable que Mgr Ferrieri. »

» Le Sultan a, d'ailleurs, accueilli l'ambassadeur, et les personnes de sa mission avec une extrême bienveillance et une remarquable cordialité.

6. **Visite et discours du chef de la communauté israélite de l'empire ottoman à l'envoyé du pape. — Discours du grand rabbin. — Réponse de Mgr Ferrieri.**

» La députation de la *communauté israélite* s'est rendue, jeudi

dernier, chez l'ambassadeur de sa Sainteté, pour lui présenter ses félicitations. Elle se composait du Grand-Rabbin, du révérend Léon Giusto, prédicateur près l'Oratoire des israélites Européens, et de deux membres notables de la communauté. L'ambassadeur les a accueillis avec une affabilité parfaite, et s'est montré très-sensible à leurs félicitations.

Discours prononcé par le révérend Léon Giusto, prédicateur près l'Oratoire des Israélites européens, au nom du très-révérend Jacob, BEHAR DAVID, Grand-Rabbin des Israélites de l'Empire ottoman, en présence de S. Exc. Monseigneur Ferrieri, ambassadeur extraordinaire de S. S. Pie IX près le divan, dans la visite du 3 février 1848.

» Monseigneur,

» Le Grand-Rabbin des Israélites de l'empire ottoman, et les dé-
» putés de la communauté israélite de cette capitale, s'empressent de
» vous féliciter à l'occasion de votre bienvenue, et de l'importante
» mission que vous avez été si dignement appelé à remplir. C'est là,
» Monseigneur, un hommage que le Grand-Rabbin vous rend avec
» une joie d'autant plus sentie, qu'il est sûr que vous daignerez faire
» parvenir ses vœux au pied du trône du plus grand des pontifes ro-
» mains, de ce génie extraordinaire qui, en sapant les préjugés dé-
» gradans pour l'espèce humaine, tend à l'élever à ce degré de civili-
» sation auquel elle aspire pour la rendre véritablement digne de sa
» haute destinée.

» Oui, Monseigneur, l'écho redit partout les bienfaits de la clé-
» mence et de la magnanimité de Pie IX, et il n'est pas de contrée
» où son nom ne soit couvert de mille et mille bénédictions. Mieux
» que beaucoup d'autres, Pie IX a compris que tous les hommes sont
» frères et que les Israélites, adorateurs du Dieu des armées, du
» même Dieu qu'adorent les Chrétiens, peuvent fraterniser avec eux
» et, comme hommes, jouir de tous les avantages de la Société; comme
» sujets, sacrifier leurs biens et leur vie pour leur patrie, pour leur
» souverain.

» Il est impossible, Monseigneur, de vous exprimer les sentiments
» dont sont pénétrés le Grand-Rabbin et, avec lui, tous les Israélites

» placés sous sa juridiction. Ces sentimens tous de gratitude, ne dif-
» fèrent point des sentimens de ceux qui ont le bonheur d'être su-
» jets et enfans de Pie IX, arrachés, de sa main puissante, à un joug
» avilissant réprouvé par l'humanité entière et digne seulement des
» siècles de ténèbres qui nous ont précédés.

» Ah ! que le Grand Pontife de Rome apprenne, par votre inter-
» médiaire, Monseigneur, que des rives de la Thrace et de tous les
» autres points du glorieux Empire de S. M. le Sultan *Abdul-Médjid*
» les Israélites élèvent, en sa faveur, des vœux de paix et de félicité
» vers le Dieu de l'Univers, le Père commun de tous les hommes!
» Qu'il sache, qu'aux larmes de tendresse qui s'échappent des yeux
» de ses sujets, se mêlent les larmes des Israélites de ces États, et
» qu'aux prières que ces derniers font chaque jour, pour leur Souve-
» rain et pour la prospérité de son Empire, et particulièrement aux
» jours de leurs solennités, s'uniront les prières qu'ils adressent en
» faveur de Pie IX, en implorant du Très-Haut : pour le Pontife, la
» prolongation d'un règne si glorieusement commencé, sous les aus-
» pices de la force et de la tranquilité ; pour ses sujets, l'avantage
» inappréciable d'en éprouver à toujours la salutaire influence. »

» Monseigneur Ferrieri a répondu de la manière la plus gracieuse :

» Je suis, Messieurs, très-satisfait des sentimens que vous venez
» de me témoigner envers sa sainteté Pie IX, le Souverain Pontife,
» des vœux que vous et tous vos coréligionnaires adressez au ciel pour
» lui. Je m'empresserai de les lui faire agréer. Soyez assurés, Mes-
» sieurs, en attendant, que S. S., animée comme elle est du désir de
» rendre heureux ses sujets, aura toujours à cœur les intérêts des
» Israélites. »

9. Présents offerts par le St-Père au Sultan.

» M. le comte Marchetti, attaché de l'ambassade du Souverain Pontife, accompagné du Père Arsène et des deux mihmandars de l'ambassadeur, M. Sérafin et le vékil du Patriarche arménien catholique, s'est rendu samedi au palais de Tchéragan pour présenter les cadeaux destinés au Sultan par Sa Sainteté. Les cadeaux ont été remis au premier secrétaire du Sultan, Séfik bey ; ils se composent d'une *table en mosaïque*, d'une *colonne trajane en bronze doré d'un mètre de hauteur*, de *divers tableaux* et de 21 *médailles* en or et en argent. »

Tradition Catholique.

COURS COMPLET DE PATROLOGIE

OU

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE

Complète, uniforme, commode et économique

De tous les saints Pères, Docteurs et écrivains ecclésiastiques, tant grecs que latins, tant d'Orient que d'Occident, qui ont fleuri depuis les Apôtres jusqu'à Innocent III, inclusivement[1].

Nous allons continuer à offrir à nos lecteurs l'ordre et la suite de la tradition monumentale et historique sur laquelle est appuyée l'Église catholique, en analysant la belle publication que poursuit avec un dévouement sans égal M. l'abbé Migne. Aucune histoire, aucun abrégé ne peuvent remplacer ces pièces originales du grand procès sur l'établissement du Christianisme dans le monde.

TOME VIII[2], comprenant 1436 colonnes. 1844.

54. CONSTANTIN, premier empereur chrétien qui a régné de 306 jusqu'en 337.

1. *Sa vie* en latin seulement, par *Eusèbe*, en IV livres. 2. Les décrets et constitutions qui nous restent de lui, d'après le *Code théodosien* avec notes et variantes de *Godefroy* et *Hœnel*. 3. La loi de Constantin sur la piété en Dieu et la religion chrétienne (grec et latin) avec les notes de *Valois*. 4. Les discours extraits d'*Eusèbe*. 5. Discours à l'assemblée des Saints ou à l'Église, avec les notes de *Valois*. 6. Lettres tirées de la collection des conciles de *Coleti* ou d'*Eusèbe*. Ces lettres sont au nombre de 39.

[1] La *Patrologie* est spécialement utile aux diocèses où sont établies des conférences et des bibliothèques cantonnales, ainsi qu'aux prêtres véritablement instruits ou qui désirent le devenir. — 200 vol. in-4°. Prix : 1,000 fr., pour les mille premiers souscripteurs ; 1,200 fr. pour les autres. Le grec réuni au latin formera 300 vol. et coûtera 1,800 fr. : s'adresser à M. l'abbé Migne, au Petit-Montrouge, près Paris.

[2] Voir l'analyse du tome VII, dans notre tome XV, p. 315.

Appendice aux œuvres de Constantin, contenant les *écrits apocryphes*, avec les notes de *Binius*. 1. Lettre attribuée au pape *Melchiade*, et qui est probablement d'*Isidore* qui l'aura complétée de divers auteurs. 2. Édit de Constantin adressé au pape S. Silvestre. 3. Autographe d'amour et de concorde entre l'empereur Constantin, le saint pape Silvestre, Tiridate roi d'Arménie; et le divin Grégoire, illuminateur des Arméniens.

C'est un vrai service rendu à la science ecclésiastique que d'avoir ainsi réuni en un seul corps toutes ces pièces sur le grand fait de l'avénement au pouvoir de la religion chrétienne.

55. HÉLÈNE (sainte) l'impératrice; une lettre; la 23e parmi celles de Constantin.

56. ANTOINE le moine; une lettre; la 31e parmi celles de Constantin.

57. ARIUS hérétique; le libelle de la foi offert à Constantin, à la fin des lettres de ce prince.

58. EUZOIUS hérétique; auteur avec Arius du précédent libelle de la foi.

59. NAZAIRE le rhéteur; panégyrique adressé à Constantin, l'an 321, avec notes et variantes de l'édition de *Labaume*.

60. ANONYME, panégyrique adressé à Maximien et Constantin, en 307, avec notes. Sigonius l'attribue à Æduus.

61. EUMENE né à Autun vers 261, professeur de rhétorique en cette ville, mais payen de religion. 1. Panégyrique adressé à Constantin vers l'an 309. 2. Discours pour le rétablissement des écoles à Autun; il n'y a ici que le sommaire de ce discours, prononcé en 296, devant le président de la 2e Lyonnaise, probablement Rictiovare. Nous aurions désiré le voir publié en entier, à cause de l'importance du sujet. 3. Actions de grâces adressées à Constantin au nom des habitans de Flavia des Æduéens.

62. ANONYME; panégyrique adressé à Constantin en 313; attribué à Nazaire cité ci-dessus.

Monumens anciens appartenant à l'histoire des Donatistes depuis l'an 303 jusqu'à l'an 350.

93. DIOCLETIEN et MAXIMIEN; teneur de l'édit porté et promulgué contre les Chrétiens.

64. FÉLIX (saint); actes de son martyre en Afrique, en exécution du précédent édit, avec notes de *Baluse* et dom *Ruinart*.

65. SATURNIN, FÉLIX, DATIVIUS, AMPELIUS; actes de leur martyre en Afrique, d'après *Baluse* et *Ruinart*.

66. FELIX, évêque d'Autunga en Afrique, accusé pour avoir ordonné Cécilien, évêque de Carthage; actes de sa justification, avec les notes de *Baluze*.

67 CECILIEN, évêque de Carthage; actes de sa justification contre les donatistes; avec les notes de *Baluze*, et plus loin une lettre à Felix.

68. MENSURIUS, évêque de Carthage; accusé d'avoir livré les Écritures; sa lettre à Secundus, évêque de Tigisita, et réponse de Secundus.

69. CIRTA; actes du concile tenu en cette ville.

70. CARTHAGE; Actes du concile tenu en cette ville et condamnant Cécilien.

71. MARCIANUS, évêque d'Afrique; sa sentence dans le susdit concile.

72. ROME; concile tenu en 313 sous le pape Miltiade dans la cause des donatistes.

73. ANONYME; sur les persécutions des donatistes, au tems de Leontius et d'Ursatius, en 340.

74. MARCULUS; prêtre donatiste; regardé comme martyr par les donatistes vers 348; sa passion, avec les notes de *Mabillon.*

75. MACROBIUS; passion de Maximien et d'Isaac, donatistes. — Fragment de lettre du même, plus loin.

76. CARTHAGE; actes des conciles, tenus en 348 et 349, dans la cause des donatistes.

77. ANONYME; itinéraire de Bordeaux jusqu'à Jérusalem, et d'Héraclée, par Aulona et Rome jusqu'à Milan, vers l'an 333.

78. S. SYLVESTRE, 34e pape, de l'an 314 à l'an 335. 1. Prolégomènes de D. *Coustant* et notes de *Binius.* 2. De ses écrits apocryphes. 3. Fragment d'un ouvrage contre les juifs, grec seulement, d'après le *spicilège* de S. E. Mgr Mai. 4. Autre fragment en latin. 5. Lettres des évêques d'Arles à Sylvestre. *Appendice* contenant des écrits du même d'une autorité douteuse. 6. Décrets; lettres du synode de Nicée au même. 7. Deux lettres; réponse du pape en réponse au synode de Nicée. 8. Lettre du même sur un concile romain célébré en présence de Constantin. 9. Autre abrégé d'un autre concile. 10. Canon ou constitution sur les grades ecclésiastiques. 11. Examen critique de ce canon par D. *Coustant.* 12. Mention d'un autre concile. 13. Lettre sur l'obligation de recevoir des lettres formées de l'évêque de Vienne.

79. ARLES. Concile tenu sous Sylvestre. Voir le no 5e de Sylvestre.

80. NICÉE; lettre des évêques du concile à Sylvestre. Voir le no 7 du même.

81. ROME; sur deux conciles tenus sous Sylvestre. Voir les nos 8 et 9.

82. Saint MARC, 35e pape en 336. 1. Prolégomènes extraits des conciles de *Labbe* avec les notes de *Binius,* sur les écrits qui lui sont attribués. *Opuscules* d'une autorité douteuse. 2. Lettre de saint Athanase et des évêques égyptiens au pape saint Marc. 3. Réponse du pape.

83. Saint ATHANASE; lettre au pape saint Marc, ci-dessus.

84. Saint JULES Ier, 36e pape, depuis 336 jusqu'en 352. 1. Prolégomènes de dom *Coustant* et notes de *Binius.* 2. Sur les écrits de ce pape, par *Schœnemann.* 3. Trois lettres, en grec seulement, extraites du *Spicilège* de Mai,

et que l'on aurait dû faire traduire. 4. Autre lettre aux habitans d'Antioche, extraite de dom *Coustant*, grec et latin. 5. Lettre au peuple d'Alexandrie sur le retour d'Athanase. 6. Lettre de *Valens* et *Ursace* au pape. 7. Deux lettres de *Marcel* d'Ancyre au même. 8. Lettre du concile de *Sardique* au même. *Appendice*, *écrits douteux*. 9. Lettre du pape à Denys, évêque d'Alexandrie. 10. Autre lettre. 11. Dissertation de *Muratori* sur ces lettres à Denys. 12. Lettre du pape à Prosdocius évêque, sur la trinité. 13. Fragments d'un discours sur le *Omousios*. 14. Lettre de *Cyrille* à Jules. 15. Dix décrets de ce pape, d'après *Gratien* et *Ives*. 16. Lettre de reproches aux évêques orientaux, sur la cause d'Athanase et leurs excès contre l'Eglise romaine. 17. Réponse des Orientaux. 18. Autre lettre du pape contre ces mêmes Orientaux.

85. VALENS et URSACE évêques ariens ; voir le N° 6 de l'article ci-dessus.

86. MARCEL d'Ancyre, hérétique ; voir le N° 7 de l'article ci-dessus.

87. Saint CYRILLE ; voir le N° 13 ci-dessus.

88. MARIUS VICTORINUS, Africain ; auteur professant à Rome, et dont parlent saint Jérôme et saint Augustin comme un des plus savans hommes de son tems, ses ouvrages sont :

1. Contre les deux principes manichéens, et sur la véritable chair du Christ, adressé à Justin le Manichéen. 2. Sur ces paroles : et ce fut le soir et le matin, un jour; si ce jour a commencé par le soir ou par le matin. 3. De la génération divine, par *Candidus* Arien. 4. Sur la génération du Verbe de Dieu en réponse au livre précédent. 5. Contre Arius en IV livres. 6. Sur l'obligation de recevoir l'expression *omousios*. 7. Hymnes sur la sainte trinité. 8 Sur l'épître de saint Paul aux Galates, en II livres. 9. Sur l'épître aux Philippiens. 10. Sur l'épître aux Ephésiens, en II livres. 11. Sur les *physiciens* ou naturalistes qui nient Dieu ou en dénaturent la notion. Plusieurs de ces traités sont nouvellement publiés d'après les collections du cardinal Mai.

89. CANDIDUS Arien ; voir ci-dessus le N° 3.

90. OSIUS, évêque de Cordoue, vers l'an 356. 1. Prolégomènes sur la vie d'Osius tirés de *Gallandus*, où sont exposés la chute et le repentir de cet évêque. 2. Sa sentence dans le concile de Sardique, avec notice sur ce concile. 3. Sur le concile qu'il tint à Cordoue. 4. Lettre à l'empereur Constance.

91. Saint LIBÈRE, 37e pape, de 352 en 367. 1. Prolégomènes, notice historique tirée d'*Athanase* le bibliothécaire, avec notes de *Binius*, de dom *Coustant* et de *Gallandus*. 2. Notice sur les lettres perdues ou apocryphes de ce pape. 3. Discours pour la prise du voile de Marcelline, sœur de saint Ambroise. 4. Lettres et sentences. 5. Lettre à l'empereur Constance. 6. Lettres à Eusèbe évêque de Verceil. 7. Dires du pape Liberius, ou réponses qu'il fit à Eusèbe envoyé par l'empereur pour qu'il souscrivît à la condamnation d'Athanase. 8. Son dialogue avec l'empereur Constance. 9. Lettre aux évêques d'Orient. 10. Autre lettre à Ursace durant son exil. 11. Lettre aux

évêques catholiques d'Italie. 12. Lettre des légats du synode de *Lampsaque* au pape. 13. Lettre à tous les évêques catholiques d'Orient. 14. *Appendice*; sur les actes du pape Libère, tirée de dom *Constant*, où l'on prouve que la formule qu'il signa n'était pas Arienne. 15. Lettre à saint Athanase, avec réponse de celui-ci. 16. Lettre à tous les évêques. 17. Lettre d'*Athanase* et des évêques d'Egypte au pape, avec réponse de celui-ci.

92. LAMPSAQUE; synode tenu en cette ville; voir le n° 12 ci-dessus.

93. ATHANASE; voir les N°ˢ 15 et 17 ci-dessus.

94. POTAMIUS, évêque de Lisbone en 366. 1. Prolégomènes tirés de *Gallandus*. 2. Deux traités, l'un sur Lazare, l'autre sur le martyre du prophète Isaie. 3. Lettre à saint Athanase.

Ce volume, rempli de pièces si curieuses et qu'il serait si coûteux et si difficile de se procurer séparément, ne coûte *que 7 francs* : c'est ce qui jamais ne s'était vu en librairie.

A. B.

Bibliographie.

Il n'est personne d'un peu instruit, qui ne connaisse l'excellent ouvrage de l'abbé Barthelemy, le VOYAGE DU JEUNE ANACHARSIS EN GRÈCE, ouvrage qui a servi de modèle à tant d'autres de ce genre et qui n'a jamais été effacé par aucun.

Un éditeur connu par d'utiles publications M. Landon, a eu l'heureuse idée de faire graver un choix de 100 médailles offrant les plus curieuses ou les plus belles reproductions de l'art monétaire à cette époque de gloire des villes grecques visitées par Anacharsis.

Depuis longtemps, cette publication était épuisée. M. Leleux vient d'en faire une nouvelle édition à un prix très-modéré. Savoir : 2 vol. in-8° avec *texte et introduction* sur l'étude des médailles grecques, à 8 fr. 1 vol. in-8° avec texte sans introduction, 3 fr. 50 c. In-8° avec texte, 1 fr. 50 c. Les planches sont très-bien gravées. Se trouvent à Paris, *chez Leleux, éditeur, rue Pierre-Sarrasin*, 9. Cet ouvrage peut aller avec toutes les éditions du *Voyage d'Anacharsis*.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 99. — Mars 1848.

Polémique Catholique.

QUE LES CATHOLIQUES

DOIVENT SPÉCIALEMENT RECHERCHER, AVOUER, ET CORRIGER LES ERREURS QUI SE SERAIENT GLISSÉES DANS LEUR ENSEIGNEMENT PHILOSOPHIQUE.

DISCOURS

PRONONCÉ A L'OUVERTURE DU CONCILE DE TRENTE PAR LES LÉGATS DU SAINT SIÉGE.

Quelques personnes beaucoup trop timorées nous ont écrit pour nous dire que les principes que nous développons dans notre polémique leur paraissent simples, clairs, persuasifs, et donnant une solution facile et péremptoire à la plupart des questions débattues entre les catholiques et les adversaires de toute espèce qui s'éloignent de nous. Mais une seule considération les retient et les contriste : « Elles » ne peuvent se décider, disent ces personnes, à croire que quelques » Scholastiques, que Descartes, que Malebranche, que Bossuet, que » Fénelon, que Thomassin, que le cardinal Gerdil, etc., se soient trom» pés ; il leur semble que ce serait manquer de respect à ces grands » hommes, que ce serait avouer en quelque sorte que l'Église se se» rait trompée, que ce serait donner gain de cause aux protes» tans, etc., etc.

Nous avons déjà répondu à tous ces scrupules. Nous avons prouvé, par des pièces bien claires et bien authentiques, que l'Église, par ses conciles, par la voix de ses papes, avait condamné les principes mêmes que nous combattons :

1° *L'invention des dogmes ou de la morale* par l'esprit de l'homme ;

2° La prétention d'avoir des *communications directes*, *immédiates et intérieures* avec Dieu lui-même dans l'ordre naturel ;

3° Le don d'*intuition*, de *vision* de l'essence divine par les facultés naturelles.

Nous avons fait observer, en outre, que l'Eglise n'avait jamais prescrit ou approuvé une méthode de polémique ; elle les a tolérées toutes, pourvu que leurs conclusions arrivassent à la *profession pure* de la foi catholique.

Quant à nos docteurs, nous avons dit, et nous insistons encore sur ce point, qu'il n'y en a *pas un* qui, en tant que *philosophe*, que *génie*, qu'*homme individuel*, ait le *droit* de nous imposer une croyance ou un précepte quelconque.

Où en serions-nous, en effet, s'il fallait suivre ces maîtres, ou même ces saints, dans leurs *méthodes* ou système d'enseignement ou de polémique ? N'ont-ils pas suivi les méthodes les plus opposées ? l'un est platonicien, l'autre aristotélicien : celui-ci suit aveuglément Descartes, l'autre le modifie et le corrige, etc.

Dans cet état de cause, nous avons pensé qu'il était d'une nécessité absolue de reviser tout cet enseignement philosophique, et tout en respectant le savoir, les vertus des personnes, de rejeter tous les principes individuels, personnels, que l'on tourne en ce moment contre nous.

Mais il faudra donc avouer que ces *grands génies* se sont trompés, et n'ont pas tout vu et tout prévu ? — Nous dirons sans difficulté : oui, il faut l'avouer et sans hésitation.

Et pour rassurer ceux qui trouveraient que cet aveu est pénible ou dangereux, nous allons leur offrir un exemple qu'ils ne sauraient récuser : ce sont les aveux faits au nom du souverain Pontife, au nom de l'Eglise, par les légats même du Saint-Siége dans le *discours verture du concile de Trente.*

Ces aveux seront utiles surtout, en ce qu'ils peuvent et doivent donner une direction plus conciliante et plus utile à la polémique entre les catholiques et les protestants. On a beaucoup trop insisté avec eux sur des détails subalternes ; on a cru, en fait de *méthode* surtout, qu'il fallait la défendre et la maintenir par cela seul que *les protestants la combattaient*. Cela ne nous paraît ni juste ni adroit. Dans l'état actuel des esprits, surtout en Angleterre et en Allemagne, il nous semble qu'il ne faut insister que sur une chose, c'est que quels que *fussent les maux de l'Eglise, ils n'auraient jamais dû*

se séparer d'elle. Comme le leur disait Léon X dans la *bulle* qui les condamne, le remède était à côté du mal, parce que, « comme dit le » prophète, il n'a jamais manqué ni *médecine* ni *médecin* en Galaad [1]. »

Voici, au reste, quelques extraits de ce *discours* que nous prions nos lecteurs de lire avec attention ; jamais l'Église n'est si grande que lorsqu'elle parait ainsi s'humilier.

Les *légats* [2] font d'abord observer que le concile a été assemblé pour arriver à l'*extirpation de l'hérésie*, à la *réformation de la discipline et des mœurs*, et pour fonder la *paix éternelle de toute Eglise* [3]. 2° Qu'ils ne doivent point penser que ce soit eux, en tant qu'hommes, c'est-à-dire par leur *prudence* ou leur puissance, qu'ils pourront opérer ces grandes choses ; penser cela ce serait *errer sur le fondement même de toutes leurs actions* [4]. 3° Que la *puissance* du Christ seule peut sauver l'Eglise. 4° Qu'enfin, pour eux ils doivent avouer que non-seulement ils ne peuvent rien, mais encore qu'ils sont en grande partie la cause du mal qui existe. C'est ce que les légats exposent en ces termes :

2. Nécessité de confesser ses erreurs et ses manquements.

« Si nous voulons avouer la vérité, nous ne pouvons dire autrement, si ce n'est que nous avons manqué à bien des choses dans l'ad-

[1] Voir Bulle *exurge Domine*, dans le *Bull. mag.*, t. I, p. 612, édit. de Luxembourg.

[2] Les légats du pape étaient les cardinaux : 1° *Jean Marie Del-Monte* évêque de Palestrine. Il avait assisté au concile de Latran, et était renommé par son érudition et sa longue expérience; il fut élu pape le 8 février 1550, sous le nom de *Jules III*, et mourut à Rome, le 28 mars 1555. — 2° *Marcel Cervini*, évêque de Gubbio, estimé de tous par son savoir et l'intégrité de ses mœurs; il fut élu pape le 9 avril 1555, sous le nom de *Marcel III*, et mourut 21 jours après, regretté de tous, au milieu des soins qu'il se donnait, pour réformer les abus et faire fleurir la piété et la science dans l'Eglise. — 3° *Renaud Polus*, évêque de Cantorbery, l'un des plus grands hommes qu'ait eus l'Angleterre par son savoir et l'intégrité de sa vie, mort le 15 décembre 1558.

[3] *Admonitio atque hortatio legatorum sedis apostolicæ ad patres in concilio tridentino*, lecta in primâ sessione. Dans les *Conciles* de Bail, t. I, p. 517.

[4] Cette déclaration n'a pas empêché un grand nombre d'écrivains, M. Guizot entre autres, de dire que les pères des Conciles y *fondent* le dogme à l'imitation des philosophes qui fondent leurs systèmes.

ministration de la charge qui nous avait été imposée, et que nous avons été la cause, en grande partie, de ces mêmes maux, pour la guérison desquels nous avions été élus. Ce n'est pas même assez d'avouer ici que nous avons été au-dessous d'une si grande charge...

» Ce que le Christ a fait à cause de son grand amour pour Dieu le Père, et de sa grande miséricorde à notre égard, faisons-le nous-mêmes en ce moment; la justice le demande, de nous, à savoir, nous pasteurs, reconnaissons-nous devant le tribunal du Dieu de miséricorde, coupables de tous les maux dont le troupeau du Christ a été accablé, et mettant sur notre compte, non par *piété*, mais par *justice*, les péchés de tous, parce que, en *réalité*, nous sommes en grande partie la cause de ces maux, implorons la divine Providence par Jésus-Christ.

» Quant à ce que nous disons que nous pasteurs avons été la cause des maux dont l'Eglise est opprimée, si quelqu'un prétendait que cela a été dit injustement, et plutôt par quelque exagération de paroles que, selon la vérité, l'expérience même des choses, laquelle ne peut mentir, le prouverait.

» Tournons, en effet, un moment nos regards sur les maux eux-mêmes dont l'Eglise est opprimée, et aussi sur nos péchés. Mais qui pourrait compter ces derniers, qui ensemble avec les autres maux sont plus nombreux que les grains de sable de la mer, et poussent un cri qui s'élève jusqu'au ciel? Circonscrivons donc la multitude de nos maux, dans les limites mêmes dans lesquelles ce concile, qui est appelé à guérir les principaux, les a circonscrits.

» Ils sont au nombre de trois, comme nous l'avons dit : *l'hérésie, la chute de la discipline et des mœurs, la guerre intérieure et extérieure.*

» Voyons donc ici et considérons d'où ont pris leur origine ces calamités qui depuis de si *nombreuses années* affligent l'Eglise. Examinons si ce n'est pas nous-mêmes qui avons donné le principe et l'accroissement à ces calamités.

3. Origine et principe des hérésies qui désolent l'Eglise. — Négligence à semer les bonnes doctrines et à extirper les mauvaises.

» Et d'abord examinons le principe et le commencement de ces *hérésies*, qui pullulent de tous côtés au tems présent.

» Si nous voulons nier leur avoir donné le principe, parce que nous

n'avons été les auteurs d'aucune hérésie, cependant comme des *sentences*, ou *propositions perverses touchant la Foi*, se sont élevées, comme des ronces et des épines, dans le champ du Seigneur dont la culture nous avait été confiée ; si ces sentences ont pullulé d'*elles-mêmes* comme cela arrive aux herbes vicieuses[1], cependant celui qui n'a point cultivé le champ comme il le devait, celui qui n'a point semé (la bonne semence), celui qui n'a pas eu soin d'extirper tout de suite les mauvaises plantes qui pullulaient, ne doit pas moins être regardé comme leur ayant donné naissance, que s'il les avait lui-même semées, puisque toutes ces herbes se sont élevées, n'ont pris naissance qu'à cause de la négligence de l'agriculteur, origine de leur accroissement.

» Que ceux-là donc se secouent (*excutiant*), qui sont agriculteurs dans le champ du Seigneur ; qu'ils interrogent leur conscience pour savoir comment ils se sont conduits dans la *culture* qu'ils devaient donner à ce champ, et la *semence* qu'ils devaient y jeter. Ceux qui feront ces examens, surtout en ces tems présents, où il y en a si peu qui s'occupent de cultiver les champs du Seigneur, ne mettront pas (croyons-nous) longtems en doute, si ce n'est pas à eux que revient la faute et la responsabilité de toutes les *hérésies* qui pullulent de tous côtés dans l'Eglise. En voilà assez sous forme d'avertissement sur ce qui regarde le premier point, celui des *hérésies*.

4. Origine et principe de la corruption des mœurs.

» Passons au second point qui comprend la *chute de la discipline des mœurs et les abus*, comme l'on dit. Mais ici il n'est pas nécessaire de nous arrêter à rechercher longtems quels sont ceux qui sont les auteurs d'un si effroyable déluge de maux, puisque nous ne pourrions pas même désigner un autre que nous pour auteur de ces calamités.

5. Origine et principe des guerres intestines.

» C'est pourquoi, passons au troisième point qui comprend les obstacles à la paix de l'Eglise, tels que les *guerres domestiques et ex-*

[1] Les herbes vicieuses ne *pullulent pas d'elles-mêmes*, mais elles proviennent des graines qu'on y a semées. S'il y avait des erreurs, c'est donc qu'on les avait *semées*; ce sont ces *semences* que nous avons recherchées dans nos *Annales*.

térieures; elles ont troublé depuis longtems la paix de l'Église et la troublent encore. Sur cela, nous dirons seulement une chose, que si les guerres sont les fléaux dont Dieu nous punit (ce qu'au reste il a prouvé par des signes certains) puisque nous sommes coupables des deux précédentes calamités dont nous ne pouvons nous excuser, il faut encore avouer que nous sommes à ce titre, la principale cause de ces guerres. Or, nous pensons que Dieu nous envoie ces fléaux, pour nous châtier, nous pécheurs, et pour mettre devant nos yeux, les péchés mêmes, par lesquels nous avons offensé sa majesté. Mais ici toute personne qui voudra un moment considérer, par quels moyens l'Eglise a été vexée par la violence des armes, qu'elle considère attentivement, quelles sont les choses dans lesquelles l'Eglise est frappée dans ces mêmes guerres. Il ne s'agit pas ici de chercher de quelles armes nous parlons, que ce soit les guerres intestines entre nos princes, ou les guerres extérieures des Turcs, lesquelles nous ont fait tant de mal dans les années précédentes; ou les vexations de la part de ceux qui ont secoué l'obédience de leurs pasteurs, et les ont chassés de leurs siéges. Nous parlons ici en général, de toutes les guerres qui ont été tournées contre nous, ont chassé les pasteurs de leurs Eglises, ont confondu tous les ordres, ont mis des laïques à la place des évêques, ont pillé les biens des Eglises, suspendu le cours de la parole; — or nous disons ici qu'il n'y a aucun de ces fléaux qui ne se trouve écrit en lettres très-claires, dans le livre qu'on peut intituler : *Des abus commis par les pasteurs.* Si la plus grande partie de ceux qui s'attribuent ce titre veulent bien le lire, ils trouveront à la première vue que notre ambition, notre avarice, nos passions avaient d'abord fait peser tous ces maux sur le peuple de Dieu, et que c'est par la violence de ces passions que les pasteurs ont été chassés de leurs Eglises, que les peuples ont été privés du *pain de la parole*, que les biens des Eglises, qui sont les biens des pauvres, leur ont été enlevés, que le sacerdoce a été confié à des indignes, et donné à ceux qui ne diffèrent des laïques que par la forme des vêtemens et pas même quelquefois par cette forme. Quelle est celle de ces choses que nous puissions nier avoir été commise par nous pendant ces dernières années? C'est pourquoi si le Turc, si les hérétiques font ces mêmes choses contre nous, que devons-nous y voir que notre châtiment,

et en même tems un juste jugement de Dieu, jugement plein de miséricorde? Car si nous étions châtiés selon nos mérites, déjà depuis longtems il en aurait été de nous *comme de Sodome et de Gomorrhe*[1].

» Mais pourquoi mettons-nous maintenant ces choses devant vos yeux? Est-ce pour vous couvrir de confusion? Oh! non, mais c'est plutôt pour vous avertir comme nos pères et nos frères chéris, et surtout nous-mêmes, comment nous pouvons éloigner de nous, les fléaux dont nous sommes affligés, et ceux plus graves encore qui nous menacent si nous ne venons à resipiscence, afin que nous évitions ce terrible jugement de Dieu, terrible pour tous ceux qui ne se repentent pas, mais surtout pour ceux qui sont élevés au-dessus des autres. « *Car*, comme le dit l'Écriture, *une grave justice sera » faite envers ceux qui président*[2]. » Or, nous voyons commencer maintenant ce jugement par *la maison de Dieu*[3]. »

Ces paroles tirèrent des larmes des yeux de la plupart des pères, et c'est à la vue de ces larmes que les légats fondent l'espoir que l'esprit de Dieu, viendra habiter parmi eux, pour les éclairer et les diriger. — Ayant à parler des Princes, ils se servent de ces admirables paroles: « Quoique nous sachions et confessions avec joie que nous » avons des princes chrétiens, ce que nos pères n'avaient pas dans » l'ancienne et la nouvelle Eglise, cependant avant toutes choses, » nous devons toujours avoir pour règle dans ce concile, que ce n'est » point ici le lieu d'accorder des louanges à qui que ce soit, si ce » n'est à DIEU SEUL dans JÉSUS-CHRIST, de le justifier lui seul, » et de condamner tout homme, et d'abord nous-mêmes qui vous » parlons, etc[4]. »

Nous croyons qu'après un tel exemple et de semblables paroles, il ne restera de scrupule à personne sur le droit et le devoir de rechercher avec liberté dans notre enseignement, les principes qui pourraient être dangereux et de les proscrire avec le plus de soin.

A. B.

[1] Isaïe, I, 9.
[2] *Sagesse*, VI, 6.
[3] I Pierre, IV, 17.
[4] *Summa conciliorum* de Bail, t. I, p. 518-519.

Enseignement Catholique.

RÉPONSE A QUELQUES OBSERVATIONS

SUR

L'EXAMEN QUE NOUS AVONS FAIT DE QUELQUES ERREURS RATIONALISTES ET PANTHÉISTES PROFESSÉES DANS LES ÉCOLES DÈS LE 13e SIÈCLE.

1. Etat de la question. — Danger de certaines tendances.

Les détails que nous avons donnés sur les principes rationalistes et panthéistes, qui commencaient à se glisser dans les écoles dès le 13e siècle, ont été lus avec intérêt par toutes les personnes qui s'occupent d'enseignement et de science théologiques. Plusieurs, de vive voix et par écrit, nous en ont remercié, comme d'un vrai service rendu à la polémique catholique. Cependant un professeur de grand séminaire a cru devoir remarquer que quelques-unes de nos expressions avaient une portée trop générale, et nous a adressé une *lettre* très-convenable pour nous reprendre et nous engager à les modifier. Comme nous ne cherchons, ainsi que lui, que la vérité, nous publions sa *lettre*. Mais avant, nous devons signaler une disposition fâcheuse que nous avons déjà remarquée dans la polémique de M. l'abbé Maret, de dom Gardereau, et que nous retrouvons encore ici. C'est celle de ne pas *répondre directement* aux reproches que nous faisons à cette philosophie, que nous ne croyons pas catholique.

Nous avons fait observer que, dès le 13e siècle, on voyait se glisser certaines erreurs qui s'étaient continuées jusque dans les tems actuels. — Nous avons nommé ces erreurs : *Abandon de la méthode traditionnelle ; prétention de trouver dans l'homme les vérités qu'il faut croire ou qu'il faut pratiquer.* — Don gratuit que l'on fait à l'homme d'avoir l'*intuition directe de la vérité*, *communications naturelles directes et cachées avec Dieu même*, *participation nécessaire de la raison humaine avec la raison divine*, etc. — Nous avons cité les papes, qui ont reproché aux docteurs et professeurs, cette tendance et ces erreurs, les évêques qui les ont condamnées,

es corps entiers de docteurs qui les ont soutenues, etc. Et puis, que fait-on? Excuse-t-on ces propositions? dit-on que nous avons mal cité? Non. Mais on passe à côté, et l'on nous parle des éloges que l'on a donnés aux universités pour toute autre partie de leur enseignement, de la sainteté de tels ou tels docteurs, de la réputation qu'ils ont, de la pureté de la foi et de la sincérité de la croyance de ce siècle, etc., etc. : toutes choses qui n'ont jamais été mises en doute. — Nous allons voir plusieurs de ces défauts se manifester dans la lettre que l'on va lire. — Et cependant, il serait tems que le clergé abordât franchement, de front et dans toute sa profondeur, la polémique; car s'il ne le fait, tandis qu'il s'amuse à défendre tel ou tel ornement de l'édifice qui n'est pas mis en doute, il ne s'aperçoit pas que la mine est attachée aux fondemens, et que, si elle éclate, l'ouvrage croulera de fond en comble. — Cette mine est ostensible et claire : *On veut élever un Christianisme naturel*, à la place du Christianisme surnaturel; *une révélation directe*, *intérieure*, *individuelle*, à la place de la révélation *extérieure*, *générale*, *traditionnelle*, *historique*, la seule que Dieu ait faite pour être obligatoire à l'homme. Nous le répétons encore : *caveant consules*.

Voici la lettre; elle est de M. l'abbé *Espitalier*, professeur au grand séminaire de Marseille.

Monsieur le directeur,

Lecteur assidu de vos *Annales* qu'on ne saurait assez estimer, formé même en grande partie sur leur esprit, j'attendais avec impatience votre dernier numéro de novembre, pour voir la manière dont se terminerait enfin la polemique importante, que vous soutenez avec tant de zèle et tant de science sur la *première des questions philosophiques*. Dès le commencement de cette intéressante polémique, nous partagions vos convictions, sur certaines méthodes et certaines expressions, qu'il est tems de *voir disparaître de l'enseignement philosophique et théologique*, aujourd'hui surtout que le Rationalisme nous déborde de tout côté. Tout catholique, qui sait comprendre les tems où nous vivons, ne doit pas avoir des pensées différentes, et ce n'a pas été une surprise pour nous de voir vous arriver de toute part des lettres d'approbation. L'article du dernier numéro n'est pas inférieur à ceux qui précèdent, et vous avez fort bien montré que l'autorité de saint Bonaventure est nulle, pour le savant bénédictin dom Gardereau; puisque ce docteur ne parle pas de l'état *purement naturel;* mais de l'état *surnaturel et mystique* d'une âme qui

s'élève à Dieu par la grâce. Quant à certaines expressions dont il se sert, vous dites fort bien que saint Bonaventure, comme tant d'autres saints docteurs, s'en serait abstenu, s'il avait vécu de notre tems.

§ 1. *Argumens généraux en faveur de la scholastique.*

A propos de cela et comme *ex abundantiâ juris*, vous avez fait précéder la polémique d'un article sur le 13e siècle ayant pour titre : *Examen de quelques erreurs rationalistes et panthéistes professées dans les écoles au* 13e *siècle* (*et qui se sont continuées jusqu'à nos jours*)[1]. Ici, monsieur le directeur, malgré ma bonne volonté, j'allais dire mes préjugés en votre faveur, tant vous nous avez accoutumés à voir la science et la bonne foi dominer dans vos productions, j'ai apperçu, avec surprise et avec peine, une *attaque générale contre le* 13e *siècle et contre la scholastique*, qui d'ailleurs n'était pas nécessaire à votre thèse assez défendue par la force des raisons. La série de vos *Annales* semblait nous promettre tout autre chose d'un examen de la *science catholique dans le moyen-âge* qu'une critique, qui, malgré vos intentions droites, vous ferait l'écho des vieilles haines et des vieilles passions du *Protestantisme*, de la *Renaissance payenne* et de la *Philosophie* des deux derniers siècles.

En effet, M. le directeur, *à priori* et sans examen, un catholique serait déjà porté à croire que l'époque de la scholastique fut une grande époque, précisément parce qu'elle est devenue l'épouvantail et l'objet des haines rancuneuses et passionnées de l'hérésie et du rationalisme. L'erreur, vous le savez, *n'attaque jamais l'erreur*, comme les ténèbres ne repoussent jamais les ténèbres; mais elle a le sens délicat pour poursuivre de ses haines la vérité, comme les ténèbres ne sont opposées qu'à la lumière. Ce serait un grand argument général en faveur de la scholastique; mais il n'est pas le seul.

A priori encore, peut-on concevoir que les siècles des grandes expéditions catholiques de l'Occident contre l'Orient; que les siècles des plus belles productions de la poésie chrétienne, de l'architecture et de la peinture chrétienne; que les siècles qui ont produit tant de belles figures dans tous les rangs de la société, qui furent gouvernés par tant de saints et d'illustres pontifes; en un mot que les siècles du plus beau tems de la milice chrétienne, de l'art chrétien, de la société chrétienne, aient été des siècles d'*ignorance*, des siècles de *barbarie*, des siècles de *sophistes* par rapport à la *science?* Surtout quand ces siècles ont pour représentans dans la science des saint Anselme, des saint Bernard, des Hugues et des Richard de Saint-Victor, des Pierre Lombard, des Alexandre de Halès, des Vincent de Beauvais, des

[1] Nous rétablissons le *titre complet* de notre article dont M. l'abbé Espitalier n'avait cité que la moitié. A. B.

Albert-le Grand, des saint Bonaventure, des saint Thomas, des Roger-Bacon, pour ne parler que des sommités, durant l'espace de 200 ans seulement.

Je ne sais, mais il me semble que c'est d'avance une forte *présomption* en faveur de la *scholastique*. Aussi je suis fermement persuadé que c'est plutôt une préoccupation passagère, qu'un jugement arrêté, qui vous a entraîné dans une critique aussi défavorable pour ces beaux siècles et surtout pour le 13ᵉ qui est le plus remarquable. D'autant plus, comme je l'ai observé déjà, que cela était peu nécessaire à la question que vous défendez, et pourrait même devenir nuisible à votre thèse dans l'esprit de plusieurs personnes.

Nous reconnaissons tout ce qu'il y a de mesure et de loyauté dans ces observations, d'autant plus que, pour le fonds des idées, nous sommes de l'avis même de M. l'abbé Espitalier; mais il nous permettra de faire deux observations sur sa critique.

1° Nous n'avons point attaqué la *science*, la *foi*, la *croyance catholique* du 13ᵉ siècle, et surtout de ses plus fameux docteurs. Nous avons dit seulement, en nous servant des termes des théologiens, qu'ils avaient *adopté une méthode de discussion ou d'enseignement* qui pouvait être dangereuse; nous avons parlé seulement de *quelques erreurs* professées dans les écoles, et qui se sont continuées jusqu'à nous; enfin, pour montrer plus spécialement et plus sûrement ce qu'il fallait reprocher à ce siècle, nous nous sommes servis des *paroles mêmes* de Grégoire IX, de Jean XXII, de Grégoire XII, de l'évêque de Paris, etc. Leurs paroles sont nos paroles; nous renfermons nos reproches dans les leurs; nous signalons à l'attention de nos lecteurs les propositions mêmes signalées et condamnées par ces maîtres de la doctrine. — Il n'y a pas de réputation, de préjugé, de présomption, pris *à priori*, qui empêchent ce siècle de tomber sous les reproches que lui ont faits les papes et les évêques.

2° Nous ne saurions admettre le principe que pose ici notre adversaire, qu'il n'est pas permis de répéter un reproche, ou de relever un défaut dans l'enseignement, *précisément* parce que les Protestans auraient formulé le même reproche. Nous ne pouvons admettre comme un axiome que l'erreur *n'attaque jamais l'erreur*. C'est là une maxime erronée, propre à repousser tout rapprochement, et qui, en elle-même, est *injuste*. Nous disons, nous, qu'il y avait des *choses justes dans les reproches des protestans*, comme le disaient les légats du pape au concile de Trente, dans le discours si grand, si ma-

jestueux, que nous avons cité ci-dessus; que ces protestans ont été *coupables*, non d'avoir formulé des *plaintes*, fait des *critiques*, demandé des *réformes*; mais qu'ils sont *coupables* 1° d'avoir exagéré et dénaturé les défauts qui se trouvaient dans l'Église; 2° d'avoir cru qu'on ne pouvait les guérir dans l'Eglise et par l'Eglise; 3° d'avoir augmenté le mal et rendu la plaie incurable; 4° et enfin, qu'ils sont surtout *inexcusables* d'être *sortis* de l'Eglise. Nous sommes sûrs de ne pas juger avec trop d'indulgence ni avec trop de sévérité, en parlant ainsi du Protestantisme, car c'est le langage même de la *Bulle* qui les a condamnés :

« Dans cette cour romaine, que si amèrement il (Luther) censure, » dit Léon X, en lui attribuant *plus de vices qu'il ne convient*, » d'après les vaines rumeurs d'esprits malveillans, il n'aurait point » trouvé *tant d'erreurs*, et nous lui aurions fait voir, clair comme le » jour, que les saints pontifes romains nos prédécesseurs, qu'il dé- » chire par ses injures et sans retenue, n'ont jamais erré dans ces » canons et ces constitutions, qu'il s'efforce de mordre; car, comme » dit le prophète : *Il ne manque ni médecine ni médecin dans* » *Galaad*[1]. »

Quant à ce que nous disons, que les Protestans fondèrent des abus mille fois plus crians, nous citerons pour preuve les aveux même de Luther, qui écrit ainsi, peu de tems après, sa séparation de l'Eglise.

Lettre de Luther sur les fruits de la Réforme.

« Je ne m'étonnerais pas que Dieu ouvrît à la fin les portes et les » fenêtres de l'enfer, et qu'il fit neiger et grêler des flots de diables, » ou pleuvoir du ciel sur nos têtes le soufre et la flamme, et qu'il nous » ensevelît dans des abîmes de feu, comme Sodome et Gomorrhe. Si » Sodome et Gomorrhe avaient reçu les dons qui nous ont été accor- » dés, si elles avaient eu *nos visions* et entendu nos prédications, » elles seraient encore debout. Mille fois moins coupables cependant » que l'Allemagne; car elles n'avaient pas reçu la parole de Dieu de » ses prédicateurs. Et nous, qui l'avons reçue et ouïe, nous ne cher- » chons qu'à nous élever contre le Seigneur. Des esprits indisciplinés

[1] Bulle *Exurge domine* dans le *Bull. mag.*, t. I, p. 610, édit. de Luxembourg. Nous l'avons traduite en grande partie dans *l'Univ. Catholique*, t. XII, p. 141.

» compromettent la parole divine, et les nobles et les riches travaillent » à lui ôter sa gloire, afin que nous autres, peuple, nous ayons ce » que nous méritons : la colère de Dieu !

« Si l'Allemagne doit vivre ainsi, je rougis d'être un de ses fils, de » parler sa langue ; et s'il m'était permis de faire taire la voix de ma » conscience, je voudrais *appeler le pape*, et l'aider lui et ses sup- » pôts à nous enchaîner, à nous torturer, à nous scandaliser plus qu'il » ne l'a fait encore...

» Depuis la chute du papisme, de ses excommunications et de ses » châtiments spirituels, le peuple s'est pris de dédain pour la parole » de Dieu : le soin des églises ne l'inquiète plus ; il a cessé de craindre » et d'honorer Dieu. C'est à *l'électeur, comme au chef suprême*, » qu'il appartient de veiller, de défendre l'œuvre sainte, que tout le » monde abandonne.... Je voudrais, si cela était possible, laisser ces » hommes sans prédicateur ni pasteur, et vivant en pourceaux. Il n'y » a plus nicrainte ni amour de Dieu ; le joug du pape brisé, chacun » s'est mis à vivre à sa guise. Mais à nous tous, *et principalement* » *au prince*, c'est un devoir d'élever l'enfance dans la crainte et » l'amour du seigneur ; de leur donner des maîtres et des pasteurs ; » que les vieillards, s'ils n'en veulent pas, *s'en aillent au diable!* Mais » il y aurait, pour le pouvoir, honte à laisser les jeunes gens se vautrer » dans la fange [1]. »

Voilà ce qu'il faut répondre aux Protestants, et non pas venir leur dire qu'*à priori* une chose est *bonne* parce qu'ils l'ont *attaquée*, et que les catholiques doivent défendre tout ce que leurs adversaires ont blâmé. Et pour parler de la Scholastique en particulier, il se rencontre que ce sont les protestants principalement qui ont admis et soutenu les principes que nous reprochons à quelques scholastiques, à savoir : la *vision*, l'*intuition personnelle de la vérité*, la *communication directe et intérieure de Dieu à l'homme.* Comment un professeur de théologie ne voit-il pas que c'est là le principe même du Protestantisme et du Philosophisme ? Ici même Luther leur parle de ses *visions*, comme les éclectiques, M. Maret, dom Gardereau et l'abbé Gioberti,

[1] Luther's *Werke*. Edit. d'Altenburg, t. III, p. 519. — Reinhard's *Sämmtliche Reformations predigten*, t. III, p. 445. — Audin, t. II, p. 218.

sur les pas de M. Malebranche, parlent de leur *intuition de l'essence de Dieu* !

§ 2. *Notre but dans cet article.*

Si l'article que vous avez publié ne devait avoir qu'une influence mesquine et restreinte, jamais nous ne nous serions permis d'y rien contredire; mais comme votre estimable journal exerce une grande influence sur beaucoup de bons esprits qui y voient un des meilleurs recueils apologétiques de leur foi, il serait fâcheux qu'à l'ombre de votre science et de votre réputation, ils y puisassent des idées fausses ou incomplètes sur une des plus illustres époques de l'histoire religieuse de l'esprit humain. C'est ce qui nous a déterminé à relever quelques *inexactitudes* et quelques *conclusions* dans l'article dont il s'agit. J'espère, monsieur le directeur, que vous ne serez pas offensé de ma démarche, elle n'a d'autre but et d'autre mobile que l'intérêt de la science et de la vérité. Ce n'est pas une polémique que je viens soulever, il y a assez de guerres civiles dans les rangs catholiques, et d'ailleurs mes occupations ne me permettraient pas de la soutenir; ce n'est pas même un examen détaillé et approfondi des auteurs du moyen-âge; je n'invoquerai pas saint Thomas, saint Bonaventure et les autres grands docteurs de ce siècle, pour les faire répondre au reproche général que vous avez fait peser sur leur enseignement. Ce serait trop long, et peu nécessaire pour ce dont il s'agit. Tout mon but est de *relever quelques faits* que vous citez, de les placer sous leur jour véritable, et de les soutenir par des faits analogues.

Nous acceptons avec grand plaisir l'examen de *ces faits*; nous ne nous croyons pas infaillible, et bien loin de nous croire *offensé*, nous nous croyons *honoré* de l'attention que notre savant adversaire veut bien donner à nos paroles.

§ 3. *Autorité de l'histoire de la philosophie de Mgr Bouvier.*

Vous me permettrez d'abord, monsieur le directeur, de décliner l'autorité que vous apportez de Mgr *Bouvier*. Cet auteur, estimable d'ailleurs, composa son *Histoire de la philosophie*, moins pour accomplir une œuvre parfaite en son genre, que pour remplir, le plus tôt possible, un vide considérable dans l'enseignement catholique; son ouvrage se ressent de cette précipitation; souvent il ne fait que suivre des auteurs qui ne sont rien moins que recommandables par la bonne foi et la pureté de leurs doctrines, et presque jamais il ne puise aux sources originales. Il ne vous sera pas difficile de vous en convaincre, je suis même persuadé d'avance que votre bonne foi n'admet pas tout ce que vous citez de cet ouvrage dans votre article. Direz-vous en effet, comme il y est dit, que la scholastique fut un tems de *scepticisme universel*[1]?

[1] *Annales*, n° 95, t. XVI, p. 359.

Admettez-vous, comme retombant sur la scholastique, les plaintes du P. Mersenne, contemporain de Descartes, contre le grand *nombre d'athées qu'il y avait de son tems*[1]? Traiterez-vous avec autant de légèreté de ce que saint Bonaventure dit *des anges* qui est presque tout d'après saint Augustin? Et pourriez-vous dire, si la préoccupation d'un moment ne vous avait distrait, que ces citations sont *toutes très-justes*[2]? Vous me permettrez d'en finir là sur ce chapitre, et vous comprendrez facilement que c'est avec une peine infinie que je me vois obligé de parler de la sorte[3].

Nous répondons directement à M. l'abbé Espitalier : 1° Il est vrai que nous ne regardons pas l'ouvrage de Mgr Bouvier comme complet, et il ne le croit pas tel lui-même ; mais nous croyons que ce que nous lui avons emprunté, et pour le motif que nous l'avons emprunté, est parfaitement *juste*. On nous accusait de *manquer de respect* à saint Bonaventure, parce que nous critiquions quelques parties de sa *méthode philosophique*. Nous avons cité l'exemple d'un évêque qui le critique à bon droit, et qui, se tromperait-il en le critiquant, n'aurait pas *manqué de respect* pour cela à saint Bonaventure ; car enfin ce *grand saint* n'est ni infaillible ni inattaquable, et nous défions M. l'abbé Espitalier de soutenir *pour son compte* ce que ce docteur dit des *anges*, sa théorie de la *mémoire*, qui *retient les choses futures par prévision*, etc.

2° Oui, nous disons avec Mgr Bouvier que la scholastique fut un tems de *scepticisme universel*, en ajoutant (ce que M. Espitalier a supprimé) *pour tous ceux que la foi divine ne guidait pas* (*Ann.* ibid.). Oui, nous admettons les plaintes du P. Mersenne sur le nombre des athées, en ajoutant, (ce que M. l'abbé Espitalier a supprimé), *que ce nombre paraît exagéré*, etc. Il ne faut pas changer le sens des paroles d'un auteur, en supprimant les restrictions qu'il y a ajoutées.

§ 4. *Preuves qui ne vont pas au sujet propre de l'article.*

Avant de discuter les autorités et les faits que vous apportez ensuite, il est bon de *mettre d'abord de côté* tout ce qui a rapport *à Raymond Lulle*. Il

[1] *Ibid.*

[2] *Ibid.*, 361.

[3] Par rapport à l'autorité de cet auteur touchant la *Scholastique*, nous pourrions renvoyer aux articles que vous citez des *Annales*, t. IV, p. 132 et 311 (1re série).

s'agit précisément et proprement du 13ᵉ siècle, et Raymond Lulle appartient au 14ᵉ qui, quoique glorieux encore, commence la décadence selon l'aveu de tous. Ce que vous dites d'ailleurs de Raymond Lulle pourrait facilement fournir matière à une intéressante discussion, sur laquelle nous pourrons revenir. Toujours est-il que cela fait peu au 13ᵉ siècle dont il s'agit. — Il faut laisser encore le paragraphe 14 [1] qui a rapport à l'approbation et à la condamnation de Descartes, Avicenne, Aristote *au nom du roi* par l'Université il s'agit du 13ᵉ siècle et cet événement est de 1691. — Cela posé, franchement et sans passion, mais seulement par intérêt pour la vérité, discutons les autorités et les faits que vous apportez.

Nous devons faire remarquer ici que M. Espitalier change complétement le sens, la portée et tout l'esprit de notre article, et nous concevons maintenant pourquoi il a retranché du titre de cet article ces derniers mots, *et qui se sont continuées jusqu'à nos jours*. Non, il ne s'agit *pas seulement du* 13ᵉ siècle, mais surtout de l'influence que ce siècle a eue sur les suivants et sur le nôtre. Nous ne fesons pas de ces *exercitationes*, ou *gymnastiques* littéraires. Les tems sont trop graves pour songer à s'*amuser*. Nous n'avons attaqué dans le 13ᵉ *siècle* que les erreurs qui s'étaient propagées dans les siècles suivants. Voilà pourquoi il a été nécessaire de parler de Raymond Lulle, qui peut passer pour celui qui a fondé l'école des *intuitions directes*, de l'*invention de la vérité par l'homme*, etc. Sa *méthode* n'est pas un fait isolé; tout un ordre puissant, les *Franciscains*, l'a défendue, adoptée et protégée, de même que les *Dominicains* ont *propagé* la *méthode* de *trouver tout dans Aristote;* les uns et les autres ont contribué à fonder une *philosophie naturelle*, distincte et séparée de la *tradition*. C'est cette philosophie qui a fondé la *religion* dite *naturelle*, qui est devenue logiquement *humanitaire* et *panthéiste*. C'est donc à son origine qu'il fallait signaler cette aberration. Nous avons dû aussi noter cet enseignement fait forcément au *nom du roi* : c'était une idolâtrie, de même que c'est une idolâtrie individuelle que de prétendre *inventer soi-même* un dogme ou une morale. Tout cela se tient; tout cela est clair comme le jour. Nous sommes étonnés qu'une personne d'un esprit élevé, comme M. Espitalier, n'en ait pas vu l'intime connexion. Il y va de la vie ou de la mort du catholi-

[1] *Ibid.*, 377.

cisme, qu'on *transforme* insensiblement en religion *inventée* ou *humanitaire*. Nous le répétons, que les *évêques y avisent*.

§ 5. *Grégoire* IX *dans ses rapports avec l'Université de Paris.*

Vous citez d'abord tout au long une lettre remarquable du grand et vénérable pontife Grégoire IX, qui gouverna avec tant de vigueur, l'église catholique dans ses luttes avec le despote Frédéric. C'est un monument remarquable parmi les œuvres toutes remarquables de ce glorieux pontife. On voit ce grand pape reprocher à *quelques docteurs* de Paris leurs prétentions naturalistes qui, les transformant en *théophantes* plutôt qu'en *théologiens*, leur faisaient confondre la foi et la science, et leur donnaient l'audace de vouloir s'élever directement et s'unir immédiatement à Dieu par les forces naturelles et sans le *secours de la grâce*.

Il y a ici une lacune dans l'exposé de notre adversaire : nous la faisons remarquer parce qu'elle renferme le point essentiel de notre discussion. Les *théophantes* ne prétendaient pas seulement s'élever et s'unir à Dieu *sans le secours de la grâce*... Non, ce n'est pas là essentiellement la question. Ils prétendaient *connaître Dieu*, *parler de Dieu*, de ses perfections, sans le *secours de la tradition extérieure*. Voilà le vrai point de la question, la véritable erreur; celle qu'ils ont répandue et qui nous absorbe en ce moment. Grégoire IX le dit expressément : « au lieu qu'ils doivent enseigner la théologie selon les » *traditions* approuvées des saints... O imprudents et gens sourds à » croire tout ce que les *prédicateurs* de la grâce divine, les *prophètes*, » les *évangélistes* et les *apôtres* ont enseigné *par le langage*. » Ceci n'exclut pas la grâce, mais montre par quelle voie la grâce de la *connaissance de Dieu nous arrive*.

Quant à ce qui est dit ici, qu'il ne s'agissait que de *quelques docteurs*, nous ferons observer qu'il est question « d'une *méthode* qui » appuyait les dogmes sur la *science des choses naturelles*, de gens qui » repoussaient la *tradition* dans les questions philosophiques, qui s'*a*» *breuvaient aux torrens philosophiques*, qui faisaient fléchir les *pa*» *roles de Dieu* vers le sens de la doctrine des philosophes ignorant » Dieu, qui asseyaient la *foi sur les raisons naturelles*. » A la suite de ces reproches, Grégoire IX leur ordonne « d'*enseigner la parole théo*» *logique* sans se servir de la *science mondaine*, de ne pas faire un » *mélange adultère* de la parole de Dieu avec les *inventions* philoso» phiques, etc. »

Voilà les docteurs que le pape avertit et censure.

Nous demandons à M. l'abbé Espitalier de nous indiquer celui des philosophes ou des théologiens du 13° siècle ou des suivants, qui plus ou moins, n'a pas enseigné la théologie, en *se servant de cette science mondaine*, celle d'Aristote et de Platon, Malebranche, puis Descartes et leurs adhérents ont-ils fait autre chose, etc.? Il ne faut pas fermer les yeux à la lumière. L'église a suffisamment averti ces docteurs; c'est à nous à suivre ses enseignements et même ses indications.

Rien de plus énergique que les paroles de Grégoire IX, et rien de plus juste que les reproches qu'il adresse à ces docteurs. Mais de ce monument que faut-il conclure? que *tel était l'enseignement de ce 13e siècle* qu'on a appelé *un siècle de gloire et de splendeur théologique* [1]? Cette lettre prouve-t-elle que *les scholastiques du siècle de saint Bonaventure enseignaient une doctrine remplie de dangers et grosse de rationalisme* [2]? Pardonnez, mais il me semble que cette conclusion est au moins exagérée.

Tout au plus, peut-on en conclure qu'en 1228 « *quelques-uns* d'entre les docteurs s'attachaient à une *nouveauté* profane... mettaient la *tête à la place de la queue* et forçaient la *reine à obéir à la servante* [3]. » Pourquoi lorsque le pape dit *quelques uns*, faire retomber le reproche sur *toute l'Université* et sur toute *la scholastique;* et surtout pourquoi dire que les erreurs repoussées par le pape étaient *l'enseignement* de *tout* le 13me siècle? Cette conclusion ne paraît donc pas légitime. Pour moi j'en conclus, au contraire, que *tous* ne participaient pas à ces erreurs, que l'enseignement de *toute* la scholastique n'était pas *gros de rationalisme.* Bien plus, mais vers la fin, le pape ajoute: « Afin que cet enseignement ne se répande pas comme un can» cer et ne souille pas un grand nombre d'esprits, etc. [4]. » D'où naturellement je me vois en droit de conclure que ces docteurs étaient en petit nombre et que le grand nombre n'y participait pas.

Au surplus, une conclusion générale bien différente de celle que vous avez tirée, M. le directeur, se présente à la lecture de cette lettre admirable et digne d'être méditée [5]. Si l'enseignement des erreurs abominables et dignes de toute réprobation que Grégoire IX signala, avait été l'enseignement géné-

[1] *Annales*, p. 365.

[2] *Ibid.*

[3] Paroles de Grégoire IX. Voir *Annales*, p. 362, 363.

[4] *Ibid.* p. 364.

[5] Et ici qu'il me soit permis de vous remercier au nom des catholiques de nous avoir fait connaître ce monument, qui est rare, et que je n'avais pas encore trouvé, malgré plusieurs recherches. Le *Bullaire romain* n'en

ral du 13me siècle et de la scholastique, le pape aurait-il écrit une semblable lettre, et voit-on que, dans les siècles où l'erreur a dominé, un exemple semblable ait été reproduit? Aurait-il dit: qu'il a été « frappé d'une vraie douleur de cœur et d'une amertume d'absinthe en apprenant » cette nouvelle, si, en effet, ces doctrines avaient souillé *tout* l'enseignement? Se serait-il servi du terme de *nouveauté* pour qualifier un enseignement *universel* et *ordinaire*? Et enfin l'aurait-il appelé un *cancer qui menace de se répandre*, si, en effet, il eût été répandu dans toutes les chaires du 13e siècle et de la scholastique? Il nous semble que non. Et voilà pourquoi cette lettre, loin de prouver à nos yeux que tel était l'enseignement au 13e siècle, prouve au contraire qu'il était tout différent, et que s'il y eut des erreurs en 1228, (et quel siècle en a été exempt?) ces erreurs au moins étaient partielles, et si extraordinaires qu'un pape se sent alarmé en apprenant cette nouvelle et se croit obligé d'écrire une lettre aussi énergique.

Ceci demande plusieurs explications.

1° On nous fait dire ce que nous n'avons pas dit; on exagère nos paroles pour y trouver à redire. Le pape expose différentes erreurs enseignées par quelques docteurs; à la suite de sa lettre, nous disons: *tels étaient les enseignements de ce* 13e *siècle.* Il est clair qu'il s'agit *seulement des enseignemens signalés par le pape*, et dans le *degré* où il les signale. M. l'abbé Espitalier nous fait dire : tel était l'enseignement *universel* et *ordinaire*, et puis après : le *seul* enseignement de toutes les *écoles* du 13e siècle. N'est-ce pas perdre son tems, le faire perdre à nos lecteurs et à nous-mêmes, que de créer de semblables discussions?

2° Quant à ce que nous trouvons à redire à la direction générale de la *méthode* introduite dans les études, nous devons faire remarquer que les papes, non plus que l'Église, n'ont presque jamais demandé compte aux fidèles de la *manière dont ils arrivaient à la foi.* Pourvu que quelqu'un croie sincèrement et complètement le symbole catholique, il est vrai croyant. L'un croit pour un motif, l'autre pour un autre tout différent. Les Cartésiens, par exemple et les philosophes traitent de préjugé toute croyance qui n'a pas été déposée, puis reprise et approuvée par la raison. L'Église seule ne repousse pas la foi *non*-

fait pas mention et les historiens n'en donnaient qu'un abrégé. Tous les catholiques pourront y voir la ligne de conduite qu'il faut tenir pour résister aux envahissemens du Rationalisme.

raisonnée, la foi du *charbonnier*. Ainsi nous convenons que la foi du 13e siècle était pure. Les *aristotéliciens* trouvaient de bonne foi tout le symbole dans Aristote ; les *platoniciens*, dans leur *intuition*, etc. Mais cela n'empêche pas que la science, la science surtout unie à l'expérience, n'ait le droit et le devoir de rechercher comment certains principes, qui n'étaient qu'une *méthode*, une *voie*, sont devenus des *dogmes mêmes* ; et c'est ce que nous faisons. Nous trouvons donc que certaines *méthodes*, qui sont devenues plus tard le *rationalisme même*, se glissaient dans l'enseignement du 13e siècle. Ainsi, pour en nommer une fameuse, nous dirons que saint Thomas, en introduisant ou plutôt en conservant l'autorité d'Aristote dans la théologie, s'est servi d'une méthode *grosse* de *rationalisme;* sans doute il l'a évité lui-même ; mais il n'en est pas moins vrai que la *méthode d'Aristote* n'est pas la *méthode catholique*. C'est là le *cancer* dont Grégoire IX craignait la *contagion*, ce qui malheureusement s'est vérifié ; cette erreur a *pullulé ;* qui pourrait le nier?

Mais ici la discussion est à l'étroit ; nous avons d'autres monuments du même pontife qui jetteront un plus grand jour et sur les sentimens de Grégoire IX par rapport à l'Université de Paris, et sur l'enseignement du 13e siècle.

Vous connaissez, M. le directeur, la fameuse querelle qui éclata en 1229; précisément à un an d'intervalle de la lettre dont nous venons de parler, entre les étudiants de Paris et les bourgeois. Cette querelle fit suspendre les cours de l'université, retirer de la capitale la plupart des docteurs et faillit amener la ruine de l'université [1]. Faisons la supposition que tout ce que vous avez dit sur le 13e siècle soit parfaitement juste ; que la doctrine de la scholastique était remplie de *dangers* et *grosse de rationalisme*, ou mieux encore que c'était une époque de *scepticisme universel* ; que sa *méthode* était une méthode abusive, inconséquente et sophistique ; que cette université de Paris surtout, car c'est là principalement, je pense, que la scholastique avait ses chaires, n'ÉTAIT QU'UN FOYER de *théophantes* et de *révélateurs de Dieu*, d'*illuminés*, qui selon leurs idées propres ou leurs prétendues visions portaient à tort et à travers des décisions rationalistes sur Dieu, les anges, les âmes, l'éternité. etc. ; supposons en un mot, la vérité de tout ce que vous avez dit ou insinué. Eh bien ! je le demande, dans des circonstances pareilles qui, par un heureux hasard renversaient cette université de Paris, quelle devait

[1] Rorhbacher, *Hist. univ. de l'Eglise*, l. LXXIII, n. I.— *Hist. de l'Egl. gall.* t. XXI, année 1229. — Du Boulay, *Hist. universitatis*, t. III, p. 135.

être la conduite d'un homme aussi sage que Grégoire IX et aussi irrité que vous le supposez contre l'enseignement de la scholastique? Naturellement nous devons croire qu'il se sera réjoui de la chute de ce grand ennemi de la doctrine catholique, et qu'il aura fait tous ses efforts pour empêcher qu'on ne lui fournit de nouvelles armes, puisque la Providence l'avait renversé. Ce serait pourtant une erreur; car selon toutes les apparences, sans les efforts inouis de pontife pendant 3 ans de suite, jamais l'université ne se serait relevée de ses ruines.

Toute cette argumentation repose toujours sur les mêmes fausses suppositions que nous avons combattues. Nous avons dit seulement que l'on voyait dans l'enseignement des écoles des principes *remplis de danger* et *gros de rationalisme.* On ne peut nier cela : ce sont les papes eux-mêmes qui le disent. Mais que fait M. l'abbé Espitalier? il nous accuse d'avoir dit que la scholastique n'ÉTAIT QU'UN foyer de *théophantes* et d'*illuminés* : ce que nous n'avons dit nulle part; il nous accuse d'avoir dit, avec Mgr Bouvier, que c'était une époque de *scepticisme universel*, en supprimant la fin de la phrase : *pour tous ceux que la foi divine ne guidait pas.* Que penser d'une telle polémique? Sans doute, Grégoire IX aurait été coupable de plaider la cause d'une université qui n'aurait été QU'UN foyer de rationalisme, qu'une école de scepticisme universel; mais après avoir montré le *danger* de certaines *méthodes*, le grand pape a bien pu et dû défendre une école où l'on enseignait l'Écriture, les lettres divines et humaines. C'est là tout ce qu'il a fait en continuant ses recommandations, comme nous allons le voir.

Grégoire IX écrivit six lettres pour cette affaire, il envoya plusieurs commissaires, porta des censures, se plaignit au roi saint Louis et à la reine Blanche, à l'évêque même de Paris qui pourtant était le célèbre Guillaume d'Auvergne.

En effet, dès que le pape sut cette facheuse nouvelle, « il en écrivit aux » deux évêques du Mans et de Senlis et à l'archidiacre de Châlons, leur donnant commission d'interposer leurs bons offices entre le roi et l'université, » en sorte qu'elle reçût *satisfaction* pour les *torts* et les *insultes* qu'elle avait » soufferts. La lettre est du 24 novembre 1229 [1]. »

L'évêque de Paris, Guillaume d'Auvergne, reçut aussi une lettre remplie de reproches, où le pape le réprimande en termes assez vifs, de ce qu'au lieu de la protection que l'Université devait attendre de lui, elle l'avait reconnu plus

[1] Rorhbacher, *Hist. univ. de l'Église*, l. LXXIII. n. 1.

capable de la desservir à la cour et d'y entretenir la division que de l'y aider par des bons offices [1]. « En même tems il écrivait au roi (saint Louis) et à » la régente, et sous le voile des pieuses allégories qu'il avait coutume d'in- » sérer dans ses lettres, il découvrait des sentimens très-honorables au royaume » de France et à l'Université [2]. » Cette lettre, en effet, commence ainsi : « Le » royaume de France se distingue depuis longtems par les vertus qu'on l'on » attribue par appropriation aux personnes de la Trinité; savoir : la puissance, » la sagesse, la bonté. Il est puissant par la valeur des princes, sage par la » science du clergé, et bon par la clémence des princes. Mais si les deux ex- » trêmes de ces trois qualités sont destituées de celle du milieu, elles dégénèrent » en vices ; car, sans la sagesse, la puissance devient insolente, et la bonté im- » bécile. » Il continue en exhortant le roi à écouter les conseils des commissaires qu'il a nommés, « de peur, ajouta-t-il, que vous ne sembliez avoir rejeté la » sagesse et la bonté, sans lesquelles la puissance ne peut subsister; et ne » pouvant souffrir que votre royaume *perde cette gloire*, nous serions *obligés* » d'y pourvoir autrement [3]. »

Est-ce là le langage d'un homme, d'un vieillard, d'un pontife irrité contre l'Université de Paris, de ce même Grégoire IX, qui selon vous, un an auparavant, lui aurait reproché *avec âcreté son enseignement rationaliste*, signalé comme dangereuses les chaires de ses écoles, et qualifié les doctrines de ces professeurs du nom de *folie téméraire* et *perverse*? Est-ce ainsi qu'un pape, et un pape comme Grégoire IX, devait traiter les ennemis de la foi et de la grâce, et par conséquent du Christianisme et de l'Église ?

Nous devons faire observer d'abord que M. Espitalier aurait dû noter que l'expression *avec acreté* n'est pas de nous, mais de Raynaldus [4]. Quant aux reproches formulés par le pape, nous avons cité ses paroles ; elles subsistent ; seulement il n'a pas dit, et nous n'avons pas dit que *tout l'enseignement* fût *rationaliste*, etc. Nous avons dit qu'il y avait *certaines erreurs rationalistes et panthéistes qui étaient professées dans ces écoles*, lesquelles s'étaient continuées jusqu'à nos jours. Voilà la thèse qu'il faut attaquer de front, et non nous faire dire plus que nous n'avons dit, et non faire une apologie de ce siècle pour les choses où il n'était pas attaqué.

[1] *Hist. de l'Eglise Gall.* l. xxxi, année 1231.

[2] *Ibid.*

[3] Du Boulay *Hist. univ.* t. iii, p. 135. — et dans Raynaldus, *Ann. Eccl.*, année 1229, n. 53 et 54, t. xiii, p. 401.

[4] Voir le texte dans nos *Ann. ibid.*, t. xvi, p. 361.

Au reste, M. Espitalier peut croire que nous connaissions parfaitement toutes ces lettres et les soins qu'a pris ce pape pour restaurer les études de l'université. Mais, qu'est-ce que cela prouve contre les reproches exprès qu'il fait à certains professeurs ? Cela empêche-t-il que ces erreurs n'aient existé, ne se soient continuées et propagées, qu'elles soient encore dressées contre nous ? — Et parce que nous prenons ces erreurs à leur origine, parce que nous les montrons renfermées dans les *principes mauvais*, signalés par les papes et par les évêques, est-il juste, est-il raisonnable de prétendre que nous attaquons tout ce qu'il y a eu de bien dans ce siècle ? — Nous posons une question à M. l'abbé Espitalier. D'après sa lettre et les sympathies qu'il professe pour nos doctrines, nous concluons qu'il n'est pas *cartésien* : il pense donc que les principes *cartésiens*, admis dans les écoles, ont été funestes. Que dirait-il de celui qui, au lieu de discuter sur ces principes mêmes, viendrait lui dire qu'il accuse *tout l'enseignement* du 17ᵉ siècle d'avoir été *rationaliste* et *panthéiste*, et, pour lui prouver qu'il a tort, lui parlerait du génie de Bossuet et des vertus de Fénelon, et viendrait lui citer les lettres des papes qui ont loué ces grands hommes et favorisé les études en France ? C'est pourtant ce qu'il fait contre nous.

Mais ce n'est pas tout. En 1231 l'affaire n'était pas encore terminée, malgré les ordres du pape, lorsque le 13 avril 1231, deux docteurs de l'Université qui représentaient ce corps devant le pape, partirent de Rome pour Paris avec une lettre dont nous allons extraire quelques passages, et qui mit fin aux troubles.

« *Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à nos bien aimés fils* » *les maîtres et les étudiants de Paris, salut et bénédiction apostolique.*

» Paris, la *mère des sciences* et l'objet de notre dilection, brille comme une » nouvelle *Cariath-Séphar* (la *ville des lettres*), elle est grande et illustre, » mais on souhaiterait en elle plus de faveur pour les maîtres et les étudians. » C'est dans son sein que comme dans son laboratoire spécial, la sagesse renferme le trésor de ses mines d'argent ; c'est là qu'elle a une place où elle travaille l'or artistement ; c'est là que les sages dans la parole mystique, fabriquent des ornemens d'or rehaussés d'argent et ornés de pierres précieuses ou » plutôt inappréciables, dont ils ornent l'épouse du Christ. Là le fer est retiré » du sein de la terre et se durcit en dépouillant ce qu'il a de terrestre, il » devient ensuite la cuirasse de la foi, le glaive de l'esprit, en un mot l'armure » complète de la milice chrétienne, redoutable aux puissances ténébreuses ; là

» encore la pierre quittant sa couleur terreuse se change en airain; puisque » les cœurs de pierre dès qu'ils ont reçu le souffle enflammé de l'esprit, brûlent » et propagent leur feu, et deviennent, par leur prédication retentissante, les » hérauts de la gloire du Christ. Aussi n'est-il pas douteux qu'il *déplairait* » grandement et à Dieu et aux hommes, celui que s'efforcerait de troubler pour » cette ville en quelque manière la paisible jouissance de cette insigne *faveur*, » ou bien qui ne s'opposerait pas aux perturbateurs de toutes ses forces puis- » samment et ostensiblement. C'est pourquoi touchant la discussion qui s'y est » élevée à l'instigation du diable et qui trouble énormément *les études*, après » avoir écouté avec soin les questions qui ont été portées devant nous, nous » avons résolu, du conseil de nos frères, d'y mettre un terme. » Suivent les ordonnances qui ont rapport directement à l'affaire et qui ne viennent pas au sujet de la présente discussion. Le pape poursuit : « Après cela nous voulons » que les maîtres ès-arts lisent ordinairement et l'un après l'autre, une leçon » de *Priscien*[1]; et que quant à ces livres de *Physique* qui pour cause cer- » taine, ont été défendus dans un concile provincial, ils ne s'en servent pas à » Paris jusqu'à ce qu'ils aient été examinés et purgés de tout soupçon d'erreur[2]. » Pour les maîtres et les étudiants en théologie, ils s'efforceront d'étudier con- » venablement, et de se montrer *moins Philosophes* que *Théodoctes*...; qu'ils » ne disputent dans les écoles que sur les questions qui peuvent se résoudre » par les livres de théologie et des Saints-Pères. » Il parle ensuite des biens des écoles et des garanties qu'ils doivent trouver et finit ainsi : « Et nous, » *considérant la nécessité et l'utilité de l'Eglise universelle*, voulons et ordon- » nons que, après avoir obtenu de N. T. C. fils en J. C. l'illustre roi des Francs, » les privilèges qui leur sont dûs, les maîtres et les étudiants puissent librement » se livrer aux études dans Paris, sans qu'il soit permis de les noter d'infamie » ou d'irrégularité touchant leur absence ou leur retour... *Donné à Pérouse* » *aux Ides d'avril, la* 5e *année de notre pontificat* » (13 avril 1231).

La lecture de cette lettre, dispense de tout commentaire; un pape ne pouvait donner des conseils aussi paternels et une protection si marquée, et des éloges si pompeux à un corps souillé de *rationalisme* et de *panthéisme*. Je ne crois pas que l'Université possède dans ses archives un monument plus glo-

[1] C'était pour la *grammaire*.

[2] Il s'agit vraisemblablement de la *physique d'Aristote* défendue pour 3 ans dans Paris, à cause probablement des erreurs de 1228. «Quand on voit, observe » un historien, combien la physique d'Aristote est imparfaite, on ne peut » que louer le pape, même pour l'intérêt de la physique. » Du reste ce même historien observe qu'elle fut défendue pour 3 ans dans l'*enseignement*, mais non dans les études *privées*.

rieux pour elle. L'Université de Paris, malgré sa doctrine *remplie de dangers* et *grosse de rationalisme*, fut donc rétablie, et rétablie par un pape et ce pape était Grégoire IX !

Il y a plusieurs remarques à faire sur cette bulle et sa traduction.

1° Grégoire IX n'a pas voulu supprimer les études, mais les épurer, les faire rentrer dans la voie *traditionnelle* et *révélée*, d'où elles sortaient, en ce moment même, pour suivre la *science naturelle*, ou *philosophie* d'*intuition* ou de *révélation intérieure* et *directe*. M. l'abbé Espitalier n'a pas fait attention aux paroles mêmes de la lettre, qui sont expresses. Le pape veut reconstituer l'université de Paris, *parce que la sagesse est nourrie par l'étude des lettres*; parce qu'il est à caindre qu'en cessant d'étudier, le *ciel des écritures ne se ferme*, et que, par défaut de pluie fécondante, les *vertus de la trinité ne s'effacent de la terre de France*; d'ailleurs, ici comme dans sa lettre de condamnation, il défend à tous de lire les livres de *philosophie naturelle;* il leur prescrit de ne point se *montrer philosophes*, mais de s'attacher à devenir *enseignés de Dieu* (theodocti), enfin il veut qu'on ne traite dans les écoles que les questions qui *peuvent être résolues par les livres théologiques* et *les traités des saints pères*. Est-il possible de mieux tracer la voie sûre et certaine qu'il faut suivre dans les études ? Seulement, nous demanderons à M. l'abbé Espitalier si ces sages conseils ont été suivis, et si l'on s'est borné à suivre la voie tracée dans les écrits des pères ? N'est-il pas clair comme le jour qu'à dater de cette époque, les écoles ont adopté, commenté, suivi, les livres des *philosophes*, et de ces gentils que l'on voulait proscrire [1].

2° Nous ferons observer qu'il y a plusieurs inexactitudes dans la traduction de M. l'abbé Espitalier : 1° La traduction « livres de *physique*, » qu'il restreint à la *physique d'Aristote*, ne rend pas l'expression *libri naturales*, du texte. Dom Martenne a publié la sentence du concile dont parle ici le pape ; la voici : « Qu'on ne lise à Paris ni » *publiquement* ni en *particulier*[2] les livres d'Aristote sur la *philoso-*

[1] Voir la *lettre* en entier dans les lettres de ce pape, liv. III, lettre 95 et celle qui est dans Noel Alexandre. *Hist. Eccl.*, t. VII, p. 17.

[2] L'historien que cite M. Espitalier qui a dit qu'on avait défendu ces livres dans l'enseignement *public* mais non dans les études *privées*, s'est donc *trompé*. Voir la note 2, page précédente.

» *phie naturelle*, ni leurs *commentaires*[1]. » Il défend aussi les livres *(quaternuli)* de David de Dinan [2]. Il faut aussi et surtout y comprendre les livres d'Avicenne et d'Averroès et d'Algasel, qui seuls avaient *commenté* Aristote à cette époque. C'est donc toute l'école de *philosophie naturelle*, opposée à l'école *traditionnelle*, que le saint pontife signale à l'attention des professeurs de Paris par l'expression *livres naturels*. C'est se tromper que de restreindre sa prohibition à la *physique d'Aristote*.

3° C'est encore affaiblir le texte que de dire : « ils s'efforceront de se » montrer *moins* philosophes *que* théodoctes ; » le pontife dit expressément : « qu'ils *n'affectent pas de se montrer philosophes*, mais qu'ils » s'attachent à devenir *théodoctes*, » c'est-à dire *enseignés de Dieu*, et non *théophantes* ou *voyant Dieu*, comme il l'a expliqué ailleurs. Le pontife répète donc ici les reproches mêmes qu'il avait faits précédemment, et puisque cette lettre est adressée à *toute l'université*, à *tout l'enseignement*, il y avait donc quelque raison de lui faire ces recommandations. On voit que tout se cohordonne et se tient dans ses lettres comme dans sa conduite ; il veut les études, mais des études qui, sous prétexte de *philosophie naturelle*, *n'inventent* pas une religion, une vérité nouvelle... Or, nous le demandons à M. Espitalier, ces indications, cette voie, cette méthode ont-elles été suivies ? Les écoles du 13e et du 14e siècle n'ont-elles pas admis une philosophie ou vérité *naturelle*, séparée de la religion *révélée* ? N'est-ce pas là ce qui nous étouffe et nous fait perdre la foi ? Qui pourrait être assez aveugle pour ne pas le voir ?

§ 6. *Condamnation de diverses erreurs en* 1240. — *Ce qu'elle prouve.*

Après cela vous passez à ce qui arriva en 1277, à la lettre du pape Jean XXI, de l'évêque Tempier et aux erreurs qui furent condamnées dans l'Université. Il faut avouer que si depuis 1228, il est nécessaire de *sauter* jusqu'en 1277,

[1] Nec libri Aristotelis de *naturali philosophiâ*, nec *commenta* legantur Parisiis publicè vel secretò. Marten. *Novus thes. anec.*, t. IV, et dans Jourdain, *Recherches critiques sur l'âge et sur l'origine des traduct. latines d'Aristote*, p. 215.

[2] Ces livres dits *quaternuli* ou quatrains ne sont pas parvenus jusqu'à nous. On en trouve seulement des extraits ainsi que d'un autre livre sur *les atomes* dans Albert le grand et saint Thomas.

c'est-à-dire l'espace de 49 ans, pour *retrouver* de nouvelles erreurs dans l'enseignement de l'Université, ce corps ne paraîtrait pas aussi *rationaliste* que vous semblez le supposer : car quelle société enseignante, si elle est composée d'hommes, même bien intentionnés, ne laissera échapper durant 49 ans quelque erreur partielle? Et pour cela dira-t-on de cette société que *son enseignement est rationaliste, pervers et dangereux?* Mais je l'avoue, il ne faut pas aller jusqu'en 1277, pour retrouver des erreurs, voici ce que nous trouvons sous l'année 1240. Vous voyez que je ne cherche pas à pallier ce que la cause que je défends peut avoir de défavorable; c'est que je suis persuadé que je défends la vérité; et je sais que la vérité ne craint pas le grand jour de la discussion. Voici donc les erreurs qui apparurent en 1240.

« I. L'essence divine en soi n'est et ne peut être jamais vue par les anges » ou par les hommes[1]. — II. Quoique l'essence divine soit la même dans le » Père, le Fils et le Saint-Esprit, néanmoins comme *forme* elle n'est pas la » même dans le Saint-Esprit que dans le Père et le Fils[2]. — III. Le Saint-» Esprit en tant que amour et lien, ne procède pas du Fils, mais du Père. — » IV. Beaucoup de vérités ont *existé de toute éternité*, sans pourtant être » Dieu lui-même[3]. — V. Le premier *nunc* ou le commencement et la création-passion, n'est ni créateur, ni créature. — VI. Les anges mauvais furent

[1] Cette rédaction présente un sens ambigu; car il est vrai que l'essence divine ne sera jamais vue par l'*homme vivant*; M. Espitalier a suivi la leçon de Noel Alexandre; mais d'Argentré, dans sa *Collectio judiciorum*, offre, d'après les manuscrits de la Sorbonne, une rédaction plus exacte en disant : l'*essence divine n'est vue et ne sera vue ni par les âmes saintes, glorifiées, ni par les anges*, (*Collectio judici*. t. I, p. 186); ce qui est faux, tandis qu'il est essentiel de noter que l'essence divine ne peut être vue par l'*homme vivant*, quoi qu'en disent ces philosophes qui se donnent la faveur de *contempler l'essence divine*, tels que Malebranche, et de nos jours, MM. les abbés Gioberti, Maret, et tous les philosophes éclectiques.

[2] Il y a plusieurs fautes de traduction dans ce passage : Noel Alexandre dit: Cependant *en tant qu'essence, et en raison de sa forme*, etc., (ut hæc est essentia et in ratione formæ). La version de d'Argentré dit : « Cependant » comme cette essence est en raison de la forme, elle est *une* dans le Père et » le Fils, mais elle n'est pas *une* dans le Saint-Esprit; et en eux cependant la » forme est la même chose que l'essence. »

[3] C'est cette proposition que soutiennent encore toutes les philosophies qui croient qu'il y a un *droit*, une *vérité*, à laquelle Dieu doit conformer ses actions; ceux qui croient qu'il y a en l'homme des vérités *innées*, *éternelles*, *nécessaires*, et qui cependant ne sont pas le *Verbe*.

» mauvais dès le premier instant de leur création, et ils ne furent jamais *que* » *mauvais*. — VII. Ni les âmes glorifiées, ni les corps glorieux n'entreront » dans le ciel empyrée avec les anges, pas même la bienheureuse Vierge; » mais ils seront dans le ciel aqueux (*aqueo*) ou crystallin (*crystallino*). — » VIII. Les anges peuvent être en divers endroits en même tems et même » partout s'ils veulent. — IX. Celui qui a des *facultés naturelles* plus puis- » santes, aura nécessairement plus de grâce et plus de gloire. — X. Jamais » il ne fut *possible* au démon ou à Adam de persévérer dans l'état d'in- » nocence. »

Conclura-t-on encore, comme vous l'avez fait pour la condamnation de 1277 que. « Tel était l'enseignement philosophique et théologique du 13e siècle[1]? » La conclusion ne serait pas plus juste. De ce que des erreurs ont été enseignées dans un siècle, il ne s'ensuit pas qu'elles soient l'enseignement de ce siècle, en attachant à ce mot le sens qui se présente naturellement; surtout quand ces erreurs sont aussitôt *broyées que parues*[2], surtout quand elles le sont par ceux qui enseignent proprement. Voici en effet ce qui arriva à la suite de ces erreurs.

L'évêque de Paris, le même Guillaume d'Auvergne qui vivait en 1229, à l'époque du grand démêlé de l'Université avec la ville de Paris, apprenant cela, convoqua un synode où assistèrent précisément 40 docteurs et maîtres de l'Université de Paris, qui répondirent à ces erreurs de la manière qui suit :

« I. Il faut croire fermement que Dieu dans sa substance, essence ou sa » nature, sera vu par les anges saints et les âmes glorifiées. — II. Il n'y a » qu'*une* seule essence, substance ou nature dans le Père, le Fils et le Saint- » Esprit, et cette essence est la même *formellement* dans les trois personnes. » — III. Le Saint-Esprit en tant que lien et amour, procède *ab utroque*, c'est-à- » dire, du Père et du Fils. — IV. Il n'y a qu'une *seule vérité éternelle* qui » est Dieu (et il n'y a aucune vérité qui soit éternelle, qui ne soit cette vérité). » — V. Le premier *nunc* et la création-passion est créature. — VI. Les anges

[1] *Annales*, t. XVI, p. 375. — Encore une citation changée: nous avons dit : *tel était l'état de l'enseignement* : M. Espitalier nous fait dire : *tel était l'enseignement*.

[2] M. Espitalier suppose toujours que nous avons voulu dire que ce fut là *l'unique enseignement, l'enseignement général* du 13e; nous avons seulement dit : Que c'étaient là des principes que l'on enseignait (mais non uniquement) dans ce siècle; que malgré les condamnations, ces principes philosophiques avaient persisté ; et que bien loin d'avoir été *broyées* aussitôt que *parues*, la philosophie *naturelle*, la méthode *naturelle*, de *vision*, d'*intuition* que les papes proscrivirent, ont persisté, ont formé la religion dite *naturelle*, et sont encore soutenues en ce moment par des plumes catholiques.

» mauvais furent bons autrefois, ils ne sont devenus mauvais que par leur » péché. — VII. Les anges, les âmes bienheureuses et les corps glorifiés, » seront tous dans le même lieu (corporel), c'est-à-dire, dans le ciel empyrée » (il en est de même du lieu spirituel). — VIII. Les anges ne sont pas présents » à plusieurs lieux indistinctement, et dans le même instant qu'ils sont ici, » ils ne sont pas là : car il est impossible que dans le même instant ils soient » partout, ce qui est propre à Dieu (seul). — IX. La grâce et la gloire seront » données à chacun selon ce que Dieu aura préordonné et prédestiné. — » X. Le Démon et Adam pouvaient persévérer dans l'innocence, quoique par » eux-mêmes ils ne pussent pas avancer[1]. »

L'enseignement du 13e siècle n'était pas dans quelques erreurs qui se cachaient dans les ténèbres, mais il était là, pensons-nous, et là il n'était pas rationaliste. Un historien dit là-dessus : « On voit par la teneur des articles » condamnés, que c'étaient des sentimens *épars*, sans suite ni liaisons de » parties qui fissent un *corps d'hérésie* soutenue et qui tendissent à un but. » Aussi la condamnation n'excita-t-elle aucun mouvement dans les écoles, » les auteurs s'étaient vraisemblablement égarés *sans malice*, et ils se sou» mirent sans résistance[2]. » Telle ne serait pas la conduite d'un corps accoutumé à tout mesurer par la raison, si l'on s'avisait de réprimer sa licence.

Nous convenons bien que ces erreurs étaient débitées *sans malice*, mais nous ne croyons pas que le fondement, l'origine, la base de ces erreurs se soient dissipées. Les principales venaient de ce principe, qu'il faut faire accorder les dogmes chrétiens avec les *axiomes naturels* d'Aristote ; or, ce principe s'est maintenu, malgré cette condamnation. On le voit revivre, se fortifier, s'étendre et gagner non le peuple chrétien, qui suivait la foi pure, mais la plupart des docteurs, laïques et autres. *Aristote prévalut* ; seulement ils le torturaient pour le rendre *chrétien* ; c'était un tour de force qui ne pouvait durer. Les vrais *aristotéliciens* et *platoniens* n'eurent bientôt de chrétien que le nom ; et enfin sont arrivés les philosophes actuels, qui prouvent qu'Aristote n'a cru ni à la providence ni à l'immortalité de l'âme, et qui cependant exaltent encore cette *philosophie naturelle*, qui n'est pas le *Christianisme traditionnel*. Aveugle est bien celui qui ne voit pas cela.

[1] Nat. Ale., *Hist. Eccl.*, sec. XIII, c. 3, art. 6; tome VII, p. 92. — *Storia dell' eres*, tome III, anno 1240.

[2] *Hist. de l'Egl. Gall.*, liv. XXXI, ann. 1240; t. XIV, p. 485.

Notre opinion est celle de l'auteur que cite ici M. l'abbé Espitalier : « L'évêque de Paris s'apperçut en 1240 qu'avec des *intentions droites* » parmi les *professeurs qui tenaient les chaires de théologie* dans » l'université [1], la subtilité des recherches avait été pour plusieurs une » *occasion* de chute, et qu'on y avait enseigné comme saine une doc» trine qu'il ne croit pas pouvoir se dispenser de soumettre à la forma» lité de l'examen et de la condamner [2]. » C'est là exactement et seulement ce que nous soutenons. Il y avait dans les écoles des principes qui, malgré les *intentions droites* des professeurs, étaient une *occasion* de chute ou de Rationalisme.

Quant aux erreurs, si nous ne les avons pas toutes signalées, ce n'est pas que ne connussions celles que découvre ici M. Espitalier, mais c'est que nous ne voulions citer que celles qui montraient davantage les principes *rationalistes* et *panthéistes*. Sans *sauter* un espace de 49 ans, nous aurions pu signaler, en 1254, les discussions sur l'*évangile éternel* d'Amaury, puis les *commentaires* que les Franciscains firent sur les livres condamnés de l'abbé Joachim, et enfin, en 1256, le fameux livre de Guillaume de Saint-Amour sur les *périls des derniers tems*, dirigé contre les ordres religieux, où il attaquait l'*autorité* et le *pouvoir* du *pontife romain* et des *évêques* [3], et qui cependant fut si chaudement et si longtems défendu par l'université, etc., etc.

§ 7. *Du serment* singulier *de* 1271.

Venons à ce singulier serment de 1271. Mais pour en juger sainement reprenons les faits. En 1270 quelques professeurs *ès-arts*, autrement de *Philosophie*, abusant de la *métaphysique*, étaient tombés dans l'erreur. « On vit » cette année, dit Raynald [4], des hérésies nouvelles soutenues par quelques » maîtres qui les avaient puisées dans les *philosophes anciens* [5], et les débi» taient dans les *écoles*, sous prétexte d'aiguiser l'esprit. » Ces erreurs for-

[1] Ces professeurs étaient des dominicains et des franciscains au dire de Du Boulay, *Hist. Univ.*, t. III, p. 177.

[2] *Hist. de l'Egl. Gall.*, *ibid.*, p. 482.

[3] Voir la Bulle dans *Collect. judic.*, t. I, p. 168.

[4] *Ann. Eccl.*, ann. 1270, n. 33.

[5] Le texte dit plus que cela : « dans les égouts des *philosophes payens* (philosophorum ethnicorum *Lacunis* haustas).

mèrent les 13 propositions suivantes : — « 1. L'intellect est un et le même dans » tous les hommes ; — 2. Il est faux et impropre de dire que l'homme a la fa- » culté de l'entendement ; — 3. La volonté humaine veut ou choisit par né- » cessité ; — 4. Tout ce qui se fait ici-bas est sujet à l'opération nécessaire des » corps célestes ; — 5. Le monde est éternel ; — 6. Il n'y a jamais eu de pre- » mier homme ; — 7. L'âme comme forme de l'homme se corrompt avec le » corps ; — 8. L'âme séparée du corps ne peut souffrir par le feu corporel ; » — 9. Le libre arbitre est une puissance passive et non active, elle est né- » cessairement mue par l'objet désirable ; — 10. Dieu ne connaît point les » choses singulières ; — 11. Il ne connaît que lui-même ; — 12. Les actions » humaines ne sont point conduites par la *Providence* ; — 13. Dieu ne peut » donner l'immortalité à ce qui est mortel, ou l'incorruptibilité au corrup- » tible[1]. »

C'étaient de graves erreurs, on le voit, et elles peuvent presque toutes se ramener à deux chefs principaux, le *dualisme* et le *fatalisme*. Mais probablement elles sont moins le fruit de la lecture et de l'abus des *anciens*, que de ces rameaux cachés dont la racine était le *manicheisme* ; hérésie toujours abattue et toujours renaissante, qui, chassée d'une contrée se réfugiait dans une autre, et ne cessait de relever la tête tantôt sous un masque hypocrite lorsqu'on la poursuivait, et tantôt sous ses propres livrées, lorsque la sécurité qui suit la victoire endormait les puissances chrétiennes, jusqu'à ce qu'elle se soit perdue dans les ramifications du protestantisme et du jacobinisme. C'est ce qui peut seulement expliquer d'une manière raisonnable la réapparition des mêmes erreurs à différentes époques du moyen-âge.

Cette esquisse nous semble renfermer plusieurs erreurs :

1° M. l'abbé Espitalier fait tous ses efforts pour faire croire que c'étaient là des erreurs isolées et venant du *manichéisme* contre le texte précis des auteurs qu'il a consultés, lesquels disent en toutes lettres qu'elles venaient des *philosophes payens ;* d'ailleurs, il ne faut que lire ces erreurs pour voir qu'elles sortent toutes de ces livres de *philosophie naturelle*, c'est-à-dire d'Aristote et de ses commentateurs, qu'avaient proscrits Grégoire IX. Aussi retrouve-t-on toutes ces erreurs condamnées de nouveau dans les 219 propositions proscrites en 1277 ;

2° Il veut faire croire que ce n'étaient que quelques maîtres ès arts isolés qui les avaient avancées, tandis qu'elles étaient enseignées à tous, puisque tous passaient dans ces écoles, ou plutôt participaient

[1] *Hist. de l'Egl. Gall.*, liv. XXXIV, ann. 1270 ; t. XV, p. 457.

aux *disputes académiques (concertationibus academicis)* dont parle Raynald. Sans doute tous n'adoptaient pas ces conclusions, mais tous en faisaient le sujet de leurs exercices, tous laissaient introduire cette *méthode* qui admettait une vérité *philosophique* et *naturelle*, en opposition à la vérité *révélée*. Aucun ne venait dire que ce qu'il y avait de vrai dans les vérités *naturelles* était venu aux philosophes par voie de *tradition*. Aussi l'auteur de l'*Hist. de l'Église gall.* que M. Sabbatier avait sous les yeux n'a pas manqué de dire que c'étaient non-seulement certains professeurs de *philosophie*, mais encore de *théologie*. Nous allons voir encore l'impuissance, et, nous le répétons encore, la *singulière* barrière qu'on oppose à cette tendance.

Quant à la source de ces erreurs, qu'il suppose venir du *manichéisme* seulement, nous conseillons à M. l'abbé Espitalier de lire les *annotations* et *remarques* faites sur les deux condamnations de l'évêque de Paris, et il y trouvera indiqués les textes d'*Aristote* et de ses *commentateurs*, et même de saint Thomas, d'où ces erreurs ont été extraites. Devant ces faits positifs, il n'y a rien à répondre [1].

Mais ce qu'il y a de remarquable, ce qui indique précisément l'état de l'enseignement public dans le moyen-âge; ce qui marque combien le Christianisme était toujours la règle vivante des conceptions philosophiques durant cette époque si méconnue et si calomniée, et surtout durant le 13ᵉ siècle, c'est que ces doctrines ne faisaient jamais que *peu de prosélytes* quand elles en faisaient, jamais elles ne devenaient des hérésies proprement dites; c'est qu'elles étaient *aussitôt étouffées que connues*; tout le monde, et il était chrétien alors, se soulevait; les papes s'alarmaient à la moindre apparence du danger, les évêques assemblaient des conciles pour condamner aussitôt l'erreur, et les docteurs eux-mêmes de l'Université réprouvaient cet enseignement pervers, le réfutaient, chassaient de leur sein ceux qui mettaient ainsi la foi en péril et prenaient des mesures énergiques pour éviter de semblables malheurs.

Voilà ce que l'étude attentive de ces siècles de foi nous manifeste, bien loin d'une sotte et sophistique ignorance, bien loin surtout d'un enseignement public rationaliste. Le tems de leur réhabilitation ne tardera pas à venir avec l'étude sans passion et sans préjugés.

Nous sommes désolés de le dire, mais tout cet exposé est fantastique et contraire à l'histoire. L'engoument pour les livres de *philo-*

[1] Voir cette *dissert.* dans *Collect. judic.*, t. I, p. 203.

sophie naturelle gagna à cette époque même tous les docteurs, malgré les sages avis des conciles qui les avaient condamnés, de Grégoire IX qui avait tracé une voie, une méthode si claire, si sûre, dans la précieuse lettre que nous avons citée. Bien loin que les docteurs aient, de leur propre mouvement, condamné ces erreurs, il faut que les papes Grégoire IX, Jean XXI, Grégoire XII, avertissent de Rome les évêques des *bruits d'hérésie* qui sont arrivés jusqu'à eux[1]. Bien plus, les évêques et les docteurs condamnent, mais d'autres docteurs résistent. L'Université résiste à la condamnation de *Saint-Amour*, chasse les dominicains et les franciscains de ses cours ; Étienne Tempier condamne les 219 propositions ; l'Université lui résiste, et finit par faire casser la sentence d'une manière générale, qui en ôte tout le poids ; Aristote est *adapté* à la théologie par saint Thomas, et les dominicains l'adoptent dans leur enseignement et défendent d'en enseigner un autre ; Raymond de Lulle est condamné par le pape ; les franciscains y résistent, inventent contre le pape la distinction de *fait* et de *droit*, invoquent l'intervention du roi d'Aragon, et finissent par faire casser, par un de leurs évêques, la sentence du pape, qu'ils déclarent avoir été *mal informé :* voilà la *véritable histoire* de l'introduction des *principes naturels*, ou de la *religion naturelle* dans les écoles.

A cela, ajoutons que les croyances catholiques étaient encore si fortes que tous étaient loin d'adopter directement et expressément toutes ces erreurs ; mais ils s'efforçaient de prouver ou qu'Aristote *était Chrétien*, ou que le Christianisme *était aristotélicien :* c'est ce qu'a essayé en particulier saint Thomas ; et comme la position n'était guère tenable, alors les uns inventèrent cette double vérité ou religion, qu'une chose était vraie *selon la philosophie*, bien que fausse *selon la révélation ;* les autres inventèrent le singulier serment dont nous allons parler, qui consistait à *passer sous silence* les difficultés philosophiques quand elles ne s'accorderaient pas avec la théologie. — Cette position n'était pas tenable ; aussi les théologiens ont-ils été débordés et emportés dans cette tempête, où nous avons vu disparaître les dogmes chrétiens à la fin du dernier siècle. C'est ce qui nous a fait formuler cette proposition, à laquelle nous avons réduit

[1] Voyez le texte de ces lettres dans nos *Annales*, t. XVI, p. 362, 365, 366.

toute notre polémique : « c'est que, si ces saints docteurs vivaient de » notre tems, ils ne diraient plus les choses qu'ils ont dites. » Voilà ce qu'il faut attaquer, et non ce que nous n'avons pas dit.

C'est donc dans cet esprit et pour ce motif que ce serment de 1271, et que vous appelez *singulier*, fut imposé. Mais à qui fut-il imposé? Est-ce à tous les membres *de la première université du monde*, comme vous le donnez à entendre? Pourquoi fut-il imposé? Est-ce pour pallier sa faiblesse et son impuissance de *pouvoir répondre aux argumens d'un philosophe payen*, comme vous le dites encore (380)? La manière dont il fut décrété et la teneur elle-même des paroles répondent à ces questions, d'une manière bien différente.

L'évêque Etienne Tempier assembla un conseil des principaux *maîtres* de l'Université, le 3 décembre 1270, où les propositions précédentes furent condamnées et où l'on décerna qu'on avertirait le recteur de l'Université et les professeurs *de la Faculté des arts*, qu'ils eussent à empêcher qu'on traitât dans les *écoles de Philosophie*, les matières appartenant à la foi, pour ne pas donner aux jeunes élèves l'occasion de douter de nos impénétrables mystères. En conséquence, *la Faculté es-arts*, l'année suivante 1271, et le 1er avril porta le décret qui renferme le serment en question[1].

Les faits ainsi posés, je ne vois pas ce qu'une semblable mesure peut avoir de si étrange et de si *singulier*. Défendre aux professeurs ès-arts de traiter des questions de foi, c'est non seulement prudent, mais parfaitement juste, parfaitement dans l'ordre. Personne ne doit passer les limites de ses attributions; et les attributions de la Faculté ès-arts se renfermaient dans les sept arts libéraux, parmi lesquels je ne vois pas la *Théologie*. D'ailleurs les propres paroles du décret montrent évidemment que l'Université n'impose le serment qu'aux maîtres ès-arts[2]. Par conséquent la Faculté de théologie pouvait user librement de ses attributions, et soyez assuré que la peur d'Aristote que vous lui supposez, n'était pas si grande qu'elle ne se sentît encore la force de le réfuter; saint Thomas écrivait encore au sein de cette même université en 1271.

Quoi qu'en dise M. l'abbé Espitalier, nous persistons dans notre opinion, et nous croyons que nos lecteurs penseront comme nous.

1° Il était impossible qu'on ne traitât pas des choses *théologiques* dans les cours de *philosophie;*

2° L'université le reconnaissait elle-même, en prescrivant de *passer*

[1] *Hist. de l'Égl. gall.* t. xv, p. 457.

[2] Voir art. I. « Aucun maître ou bachelier ès-arts ne pourra traiter aucunes » questions purement théologiques, lesquelles dépasseraient les limites qui » leur sont imposées. » *Ann. de Phil.* t. xvi, p. 379.

outre sans rien dire quand ces questions se *présentaient*. C'était une chose absurde.

Il s'en est suivi de là deux choses très-préjudiciables au Christianisme:

1° On a séparé doctoralement le *Christianisme* de ce qu'on a appelé la *philosophie*, qui, dans ce qu'elle a de dogmatique et de moral, n'est que le *Christianisme primitif*, ou même le *Christianisme actuel évangélique;*

2° On a contribué à former une jeunesse à laquelle on n'enseignait que la vérité ou la *religion* dite *philosophique;* car tous n'étudiaient pas la *théologie*, et ceux-là restaient *philosophes;*

3° On a jeté le trouble et la confusion dans la *théologie*, car tous les théologiens étaient obligés de passer par la *philosophie*, et y ont fait ces efforts malheureusement infructueux de rendre la *philosophie théologique* ou la *théologie philosophique;*

4° On a supposé que la révélation n'était nécessaire que pour la révélation des mystères; on a accordé dès-lors qu'il y avait une *source humaine* pour les dogmes philosophiques; en d'autres termes, que l'homme avait pu *inventer* l'existence de Dieu, tous ses attributs, toute la morale, tous les *dogmes philosophiques*, qui sont en dehors des mystères.

Heureusement que malgré les axiomes philosophiques, la *méthode* légitime n'a cessé de fonctionner. La *tradition* a toujours continué d'enseigner toutes les vérités *philosophiques* et *théologiques*. Sans cela la foi aurait été perdue; elle a été seulement déchirée et troublée, et c'est ce trouble qu'il faut faire cesser, et ce n'est pas par le serment de passer sous silence les difficultés. C'était surtout devant les *étudians ès-arts*, qu'il fallait résoudre les difficultés quand elles se présentaient, et non se fermer et leur fermer la bouche.

M. l'abbé Espitalier, qui a puisé tous les détails qu'il donne dans l'*Hist. de l'Église gall.*, n'aurait pas dû supprimer ce que dit l'auteur :

1° « Que ces erreurs condamnées n'étaient point *nouvelles*, mais » qu'elles se renouvelaient de tems en tems par l'abus des *subtilités* » *philosophiques* (aristotéliciennes). » C'est exactement ce que nous disons.

2° « Que le serment imposé n'empêcha pas qu'on ne réveillât 7 ans

» après les mêmes extravagances, dans les 219 propositions condamnées » encore [1]. » C'est ce que nous avons dit ; et ce sont les deux seules phrases que M. Espitalier met de côté en copiant tout ce chapitre.

§. 8. *Condamnation des erreurs parues en* 1277. — *Jean* XXI. — *Etienne Tempier.*

Nous arrivons enfin au dernier argument proposé contre l'enseignement scholastique au 13e siècle. C'est le fait arrivé en 1277, et les erreurs nombreuses qui y furent condamnées par l'évêque Tempier. Ici il ne m'a pas été nécessaire de faire des recherches ; la relation même, telle que vous la donnez, suffit pour répondre.

Jean XXI, apprend que des erreurs sont de nouveau enseignées à Paris ; il en écrit qu'il a été pénétré de douleur à cette nouvelle, mais en même tems il dit que Paris est « cette ville où *jusqu'à présent* la source vivante » de la *salutaire* doctrine a fait jaillir ses eaux *limpides*, *miroir de la foi ca-* » *tholique*, se répandant jusqu'aux extrémités de la terre. » Eloge qui ne serait pas mal étrange dans la bouche d'un pape en parlant d'un enseignement *sceptique*, *rationaliste*, *panthéiste* ou *illuminé* ; d'ailleurs ces mots *jusqu'à présent* tombent en l'année 1277 et embrassent plus de trois quarts du 13e siècle, ce qui suppose donc, contre ce que vous avez dit, que durant plus des trois quarts de sa durée le 13e siècle fut dans son enseignement le *miroir de la foi catholique*. Cette autorité est-elle récusable ?

Vous ajoutez que ce pontife effrayé est obligé d'appeler l'attention de l'évêque qui pourtant était sur les lieux. Cependant tous les historiens représentent l'évêque Tempier comme un homme très zélé pour la foi, et la conduite qu'il tint 6 ans auparavant en 1270, comme nous venons de voir, ne montre pas qu'il fut en dessous de ses obligations.

Mais enfin de quoi s'agissait-il ? Il ne s'agit de rien moins selon vos paroles que de l'*introduction dans la société chrétienne de la philosophie*, *de la vérité*, *de la religion payenne!* Ce reproche est grave, M. le Directeur, il demande de fortes preuves. Ces preuves sont la lettre de l'évêque Tampier. Or voici de quelle manière cette lettre commence : « Les rapports de person- » nages graves et haut placés nous ont avertis que *quelques étudiants de la* » *faculté des arts*, dépassant la limite de leur *propre faculté*, ont la préten- » tion de traiter dans les écoles certaines erreurs manifestes et exécrables [2]. » Voilà donc toute la société chrétienne convaincue d'avoir introduit dans son sein, la philosophie et la religion payenne ! à moins que la société chrétienne

[1] *Hist. de l'Égl. Gall. ibid.* t. xv, p. 457.
[2] *Annal.* p. 367.

ne fût composée alors que de *quelques étudiants*, et encore étudiants de la *faculté ès-arts*. C'est donc de cette manière que l'évêque Tempier nous dit quel était le véritable état de la philosophie scholastique à son époque? Ce sont vos paroles.

Notre honorable adversaire exagère nos paroles, et puis change nos expressions et notre pensée.

1° Nous n'avons pas dit que l'enseignement du 13e siècle fût *sceptique*, *rationaliste*, *illuminé*, mais seulement qu'il s'y était introduit des *principes* qui conduisaient à ces conclusions, qu'il était *gros de rationalisme*, etc. Nous avons désigné ces principes, ce sont ceux des livres de *philosophie naturelle*. S'y sont-ils introduits, oui ou non? Qu'en pense M. Espitalier?

2° Il attache à un mot du pape un sens qu'il n'a pas, comme si ce mot *jusqu'à présent* voulait dire qu'on n'avait jamais enseigné qu'une doctrine pure; contre le témoignage de Grégoire IX et l'évidence des faits, et contre ce que vient de citer M. Espitalier lui-même,

3° Il voudrait encore restreindre les reproches à quelques individus *isolés*, et à quelques *erreurs* surgissant à l'improviste du milieu d'un enseignement pur. Nous y répondons par le fait non contestable que, de 1228 à 1277, tous les livres d'Aristote forment la *base unique* de l'enseignement philosophique, et qu'ils s'étaient introduits dans la théologie. Aussi les 219 propositions étaient-elles presque toutes extraites des livres d'Aristote et de ses commenteurs arabes; on croit en reconnaître même une 20e dans les écrits du frère Thomas. C'est donc à bon droit que nous avons pu dire que la *philosophie*, et avec elle la *vérité*, la *religion payenne*, s'introduisaient dans la société chrétienne? Pourquoi fermer les yeux à la lumière? Oui ou non, Aristote a-t-il ou n'a-t-il pas régné dans les écoles, même de théologie, malgré les défenses expresses et réitérées des conciles et des papes? A quoi bon disputer sur des faits acquis à l'histoire! Ainsi donc nous avons pu dire et nous répétons que la *philosophie* enseignée dans les écoles fut, à dater de cette époque, basée sur Aristote.

Nous ne disons pas que les erreurs professées par *quelques étudiants* ne fussent étranges et perverses. Nous ne disons pas que le pape Jean XXI eut tort de s'alarmer de cette nouvelle; il n'y a rien que l'on doive négliger quand on jouit de la paix; la moindre étincelle peut causer un incendie, surtout en fait de doctrine; nous ne disons pas que l'évêque Etienne Tempier n'ait agi

cipe d'*invention*, opposé au principe *historique* et *traditionnel* du Christianisme.

Voilà ce qu'il faut faire ; sans blâmer les graves et saints personnages qui s'en sont servis, disons qu'ils ne s'en serviraient plus aujourd'hui ; et, s'il le faut, prenant exemple sur les belles paroles des légats du pape, que nous avons citées dans le précédent article, disons : que quelques-uns des nôtres ont bien pu se tromper dans leurs bonnes intentions.

Ajoutons encore que bien que persuadés de l'influence funeste d'Aristote et des philosophes dans l'enseignement, nous ne pensons pas qu'il fût nécessaire de supprimer ses livres, ou de n'en jamais parler dans l'enseignement. Non, Aristote résume en lui une des faces, et une face très importante, de l'esprit humain. Non, il fallait seulement que les professeurs montrassent, prouvassent, ce qui est vrai, que toutes les vérités de *dogme* et de *morale*, qui sont dans ses ouvrages, non pas été *inventées* par lui, mais qu'il les avait eues de la *tradition orientale et primitive.* Avec cette distinction, les préceptes de *philosophie naturelle* n'ont rien de dangereux. Or c'est ce que les professeurs scholastiques n'ont pas su faire. A. B.

Polémique Philosophique.

DÉVELOPPEMENT DU VOLTAIRIANISME

DANS L'HISTOIRE

DES GIRONDINS, PAR M. A. DE LAMARTINE.

Deuxième Article[1].

M. de Lamartine en contradiction avec l'histoire. — Voltaire et le peuple de 1791. — Voltaire et l'égalité. — Voltaire et les grands. — Voltaire et la France.

II. — M. DE LAMARTINE EN CONTRADICTION AVEC L'HISTOIRE.

« Le génie mérite qu'on le salue mais il doit » souffrir qu'on le juge. » LOUIS BLANC.

M. de Lamartine, qui saisit autrefois avec tant de bonheur les *Harmonies* de la Création, et qui nous les traduisit dans une incomparable poésie, n'a point voulu comprendre celles de l'histoire. Son talent, qui se trouve mal à l'aise dans le moule trop étroit des faits ; les vagues tendresses de son âme, qui ont toujours besoin de s'épancher sur quelque chose, ne lui permettent guère de faire exactement la part de la perversité humaine. C'est pour cela, sans doute, qu'au lieu de raconter, il suppose ; qu'au lieu de peindre, il idéalise. Par malheur, dans l'histoire, il n'est point possible d'établir en équation l'idéal e la réalité. Sur ce terrain, le génie lui-même n'a pas le droit de procéder autrement que le plus humble mortel. Ici, tout défend d'altérer les faits, rien ne dispense de les connaître.

C'est pourtant un de ces deux reproches que nous sommes obligés d'infliger à M. de Lamartine, à propos de Voltaire. Mais nous n'hésiterons pas sur un choix injurieux. Nous lui ferons l'honneur de sup-

[1] Voir le premier article au n° 97 ci-dessus, p. 68.

poser qu'il a jugé le philosophe sans avoir lu ses innombrables œuvres. On va voir que cette conclusion est plus fondée que peut-être on ne pense.

1° Voltaire et le peuple de 1791.

« Et c'est là ce peuple si doux, si léger et si gai !
» Arlequins anthropophages ! je ne veux plus entendre parler de vous. » Voltaire.

Vivement préoccupé de cette idée, que Voltaire doit être la personnification splendide, le brillant résumé du peuple français de 1791, M. de Lamartine commence l'esquisse de son héros par un trait dramatique, que, malheureusement, l'histoire ne confirme pas. « Voltaire, dit-il, était né plébéien, dans une rue obscure du vieux Paris [1]. » Tout le monde sait que Voltaire naquit à Châtenay, au-dessus de Sceaux, à deux lieues et demie de Paris, et non à Paris même [2]. D'ailleurs, il n'était pas plébéien pur : « Le fils du notaire » Arouet, dit M. Louis Blanc, se rappelait avec complaisance que, » par Marguerite d'Aumart, sa mère, il était de race noble [3]. »

Vous ne me blâmerez pas d'avoir relevé cette inexactitude insignifiante, quand vous saurez quel contraste saisissant M. de Lamartine en a tiré. — Cet obscur petit plébéien, eh bien ! la DESTINÉE l'envoyait, je demande pardon de l'expression, pour *jouer un mauvais tour* au pouvoir absolu et au catholicisme ! « Pendant que Louis XIV » et Bossuet [4] régnaient, dans les pompes du pouvoir absolu et du » catholicisme, à Versailles, l'enfant du peuple, le Moïse de l'incrédulité, grandissait inconnu près d'eux. LES SECRETS DE LA DESTINÉE » SEMBLENT SE JOUER DES HOMMES. On ne les soupçonne qu'après » qu'ils ont éclaté [5]. »

Quand on s'est élevé à cette hauteur, on peut bien certainement

[1] M. de Lamartine, *Histoire des Girondins*, I, 254.

[2] Voir Bouillet, *Dictionnaire universel*, art. *Voltaire*; Lepan, *Vie de Voltaire*, etc. — Ce qui a pu induire M. de Lamartine en erreur, c'est que Voltaire fut baptisé à Paris.

[3] M. Louis Blanc, *Hist. de la Révol. franç.*, I, 358.

[4] Il est aisé de comprendre pourquoi les rationalistes et les incrédules tiennent à accoler ces deux noms.

[5] *Hist. des Girond.*, I, 255.

s'arroger le droit de réformer l'histoire. Voici donc comment M. de Lamartine s'est représenté la translation des restes de Voltaire au Panthéon : « L'ordre de cette pompe était majestueux, et, malgré » l'appareil profane et théâtral, on lisait sur les physionomies le » recueillement de l'idée et la joie intérieure d'un triomphe intellec- » tuel [1]... Les murmures sourds de l'intolérance ne pouvaient com- » primer l'enthousiasme des peuples [2]. »

Après la mythologie, voici l'histoire :

« Un rassemblement de forts de la Halle, coiffés de casaques anti- » ques, et vêtus en soldats romains ; les neuf Muses, figurées par des » courtisanes, indécemment habillées de robes grecques ; des gens du » peuple grotesquement affublés de toges, et qui brûlaient des par- » fums ; de prétendus licteurs, un char de théâtre, une cohue immense » de spectateurs joyeux ou indignés, tel fut l'étrange cortége, la » solennité dérisoire qui signala l'apothéose du patriarche de l'incré- » dulité, du grand coupable qui profana tant d'idées saintes. Cette » fête, organisée comme pour une ville idolâtre, fut troublée par des » torrents de pluie ; et la foule, fuyant au hasard, souillée de boue et » lasse d'émotions de commande, regagna ses abris accoutumés, peu » soucieuse désormais de figurer au triomphe de la philosophie [3]. »

Il s'en fallait donc que le vrai peuple de 91 pensât, comme M. de Lamartine, que « Voltaire résumait admirablement en lui sa double » passion dans ce moment : la passion de détruire et le besoin d'in- » nover, la haine des préjugés et l'amour de la lumière [4]. » Sans doute, la nation française avait alors la passion de détruire et le besoin d'innover ; mais ce qu'elle tenait à détruire, c'était ce que Voltaire voulait conserver à jamais ; les innovations qu'elle réclamait à hauts cris avaient été répudiées par Voltaire avec la même énergie. Et si le peuple voulait quelque chose de ce qu'avait voulu Voltaire, il le voulait encore autrement que lui. Il suffit de se reporter par le souvenir à cette époque pour le comprendre.

[1] *Ibid.*, I, 253.
[2] *Ibid.*, I, 250.
[3] M. Amédée Gabourd, *Hist. de la Rév. franç.*, I, 496.
[4] *Hist. des Girond.*, I, 254.

Au mois de juin 1791, quelques semaines avant la proclamation du *décret* qui décernait à Voltaire la sépulture au Panthéon, avaient eu lieu la fuite du roi de France et son arrestation à Varennes. A la première nouvelle de cette évasion, la foule, en cohortes innombrables et furieuses, se rua aux Tuileries, et envahit les appartemens de Louis XVI et de sa famille. D'après un journal du tems, le portrait du souverain fut arraché de sa place d'honneur. On le suspendit à la porte, comme l'enseigne dérisoire d'une immense infortune. Une fruitière prit possession du lit de la reine et y vendait ses cerises en criant : *C'est aujourd'hui le tour de la nation pour s'y mettre à l'aise.* A la Grève, on fit voler en éclats le buste de Louis XIV. Ailleurs, on exigea d'un marchand le sacrifice d'une tête en plâtre à la ressemblance du monarque fugitif. Les mots de roi, de reine, de royal, furent effacés partout où on les trouvait écrits. On proscrivait jusqu'à l'image des couronnes. Et si, ajoute le même journal, si le président de l'Assemblée nationale eût mis aux voix, sur la place de Grève, dans le jardin des Tuileries et au palais d'Orléans, le gouvernement républicain, la France aurait dès-lors cessé d'être une monarchie [1]. — Quand on eut fait reprendre aux augustes fugitifs la route de Paris, ils eurent à traverser une multitude sans fin d'hommes sinistres; et des paysans armés de faux et de fourches les escortèrent. A leur rentrée à Paris, le peuple garda une attitude menaçante et farouche. Le roi passa au milieu de la double haie formée par les gardes nationaux, sans recevoir une seule marque d'honneur. Les individus de toute classe gardaient leurs chapeaux ou leurs bonnets de laine, et l'on put entendre circuler d'infâmes quolibets et d'abominables espérances [2]. De sorte que, comme dit un contemporain [3], « c'était véritablement le convoi de la monarchie. » Rentré aux Tuileries, le roi de France ne trouva plus, dans ce palais, qu'un asile ou plutôt une prison. Quelques mois après, ce même peuple, qui l'avait abandonné, le vit monter à l'échafaud, et n'éleva pas un seul cri pour sa défense.

Telles étaient les principales circonstances au milieu desquelles fut

[1] *Journal* de Prudhomme.

[2] Voir Amédée Gabourd, *Hist. de la Rév. franç.*, I, 474.

[3] Fréron.

décrété le triomphe de Voltaire, et tel était le peuple que cet homme, s'il faut en croire M. de Lamartine, résumait admirablement. Quelles leçons avaient donc été données à la France, par le philosophe, sur la conduite à tenir à l'égard des rois?

« Toutes les bulles du monde, avait dit Voltaire, ne valent pas la » poitrine et le foie d'un fils unique du roi de France [1]. »

« Je voudrais, avait-il écrit à un despote habile, je voudrais qu'on » eût jeté au fond de la mer toutes les histoires qui ne nous retracent » que les vices et les fureurs des rois [2]. »

Et ce n'était pas seulement le roi de sa nation qu'il vénérait jusqu'à l'impiété, il écrivait à Frédéric de Prusse : « Vous êtes fait pour être » mon roi, DÉLICES DU GENRE HUMAIN [3]... JE RÊVE A MON PRINCE, » COMME ON RÊVE A SA MAÎTRESSE [4]... J'attends ici mon maître [5]... » J'ENVOIE A MON ADORABLE MAÎTRE, etc. [6]... Vous avez fait ce que » faisait le peuple d'Athènes. VOUS VALEZ BIEN CE PEUPLE A VOUS » TOUT SEUL [7]... Votre majesté, qui s'est faite homme [8]..... »

Ne pensez-vous pas que, en 1791, il y avait, heureusement, en France, bien peu d'hommes disposés à adopter ces phrases idolâtriques pour en faire les protocoles de leurs rapports avec les rois?

En désirant qu'on oubliât les vices et les fureurs des rois, Voltaire n'exprimait pas une opinion fugitive et théorique. « Il donna l'exemple » en même tems que le précepte, dit M. Louis Blanc. Il n'oublia cet » étrange système sur les devoirs de l'historien ni dans le *Siècle de* » *Louis XIV*, ni dans le *Siècle de Louis XV*, ni dans l'*Histoire* » *de Charles XII*, ni dans celle du czar Pierre. Il ne l'oublia que » lorsque, dans ses *Mémoires*, il eut à se venger de Frédéric : incon- » séquence de la passion [9]. »

[1] *Voltaire à Damilaville*, XVIII, 68.
[2] *Voltaire à Frédéric*, III, 276.
[3] *Voltaire à Frédéric, prince royal de Prusse*, III, 58.
[4] *Voltaire à Frédéric*, etc., III, 101.
[5] *Voltaire à Frédéric*, Correspondance, V, 244.
[6] *Voltaire à Frédéric*, VII, 354.
[7] *Ibid.*, VII, 3.
[8] *Ibid.*, V, 171.
[9] M. Louis Blanc, *Hist. de la Rév. franç.*, I, 359.

Pour Voltaire, la royauté élevait l'homme bien au-dessus de la nature humaine. Tout le monde connaît cette formule de fétichisme :

> Quoi ! vous êtes monarque, et vous m'aimez encor !

Puis il ajoute, pour la plus grande félicité de notre espèce :

> Vivez, prince, et passez dans la paix, dans la guerre,
> Surtout dans les plaisirs, tous les *ics* de la terre,
> Théodoric, Ulric, Genséric, Alaric !

Voltaire s'étudiait surtout à bien établir que la *philosophie* et la *royauté* étaient deux alliées naturelles. « Lui qui osait tout contre » les puissances sacerdotales, il n'avait pas assez d'indignation contre » le misérable assez fou pour faire un libelle contre un roi. Il est » permis de croire que, s'il eût siégé à la Convention, il se serait » violemment opposé à la condamnation de Louis XVI [1], lui qui, » accusé d'avoir fait l'apologie du jugement de Charles I[er], se défen- » dait en ces termes : « Où donc aurais-je fait l'apologie de cette » injustice exécrable?.... Je viens de consulter le livre (*Lettres sur* » *les Anglais*) où l'on parle de cet assassinat, d'autant plus affreux » qu'on emprunta le glaive de la législature pour le commettre. Je » trouve qu'on y compare cet attentat avec celui de Ravaillac, avec » celui du Jacobin Clément, avec le crime plus énorme encore du » prêtre qui se servit du corps de Jésus-Christ même, dans la com- » munion, pour empoisonner l'empereur Henri VII..... Est-ce là » justifier le meurtre de Charles I[er] [2] ? » Ce désir de sceller entre la » philosophie et la royauté une étroite et durable alliance, était si vif » chez Voltaire, qu'on en retrouve à chaque instant l'expression sous » sa plume : « Pour être bon chrétien, il faut respecter, aimer, servir » son prince [3]. Les philosophes servent Dieu et le roi [4]. »

[1] Il est inutile de faire remarquer que nous citons simplement ici un jugement sur Voltaire, rien de plus. Cependant, il ne faut pas oublier que Voltaire avait *peur du bûcher*, comme dit M. de Lamartine, et que Condorcet, le fils aîné de la philosophie voltairienne, vota pour qu'un roi de France fût condamné aux galères !

[2] Voltaire, *Corresp.*, III, 490. *A l'abbé Prévost.*

[3] Voltaire, *Correspondance. A M. Albergati Capacelli.*

[4] Voltaire *à Helvétius*, XII, 5. — M. Louis Blanc, *Hist. de la Rév. franç.*, I, 362.

D'autres textes seraient superflus pour prouver que Voltaire ne considérait pas la royauté du même œil que le peuple de 1791. Ce qu'on vient de lire donne même le droit certain de supposer que si, pendant ce triomphe, son spectre affreux se fût levé de sa bière, ç'aurait été pour crier d'une voix funèbre à cette foule étourdie : « Le rôle de Démocrite est fort bon quand il ne s'agit que des folies » humaines, mais les barbaries font les Héraclites [1]... Et c'est là ce » peuple si doux, si léger et si gai ! Arlequins anthropophages ! je » ne veux plus entendre parler de vous ! Courez du bûcher au bal, » et de la Grève à l'Opéra-comique ; rouez Calas, pendez Sirven, » brûlez cinq pauvres jeunes gens qu'il fallait mettre six mois à » Saint-Lazare ! Je ne veux plus respirer le même air que vous [2]. » Seulement, dès 1791, le martyrologe eût été beaucoup plus illustre, beaucoup plus saint et beaucoup plus long.

Mais la nation française ne se bornait pas alors à abaisser la royauté ; elle demandait à grand cris l'égalité politique et civile ; elle idolâtrait la patrie, pour laquelle elle était à la veille de verser un fleuve de sang ; elle invoquait la liberté ; elle faisait effort pour être quelque chose, trouvant que jusqu'alors elle n'avait été rien ; enfin, elle voulait une révolution. Or, sur toutes ces prétentions, même en ce qu'elles avaient d'excessif et d'irrégulier, quelles avaient été la conduite et les doctrines de Voltaire ?

3° Voltaire et l'égalité.

« L'égalité, il la croyait réalisée, parce que Dieu » a mis, pour le monarque comme pour le mendiant, la douleur à côté de la joie. » M. Louis Blanc.

Dans l'antiquité, la philosophie rationaliste avait découvert, par le génie d'Aristote, que l'humanité devait se partager en deux grandes fractions essentiellement distinctes : les hommes libres et les esclaves. Dans les tems modernes, la même philosophie est arrivée, grâce à la profondeur et à la sagacité de Voltaire, à des conclusions analogues [3].

[1] Voltaire, *Lettre à Daminaville*, 1766.

[2] Voltaire, *Lettre à d'Argental*, 1766.

[3] Du reste, la philosophie a toujours un peu pensé de la sorte. On sait quel mépris Socrate affectait pour certaines professions. Platon lui-même n'est pas à l'abri de tout reproche à cet égard.

Seulement, elle a remplacé les hommes libres par les *honnêtes gens*, et les esclaves par la *canaille*. Le droit naturel interdit à celle-ci les priviléges de la raison, apanage exclusif des premiers. « La raison » triomphera, au moins chez les honnêtes gens : LA CANAILLE N'EST » PAS FAITE POUR ELLE[1]. » Et de qui se compose la canaille ? De l'immense majorité du genre humain. Quant aux honnêtes gens, ce sont « tous les gens qui pensent. Le nombre en est petit ; mais il sera » toujours respectable. C'est ce petit nombre qui fait le public : le » reste est le vulgaire... Ne vous exposez pas à la démence du grand » nombre[2]. »

Ainsi, tous les artisans, tous ceux sur qui l'existence pèse de tout son poids, et qui sont, après tout, la base définitive de la société, constituent, d'après Voltaire, la classe abjecte de la canaille, classe qu'il faut abandonner impitoyablement à la rigueur de son sort. « On » n'a jamais prétendu éclairer les cordonniers et les servantes[3]. » Aussi se moquait-il amèrement de Jean-Jacques Rousseau s'adressant à des marchands de clous[4], et ne comprenait-il pas que l'on pût faire d'un jeune homme un menuisier. « Il a un jeune homme à éle- » ver, disait-il de ce même Rousseau, et il en fait un menuisier[5] ! » Il poussait encore plus loin son effroyable théorie. Avoir un artisan dans sa famille, c'était être souillé d'une ineffaçable tache originelle, c'était appartenir de droit à la canaille ! « Je le prie de passer rue de » la Harpe et de s'informer s'il n'y a pas un cordonnier parent du » scélérat qui est à Bruxelles (Jean-Baptiste Rousseau), et qui veut » me déshonorer[6]. »

C'était ainsi que Voltaire comprenait l'égalité humaine ! Et voilà l'homme qui passa son existence à se moquer de la Bible et de l'Évangile ! à tenter le renversement du Christianisme ! à détester l'Eglise ! — Mais ne s'en infligea-t-il pas lui-même, à son insu, un châtiment sévère, en se croyant *plus spirituel que Jésus-Christ !*

[1] Voltaire, *Correspondance*, IX, 432 (édit. Delangle) ; *Lettre à d'Alembert.*
[2] Voltaire, XIII, 223. *Lettre à Helvétius.*
[3] Voltaire, *Lettre à d'Alembert*, XXI, 191.
[4] Voltaire, *Lettre à d'Alembert*, XIII, 12.
[5] Voltaire, XV, 274, *au marquis d'Argens.*
[6] Voltaire, *Lettre à l'abbé Moussinot*, III, 429.

On eût dit qu'il cherchait en tout l'occasion d'abaisser les autres, afin que le contraste de leur humiliation le fît glorieusement ressortir.

« Lorsqu'on imprime, écrivait-il avec une joie mal contenue, lors-
» qu'on imprime que je prends à tort le titre de gentilhomme ordi-
» naire de la chambre du roi de France, ne suis-je pas forcé de dire
» que, sans me parer jamais d'aucun titre, j'ai pourtant l'honneur
» d'avoir cette place, que Sa Majesté le roi mon maître m'a conservée ?
» Lorsqu'on m'attaque sur ma naissance, ne dois-je pas à ma famille
» de répondre que je suis né égal à ceux qui ont la même place que
» moi; et que, si j'ai parlé sur cet article avec la modestie convenable,
» c'est parce que cette même place a été occupée autrefois par les
» Montmorency et par les Châtillon [1] ? »

Voltaire répudiait l'égalité surtout comme principe politique; car il écrivait, à propos du *Contrat social*, où ce principe est émis, avec celui de la souveraineté du peuple : « On ne trouve plus ici aucun
» contrat *insocial* de Jean-Jacques... Comme nous aurions chéri ce
» *fou*, s'il n'avait pas été un faux-frère [2] ! »

On doit donc conclure, avec M. Louis Blanc, contre M. de Lamartine, que Voltaire n'avait pas « le sentiment de l'égalité [3]. »

3° Voltaire et les grands.

« Cet homme ne se sentait à l'aise qu'à la cour
» des rois ou dans la société des grands »
M. de Tocqueville.

Quant à la servilité de Voltaire à l'égard de toutes les puissances et de toutes les aristocraties, faut-il prouver jusqu'à quelles bassesses, jusqu'à quelles violations de ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, jusqu'à quelle lâche hypocrisie, jusqu'à quelle ignoble abjection elle le fit descendre ? Toute la vie de ce philosophe passerait en preuves. On se rappelle les phrases madrigaliques, aussi risibles qu'impies, qu'il adressait tantôt à Frédéric de Prusse. Bornons-nous à transcrire, sur cette matière, les paroles d'un écrivain qui n'est pas précisément hostile à Voltaire.

[1] Voltaire, VIII, 203. *Lettre à M. Kœnig.*
[2] Voltaire, *Lettre à Damilaville*, 31 juillet 1762.
[3] M. Louis Blanc, *Hist. de la Rév. franç.*, I, 434.

« On sait, dit M. Louis Blanc, jusqu'où il fit descendre, à l'égard » des grands, l'humilité de ses hommages, et dans quelles puériles » jouissances la faveur des cours retint sa vanité captive, et combien » il aimait à se parer du titre de gentilhomme de la Chambre. On sait » qu'il fit de Louis XV un panégyrique où l'excès de la flatterie tou- » chait au scandale ; qu'un jour s'adressant à ce roi, le dernier des » rois, il osa l'appeler Trajan ; que le duc de Richelieu, héros des » roués fastueux et des libertins à la mode, l'eut pour courtisan, que » dis-je ? pour familier... ; qu'il se mit aux pieds des favorites, même » de celle qu'une maison de débauche éleva pour les plaisirs du » maître, et qui, devenue la royauté, en déshonora l'agonie....... Né » avec une nature souple, il se trouva, dès son entrée dans la vie ac- » tive, égaré parmi les Vendôme, les Richelieu, les Conti, les La Fare, » les Chaulieu ; et, dans ce cercle, où l'art du courtisan s'apprenait à » l'école du bon goût, il perdit tout ce qui constitue les fiers carac- » tères et les âmes viriles.... Quant aux priviléges de la naissance, » tour à tour leur dénonciateur et leur esclave, il les attaqua, du haut » de la scène, par des vers bien connus ; mais, loin de la foule, loin » du parterre et quand il n'avait plus à s'en faire l'écho, il changeait » de langage[1]. »

M. Villemain confirme ces jugemens ou plutôt ces faits. « Il fré- » quentait les grands seigneurs de la cour de France, les Villiers, les » Sully, les Richelieu. Il était des voyages de Fontainebleau, il faisait » des vers pour madame de Prie, avait pension sur la cassette, et était » assez content de la jeune reine, qui pleurait à *Marianne*, riait à » l'*Indiscret*, et l'appelait, dit-il, *mon pauvre Voltaire*, presque » *mon bon Voltaire*... D'un autre côté, il adressait, de Cambrai » même, des louanges à l'indigne successeur de Fénelon, au cardinal » Dubois[2]. »

De ces prémisses, sur lesquelles M. de Lamartine n'élève pas d'objection, puisqu'il convient que » Voltaire poussait le respect envers » les rois jusqu'à l'adoration de leurs faiblesses, et qu'il avait été » l'avocat heureux et élégant de l'aristocratie ; » de ces prémisses,

[1] M. Louis Blanc, *Hist. de la Rév. franç.*, I, 358.

[2] M. Villemain, *Tableau de la littérature au 18e siècle*, I, 80-81.

l'étrange historien conclut ceci : « La translation de Voltaire au Pan-» théon..., c'était l'intelligence qui entrait en triomphatrice sur les » ruines des préjugés de naissance, dans la ville de Louis XIV[1]. »

Nous concluons, nous, que, si Voltaire eût été conséquent à lui-même, il aurait maudit l'époque où les titres de noblesse et de distinction étaient abolis, le niveau de l'égalité planant sur toutes les têtes.

4° Voltaire et la France.

« Je sais que vous êtes bon russe. »
Catherine à Voltaire.

Mais du moins il aima la France, cet homme dont une loi formelle, votée par les représentans de la nation, décrétait l'apothéose ? Car c'eût été du délire que d'exposer à la vénération et à l'imitation populaires, un rénégat de son pays ! Le peuple français, et c'est là une de ses gloires les plus belles, aime passionnément la patrie. Oui, nous avons tous la passion de la France ; pour elle, et dans tous les tems, chacun de nous sait souffrir, combattre et mourir... C'était donc sans doute afin d'enflammer le patriotisme dans toutes les âmes, à l'aurore des grands événemens qu'on voyait poindre à l'horizon, que l'on faisait ovation aux cendres de Voltaire ?

Non ; cet homme n'avait aimé au monde rien que lui-même. Une femme qui l'étudia longtems et à laquelle il permit de descendre jusqu'au fond de son âme, le résuma dans ce mot effrayant : « Vous êtes » le dernier des hommes par le cœur[2]. » Et ce mot, hélas ! c'était la formule exacte de Voltaire. Voici des preuves que nul n'inventerait aussi accablantes, aussi amères.

On a déjà vu qu'il s'était permis de se choisir Frédéric de Prusse, un prince étranger, pour maître et pour souverain. Or le seigneur de Voltaire pensait ainsi de nous ;

« Le maréchal de Belle-Isle est venu ici avec une suite de gens » très-sensés. Je crois qu'il ne reste plus guère de raison aux Français, » après celle que ces messieurs de l'ambassade ont reçue en par-» tage[3]. » Et encore : « Je m'embarrasse très-peu des cris des Pari-

[1] *Hist. des Girondins*, 1, 453.

[2] *Lettre de Voltaire au comte d'Argental*, 28 février 1754. — Ces paroles sont de madame Denis, nièce de Voltaire.

[3] *Frédéric à Voltaire*, 2 mai 1741.

» siens : ce sont des frêlons qui bourdonnent toujours; leurs brocards » sont comme les injures des perroquets, et leurs jugemens aussi » graves que les décisions d'un sapajou sur des matières métaphy- » siques [1]. »

Voltaire est comme indigné de s'être laissé devancer en clairvoyance et en génie, et il répond :

« Il me fallait le roi de Prusse pour maître et le peuple anglais pour » concitoyen. Nos Français, en général, ne sont que de grands enfans ; » mais aussi c'est à quoi je reviens toujours, le petit nombre des » êtres pensants est excellent chez nous et demande grâce pour les » autres [2]. »

Ne pensez pas que ces affreuses paroles aient été écrites dans un moment d'inadvertance ou de faiblesse. « Pendant toute sa vie, dit » M. de Tocqueville [3], Voltaire ne cessa de dénigrer sa patrie devant » les étrangers. » Il faisait pis encore : il se réjouissait de nos désastres. Le nom de Rosbach est encore aujourd'hui pour nous un nom de deuil. Or, lorsque le souvenir de cette lugubre bataille était tout frais et tout sanglant du sang français, Voltaire écrivait à Frédéric : « Toutes les fois que j'écris à Votre Majesté sur une affaire un » peu sérieuse, je tremble comme nos régiments à Rosbach [4]... Vous » souvenez-vous d'une pièce *charmante*, que vous daignâtes m'en- » voyer il y a plus de 15 ans, et dans laquelle vous peigniez si bien

« Ce peuple *sot et volage* (les Français)
» Aussi vaillant au pillage
» Que lâche dans les combats [5]. »

Il caresse cette idée avec bonheur, et y revient sans cesse. Frédéric lui ayant envoyé son portrait, il le remercie en ces termes : « Il n'y » a point de Welche (français) qui ne tremble en voyant ce portrait. » C'est précisément ce que je voulais :

« Tout Welche qui vous examine
» De terreur panique est atteint,

[1] *Lettre de Frédéric à Voltaire*, 25 juillet 1742.
[2] *Voltaire à Frédéric*, 29 août 1742.
[3] *Histoire philosophique du règne de Louis XV*, II, 363.
[4] *Voltaire à Frédéric*, 28 mars 1775.
[5] *Voltaire à Frédéric*, 7 décembre 1774.

« Et dit, en voyant votre mine,
» Que dans Rosbach on vous a peint [1]. »

Il adresse et recommande à ce même roi de Prusse un gentilhomme français, qui, dit-il, « est pétri d'honneur... et prétend que l'uni- » forme prussien ne doit servir qu'à faire mettre à genoux les » Welches. » Puis il ajoute : « J'approuve un tel sentiment, tout » Welche que je suis [2]. »

Cependant il ne fit pas toujours cet aveu douloureux, qu'il était Welche. Il écrivait à Catherine, impératrice de Russie : « Je suis » Catherin, et je mourrai Catherin [3]. » Et c'était vrai. Voici ce qu'il écrivait à cette princesse à propos des Français qui étaient allés porter secours à la Pologne dont les despotes se partageaient les lambeaux : « Nos extravagants de chevaliers errants, qui ont couru sans mission » vers la zône glaciale combattre pour le *liberum veto*, méritent à » coup sûr toute votre indignation [4]. »

Conséquent à ces principes, il accabla d'Alembert d'énergiques réprimandes, pour avoir demandé l'élargissement des prisonniers français dans la cause polonaise. Qu'étaient-ils donc allés défendre, ces hommes héroïques, sinon les droits de tous les peuples, une nationalité tombant sous les coups d'un despotisme sauvage, la cause de l'humanité, de la vérité, de la liberté, et les intérêts de la France, auxquels ses chefs dégradés ne songeaient plus ?

Mais, qu'importait à Voltaire !

Il descendait, sans scrupule, avec bonheur, à toutes les bassesses que lui inspirait son fétichisme pour l'impudique et sanguinaire czarine. Faut-il le dire ? Il eut l'idée d'en faire une sainte ! « Je n'ai » plus qu'un souffle de vie ; je l'emploierai à vous invoquer en mou- » rant, comme ma *sainte*, et la *plus grande sainte* assurément que » le nord ait jamais portée [5]. »

C'est là, sans doute, ce que M. de Lamartine appelle « faire chan- » ger de grands hommes à la vénération du siècle [6] ! »

[1] *Voltaire à Frédéric*, 27 avril 1775.
[2] *Voltaire à Frédéric*, mai 1775.
[3] *Voltaire à Catherine*, XXIII, 18.
[4] *Voltaire à Catherine*, 29 mai 1772.
[5] *Voltaire à Catherine*, 31 juillet 1772.
[6] *Hist. des Girondins*, I, 253.

Le gouvernement français n'ayant point permis la circulation en France des écrits de Catherine, Voltaire, bouillant d'indignation, s'écrie : « J'avais lu que, dans une contrée de l'occident appelée le » pays des Welches; le gouvernement avait défendu l'entrée du meil- » leur livre et du plus respectable que nous ayons; je ne pouvais le » croire. On donne le livre à examiner..... comme si c'était un livre » ordinaire ! comme si un *polisson* de Paris était juge des ordres d'une » souveraine, et de quelle souveraine ! et je suis encore chez les Wel- » ches ! et je respire leur atmosphère ! et il faut que je parle leur » langue !... Sont-ce donc ces maximes *divines* que les Welches n'ont » pas voulu recevoir ! Ils méritent..... ils méritent..... tout ce qu'ils » ont [1] ! »

Ce beau nom de français, que Voltaire affectait de ne plus prononcer et de remplacer par une appellation insultante et grotesque, ce beau nom lui pesait comme une honte et comme un remords. On eût dit qu'il cherchait l'occasion de se dépouiller de la qualité qu'il suppose, de même qu'autrefois Julien essaya d'effacer de son âme le caractère de chrétien, dans lequel il voyait une souillure et un opprobre. Vous l'avez entendu désirer d'être *Anglais*, et se proclamer sujet du roi de *Prusse*. Il eut peur que ce ne fût pas assez.

« J'ignore absolument, écrivait-il à Catherine, en quels termes est » actuellement votre empire avec le petit pays des *Welches*, qui pré- » tendent toujours être *Français*. Pour moi, j'ai l'honneur d'être » un vieux *suisse*, que vous avez naturalisé votre sujet [2]..... Daignez » observer, madame, que je ne suis point Welche : je suis suisse, et, » si j'étais plus jeune, je me ferais *russe* [3]. » Mais, son vieil âge n'avait pas toujours été une considération propre à l'arrêter ; car un jour il signa : « Votre vieux *russe* de Ferney [4]. »

Catherine accueillit gracieusement ce vilain hommage ; et elle lui répondit avec une satisfaction qui prouvait qu'elle avait reconnu en lui toutes les qualités qui méritaient ce beau titre : « Je sais que vous » êtes bon russe [5]. »

[1] *Voltaire à Catherine*, 10 juillet 1771.
[2] *Voltaire à Catherine*, 7 juillet 1775.
[3] *Voltaire à Catherine*, 9 août 1774.
[4] *Voltaire à Catherine*, 18 octobre 1771.
[5] *Catherine à Voltaire*, 13-24 août 1774.

Non, mille fois non ; Voltaire, s'il fut français par son esprit et son génie, ne le fut pas par le cœur. Non, il n'était point le reflet glorieux du caractère et des tendances nationales. Si la France l'eût proposé pour modèle à ses enfans, la France n'existerait plus. Nous aurions tous volé sur nos frontières, mais c'eût été pour les ouvrir à l'invasion de l'étranger ! Supposez que, né trente ans plus tard, Voltaire eût vu se prolonger sa vieillesse jusqu'en 1815. Le voyez-vous s'affliger de nos victoires ! L'entendez-vous plaisanter sur nos revers ! Comme notre lamentable désastre de Moscou aurait ranimé sa verve cynique et moqueuse ! Aurait-il pu ne pas fêter les Anglais, ses concitoyens ? Ne pas accueillir avec enthousiasme les Prussiens, ses confrères ! Ne pas baiser les genoux des Russes, sa nation adoptive ! Et si pendant sa longue carrière, ce poète ne s'est pas élevé jusqu'à l'enthousiasme lyrique, ne serait-ce pas que, de son vivant, la France n'eut pas de Waterloo !

Ah ! puisqu'on s'en trouve le courage, que l'on fasse, si l'on veut, le panégyrique de Voltaire ; mais, au nom de l'honneur national, ne le présentez pas comme la personnification de la France !

La France personnifiée, c'est *Jeanne d'Arc.* Et voilà pourquoi, sans doute, « il s'est rencontré un homme assez éhonté pour salir » l'héroïne la plus sublime que les annales du monde entier aient » jamais présentée à l'admiration du genre humain ; pour traîner » dans la boue tout ce qu'il y a de plus sacré, la religion, la pureté » de la femme, la gloire de la patrie [1] ! »

Ne vous étonnez donc plus qu'il se soit acharné sur cet ange. Voltaire avait renié la France, et Jeanne d'Arc, après l'avoir affranchie, était morte pour elle !

L'abbé Charles-Marin ANDRÉ.

[1] Amédée Duquesnel, *Histoire des lettres*, 18e siècle.

Archéologie.

DICTIONNAIRE DE DIPLOMATIQUE,

OU

COURS PHILOLOGIQUE ET HISTORIQUE

D'ANTIQUITÉS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES [1].

1. Origine et différentes espèces de T.

La 9e lettre de l'alphabet sémitique n'est pas l'I comme dans nos alphabets, mais le T, que nous avons rejeté à la 17e place. Nous dirons bientôt les causes probables de ce changement. Maintenant, afin de ne pas interrompre la série de nos alphabets primitifs, nous allons, comme nous l'avons fait pour les lettres précédentes, examiner quelles sont les relations ou les différences qui existent entre le T ou la 9e lettre sémitique avec les écritures hiéroglyphiques, c'est-à-dire avec le chinois et l'égyptien.

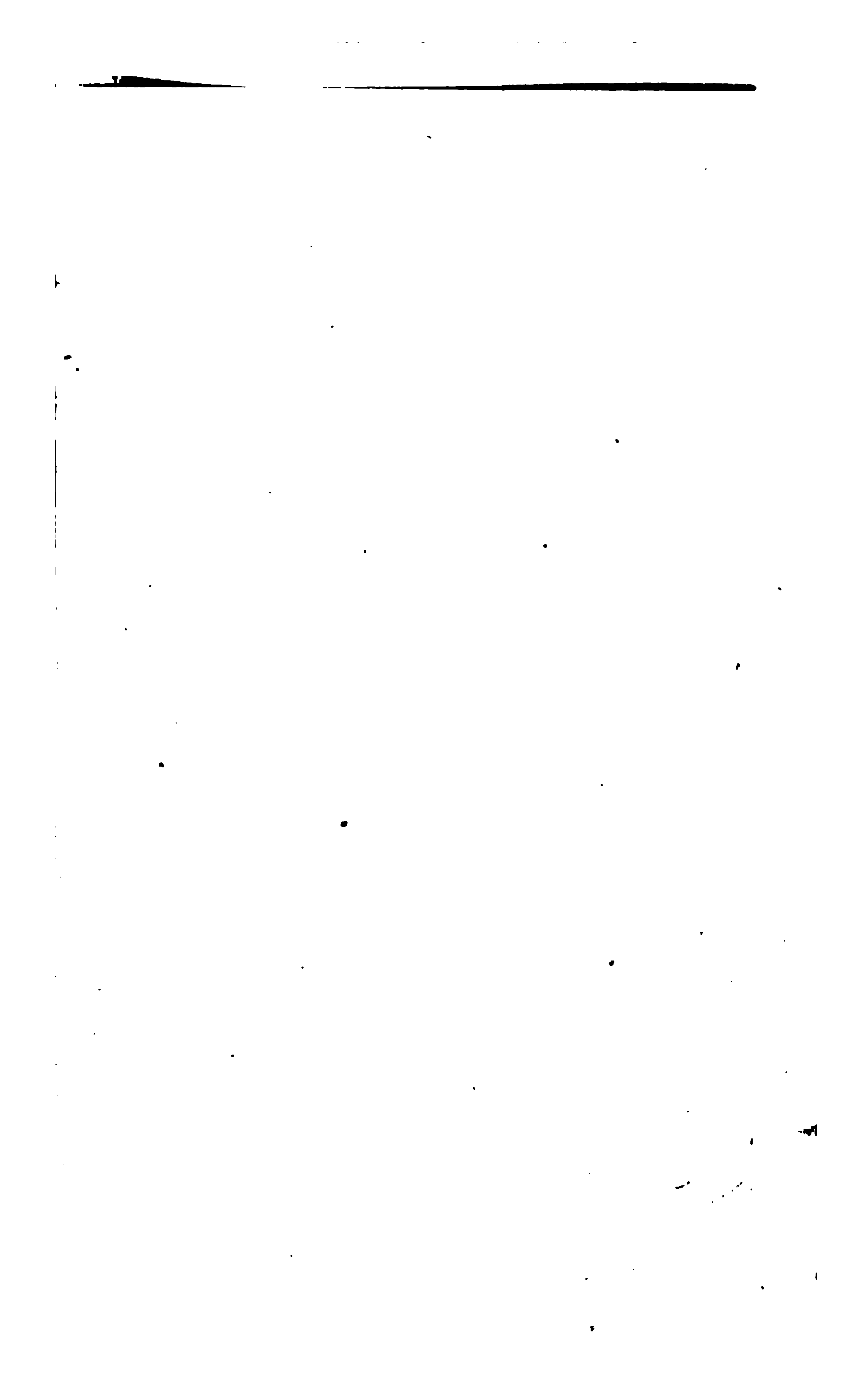
2. Origine chinoise et égyptienne du T sémitique (*planche* 52).

La 9e heure ou le nombre 9, exprimée en sémitique par un ט *teth*, et en grec par un Θ *théta*, ou la 9e lettre de l'alphabet, comprend chez les chinois de 3 heures à 5 heures de l'après-midi, et est représentée par le caractère 申 et par les variantes jusqu'à 38.

Ce caractère se prononce *chin* en chinois, *sin* au Japon, *than* en Cochinchine, *schin* en turquestan; il signifie *étendre*, *recommencer*, *allonger*, de *nouveau*, *droit* et *courbé*, et répété, *joyeux* [2]; et il est rangé sous la clef 102e 田, *tiên*, celle des *champs*, de la *terre labourée*, de la *chasse au printems*, et de plus: *grand tambour*. Ses formes, principalement celles nos 18, 19, 20, 21, offrent

[1] Voir le dernier article au n° 98, ci-dessus, p. 102.

[2] Voir *Dict. chinois* de de Guignes, n° 6173.



ORIGINE CHINOISE ET EGYPTIENNE DES T SEMITIQUES.

Formes antiques tirées du Lou-chou-tong et de Morisson. — Formes Cursives.

18, 19	20, 21	22, 23	24, 25	26, 27	28, 29	30, 31	32, 33	34 Clef. 35 Champs cultivés.	36	37	38
Grec antiq. th	Ethiopien, th. Géorgien.	Etrusq. et grec	Etrusque.	Thibet IX et Java, t.	Chaldéen, Samarit.	Grec θ. et Chiffre IX.	Hébreu, Tagala, t.	Grec antiq.	Chaldéen.	IX Thibet.	Ava, d. Pali.
Thibet, Choub. th	Ava, Pali. Macassar t.	Java, t. Samarit.	Grec ancien	Birmann IX.	Egyptien, θ	Java, Kawit 1re forme de IX.	Nagari, Rabbins	Grec, antiq. θ	Etrusque	Egypte θ. Demotiq.	Grec cursif.
Etrusq. grec θ. Ethiop. IX.	Inde, Persan. le IX.	Egypte, t. et Chine main.	Thibet, Syr.	Arménien th.	Egypte θ.	Palmyre, th. Samaritain.	Stranghelo. Ava.	Ava, Thibet	Grec antiq.	Java d.	Runique d.

des *mains* qui *travaillent*, qui *façonnent un lien* pour entourer les *gerbes* de *blé*, de *paille*, pour *serrer des branches*, toutes occupations qui se font dans les *champs;* les nos 14, 15, 16, 28, 29, 30, 31, 32, 33, offrent en effet des formes très-apparentes de *liens*, d'*entourage*, d'*étendue*, d'*allongement*. Mais les formes nos 2, 3, 5, 22, 23, offrent plus particulièrement les formes de *mains*, et de *points*, clef 3e 丶, celle des *chosespointes aiguës*, c'est-à-dire *instruments quelconques*[1], et les formes de *lignes verticales*, clef 2e 丨, celle de *l'accroissement*, de la *longueur*. Il faut encore remarquer cette coïncidence, qui fait que dans la langue chinoise le signe 9 signifie *nouveau*, *réitération*, de même que dans la plupart des langues indo-germaniques et japétiques, 9 ou *neuf*, signifie en même tems et ce *chiffre*, et l'action de *renouveler*, c'est-à-dire *neuf*, *nouveau*, *neuf*; *novus*, *neuf* ou *nouveau* [2].

Or, en hébreu et dans les langues sémitiques, la 9e heure est marquée par le ט, lequel se nomme טית, *tith* ou *teth* chez les Hébreux, et טא *ta* ou *te* en arabe. Or, טית *tith* veut dire *déclinaison*, » *inclinaison*, *extension*, parce que cette lettre est formée d'une » ligne *inclinée* ou *étendue*, ou *roulée* de *gauche à droite* [3].

C'est-à-dire que les Hébreux, pour nommer cette heure, disaient exactement comme les Chinois, *étendre*, *enrouler*, et offraient une *explication* de la figure de leur lettre, qui pouvait convenir mot à mot à la propre figure chinoise, surtout à celle des nos 14, 15, 16, 28, 29, 30, 31, 33, qui sont des lignes *inclinées* ou *étendues*, ou *roulées de gauche à droe*, comme le dit le *dict.* hébreu de la lettre ט.

Sa valeur est *t*, quoique par sa forme, sa place et son nom, elle corresponde au Θ ou *theta* des Grecs; nous en dirons bientôt la raison.

Les Arabes lui donnent la valeur de *td*. En étymologie, cette lettre est toujours *racine*, mais en *hithpael* ou *composition*, dans les mots qui commencent par צ *tsade*, le ט ou *t* prend la place du ת ou *th*.

[1] Voir le *Dict. chinois*, clefs 2 et 3.

[2] Voir l'*Essai sur l'origine unique et hiéroglyphique des chiffres*, du ch. de Paravey, p. 22 et 98.

[3] Schindler dans son *Lexicon pentaglolon* à la lettre T.

On voit que même en hébreu, le *th* et le *t* ont eu des points de contact et de réunion.

Quant à la forme, on peut voir, dans le tableau que nous donnons ici, et dans la liste des lettres sémitiques, les nombreuses ressemblances qu'il y a entre ces figures et celles des lettres sémitiques.

Dans l'égyptien, pour figurer le T, nous trouvons en écriture hiéroglyphique des formes variées et nombreuses. (Voir *planche* 52). Nous y avons compris les T et les TH, qui, à ce qu'il paraît, n'ont jamais été très-nettement distingués dans les langues anciennes, puisque les grammaires assignent la double valeur de *t* et de *th* au même signe, notamment aux figures n° 15, 18, 25, 32. On remarque parmi ces formes celles n° 16, 30, 38 qui, comme en chinois, sont représentées par une *main*; celles n° 24, 25 par des *bornes* ou limites des *champs*, symboles de *séparation*, de *suspension*[1].

4. T des alphabets des langues sémitiques, d'après la division du *tableau ethnographique* de Balbi (*planche* 52).

I. LANGUE HÉBRAIQUE, divisée,

1° En *hébreu ancien* ou *hébreu pur*, lequel comprend :

Le Ier alphabet, le *samaritain*[2]

Le IIe *id.*, publié par *Édouard Bernard*,

Le IIIe par l'*Encyclopédie*.

Le IVe, celui des *médailles*, n'a pas de T.

Le Ve, publié par *Duret*.

Le VIe, l'alphabet dit d'*Abraham*.

Le VIIe, l'alphabet dit de *Salomon*.

Le VIIIe, d'*Apollonius de Tyane*.

2° En chaldéen ou *hébreu carré*, lequel comprend :

Le IXe, celui qui est usité dans les livres imprimés.

Le Xe, dit *judaïque*.

Le XIe, usité en *Perse* et en *Médie*.

[1] Voir l'*Analyse gramm. raisonnée de différents textes anciens égyptiens*, par Salvolini, les nos 138 à 152, 155 à 177, 229, 232 à 238; 280, 203, 294.

[2] Nous ne croyons pas devoir répéter ici quels sont les ouvrages ou les auteurs qui nous ont fourni ces divers alphabets; ceux qui voudront les connaître pourront recourir à l'article où nous avons traité des A, t. XIV, p. 273.

Le XIIe, usité en *Babylonie*.

3° En hébreu *rabbinique*, lequel comprend :

Le XIII°, le *chaldéen cursif*.

Une deuxième division de la *langue hébraïque* comprend le *phénicien*, qui est écrit avec les trois alphabets suivans :

Le XIV°; d'après *Édouard Bernard*, n'a pas de T.

Le XV°, d'après *Klaproth*.

Le XVI°, d'après l'*Encyclopédie*, manque de T.

Une troisième division comprend la langue *punique, karchédonique* ou *carthaginoise*, laquelle était écrite avec :

Le XVII°, d'après *Hamaker*, manque de T.

Le XVIII°, dit *Zeugitain*, manque de T.

Le XIX°, celui de *Melita*, manque de T.

Le XX°, celui de *Leptis*, manque de T[1].

II. La langue SYRIAQUE ou ARAMÉENNE, laquelle comprend :

Le XXI°, l'*Estranghelo*.

Le XXII°, le *Nestorien*.

Le XXIII°, le *Syriaque ordinaire*, dit aussi *Maronite*.

Le XXIV°, le *Syrien des Chrétiens de saint Thomas*.

Le XXV°, le *Palmyrénien*.

Le XXVI°, *Sabéen mendaïte* ou *Mendéen*.

Le XXVII° et le XXVIII°, dits *Maronites*.

Le XXIX°, le Syriaque *majuscule* et *cursif*.

III. La langue MÉDIQUE, laquelle était écrite avec

Le XXX°, le *Pehlvi*, lequel est dérivé

Du XXXI°, le *Zend*.

IV. La langue ARABIQUE, laquelle est écrite avec

Le XXXII°, dit l'*Arabe littéral*, et

Le XXXIII°, dit le *Couphique*.

V. La langue ABYSSINIQUE ou ÉTHIOPIQUE, laquelle comprend :

1° L'*Axumite* ou *Gheez ancien*; 2° le *Tigré* ou *Gheez moderne*;

3° l'*Ahmarique*, lesquelles langues s'écrivent toutes avec

Le XXXIV° alphabet, l'*Abyssinique*, *Éthiopique*, *Gheez*.

Enfin vient le *Copte*, que Balbi ne fait pas entrer dans les langues sé-

[1] Nous verrons à la lettre ת que tous ces alphabets ont le *th*; ce qui nous fait penser que tous remplaçaient le ט ou T par le ת ou TH.

mitiques, mais qui cependant doit y trouver place, et qui est écrit avec

Le XXXVe alphabet, le *Copte*.

5. De l'origine du Θ grec et de la place assignée au T dans les langues dérivées du sémitique.

Il est certain que le Θ ou *th* grec tire son origine du ט T ou *tétha* sémitique ; sa figure et son nom le prouvent. Et cependant sa valeur est celle du ת, *thau* ou de la 22e lettre de cet alphabet. La cause peut facilement en être expliquée. Cela doit venir : 1° De ce que la valeur même de ces deux lettres était dans les lettres sémitiques comme dans les nôtres, voisines ou souvent même identiques. C'est ainsi que nous donnons la même valeur au *th* et au *t*, bien plus, nous écrivons *thrône* et *trône*, *thuileries* et *tuileries*. Aussi le latin, qui a reçu son alphabet du sémitique, n'a pas admis cette lettre et s'est contenté du T qu'il a placé à la 19e place, c'est-à-dire qu'il n'a pris que le ת ou le *th*, qu'il a rendu par un T simple. Le grec au contraire a admis cette 9e lettre ; il en a adopté la forme et la figure, mais il lui a donné la *valeur* du ת ou *thau*, qu'il a appelé *théta*, c'est-à-dire qu'il a fait pour nommer cette lettre, ce qu'il a fait dans plusieurs circonstances, c'est que, il a lu de *gauche à droite* le nom du *teth*. En effet, si on lit de gauche à droite le mot טית, on aura *thet* ou *theta* au lieu de *teth*, lu sémitiquement ou de droite à gauche. Au reste nous avons déjà vu que les Hébreux eux-mêmes échangeaient quelquefois *t* par *th*, et même par *d*, puisque les 70 écrivent יוד *iod* par ιωθ, *ioth*. Leur valeur était donc une nuance entre *d*, *t*, *tz* et *ts*. Les Grecs eux-mêmes ont écrit quelquefois TY pour ΘY[1] et les Latins ont traduit θιγγάνω par *tango*. Ce qui prouve que la prononciation des deux lettres était voisine ou semblable.

6. Forme ancienne du Θ grec (*planche* 52).

Nous ne donnons ici ni la planche, ni les explications des T *majuscules* ou *minuscules*, on les trouvera à la lettre T. Nous croyons pourtant devoir reproduire les formes du Θ ou TH grec. On n'a qu'à jeter un coup d'œil sur cette planche pour voir les étonnants rapports qu'elles offrent avec la plupart des alphabets sémitiques et même avec les formes 9, 17, 24, 25, 34, 35 des caractères *chinois*, et les nos 35, 37 de l'alphabet *égyptien*.

[1] Voir Placentinus, *De siglis vet. Græcorum*, p. 166.



ORIGINE CHINOISE ET EGYPTIENNE DES I SEMITIQUES.

Formes antiq.es tirées du Lou-chou-tong et de Morisson.

Formes Cursives.

7. 8.	9. 10.	11. 12.	13. 14.	15. 16.	17. 18.	19. 20.	21. Vase plein 22.	vase caché. 23. se vuidant. 24.	25. 26. abrégé.	27. 28. abrégé.	29. 30.
Chine, abrégé.	Eau dans vase, Chine.	Chine, Eau dans vase.	Illyrien, i.	Jawa, Kavoi i.	Illyrien, ie; voir 10.	Egypte, dix	Zéro arabe ou vuide.	Servien io.	Thibet i. tabinga, Pali.	Célèbes, J.	Rabbin, Masanar, ya
Egypte, i. v.r Butner	Egypte, i.	Tagala i.	Syriaq. i.	Java, id; i.	Illyrien, ya.	Pali Ceylan, i	Vase vuidé.	Thibet J.	Bengali.	Allemand J.	Japon, Jy.
Egypte, i..	Egypte Eau	Batak, Java, i.	Bulgare, i.	Thibet Dj.	Egypte, i.	Egypte, i	Egypte, i	Egypte Y.	Egypte Y.	Georgien, i.	Sacy, Perse. Mauritan.?
Java, Kavi J.	Archipel. ya. v.r Eau	Egypte Y Eau	Armenien J.	Phénicien, i.	Nagari y Hebr	Georg.n i et w.	Egypte i.	Nagari, Egypte	Egypte Hebr.	Vulgaire i.	Egypte i.

1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15.

I

1. Origine chinoise et égyptienne de l'I sémitique (*planche* 53).

La 10e heure, ou le nombre 10, exprimée en sémitique par un י, en grec par un I, ou la 10e lettre de leur alphabet, comprend, chez les Chinois de 5 à 7 heures du soir, et est représentée par le caractère 酉 et par les variantes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 jusqu'à 30[1].

Ce caractère se prononce *yeou* en chinois, *juw* au Japon, *dau* ou *chaf* en cochinchinois et *you* en turquestan. Il signifie *liqueur*, *chose liquide*, *bientôt*, et il forme la clef 164, qui désigne tout ce qui est *liquide*. Il figure un *vase* vide ou plein, et aussi, dans ses formes antiques, des *portes fermées*, ou *barrières*. En effet, c'était l'heure où l'on retournait des champs, d'où l'on ramenait les troupeaux, dont on s'occupait alors à *traire le lait ;* la première préoccupation était donc de choisir et de préparer les *vases :* c'était aussi l'heure où l'on prenait le dernier repas dans les *vases*, *écuelles*, et où l'on buvait le *vin*, ou *liqueur fermentée*, renfermé dans les *vases* divers.

Or, en hébreu, et dans les langues sémitiques, la 10e heure est marquée par la 10e lettre ou l' י, laquelle se nomme יוד *iod* ou *jod* en hébreu et en chaldéen, *jud* par les Syriens, יא *ia* ou *je* par les Arabes.

Ce mot vient de la racine ידה, qui a trois significations : 1° celle de *jeter* et *lancer*, en sorte que יד est précisément la *main* qui *lance*, qui *tire*, qui est l'*instrument* d'une action *prolongée ;* 2° il signifie en outre, et par extension, *force*, *puissance*, *conseils*, *secours*, *effort*, *cause*, *volonté*, *instrumens*, lesquels, généralement, sont appelés *vases ;* ainsi, en hébreu, on dit : Il a dirigé contre moi

[1] *Dict. chinois* de De Guignes, n° 11, 277.

les *vases* de la Mort, pour *flèches* de la Mort [1]; 3° *place*; 4° *prophétie, esprit prophétique*; 5° *lieu*, *espace*, *terme*, *statue* montrant le chemin; 6° *côte*, *bord*, *rive*. En *hiphil*, ידה signifie *parler librement*, *confesser*, *louer*, *admettre*.

En étymologie, ou composition des mots, le י, *iod*, se met au commencement ou à la fin des mots. Au *commencement*, il a deux valeurs : 1° il désigne la 3e personne du futur : *phaker*, visiter, *i-phaker*, *il visitera*; 2° il forme les noms *propres* et *substantifs*. A *la fin*, il a cinq valeurs : 1° il désigne le *féminin* dans l'impératif singulier, et la 2e *personne* du *futur*; 2° il désigne les noms des *peuples*, ou les noms *ordinaux*; 3° joint aux noms, il désigne le pronom possessif *mon*, *ma*, et aux verbes, le pronom *moi*, le *pluriel*; 5° l'*emphase*, etc.

Dans l'*égyptien*, pour figurer l'I, nous trouvons en écriture hiéroglyphique les formes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, où l'on voit encore apparaître n° 1 la *main* et le *bras*, comme chez les Hébreux.

3. I des alphabets des langues sémitiques, d'après la division du *tableau ethnographique* de Balbi (*planche* 53).

I. LANGUE HÉBRAIQUE, divisée,

1° En *hébreu ancien* ou *hébreu pur*, lequel comprend :

Le Ier alphabet, le *samaritain* [2].

Le IIe *id.*, publié par *Édouard Bernard*.

Le IIIe, par l'*Encyclopédie*.

Le IVe, celui des *médailles*, donné par M. Mionnet.

Le Ve, publié par *Duret*.

Le VIe, l'alphabet dit d'*Abraham*.

Le VIIe, l'alphabet dit de *Salomon*.

Le VIIIe, d'*Apollonius de Tyane*.

[1] *Psau.* VII, 14. Les hébreux disent encore un *vase-main* (*Nom.* XXV, 18), pour dire un *instrument* que l'on tient à la main.

[2] Nous ne croyons pas devoir répéter ici quels sont les ouvrages ou les auteurs qui nous ont fourni ces divers alphabets; ceux qui voudront les connaître pourront recourir à l'article où nous avons traité des A, t. XIV, p. 273.

2° En chaldéen ou *hébreu carré*, lequel comprend :

Le IXe, celui qui est usité dans les livres imprimés.

Le Xe, dit *judaïque*.

Le XIe, usité en *Perse* et en *Médie*.

Le XIIe, usité en *Babylonie*.

3° En hébreu *rabbinique*, lequel comprend :

Le XIIIe, le *chaldéen cursif*.

Une deuxième division de la *langue hébraïque* comprend le *phénicien*, qui est écrit avec les trois alphabets suivans :

Le XIVe, d'après *Edouard Bernard*.

Le XVe, d'après *Klaproth*.

Le XVIe, d'après l'*Encyclopédie*.

Une troisième division comprend la langue *punique*, *karchédonique* ou *carthaginoise*, laquelle était écrite avec :

Le XVIIe, d'après *Hamaker*,

Le XVIIIe, dit *Zeugitain*.

Le XIXe, celui de *Melita* n'a point d'I.

Le XXe, celui de *Leptis*.

II. La langue SYRIAQUE ou ARAMÉENNE, laquelle comprend :

Le XXIe, l'*Estranghelo*.

Le XXIIe, le *Nestorien*.

Le XXIIIe, le *Syriaque ordinaire*, dit aussi *Maronite*.

Le XXIVe, le *Syrien des chrétiens de saint Thomas*.

Le XXVe, le *Palmyrénien*.

Le XXVIe, *Sabéen Mendaïte* ou *Mendéen*.

Le XXVIIe et le XXVIIIe, dits *Maronites*.

Le XXIXe, le Syriaque *majuscule* et *cursif*.

III. La langue MÉDIQUE, laquelle était écrite avec

Le XXXe, le *Pehlvi*, lequel est dérivé

Du XXXIe, le *Zend*.

IV. La langue ARABIQUE, laquelle est écrite avec

Le XXXIIe, dit l'*Arabe littéral*, et

Le XXXIIIe, dit le *Couphique*.

V. La langue ABYSSINIQUE ou ÉTHIOPIQUE, laquelle comprend :

1° L'*Axumite* ou *Gheez ancien* ; 2° le *Tigré* ou *Gheez moderne* ; 3° l'*Ahmarique*, lesquelles langues s'écrivent toutes avec

Le XXXIVe alphabet, l'*Abyssinique*, *Ethiopique*, *Gheez*.

Enfin vient le *Copte*, que Balbi ne fait pas entrer dans les langues sémitiques, mais qui cependant doit y trouver place, et qui est écrit avec

Le XXXVe alphabet, le *Copte*.

7. Origine et prononciation de l'I chez les grecs et les latins.

L'*i* des Grecs vient plutôt de l'י hébreu que de la figure phénicienne (voir les alphabets XIV, XV et XVI), quant aux Latins, ils l'ont emprunté des Grecs.

Chez les Grecs et les Latins comme chez les Hébreux, l'*i* a été tantôt consonne et tantôt voyelle; ce qui a lieu aussi chez les trois peuples pour le *v* et l'*u*. Chez les Latins l'*i* est consonne ou a un son dur, quand précédé d'une voyelle il est suivi d'une autre voyelle, comme dans *majus*, *pejus*, *ejus*, que les anciens écrivaient *maiius*, *peiius*, *eiius*, en doublant l'*i*; il avait encore la même valeur dans les mots composés, comme *in-juria* [1], etc. Dans la prononciation l'*i* avait trois degrés ou valeurs : 1° Un son doux, celui de l'*i* simple; 2° Un son plus ouvert et se rapprochant de l'*e*, d'où vient qu'on a fait *heri* de *here*, *ire* de *eo*, et que l'on dit indifféremment *eis* ou *iis*, *dei* ou *dii*, *turrem* et *turrim*, *priore* et *priori*; 3° Un son obscur et se rapprochant de l'*u*, d'où vient qu'on a dit *optumus* et *optimus*, *maxumus* et *maximus*, *monumentum* et *monimentum*.—Les Grecs aussi donnaient une valeur intermédiaire entre ces trois sons à leur υ ou Υ [2].

Dans les étymologies du grec au latin on a changé I en A, de Θιγγάνω, *Tango*; en E, de ποινή, *poena*; ou on l'a ajouté : de ναύτης, *navita*; ou retranché : de ποιητής, *poeta*. — Du latin au français on a changé I en A : *lingua*, langue, *singultus* : sanglot; en AI, *dominium*, domaine; en E, *acritas*, âcreté; en EI, *concilium*, conseil; en I, *cambium*, change; en O, *ordinare*, ordonner; en OI, *pirum*, poire; en U, *affibulare*, affubler [3].

Dans les inscriptions grecques, I signifie non-seulement 10, mais

[1] Voir Priscianus, lib. I.

[2] Voir Scaliger *de Causis linguæ latinæ*, c. VIII.

[3] Voir *Introduction à langue latine*, par M. le chanoine Bondil, p. 208.



FORMATION des DIFFÉRENTS I et J. 1 2 3 4 5

I Grecs anciens 2 3

I LATIN CAPITAL.

I Capital des Inscriptions. 2 3 4 5 · II · 2 3 · III · 2 3 4 5 · IV · 2 3 4 5 · V · 2 3 4 · VI · 2 3 4 5 6

I Capital des Manuscrits. 2 3 4 5 6 7 8 · II · 2 3 4 · III · 2 3 4 5 · IV · 2 3 4 5 · V · 2 3 4 5 6 7 8 9 · VI · 2 3 4 5 · VII · 2 3 4 5 6 7 8

I MINUSCULE.

Romain · II · *2. Lomb.* · II · *3. Visigothe* · II · *4. Saxe.* · II · *5. Galli.* · II · *6. Merov.* · II · *7. Allem.* *8. Carlov.* *9. Capet.* · II · *10. Gothi.*

I CURSIF.

D'Italie. · V · VI · VII · VIII · IX · X · XI · XII · XIII · XV · XV · XVI · *2. De France.* · VI · VII · VIII · IX · X · XI · XII · XIII · XIV · XV · *3. D'allem.* · IX · X · XI · XII · XIII · XIV · XV · *4. De la Gr.de Bret.* · VII · VIII · IX · X · XI · XII · XIII · XIV · XV · *5. D'Esp.* · X · XI · XIII · XIV · XV · XVI

encore : 1, ou bien καὶ, *et*, ou ἱερᾶς, *sacré*, ou bien encore il tient lieu du *point* [1].

I majuscule (*planc.* 54).

L'I n'est susceptible que de trois formes ; perpendiculaire ou droite, horizontale ou courbée, oblique ou inclinée.

L'I majuscule a pris en divers tems la forme du T, mais bien plus communément celle de l'L. Les exemples de cette dernière forme sont très-multipliés ; mais elle ne passe point le 12e siècle, dans lequel même elle devient rare.

Si l'I perpendiculaire est de tous tems, l'J à queue (*fig.* 1, *planche* 54), était aussi en usage plusieurs siècles avant la fin de la République romaine. On dirait que, dès le 6e siècle, on affectait quelquefois de mettre cet J au commencement des mots ; mais bientôt on s'apperçoit que cela se faisait sans dessein. Ce n'est guère qu'aux 11e et 12e siècles, surtout en Ecosse, qu'on commence à voir des J majuscules ou à queues au commencement des phrases et des noms propres d'hommes ou de lieux. On continua d'en user ainsi, quoiqu'un peu moins fréquemment, jusqu'au 15e siècle.

I minuscule (*planche* 54).

Les *i* minuscules formés en *z* avec une queue appartiennent aux derniers tems de l'écriture lombardique. On y voit aussi les *i* en forme de *c* à contre-sens, *fig.* 2, ceux-ci étaient même fréquents dans la cursive d'Espagne au 14e siècle. De la haste de l'*i* on vit encore plus souvent sortir un trait montant et un autre descendant, qui se traversent une ou deux fois ; ce mode affecta particulièrement l'*i* mérovingien. On vit ce trait saillir obliquement de la tête vers la droite, aux 10e et 11e siècles, dans la cursive des chartes.

Un pied à talons ou sans talons au bas des *i*, à droite ou à gauche, caractérise très-bien la lombardique des 8e et 9e siècles.

L'*i* minuscule gothique n'est distinctif que par les angles saillans et les pointes.

I cursif (*planche* 54).

L'*i* cursif gothique, s'il ne tient pas du majuscule, n'a rien qui

[1] Placentinus *De siglis vel. græcorum*, p. 89.

sente trop le goût barbare; mais on le reconnaît pour être du 13e ou 14e siècle à sa queue orbiculaire du côté gauche ou vers la droite. Cependant, lorsque la tête est tranchée d'un sommet, ou d'une ou de deux pointes en forme de cornes, avec une queue recourbée faiblement vers la gauche, c'est plutôt le commencement du gothique, que le gothique même. Cette mauvaise écriture commence au 12e siècle.

On doit tenir pour lettres gothiques tous les grands *i* dont la queue et le montant joints ensemble, et quelquefois même unis à la tête, ont à peu près la figure d'une *s* dans son sens naturel. Ceux qui portent des têtes et des queues courbes fort amples sont également gothiques. Des traits irréguliers en lignes droites, courbes ou mixtes, appartiennent au même caractère. Un point ou une barre vers le milieu du montant de ces *i* courbes est encore de son ressort, aussi bien que ceux qui seraient tranchés par un sommet fort grand, comme la *fig.* 3, et ce sommet est quelquefois oblique. Toutes ces sortes d'*i* ainsi spécifiés se rapportent aux 13e et 14e siècles. Les *i* cursifs semblables à nos *y*, *fig.* 4, s'annoncent pour être du 15e siècle; et ceux de la *fig.* 5, où l'on retrouve sans contredit nos grands *i* cursifs, sont du 16e.

Origine des accents sur les I.

Au moment où le bas gothique se glissa dans nos écritures, les *u* se confondirent avec les *n*, et surtout avec les *u*. Pour écarter cet embarras, les diplômes et spécialement les manuscrits furent soumis à la loi des accents sur les ii, comme les précédents avec une virgule. L'un des plus anciens exemples qu'on en puisse voir s'offre dans un diplôme d'Othon III, de 990. Cet usage s'affermit par degré pendant le 11e siècle. Au 13e, il devint très-commun, on en mit même sur l'*i* isolé, ce qui n'avait pas encore été fait; et au 14e sur tous les *i* sans distinction. On fit plus : croyant entrevoir quelque agrément dans ces accents, on en gratifia également les *u* et d'autres voyelles; ce qui remit tout dans la confusion. Au 15e siècle, on fit cet accent si petit qu'il donna naissance aux points, contre lesquels certains écrivains affectèrent de se raidir; de façon que ce n'est qu'au 16e siècle, et encore sous Henri III, que les accents furent totalement bannis des imprimés.

Origine des points sur les I.

Les points sur les *i* n'ont donc commencé tout au plus que vers la fin du 14e siècle. Les marbres, les bronzes, les manuscrits et les diplômes où les points se trouvent régulièrement avant cette époque, doivent passer pour suspects, s'ils sont originaux; ou comme faits par des écrivains peu instruits, si ce sont des copies. Quelques points sur les *i*, échappés à l'attention du faussaire dans des chartes prétendues du 12e ou 13e siècle, le décèlent ouvertement. Des accents même, ordinaires et fréquents sur les *i* d'un diplôme des neuf premiers siècles, ne décident pas moins de la fausseté; et leur usage continuel avant le 13e inspirerait de justes soupçons de faux.

Origine des J consonne.

Les anciens grammairiens distinguèrent la valeur de l'*i* voyelle de l'*j* consonne : ils leur donnaient la même dénomination, en faisaient la même application, mais ne leur donnaient pas la même prononciation que nous; ils le prononçaient comme nous prononçons l'ï à deux points. Ce fut Jacques Pelletier du Mans qui, dans sa *Grammaire française* imprimée en 1550, plaça le premier l'*j* à la tête des mots qui commencent par cette consonne, et qui le distingua constamment de l'*i* voyelle par la figure [1]. L'usage de distinguer la figure de l'*j* consonne de celle de l'*i* voyelle est si récent qu'on ne peut pas assurer qu'il soit généralement reçu dans tous les pays. Il n'était pas établi en France au milieu du 17e siècle, et en 1730 il ne l'était pas généralement en Allemagne et en Espagne.

Explication de la planche de l'I (*planche* 54).

On offrirait inutilement au lecteur la planche figurative de l'I, s'il n'était au fait de la construction de cette planche et de la marche qu'on y a suivie; et cette connaissance ne peut venir que de la lecture réfléchie de l'explication de la *première planche* [2]. Elle est trop détaillée pour qu'il soit possible d'y revenir à chaque élément. On y renvoie le lecteur, et on se contente de désigner l'âge des I ca-

[1] Papillon, *Dissert. sur l'*j *et l'*v *consonnes.*
[2] Voir les *Annales*, t. XIV, p. 288 (2e Série).

pitaux des marbres et des bronzes par les chiffres qui les accompagnent et la nature des caractères de l'I capital des manuscrits.

I capital des inscriptions (*planc.* 54).

Dans la Ire division, les figures sont droites ou à peu près. La 1re subdivision, inclinée, est avant Jésus-Christ. La 2e, terminée en rond, lui est antérieure de deux siècles; les autres caractères en losange et en creux vont jusqu'au gothique. La 3e est de la même durée. La 4e est illimitée. La 5e est du moyen et bas âge.

La IIe division est en forme de T droit, tronqué ou renversé. La 1re et la 2e forme sont des cinq premiers siècles. La 3e commence avant Jésus-Christ et finit un peu après.

La IIIe division, sous la forme de l'L, se rapporte aux quatre premiers siècles, excepté la 4e figure de la 4e subdivision, qui est du 8e siècle, et la dernière de la 5e, qui est du 13e.

La IVe division est d'une plus grande antiquité. La 4e subdivision, entre autres, précède de deux siècles l'ère chrétienne; elle semble pourtant revivre dans les bas tems, ainsi que quelques figures de la 5e.

La Ve division est en forme d'J consonne. Coupés par une traverse, ils appartiennent aux trois premiers siècles; sans traverse, ils eurent cours depuis la plus haute antiquité jusqu'aux bas tems. La 3e subdivision est gothique.

La VIe division enchérit sur toutes les autres par ses irrégularités; presque tous ses caractères sont postérieurs au 12e siècle.

Sur les *capitales des manuscrits*, on remarquera seulement que la 4e division de l'I doit être abandonnée au gothique moderne.

A. B.

Tradition Catholique.

COURS COMPLET DE PATROLOGIE
OU
BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE
Complète, uniforme, commode et économique

De tous les saints Pères, Docteurs et écrivains ecclésiastiques, tant grecs que latins, tant d'Orient que d'Occident, qui ont fleuri depuis les Apôtres jusqu'à Innocent III, inclusivement [1].

TOME IX de 1080 pages et X de 1032 pages. 1844. Prix 14 fr [2].

95. Œuvres complètes de S. HILAIRE, évêque de Poitiers, mort vers l'an 368; suivant l'édition des bénédictins, comparée aux autres, augmentée et complétée ; prix, 14 francs les deux volumes. Voici les opuscules et ouvrages contenus dans cette édition : 1. Préface de l'édition de *Maffei*. 2. Dédicace de l'édition bénédictine au cardinal d'Estrée. 3. Préface générale de l'édition bénédictine sur les doctrines de saint Hilaire, faite d'après ses écrits et les monumens des anciens. 5. Vie de saint Hilaire par *Fortunat*. 6. Discours de Pierre *Damien* sur la translation des restes de saint Hilaire. 7. Témoignage des anciens auteurs sur la vie de saint Hilaire. 8. Notice littéraire sur ces écrits par *Schœnemann*. 9. Notice des manuscrits de ses œuvres. Voici maintenant la liste des écrits du saint : — 1. Traité sur les 150 psaumes avec une préface des éditeurs, et un avertissement sur quelques psaumes, tiré de *Gallandus*. 2. Commentaire sur l'Evangile de saint Mathieu, avec préface. Dans le TOME X. 3. De la trinité en XII livres, vers 356, avec préface des éditeurs et notes. 4. Livre des synodes ou de la foi des Orientaux, écrit vers 358, avec préface et notes. 5. Apologie contre les détracteurs du précédent livre. 6.

[1] La *Patrologie* est spécialement utile aux diocèses où sont établies des conférences et des bibliothèques cantonnales, ainsi qu'aux prêtres véritablement instruits ou qui désirent le devenir. — 200 vol. in-4o. Prix : 1,000 f. pour les mille premiers souscripteurs : 1,200 fr. pour les autres. Le grec réuni au latin formera 300 vol. et coûtera 1,800 fr. : s'adresser à M. l'abbé Migne, au Petit-Montrouge, à Paris.

[2] Voir le tome VIII dans le précédent cahier ci-dessus, p. 160.

Lettre à sa fille Abra pour l'exhorter à abandonner les pompes du siècle. 7. Hymne du matin adressé à sa fille. 8. Fragment d'un autre hymne. 9. Deux livres adressés à Constance Auguste, avec préface et notes, vers 356. 10. Livre contre l'empereur Constance, avec une dissertation préliminaire vers 360. 11. Traité contre les Ariens, adressé à Auxence de Milan, avec préface, vers 364. 12. Fragmens du livre où se trouvent rassemblées toutes les preuves qui montrent comment, pour quelles causes, et à l'instigation de quelles personnes, fut rassemblé sous Constance le concile d'Arimini contre la formule de Nicée, qui comprenait toutes les hérésies, avec notes; c'est le recueil de toutes les pièces qui nous restent sur le concile de Rimini. 13. Autres fragmens de divers ouvrages de saint Hilaire, que l'on trouve dans les anciens auteurs. 14. Lettre ou libelle, espèce de mandement pour être lu au peuple, avec une préface de *Trombelli* qui prouve qu'elle est bien de saint Hilaire, avec nombreuses notes, et trois dissertations sur certains passages. 15. Discours pour la consécration d'une Eglise, avec préface et notes de *Trombelli*. 16. Livre de l'unité du Père et du Fils. 17. Autre sur l'essence du Père et du Fils. 18. Préface de Nicolas *Faber* sur les fragmens de saint Hilaire. 19. Index des matières et des sentences. 20. Glossaire pour les mots difficiles ou obscurs que l'on trouve dans les ouvrages de saint Hilaire.

96. FORTUNAT, évêque de Poitiers; voir le N° 5 de l'article ci-dessus.

97. DAMIEN Pierre, cardinal; voir le N° 6 de l'article ci-dessus.

TOMUS XI comprenant 1556 colonnes; 1845. prix 8 f.

98. OEuvres complètes de SAINT ZÉNON, évêque de Vérone vers le milieu du 4e siècle, d'après l'édition des frères Ballerini.

1. *Épître* dédicatoire au cardinal Passionei par les frères Ballerini. 2. *Préface* des mêmes. 3. Dissertations sur les ouvrages, la doctrine, les actes, le culte et l'âge de saint Zénon. 4. Monumens sur ce pontife. 5. Discours du vénérable *Coronat*, notaire du 8e siècle, sur la vie de saint Zénon. 6. Rythmes sur le même saint. 7. Histoire de la translation du corps de saint Zénon par un *anonyme*. 8. Fragment sur les miracles de saint Zénon par le prêtre *Jacob*. 9. Messes, offices et hymnes en l'honneur du saint. 10. Différens témoignages sur sa vie. 11. Préfaces du cardinal *Augustin Valerius*, de Bap. *Bagutus* et de Bap. *Perettus* pour l'édition de Vérone 1586. 12. Notice littéraire par *Schœnemann*. — *OEuvres du Saint* : Traités ou sermons au nombre de 93 en 2 livres. 13. Observations des frères *Ballerini*, mises en tête du premier appendice aux écrits de saint Zénon, laquelle contenait des traités de *Potamius*, de *saint Hilaire* et de *saint Rémi*, et que l'éditeur a renvoyés aux œuvres de ces pères. 14. Annotations inachevées de *Sparaverius* sur les œuvres de saint Zenon. 15. 2e *appendice*. Deux dissertations de *F. Bonachi* sur les sermons, l'époque et le martyre de saint Zénon.

99. CORONAT. Voir ci-dessus n° 5.

100. SAINT OPTAT, évêque de Milève en Numidie, vers l'an 368, célèbre par la défense de la foi catholique contre les Donatistes.

1. Préface mise par *Elie Dupin* en tête de son édition de 1700. 2. Témoignages des anciens sur Optat et ses ouvrages. 3. Histoire des Donatistes pour servir à l'explication des ouvrages de l'auteur. 4. Géographie sacrée de l'Afrique, ou notice de tous les évêchés de l'église africaine, avec une *carte* de tous les évêchés dressée par *Binetcau.* 5. Notice sur Optat et ses éditions et manuscrits. *OEuvres* de *saint Optat.* I. Sur le schisme des Donatistes contre Parmenian, en VII livres, avec variantes et notes de *Dupin,* de l'*Aubespine*, de *Casaubon*, de *Barthius*, etc. 6. Préfaces de *Baldouin*, à la 1e et 2e édition d'Optat. 7. Les annotations du *même* sur le livre contre Parmenian. 8. Les observations de l'*Aubespine* sur Optat et ses ouvrages. 9. Monumens anciens concernant l'histoire des Donatistes faisant suite à ceux qui ont été insérés dans le tome VIII de la *Patrologie* et consistant dans les constitutions des empereurs, les décisions et les lettres de conciles, avec notes de *Godefroy* et autres. 10. Actes de la conférence tenue à Carthage en 411, entre les catholiques et les Donatistes, avec préfaces de *P. Masson* et de *Baluze*, avec notice sur les évêques qui y assistèrent. Il faut noter que c'est ici le procès-verbal même de cette assemblée recueilli par les notaires publics, d'après les paroles des pères; c'est aussi un des précieux monumens de l'antiquité ecclésiastique. 11. Lois des empereurs pour assurer l'exécution des décisions prises dans ces Conférences. 12 *Appendice aux monumens.* Histoire de la conférence de Carthage entre les catholiques et les donatistes par *Baldouin.* — 13. *Index* de tous les évêques qui ont pris part à cette conférence. 14. *Index* des matières sur les ouvrages de *saint Zenon.* — 15. *Index* sur les ouvrages de *saint Optat.*

TOMUS XII renfermant 1312 coll. 1845. Prix : 8 francs.

101. OEuvres complètes de saint EUSEBE évêque de Verceil; mort vers 370, connu par son zèle pour la défense de la foi contre Arius, et par les persécutions que lui infligea l'empereur Constance. L'éditeur a pris pour base l'édition de *Blanchini* dédiée à Jean V roi de Portugal.

Les ouvrages d'Eusèbe se composent de quelques *lettres*, d'une *profession de foi* sur la trinité, et d'une copie de la célèbre version *italique* des écritures dont on se servait dans l'église avant celle de saint Jérôme dite la *vulgate.* Cette version antique est donnée ici d'après 4 manuscrits, mis à côté les uns des autres dans la même page, avec notes par *Blanchini* et variantes. C'est un monument très précieux et qu'il était bien difficile de se procurer. Il faut donc remercier l'éditeur de cette importante publication mise à la portée de tout le monde. Voici maintenant par ordre toutes les pièces de ce volume

1. préface à Jean V, roi de Portugal, par *Blanchini*. — 2. Notice sur le manuscrit d'Eusèbe conservé à Brescia par Ph. *Garbellus*. — 3. Dissertation de dom *Martianey* sur la version italique du texte de saint Mathieu et sur les manuscrits de Corbeil et de Saint-Germain-des-prés. — 4. Description du manuscrit des Evangiles conservé à Verceil par *Ruggerius*. — 5. Jugement de *Blanchini* sur le même manuscrit. — I. Les *Évangiles* de saint Mathieu, de saint Jean, de saint Luc et de saint Marc, conservés par Eusèbe d'après les 4 manuscrits de Verceil, de Vérone, de Corbie, et de Brescia, accompagnés au bas de chaque page, des variantes et des notes philologiques et critiques de *Blanchini*. — 6. Appendices à ces évangiles. Lettre de *Blanchini* sur la comparaison de quelques variantes. — 7. Autre du même éclaircissant quelques leçons du codex de Brescia. — 8. Autre lettre du *même* décrivant le codex grec latin des évangiles et des actes conservé à la bibliothèque de Cambridge. — 9. Concordance des leçons des 4 évangiles avec ce texte grec dans les passages qui s'éloignent de la vulgate. — 10. Paroles de l'ancien testament citées par le Christ et les apôtres, comparées avec ce texte grec, les versions italiques et vulgates pour savoir si le Christ et ses apôtres se sont servis du texte hébreu ou de la version des 70. — II. Lettres de saint Eusèbe, au nombre de 4, tirées de *Gallandus*. — III. Confession ou symbole sur la trinité, avec avertissement et dissertation sur l'auteur de ce symbole, tirés des *anecdotes sacrées* d'Eug. de *Levis*, avec notes. — 11. Sur la vie et les écrits d'Eusèbe par *Gallandus*.— 12. Sur ses écrits et ses éditions par *Schœnemann*.

102. JULIUS FIRMICUS MATERNUS. Auteur chrétien écrivant de 343 à 350 ; mais dont on ne connaît pas la vie. Son ouvrage intitulé : *de l'erreur des religions profanes*, est publié d'après l'édition très soignée de *Munter* (1826), avec prolégomènes et notes très savantes du même.

103. Saint PHILASTRE évêque de Brescia, ayant été en relation avec saint Ambroise et saint Augustin, mort vers 381.

1. Epître dédicatoire du cardinal *Quirini* à Clément XII. — 2. Lettre de l'éditeur Paul *Galearius*, pour l'édition de 1778. — 3. Préface du *même* sur le livre des hérésies. — 4. Préface de *Fabricius* sur le même livre pour l'édition de 1721. — 5. Lettre de *Raverdy* sur les variantes du manuscrit de Saint-Germain. — 6. Lettre de *Samuel Hermann*, envoyant les notes posthumes de Fabricius. — 7. Témoignages des anciens sur saint Philastre. — 8. Censure de quelques propositions de saint Philastre. — I. Le livre des hérésies, divisé entre les hérésies qui ont paru avant le Christ et celles qui ont paru après le Christ ; avec les notes de *Fabricius* et de *Gallandus*. — *Table* des matières sur saint Philastre ; nous regrettons de ne pas y voir celles sur *saint Eusebe* et sur *Maternus*.

TOME XIII, comprenant 1256 colonnes. 1845. Prix : 7 francs.

104. Saint FÉLIX II, 49e pontife, qui fut pape du 6 mars 483 jusqu'au 24 février 492, d'après l'édition des conciles de *Labbe*.

1. Notice biographique tirée du pontifical de saint Damase, avec notes de *Binius*. — I. Lettre d'*Athanase* et des évêques égyptiens sur les dévastations des Ariens. — II. Deux lettres de Félix aux évêques assemblés à Alexandrie.

105. FAUSTIN et MARCELLINUS, prêtres lucifériens, écrivant de 368 à 384. — 1. Prolégomènes tirés de *Gallandus*. — 2. Notice sur la vie et les écrits, tirée de *Schœnemann*. — I. Sur la Trinité, ou de la foi contre les Ariens, dédié à Galla Placidia. — II. Profession de foi offerte à l'empereur Théodose. — III. Libelle de prières adressé par *Faustin* et Marcellin, prêtres du parti d'Ursin, aux empereurs Valentinien, Théodose et Arcadius contre Damase. — IV. Réponse de *Théodose* à ce libelle.

106. OEuvres de saint DAMASE, 38e pape, du 1er octobre 366 au 11 décembre 384, d'après l'édition de *Miranda*.

1. Dédicace d'Ant. *Miranda*. — 2. Au lecteur, par le *même*. — 3. Sur les opuscules et les gestes du pape Damase. — 4. Deux diatribes éclaircissant quelques gestes de Liberius et de Damase. — I. Lettres au nombre de 9 avec les notes de *Miranda*. — II. Sur l'explication de la foi. — III. Fragment tiré de *Baronius*. — IV. OEuvres poétiques, au nombre de 37, avec notes. — V. *Appendice*. Cinq pièces de vers tirées de *Gruter*. — VI. Trois autres petites pièces tirées de *Levis*. — 5. Extraits du bréviaire d'Evreux, contenant l'office de Damase, et prouvant qu'il est né à Rome et non en Espagne, envoyés par l'abbé *Terribilini*. — VIII. Ecrits apocryphes attribués à Damase, comprenant 6 lettres. Voir le n° 137.

107. ANONYME. Catalogue des souverains pontifes romains, dressé sous Libère, et tiré des *Origines romaines* de dom Guéranger, avec préface et dissertation sur ce catalogue, par le *même*.

108. ANONYME. Calendrier ecclésiastique de l'Eglise romaine, rédigé vers l'an 354, tiré des *Acta sanctorum*.

109. ANONYME. Calendrier ecclésiastique de l'Eglise de Carthage vers la même époque, tiré des *Analecta* de Mabillon.

110-111. THEODOSE le Grand et PACATUS, de 380 à 394.

1. Introduction au panégyrique de Pacatus, tirée des *Panégyriques anciens* de *De La Baume*. — I. Panégyrique adressé à l'empereur Théodose par Pacatus, avec éclaircissement et notes. — II. Décrets de Théodose concernant la religion chrétienne.

112. CONSTANTINOPLE. Lettre du concile à l'empereur Théodose, grec-latin, tirée de *Labbe*.

113. Saint VIGILE, évêque de Trente et martyr, vers l'an 381-398. 1. Prolégomènes tirés de *Gallandus*, avec les notes. — I. Deux lettres : l'une à l'évêque de Milan, l'autre à saint Jean-Chrysostome, où Vigile raconte l'histoire de plusieurs martyrs.

114. Anciens monumens appartenant à l'histoire de l'arianisme, de l'an 336 à l'an 385.

115. CONSTANCE. Sept lettres de cet empereur.

116. CONSTANTIN le jeune. Lettre aux Alexandrins, en 337.

117. URSACE et VALENS. Lettre à Athanase.

118. RIMINI. Deux lettres de ce concile à Constance.

119. SINGEDUNUM dans la Dacie. Lettre de ce concile à Germinius, semi-arien.

120. GERMINIUS, semi-arien. Lettre contre les Ariens.

121. VALENTINIEN. Constitution adressée au pape Damase; tirée de dom *Coustant;* et lettre à Pinianus.

122. ROME. Lettre du concile tenu en 378 ou 381 aux empereurs Gratien et Valentinien, tirée du *même* avec notes.

123. GRATIEN. Rescrit par lequel il accorde ce qui était demandé ci-dessus.

124. AQUILÉE. Lettre de ce concile de 381 à Gratien contre Urain.

125. MAXIME. Lettre de cet empereur en 385 au pape Sirice et à Valentinien.

126. ANONYMES. Quelques fragmens d'anciens sermons ariens, publiés pour la première fois dans les coll. de *Mai*, avec notes du même.

127. ANONYME. Abrégé de la foi contre les Ariens.

128. FURIUS DIONYSIUS PHILOCALUS. Calendrier vers l'an 354.

129. POLEMEUS SILVIUS. Calendrier de l'an 403; ces deux calendriers extraits des *acta sanctorum*, sont publiés à côté l'un de l'autre sur deux colonnes avec la préface des *Bollandistes*.

130. ANONYME. Fastes consulaires renfermant quelques faits relatifs à l'histoire et aux saints jusqu'à l'an 493.

131. LUCIFER, évêque de Cagliari, de l'an 347 à 371; célèbre par son éloquence emportée et son zèle outré qui le constitua en état de schisme; ses *œuvres* sont d'après l'édition de Venise des frères *Coletti*, 1778.

1. Dédicace à Pie VI. — 2. Préface des éditeurs. — 3. Vie de Lucifer avec notes. — 4. Lettre de J. *Tilius* à Pie V pour son édition de 1568. I. Lettre de Lucifer à saint Eusèbe de Verceil. — II. Lettre du pape Liberius à Lucifer en exil. — III. De la nécessité de ne pas communiquer avec les hérétiques, livre adressé à Constance avec notes, — IV. Des rois apostats, au même.— V. Apologie pour saint Athanase, 2 livres, au même.— VI. Lettre

de *Florentius* à Lucifer avec réponse de celui-ci. — VII. Qu'il ne faut point épargner ceux qui pèchent contre Dieu, au même. — VIII. Qu'il faut mourir pour le fils de Dieu. — IX. Deux lettres d'*Athanase* à Lucifer. — X. Profession de foi de Lucifer, avec préface des éditeurs.

132. FAUSTIN, prêtre. Profession de foi envoyée à Théodose.

133. FLORENTIUS. Voir le n° VI ci-dessus.

134. S. PACIANUS, évêque de Barcelone, l'an 397, d'après l'édition de *Gallandus*. 1. Prolégomènes de *Gallandus*. I. Trois lettres à Sympronien contre les erreurs des Novatiens. — II. Le livre de l'exhortation à la pénitence, prouvant la nécessité de la confession. — III. Discours sur le baptême.

135. Q. JULIUS HILARIANUS, vers l'an 397, d'après *Gallandus*, auteur important bien qu'aucun ancien n'en parle. I. Chronologie ou livre de la durée du monde. — II. Exposé sur le jour de Pâques et du mois,.avec prolégomènes de *Gallandus*.

136. S. SIRICE, 39e pontife, élu pape au mois de décembre 384, mort le 26 novembre 398.

1. Prolégomènes. Sa vie tirée d'*Anastase* avec notes de *Binius*. — 2. Sur sa vie et ses écrits, par *Schœnemann*. — I. Lettres au nombre de 9. — II. Canons du synode des Romains aux évêques des Gaules, formant la 10e lettre avec notes. — 3. Dissertation sur la sainteté de Sirice, faite au moment ou l'on examinait à Rome s'il fallait donner la permission de faire son office, adressée au cardinal Casanate.

137. CONSTANTINOPLE. Lettre synodique de ce concile de 381, au pape Damase et aux évêques occidentaux, grec-latin avec notes de D. *Coustant*. 2. Censure des décrets attribués au pape Damase. 3. Trois pièces de vers attribués à Damase.

138. ANONYME. Calendrier de l'Eglise africaine; sans date, tirée des *Analectes* de *Mabillon* avec notes.

Table des matières des œuvres du pape Damase. — Autre pour les œuvres de Lucifer.

Nouvelles et Mélanges.

EUROPE.

ITALIE. ROME. — *Bref de N. S. P. le pape Pie IX au sujet de quelques points en discussion concernant les affaires ecclésiastiques de France, tels que le droit de changer la discipline canonique et la renonciation à la dotation du clergé.*

« A notre V. F. Raphael (Fornari), archevêque de Nicée, nonce apostolique en France.

» Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

» Ce n'a pas été pour Nous une médiocre consolation d'apprendre par vos lettres au cardinal Notre secrétaire d'Etat, que le fidèle peuple de France, dans les événemens de la dernière Révolution, a généralement donné des témoignages de vénération et de dévouement peur notre très sainte Religion et le clergé. La joie de Notre cœur n'a pas été moins grande quand Nous avons su que le clergé, se souvenant de sa vocation et de son ministère, s'était appliqué de toutes ses forces à concourir au maintien de la tranquillité publique et empêcher l'effusion du sang. Dès que Nous avons reçu ces nouvelles, Nous Nous sommes empressé de rendre à Dieu, dans l'humilité de Notre cœur, les plus vives actions de grâces. Il Nous a été très agréable aussi, Vénérable Frère, d'apprendre par ces mêmes lettres avec quelle prudence et quelle sagesse vous avez répondu à ces écrivains qui, voulant défendre la *liberté de l'Église* sous le régime nouveau de la France, auraient désiré discuter dans les feuilles publiques de *très graves questions qui appartiennent uniquement à Notre suprême autorité et au jugement de ce Siège apostolique.* Les souverains pontifes, à qui ont été divinement commis le soin et la sollicitude de toutes les Eglises, n'ont jamais négligé de se montrer, selon les besoins des tems, les constans

Venerabili Fratri Raphaeli archiepiscopo Nicæensi nuntio apostolico

PIUS PP. IX.

Venerabilis Frater, salutem et Apostolicam benedictionem. Non mediocri sanè consolatione ex tuis ad cardinalem nostrum secretarium Statûs litteris intelleximus fidelem Galliæ populum in novissimis istìc rerum publicarum commutationibus generatim ergà sanctissimam nostram Religionem et Clerum venerationis, atquè obsequii significationes exhibuisse. Neque minori certè animi Nostri voluptate cognovimus Clerum ipsum suæ vocationis et ministerii memorem studia sua pro viribus contulisse ad tranquillitatem procurandam atque ad cædes avertendas. Quæ quidem ubi primùm accepimus, haud potuimus, quin in humilitate cordis Nostri maximas Deo gratias ageremus. Pergratum autem nobis fuit ex iisdem litteris agnoscere, Venerabilis Frater, quam prudenter sapienterque iis responderis viris, qui in præsenti istius nationis regimine ad Ecclesiæ libertatem tuendam per publicas ephemerides gravissimarum rerum disceptationem suscipere optarent quæ ad supremam Nostram et hujus Apostolicæ sedis autoritatem ac judicium unicè spectant. Et quidem Romani Pontifices, quibus omnium ecclesiarum cura et sollicitudo divinitùs est commissa, nunquam intermiserunt pro temporum ratione ipsius Ecclesiæ libertatem in Galliâ constanter tutari,

appuis de la liberté de l'Église en France, et de lutter contre les efforts de ceux qui l'y menaçaient de quelque atteinte. C'est ainsi que Notre prédécesseur, Pie VII d'heureuse mémoire, aussitôt que les *articles organiques* eurent été promulgués, les condamna vaillamment avec la liberté et le courage apostolique dans tout ce qu'ils contenaient de contraire à la doctrine et aux lois de l'Église : c'est ainsi que ce même Pontife et Nos autres prédécesseurs employèrent tout leur zèle et tous leurs efforts à assurer la liberté de l'Eglise et le bien spirituel de la France

» Du reste, la *discipline canonique*, qui est actuellement en vigueur dans les églises de France, ainsi que l'*organisation des choses ecclésiastiques* dans ce pays, ne *peuvent être changées par quelque personne que ce soit*, si ce n'est par le Souverain-Pontife; car nul autre que lui n'a une autorité universelle sur toutes les églises épiscopales et métropolitaines de cette nation française; à nul autre qu'à lui il ne peut être permis de statuer sur les choses qui tiennent à la *discipline générale de l'Église*, ou de *déroger à ce qui a été confirmé par ce Siége apostolique*.

Quant à ce qui regarde les *revenus* destinés au culte divin et aux ministres sacrés, personne n'ignore que cette espèce de dotation n'est qu'une compensation bien faible des immenses biens de l'Église qui furent aliénés dans ce pays au tems malheureux de l'ancienne Révolution. *Renoncer à cette dotation*, ce serait jeter la religion elle-même dans un grand danger, car ce serait enlever au clergé les ressources qui lui sont indispensables pour exister et se nourrir, attendu que dans plusieurs villes et dans la plupart des petites localités de France, la pauvreté des populations est telle, qu'il leur serait à peu près impossible de venir au secours de l'Église et de ses ministres. C'est pour cela que plusieurs

eorumque conatibus obsistere qui eamdem libertatem inibì labefactare moliebantur. Hinc fel. rec. Pius VII, Decessor Noster statim ac *Organici Articuli* promulgati fuere illos Apostolicâ libertate et fortitudine impavidè rejecit in iis quæ doctrinæ et legibus Ecclesiæ adversabantur, ac subindè tum idem ipse, tum alii Prædecessores Nostri omnem curam et studium adhibuere, ut Ecclesiæ libertati ac spirituali istius nationis bono consulerent.

De reliquò ea quæ nunc in gallicanis Ecclesiis viget disciplina canonum et ordinatio sacrarum rerum à nemine prorsùs præterquam à Romano Pontifice immutari potest, cum nemo alius generalem super omnes gallicæ ditionis episcopales et metropolitanas ecclesias, auctoritatem habeat ac nemini ceteroquin fas esse possit quidquam de rebus statuere, quæ cum generali Ecclesiæ disciplinâ conjunctæ sunt aut iis derogare, quæ ab hac Apostolicâ sede sancita fuere.

Quod autem attinet ad reditus divino cultui, sacrisque Ministris destinatos, notum cuique est, hujusmodi dotationem esse tenuem compensationem ob amplissima Ecclesiæ bona, quæ istìc superioribus tristissimis temporibus alienata sunt. Jam verò religio ipsa in magnum adduceretùr discrimen, si illi renunciaretur dotationi, nam Clerus iis destitueretur auxiliis quibus se alere et sustentare debet, cum præsertìm in oppidis quibusdam et quamplurimis minoribus Galliæ locis ea sit populorum paupertas, ut propè nullam ecclesiasticis rebus, ac viris opem afferre ipsi possint. Atque ob hanc causam, plures Antistites parva Clericorum seminaria ægrè admodum conservare queunt, nec alia, veluti

évêques ont déjà tant de peine à conserver leurs petits séminaires, ou qu'ils se trouvent dans l'impuissance d'en fonder de nouveaux, malgré le désir et l'extrême besoin qu'ils en auraient pour étendre l'éducation de leur jeune clergé et augmenter le nombre de leurs prêtres. Il serait donc extrêmement à craindre que la pauvreté du clergé, dont les églises de France ont déjà trop à souffrir, ne fît encore que s'accroître au grand détriment de la religion et des âmes. Quoique dans les Etats-Unis d'Amérique la foi catholique, avec l'aide de Dieu, fasse chaque jour de nouveaux progrès, elle y eût toutefois produit des fruits bien plus abondants, s'il avait existé dans ces contrées un clergé indigène en rapport avec la multitude des populations et leurs besoins spirituels : or, ce qui empêche le clergé d'y être aussi nombreux qu'il le faudrait encore, c'est précisément le manque de ressources opportunes et suffisantes.

» Voilà ce que Nous avons cru devoir vous écrire, Vénérable Frère ; vous en pourrez donner communication, selon que dans votre prudence et devant le Seigneur vous le jugerez opportun. En vous adressant les éloges si bien mérités par la manière distinguée dont vous remplissez vos éminentes fonctions, Nous avons la confiance que vous continuerez avec la même prudence, le même zèle et la même sagesse, à avertir et à exhorter particulièrement *les ecclésiastiques*, pour qu'ils considèrent sérieusement que l'Église ainsi que le disait très-sagement Notre prédécesseur saint Innocent I[er], ne change pas *selon la mobilité des choses humaines*, et en conséquence, pour qu'ils prennent bien garde qu'un *zèle trop ardent ne les entraîne à des démarches précipitées* qui pourraient être un malheur pour l'Eglise, et pour Nous un sujet d'affliction. Fidèle aux illustres exemples de Nos prédécesseurs et aux devoirs de Notre suprême apostolat, Nous ne man-

eorum esset in votis instituere valent, dum tantoperè essent necessaria ad proprii Cleri educationem amplificandam, ejusque numerum augendum. Quamobrem vel maximè timendum, ne Cleri inopia, quâ gallicæ Ecclesiæ jam laborant, summo cum religionis et animarum detrimento magis magisque augeretur. Et sanè quamvis in Fœderatis Americæ Regionibus catholica fides Deo benè juvante, majora in dies incrementa suscipiat, tamen longè uberiores jam percepisset fructus, si ibi pro populorum multitudine ac spiritualibus illorum indigentiis Clerus indigena extitisset, qui in eo quo opus esset numero haberi nondùm potest, cum opportuna et congrua ei desint subsidia.

Hæc tibi scribenda censuimus, Venerabilis Frater, quæ communicare cum illis poteris, quibus pro tuâ prudentiâ opportunum in Domino existimaveris. Dum autem Te meritis laudibus prosequimur quod gravissimo tuo munere egregiè perfungeris, confidimus ut pari prudentiâ, studio, et consilio ecclesiasticos potissimum viros hortari ac monere pergas, ut serio considerent Ecclesiam, veluti sapientissimè inquiebat S. Innocentius I, Prædecessor Noster, non esse commutandam *ad rerum humanarum mobilitatem*, ac propterea diligentissimè caveant, ne nimis ardenti zelo abrepti aliquid præcipites agant, quod Ecclesiæ ipsi damnum, Nobisque molestiam inferre posset. Nos quidem illustria Decessorum Nostrorum exempla æmulantes pro supremi nostri Apostolatûs officio, haud omittemus pro re et tempore ea inire consilia quæ ad Ecclesiæ incolumitatem, ac spiritualem istius Nationis salutem magis in Domino expedire noverimus.

querons point, selon le tems et l'état des choses, de prendre toutes les mesures que Nous reconnaîtrons devant Dieu devoir être les plus utiles à la sûreté de l'Eglise et au salut spirituel de cette nation.

Nous ne doutons nullement que Nos Vénérables frères les évêques de France, de qui Nous avons reçu tant et de si éclatants témoignages de vénération et d'attachement envers Nous et envers cette chaire de Saint-Pierre ; que l'illustre clergé de cette nation, que ce peuple fidèle qui s'est toujours montré animé d'un amour particulier pour la religion catholique, ne veuillent tous, avec un nouveau zèle, concourir par leur conduite à faire briller de plus en plus le culte et la splendeur de cette très sainte religion. Recevez enfin comme gage de Notre bienveillance toute particulière envers vous, Vénérable Frère, la bénédiction apostolique qui vient du fond de Notre cœur, et que Nous vous donnons avec la plus tendre affection.

Donné à Rome, près de Sainte-Marie-Majeure, le 18 mars 1848, la seconde année de Notre Pontificat.

Planè autem non dubitamus, quin Venerabiles Fratres Galliæ Antistites, à quibus tot eximia ergà nos et hanc Petri cathedram venerationis et observantiæ testimonia accepimus atque inclytus illius Nationis Clerus Populusque fidelis qui singulari in catholicam Religionem studio se animatum semper ostendit, majori usque alacritate ità se gerere velint, ut sanctissimæ ejusdem Religionis cultus et splendor magis magisque augeatur. Deniquè præcipuæ Nostræ in Te benevolentiæ pignus accipe Apostolicam benedictionem quam ex imo corde profectam Tibi, Venerabilis Frater, peramanter impertimur.

Datum Romæ apud S. Mariam Majorem die 18 martii anno 1818,

Pontificatûs Nostri anno secundo.

S. E. Mgr le Nonce s'est empressé d'envoyer copie de ce Bref à NN. SS. les archevêques et évêques de France.

FRANCE. PARIS. *Décret du concile général de Latran défendant de publier ou de prêcher des prédictions particulières sur les tems futurs.*

On nous a envoyé récemment quelques prédictions plus ou moins précises sur les tems actuels et sur le sort réservé à notre France ; et ce n'est pas la première fois que de semblables envois nous ont été faits. Pour toute réponse, nous nous bornons à publier le decret suivant, dont tout homme reconnaîtra la sagesse et qui, émané d'un concile général, doit être la règle de conduite de tout catholique.

Le concile, dans ce décret qui fut rendu le 19 décembre 1516 *sous la présidence de Léon X*, décide d'abord qu'aucun prêtre ne pourra prêcher sans en avoir obtenu auparavant la permission de son évêque, et recommande de ne s'écarter jamais dans les paroles du sens de l'Ecriture interprétée par l'Eglise et les pères, puis il continue :

Quant à ce qui regarde la révélation des malheurs qui doivent arriver, ou la venue de l'Antechrist, ou la fixation du jour du jugement, nous défendons qu'aucun prédicateur prenne sur lui de les annoncer en chaire, ou de les certifier en aucune manière, puisque la

Tempus quoque præfixum futurorum malorum, Antechristi adventum, aut certum diem judicii prædicare vel asserere nequaquam præsumant, cum veritas dicat, *non esse nostrum nosse tempora vel momenta* (*Act.* I. 7). Cæterum si quibusdam eorum Dominus

vérité nous a dit elle-même que ce n'était *pas à nous de connaître le tems ou le moment* de ces sortes d'événemens. Que si cependant le Seigneur révélait à quelqu'un quelques-unes des choses qui doivent arriver dans l'Eglise, en le favoriant d'inspirations particulières, comme il l'a promis par le prophète Amos, et suivant ce que dit saint Paul : *ne méprisez pas la prophétie,* nous ne prétendons nullement le mettre au rang des menteurs ou des faiseurs de fables, ou l'empêcher en aucune manière.

Mais, parcequ'il s'agit ici d'une chose de grande importance, parce qu'il ne faut pas *croire facilement à tout Esprit mais qu'il faut éprouver si cet esprit vient de Dieu*, nous voulons que d'après la loi ordinaire, avant que de telles inspirations *soient publiées*, ou *prêchées* aux peuples, elles soient soumises dorénavant au jugement du Siége apostolique.

Que si cela ne pouvait avoir lieu sans péril par le retard, ou s'il s'agissait d'un cas de grande nécessité, alors, gardant l'ordre qui doit être observé, que la prophétie soit soumise à l'autorité ordinaire du lieu, afin que celle-ci, appelant à son aide trois ou quatre des hommes les plus savans et les plus graves, et ayant avec eux examiné soigneusement cette affaire, ils puissent lorsqu'ils verront que cela peut être utile (et nous en rendons leur conscience responsable), accorder la permission de la publier.

Que si quelqu'un avait l'audace de faire quelque chose contre ce que nous venons de décider, il encourra l'excommunication dont il ne pourra être absous que par les pontifes romains.

Et enfin que, avertis par leur exemple, personne n'ait l'audace de commettre de semblables délits, nous leur interdisons pour toujours, et nonobstant quelques priviléges qu'ils puissent avoir, le droit de prédication.

Extrait de la *Summa conciliorum* de Bail, t. I, p. 493.

futura quædam in Dei ecclesiâ inspiratione quâpiam revelaverit, ut per Amos prophetam ipse promittit (II, 28), et Paulus apostolus inquit: *prophetiam nolite spernere* etc. (II Thes. v.), nos aliorum fabulosorum et mendacium gregi connumerari, vel aliter impediri minimè volumus.

Et quoniam res magni momenti est, eo quod non de facili *credendum sit omni spiritui sed sit probandus spiritus an ex Deo proveniat* (I *Johan*. IV, 1), volumus, ut lege ordinariâ, tales assertæ inspirationes, antequam publicentur, aut populo prædicentur, ex nunc Apostolicæ sedis examini reservatæ intelligantur.

Quod si sinè moræ periculo id fieri non valeret, aut urgens necessitas aliud suaderet, tunc ordine servato Ordinario loci notificetur, ut ille, adhibitis secum tribus aut quatuor doctis et gravibus viris et hujusmodi negotio cum eis diligenter examinato, quando id expedire videbunt (super quo eorum conscientias oneramus), licentiam concedere possint.

Si qui autem contrà præmissorum aliquod committere quicquam ausi fuerint, excommunicationem incurrant à quâ nonisi à Romanis pontificibus, absolvantur.

Et ut horum exemplo alii attentare similia minimè audeant, eis prædicationis officium interdictum esse perpetuò decernimus, non obstantibus quibuscumque privilegiis etc.

Con. lat. V. s. 11, habitâ 19 decembris 1516, præsidente Leone X ; dans la *Summa concilio.*, de Bail, t. I, p. 493.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 100. — Avril 1848.

A nos Abonnés.

Dans le courant du mois qui vient de s'écouler, deux organes de la presse catholique ont été frappés par les désastres communs à tous. Le *Correspondant*, quoique soutenu par les plus riches propriétaires et les catholiques les plus dévoués, a été forcé de suspendre ses publications, qu'il a remplacées par un bulletin (à 25 centimes), où il a commencé sous le titre de *Jalousies vertes*, une jolie petite histoire d'une *femme incomprise*, par un aûteur très-connu, *madame Amable Tastu*.—L'*Anthropologie catholique* a également suspendu ses publications. — L'*Auxiliaire catholique*, avait déjà disparu il y a peu de tems. — Pour nous, nous avons mieux auguré de nos lecteurs et des circonstances mêmes au milieu desquelles nous nous trouvons. Nous croyons que jamais les Catholiques n'ont eu plus de besoin de publications graves, philosophiques et même théologiques; c'est sur ce terrain qu'est tout le débat, il s'agit de savoir si le Rationalisme, ou la *Révélation prétendue intérieure*, prévaudra contre le *Christianisme*, ou la *Révélation extérieure*. Là est toute la question. Nous nous croirions coupable devant Dieu et devant les hommes, si nous ne faisions pas tous nos efforts pour *continuer nos publications*. Aussi quoique nous ne soyions soutenus par aucun capitaliste, nous continuons notre œuvre. — Nous avons toute confiance en nos lecteurs, et nous espérons qu'ils ne nous feront pas défaut.

Polémique Sociale.

LE COMMUNISME ET LE SOCIALISME

MIS EN PRATIQUE

DANS L'ARCHIPEL DES ILES DES AMIS EN OCÉANIE.

La révolution qui vient de s'opérer en France est destinée à introduire d'importans changemens dans les relations sociales. Nous croyons fermement que ces changemens tourneront au profit de l'humanité et de la religion, s'il sont faits dans les conditions de sagesse, fondées sur les lois de Dieu et aussi sur les lois de l'Humanité. Ces lois sont précises et faciles à connaître; elles nous sont manifestées par la Révélation, et, pour ceux qui ne croient pas à la *Révélation divine*, par l'*Expérience*, qui est la seule *Révélation humaine*, exempte d'un Messianisme absurde et d'une Déification sacrilège. Aussi quand il s'agit de tenter des réformes sociales, quel est celui qui pourrait fermer les yeux sur les essais que l'humanité a faits sur elle-même ?

Malheureusement il est des gens pour lesquels l'*expérience*, c'est-à-dire l'*humanité*, n'est rien. Ils ont façonné dans leur cerveau une humanité fictive, un peuple à eux, une nature factice, et c'est cette humanité, ce peuple, cette nature qu'ils veulent imposer à l'humanité, au peuple, à la nature réelle. Cette aberration nous paraît aveugler surtout les utopistes qui depuis quelque tems s'occupent de régler le sort de la *classe ouvrière*. A Dieu ne plaise que nous ne voulions pas travailler avec dévouement à l'amélioration physique et morale de cette partie de l'humanité; mais il ne faut pas, sous prétexte d'améliorer leur sort, jeter ces travailleurs de toute sorte, dans un abyme de malheurs. Il ne faut pas *désorganiser la société* sous le prétexte d'*organiser le travail*, car alors on n'*organiserait que la misère.*

Nous ne voulons pas examiner un à un toutes les faux principes qui nous paraissent avoir été mis en avant par une ou plusieurs écoles qui s'occupent de ces questions, mais nous voulons seulement appe-

ler l'attention sur les conséquences des principes suivans qui nous paraissent le plus funestes :

1° *Abolition de la propriété*, qui constitue l'école communiste ;

2° *Égalité des salaires*, qui est une véritable abolition de la propriété de celui qui travaille davantage ;

3° *Promesse par l'État de se charger de nourrir tout le monde*, ce qui est l'abolition de l'énergie individuelle.

Or ces trois principes nous paraissent funestes, non pas seulement par les conséquences immédiates et directes qu'ils peuvent avoir pour la fortune et la position sociale de tels ou tels individus ; mais par les conséquences éloignées et forcées qu'ils auraient sur le peuple, c'est-à-dire, sur l'*humanité* elle-même.

En effet, nous regardons comme une chose certaine et plus claire que le jour, que si ces principes étaient appliqués, avant 3 générations, l'humanité, c'est-à-dire la *force*, le *courage*, la *virilité de l'homme* seraient diminuées des trois quarts, et avec la perte de ces *vertus*, disparaîtraient aussi sa *dignité*, sa *liberté*, son *bonheur*.

Nous savons bien que ces conséquences ne seraient pas immédiates, parce que les utopistes actuels travaillent sur des hommes que la civilisation actuelle a élevés, et qui, grâce à l'émulation et à l'éducation, ont acquis un degré d'énergie et de perfection qu'on n'avait pas encore vue dans le monde. Mais que l'on veuille bien supposer une génération d'enfans qui seraient élevés avec la pensée :

1° Que leur subsistance leur est assurée par l'État ;

2° Que peu importe qu'ils travaillent peu ou beaucoup, qu'ils soient bons ou mauvais ouvriers, ils auront toujours droit à un salaire égal.

3° Que, quoi que l'on fasse, personne ne sera plus riche que l'autre.

4° Que, travaillant beaucoup, on ne pourra s'approprier ou faire passer à ses enfans le fruit de son travail.

Oui, que l'on essaie de nous dire ce que serait la génération actuelle si elle était élevée avec ces principes, et puis la génération suivante, et enfin une troisième génération. Quel serait le courage, quelle serait l'énergie qui résisteraient à ces puissans dissolvans ? Que l'on se souvienne des peines de tous les apprentissages, du dégoût qu'inspi-

rent toutes les premières études, les premiers travaux, malgré les stimulans qui nous entourent, et que l'on nous dise quel est l'enfant qui serait capable de les surmonter? Et même au sortir de l'enfance, quel est l'ouvrier qui voudrait se perfectionner, c'est-à-dire se donner de la peine plus qu'un autre, pour que cet autre en profite à son détriment. Non, personne ne pourrait dire le degré de faiblesse, d'impuissance physique et morale où serait descendue la virilité humaine.

Mais ce que les utopistes actuels ne veulent pas dire, ce qu'ils ne voient pas peut-être, *l'expérience de l'humanité* va nous l'apprendre. Car il n'est pas d'utopie qui soit nouvelle, et qui n'ait été appliquée plus ou moins à la pauvre humanité, qui est toujours, aux yeux des utopistes, cette *anima vilis* sur laquelle les empiriques peuvent faire leurs funestes expériences.

Cette expérience du *Communisme* et du *Socialisme absolus*, nous la trouvons dans une de ces îles de l'Océanie, que quelques voyageurs, trompés par les apparences, ont appelées les *îles des amis*, quoique ces peuplades se mangeassent régulièrement les unes les autres. Et à ce mot de sauvages et d'Océanie, qu'on ne vienne pas nous dire que les mêmes conséquences ne sont pas à craindre pour notre civilisation; car s'il est un principe vrai et admis de tout le monde, c'est que la nature humaine est égale pour tous les individus, et que, si les Européens sont plus civilisés que les sauvages, c'est qu'ils sont élevés avec des enseignemens et des principes opposés aux leurs. Vouloir donc nous enseigner leurs principes, c'est vouloir nous conduire à leur état de civilisation : la conséquence est évidente.

C'est un missionnaire qui habite ces parages, qui, par dévouement, s'est soumis aux inconvénients des principes du Communisme, qui va nous apprendre ses conséquences directes et forcées. Nous ne changeons rien à sa relation écrite il y a déjà trois ans : nous nous contenterons d'y ajouter quelques *notes*.

1. Lettre du père Calinon, missionnaire apostolique, au supérieur de la société de Marie.

Ile Tonga-Tabou, octobre 1845.

« Mon très-révérend Père,

» Les lettres que vous avez reçues de Tonga, vous ont tout dit sur

cette mission, tout, excepté les souffrances de ceux qui la dirigent. Persuadés que les croix sont plus méritoires quand elles sont connues de Dieu seul, et peut-être dans la crainte de trop affliger votre cœur paternel, nos confrères ont voilé leur détresse d'un silence généreux, ils vous ont laissé les joies de l'espérance, et ils ont gardé pour eux le secret d'une situation qui les tue. Pour moi, je ne suis pas libre de les imiter : vos ordres formels m'imposent d'autres devoirs. Vous m'avez dit, en me bénissant pour la dernière fois : « Rappelez-vous que je dois et que je veux tout connaître, le faible » aussi bien que le fort de nos Missions. » Eh bien, mon très-révérend Père, vous saurez tout, vous saurez le génie exceptionnel des peuples que nous sommes appelés à évangéliser, les divers obstacles qu'ils opposent à nos travaux, les peines et les privations que vos enfans supportent dans ces îles.

2. L'indolence et la paresse forment le caractère des habitants. — Point de propriété, tout est en commun. — Leur communisme les mène à mourir de faim. — Chacun prend ce qu'il trouve chez l'autre. — Les enfans, les femmes sont à celui qui les désire. — Despotisme absolu des chefs. — Soumission lâche des subordonnés. — Les chefs disposent des hommes, des femmes, des filles. — Ce communisme aboutit à la famine et cette fraternité à l'antropophagie.

» L'état habituel des peuples de l'Océanie est une extrême pauvreté; leur caractère dominant est l'*indolence et la paresse;* l'usage le plus remarquable parmi eux est une *hospitalité* poussée si loin, qu'elle ne trouverait de modèle dans aucune de nos contrées d'Europe [1].

» Pour ce qui est de la *pauvreté*, ils logent dans des cases, consistant en une toiture de feuilles, supportée par des pieux; elles sont toujours si basses qu'il faut se courber pour y entrer, et quelquefois pour s'y tenir debout. Ces cases, qui représentent un carré de douze à vingt pieds, ne forment jamais qu'une seule pièce, et sont en général ouvertes dans tout leur contour. Le mobilier des plus riches se compose d'un plat en bois pour faire le kava, de quelques noix de coco vides pour contenir l'eau ou l'huile, de quelques nattes étendues sur

[1] C'est en effet, purement et simplement le Communisme comme on va le voir.

le sol pour s'asseoir ou dormir, d'une ou deux haches avec un instrument aratoire venant d'Europe, quelquefois d'un fusil ou d'armes en bois à la façon du pays. Une cabane de ce genre n'est pas toujours habitée par une seule famille, car tous ne se donnent pas la peine de bâtir. Il est beaucoup d'indigènes qui vont *sans façon s'installer* chez leurs parens ou leurs voisins, dont ils partagent les vivres, s'il y en a, aussi bien que le couvert; chose qui doit vous sembler étrange en France, mais qui jamais ne souffre ici aucune difficulté [1].

» Le vêtement de nos naturels est assorti à leur logement; il consiste, comme vous le savez déjà, en une bande de *tape* [2], qui les couvre de la ceinture au genou. Cette espèce d'étoffe est de peu de durée, ne supporte pas le lavage et se dissout à l'eau à peu près comme le papier. Malgré son peu de valeur et la facilité de la fabrication, elle n'est rien moins qu'abondante, et l'on voit même des chefs qui n'osent

[1] Celà ne saurait étonner ceux qui étudient sérieusement les conséquences du Communisme, il ne doit aller rien moins qu'à réduire les hommes à habiter dans des cases uniformes. Car à qui appartiendraient les palais? et qui voudrait habiter une mansarde pendant que son voisin, qui n'a pas plus de droit que lui, habiterait un palais? pour ne pas faire de jaloux il faudrait que les palais fussent détruits et remplacés par des cabanes, ou logemens communs et uniformes. Cette conséquence n'a pas échappé aux partisans du communisme qui ne reculent pas non plus devant son exécutions. Voici le texte des articles 5, 6 et 7 du procès-verbal d'une séance du 20 juillet 1841 tenue par les fondateurs du journal l'*humanitaire.*

Art. 5. *Les beaux arts :* Etant en dehors de la nature et des besoins de l'homme, ne peuvent être acceptés que comme délassement.

Art. 6. *Le luxe :* Doit *disparaître*, par la même raison qu'il n'est pas dans les besoins de l'homme.

Art. 7. *Les villes* : Doivent être *détruites*, parce qu'elles sont un centre de domination et de corruption.

[2] La *tape* est une espèce d'étoffe, fabriquée avec l'écorce d'un arbrisseau qui ressemble à une grosse plante de chanvre. Chaque écorce est battue séparément, jusqu'à ce qu'elle atteigne l'étendue et la finesse d'un mouchoir; on les colle ensuite les uns aux autres, de manière à n'en former qu'une seule pièce, qui a souvent 60 aunes de long sur trois ou quatre de large. Avec les dessins en couleur rouge dont on ne manque pas de l'embellir, la *tape* ressemble assez à du gros papier de tapisserie légèrement gommé.

paraître en public, parce qu'ils n'ont pas une *tape* convenable pour se couvrir.

» Ici la base de la nourriture est l'igname, le fruit à pain, le taro, la banane, le porc, le chien, le chat et la poule. Le poisson pourrait aussi fournir de grandes ressources dans plusieurs localités. Si ces divers comestibles abondaient, la vie serait assez facile; mais pour cela il faudrait un *certain travail*, et surtout un *certain ordre économique*, ce à quoi les indigènes ne peuvent se résoudre, soit à cause de leur indolence naturelle, soit à cause de leur *système d'hospitalité*, soit en un mot parce qu'ils sont des sauvages. En somme, les alimens sont rares dans ces régions, au point que le sentiment de mes confrères, comme le mien, est que les rois de ces archipels croiraient vivre dans l'opulence, s'ils pouvaient faire, toutes les 24 heures, un repas comme celui qu'on ferait en France avec des pommes de terre. S'il en est ainsi des rois, vous comprenez quel doit être le sort du peuple. La faim est réellement son plus grand fléau, et nous sommes convaincus qu'elle abrége la vie d'un grand nombre de Kanacks [1].

» Cette extrême indigence des peuples de l'Océanie ne vient pas de la stérilité du sol; on trouverait peu ou plutôt point de terres en France comparables à celles-ci pour la fertilité. Elle ne vient pas non plus de la stupidité des habitans; outre qu'ils ont une intelligence remarquable pour des sauvages, ils entendent très-bien la culture de leurs plantes. Cette pauvreté et cet état habituel de famine sont, comme je l'ai déjà insinué, le résultat de la *paresse et le fruit d'une hospitalité qui dégénère en spoliation*.

» La paresse va si loin chez les naturels, qu'ils sont couchés au moins la moitié du tems; ils passent le reste assis, même pour cultiver la terre. On ne les surprend jamais debout, sinon quand ils marchent, et ils ne font jamais un pas dans le simple but de se promener. Si vous entrez dans quelque case, vous trouvez toute la famille désœuvrée, et très-souvent endormie. On se réveille pour vous recevoir, mais on ne se lève pas toujours, ou l'on se couche

[1] Sans doute, comme le dit ici le missionnaire, il s'agit ici de sauvage, mais il est certain que si les mêmes principes d'éducation et de socialité nous étaient appliqués, les même effets se reproduiraient.

avant la fin de la visite. Viennent-ils vous voir, il leur arrive assez souvent de se coucher chez vous, et même de s'y endormir jusqu'au lendemain. Trouver cela inconvenant serait vouloir passer pour un homme mal élevé. Quand on vous fait grâce du sommeil, on vous dit du moins en partant que l'on va se coucher, et, dans le bon genre, vous devez répondre que c'est bien. La formule ordinaire de politesse en abordant quelqu'un, est de lui dire : *malo e mohe, courage à dormir*[1].

» Néanmoins, la pesanteur des esprits n'est pas chez ces peuples en rapport avec l'engourdissement des corps ; ils ont une pénétration naturelle qui annonce de l'aptitude pour les sciences ; leurs discours, leurs chants, leurs danses, etc., attestent une capacité supérieure à celle des gens de vos campagnes. Ils font dans les arts de certaines choses, des armes, par exemple, des édifices, et surtout des embarcations admirées des étrangers pour leur élégance et le fini du travail ; seulement ils y employent vingt fois plus de tems que n'en mettraient des ouvriers européens[2].

» *L'hospitalité*, placée chez nous au rang des vertus chrétiennes, *ne mérite pas ici ce nom ;* car, outre qu'elle n'est pas dans le cœur, elle est évidemment opposée au bien-être de la société, et entraîne après elle tout un cortège de vices, ayant à sa tête cette *incurable paresse* dont je viens de vous entretenir. Il est vrai qu'elle ne fait qu'une seule famille de ces grandes populations, qu'elle unit même une île à l'autre ; mais cette famille ne ressemble guère à celle dont l est parlé aux actes des Apôtres. C'est *une vaste communauté, où tout le monde a le droit de prendre, et où personne ne se met en peine d'apporter.* Dans le fait, c'est moins l'hospitalité qu'une *mendicité générale*, autorisée par les idées du pays, ou si vous aimez mieux, c'est le *droit de vivre aux dépens des autres.* Les maisons, les comestibles, les animaux, les enfans, les objets quelconques, bien

[1] Que l'on fasse bien attention à cette impuissance physique et morale ; et que l'on se souvienne que ce n'est pas le défaut d'esprit qui la leur donne, mais seulement leur éducation ou leur civilisation, comme on va le voir.

[2] On voit donc que leur intelligence est aussi forte que la nôtre, mais comment lutter contre des principes aussi énervans que ceux que nous avons signalés plus haut ?

que censés apartenir à des propriétaires spéciaux, font cependant en réalité le *domaine public*. Un homme bâtit une case pour lui et sa famille, un autre veut s'y loger aussi, il le peut en vertu des droits de l'hospitalité (*du communisme*). Celui qui prépare son repas, est obligé de le *partager* avec tous ceux qui se présentent, et si le nombre des bouches est trop grand, c'est lui qui doit rester à jeûn. Vous êtes possesseur de quelque objet, on le voit, on le regarde, et dès lors il est acquis au spectateur ; vous devez le lui offrir en vous excusant du peu, et votre offre ne sera jamais refusée. Un père, une mère ont des enfans; on les leur demande, il faut les céder; et ainsi du reste. Cela se passe journellement, à la première rencontre, sur les chemins, dans les réunions, le tout avec une adresse et une courtoisie admirables.

» Voilà ce qui se pratique *entre égaux*; à l'égard des chefs il faut bien un petit supplément. Ceux-ci décident, de plus, *de la vie de leurs sujets*, qu'ils peuvent faire assommer au gré de *leurs caprices*, pour des fautes qui souvent mériteraient à peine, selon nous, une légère réprimande; et, bien que les idées religieuses aient déjà beaucoup modifié, même chez les infidèles, ce despotisme atroce, il s'est néanmoins présenté plusieurs cas de ce genre depuis mon arrivée à Tonga. Ces *chefs disposent des bras des hommes pour les employer à leurs plantations, à leurs embarcations*, etc. : bien entendu que les travailleurs rentrent, le soir, à jeûn dans leurs cases où ils ne trouvent rien à manger. Les *femmes et les filles sont la propriété* des chefs, qui en disposent soit pour eux-mêmes, soit pour les étrangers, à qui ils les vendent ou les donnent [1].

» Vous allez peut-être penser qu'un tel régime, qualifié par les Européens du nom flatteur d'*hospitalité* [2], qu'un tel régime, dis-je, quelque défectueux qu'il soit, a du moins cela de bon qu'il pourvoit aux besoins de la partie faible de la société. Du tout, mon très-révérend Père; sous l'empire de cette loi qui consiste seulement, comme

[1] C'est ce que l'on a toujours vu, le *communisme* prépare le *despotisme*, parce qu'il énerve toutes les âmes, et dissout toutes les résistances. Les bras des hommes, les femmes, et les filles, tout appartiendrait aux chefs.

[2] Quelque uns aussi parmi nous donnent au *communisme* le nom de *fraternité universelle*; on voit, à l'épreuve, quelle sorte de fraternité cela éta-

je l'ai dit plus haut, dans l'*obligation de donner*, quoique à regret, à ceux qui viennent demander, on n'est nullement tenu de porter secours à ceux qui ne peuvent venir ; d'où il résulte que les malades et les vieillards restent dans un état plus ou moins complet d'abandon. Voilà surtout ceux dont la faim hâte les derniers instants.

» Telle est donc, esquissée à grands traits, cette *hospitalité océanienne* dont on lit en Europe des relations séduisantes, qui porteraient presque à faire le procès à notre civilisation chrétienne, pour l'envoyer à l'école des sauvages [1]. Les auteurs de ces récits n'avaient vu les choses qu'en passant, et les avaient jugées sans les approfondir. Il faut habiter comme nous sur les lieux pour s'apercevoir que cette manière de vivre, tant préconisée, est *vicieuse dans ses principes autant que funeste dans ses conséquences.*

» L'île d'où je vous écris, avec celles qui l'avoisinent, a reçu des Européens le beau nom d'*Archipel des Amis*, à cause de l'aménité de caractère, et de la prétendue hospitalité de ses habitans, *qualification fausse*, je le répète, à moins qu'on ne l'entende relativement à des peuples plus féroces, comme il en existe assez près de nous, aux îles Fidji. Car ici même, à Tonga, la génération est loin d'être éteinte, qui a vécu naguère de la chair de ses semblables ; et c'est tout récemment que nous avons pu obtenir de nos néophytes l'aveu que, dans leur jeunesse, ils se faisaient la *chasse les uns aux autres pour se manger*. Les lieux où se passaient les scènes les plus solen-

blit. Les membres de la société humanitaire n'y ont pas manqué ; voici les art. 3 et 4 de leurs statuts :

Art. 3. La *Famille individuelle* : Doit *être abolie*, parce qu'elle établit le morcellement des affections, rompt l'harmonie de la fraternité, qui seule doit unir les hommes, et devient la cause de tous les maux qui peuvent les perdre.

Art. 4. Le *mariage* : Doit *être aboli*, parce que c'est une loi inique qui rend esclave ce que la nature a fait libre et constitue la chair propriété individuelle ; rend, par ce moyen, la communauté et le bonheur impossibles, puisqu'il est constant que la communauté n'admet aucune espèce de propriété.

[1] C'est exactement ce que l'on nous dit de cette *société icarienne*, dont M. Cabet nous fait un si séduisant tableau. Il est probable même qu'il en a pris les principes dans la description de quelque voyageur océanien qui a visité cet *archipel des Amis*.

nelles de cannibalisme, sont encore dans ce moment couverts d'ossemens humains. A des époques plus récentes, ils se sont fait des guerres d'extermination, dans lesquelles le droit des gens était peu respecté à l'égard des vaincus. On a vu ici, il n'y a pas plus de sept ans, une ville du parti infidèle, *Houlé*, prise d'assaut, et les vainqueurs, quoique tous protestans et en cette qualité censés plus humains, après avoir tué toutes les grandes personnes, se firent un jeu de jeter les enfans en l'air, et de les recevoir sur la pointe des lances et le tranchant des haches. Peu d'années auparavant, ils avaient enlevé un canot de guerre avec ses hommes, en présence d'une corvette commandée par Dumont-d'Urville, qui fut obligé de brûler un village, *Maspanga*, pour obtenir satisfaction. Ce caractère de douceur et d'hospitalité dont on fait ici parade envers ceux qui se présentent dans l'appareil de la force, comme les navires de guerre, se change bientôt en férocité à l'égard des faibles, et la preuve c'est qu'il n'y a presque pas une de ces îles qui ne compte, dans son histoire, l'enlèvement de quelque navire de commerce avec le massacre des équipages.

3. Les missionnaires obligés d'adopter le Communisme.—Etat de souffrance et d'avilisement qui en résulte. — Les chefs exploitent sans peine les missionnaires. — Toute amélioration morale empêchée par le Communisme. — Le travail même est deshonorant; les qualités du cœur inconnues.

« Abordons maintenant notre position parmi ces peuples. Tout étranger qui vient aujourd'hui pour se fixer parmi eux a le choix entre deux partis : ou d'*entrer dans la communauté* dont je viens de parler, ou de se traiter lui-même à ses frais, comme on le ferait en Europe. Celui qui *ne possède rien*, comme sont quelques matelots échappés des navires ou des naufrages, ne peut qu'embrasser le premier; il y gagne tout ce qu'il reçoit, même une vie vagabonde, pêle-mêle avec les naturels, se faisant leur valet, adoptant leurs mœurs, leurs usages, partageant avec eux la nourriture et la faim, le bien et la misère. Pour celui qui a *des ressources*, il peut se loger et vivre à ses dépens, comme font les ministres protestans et quelques industriels qui viennent exploiter le commerce de ces îles. Mgr Pompallier adopta un système mixte, que Mgr Bataillon a dû suivre jusqu'à ce

jour ; ce moyen terme consiste à faire des cadeaux à quelques chefs, pour en obtenir des *promesses* de bienveillance et de secours, et à remettre les missionnaires à leur discrétion pour la nourriture et le logement. Cela revient tout simplement au sort des matelots dont j'ai parlé, sauf toutefois l'adoption des mœurs corrompues des sauvages.

» Telle est donc la position où nous nous trouvons actuellement dans l'Océanie centrale, position où Mgr d'Énos s'est vu lui-même dans sa mission de Wallis jusqu'à sa consécration épiscopale. Depuis lors, grâce à la ferveur de ses nouveaux chrétiens et aux secours venus d'Europe, le sort du prélat et des sujets qui sont avec lui a tout-à-fait changé. Mais, dans les autres îles, *cette communauté* avec les indigènes nous met dans un état de *souffrance et d'asservissement* que je vais essayer de vous faire connaître, et auquel la conversion de ces peuples n'apporterait même pas un entier remède.

» Je dois constater d'abord que messeigneurs Pompallier et Bataillon n'ont pu suivre, dans les commencemens, une autre ligne de conduite. La crainte de faire passer les missionnaires pour des industriels, l'absence de renseignemens exacts sur le caractère intime de ces peuples, le défaut de ressources suffisantes, la difficulté des communications, que sais-je ? mille raisons ont forcé la main aux deux prélats. Mais nous voyons maintenant la possibilité de changer cet état de choses, et c'est un bonheur ; car, sans une amélioration notable, nos missions ne seraient pas possibles. Vous en jugerez, mon Père, par ce que je vais dire.

» Quelque bienveillans que vous supposiez les insulaires, voire même nos néophytes, ils ne croiront jamais devoir nous traiter beaucoup mieux qu'eux-mêmes. Ils nous logent dans de petites cases, en conservant l'usage d'y venir passer une partie du jour et même de la nuit, s'ils le jugent à propos : c'est le genre du pays. Ils partagent avec nous le peu de nourriture qu'ils peuvent avoir ; bien entendu que nous leur rendons la pareille, quand nous pouvons nous en procurer, soit à bord des navires, soit par le travail de nos mains. Pour eux, quand ils manquent de vivres, ce qui arrive au moins la moitié du tems, ils prennent le parti de courir les bois à la recherche des fruits et des plantes sauvages, flânant partout, vivant de rapines et de kava, jeûnant souvent plusieurs jours de suite, se couchant pour

moins sentir la faim, et ne se relevant que pour se livrer à de nouvelles investigations. Rien de plus commun ici que de rencontrer des bandes d'affamés, rôdant et furetant pour trouver une pâture. Si l'un de nos néophytes nous envoie quelques ignames, le panier est ordinairement suivi d'une foule d'insulaires, et chacun convoite sa part des vivres. Même scène si l'on fait cuire à la maison. Il faut en faire immédiatement la distribution aux visiteurs, sous peine de perdre les sympathies en violant la coutume du pays; heureux quand nous pouvons sauver notre petit morceau[1].

» Vous comprenez, mon très-révérend Père, quel dépérissement doit en résulter pour des hommes dont la vie est aussi laborieuse que la nôtre. Rien ne servirait de rappeler leurs promesses à ceux qui, par un contrat formel, ont pris avec Mgr le vicaire apostolique l'engagement de nous nourrir et qui en ont reçu le payement d'avance; nous aurions fort mauvaise grâce; je vous en dirai la raison tout à l'heure. D'ailleurs, ils sont aussi *affamés* que les autres, et, sur ce point, je ne fais pas une seule exception, depuis le roi le plus puissant jusqu'au dernier de ses sujets. Cet état m'inspirait dans le principe la plus grande pitié pour ce peuple, mais je n'ai pas tardé à m'y accoutumer, par la pensée que c'est son état habituel, une conséquence rigoureuse de cette hospitalité qui autorise chacun à compter sur les autres pour vivre. C'est pour lui, il est vrai, une déception continuelle, mais il n'y fait pas attention. Ces sauvages ne raisonnent pas : sans souci du lendemain, ils n'ont pas même la conscience de leur misère actuelle; aussi n'en sont-ils ni tristes, ni abattus, comme vous pourriez vous le figurer, et, malgré tant de souffrances, ils ne laissent pas d'organiser très-souvent des fêtes, des chants, des danses, des orgies incroyables.

» Et maintenant, voyez, mon très-révérend Père, si l'on peut apprécier l'esprit de ces gens-ci d'après nos idées d'Europe. Les chefs qui passent pour chargés du soin de notre existence, bien que nous n'en recevions presque aucun secours, ne s'en considérent pas moins comme *nos nourriciers*, et ne cessent de nous demander à ce titre

[1] Remarquons qu'en général, *on ne vole pas*; seulement on *prend*, en présence du maître, et après lui avoir demandé une permission qu'il ne peut refuser. Pourquoi voler en effet, quand il suffit de *demander?*

tantôt une chose, tantôt une autre [1]. Vous croyez sans doute qu'ils y mettent de la mauvaise volonté ? il n'en est rien. D'après l'usage du pays, tout étranger qui se place sous la protection d'un kanack, entre par là dans la condition des indigènes, c'est-à-dire qu'il met à la disposition de ce chef son avoir et sa personne, pour en recevoir en échange la *liberté de vivre comme les autres*, je veux dire *comme il pourra.* On a beau proposer aux naturels des conditions intermédiaires entre les systèmes *de communauté et d'indépendance* : ils les acceptent sans y comprendre grand'chose, et ils en reviennent toujours à leur routine. Jugez par là comment doivent s'entendre un évêque et des chefs, traitant ensemble, l'un avec ses idées d'Européen, les autres avec leurs idées de sauvages. On n'en tombe que plus vite d'accord, et chaque parti se retire avec la conviction d'avoir fait un bon marché. En attendant, nous sommes les victimes, et nous ne pourrions nous en prendre à nos débiteurs qu'en réformant d'abord leurs notions primitives sur le modèle des nôtres, ce qui nous est impossible.

» De là tant *d'exigences* que les chefs font peser sur nous comme une dette. Ce que nous ne pouvons leur donner, il faut au moins *le leur prêter;* ainsi nos ustensiles de cuisine, nos scies, nos haches, nos instrumens aratoires, circulent sans cesse entre leurs mains, et nous reviennent rarement intacts. Nos malles sont pour eux un objet de convoitise continuelle ; à leurs yeux, elles renferment des trésors inépuisables, et réellement elles sont pour le pays un riche mobilier. Il serait imprudent de les ouvrir en leur présence, non que nous ayons à craindre des vols à force ouverte, mais seulement *des demandes dont le refus nous compromettrait ;* nous violerions, diraient-ils, les lois de la *communauté*, en vertu desquelles ils ont droit d'appeler *leur* tout ce qui est à nous, nous permettant en retour d'appeler *nôtre* ce qui est à eux ; et vous savez qu'ils n'ont *presque rien*. Ce sont, de leur part, de fréquentes questions pour savoir si *leur navire* n'arrivera pas bientôt ; vous comprenez qu'ils en attendent de nouvelles largesses, qui toutefois ne seront jamais grandes. Nous en sommes au

[1] N'y a-t-il pas bien des gens aujourd'hui qui s'appellent aussi les bienfaiteurs du peuple, dont ils n'ont fait que *désorganiser* l'existance ?

point de craindre plutôt que de désirer l'arrivée de ce bâtiment, dans la certitude qu'il nous apportera peu de chose, et que nous ne pourrons contenter leur incroyable cupidité. Quand je vins ici, l'année dernière, avec Mgr d'Enos, on s'apperçut bien vite après son départ d'un refroidissement subit, parce que l'attente générale n'avait pas été satisfaite. Le *Bucéphale*, et dernièrement le *Rhin*, ont fait aussi des mécontens, quoique, dans l'intérêt de la Mission, ils se soient montrés plus généreux et plus complaisans que ne le fut jamais aucun navire. Au reste, ce caractère *d'avidité* est partout le même en Océanie.

» Les *prétentions* de ces hommes impérieux ne se bornent pas à l'usage de tout ce que nous avons, elles s'étendent jusqu'à nos personnes. Il faut que nos frères soient leurs *domestiques*, et nous-mêmes, nous avons besoin d'adresse et d'énergie pour ne pas nous abaisser en leur faveur à des fonctions indignes de notre ministère. Ne croyez pas, au reste, qu'on nous sache gré de notre complaisance et de nos sacrifices : on nous exploite comme on fait en France les bêtes de somme ou les mines. Cela est froissant pour nos idées, mais c'est dans l'*ordre naturel des leurs*. Oui, soyez sûr que nous ne sommes pas, aux yeux des chefs et même d'une grande partie du peuple, ce que sont des nègres esclaves aux yeux de leurs maîtres ; nous sommes à peine pour eux ce qu'est un bœuf pour un métayer, et chaque jour nous en acquérons de nouvelles preuves. Je ne dis ceci qu'à vous, mon Père, non pour m'en plaindre, ni pour refroidir les entrailles de votre charité envers nos pauvres sauvages. Je sais d'avance que plus ils sont aveugles, plus ils exciteront votre pitié, aussi bien que la nôtre. Mais je vous le dis parce que vous l'avez exigé et qu'il vous importe de le savoir, dans l'intérêt de vos enfans et pour le succès de leur mission.

» J'ajoute que les services et les dons ne sont pour eux que des titres à de *nouvelles exigences*, et que le plus léger refus fait oublier soudain toute espèce d'obligation, provoque les menaces et les plus durs reproches. Le P. Chevron s'est vu sur le point d'être chassé, avec le P. Grange, de la misérable case qu'ils habitaient, pour avoir prié un chef d'agréer ses excuses de ce que le F. Attale ne pouvait aller lui faire la barbe chez lui. Plus d'une fois il a fallu à ce confrère toute la prudence et toute la force d'un apôtre pour empêcher ce

même chef de gouverner la mission à son gré. Et cependant, c'est l'un de nos zélés et fervens néophytes, assistant chaque jour à la messe et à la prière, souvent agenouillé au tribunal de la pénitence. Si un tel néophyte, que j'appelle zélé et fervent, vous fait pitié, c'est que, je le répète, vous le jugez d'après vos idées d'Europe ; mais, placé au point de vue de Tonga, vous béniriez avec nous la divine Providence du changement que la grâce a dû opérer dans cet homme, puisque, au lieu de faire assommer sur le champ celui qui ose lui faire de légères observations, il se contente d'entrer contre lui dans des accès de colère.

» Puisque j'en suis aux effets de la grâce, ajoutons, pour vous distraire un peu de ce sombre tableau, que ce caractère égoïste et féroce de nos insulaires, quelque général qu'il soit, commence cependant à offrir des exceptions parmi nos néophytes. Plusieurs prennent déjà un soin plus vigilant de leur famille, *travaillent davantage,* ont pour nous des égards, nous aident à vivre selon leurs moyens, et surtout forment, par leur conduite, un contraste bien frappant avec la vie qu'ils menaient dans le paganisme. Vous apprécierez d'autant plus ce progrès qu'ils sont obligés de lutter contre l'opinion, et que le surcroît du travail qu'ils s'imposent n'allége pas leur position primitive, l'*hospitalité* (la communauté) *s'opposant comme un mur d'airain à toute espèce d'amélioration individuelle*[1]. Il y a bien des courages, même en France, qui faibliraient devant de tels obstacles. Toutefois, ces bons néophytes s'affermissent, et leur nombre augmente peu à peu. Il en est dont la ferveur pourrait être comparée à celle d'une communauté religieuse, s'ils n'avaient sans cesse besoin d'être soutenus et encouragés. La Religion n'a pas encore jeté en eux d'assez profondes racines pour qu'un changement de localité, un voyage avec des parens païens, un séjour prolongé parmi les hérétiques, et bien d'autres causes semblables ne puissent ébranler leur foi et affaiblir leur piété.

[1] C'est là, comme nous l'avons dit, qu'en arriverait la société chrétienne avant 100 ans si la Communauté absolue était une fois mise en pratique ; car pourquoi travailler, quand un autre peut vous prendre le produit de votre travail, et quand les autres sont chargés de vous nourrir, s'ils ne veulent pas ... de faim ? Il est clair qu'il n'y aurait que les imbéciles ou les dupes qui ...eraient.

» Pour en revenir à mon sujet, lorsque j'arrivai dans ces régions, je trouvai nos confrères exténués sous ce régime de *communauté*, et Mgr d'Énos, plus qu'aucun autre, en a ressenti les inconvéniens, au point de s'être trouvé dans la nécessité, m'a-t-il avoué confidentiellement, de prier le roi de Wallis de lui permettre du moins de *manger avec ses porcs*. Pour obvier autant qu'il était en lui à cette désastreuse position, le prélat nous a fait venir d'Amérique quelques vivres; mais comme ils étaient depuis bientôt dix-huit mois à bord, et qu'ils avaient subi des avaries, il a fallu se hâter d'en voir la fin. Lors même qu'ils eussent été frais, comment en aurions-nous conservé la moindre part avec des *faméliques qui se pressaient autour de nous pour avoir à manger;* et les affamés ici, ne perdez pas cela de vue, c'est tout le monde, depuis le plus grand des rois jusqu'au dernier du peuple.

» Il nous reste la culture de la terre; mais outre qu'il nous faudrait des bras et des instrumens que nous n'avons point, les missionnaires ne peuvent s'appliquer à ces travaux sans déchoir encore dans l'opinion publique. D'ailleurs, nous ne pourrions pas en même tems cultiver la terre et nous dévouer à la mission. Quant à nos deux frères, l'un est usé par de longues souffrances, les malades qu'il faut traiter ou visiter, ceux qui viennent ou qu'on apporte de tous les coins de l'île, absorbent à peu près tout son tems. L'autre, le frère Reynaud, a bien entrepris une plantation, mais c'est un rude travail que celui de défricher la terre, avec la faim, sous le soleil des tropiques. Il a néanmoins obtenu quelques ignames qui nous ont fait grand plaisir. Par malheur, il y a perdu ce qui lui restait de forces et de santé. Et puis, encore une fois, *sous l'empire de la loi commune*, ne faut-il pas que tout le monde ait part aux fruits de sa peine? En France, on dirait: « Voilà un frère qui s'exténue pour entretenir des hommes que » nous devrions nourrir nous-mêmes, puisqu'ils nous rendent des » services inappréciables; au moins, soulageons-le en l'aidant ». Ici ce n'est plus cela, on dit: « Voilà un frère qui travaille beaucoup pour » cultiver NOS *ignames;* tant mieux, *nous en mangerons.* »

» Qu'un tel langage vous paraisse étrange, je le conçois; vous êtes habitué aux sentimens généreux. Mais parmi ces peuples sauvages,

les *qualités du cœur sont à peu près inconnues*[1] ; pour eux, les émotions morales ne sont, le plus souvent, qu'une affaire d'usage ou de convention. Ainsi, pour en citer un exemple entre mille : dans les funérailles (je parle des païens), il y a un lieu fixé pour pleurer ; on s'y rend comme à un festin. Ce sont alors des cris, des vociférations, des hurlemens à ébranler les astres ; on se frappe, on se déchire le corps, on s'ampute les doigts ; et soudain, le tems précis des larmes étant écoulé, on passe à des transports, à des danses, à des repas où l'on réunit tous les vivres d'un quartier, et où accourent tous les affamés du pays. La fête se prolonge ou se réitère suivant la dignité du mort. J'oubliais de vous dire que celui-ci, quelques jours avant son décès, est placé hors de sa case, sur la natte destinée à l'ensevelir, et qu'il voit faire sous ses yeux tous les apprêts de ses obsèques, je veux dire les préparatifs des réjouissances qui suivront immédiatement sa sépulture.

» Je vous en ai peut-être assez dit, mon très-révérend Père, pour vous donner un aperçu des peuples que nous évangélisons, et vous faire apprécier le vice d'une situation qui nous frappe dans nos vies, dans notre dignité et dans notre ministère. Si vous me demandez maintenant en quoi ce système pourrait être modifié, ou quel régime on pourrait lui substituer avec avantage, je vous soumettrai mes idées à ce sujet, après avoir pris l'avis de mes confrères, qui sont plus anciens que moi dans ces îles.

4. Propositions du missionnaire pour remédier à cet état.—Recevoir d'Europe des objets à échanger pour les alimens. — Acheter des terres qui, quoique à tout le monde, peuvent être vendues par les chefs à qui elles appartiennent en réalité. — Sans cela tout effort est inutile.

» Quoi qu'on fasse pour remédier aux défauts *du principe de communauté*, il sera toujours un gouffre où viendront s'engloutir les ressources de la mission, et il ne nous laissera jamais que la perspective d'une extrême misère; car ce système, étant constitué comme il l'est, ne peut subvenir à nos besoins qu'après avoir préablement pourvu à ceux des peuples, ce qui sera toujours impossible. Il faut donc y

[1] On comprend que les seules satisfactions physiques soient alors surexcitées, et doivent être satisfaites.

renoncer, sauf à conserver avec les naturels les relations, non-seulement de ministère, mais encore de dévouement à leurs intérêts temporels. C'est, du reste, ce que nous faisons tous les jours; il n'y a rien à innover sous ce rapport.

» Il faut ensuite entrer dans la voie des échanges avec les indigènes pour nous procurer des comestibles. Vous allez peut-être croire que pour en venir là, des fonds énormes seraient nécessaires, d'après ce que je vous ai dit de la rareté des vivres; pas du tout. Sous l'empire de la communauté, il semblerait naturel que celui qui n'a rien donné ne reçût rien; ici on ne fait jamais ce raisonnement. Aussi, ceux qui en trouvent l'occasion, vendent-ils jusqu'à leur dernière igname, sachant d'avance qu'ils n'en seront pas moins admis à partager la récolte de leur voisin. Les navires qui viennent se ravitailler dans ces parages, trouvent ordinairement plus qu'ils ne veulent acheter, et les Européens qui vivent ici à leurs frais, ont toujours plus à faire pour renvoyer les pourvoyeurs que pour les attirer. Le tout est d'avoir des objets d'échange, l'argent n'ayant pas cours dans nos îles. Ces échanges se font à des conditions assez modérées, mais, dussions-nous en acheter une et même deux fois au-dessus du prix ordinaire, on pourrait encore nous nourrir sans dépasser les sommes allouées par l'*OEuvre de la Propagation de la Foi.*

» Quant aux établissemens à fonder, c'est à peu près la même chose. Les terres, du moins jusqu'à présent, ne se vendent pas; les naturels ne comprennent rien aux transactions où il s'agit d'immeubles. Mais les chefs, qui sympathisent avec nous, nous céderaient volontiers les terrains nécessaires, et, bien que le sol fût censé rester leur propriété, nous y ferions impunément élever nos diverses constructions à nos frais; car il serait contraire à toutes les lois de jamais nous en disputer la possession. Les Européens ne suivent pas un autre système.

» Sans doute, les ministres protestans et leurs adeptes ne manqueront pas de crier à la nouveauté, lorsqu'ils nous verront opérer un tel changement dans nos conditions d'existence; mais nous sommes si accoutumés à les entendre crier pour des motifs encore plus absurdes, qu'il ne faut pas s'inquiéter de leurs clameurs. Quant à nos néophytes, il nous sera facile de lever tous les scrupules qui pour-

raient troubler leur conscience à cet égard, et de leur faire comprendre que la Religion n'a rien de commun avec la manière dont nous nous procurons des vivres, qu'on peut modifier l'une sans toucher à l'autre. D'un autre côté, ne craignez pas que ce nouveau régime nous assimile aux ministres protestans. Il y aura toujours entre eux et nous assez de différence aux yeux des naturels; car, outre la distinction des doctrines, nous continuerons de nous dévouer au soin des malades, de rendre à tous les services qui dépendent de nous, de faire même les dons que pourra nous permettre notre pauvreté : ce que les ministres ne font jamais gratuitement.

» Vous voyez donc, mon très-révérend Père, qu'il faut prendre un parti et opérer au plus tôt une réforme que vous jugerez, comme nous, absolument nécessaire. Elle est possible, grâce aux secours que l'*OEuvre de la Propagation de la Foi* daigne nous allouer; elle est urgente, car outre que nos souffrances sont de nature à user rapidement les hommes, notre mission n'a, dans le système actuel, d'autre perspective, après une existence précaire, qu'un avenir de privations et de découragement.....

» Priez pour nos pauvres et bien aimés sauvages; plus ils sont aveugles, plus ils ont besoin qu'on dilate pour eux des entrailles de tendresse. Il y en a déjà beaucoup au ciel qui se souviennent de nous et de leurs frères devant le trône de Dieu. Un plus grand nombre se félicite près de nous d'avoir enfin ouvert les yeux à la lumière, et nous avons la confiance que de grandes miséricordes sont réservées pour les autres dans les trésors secrets de la divine Providence. Puissions-nous être dignes de leur en ouvrir la source, et de recevoir pour nous-mêmes la part, dont nous avons un si pressant besoin! C'est en exprimant ces vœux que je vous supplie, mon très-révérend Père, de daigner nous bénir tous [1]. »

CALINON, S. M.

[1] Extrait du n° 108 des *Annales de la propagation de la foi*, t. XVIII, p. 420.



Controverse Biblique.

LA LECTURE DE LA SAINTE BIBLE

EN LANGUE VULGAIRE,

JUGÉE D'APRÈS L'ÉCRITURE, LA TRADITION ET LA SAINE RAISON.

Ouvrage dirigé contre les principes, les tendances et les défenseurs les plus récents des sociétés bibliques; comprenant une histoire critique du canon des livres saints du vieux Testament, des versions protestantes de la Bible et des mission protestantes parmi les payens. — Suivi des documens relatis à la lecture de la Bible en langue vulgaire, émanés du Saint-Siége depuis Innocent III jusqu'à Grégoire XVI.

PAR J.-B. MALOU,
Chan. honor. de la cathédrale de Bruges, doct. en théol., prof. et doyen de la fac. de théol. à l'univ. cathol. de Louvain et biblioth. de la même université.

1. Occasion de l'ouvrage. — Obligation de répondre à une attaque récente des docteurs protestants.

Comme la plupart des bons livres, celui-ci est né d'un incident et dans une polémique, peut-être oubliée sur le théâtre même de la lutte. En 1840, sous l'inspiration, sinon aux frais des sociétés bibliques, un journal protestant, *L'Espérance*, de Paris, proposa un prix pour le meilleur traité sur le droit et le devoir de tout homme de lire la Bible. Trois ministres, entre autres, parurent sur les rangs, MM. *Monod* de Lyon [2], *Boucher* de Toulouse [3], *Auster* de Metz [4]; il y eut ovation pour les trois lauréats; toutes les sociétés battirent des mains en-deçà de la Manche et au-delà; affiches et colporteurs furent mis en campagne et trois nouveaux livres jetés à la foule, qui,

[1] 2 Vol. in-8, Louvain, 1846, et à Paris chez Jacques Lecoffre et Comp., prix 12 fr.

[2] *Lucile ou la lecture de la bible*, 8°, Paris 1842.

[3] *L'homme en face de la bible ou droits respectifs de la bible sur l'homme et de l'homme sur la bible*, 8°, Paris 1841.

[4] *Le droit de tout homme de lire la bible prouvé par des documens irrécusables*, 8°, Toulouse 1841.

à vil prix, n'en paya pas moins la fête. Ce cortége passa chez nous aussi libre qu'inaperçu : nos voisins l'arrêtèrent à la frontière.

En ce même tems, la ville de Bruxelles écoutait des conférences publiques, tenues entre un savant jésuite, le R. P. Boone, et M. Panchaud, ministre du saint Évangile, renforcé de M. Girod de Liège. Commencée de vive voix, poursuivie par écrits, la controverse était ouverte, quand le doyen de la faculté de théologie de Louvain descendît dans l'arêne, moins pour continuer un combat épuisé, que pour ramasser les armes.

M. *Malou* a réuni en faisceau tous les argumens de cette lutte dans un remarquable ouvrage que la France seule n'a pas encore daigné, que nous sachions, honorer de son attention. L'Allemagne, plus difficile d'ordinaire, a été moins dédaigneuse [1]. Les catholiques d'Irlande ont fait trève à la famine pour lire et louer le savant professeur [2]. En sa munificence plus splendide encore, la science romaine a donné au livre droit de cité par une traduction qui devra paraître à *La Propagande* [3], et à l'auteur, une place à l'académie pontificale d'archéologie. Il se prépare également des traductions allemandes et anglaises, et ce n'est rien moins que Mgr Wisemann qui se propose d'être l'interprète de M. Malou. Il s'en va tems, ce semble, qu'un livre, ainsi accueilli, cesse d'être une nouveauté pour nous.

L'auteur remonte à son début aux premières contestations soulevées dans l'Église au sujet de la lecture des livres saints. Pour aller plus vite, il part du 12e siècle : il eût pu descendre des tems apostoliques. On sait que saint Luc et saint Jean répondent aux premiers apocryphes ; sous saint Ignace, la *Gnôse* de Philadelphie en appelle aux autographes ; Marcion, peu après, à l'*ancienne italique* tronquée, au *carnage des écritures*, comme dit Tertullien ; les Tatianistes, à une *harmonie des quatre évangiles* confondus pêle-mêle ; les Manichéens, au *Nouveau-Testament* contre l'ancien ; les Gauliciens,

[1] Voir *Zeitschrift fur philosophie und katholische theologie*, Bonn. 1847 Neue. folg. acht, yarb. zweit. heft. bl. 149.

[2] *The Dublin Review* n° XLV. octob. 1847. p. 145.

[3] Le P. Perrone a donné deux article sur ce livre dans les *Annali delle scienze religiose*. Série 2e, fasc. XI, 1847

à Paul[1], contre *Pierre*, *Jacques*, *Jean*, *Judes*, *Luc*, *Marc.*; les Vaudois et Albigeois réclamaient des bibles romanes; Wiclef, des versions anglaises. Vint enfin Luther avec un mot-à-mot tudesque qui lui valut tous les hommages d'une invention renouvelée des Grecs de la Gnôse.

Il passa en axiome qu'avant ce moine il n'y avait eu ni lecture, ni version de la Bible en langue vulgaire; parce qu'avant lui, comme après, l'Église romaine aurait toujours prohibé la parole de Dieu. A vrai dire, Luther même fut assez long-tems sans penser à cette unique et indispensable règle de foi. Il n'en est pas dit un mot dans la *Confession d'Ausbourg* de 1530, plus de dix ans après la rébellion déclarée, et ce fait n'est pas médiocrement embarrassant pour les protestans[2]. « Luther, dit M. Malou, poussé de retranchement en » retranchement, parvint, après bien des détours, à ce principe fon- » damental qui concentre toute la religion dans un volume muet et » obscur, que chacun interprète dans un sens différent et que per- » sonne, d'après Luther, n'a le pouvoir d'interpréter d'une manière » authentique. Encore ne prit-il ce parti extrême que pour échapper » aux coups de ses adversaires. Lorsqu'on lui opposa les témoignages » éclatans des saints Pères, qui attestaient la croyance des plus beaux » siècles de l'Église, il répudiait dédaigneusement la tradition apos- » tolique qui le condamnait et en appelait à la pure parole de Dieu, » qui ne lui était pas plus favorable; lorsqu'on lui opposait la pure » parole de Dieu, il en corrompait le sens; lorsqu'on lui montrait le » sens de la parole de Dieu dans l'interprétation de l'Église, il osait » en appeler à sa propre raison; il vint ainsi de conséquence en con- » séquence, à soutenir que l'Ecriture sainte contient seule les vérités » révélées, et qu'elle les contient toutes; que J.-C. n'a pas établi sur » la terre d'autorité visible pour interpréter la loi divine; que tous » les fidèles sont individuellement juges infaillibles non-seulement de » leur foi, mais encore du système entier des doctrines chrétiennes;

[1] Voy. *Harmonia sive concordantia confessionum fidei per articulos digesta*, *art.* 1. — *Corpus et syntagma confessionum fidei*. Genève, 1654. — Bretschneider, *Handbuch des dogmatik*. t. 1. p. 148.

[2] M. Girod dans *son avertissement aux catholiques*, Liège 1842.

» et enfin, tenus en conscience d'user de ce droit et de ce pouvoir » suprême, ils doivent lire la Bible *sous peine de damnation. La » Réformation,* dit M. Monot, dans son opuscule couronné, *est » toute entière dans ce principe qu'un chrétien peut et doit lire » la Bible lui-même en implorant les lumières du S.-Esprit*[1]. » Chillingworth avait dit en moins de mots : « La Bible est la religion » des protestans[2]. » Toute cette controverse roule sur une triple erreur, et quant au fait, et quant au dogme, et quant à la discipline.

I.

2. Les versions vulgaires de la bible ne datent pas de Luther. — Noms de ces diverses versions. — En Allemagne. — En Angleterre. — En Espagne. — En France.

En fait, il est faux que la lecture de la Sainte Bible fût avant Luther inconnue au peuple chrétien, qu'il faille dater de lui les versions en langue vulgaire et qu'on doive lui faire honneur d'une plus grande place faite à la parole de Dieu dans le Christianisme.

L'Église maintint aussi longtems qu'elle put son peuple dans l'intelligence des langues saintes, et quand cette science dut lui échapper, elle y suppléa par les mille accents de son langage de mère, *multifariam, multisque modis.* La parole de Dieu n'a cessé d'être publiée dans les chaires, interprétée dans la liturgie, exposée par les évêques, commentée par les docteurs, distillée même aux plus petits par les catéchèses, méditée par les solitaires, signée du sang des martyrs, transcrite par les cénobites à la sueur de leurs fronts, enluminée, historiée, moralisée sur le vélin, la pourpre, les tapisseries, fondue et incrustée jusque dans l'émail des mosaïques et des vitrages. Toutes les magnificences de l'art, toutes les combinaisons de la foi et du génie, tous les monumens du catholicisme de nos pères, même l'écu de leurs tournois, leur cri de guerre, leur devise et leurs pierres tombales, c'était comme la voix de Dieu qui retentissait sur les grandes eaux, qui brisait les cèdres, qui ébranlait les déserts. Qu'a fait le protestantisme de cette voix de Dieu, de cette voix du peuple chrétien ?

[1] P. 10.
[2] *The Dublin review.* July 1836, p. 370.

La liturgie, le prône, le catéchisme, les images, les peintures, les chants, l'art populaire, voilà la vraie langue vulgaire du peuple chrétien; pendant trois lustres de siècles, la Bible a été traduite, comprise, lue et vénérée en cette langue; Luther l'a tuée pour ceux qui ont pris sa version nouvelle, et encore peut-on dire cette œuvre nouvelle, après plus de soixante autres qui l'avaient précédée dans la seule Allemagne?

Il est bien constaté que presque tous les peuples ont été chrétiens pendant plusieurs siècles sans avoir de traductions complétes de la Bible; il en est même parmi ces peuples qui, complettement illettrés, ont vécu et sont morts chrétiens, sans avoir ni su ni pu faire cette indispensable lecture, imposée maintenant sous peine de damnation. Il n'est pas moins certain que toutes les versions anciennes que l'on rencontre, par leurs gloses, leurs paraphrases, leur contrôle, leur réserve même et leurs lacunes, tranchent du tout sur les productions des sociétés bibliques. Mais ces deux points entendus, on s'étonne de la quantité et de l'antiquité des *versions vulgaires* que bien avant la Réforme l'Église accorde à ses enfans avec la plus libérale prodigalité. Nous serions ici plus à l'aise que le savant professeur qui s'efforce de circonscrire ce fait dans des limites, à notre avis, trop étroites. Voyez plutôt: même en Allemagne, le tudesque éclôt et se débrouille par des versions de Bible. *Otfried*, *Kero*, *Notker* et *Willeramn*, etc., traduisent avec les premiers rudimens germaniques les *Évangiles*, les *Psaumes*, un *cantique des cantiques*. *Ulphilas*, ce Cadmus des Goths, crée leur langue et leur écriture pour semer au nord le grec des septante d'Alexandrie, revu sur le latin de Rome. Au berceau des idiômes slaves et pannoniens, on ne rencontre que saint *Cyrille* et saint *Méthode*, avec leur Bible *glagolytique*. Un hermite de l'ordre de Saint-Paul, *Ladislas*, de la noble famille de Bathor, ramassait les *Hongres* à peine faits hommes, autour de sa cabane et les émerveillait, comme un autre Hercule gaulois, des chaînes d'or de sa version demeurée classique. Dans la *Saxe* de Luther, et du vivant de Wttikind, Louis le pieux enjoignait de par l'empereur, à un noble barde (*non ignobilis vates*) de mettre les saints livres à la portée des gens de sa race, lettrés ou non. La chose était déjà faite ou à peu près, chez leurs confrères, les *Anglosaxons*,

chez leurs voisins, les *Danois*. Accordons en passant à Usserius qu'une ancienne version *danoise* a précédé *Snorre* et *Sturleson* et remonte au moins à l'an 1020. Puis, laissons-le nous dire ce qu'il trouve en Albion : qu'en 706, Adhelmar avait traduit le *Psautier*, et que son maître Bède avait pris déjà les devans par une *version intégrale* qui pourrait bien, nous dit-on, n'être pas la première; qu'en effet vers 670 ou à peu près, un saint barde, *Ceadmon*, mystique improvisateur, rendait dans la langue d'Ossian ce *cycle pascal et biblique* qu'un Irlandais du 5e siècle, *Sedulius*, exprimait en hexámètres des plus virgiliens : qu'en outre en 710, quatre ans après Adhelmar, *Eadfrid*, évêque de *Lindisfarne*, donnait une 3e ou 4e version anglo-saxone, qui subsisterait encore; que, voulant mieux, *Alfred-le-Grand*, de 874 à 890, rassemblait en son palais, avec les airs d'un Ptolémée, des bandes de doctes moines, latinistes, hellenistes, hébraïsans, pour traduire de source *toute la Bible* et bon nombre d'interprètes, se réservant pour sa royale tâche le *Psautier*, pour sa gouverne les *livres sapientiaux*, pour sa récréation le *pastoral de saint Grégoire*. Ce n'est pas tout : enchérissant sur le grand Alfred, le roi *Athelstan*, 30 ans après, comme s'il se fût défié des moines, s'adresse à des rabbins et leur paie largement une *translation* du *texte hébraïque*. Voici encore que, prenant revanche, un abbé de Malmesbury, *Elfin*, depuis évêque de Cantorbery, donne, en 990, une 9e ou 10e version de l'*optateuque*. Nous ajoutons à ces récits que nous n'avons que faire de contrôler, qu'on montre à Cambridge des manuscrits du 11e siècle, qui renferment une glose normande, ce qui serait bien le plus ancien monument du *franc-picard*, puisque les plus vieilles bibles du fonds *Coton*, au *British-museum*, et de la *Bodléienne d'Oxford* sont saupoudrées partout de gloses saxonnes, interlinéaires et marginales.

Poussons plus loin : les *Espagnols* n'ont pas voulu rester en arrière de personne. Bien avant une version qui fait déjà tapage sous Jacques Ier d'Aragon, bien avant une autre interprétation *castillanne* que tolère l'un des premiers Alphonse, le grave Mariana affirme, et Florès, Antonio répètent, que vers 840, Jean de Séville lança parmi les Maures, nouveaux venus de la veille, une *version arabe* de la Bible, opposée au Coran.

Et pour dire enfin un mot de nous autres Français, nous commençons au moins aux Carlovingiens à lire passablement la Bible ; et pour ne citer que notre Charlemagne, ne s'avisait-il pas de régler en plein Champ-de-Mars ou de Mai et par capitulaire, les versions *théostiques ;* d'interroger même des clercs et des académiciens de son palais, sur leur progrès et leur entente dans la sainte lecture ; et d'y consacrer jusqu'à ses derniers jours, les longues insomnies de ses nuits impériales, sonnant ses chapelains et dressant école autour de sa couche et devisant par distraction, de grec et de syriaque. Eginhard y était et nous en a donné sa foi. Et depuis, qui nous nombrerait tous les orientalistes du moyen-âge épluchant le texte sacré, tous les exégètes dictant et dirigeant les éditions des manuscrits, toutes les *armaria* et *librairies* remplies de cette *Bibliothèque divine*, toutes les chaires de glossateurs et tous les maîtres de sentences, tous les colléges des évêques, toutes les universités des papes, tous les chapitres de moines, tous les couvents de moniales parlant, écrivant, méditant et priant de la Bible ? On nous dit tout cela, nous l'avons dit les premiers, nous le disons, et qu'en conclure, de grâce ? Que Luther ne nous a rien donné ; qu'avant la secte évangélique, l'Église était très-*biblique* et qu'en aucun lieu, qu'en aucun tems, elle n'a prohibé indistinctement pour tous toute lecture de la Sainte-Bible. Première erreur de la présente controverse. Il en est une autre.

II.

3. **Aucun texte de la bible n'impose le devoir de lire personnellement la bible. — Aucun père n'a de texte décisif ou obligatoire. — Par lecture des écritures, ils entendaient l'assistence aux offices ou l'enseignement de toute la religion.**

La réforme a créé un dogme inouï, un précepte imaginaire qui imposerait la lecture de la Sainte-Bible comme un rigoureux devoir, sous peine de damnation. Les Protestans et les Jansénistes ont fait de vains efforts pour trouver soit dans l'écriture, soit dans les pères, un seul texte qui établît clairement cette obligation si formidable.

Ils ont beau citer sans discernement tous les textes sacrés où ils trouvent les mots *parole*, *loi*, *commandement*. Une nouvelle fois le professeur de Louvain les invite à renoncer enfin à ces passages qui ne

parlent d'aucun précepte formel, qui conseillent seulement la leture de la Sainte-Bible, qui en louent simplement la méditation, qui même ne concernent pas la parole écrite, ou n'y ont pas un rapport direct; puis il repasse par ordre tout ce qui peut rester encore de textes ambigus et les ramène tous à l'une ou l'autre des catégories éliminées.

A défaut du texte sacré et sans craindre un paralogisme, les défenseurs des *sociétés bibliques* en appellent aux pères de l'Église. Altérant au besoin ou forçant des textes isolés de leur ensemble, ou les entassant pour en imposer par la masse des témoignages, ils ont créé des volumes entiers de citations, espèce d'arsenaux où se trouvent préparées les armes qu'ils n'auraient pas le courage de chercher eux-mêmes dans les monumens de l'antiquité. Le plus célèbre de ces recueils est celui d'*Usserius* publié à Londres en 1690. Ce livre exploité pendant plus d'un siècle, malgré ses citations défectueuses, tombé en discrédit depuis les nouvelles éditions patristiques, devenu même assez rare, a été remplacé en Allemagne par un recueil publié en 1816, à *Sulsbach*. Il est douloureux de dire que c'est l'œuvre d'un prêtre catholique, d'un religieux et d'un pasteur. Dom *Léandre van Ess*, imbu de ces malheureuses doctrines joséphistes et hermésiennes qui ont désolé les ruines de l'Allemagne catholique, crut devoir faire à la pénurie de la réforme, cette aumône de sa science et de sa patience. « Cette publication valut à son auteur la protection et » les hommages des sociétés bibliques, fières de trouver dans les » rangs du clergé catholique un auxiliaire sur lequel elles ne devaient » pas compter. Ce livre contient l'exposé le plus complet des argu- » mens que les ministres puissent emprunter aux écrits des pères et » résume toutes les raisons que la réforme peut faire valoir contre » nous. Puisque nos adversaires n'ont pas encore déposé cette arme » qui leur inspire une vaine confiance et qui pourrait encore devenir » funeste à nos frères infirmes, arrachons de leurs mains un instru- » ment fatal et prouvons que le volumineux recueil de M. Van Ess » ne prête aucun appui aux principes de la réforme et qu'il ne blesse » point ceux de l'Église. Les témoignages qu'on y trouve ou bien » confirment des vérités que l'Église ne conteste pas, ou bien énon- » cent des opinions qu'elle n'est pas obligée d'accepter. Tous les » passages qui rappellent la sublimité, la profondeur, l'excellence des

» saintes lettres ou les dispositions avec lesquelles il faut les lire, » énoncent des vérités que nous nous plaisons à reconnaître. Les ex- » traits empruntés aux écrivains dont les doctrines et les écrits ont » été jadis condamnés ne fourniront jamais un argument sérieux » aux ministres. Au milieu de ces citations inutiles se présentent quel- » ques passages équivoques ou obscurs qu'il est facile d'expliquer » dans le sens de l'Église. Tel est en peu de mots la valeur du recueil » de M. Van Ess, que nous examinerons en détail afin de justifier » le jugement que nous venons d'en porter. »

Nous ne pouvons suivre notre auteur en cette réfutation détaillée. Nous ne pouvons que recommander, entre autres choses, l'examen spécial qu'il accorde aux doctrines de S. Jean-Chrysostome, de S. Augustin et de S. Jérôme. Parmi ses observations judicieuses, il expose ce que S. Jean-Chrysostome entend par *lecture;* cette explication s'étend à toute l'antiquité ecclésiastique. Sur ce simple mot, *lire*, il y a eu, et tout récemment encore, des méprises de plus d'un genre. Ainsi, on a dit que dans les anciens monastères, il n'y avait place ni pour les études, ni pour aucun travail littéraire, mais tout au plus pour une *lecture de la Bible*. Mais si cette *lecture* n'était par hasard, ni plus ni moins, que tout l'enseignement de la Religion, que l'universelle théologie? *Timeo hominem unius libri*. Ecoutons M. Malou résumant et traduisant saint Jean-Chrysostome, « qui appelait sou- » vent *lecture de la Bible* l'étude de la religion sous la direction des » pasteurs. On était censé *lire la Bible*, à Constantinople, lorsqu'on » assistait aux offices de l'Eglise, et lorsqu'on prêtait une oreille at- » tentive à l'enseignement de l'évêque. Il lui arrive fréquemment » d'exhorter les fidèles à venir l'écouter aux pieds des autels pour » satisfaire au devoir de lire la sainte Bible. Par *lecture*, il entendait » donc l'étude de la foi et le zèle pour l'instruction chrétienne. Vous » croyez, disait-il à son peuple, que la *lecture de la Bible* ne convient » qu'aux moines; n'entendez-vous pas saint Paul nous dire que les » livres saints ont été écrits pour notre instruction ? Si vous voulez » savoir combien de profits nous pouvons tirer des écritures, exami- » nez en quel état et en quelle position vous vous tenez *lorsque vous* » *entendez* CHANTER *les Psaumes*. »

Entendre le chant des Psaumes à l'église, voilà ce que S. Jean-

Chrysostome appelle : *lire la Bible.* C'est l'enseignement de l'Eglise, c'est une théologie, ou selon son expression, c'est une *philosophie* que cette lecture, et cette philosophie a fait le tour du monde et le remplit. « Visitez les peuples de l'Inde ou naviguez sur l'Océan, allez » aux îles des Bretons ou sur le Bosphore, ou par-delà les régions de » l'Auster, vous entendrez tous les peuples *philosophant* sur les écri- » tures (*de iis quæ in scripturâ sunt PHILOSOPHANTES*) avec » d'autres paroles, mais non point dans une autre foi (*sed non aliâ* » *fide*) en divers langages, mais dans l'harmonie d'une même » croyance (*sed mente consonâ*).

Il nous vient, pour corroborer cette idée, un texte traditionnel dont nous pourrions tracer la route siècle par siècle, partant du savant monastère de Cassiodore, qui l'avait reçu de plus loin; passant par Rome et S. Grégoire-le Grand à S. Isidore-de-Séville, pour aller jusqu'en Irlande, où le vénérable Bède le renvoie par ses disciples aux règles de l'Occident, aux conciles et aux collections de droit canonique, aux glossateurs et aux scolastiques, et toujours et partout parfaitement compris : c'est comme un cantique et un canon sur la *lecture* ou la science chrétienne : *De legendi studio.* « J'ouvre à votre » charité *le vaste champ des divines écritures*, afin qu'en nous tou- » jours croisse l'amour de la *lecture*. Certes, nul ne peut *rien voir* » *aux perfections divines*, sans *une étude continue de la lecture.* » Isidore a dit : « La prière nous purifie, la *lecture* nous instruit... » Celui qui veut être toujours avec Dieu, doit souvent prier et *lire* » aussi souvent. Prier, c'est parler à Dieu; *lire*, c'est Dieu qui parle » en nous. La *lecture* fournit la connaissance de Dieu, la *lecture* » dissipe les ténèbres de l'ignorance; la *lecture* donne à l'homme la » science. *Par la lecture*, nous approfondissons les préceptes divins » et les mystères cachés; par la *lecture* s'alimente l'amour de Dieu » et de toutes les vertus; par la *lecture* se révèlent l'éternité tout » entière. Lisez donc et lisez des exemples des Pères, et que, lisant » ainsi et gravant ceci dans votre âme, puisse votre charité, en toute » sa force, marcher sur les traces de nos Pères. »

III.

1. L'Eglise n'a jamais porté une défense absolue de lire la bible. — Mais seulement pour ceux à qui cette lecture pouvait être nuisible. — Son droit à fixer le canon des écritures. — C'est à elle seule que ce droit appartient et non à l'esprit individuel, ou aux juifs. — Preuves de la canonicité des livres renfermés dans le canon du concile de Trente.

Ce qui étonne dans les luttes avec le protestantisme, c'est moins la persistance des attaques que l'entêtement dans un plan de stratégie usée. Ni le tems, ni les échecs, ni les trèves, n'ont rien changé. Depuis trois siècles, la dispute avec les catholiques roule dans un cercle battu et infranchissable; sans rajeunir ni le fond ni la forme des argumens, nos adversaires reviennent intrépidement à la charge. Il y a des formulaires d'objections dressées par les premiers chefs, des canevas de textes ramassés au premier jour, un protocole d'accusations bâclé au début de la scission. Le Sisyphe de la réforme roule aux pieds de l'Eglise un rocher qui ne cesse de retomber sur sa tête.

Ainsi, dans la controverse qui nous occupe, il n'a pas été possible encore d'obtenir des tenans du protestantisme qu'ils acceptent, qu'ils exposent, qu'ils combattent, s'il leur plaît, *mais telle qu'elle est*, la législation de l'Eglise sur la lecture de la Bible en langue vulgaire. Il a donc été nécessaire à M. Malou de rappeler une nouvelle fois l'historique et les dispositions successives de cette législation. Il débute par là, y revient à diverses reprises et y consacre en partie son second volume. Il y rapporte, chemin faisant, une foule d'observations très-curieuses qui donnent au sujet l'attrait de la découverte. Nous réunirons dans une brève analyse ces diverses parties de son ouvrage, que l'auteur, peut-être, aurait pu serrer dans un faisceau plus compacte; nous insisterons surtout, à son exemple, sur la question de la *canonicité*.

« L'Eglise, demande M. Malou, a-t-elle porté *une loi qui défend » aux catholiques la lecture de la sainte Bible?* — Je n'hésite pas » à répondre : Non, l'Eglise n'a jamais défendu la lecture de la sainte » Bible à tous les fidèles; jamais elle n'a interdit d'une manière ab» solue à tous les laïques la lecture des livres saints en quelque langue » que ce soit; jamais elle n'a consacré une espèce de monopole en fa» veur du clergé. — Elle a cependant restreint pour une classe de

» fidèles la lecture de la sainte Bible en langue vulgaire, et soumis » l'usage des livres saints à certaines réserves qu'il est facile de recti- » fier, et dont il serait imprudent de nier l'existence. Une loi disci- » plinaire a été promulguée dans tous les pays où elle a pu l'être, et » observée, quant à son esprit et quant aux principes qu'elle consacre, » dans toutes les églises du monde. »

Cette loi, contenue dans la 4e Règle de l'index, porte « qu'il ap- » partient à l'évêque ou à l'inquisiteur *de permettre*, d'après l'avis du » curé ou du confesseur, *la lecture des saintes Bibles, traduites en* » *langue vulgaire par des auteurs catholiques, à ceux qu'ils au-* » *ront jugés capables de fortifier leur foi et leur piété par* cette » *lecture, au lieu d'en éprouver du dommage.* »

Cette loi a été préparée par le concile de Trente, publiée à sa demande, sanctionnée par dix souverains pontifes, reçue par toutes les Églises, même en France où, malgré l'opposition des parlemens, la loi n'en a pas moins subsisté avec des adoucissemens qui ne l'ont point abrogée, mais lui ont seulement ôté quelque chose de son caracère prohibitif et onéreux.

L'application de l'*index* doit être soigneusement distinguée de la promulgation du principe. Au fond, le principe a toujours subsisté, mais sans perdre sa force, il a été appliqué par l'Église selon les tems et les circonstances. Encore que la 4e *règle de l'index* ne subsisterait pas, l'Église n'en interviendrait pas moins pour interdire à quelques fidèles la lecture de la Bible et pour défendre à tous celle des Bibles protestantes.

Les motifs généraux de cette loi frappent tous les yeux : les ministres protestans ne sont parvenus jusqu'ici, si on en juge par leur polémique, ni à les comprendre, ni à les connaître. Il y a eu pour l'Église la nécessité de combattre la prétention dominante d'une hérésie qui s'est signalée par une folle témérité dans l'interprétation des écritures; et nécessité de prévenir le dommage spirituel que produisen parmi les fidèles les abus de cette lecture. Ces abus sont le renversement des bases de l'enseignement, la profanation des livres saints, l'application fausse de la parole de Dieu à la conduite des fidèles. La législation de l'Église a pour motifs spéciaux la mutilation et la falsification des bibles protestantes, là nous touchons à une question qui peut dominer et résumer toutes les autres, *la canonicité.*

On sait que la *divinité* des livres saints est très-distincte de la *canonicité*. Un livre est divin par l'esprit qui l'a dicté et par les vérités qu'il contient ; il est canonique par le témoignage que l'Église lui a rendu. Le premier titre lui est inhérent, le second lui est donné par l'Église. En dressant le canon des saints livres, l'Eglise ne crée ni ne confère une inspiration nouvelle. Elle authentique le titre divin et lui donne en vertu de la prérogative divine, comme un sceau officiel. Les plus habiles protestans ne cessent de faire sur ce point une confusion systématique.

Tel qu'il est, sans exagération malveillante, ce pouvoir de l'Église est grand, nous l'avouons ; mais il faut ou l'accepter ou prendre pour critérium infaillible de la canonicité tout lecteur de Bible quel qu'il soit, fût-il même illettré. Le professeur place en cette alternative, ce qui est le dernier argument des géomètres, la réduction à l'absurde.

Il est évident que tous les signes allégués par les théologiens protestans pour reconnaître les livres saints sont insuffisans, se tournent ou contre les docteurs ou contre leur bible, et en définitive se réduisent à l'examen privé.

Quelques-uns passant par-dessus le ridicule ou l'inconséquence, en ont appelé à la synagogue et aux témoignages de quelques anciens docteurs.

A la synagogue, comme si la servante chassée depuis 2000 ans bientôt devait rentrer dans la maison par la brèche de la réforme, pour supplanter la maîtresse, comme si à l'heure qu'il est un seul Juif était d'accord avec un seul protestant sur le canon scripturaire, comme si à aucune époque depuis Esdras, on trouvait un canon qui ressemblât à celui des sociétés bibliques, si tant est qu'elles en aient un, qu'elles sachent ce que c'est, et où il commence, et où il finit.

Et d'ailleurs :

Connaissons-nous le canon de la synagogue ? Nous a-t-il été transmis par un monument écrit, authentique, primitif ? Le canon des Juifs modernes peut-il remonter à Esdras ? à Malachie ? aux Macchabées ? au-delà du *Thalmud* et du 5e siècle ? Les écrivains qui en ont parlé, le Thalmud, les Massoretes, les Pères, sont-ils d'accord entre eux ? Les Juifs hellenistes d'Alexandrie s'entendaient-ils avec les Syro-chaldaïques ? Les uns et les autres croyaient-ils à un canon traditionnel,

officiel, promulgué par la synagogue, à une grande assemblée du Sanhédrin, tenue sous Esdras ou plus tard, dont Génébrard est peut-être le premier à parler nettement, sur le dire des rabbins ? Ces questions paraîtront hardies peut-être. Ce qui l'est plus encore, c'est que le professeur de Louvain les tranche toutes, sans en excepter une seule, par la négative. Il n'a pas trouvé, que nous sachions, de réclamation, pas même à Rome. C'est assurément dégager les prolégomènes de l'herméneutique d'un problème assez embarrassant.

Nous voudrions qu'il eût également simplifié l'examen du *canon traditionnel* de l'Église, écarté aussi facilement toutes ces opinions isolées et discordantes, tous ces canons contradictoires qu'on oppose à celui du concile de Trente : *Hic cardo rerum* ; c'est là seulement la difficulté spécieuse, sinon sérieuse. Bossuet y échoua avec Leibnitz qui y perdit son bon sens et sa bonne foi peut-être.

Des paroles isolées sur tel ou tel des livres deutérocanoniques se présentent d'abord. Faut-il en tenir compte ? Le professeur s'engage en cette voie poudreuse à notre avis, il n'y a pas même à y mettre le pied. L'Église n'est pas dans une tête de docteur, quelle que soit son auréole ; et ici, on peut toujours opposer un docteur à un autre, souvent le même à lui-même, tous sans exception, à la réforme, qui n'a pris à aucun d'eux le canon qu'elle a fait, défait et refait.

Mais il y a peut-être plus à prendre en considération les canons-mêmes, les listes intégrales qui redonnent de siècle en siècle le dénombrement des livres saints. Le résultat est loin d'être toujours et partout identique.

Ici, le professeur se place hardiment en face de la plus nombreuse liste qui soit connue des catalogues bibliques ; il l'amplifie encore, la complette autant qu'il peut, l'étend au double, et pousse le nombre des canons scripturaires au chiffre de 126. Il entreprend de démontrer que celui du concile de Trente se perpétue sans interruption dans cette série et se rattache à l'Église primitive. Il élague de la série tout ce qui n'a pas l'élément traditionnel, tous les termes affectés, qu'on nous passe l'expression, d'un exposant individuel, local ; il donne soigneusement la preuve de chaque élimination. Il ne maintient que 57 canons manifestement élevés à la puissance traditionnelle, constans, réguliers, légitimes. Or, ces 57 canons reproduisent identique-

ment la formule du concile de Trente. Un vaste tableau synoptique met en un clin d'œil le lecteur au courant de cette espèce d'opération trigonométrique qui a certainement coûté à son auteur de longs et pénibles labeurs.

Nous voulons être de ceux qui admireront le plus ce travail; nous dirons même que personne, que nous sachions du moins, n'a poussé plus loin les investigations sur ce sujet. Et peut-être que Leibnitz, qui demandait à Bossuet à traiter cette question géométriquement, serait ici satisfait. Le résultat final est, quoi qu'on fasse, inattaquable. Les détails sont-ils d'un bout à l'autre également sûrs? Nous avons repris patiemment et froidement tous les termes; et à vrai dire, il nous semble qu'il y a çà-et-là quelques points moins justes, et quelque obscurité dans la marche générale de l'opération.

D'abord, sur ces 126 canons, il y en a 30 au moins qui sont acceptés de confiance et qui, en réalité, n'existent pas. Le savant professeur nous a mis sur la voie lui-même; il a pris, comme par générosité et surabondance de droit, la liste établie avant lui. Cette liste se copie de livre en livre dans les meilleures herméneutiques. Peut-on s'en tenir à cette méthode à la fois commode et embarrassante?

Même parmi les 57, donnés comme identiques au *canon de Trente*, il y en a bon nombre qui n'ont pas d'existence rigoureuse, loin d'être traditionnels. Le fussent-ils, nous voudrions qu'ils fussent groupés sous une seule ligne plus ferme, sous une lumière plus éclatante, sous un jour à éblouir les yeux le plus pesamment couverts d'écailles. Nous voudrions que la parole de Dieu rejaillît comme un éclair qui part des tems apostoliques, et vient jusqu'à nous comme une trame de feu; nous dirions: oui, il y a dans l'Église un canon traditionnel, et c'est celui de l'Eglise romaine; c'est ce canon qui fut, avant la promulgation de Trente, promulgué à Florence par Eugène IV, par S. Grégoire VII, par le grand pape Nicolas Ier, par Adrien Ier, peut-être par saint Grégoire le Grand, certainement par Hormisdas, par S. Gélase, par S. Hilaire, par S. Léon, par S. Innocent Ier, par Boniface Ier, par S. Sirice, enfin, par S. Damase! Voilà l'imposante nuée de témoins qui impose silence à toute contradiction. Voilà l'éclair qui va d'un bout du monde à l'autre; voilà le grand jour de Rome qui dissipe toutes ces ombres de canons imaginaires ou vides, toutes ces taches éparses et fugaces qui ne peuvent ternir le soleil.

Nous sentons cette thèse se presser sous notre plume, et nos lecteurs ne peuvent s'en tenir à notre affirmation. Nous la reprendrons en détail et dans une dissertation à part. Dieu veuille nous être en aide, bénir cela et le rendre utile à quelque chose! Ce ne sera, au reste, que le corollaire du livre que nous avons analysé et qui, très-indépendamment de nos réserves, demeure une œuvre remarquable et, à tous égards, un bon livre [1].

D. P. O. S. B.

[1] Les *Annales* ont déjà traité cette question dans un article de M. l'abbé Sionnet ayant pour titre : *Dissertation sur le canon des livres saints dans l'église catholique, et sur l'époque de sa première promulgation*, tome v, p. 85 (3e série).

Polémique Catholique.

QUELQUES DÉTAILS SUR LE MOUVEMENT RELIGIEUX

QUI SE FAIT EN CE MOMENT EN SUÈDE, CONTRE LE LUTHÉRANISME, ET CONTRE LE CHEF DE LA RÉFORME, LE ROI GUSTAVE WASA.

Un voyageur, qui a visité tout récemment la Suède et l'Allemagne, nous transmet sur l'état de ce pays, et le mouvement religieux des esprits, les détails suivans, que nos lecteurs jugeront comme nous du plus haut intérêt.

1. Espoir des catholiques, fondé : — 1° Sur le projet d'émancipation des juifs; — 2° Sur le projet d'abolir les peines répressives contre la liberté de conscience ; — 3° Sur la formation de la société politique scandinave ; — 4° Sur les investigations que la presse commence à faire sur la conduite et le caractère du chef de la réforme, le roi Gustave Wasa.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Vous avez cru que les notes que j'avais prises dans mon voyage en Suède pourraient être bonnes à être mises sous les yeux du public français, et vous m'avez engagé à les mettre en ordre. Les voici telles que j'ai pu les rédiger à la hâte et sans beaucoup de réflexions ; ce sont les faits qu'il importe surtout de connaître.

Quelques écrivains assez estimés ont osé prendre, dans des brochures et dans des journaux libéraux qui les ont appuyés, la défense d'une *pétition* que les juifs des trois villes de Suède, *Stockholm*, *Gothenbourg* et *Norrkoping* (les seuls endroits où la loi leur permet de séjourner), viennent d'adresser au Roi pour réclamer les mêmes droits civils dont jouissent les *luthériens* (exclusivement). Il est vrai que ces écrivains « comprennent fort bien qu'on refuse ces » droits aux catholiques, comme justes représailles ; » mais pour les juifs, qui ne font pas de prosélytes, c'est autre chose. Cependant il

est fort à souhaiter que les juifs puissent réussir dans leur demande, parce que si les juifs sont une fois en possession des avantages civils tant désirés (les charges civiles, même celle de député à la Diète), les catholiques ne sauraient en être exclus tous seuls. Cet espoir a une meilleure base, savoir le *projet d'un code pénal* soumis aux États, à la Diète de 1844, par le gouvernement lui-même, suivant lequel toute peine pour changement de religion disparaîtra. Depuis le commencement de mai un autre projet de loi (*ecclesiastique kyrkolag*) qui confirme notre espoir, vient d'occuper la presse. « Parmi les changemens et les améliorations que le Comité (ad hoc) a proposés, dit » le journal *Dagligt Allehanda* (8 mai 1847), nous citons en premier lieu l'abrogation de certains réglemens répressifs qui blessent » la liberté de religion et de conscience qui, en partie, sont déjà hors » d'usage, et en partie sont odieux ; tels sont la défense déjà surannée » (toujours affichée à la porte d'entrée de l'Eglise catholique et par » laquelle pas un des nombreux protestans, qui, tous les dimanches » assistent à l'office catholique, ne se laisse intimider) d'assister à un » culte d'une religion étrangère, et l'exil infligé à ceux qui changent » la confession luthérienne ! »

L'abolition de ces lois répressives, et l'état malheureux de la moralité publique en Suède ne laissera pas d'amener bien des personnes dans le sein de l'Église comme l'unique port de salut. Mais peut-être le moyen le plus efficace pour favoriser le retour à l'unité catholique sera justement le même qui en a séparé la Suède, je veux dire la politique du jour. Il y a deux ans qu'il s'est formé une *société scandinave (skandinaviskt ramfund)*, parmi les étudians des Universités de Suède, de Norwège et du Danemarck, à laquelle les libéraux de ces pays se sont associés. Cette société a pour but de relever la Scandinavie de son impuissance politique (surtout contre la Russie), en réunissant les trois royaumes scandinaves sous un même sceptre.

Mais pour cela il faut blâmer ce que jusqu'ici on avait considéré comme la gloire principale de la Suède, comme le fruit le plus noble de la Réformation, savoir la séparation de ces trois royaumes, la rupture de Calmar, il faut blâmer celui qui en a été la cause, le réformateur en Suède, *Gustave Wasa*. L'article ci-joint, montrera assez clairement ce que l'on doit en attendre, savoir la destruction

de l'*idole*, qui, à en juger par les apparences, est le lien principal qui tient la grande majorité des Suédois au *luthéranisme pur*. Gustave est tout-à-fait la Diane d'Éphèse. Mais on commence enfin à étudier et à écrire l'*histoire* de ce *Réformateur* singulier.

Pour vous mettre bien au courant du mouvement de l'opinion sur cet important article, j'ai pensé qu'il était utile de publier dans les *Annales de philosophie* les passages suivans du journal luthérien *le Frey*, comme appendice à l'*Histoire de la Réformation en Angleterre par Cobbet*, d'autant plus que cette revue périodique est rédigée par une quarantaine de *professeurs de l'Université d'Upsal*. L'*Aftonblad*, qui en cite les deux principaux passages, le commencement et la fin, ajoute que « cet article contient bien des choses dignes » de réflexion et qui, pour la grande majorité, seront probablement » des choses bien inattendues. »

Voici maintenant cet article du journal suédois *Frey* contre *Gustave Wasa*; il a été publié à propos d'un ouvrage de M. *Weiselgren*, intitulé : *Les Lettres dans l'Église suédoise*.

2. Témoignages des historiens protestans sur l'action et la moralité de Gustave Wasa. — Schelgel. — Jarta. — Weiselgren. — Et autres écrivains protestans.— Autres témoignages de Jarta, de Nordin, de Geiger.— Rapacité pour s'emparer des biens ecclésiastiques. — Gustave fonde une haine de 300 ans contre les Danois.— Il se fait pape dans le spirituel et le temporel. — L'instruction perdue. — Les rois se donnent le droit divin. — Apologie des catholiques opposés à Gustave. — Reconnaissance des services rendus par le monachisme.

« En Suède, « *le roi était réformateur* », dit M. Weiselgren. C'est justement pour cela que sa personnalité, ses actions et ses desseins ont une signification proéminente. Voici, à ce sujet, la pensée de F.-V. *Schlegel:* « L'introduction de la Réformation en Suède ne s'était pas, » comme dans d'autres pays, introduite d'elle-même par le courant » de l'opinion publique (*Wolksmeinung*), *mais elle émana tout » entière ou principalement du souverain* ». Et ce roi comprit, d'après H. *Jarta*, « qu'il devait être, suivant le besoin, tantôt audacieux, tantôt lâche, toujours ferme dans ses desseins, persévérant » dans ses entreprises. La prudence, pour ne pas dire, en le blâmant; l'astuce, avec laquelle il avança vers son but, est générale-

de l'Ostgothie possédait alors) embrassaient plus de 2,500 hameaux, qui, 50 années après la mort de Gustave, donnaient lieu à des procès et des demandes en restitution.

» Mais le moyen dont nous venons de parler n'est pas le seul qu'on employait pour augmenter ces biens. Les actes de ce gouvernement sont remplis de documens qui prouvent que le roi extorqua des biens et des fermes des propriétaires contre la promesse d'une indemnité qui n'était jamais payée, en reçut d'autres en présent de personnes qui n'en étaient pas les propriétaires; il s'empara des biens, tout simplement parce qu'ils lui convenaient, et des mesures violentes contre les défenseurs opiniâtres de leurs droits ne furent pas toujours évitées. « Le roi était en querelle et en procès pour héritages avec » tous ses parens. Du reste, il se considérait comme héritier exclusif » de l'argent et du mobilier des églises, des couvens et des fondations » religieuses et n'oubliait pas même dans les inventaires les ustensiles de cuivre et d'étain. Il se substitua aux évêques dans le droit » exercé par ceux-ci de succéder aux prêtres, et il ne s'arrêta que » lorsqu'il avait pris la plus forte part. Quand il survenait des vacances, » il touchait longtems les revenus des plus grandes paroisses en » payant celui qui remplissait les fonctions pendant ces mêmes vacances; il veillait à la culture de ses champs, à l'exploitation de ses » mines, il trafiquait de toutes les productions du sol plus que personne dans le royaume, et il amassa ainsi d'immenses trésors. Ses » intendans le redoutaient, bien qu'ils fussent aussi peu scrupuleux » que leur maître quand il s'agissait de revenus. La montagne de *Sala* » offrait, comme toutes les mines d'alors, un asile ouvert à tous, excepté aux grands criminels; les femmes publiques qui y vivaient du » prix de leurs charmes payaient au roi une redevance de deux *œre* » (deniers) par semaine. » A sa mort, il laissa quatre grandes caves voûtées, toutes remplies d'argent et des magasins abondamment pourvus de marchandises précieuses.

» Nous ne pouvons pas fléchir le genou devant la mémoire de cet homme. Il faut louer son génie, sa force et sa belle vieillesse. Comme homme, il n'est pas haut placé; et de cette manière il est difficile de croire à sa piété dans sa jeunesse.

» Malgré la partialiaté des historiens et la rivalité de prêtres protes-

tans, peut-être irréligieux, d'élever et de parsemer de fleurs son nom, il y a cependant encore assez de faits qui parlent contre lui, pour provoquer un autre jugement sur sa personne ; malgré l'intérêt commun que ses descendans, souvent divisés entre eux, ont eu, dans tous les tems à laisser célébrer leur aïeul par des louanges absolues. *Nordin*, connu pour ses investigations pénétrantes, du reste *royaliste rigoureux et ennemi de l'aristocratie*, s'exprime dans une *lettre confidentielle* au royaliste professeur *Liden*, du 27 août 1790, dont l'original est conservé dans la *collection des lettres de Liden*, à la bibliothèque d'Upsal, par rapport à Gustave Ier, de la manière suivante :

« Il avait dans son caractère quelque chose de continuellement bas » et vil qui ne se trouve jamais chez de grands hommes. Le bien qu'il » faisait, était une suite nécessaire de la lumière des tems ; le mal » avait en très-grande partie sa source dans ses qualités. C'est sur le » cheval de (l'évêque) *Hemming Gadd* qu'il monta à la cour de » *Sture*; après il fut pris (soutenu) sous les bras par *Brask* (l'évêque) » qu'il maltraita après. *Il ne fit jamais rien lui-même qui méritât* » *de l'honneur.* »

» Parmi les manuscrits qu'a laissés *Nordin*, il y a plusieurs autres traits dans le même sens. M. *Wieselgren* a lui-même raconté dans son *Lexique biographique*, article *Gr. de la Gardie*, qu'en pleine table, *Rudstromm* éclata en une philippique véhémente contre *Gustave*, de ce que, par sa vengeance et son ambition particulière, il avait fait une révolution qui avait dissous l'unité scandinave, et par là fondé pour des siècles l'impuissance et l'insignifiance politique des trois royaumes. Que *Christiern* fût chassé, c'était un bienfait ; mais la même chose arriva en Danemarck et en Norwège sans qu'un pareil usurpateur en recueillît les fruits. Du reste, *Christiern* a été, après toute vraisemblance, jugé très-injustement (car *Luther en parle avec éloge*[1]).

» La nouvelle dynastie suédoise a fondé une haine de 300 ans contre

[1] Voir les *Nouvelles investigations* d'Allen et l'*Exposé* de Hammerich dans la *Société scandinavique pour le rétablissement de l'union des trois royaumes.*

les Danois et principalement contre *Christiern* pour se justifier soi-même. Le mécontentement contre Christiern n'était pas plus grand que lorsque *Gustave* cherchait à débaucher les paysans du *Smoland*, ce fut avec peine qu'il échappa à leurs traits. Les mêmes fidèles paysans s'étaient aussi deux fois révoltés contre Gustave, et certainement ce n'était pas par pur plaisir. Il en est de même des paysans de la *Dalecarlie*. Dans l'*Archive de De la Gardie*, M. *Wieselgren* cite comment un héritage fut partagé entre *Gustave* et la noble *Christina Gyllenstierna* où, entre autres, le roi accorda à cette dernière le champ à blé de *Wenngarn*. Néanmoins, plus tard, le roi cassa le partage, s'empara de *Wenngarn* et ainsi que d'une grande partie de son héritage en lui promettant une indemnité qui ne lui fut jamais payée [1]. Ici l'on peut demander avec raison si l'illégalité (l'arbitraire), en Suède, était auparavant plus grande, et s'il était nécessaire d'acheter si cher ce « *Père de la Patrie ?* » Un *Sture*, un noble, ne pouvait-il pas alors, tout aussi bien que pendant les cinquante années précédentes, être régent, suivant le conseil d'un juge bien compétent, *Charles VIII Knutsson?* Non. Il fallait une Majesté, un oint du Seigneur, qui *pût impunément piller les églises et les particuliers*. Quant au pouvoir du clergé, il aurait pu, comme par exemple, en France être tempéré sans une pareille réformation « économique. »

» Par la réformation de *Gustave* on a bien renoncé au pape de Rome, et en cela il y avait un avantage [2]; mais en sa place on rendait hommage à un *pape laïque*, en faisant le roi « *summus pontifex*, » et par là on donnait le gouvernement des choses spirituelles à celui qui ne devait diriger que les temporelles. Et le pouvoir temporel devint d'autant plus pesant, et son influence sur des choses, qui ne sont pas de ce monde, d'autant plus inconvenante que le pape à Rome reconnaît des synodes, tandis que le pape réformé, dans son « *l'état c'est moi*, » engloutissait toute manifestation de vie dans l'église. On ne peut pas même appeler *Concilium* la Réunion d'Upsal, de l'année 1593, d'autant plus que les conseillers d'état, les nobles et les

[1] I, 96, 218; IV, 3.

[2] Notons bien que c'est un protestant qui parle.

bourgeois y prenaient part. Pendant les discussions religieuses plus tard suscitées par *Malhiac* et *Terserus* on demandait en vain un synode national ; le gouvernement décida lui-même de pareilles questions.

» Le projet de *loi ecclésiastique* de l'année 1686 (encore en vigueur) fut discuté par des fonctionnaires laïques, et ce fut en vain que le clergé fit, dans la diète suivante, plusieurs remarques contre cette loi. Au contraire, peu de tems après la promulgation de cette loi, le roi absolu interdit le titre de *Consistorium regni*, qui, jusque-là, était donné à l'état du clergé rassemblé à la diète. Or, le pouvoir de donner, sans concile, une loi à l'Église, et de faire d'autres statuts qui touchent aux choses essentielles que dans les pays protestans on reconnaît au souverain, n'est-ce pas un *pouvoir spirituel* plus grand que celui que le Pape exerce dans les pays catholiques ; car le pape a toujours reconnu *de jure* la suprématie des conciles, quand même, *de facto*, il a pu y exercer son influence [1]. Le hasard a voulu que, chez nous, le pouvoir absolu ne fût pas dangereux pour les affaires de l'Église [2]; car Charles XI (calviniste) était zélé pour le Christianisme, et comme M. *Wieselgren* s'exprime, « il avait tendu l'arc trop fort contre l'aristocratie pour oser laisser tomber sur son sceptre la moindre ombre d'hérésie. » Il se servait du reste du clergé contre la noblesse, comme Gustave Ier s'était servi des derniers contre les prêtres, conformément à l'ancienne règle : *divide et impera.* Il ne pouvait donc pas venir à l'esprit de Charles XI de défendre, comme l'empereur de la Chine, le Christianisme dans son royaume, ou de changer les églises en mosquées ou pagodes, ou, s'il avait mieux aimé, d'en faire des magasins, des casernes ou des prisons cellulaires ; néanmoins, c'était toujours une usurpation quand on faisait une loi qui touchait à la religion sans la décision d'un concile, parce que le droit du gou-

[1] Ceci est inexact, les papes admettent seulement la compétence des conciles ; ils ne demandent pas mieux que de les consulter ; et de plus ils n'ont pas retranché de l'église ceux qui admettent cette suprématie.

[2] Cet aveu est naïf. Un pouvoir qui usurpe les droits spirituels, qui par conséquent efface la notion même d'église, et qui cependant n'est pas dangereux pour l'Eglise.

vernement, sous ce rapport, ne consiste qu'à sanctionner et à promulguer de pareilles décisions. Ces sortes de lois, données par les rois, ont souvent été en *opposition* avec la parole de Dieu ou, du moins, avec l'ésprit du Christianisme, celle, par exemple, de la *pénitence publique* (confession publique) qui, au lieu de sa signification ecclésiastique, en a reçu une juridique. « *Si dans l'histoire il y a* » *quelque chose* FOEDUM INCEPTU, il paraît bien que *les pro-* » *jets de Gustave, où la violence le disputait à la ruse, ont porté* » *cette empreinte.* Ne condamnons donc pas aveuglément l'opposition qu'il rencontra, quand même le succès en bien des choses lui donnait raison, car comme *Geijer* dit quelque part : « Dans l'histoire, » il n'y a rien de plus remarquable que la *qualité du bien*, qui est » *inépuisable ;* de sorte qu'après sa destruction même, il reparaît » toujours sous de formes nouvelles, et qu'on n'attendait pas. »

» On appelle l'époque de Gustave une *ère de lumière et de liberté.* COMME IRONIE, on peut laisser dire semblable chose ! « *Plus de* 70 » *ans se passèrent avant que le pays pût de nouveau atteindre l'état* » *de culture où il se trouvait avant que les établissemens catho-* » *liques ne fussent détruits* ». Jean III n'est pas sans mérite dans cette renaissance, quoique presque *tout* ce que cet homme a fait ait été mal interprété. « On voit partout, dit *Geijer*, qu'on a abandonné » l'ancien ordre des choses sans qu'un nouvel arrangement ait pu se » former [1]. » Et dans le *Litteraturblad*, 1838, on lit : « Les établis- » semens d'instruction qui, originairement, étaient attachés à l'an- » cienne Église SOUFFRIRENT DE L'ÉTAT DE RUPTURE (de la » réformation). On entend des plaintes bien hautes contre l'ignorance » et la corruption du clergé, et on a des preuves horribles de la ru- » desse des mœurs *devenues sauvages* (*færvildade*) pendant les sédi- » tions intérieures. » — M. *Atterbom* (le professeur le plus distingué à l'Université d'Upsal) parle amplement de la réformation, *absolument dans le sens des historiens cités plus haut* [2]. Lui, non plus, ne peut reconnaître à Gustave un motif religieux sans mélange. Et de tout le clergé du 16e siècle, il ne croit guère que quelqu'un puisse

[1] *Histoire de Suède.*
[2] *Studier till philos. hist.*

se *mesurer avec* BRASK (évêque catholique). Il trouve que *Laurentius Petri* « se montre, dans l'une ou l'autre occasion, comme un » *serviteur du roi beaucoup trop souple.* » L'INSTRUCTION PUBLIQUE, L'ÉDUCATION CLÉRICALE, etc., se trouvèrent très-longtems « *dans un état beaucoup inférieur à ce qu'elles étaient dans l'époque* » PAPISTIQUE *qui précédait immédiatement.* »

» Et que serait devenu l'état de l'instruction si des personnes privées n'avaient pas arrêté les ténèbres qui allaient fondre sur la Suède. Ainsi, l'archevêque n'entretint pas moins de 50 étudians à Upsal; l'évêque Agricola en entretint 8 à l'étranger, etc. Les biens des églises et des couvens, *qui auparavant, avaient fourni à l'instruction*, étaient confisqués. Les secours qu'on y destinait maintenant étaient absolument insuffisans. Gustave en ramassa d'autant plus pour son propre compte, et d'une manière peu royale. Le grand *Gustave Adolf* méprisa ces deniers de pechers (*syndpenningar*); il les restitua aux institutions d'éducation, dont une grande partie en avait été volée. On l'appelait pour cela un roi noble (*adelskonung*). Mais sans l'encouragement de ce grand homme, pour les sciences et l'industrie, la classe bourgeoise aurait été pour long-tems hors d'état de gagner de la considération et de la force vis-à-vis la noblesse.

» Dans son gouvernement, Gustave n'était pas étranger, comme *Geijer* s'exprime, « aux deux extrêmes de la démagogie et du despo- » tisme, qui, du reste, sont alliés entre eux comme la ruse et la vio- » lence. Nous appelons démagogique *la politique qui dirige les* » *masses en les trompant*, et l'histoire montre que, partout où les » masses agissent directement sur le gouvernement, une pareille po- » litique ne se fait pas moins valoir que dans les gouvernemens des- » potiques. » Du reste, *Geijer* prouve « comment Gustave chercha » à donner la plus haute idée de son pouvoir royal, et s'il en rapporte » l'origine à *Dieu* et au *peuple*, il paraît cependant que le droit divin » tenait, pendant un certain tems de sa vie, la première place. »

» Qu'on se garde donc bien de tomber avec animosité et étonnement sur les hommes qui considèrent les entreprises de *Gustave* avec défiance; car le roi, bien peu versé dans les affaires spirituelles, avec ses réformateurs à peine pubères, ne parut pas pouvoir amener de telles affaires à bonne fin, quoique un pouvoir plus haut les avançât.

Qu'on ne condamne donc pas aveuglément tous les hommes qui ont fait opposition contre le système de Gustave comme des hommes méprisables et traîtres à leur patrie « Est-ce que *Brask*, qui, dans un » âge avancé et le cœur saignant, a abandonné le sol de ses pères, » l'objet le plus cher de ses pensées et de son activité, ne mérite pas » tout autant d'honneur que, par exemple, le royaliste *Ambjœrn*, » auquel « on restitue son bénéfice après qu'il eût abjuré le papisme, » et qui reçoit une lettre d'amitié du roi ? » Or, était-ce bien la li- » berté de conscience qu'on introduisit en *Suède lorsque le roi* » *écrivit aux habitants du* HELSINGLAND *que s'ils n'abjuraient* » *pas aussitôt le Caholicisme*, IL FERA FAIRE UNE OUVERTURE » DANS LA GLACE DU LAC DEELEN OU IL LES FERA TOUS NOYER ? » Le roi ne laissa pas de rompre l'amitié avec ses propres réformateurs. Deux des évêques qu'il venait de nommer furent condamnés par lui à *avoir la tête tranchée*, et à peine sait-on trouver un Suédois qui eut joui de sa confiance; mais il prête l'oreille à un *Peudinger*, « un » de ces *hommes à projet* (dit Geijer), qui s'introduisent toujours » auprès des Rois quand il arrive quelque chose de nouveau. » Et » l'on s'étonne qu'il y eut des révoltés ! L'on *critique le peuple in-* » *grat qui s'inquiétait des vols sacrilèges, de la dîme des pauvres* » et de *l'ordonnance du roi suivant laquelle le droit de gagner sa* » *vie par le commerce ou un métier ou bien de posséder* une pièce » de terre contribuable, SERA DORÉNAVANT UNE INFÉODATION ACCOR- » DÉE PAR LA GRACE ROYALE. »

» Il est vrai, Gustave a souvent employé ses trésors et ses talents pour l'avantage du royaume, mais en cela il avait principalement sa propre personne en vue ; car il ne considérait guère le royaume que comme sa propriété particulière; or, l'homme le plus ultra-égoïste n'aurait-il pas été poussé par la considération de son propre avantage à une pareille manière d'agir. *Aussi les* FINANCES ÉTAIENT SON OCCUPATION de *prédilection*; et suivant *Bergfalk*, personne, dans l'histoire de Suède n'a, avec une pareille conséquence, « émis des idées de féodalité. » Et suivant le même auteur, on a accordé à Gustave « une part » plus grande, dans le développement de la constitution suédoise, qu'il » ne l'a méritée, en effet. » C'est, en effet, sur son compte, comme aussi sur celui de Charles XI, qu'on a mis « beaucoup plus » qu'ils

n'ont fait réellement, et par là on a fait tort principalement à Gustave Adolf, le plus grand roi de la Suède. En effet, le moyen-âge de la Suède ne cesse pas, et un ordre de choses réglé dans la société, ne commence pas avec Gustave, mais plusieurs dixaines d'années plus tard. En général, mais à tort, on a considéré ce roi comme ayant laissé la Suède en bon ordre sous tous les rapports. »

Voici dans cette recension du livre de M. Wieselgren, « les *Belles-Lettres de l'Eglise de Suède*, » quelque chose qui a plus de rapport à la Religion catholique, c'est l'article qui a pour titre *Monachisme*.

« Le Sud recherche le Nord dans un mouvement étonnant, qui s'étend sur tout le monde civilisé. Dans les forêts de l'Égypte et sur le Tived il y a des frères qui à l'instant se feraient amis, dussent-ils aussi se rencontrer dans la Nouvelle-Zélande. Des Allemands, des Anglais, des Français, des Espagnols, des Italiens parcourent la Suède; des Suédois paraissent à Rome, à Paris, à Prague, à Bâle, etc. Les premières familles du pays sont élevées par des moines et *deviennent mûres pour la réformation !!* Quel essor cette période ne prend-elle pas sur la précédente !... Dans cette esquisse on reconnaît le mérite qui, dans notre histoire de la culture et de la littérature ecclésiastique, convient au *Monachisme* « que dorénavant on n'a plus à craindre, et que par conséquent on ne doit pas haïr.» Suit un exposé des services que les différents ordres ont rendus au pays. Les Bénédictins au 9e siècle, « dans leur simplicité de pieux apôtres, introduisirent avec le Christianisme l'écriture et les runes. Les religieux de Cluny, au 10e siècle, bâtirent des cathédrales, introduisirent le chant, la sculpture, la peinture; les Augustins l'esprit littéraire; les religieux de Cîteaux bâtissent des couvents à la campagne et enseignent l'agriculture. « Nous ne voulons pas que nos anciens compatriotes soient blâmés pour la raison que les moines en Espagne et en Italie maintenant méritent de l'être, pas même pour la raison que la Réformation, qui, de tems en tems, les chassait à coups de hache de leurs cellules, haïssait ceux qui vivaient alors. Le Monachisme a, pendant 700 ans, joui de la confiance du peuple. Un couvent était considéré comme le plus beau monument. » Très-intéressant est le choix des morceaux de littérature homélitique et psalmodique que M. *Wieselgren* nous donne pour nous faire connaître cette époque. Par

rapport à cette dernière espèce de littérature, M. Wieselgren s'écrie : « Plût au ciel que la doctrine, que l'homme n'est *rien*, que la Ré» demption est tout, le commencement et cette fin de tout Christia» nisme, fût toujours exposée dans le même esprit évangélique dans » nos nouveaux livres de psaumes (cantiques) luthériens. »

» Prétendre que le Catholicisme a refusé au peuple la *parole de Dieu* dans la langue vulgaire, est faux. *Ansgarius* vint de chez un peuple, qui avait la Bible, des sermons, et des psaumes (cantiques) en Allemand au moins depuis 800. La Bible et les pères de l'Église ont exercé une plus grande influence sur nos orateurs spirituels, que personne ne croyait jusqu'ici. Au moins un siècle avant la Réformation, on cite dans les homélies un très-grand nombre de pères, et ce qui est certain c'est que les homélies que nous admirons maintenant sont beaucoup plus au-dessous de celles-là, tant par rapport à la profondeur de la pensée et pour la force de la diction, que nos meilleurs poèmes sont au-dessous de ceux d'Homère. « M. *Wieselgren* admet que deux siècles avant la Réformation on pouvait lire la Bible en suédois et que plus d'une traduction en était faite, au moins de quelques livres. Que des bibles latines — alors la langue non-seulement des savans, mais de tout homme bien élevé, — n'étaient pas rares. Des enfans d'école savaient la Bible par cœur. *Jean Magnus*, plus tard archevêque, montrait une belle connaissance de la Bible dans l'école de *Scarq*. Les Evangiles étaient lus pendant la messe en suédois. Nos religieuses copiaient en 1400 des traductions de la Bible. On prêchait en suédois à la messe de 8 heures et à la grand'messe. « Des sermons écrits ne devaient pas être rares si le zèle » de la Réformation ne les avait pas détruits. »

3. Etat moral de la Suède. — Mise en pratique de la maxime luthérienne : *l'homme est justifié par la foi seule sans les œuvres*. — Effets qu'elle a produits d'après les journaux suédois. — Etat des prisonniers. — Comparaison avec la France. — Crimes, délits, enfans illégitimes.

On s'est souvent demandé quel pourrait être l'état moral d'un peuple qui mettrait en pratique le principe si connu de Luther : *L'homme est justifié par la foi seule sans les œuvres*. Dans la plupart des pays où ce principe a été prêché, ses partisans, toujours retenus

par la honte devant les catholiques qui les entourent, n'ait guère osé le pousser à bout ; le cœur humain, d'ailleurs, se refuse lui-même à ses conséquences. Mais n'y a-t-il pas des pays où le Luthéranisme non-seulement est dominant, mais où il est exclusivement la religion du pays? Oui ! c'est le nord de l'Europe, c'est la Scandinavie tout entière, le pays qui, par sa situation et son peu de commerce, est le plus assuré, le mieux garanti contre toute mauvaise influence du dehors ; dont chaque famille vit, pour ainsi dire, dans une sorte d'hermitage cloîtré, dont les habitans ne se voient que dans les églises qui, malgré l'éloignement des lieux, sont très-fréquentées ; où, enfin, l'instruction primaire est poussée au plus haut degré : de sorte qu'il s'en trouve à peine un sur 1,000 qui ne sache lire et écrire. Ajoutez à cela que, dans ce pays, le clergé luthérien jouit, je ne dis pas d'une confiance, mais bien d'un pouvoir très grand, qu'il peut, qu'il doit même, d'après la loi, examiner le vieillard comme l'enfant sur le catéchisme, comme sur sa conduite, au moins une fois par an, etc., etc.

Or, quel est l'état moral de ce peuple luthérien ? Non-seulement les journaux ont presque chaque jour une longue liste de suicides tant de la ville que de la campagne, mais le gouvernement *norvégien* lui-même se vit obligé, il y a peu d'années, de jeter l'alarme, en disant publiquement que, si les crimes continuaient encore une vingtaine d'années dans la même proportion, la société serait nécessairement dissoute d'elle-même ; et voilà qu'en *Suède*, on parle le même langage. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le journal le plus accrédité de la Suède, l'*Aftonblad* du 3 juin dernier. Il s'agit d'une nouvelle association philantropique pour la moralisation des prisonniers dont toute la presse suédoise s'occupe avec un zèle extraordinaire, les uns pour en exalter les avantages, les autres pour en démontrer l'inutilité et même le danger. Mais voici le 1er *paragraphe* du réglement de cette future Société, tel que le président du comité, employé des prisons, le propose :

« Le but de cette association est de chercher à mettre une borne » à l'augmentation continuelle des crimes et du nombre des prison- » niers, augmentation qui, pendant les 30 ou 40 dernières années, a » été si grande que, si elle continue dans la même proportion, on » peut, avec assurance, admettre que le tems n'est pas éloigné où il

» n'y aura plus moyen de mettre une borne au progrès terrible du » mal qui ne laisse pas de menacer la société d'une dissolution » complète. »

Sera-ce au moyen de la Religion qu'on cherchera à remoraliser les malfaiteurs? Non, on reconnaît ce moyen comme inutile, même dangereux ; et l'on propose les *colonisations* comme remède à tous les crimes. Les uns enverront les prisonniers dans des pays étrangers, ou plutôt des îles inhabitées, où ils travailleront la terre, et deviendront de bons citoyens; les autres veulent les employer à défricher des terres dans la Suède même, et obtiendront le même résultat en leur accordant en propre la terre qu'ils ont défrichée, etc.

Mais voici un extrait d'un autre journal, *Svenska Minerva*, du 15 décembre 1846, qui prouve jusqu'à quel point la crainte exprimée plus haut peut être fondée :

« Chez nous, dit ce journal, on est tellement habitué à entendre » parler de crimes énormes, qu'on ne met plus guère d'importance » au *chiffre* qu'on en donne. Pour placer la chose dans un jour com- » plet et pour rendre palpable à tout le monde, dans quel rapport » se trouvent les *grandes vertus* du peuple suédois, tant prônées par » *Dagligt Allehanda*, on n'a qu'à établir un parallèle entre la *Suède* » et les autres pays, par exemple, la *France*. »

» L'année 1843 (dont la statistique fut publiée vers ce tems par le ministre de la justice en Suède), il y eut dans ce dernier pays 3,623 personnes accusées de crimes contre la propriété et, en Suède, le nombre de pareils crimes a été 5,528, à peu près 33 pour 100 de plus qu'en France, quoique ce pays ait une population dix fois plus grande que la Suède.

» En 1844, la proportion était 3,233 à 5,701, de manière que, proportion gardée, le nombre des crimes contre la propriété est quinze fois plus grand en *Suède* qu'en *France*.

» S'agit-il de crimes contre les personnes, le rapport est encore plus au désavantage du côté de la Suède. Ici, il y eut 11,612 accusés, tandis qu'en France, il n'y en eut que 1,771. Par conséquent, proportionnellement à la population, le nombre des crimes contre les personnes est 60 fois plus grand en Suède qu'en France. De crimes réels (à l'exclusion des fautes qui sont du ressort des tribunaux de

police correctionnelle), il y eut en France 1 accusé sur 4,757 habitans, et en Suède 1 sur moins de 163. Par conséquent, le nombre des accusés est, en Suède, 29 fois plus grand qu'en France; mais dans ce dernier pays, il n'y eut que 32 pour 100 qui furent déclarés coupables, tandis qu'en Suède, il y en eut 80 pour 100. (A Stockholm, il y eut 1 personne sur 13 accusés de fautes de police correctionnelle). »

En Suède, on a souvent appelé l'attention sur la grande quantité de naissances d'enfans illégitimes (à Stockholm, la proportion des enfans illégitimes était aux légitimes cette année-là comme 6 est à 7; or, notons que les militaires peuvent se marier avec la même facilité que tout autre, ou à volonté divorcer tout aussi bien que les prêtres) ». D'après le rapport que la commission de statistique vient de publier, on voit que le nombre va continuellement en augmentant, non-seulement dans les villes de province, mais aussi, ce qui auparavant était extraordinaire, considérablement à la campagne : c'est-à-dire dans les différentes fermes. Les *Sociétés de tempérance* se plaignent aussi bien amèrement de n'avoir fait, pendant les dix années qu'elles existent en Suède, que peu ou point de bien.

Luther avait bien raison quand, l'année 1533, dans son *Sermon pour le 1er Dimanche de l'avent* sur l'évang. *Matth.* XXI, il dit : « Dans cette doctrine, le monde devient de jour en jour plus méchant, plus impie, plus scélérat, quoique la faute n'en soit pas à la doctrine[1], mais aux gens : c'est le malin esprit et la mort. Maintenant les gens sont possédés de sept démons, tandis qu'auparavant (sous le catholicisme), ils n'en étaient possédés que d'un seul. Le diable entre maintenant par légions dans les gens; de sorte qu'au milieu de la lumière pure de l'Évangile ils sont plus avares, plus rusés, plus impitoyables, plus impurs, plus audacieux, plus injustes, plus méchans que sous le Papisme... Voilà ce qu'on remarque dans les paysans, les bourgeois et la noblesse; dans tous les états, depuis le plus élevé jusqu'au plus bas, ils traînent une vie honteuse et désordonnée dans l'avarice, la gourmandise, l'ivresse, l'impudicité et toutes sortes de vices et de déshonneur. »

Voilà l'heureux avenir, par lequel certaines gens, qui travaillent de toutes leurs forces à protestantiser la France, nous poussent comme vers l'âge d'or.

***.

[1] *Haus-Postill*, Jhena, chez Donatien Ruhzenhain, anno MDLXV.

IMPRÉCATIONS. Les anathêmes, ou imprécations lancées contre ceux qui oseraient violer les pactes ou les articles dont on était convenu, remontent à la première antiquité. Les livres de Moïse en sont la preuve. Les païens eux-mêmes y avaient recours, pour empêcher la violation des tombeaux, ou l'infraction des traités [1]. Les chrétiens en firent un fort grand usage, et les empruntèrent pour la plupart des livres saints. Ces imprécations étaient ordinairement terminées par *fiat* ou par *amen*, plus ou moins répétés. Elles dégénérèrent en excommunications, que non-seulement le pape et les évêques prodiguaient, mais que les moines et les laïques mêmes s'étaient mis en possession de lancer contre ceux qui donneraient atteinte à leurs chartes, comme on le peut voir dans le *chapitre* 2 du IVe concile de Rome en 502. D'où il faut conclure que ces sortes d'excommunications doivent être seulement regardées comme des imprécations. Les Grecs n'ont pas moins fait usage que les Latins [2], des malédictions dans leurs actes publics et privés.

Il n'est pas hors de propos de voir en détail ce que les rescrits des papes, les actes ecclésiastiques, les diplômes et les chartes privées peuvent apprendre dans chaque siècle, relativement aux imprécations.

Imprécations dans les bulles.

Dès les premiers siècles, les papes, dans les bulles privilèges qu'ils accordaient, ou dans les grâces qu'ils faisaient d'eux-mêmes, usèrent d'imprécations contre ceux qui s'y opposeraient, et de bénédictions pour ceux qui favoriseraient leurs desseins. Dès le 6e ou au moins le 7e siècle, on s'aperçoit que ces anathêmes dégénèrent en formules et deviennent de style. Ce caractère est encore plus marqué dans les excommunications du 8e. Au 9e, on reconnaît sensiblement que les clauses d'anathêmes se rapprochent de plus en plus des formes invariables usitées aux 11e et 12e siècles. Dans les bulles privilèges du 10e, les clauses reviennent continuellement. Les mêmes menaces, même celles qui interdisaient aux papes successeurs, sous peine d'a-

[1] Le Beuf, *Recueil de divers écrits*, t. II, p. 370.

[2] *Palæograph. Græca*, p. 385.

En France, tous les actes judiciaires doivent être dressés en langue française : cette règle avait lieu dans les officialités, excepté pour les actes qui étaient envoyés en cour de Rome, lesquels devaient être expédiés en latin [1].

Les ordonnances des évêques, des archidiacres et autres prélats ecclésiastiques peuvent être en latin lorsqu'elles n'ont de rapport qu'à des ecclésiastiques. Mais les actes des collateurs, patrons, laïcs, ou abbesses qui avaient droit de patronage, et les actes qui concernaient les religieuses, devaient être faits en français. Ceux des communautés séculières ou régulières et des chapitres, doivent être conçus dans la langue en laquelle leurs registres sont écrits.

ILLUSTRE. Le titre d'*illustre*, que les Romains rendaient par *vir illustris* ou *vir inluster*, se donnait aux préfets de Rome, aux maîtres de la milice, aux consuls, aux premiers officiers de l'empire, aux rois et aux empereurs mêmes. Aux 5e et 6e siècles, c'était un des titres ordinaires des empereurs.

Nos rois se contentèrent du titre d'*illustre* jusqu'au tems auquel ils parvinrent eux-mêmes à la dignité impériale. Clovis prenait la qualité d'*homme illustre* dans ses diplômes. Ses successeurs en firent de même; et le *vir inluster* se soutint toujours en France durant les 7e et 8e siècles.

Pépin et Carloman, maires du palais, qui succédèrent dans cette charge à Charles-Martel en 742, donnèrent des diplômes où l'on trouve qu'ils se donnaient le titre d'*inluster vir*. Cette inversion de mots était peut-être la seule distinction qu'ils mettaient entre eux et les rois; car les rois se qualifiaient toujours *vir inluster;* au lieu que les maires se disaient toujours *inluster vir*. Pépin et Charlemagne usèrent souvent du titre d'*illusre*, que nos rois ensuite ne prirent que très-rarement. En général cette qualification a été prise par tous les rois de France jusqu'à Charlemagne inclusivement; mais ils ne l'ont pas tous prise sans exception dans tous les actes émanés d'eux.

L'ancien titre d'*homme illustre* se trouve dans quelques actes des Empereurs allemands du 13e siècle; mais il est très-commun dans les diplômes des souverains des 12 et 13e siècles; ils se le donnent réciproquement.

[1] Edit. de 1629, art. 27.

Il fallait bien que ces anathêmes fussent usités dès les premiers tems de l'Église; car on ne se porte point tout de suite à des excès. Dans le 6e siècle cependant, les plus terribles imprécations furent employées dans les actes ecclésiastiques, comme on le voit dans les conciles d'Orléans de 549, et de Valence de 585. Les imprécations, les anathêmes, les malédictions les plus effrayantes furent tellement à la mode dans le 7e siècle, qu'elles fourmillent dans tous les actes ecclésiastiques qui en sont susceptibles. Rien de plus ordinaire dans les chartes ecclésiastiques des 8e, 9e et 10e siècles, par tout pays, que les malédictions et les anathêmes, sous différentes formules.

Au 11e siècle, elles ne furent pas si universelles. Elles se trouvent ordinairement avant les dates et les signatures des actes.

Au 12e siècle, elles furent encore moins fréquentes, surtout depuis 1150; et les formules qui les expriment sont plus simples et moins prolixes.

Les imprécations deviennent très-rares au 13e siècle: il paraît aussi qu'elles cessèrent alors d'être employées dans l'Eglise grecque [1].

A l'exception des monitoires qui avaient cours dans le 14e siècle, il est très-peu d'actes où l'on trouve des anathêmes et des malédictions; cependant l'usage en a duré au moins jusqu'en 1361, comme il paraît par une charte d'Engelbert, évêque de Liége [2].

En deux mots, les formules d'imprécations dans les actes ecclésiastiques, mises en usage dès les 4e, 5e et 6e siècles, n'ont fini qu'après le milieu du 14e.

Imprécations dans les diplômes et chartes laïques.

Les imprécations paraissent dans les diplômes des empereurs romains dès le 2e siècle. Leurs successeurs en usèrent ainsi; et nos premiers rois les imitèrent dès le 6e siècle [3]. Les chartes privées du même tems en firent également usage.

Au 7e siècle, ces menaces spirituelles devinrent rares dans les diplômes de nos rois; au lieu que les rois d'Espagne et d'Angleterre,

[1] Pachimer. l. IX, cap. I.
[2] *Gall. Christ.*, t. V, p. 391.
[3] Dom Bouquet, t. IV, p. 625.

dans leurs édits, ainsi que les chartes privées des trois royaumes, les prodiguent presque sans réserve.

Les derniers rois de la première race, ainsi que les maires du Palais, et Pépin, chef de la seconde, en usèrent pourtant quelquefois ; mais elles sont très-rares dans les diplômes de Charlemagne, et dans ceux des autres rois carlovingiens avant Charles le Simple ; cependant la plupart des actes privés du 8e siècle en offrent des exemples.

Comme les imprécations faisaient beaucoup d'impression sur les esprits, les autres rois des 8e et 9e siècles en firent assez usage dans leurs diplômes ; elles ne sont point rares, même en France, dans les chartes privées du 9e siècle.

Cet usage devint plus commun dans les diplômes des princes du 10e siècle. Tous les genres d'imprécations, excepté la menace de la déposition, se trouvent réunis dans le testament de Guillaume, comte d'Auvergne et duc d'Aquitaine, fondateur de Cluni. Les chartes privées de ce même tems n'en sont point dépourvues.

Dans le 11e siècle, les peines spirituelles dont on menace les violateurs des priviléges et des fondations furent si multipliées, et furent reproduites sous tant de formes, qu'il faudrait un volume pour en donner le détail. Elles sont communes à tous les souverains, à tous les seigneurs, et à toutes les personnes privées qui faisaient des chartes ; les excommunications absolues et conditionnelles ne sont pas mêmes rares dans ces dernières pièces.

Passé le milieu du 12e siècle, les imprécations deviennent rares partout. On s'apperçoit de cette diminution bien sensiblement dans les diplômes de nos rois et dans les chartes privées de France ; elle est un peu moins apparente en Allemagne. Le 13e siècle montre encore partout, mais bien rarement, quelques traces de ces malédictions ; mais c'est ici qu'elles finissent. Après cette époque, on ne doit plus rencontrer ni anathèmes, ni excommunications, ni imprécations.

Il faut observer que, dans tout ce qu'on vient de dire, on a toujours distingué les imprécations ou peines spirituelles, des peines pécuniaires ou corporelles, qui leur étaient communément et presque toujours unies, et dont il sera question au mot MENACES.

INDICTION. Dans les lois romaines, *indiction* signifie répartition

des impôts; mais on ne sait pas à quelle taxe ce nom a rapport. Ce que l'on sait, c'est que les impôts se payaient en denrées et non en argent. Le marquis Maffei [1] fait voir que les indictions, c'est-à-dire les impôts, furent mises par Dioclétien sur le pays nommé présentement *Lombardie.*

Si l'on considère l'indiction comme époque, le même savant en fait venir l'origine du siége de Vérone ; mais d'autres la font remonter à Jules César, quelques-uns à Auguste, et la plupart à Constantin le Grand.

L'indiction est une période de 15 années, qui se comptent toujours séparément. Ainsi l'on dit *indiction* 1, *indiction* 2, *indiction* 3, etc., jusqu'à la 15e, après laquelle on recommence, *indiction* 1, etc. Pour trouver l'indiction de quelque année de Jésus-Christ que ce soit, on doit diviser par 15 toutes les années de notre ère, et ajouter 4 au restant, car notre Seigneur est né dans la 4e indiction, et le surplus de 15 donnera l'indiction cherchée; ou bien il faut, 1° ôter de l'année connue tous les nombres 300, 2° ôter de ce qui reste tous les nombres 15, 3° ajouter au dernier reste le nombre 3. Exemple : On demande l'indiction de l'année 1182. 1° Otez les 300, c'est-à-dire 900, de 1182, reste 282; 2° ôtez de ce reste tous les nombres 15, reste 12; 3° ajoutez 3 à 12, cela donne 15, qui est exactement le nombre de l'indiction cherchée.

En fixant une époque unique aux indictions, il est impossible de les accorder avec les *Fastes consulaires* et le *Code théodosien.* C'est ce qui a obligé de leur en assigner quatre, c'est-à-dire les années 312, 313, 314 et 315. Si l'on a fait usage de ces différentes époques dans les anciens tems, ce qui est incertain, il n'est pas étonnant qu'il se trouve des difficultés de chronologie presque insurmontables.

Comme il n'est fait aucune mention de la célèbre époque de l'*indiction* avant le règne de Constantin, il est probable que ce prince en est auteur; c'est sur ce fondement qu'on l'appelle *constantinienne*, ou *impériale*, ou *césaréenne.* Elle part du 24 septembre 312. La victoire de ce prince sur Maxence, et conséquemment le

[1] *Verona illustr.*, lib. VII, col. 151.

commencement de son empire à Rome, qui datent du même jour 24 septembre 312, ont sans doute donné lieu à cette époque. Outre cette indiction, il y en a encore deux autres, qui n'en diffèrent que par les points dont on les fait partir, et auxquelles la précédente a sans doute donné lieu ; savoir, la *constantinopolitaine*, qui part du 1er septembre 312, et qui avait cours avant le règne de Justinien ; et la *romaine* ou *pontificale*, qui part du 1er de janvier suivant : on ignore l'origine fixe de la dernière.

Les savans de toutes les nations [1] sont seulement d'accord que l'*indiction romaine* donna l'exclusion à la *grecque* ou *constantinopolitaine*, et qu'elle fut suivie, surtout dans les bulles des papes, au moins depuis le 9e siècle jusqu'au 14e, quoique cet usage ait été sujet à bien des variations. Cette sorte d'indiction a prévalu dans l'Eglise depuis longtéms. Ce n'est pourtant que depuis le pontificat d'Innocent XII, qu'on a repris ce calcul dans les grandes bulles.

En France, sous la 1re race de nos rois, quoiqu'eux-mêmes ne fissent point usage de l'indiction, cette date partait du mois de septembre.

Sous la 2e race, on voit également en vogue dans les diplômes l'*indiction grecque* du 1er septembre, et l'*indiction romaine* du 1er janvier.

Sous la 3e race, on varia considérablement. Au 11e siècle, l'indiction *constantinienne* du 24 septembre fut la plus usitée en France et en Angleterre ; la *romaine* cependant n'y fut point négligée.

Au 12e, l'indiction commença à devenir rare en France dans les diplômes, et finit à Louis le Jeune. Les Français, soit dans les chartes privées, soit dans les actes ecclésiastiques, en continuèrent cependant l'usage ; et jusqu'au 15e siècle inclusivement, ce fut la *césaréenne* qui y fut la plus suivie, ainsi qu'en Angleterre et en Allemagne. Voyez DATES DE L'INDICTION.

INDICULES. Dans les chartriers qui contiennent des pièces anciennes, on en trouve quelques-unes appellées indicules, *indiculi*. L'indicule était une notification en forme d'épître, faite à une personne notable, soit ecclésiastique, soit laïque, et rarement à des

1 *OEuvres* de Cochin, t. VI, p. 434.

particuliers du commun, mais quelquefois à des saints déjà reçus dans la gloire. Ainsi la profession de foi que les papes, après leur élection, adressaient à saint Pierre, à leur clergé, à leur peuple[1], et celle des évêques aux papes, étaient appelées *indicules*.

Ce mot fut quelquefois pris pour un précepte ou un édit du prince[2]. Pour d'autres personnes, c'était une lettre d'avis, une instruction à des légats[3]; une relation de quelque fait[4]; une recommandation de quelque voyageur à toutes personnes, sous le titre de *indiculum generale ad omnes*[5].

Cette même dénomination d'*indicule* a été donnée à des lettres de compliment de la part des rois[6]; aux lettres de créance de leurs ambassadeurs[7]; aux lettres qu'ils écrivaient à un évêque pour l'engager à en sacrer un autre[8]. Les évêques en s'écrivant respectivement, ainsi que les abbés, ou en s'envoyant des eulogies, ou en adressant leurs lettres à des personnes respectables, ou lorsqu'il s'agissait d'affaires, intitulaient leurs épîtres *indicules*[9].

On n'a encore trouvé qu'un seul indicule entre simples particuliers sans qualité[10].

Au 8e siècle, on trouve un *indiculus* pris pour le diminutif d'*index*, et c'était un catalogue.

Passé le 9e siècle, on ne connaît plus d'*indicule* en forme de lettres; ni d'aucune autre nature, depuis la fin du 11e : ce qui fait que des indicules en forme de lettres seraient légitimement suspects depuis le 10e.

INDULT. C'était une faveur accordée par le pontife romain, à quelques particuliers, rois, cardinaux, magistrats, contre les règles

[1] *Diurn. Rom. Pontif.*, p. 25, 26, 69, 70.
[2] *De Re Dipl.* p. 4.
[3] *Concil.*, t. VI, col. 1426, 1476.
[4] *Ibidem*, col. 1522.
[5] Baluze, *Capitul.*, t. II, col. 431, 567.
[6] *Ibid.*, col. 389.
[7] *Ibid.*, col. 380.
[8] *Ibid.*, col. 379.
[9] *Ibid.*, col. 429, 508, 561, 566.
[10] *Ibid.*, col. 562.

du droit commun, de conférer ou de recevoir des bénéfices. C'était principalement pendant le schisme d'Avignon que ces faveurs avaient été accordées; elles furent définies et souvent étendues par la pragmatique sanction. Mais à la fin elles étaient devenues une telle cause de procès et d'abus qu'il ne faut pas regretter que toutes ces autorisations aient disparu.

INDULTAIRE, était celui qui pouvait jouir de la faveur de l'indult. En France c'était le chancelier, le garde des sceaux, la plupart des membres du parlement. Ce droit leur avait été accordé dans le tems où tous ces membres étaient des clercs. Toutes ces faveurs étaient aussi sujettes à de grands abus [1].

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE. Il existait anciennement à Paris six corps académiques : *l'académie française*, *l'académie des inscriptions et belles-lettres*, *l'académie des sciences*, *l'académie de peinture, sculpture et gravure; l'académie d'architecture et l'académie de chirurgie*. (*Voyez* ACADÉMIE). Créées à des époques différentes, est-il dit dans le *Dictionnaire des découvertes en France, de* 1789 *à la fin de* 1820, régies par des règlemens empreints de l'esprit de divers siècles, ces académies, dominées d'ailleurs par une rivalité fondée sur la suprématie que les uns voulaient s'attribuer sur les autres, ne pouvaient guère concourir simultanément au but commun qu'elles devaient se proposer dans l'intérêt de la France. L'Institut, créé en l'an IV (1796) forme au contraire un corps unique. Quoiqu'il soit divisé en plusieurs classes, ou, si l'on veut, en plusieurs académies, une relation continuelle existe entre ces divisions; elles éclairent naturellement leurs travaux respectifs, se réunissent, dans la personne de leurs commissaires, pour prononcer sur le mérite des inventions remarquables; et la séance publique annuelle où elles se fondent ensemble, achève de prouver que l'intention du législateur fut d'établir l'unité organique de l'Institut, et de faire disparaître ainsi les ferments de divisions qu'entretenait autrefois un état de choses contraire. L'Institut, à sa fondation, se composait de trois classes : 1° la classe des sciences physiques et mathématiques; 2° la

1 Voir l'*Introd. au droit eccl. franç.*, de Fleury, t. I, p. 382, et *Manuale juris canonici*, de M. l'abbé Lequeux, Paris, 1839, t. I, p. 140 et t. IV, p. 383.

classe des sciences morales et politiques; 3° la classe de la littérature et des beaux-arts; plus tard les beaux-arts formèrent une quatrième classe. Mais une ordonnance du roi, en date du 21 mars 1816, statuant sur la division de l'Institut royal de France, assigna aux quatre sections ci-dessus rappelées les dénominations d'*académie française*, *académie des inscriptions et belles-lettres*, *académie des sciences*, et *académie des beaux-arts*. Une seconde ordonnance du 26 octobre 1832 a rétabli une cinquième académie, sous la dénomination d'*académie des sciences morales et politiques*. Chaque année il est alloué au budget du ministre de l'intérieur un fonds général et suffisant pour payer les traitemens et indemnités des membres, secrétaires perpétuels et employés de l'Institut, et pour les divers travaux littéraires, les impressions, prix et autres objets. Le choix des sujets élus par chacune des académies était soumis à l'approbation du roi. Tous les ans les académies décernent des prix dont le nombre et la valeur sont réglés ainsi qu'il suit : l'académie française et l'académie des inscriptions et belles-lettres, chacune un prix de 1,500 francs; l'académie des sciences, un prix de 3,000 francs; l'académie des beaux-arts, de grands prix de peinture, de sculpture et de composition musicale. Ceux qui remportent un de ces quatre grands prix sont envoyés à Rome, où ils sont entretenus aux frais de l'État. Enfin, l'académie des sciences morales et politiques propose, chaque année, au moins un sujet de prix choisi tour-à-tour entre les questions qui se rapportent aux objets spéciaux de chacune des sections qui la composent. Les cinq académies étaient sous la protection directe et spéciale du roi. L'académie française et l'académie des inscriptions et belles-lettres se composent chacune de quarante membres. Toutes deux nomment dans leur sein et sous l'approbation du pouvoir, un secrétaire perpétuel, qui fait partie du nombre des quarante. La première est particulièremenl chargée de la composition du *Dictionnaire de la langue française;* elle fait, sous le rapport de la langue, l'examen des ouvrages importans de littérature, d'histoire et de sciences. Les objets des recherches et des travaux de la seconde sont les langues savantes, les antiquités et les monumens; elle s'attache particulièrement à enrichir la littérature française des ouvrages des auteurs grecs, latins et orientaux qui n'ont pas encore été traduits. Elle s'occupe

aussi de la continuation des recueils diplomatiques. Le nombre des membres de l'académie des sciences morales et politiques est fixé à trente. Elle est divisée en cinq sections, savoir : philosophie, morale, législation, droit public et jurisprudence, économie politique et statistique, histoire générale et philosophique.

INSTRUMENT. La signification du mot *instrument*, quoique générique en soi-même, est cependant restreinte à présent aux pièces propres à faire valoir des droits en justice, comme contrats, actes publics, traités de paix, etc. Depuis la seconde race de nos rois, on se crut obligé d'ajouter *chartarum* à *instrumentum*, pour signifier des chartes. Pendant le 13e siècle, rien de plus commun que d'entendre par *instrumenta publica*, toutes sortes de chartes [1]; mais alors les instrumens commencèrent à être réduits aux espèces particulières susdites.

INTERDIT, censure qui défend les offices divins, la messe, les sacremens, la sépulture en certains lieux ou à certaines personnes. L'interdit est local, lorsqu'il tombe sur les lieux et non sur les personne. Il est personnel, lorsqu'il porte directement sur les personnes. Il est mixte, lorsqu'il tombe sur les lieux et sur les personnes.

L'interdit local est général ou particulier. Le premier tombe sur un lieu qui en contient plusieurs autres, comme un royaume, un diocèse, une ville, etc. Le second ne tombe que sur un lieu particulier, comme une église et ses dépendances. On ne remarque dans le droit canonique que trois cas pour l'interdit local particulier. 1° Pour un cimetière ou une église où l'on a fait promettre avec argent de se faire enterrer; 2° pour une église ou pour un cimetière où l'on enterre un hérétique; 3° pour une église où l'on reçoit des personnes interdites nommément.

L'interdit personnel se subdivise également en général et en particulier. Le premier tombe sur une communauté; le second sur une ou plusieurs personnes désignées par leurs noms. Le *Droit canonique* ordonne de défendre l'entrée de l'église *ferendâ sententiâ* (après sentence signifiée), 1° à ceux qui ont vexé l'église ou un clerc, et qui ne veulent point se soumettre à la pénitence; 2° à ceux qui retiennent le bien donné à l'église; 3° à ceux qui, par état, doivent conserver

[1] *Ampliss. collect.*, t. I, *col.* 1388.

l'immunité de l'église, et qui ne le font point; 4° à ceux qui enlèvent d'une église, par violence, les personnes à qui les Canons et les lois y donnent droit d'asile; 5° à ceux qui ne satisfont pas au devoir pascal; 6° aux médecins qui manquent d'avertir leurs malades du danger de leur vie, et d'appeler les médecins des âmes; 7° aux clercs qui ont eu quelque part à l'homicide d'un évêque.

L'interdit mixte ne tombe que sur les personnes et les lieux qui sont nommés; ainsi, lorsque le peuple seul est nommé, le clergé n'y est pas compris, et si l'église d'un lieu est interdite, les habitans ne le sont pas, et ils doivent aller entendre la messe ailleurs.

Quand une ville est en interdit, si les églises ne le sont pas nommément, on y doit faire les offices à voix basse, les portes fermées, sans sonner les cloches, et y dire la messe une fois la semaine.

Lorsque l'église principale d'un lieu, comme la cathédrale, est en interdit, on fait l'office comme ci-dessus dans les autres églises, excepté les fêtes de Noël, Pâques, Pentecôte, du Saint-Sacrement et de l'Assomption, que l'on peut y faire l'office publiquement.

Les ecclésiastiques qui célèbrent ou enterrent dans un lieu interdit, étant eux-mêmes interdits, tombent dans l'irrégularité. Il en est de même de ceux qui administrent les sacremens aux interdits, ou qui célèbrent en leur présence; mais ceux qui, n'étant point interdits, violent l'interdit en célébrant dans un lieu interdit, commettent un grand péché sans encourir l'irrégularité. Pendant la durée de l'interdit, on peut administrer le sacrement du Baptême aux enfans, celui de la Confirmation, et celui de la Pénitence à ceux qui le demandent, pourvu qu'ils ne soient pas interdits ou excommuniés dénoncés, et donner le Viatique aux malades en danger.

L'interdit ne peut être levé que par sentence du supérieur. S'il est limité à un certain tems, ce tems expiré, il est levé. S'il est conditionnel, par exemple, jusqu'à ce que tel désordre soit réparé, cette réparation faite il n'a plus lieu.

On doit bien distinguer l'interdit de la simple cessation *à divinis*, laquelle ne contient aucune censure, mais est établie quand une église, un cimetière ou autre lieu est pollué par quelque crime qui y a été commis, pour en donner horreur au peuple.

Le concile de Bâle et le concordat avec François Ier, n'ayant permis

que d'interdire les villes, les bourgs et les églises particulières, à cause du crime de ceux qui les gouvernent, on en a conclu en France, qu'on ne peut interdire un département ou un royaume, à cause du crime du préfet ou du roi [1].

INTERLIGNE. *Voyez* APOSTILLE.

INVENTAIRE. Les inventaires, considérés relativement à la diplomatique, furent appelés quelquefois par les anciens *descriptions*, (descriptiones [2]); ils eurent pour objet le recensement des meubles et immeubles d'une église, dans lesquels on comprenait les livres et les chartes. Les inventaires nous viennent directement des Romains ; ils les appelaient *repertoria ;* et dès le 3ᵉ siècle le vulgaire disait *inventaria*. Aujourd'hui ce mot est assez restreint à signifier les biens d'un pupille, lorsqu'il est mis en tutelle.

INVESTITURE. La donation ou l'achat des biens ne donnait autrefois que des droits à la possession de la chose, mais n'en donnait pas la possession même. Il en était de ces anciens contrats comme des nouveaux; et l'investiture ressemblait à l'ensaisinement. On n'est pas propriétaire foncier et incommutable sans la saisine ; on ne l'était pas non plus jadis sans l'investiture. Le donateur ou le vendeur, pour céder au donataire ou à l'acquéreur ses propres droits, lui donnait en signe de désappropriation de sa part, et de toute propriété pour l'autre, une chose quelconque, que l'on annonçait très-souvent dans le contrat, et qui faisait foi contre lui, en faveur du donataire.

Les symboles d'investiture furent presque toujours arbitraires, quoi qu'en dise le savant Ducange [3]. Les moins sujets à variations furent ceux des investitures des évêchés, des abbayes, des bénéfices, qui se faisaient presque toujours par la tradition de quelques ornemens ou ustensiles ecclésiastiques. L'épée et l'étendard désignaient l'investiture de l'empire, des royaumes, des duchés, etc.

Les symboles, quels qu'ils fussent, étaient d'abord, pour la plupart, gardés précieusement dans les archives des églises. On y montrait des gazons, des ceintures, des courroies, de petits bâtons, des pailles, une branche d'arbre, un gant, un couteau, un anneau, des calices,

[1] Henrion, *Cod. Eccl. français*, p. 152.
[2] *De Re Dipl.* p. 4
[3] *Glos.* au mot *Investitura*.

des croix, des chandeliers, des bibles, des psautiers, des missels, des martyrologes, des livres saints, un voile d'autel, un mouchoir, un chapeau, une calotte, un flocon de cheveux, une bourse, une agraffe, des lunettes, une canne, une écritoire, une plume, des ciseaux, un marteau, une broche, des vases, une fourche de bois, un morceau de marbre, une pierre, des grains d'encens, une pierre précieuse, un morceau de bois, etc., etc., etc.

La plupart de ces symboles étaient pour l'ordinaire apportés et posés sur l'autel, puis conservés dans un lieu sûr de l'église. Communément on rompait, ou on perçait, ou on pliait le symbole d'investiture, pour qu'il ne pût rentrer dans l'usage commun.

Le plus ordinaire des symboles ci-dessus était un bâton, au moins jusqu'au 12e siècle : d'où est venu l'axiome des anciens jurisconsultes : *Tu venditor, fustem illum investito ; tu emptor, fustem illum manu capito.* C'est surtout dans le 12e siècle et le suivant que l'on remarque une multitude de formes différentes d'investitures et d'instrumens dont on se sert pour mettre en possession des biens vendus ou donnés.

Au 15e siècle, les marques d'investitures furent encore fort diversifiées ; mais une des plus communes, surtout dans le Languedoc[1], était le capuchon dont les ecclésiastiques, la noblesse et le tiers-état se servaient également.

Les investitures, depuis deux siècles, ne sont plus d'usage, au moins en France, à moins qu'on ne regarde comme telle la tradition des clefs d'une maison vendue, coutume qui s'est perpétuée jusque dans le 17e siècle. *Voyez* ANNONCE D'INVESTITURE.

INVOCATIONS. L'invocation, en usage même parmi les païens, est une formule par laquelle l'auteur, l'écrivain, le dataire ou les témoins d'une charte s'adressent à Dieu pour le prier de ratifier ou de sanctifier l'action qu'ils font. C'est communément Dieu, la sainte Trinité ou Jésus-Christ qui en sont l'objet ; quelquefois elle s'adresse encore aux Saints. On la place ordinairement à la tête des diplômes, des dates ou des signatures.

L'invocation est tantôt claire et tantôt obscure, tantôt directe et tantôt indirecte. Enfin, l'une est marquée tout au long, et par-là

[1] Vaissette, *Hist. de Lang.*, t. IV, p. 519.

très-sensible ; l'autre n'est marquée que par des monogrammes, des hiéroglyphes, des abréviations, des signes.

Le plus ordinaire de ces monogrammes est celui de Jésus-Christ, sous la forme d'un X traversé d'un P, ☧, ce qui rendait les deux premières lettres grecques du mot *Christ*. C'est ce chiffre miraculeux qui apparut à Constantin et à son armée, plus connu sous le nom de *labarum*. Ce signe paraît à la tête de plusieurs bulles et diplômes royaux. Il y devint plus ordinaire dans le moyen-âge que dans les siècles antérieurs. On l'accompagnait quelquefois de l'*alpha* et de l'*oméga*, A, Ω, symbole de l'éternité du Fils de Dieu. Les deux lettres grecques du *labarum* sont quelquefois séparées, et on y joint une troisième lettre latine pour marquer le cas de ce nom, XPS, XPO.

Pour abréger les noms du Sauveur, on mettait quelquefois IS, XS, *Jesus Christus*, ou simplement XS, *Christus*, ou même X tout seul, ou une ✝ *croix* isolée. Les anciens monumens métalliques et diplomatiques sont presque toujours ornés de *croix*. Dans les actes, elles étaient formées de deux traits ou d'un seul. Ces dernières, qui sont les plus anciennes, en imitant le tour et la manière de l'écriture courante mérovingienne ou lombardique, deviennent quelquefois méconnaissables, au point que de très-habiles antiquaires s'y sont mépris. D'ailleurs, les notaires, imitateurs inhabiles, ne connaissant pas toujours la valeur de ces croix informes, les faisaient suivre d'une croix mieux conformée : ce qui a donné lieu à des méprises sans nombre.

De ces figures énigmatiques, il faut conclure contre dom Mabillon [1], que les invocations n'étaient pas inusitées sous les rois de la 1re race, et contre le père Papebroch [2], que les invocations de ces tems-là n'étaient pas toujours distinctes et exprimées tout au long. En effet, une foule de monumens constatent les invocations au commencement des souscriptions et des diplômes. On trouve des *croix* partout, et avant le nom des témoins ou ayants cause, et à la marge supérieure des actes ; et quelquefois des invocations formelles ou dans le préambule ou dans le corps de l'acte. Sous les 2e et 3e races de nos rois, les invocations cachées se trouvent souvent avec les invoca-

[1] *De Re Dipl.*, p. 69.
[2] *Propyl. April.* n° 28.

tions formelles : c'était sans doute une explication de l'énigme.

L'invocation de la *très-sainte Trinité*, contre laquelle le père Hardouin s'est tant récrié [1], et à laquelle il a refusé toute existence antérieure aux plus bas siècles, se trouve pourtant dans le *Sacramentaire* de Gellone à l'article du baptême des catéchumènes infirmes ; lequel sacramentaire paraît être du 8e siècle [2]. Cette formule passa dans les diplômes sous le règne de Charles le Chauve au plus tard. Au surplus, il est démontré par un ancien manuscrit, n° 165, de *Saint-Germain des Prés*, que l'on nomme le *Missel de saint Éloi*, que, dès le 9e siècle, on célébrait la fête de la Trinité ; car on lit dans ce manuscrit antérieur à la fin du 9e siècle, *Incipit missa de sanctâ Trinitate die dominico*, fol. 273.

Le C que l'on trouve à la tête des diplômes des empereurs d'Allemagne, et qui précède l'invocation formelle, est un reste de l'invocation monogrammatique de Jésus-Christ. Il a embarrassé bien des savans, qui se sont mis à la gêne pour lui donner une interprétation idéale.

Ce ne fut que sur la fin du 12e siècle que les traits vides de sens, apposés par la plupart des notaires, parurent totalement abolis. Il y avait déjà longtems qu'ils devenaient très-rares sur les diplômes de nos rois. La mode de ces invocations hiéroglyphiques étant passée, celle des invocations expresses s'abolit peu à peu dans la plupart des chartes civiles ; il en reste pourtant des exemples jusqu'au 14e siècle ; mais elle s'est maintenue absolument dans les actes ecclésiastiques ou religieux, comme dans ceux de sermens, de foi et hommage, etc., etc.

Pour plus grande lumière, il faut les suivre de siècle en siècle dans les bulles, dans les actes ecclésiastiques, dans les diplômes et les chartes privées.

Invocations dans les bulles.

Ce n'est guère que dans le 11e siècle que l'invocation, soit monogrammatique, soit explicite, commence à devenir un peu d'usage à la tête des bulles. Il se fortifia de plus en plus, et devint en peu de tems très-commun ; mais alors l'invocation est toujours implicite. Le début fixe des bulles et celui des brefs empêchèrent de varier.

[1] *Manuscrits du roi* n. 6216, p. 393 et suivantes.
[2] *Manuscrit* n. 163 de Saint-Germain des Prés.

Invocations dans les actes ecclésiastiques.

L'usage s'établit parmi les évêques du 4e siècle, depuis Constantin, de commencer leurs lettres par l'invocation de Jésus-Christ, qu'ils exprimaient par le *labarum* en monogramme. Les évêques postérieurs mirent souvent de simples croix ou d'autres symboles.

L'invocation *in Christi nomine* se trouve dans plusieurs monumens ecclésiastiques du 5e siècle ; elle n'était pourtant point encore commune. Dans le 6e elle s'accrédita ; elle devint plus fréquente dans le 7e siècle, dans lequel on voit l'invocation de la sainte Vierge suivre quelquefois celle de Jésus-Christ.

Le nombre des pièces qui commencent par une invocation ne l'emporta point encore dans les 8e, 9e et 10e siècles sur celles qui n'en offraient pas. Dans ce dernier cependant on voit beaucoup de monogrammes de Jésus-Christ ou de *labarum*, surtout depuis l'an 946, ainsi que des invocations explicites sous différentes formes.

On en pourrait dire autant des pièces des 11e et 12e siècles, où l'on trouve, presque en égale portion, des chartes qui débutent par le *labarum*, par des croix, par l'alpha et l'oméga, par des invocations tout au long, et par d'autres qui commencent *ex abrupto*.

Le 13e siècle apporta une nouvelle forme à la confection des actes; et les invocations, qui n'avaient jamais été générales, devinrent rares, ainsi que les autres indices de la piété chrétienne. Cette rareté se soutint dans le 14e siècle; et dans les 15e et 16e, il n'y eut que les actes notariés qui portèrent exactement l'invocation en tête ; les autres varièrent infiniment sur cet article. A. B.

Tradition Catholique.

COURS COMPLET DE PATROLOGIE
OU
BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE
Complète, uniforme, commode et économique

TOMES XIV-XVII.

139. *OEuvres complètes* de Saint AMBROISE, archevêque de Milan, né vers l'an 340, sacré évêque en 374, mort en 397, l'un des plus éloquents pères de l'église. Voici l'ordre de cette édition qui est celle des Bénédictins :

1° Épître dédicatoire. — 2° Préface des mêmes. — 3° Vie de saint Ambroise, par Paulin, son secrétaire, au bienheureux Augustin. — 4° Vie et travaux de notre saint père Ambroise, évêque de Milan, par un *anonyme*, peut-être *Métaphraste*, qui l'a tirée en partie de Théodoret; grec et latin. — 5° Vie de saint Ambroise, tirée principalement de ses écrits, et rangée par ordre alphabétique par les éditeurs bénédictins. — 6° Témoignages des anciens sur saint Ambroise. *Ouvrages de saint Ambroise.* I. Les six livres de l'*Exaemeron* ou explication de l'OEuvre des six jours, composé vers l'an 389, avec notes. — II. Le livre du Paradis, écrit vers l'an 375, avec notes et préface. — III. Deux livres sur Caïn et Abel, écrits en 378. — IV. Le livre de Noé et de l'Arche, écrit vers 379. — V. Deux livres sur Abraham, écrits vers 387. — VII. Du bien de la mort, en 387. — VIII. De la fuite du siècle, vers 387. — IX. Sur Jacob et sa vie bienheureuse, en deux livres, vers 387. — X. Sur le patriarche Joseph, en 387. — XI. Sur les Bénédictions des patriarches, en 387. — XII. Sur Elie et le jeune, vers 390. — XIII. Sur le pauvre Nabutha le jesraélite (contre les riches), vers 395. — XIV. Sur Tobie, où il est question du sentiment sur l'usure, en 377. — XV. Sur l'interpellation de Job et sur l'infirmité de l'homme, sur celle de David, en quatre livres. — XVI. Deux apologies du prophète David, adressées à l'empereur Théodose, en 384. — XVII. Enarrations sur 12 psaumes de David, qui sont les 1, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 43, 45, 47, 48, 61. — Tables.

TOME XV. Paris, 1845.

XVIII. Exposition du psaume 118. — XXI. Exposition de l'évangile de saint Luc, en x livres. — XX. Commentaire sur le Cantique des cantiques, composé des

[1] Voir le dernier article au précédent cahier, ci-dessus, p. 227.

écrits de saint Ambroise, extraits par *Guillaume*, abbé de Saint-Théodoric en 1142. — XXI. De la ruine de la ville de Jérusalem, en v livres, que les Bénédictins avaient cru ne pas appartenir à saint Ambroise, mais que *Schenemann* lui attribue, d'après les recherches de *Mazochius* et de *Gallandus*. — XXII. Sommaire ou abrégé de presque toute la précédente histoire. — 7. Concordance des faits racontés par saint Ambroise avec l'histoire de Josèphe. — 8. Liste des manuscrits et livres imprimés, d'après lesquels a été faite cette édition. — 9. Table des matières et des sentences.

TOME XVI, comprenant 1544 colonnes. 1845.

10. Préface des éditeurs. — XXIII. De l'office des ministres des autels, en III livres (écrit en 391), avec avertissement et notes. — XXIV. Des Vierges, en III livres, adressés à sa sœur Marcelline, avec avertissement où il est traité de l'origine des vierges consacrées à Dieu. — XXV. Des veuves, où il est parlé de l'invocation des saints. — XXVI. De la virginité, avec préface. — XVII. De l'éducation de la vierge et de la perpétuelle virginité de sainte Marie, adressé à Eusèbe, écrit en 392. — XXVIII. Exhortation à la virginité. — XXIX. De la chute d'une vierge consacrée à Dieu. — XXX. Sur les mystères, avec preuves que le livre est bien de saint Ambroise. — XXXI. Du sacrement, en VI livres, avec préface où l'on dispute qui en est l'auteur. — XXXII. De la pénitence, en II livres. — XXXIII. De la foi, en V livres, adressés à Gratien Auguste. — XXXIV. De l'Esprit-Saint, en III livres, adressés au même. — XXXV. Du sacrement de l'Incarnation du Sauveur. — XXXVI. De l'Exposition de la foi, fragment conservé par Théodoret, grec-latin. — XXXVII. Lettres de saint Ambroise, au nombre de 91, avec préface et tables de concordance avec les anciennes éditions. — XXXVIII. Sur la mort de son frère *Satyre*, en II livres, écrit en 379, avec préface sur la vie de Satyre. — XXXIX. Consolation sur la mort de Valentinien, écrite en 392. — XL. Discours sur la mort de Théodose, écrit en 375. — XLI. Hymnes au nombre de 12, avec préface critique. — 11. Liste des manuscrits et des éditions, qui ont servi à la présente édition. — 12. Index des matières et des sentences.

TOME XVII comprenant 1256 colonnes, 1845.

Appendice aux œuvres de saint Ambroise, contenant les ouvrages d'une *authenticité douteuse*. — I. Traité sur les 42 stations des enfans d'Israël, que l'on soupçonne appartenir aux tems de *Bède* ou de *Rhaban Maur*. — II. Commentaires sur les 13 épîtres de saint Paul. — III. De la Trinité, ou traité sur le symbole des Apôtres, ouvrage supposé, mais remontant au moins à l'an 563, et composé pour défendre la règle de foi fixée par le concile de Tolède de cette année; avec les interpolations mises dans la première édition romaine. — IV. De la foi orthodoxe contre les ariens, ou traité de la divinité et de la consubstantialité du fils; ouvrage attribué aussi à saint *Grégoire de Nazianze*, mais qui paraît être celui de l'évêque *Nicée* ou *Nicetus*, ou même de *Grégoire*

évêque d'*Evora*. — V. De la dignité du sacerdoce, attribué à *Gilbert* le philosophe, pape de la ville de Rome, et surnommé *Sylvestre II*. —VI. A une vierge consacrée. —VII. Sermons attribués à saint *Ambroise* au nombre de 62, avec une préface où il est traité des auteurs probables de ces discours, avec une table des auteurs ou l'on trouve déjà ces discours imprimés. — VIII. 4 lettres, avec préface justificative. — IX. Deux discours attribués jadis à saint Ambroise. — XI. Exposition sur les 7 visions du livre de l'apocalypse, ouvrage de mérite dont l'auteur est *Berengaudus* qui vivait après 774. — XII. Sur la pénitence, dont l'auteur est *Victor*, évêque de Tunis, en Afrique. — XIII. Sur l'esprit saint, d'un *auteur* inconnu. — XIV. Sur la concordance de Mathieu et de Luc dans la généalogie du Christ, d'*auteur* inconnu. — XV. De la dignité de la condition humaine, probablement d'*Alcuin* ou d'*Albin*, etc. — XVI. Exorcisme, attribué à saint Ambroise, et transcrit mais mutilé dans le *rituel romain*. — *Appendice d'ouvrages apocryphes* non admis dans l'édition bénédictine. — XVII. Actes de saint Sébastien martyr, très-importans et très-probablement de saint Ambroise. — XVIII. Sur le conflit des vertus et des vices, adressé à Simplicianus. — De la vocation des Gentils en II livres. XIX. Des mœurs des Brachmanes. — XX. Lettres de quelques philosophes grecs, traduites par saint Ambroise, ces philosophes sont : *Thalès*, *Pisistrate*, *Solon*, *Chilon*, *Pittacus*, *Cléobule*, *Périandre*, *Thrasybule*, *Anacharsis*, *Epiménide*, *Phérécide*, *Anaximene*, *Archytas*, *Arcésilaus*, le roi *Antigone*, *Zénon*, *Pythagore*, *Platon*, le roi *Darius* et *Héraclite*. — XX. Deux lettres sur un moine énergumène. — XXII. Explication du symbole pour ceux qui devaient être initiés. —XXIII. Lettre sur la foi adressée au bienheureux Jérôme, prêtre. — XXIV. Hymnes attribués à saint Ambroise, au nombre de 82, extraits du *Thesaurus hymnologicus*, édité récemment en Allemagne, par *Adalbert-Daniel*, avec préfaces et notes du même. — *Index* des matières, etc.

140. METAPHRASTE ; voir ci-dessus, n° 4.

141. GUILLAUME, abbé de Saint-Théodoric, en 1142 ; voir n° XX.

142. NICETUS, évêque ; voir dans l'*appendice*, n° IV.

143. GRÉGOIRE, évêque d'Evora ; *id.*, IV.

144. GILBERT ou Sylvestre II, pape ; voir *id.*, n° V.

145. BÉRENGAUDUS ; voir *id.*, n° XI.

146. VICTOR, évêque de Tunis ; voir *id.*, n° XII.

147. ALCUIN ou ALBIN ; voir *id.*, n° XV.

Nouvelles et Mélanges.

EUROPE.

ITALIE. — ROME. — *Allocution du pape sur le rôle qu'on veut lui faire jouer dans la révolution italienne.* — Des événemens graves viennent de se passer à Rome. Une certaine partie des patriotes italiens, oubliant que c'est à leur sublime pasteur qu'ils doivent la plupart des avantages politiques et même guerriers qu'ils ont remportés dans ces derniers tems, ont voulu forcer le pontife suprême des chrétiens à déclarer formellement la guerre à l'Autriche et à se poser comme chef de la ligue italienne. Ils ne voient pas que c'est l'intervention morale et pacifique de Pie IX qui a opéré en Italie, ces améliorations justes, qu'ils n'avaient auparavant pas même osé espérer. Les Romains en particulier ne voient pas que c'est parce que leur souverain est le pontife suprême de tous les chrétiens qu'eux-mêmes, sans aucun exploit guerrier de leur part, se trouvent placés à la tête du mouvement italien. Ils veulent que Pie IX dépouille sa qualité de pontife suprême et universel pour devenir le petit prince des petits états romains : Pie IX a résisté. Les Romains se sont soulevés; la crise dure encore; on ne sait comment elle finira. — Dans cette complication, suivant nous, ce n'est pas l'autorité du pontife qui seulement est compromise, mais l'avenir de toute la révolution italienne : l'expérience nous montrera qui a raison. — En attendant, voici les deux pièces officielles qui ont paru. Elles sont dignes en tout du grand pape que le monde admire.

Allocution de N. T. S. P. le pape Pie IX dans le Consistoire secret du 29 avril 1848.

Vénérables frères,

Plus d'une fois, Vénérables Frères, Nous avons détesté dans votre assemblée [1] l'audace de quelques hommes qui n'ont pas hésité à Nous faire l'injure, à Nous et à ce Siége apostolique, de prétendre que Nous nous étions écarté des traces de Nos saints prédécesseurs, et même sur plusieurs points, chose horrible à dire, de la doctrine de l'Eglise! Aujourd'hui encore, ceux-là ne manquent pas qui parlent de Nous comme du principal auteur des commotions publiques qui viennent d'avoir lieu, non seulement dans d'autres parties de l'Europe, mais aussi en Italie. Dans les régions autrichiennes de l'Allemagne surtout, Nous l'avons appris, on répand parmi le peuple que le Pontife Romain, par des émissaires et par d'autres moyens, a excité les Italiens à produire les changemens survenus dans les choses publiques. Nous avons appris également que des ennemis de la Religion Catholique en prenaient occasion de jeter dans les âmes le sentiment de la vengeance et de leur inspirer la haine de ce saint Siége. Les populations catholiques de l'Allemagne et les dignes Evêques qui les guident ont en horreur ces manœuvres iniques, Nous n'avons

[1] Dans les *allocutions consistoriales* du 4 octobre et du 17 décembre 1847. — Voir ces allocutions dans notre t. XVI, p. 315 et 482.

sur ce point aucun doute; mais Nous savons que c'est le devoir de Notre charge de parer au scandale pour les hommes simples et imprudens qui pourraient se laisser surprendre, et de repousser une calomnie dont l'effet retomberait non seulement sur Notre personne, mais encore sur l'Apostolat que nous remplissons et sur ce saint Siége. Nos calomniateurs ne peuvent apporter aucune preuve des machinations qu'ils nous attribuent, c'est pourquoi ils s'efforcent d'appuyer leurs accusations sur ce que Nous avons fait en commençant à Nous acquitter de la charge temporelle de la Souveraineté pontificale. Pour ôter ce prétexte à la calomnie, Nous croyons devoir expliquer aujourd'hui dans votre assemblée, clairement et ouvertement, toute la suite des événemens.

Vous savez, Vénérables Frères, que déjà, sous Pie VII, Notre prédécesseur, les principaux souverains de l'Europe prirent la peine d'insinuer au Siége Apostolique qu'il devait, dans l'administration des choses civiles, adopter un mode plus facile et conforme aux désirs des laïques. Plus tard, en 1831, leurs vœux et leurs conseils éclatèrent d'une manière plus solennelle par ce célèbre *Memorandum* que les empereurs d'Autriche et de Russie et les rois des Français, d'Angleterre et de Prusse, jugèrent convenable d'envoyer à Rome par leurs ambassadeurs. Dans cet écrit il était question, entre autres choses, d'abord d'un conseil de consulteurs appelés de toutes les provinces qui font partie des Etats-Romains et qu'il fallait réunir à Rome, puis de la constitution de municipalités à établir ou à agrandir, ainsi que de conseils provinciaux à instituer et d'autres semblables institutions à introduire dans toutes les provinces pour l'utilité commune, enfin de l'admission des laïques à tous les emplois, soit dans l'ordre administratif, soit dans l'ordre judiciaire. Ces deux derniers points surtout étaient proposés comme des principes vitaux de gouvernement (*tanquam* VITALIA *gubernandi principia*). Dans d'autres écrits, également transmis par les ambassadeurs, il fut aussi question d'une amnistie pleine et entière à accorder à tous ou à presque tous ceux qui, dans les Etats Pontificaux, avaient violé la fidélité due au souverain.

Personne n'ignore que plusieurs des choses ainsi réclamées furent accomplies par Notre prédécesseur Grégoire XVI, que plusieurs autres furent par lui formellement promises dans des édits rendus d'après ses ordres en cette même année 1831. Cependant ces bienfaits de Notre prédécesseur ne parurent pas répondre pleinement aux désirs des princes, ni suffire pour assurer l'utilité et la tranquillité publiques dans toute l'étendue de l'état temporel du Saint-Siége.

C'est pourquoi Nous, dès que, par le jugement mystérieux de Dieu, Nous fûmes élevé aux lieu et place du Pontife défunt, sans y être excité par l'exhortation ni le conseil de personne, mu uniquement par Notre amour pour le peuple soumis au gouvernement temporel ecclésiastique, Nous accordâmes une amnistie pleine et entière à ceux qui avaient violé la fidélité due au gouvernement pontifical, et Nous nous hâtâmes de donner les institutions que nous avions jugées les plus propres à faire la prospérité de ce peuple. Or, toutes ces choses que Nous avons faites au commencement de Notre pontificat concordent parfaitement avec celles que les princes de l'Europe demandaient avec tant d'ardeur.

Après que, par le secours de Dieu, Nos desseins eurent été réalisés, Notre peuple et les peuples voisins éclatèrent en transports de joie, de reconnaissance

et d'amour pour Nous, et ces manifestations furent telles que Nous dûmes, dans Rome même, rappeler aux limites du devoir les clameurs populaires, les applaudissemens et les rassemblemens, dont l'exaltation se répandait au-delà des bornes.

Tout le monde connaît, Vénérables Frères, les paroles de l'Allocution que Nous vous adressions dans le Consistoire du 4 octobre de l'année dernière, allocution dans laquelle Nous rappelions aux princes la bonté paternelle, les soins attentifs qu'ils doivent aux peuples soumis à leur pouvoir, et aux peuples eux-mêmes la fidélité et l'obéissance qu'ils doivent à leurs princes. Dans la suite, Nous n'avons négligé aucune occasion d'avertir et d'exhorter, autant qu'il était en Nous, et cela à diverses reprises, afin que tous, adhérant fermement à la doctrine catholique et observant les préceptes de Dieu et de l'Eglise, s'appliquent à établir la concorde mutuelle, la tranquillité et la charité envers tous.

Et plût à Dieu que l'effet eût répondu à Nos paroles et à Nos exhortations paternelles! Mais tout le monde connaît les commotions publiques dont Nous parlons plus haut, des peuples de l'Italie, et les autres évènemens qui, hors de de l'Italie, soit dans l'Italie même, les ont précédées ou suivies. Si quelqu'un voulait prétendre que la voie a été ouverte à de tels événemens par les actes que Notre amour et Notre bienveillance pour nos peuples Nous a inspirés au commencement de Notre règne sacré; celui-là, certes, se trompe et ne peut rien Nous imputer de semblable, puisque Nous n'avons fait que ce qui semblait nécessaire à la prospérité de Notre Etat temporel, non seulement d'après Nous, mais encore d'après les princes dont Nous avons dit les noms. Quant à ceux qui, dans Notre royaume, ont abusé de Nos bienfaits, suivant l'exemple du divin Prince des Pasteurs, Nous leur pardonnons du fond de l'âme, Nous les rappelons amoureusement à de meilleurs desseins, et Nous demandons avec supplication à Dieu, Père des miséricordes, de détourner de leurs têtes, dans sa clémence, les châtimens qui attendent les hommes ingrats.

Du reste, les peuples de l'Allemagne ne peuvent pas raisonnablement s'élever contre Nous par cela seul qu'il Nous a été impossible de contenir l'ardeur de ceux de nos sujets dans l'ordre temporel qui ont applaudi à ce qui a été fait en Italie, et qui, enflammés de l'amour de leur propre nation, ont uni leurs efforts aux efforts des autres peuples italiens. Bien d'autres princes, en Europe, dont les armées étaient plus nombreuses que la Nôtre, se sont vus également dans l'impuissance de s'opposer au soulèvement de leurs peuples. Dans cet état de choses, Nous n'avons cependant voulu donner d'autre ordre à Nos troupes envoyées aux frontières que l'ordre de protéger l'intégrité et la sécurité de l'Etat pontifical.

Cependant plusieurs manifestent le désir de Nous voir, d'accord avec les autres peuples et princes d'Italie, déclarer la guerre à l'Allemagne; c'est pourquoi Nous jugeons que Notre charge Nous impose le devoir de déclarer clairement et nettement dans votre assemblée que rien n'est plus éloigné de Nos desseins, à Nous, qui, malgré Notre indignité, tenons sur la terre la place de Celui qui est l'Auteur de la paix, l'amateur de la charité, et qui, remplissant le devoir de Notre Apostolat suprême, embrassons toutes les races, tous les peuples, toutes les nations dans un égal amour. Que si, néanmoins, grand nombre de Nos sujets sont entraînés par l'exemple des autres Italiens, quel moyen avons-Nous de réprimer leur ardeur?

Nous ne pouvons Nous empêcher de répudier ici, à la face de toutes les nations, les desseins perfides de ceux qui, dans les journaux ou dans des libelles, proposent de mettre le Pontife romain à la tête d'une république nouvelle formée de tous les peuples italiens, de les avertir et de les exhorter afin qu'ils se gardent soigneusement de ces projets désastreux pour l'Italie elle-même et afin que, s'attachant inviolablement à leurs princes, dont ils ont déjà éprouvé la bienveillance, ils ne se laissent pas détourner de l'obéissance qu'ils leur doivent. En agissant autrement, non seulement ils manqueraient à leur devoir, mais encore ils feraient courir à l'Italie le danger de voir se multiplier chaque jour dans son sein les discordes et les factions intestines. Quant à Nous, Nous le déclarons de nouveau, toutes les pensées, tous les soins, toute la sollicitude du Pontife romain n'ont d'autre but que de procurer chaque jour l'accroissement du royaume de Jésus-Christ, qui est l'Eglise, et nullement d'étendre les frontières du royaume temporel que la divine Providence a voulu donner au Saint-Siége pour protéger sa dignité et le libre exercice de l'apostolat suprême. Ceux-là donc sont dans une grande erreur qui, voulant Nous entraîner au milieu du tumulte des armes, espèrent Nous séduire par l'appât d'une plus grande domination temporelle. Rien ne serait plus doux à Notre cœur paternel que de pouvoir, par Nos travaux, Nos soins et Notre amour, contribuer à éteindre le feu des discordes, à réconcilier les âmes des combattans et à rétablir entre eux la paix.

Ce n'est pas pour Notre âme une légère consolation de savoir qu'en beaucoup de lieux, en Italie et au dehors, dans ce grand mouvement de choses publiques, les fidèles, Nos Fils, n'ont en rien manqué à leurs devoirs envers les choses sacrées et les ministres de la religion; mais c'est aussi pour Notre cœur une douleur bien vive de savoir que ces devoirs n'ont pas été remplis partout. Nous ne pouvons pas non plus nous empêcher de déplorer dans votre assemblée cette coutume si funeste (*funestissimam illiam consuetudinem*) en vigueur surtout de notre tems, de mettre au jour toute espèce de méchans libelles dans lesquels on fait une guerre abominable à Notre très sainte religion et aux bonnes mœurs, où l'on attise le feu de la discorde et des perturbations civiles, où l'on attaque les biens de l'Eglise et tous ses droits les plus sacrés, où les hommes les plus vénérables sont déchirés par de fausses accusations, etc.

Nous avons cru devoir, Vénérables Frères, vous communiquer ces choses en ce jour. Il Nous reste maintenant à offrir ensemble, dans l'humilité de Notre cœur, d'assidues et ferventes prières à Dieu tout-puissant et tout bon, afin qu'il daigne défendre sa sainte Eglise de toute adversité, Nous regarder d'un œil propice du haut de la montagne de Sion, Nous protéger et réunir les peuples dans les liens de la concorde et de la paix. » PIUS PP. IX.

C'est à la suite de cette allocution que les patriotes romains se sont réunis en armes, que les ministres ont donné leur démission et que toute la ville a été en révolution, c'est alors que Pie IX a adressé à son peuple l'allocution suivante :

Allocution de Pie IX au peuple romain révolté.

PIVS PP. IX [1].

Quand Dieu, par une disposition ineffable de sa providence, Nous appela, malgré Notre indignité, à remplir la place de tant de Souverains-Pontifes, illustres par la sainteté, par la doctrine, par la prudence et par les autres vertus, Nous connûmes à l'instant l'importance, le poids suprême et les difficultés si graves du grand office que Dieu nous confiait : et élevant vers Lui, les regards de notre âme, découragé et oppressé, Nous le disons avec franchise, Nous le suppliâmes de Nous assister par une abondance extraordinaire de toute espèce de lumières et de grâces. Nous ne méconnaissions pas la situation difficile sous tous les rapports, dans laquelle Nous nous trouvions, et ce fut un véritable prodige du Seigneur si, dans les premiers mois du Pontificat, Nous ne succombâmes pas à la pensée de tant de maux qui nous semblaient venir, Nous consumant sensiblement la vie. Et il ne suffisait pas pour calmer Nos appréhensions des démonstrations d'amour prodiguées par un Peuple que Nous avions toute raison de regarder comme dévoué à son propre Père et Souverain, et pour lequel Nous nous empressions, avec une ardeur nouvelle, d'implorer les secours de Dieu par l'intercession de sa très-sainte Mère, des saints Apôtres, protecteurs de Rome, et des autres bienheureux Habitans du ciel. Cela fait, Nous sondâmes la rectitude de Nos intentions, et ensuite, après avoir pris les conseils de quelques-uns des Cardinaux Nos Frères et quelquefois de tous, Nous fîmes successivement pour le bon ordre de l'Etat tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Ces choses furent accueillies avec l'alégresse et les applaudissemens que tout le monde sait et qui servaient abondamment de récompense à Notre cœur.

Cependant survenaient les grands événemens, non seulement d'Italie, mais de presque toute l'Europe, qui, échauffant les esprits, firent concevoir le dessein de faire de l'Italie une nation plus unie et plus compacte, en état de rivaliser avec les premières nations. Ce sentiment souleva une partie de l'Italie, brûlante de s'émanciper. Les peuples coururent aux armes et les combattans sont encore face à face les armes à la main. Une partie de Nos sujets ne put se contenir et accourut spontanément pour se former en ordre de milice. Mais une fois organisés et pourvus de chefs, ils eurent instruction de s'arrêter aux frontières de l'Etat. Et ces explications étaient conformes aux explications que Nous donnions aux représentans des nations étrangères; elles étaient conformes aux exhortations si pressantes adressées par Nous à ceux de ces soldats qui, avant de partir, voulurent Nous être présentés. Personne n'ignore Nos paroles dans la dernière Allocution, où Nous disons qu'il Nous répugne de déclarer aucune guerre, mais où Nous protestons en même tems que Nous sommes dans l'impuissance de mettre un frein à l'ardeur de cette partie de Nos sujets que transporte, à l'égal des autres Italiens, l'esprit de nationalité. Et ici Nous ne voulons pas vous laisser ignorer que Nous n'avons en aucune façon négligé dans ces circonstances les soins de Père et de Souverain,

[1] Nous traduisons littéralement sur le texte italien, imprimé à Rome. Dans ce texte, le titre, la date et la signature sont *en latin*, comme nous les reproduisons.

et que Nous avons pourvu de la manière qui Nous a paru le plus efficace à la plus grande sûreté possible de ceux de nos fils et sujets qui, sans que Nous l'eussions voulu, se trouvaient déjà exposés aux vicissitudes de la guerre.

Nous avons détesté, par les paroles rappelées plus haut, une commotion qui menace de faire irruption en actes violens, qui, ne respectant pas même les personnes, foule aux pieds tout droit, qui cherche (ô grand Dieu! Notre cœur se glace à le dire!), qui cherche à teindre les rues de la capitale du monde catholique du sang de personnages vénérables, victimes innocentes désignées pour assouvir les passions effrénées de gens incapables d'entendre la voix de la raison. Et ce sera là la récompense que devait attendre un Souverain-Pontife pour les traits multipliés de son amour envers le peuple! Mon peuple! que t'ai-je fait? (*popule meus! quid feci tibi?*) Ces malheureux ne voient-ils pas que, sans parler de l'excès énorme dont ils se souillent et du scandale incalculable qu'ils donnent à tout l'univers, ils déshonorent la cause qu'ils prétendent servir, en remplissant Rome, l'Etat et toute l'Italie d'une série infinie de maux? Et dans ce cas ou autres semblables (Dieu veuille nous en préserver), le pouvoir spirituel que Dieu Nous a donné pourrait-il demeurer oisif dans Nos mains? Que tous sachent, une fois pour toutes, que Nous sentons la grandeur de Notre dignité et la force de Notre pouvoir.

O Seigneur! sauvez Rome, votre Rome, de si grandes calamités! éclairez ceux qui ne veulent pas écouter la voix de votre Vicaire, ramenez-les tous à de meilleurs desseins, afin qu'obéissant à Celui qui les gouverne, ils passent moins tristement leurs jours dans l'exercice des devoirs du bon chrétien, devoirs sans l'accomplissement desquels on ne peut être ni bon sujet, ni bon citoyen.

Datum Romæ apud S. Mariam Majorem die primâ maï MDCCCXLVIII, Pontificatûs Nostri Anno secundo.

PIVS PP. IX.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 101. — Mai 1848.

Polémique Philosophique.

DU PAGANISME EN PHILOSOPHIE ET DE SON INFLUENCE SUR LA THÉOLOGIE.

Que ceux-là y prennent garde qui voudraient nous imposer un Christianisme platonicien et dialecticien.

TERTULL., *Des prescriptions*, n° 7.

INTRODUCTION [1].

1. Envahissement du paganisme dans la société chrétienne. — Réaction commencée dans toutes les sciences. — Obligation de l'introduire en théologie. — 2. Naissance de la philosophie et du rationalisme. — Les spéculations séparées de la tradition avaient mené le genre humain au scepticisme. — Le verbe de Dieu vint renouveler la tradition. — L'Eglise répand partout l'enseignement divin; mais la philosophie païenne renaît, et le scepticisme recommence. — 3. La philosophie moderne ne fait que copier la philosophie païenne. — Preuves de cette filiation.

Les trois derniers siècles ont offert au monde l'étrange spectacle d'une immense végétation païenne sur un sol chrétien. Si l'on suppose un homme qui, quoique encore attaché par le cœur ou par la

[1] C'est avec une véritable satisfaction que nous commençons à publier une suite d'articles sur ce sujet dus à un professeur de philosophie catholique très-distingué. Nous le disions depuis longtems, il était impossible que les personnes si distinguées qui sont à la tête de cette partie de l'enseignement ne reconnussent pas la nécessité d'examiner les titres de cette philosophie qui s'impose à nos intelligences. Une fois cet examen commencé, le procès ne sera pas long à instruire et le jugement sera prompt et sévère. On a vu les

pratique extérieure à la foi chrétienne, adopterait pourtant comme forme exclusive l'élément païen dans ses goûts, son langage, son style, l'application des sciences et des arts, les études sur la législation, la politique et surtout la philosophie, on aura une idée assez juste de l'Europe pendant ces trois siècles. La forme païenne dominait partout en littérature, en histoire, en architecture, en peinture, en sculpture, en musique, en politique même et en philosophie. C'était l'époque où Boileau, traçant les règles de la poésie, biffait d'un trait de plume tout le Christianisme, et réduisait cette poésie à se traîner honteusement dans la fange des fables de la Grèce. C'était l'époque où Fénelon, après avoir caché la belle morale chrétienne sous des formes brillantes, il est vrai, mais étonnées de se trouver sous la main du prêtre chrétien, décidait que *l'architecture qu'on nomme gothique, et qui est, dit-on, celle des Arabes*, était bien inférieure à l'architecture grecque, parce que, dans celle-ci, « tout est borné à contenter » la vraie raison, » tandis que l'autre « élève sur des piliers très- » minces une voûte immense qui monte jusque aux cieux; on » croit que tout va tomber... ; tout est plein de fenêtres, de roses et » de pointes, la pierre semble découpée comme du carton ; tout est à » jour, tout est en l'air, par conséquent, point conforme à la *vraie* » *raison* [1]. » Et les chapitres des cathédrales, dociles à cette décision, brisaient les *fenêtres*, les *roses* et les *pointes*, *la pierre découpée comme du carton, tout à jour et tout en l'air*, pour installer le dorique et le corinthien, et remplaçaient par des verres blancs nos magnifiques rosaces aux riches couleurs et aux sujets chrétiens. C'était l'époque où la peinture et la sculpture substituaient des vierges nues aux suaves créations du moyen-âge ; où le goût *épuré* forçait l'orgue à répudier la gravité imposante du chant grégorien pour des compositions d'opéra, et où le *bon latin* venait par mandemens s'imposer dans nos *bréviaires ;* c'était l'époque, enfin, où, Descartes ayant opéré

erreurs, les contradictions, les pauvretés mises en avant pour défendre les vieux *principes païens*. On va voir la netteté et la précision des *principes chrétiens* et *traditionnels* qu'il faut lui opposer. Il n'est pas de question plus importante et nous sommes assurés que nos lecteurs y donneront toute leur attention. A. B.

[1] *Lettre sur les occupations de l'Académie.*

le divorce de la philosophie et de la théologie, de la raison et de la foi, on démontrait la nécessité exclusive de la raison et l'inutilité de la foi dans l'enseignement des plus grandes et des plus importantes vérités.

Sans doute, le germe de ces doctrines existait depuis long-tems dans la société, peut-être n'y avait-il pas même été étouffé entièrement par l'établissement du Christianisme. Le cœur humain est un terrain si admirablement approprié à toute mauvaise semence ! Cette semence avait été apportée principalement par les *œuvres d'Aristote* aux 11[e] et 12[e] siècle, et surtout par les *œuvres de Platon* au 15[e] et 16[e] ; fécondée dans les arts en Italie et dans les sciences en Angleterre, en France et en Allemagne, elle grandissait sans cesse jusqu'au moment même où elle allait enfin produire tous ses fruits.

Sans doute encore, surtout vers les premiers tems, c'était à la forme qu'on s'attachait plutôt qu'au fond, au mode plutôt qu'à la substance; sciences, arts, mœurs, institutions, étaient, si l'on peut dire, habillés à la grecque. Le tems, néanmoins, devait arriver où l'engouement pour la forme devait emporter le fond, et où, de la vénération pour le vêtement, on passerait à l'adoration de l'idole : c'est ce qui arriva. La révolution française fut la divinisation du paganisme : lois, mœurs, doctrines, institutions, religion même, tout fut païen. Singulier phénomène ! Étrange spectacle, que celui d'une grande nation élevée si haut par l'élément chrétien, et tombée ensuite si bas par l'influence de l'élément contraire. Tout fut souillé, tout fut dégradé, tout fut *déchristianisé*. Et la France était inévitablement dévouée à la barbarie, si les principes de vie, déposés par le Christianisme dans son sein n'eussent été assez puissans pour vaincre les principes de mort.

Déjà, en effet, les esprits clairvoyans avaient remarqué la manie des esprits pour le paganisme, et Pascal avait dit : « Le respect que l'on » porte à l'antiquité est aujourd'hui à tel point, dans les matières où » il doit avoir moins de force, que l'on se fait des oracles de toutes » ses pensées et des mystères même de ses obscurités; que l'on ne » peut plus avancer de nouveautés sans périls, et que le texte d'un » auteur suffit pour détruire les plus fortes raisons[1]. » Mais ces avertissemens étaient emportés par le torrent comme une feuille morte

[1] Pascal, *Traité du vide*. Edition Faugère, t. 1, p. 91.

est emportée par le souffle des vents. Il fallait un plus puissant logicien pour désabuser une nation tout entière : ce logicien, ce fut le tems.

Bientôt, en effet, on vit à nu, par leur extravagante application, ces funestes doctrines ; et de leurs conséquences ridicules et criminelles, on put remonter jusqu'aux entrailles de ces principes faux et dangereux.

Alors commença une réaction véritable contre le paganisme. Ce fut d'abord, qui le croirait? un poète, avec sa gaîté caustique, qui attaqua cette manie ridicule et si funeste alors de l'antiquité païenne. On connaît la satire qui commence ainsi :

Qui me délivrera des Grecs et des Romains[1]?

Bientôt Bonaparte arrête de son épée le paganisme intellectuel et moral débordé dans la société, et le poursuit de ses sarcasmes dans les idéologues ; Châteaubriand, dépeignant le génie du paganisme, étale à nos yeux, avec une profusion éblouissante toutes les richesses religieuses, morales, sociales, littéraires, scientifiques, esthétiques, philosophiques, en un mot, tout le génie du Christianisme. Il ne s'agit pas ici d'une exactitude rigoureuse, il s'agit de tendances. Bientôt le comte de Maistre, des hauteurs de son génie, *lance ses foudres et ses éclairs* sur les sophistes païens du dernier siècle ; et le vicomte de Bonald, plus calme, oppose sa méthode chrétienne, de la transmission orale des vérités traditionnelles, à la méthode rationaliste de la Grèce et de la France moderne. La réaction s'étend à tout, quoique sous une forme peu correcte d'abord, et parfois indécise. C'est le romantisme en littérature ; c'est l'étude passionnée des faits en histoire et en géologie ; c'est l'enthousiasme souvent irréfléchi pour le moyen-âge. Puis s'établissent les sociétés archéologiques pour conserver d'abord, et venger ensuite d'une manière triomphante l'architecture, la peinture, la sculpture, la musique, enfantées en France par le souffle chrétien. Un beau talent, à la fois artiste, historien et orateur, se lève, tenant une figure suave du catholicisme d'une main et un

[1] Berchoux, *Elégie*; Voyez aussi *Gastronomie*, passim ; *Épître à Euphrosine*; *Dialogues*.

fouet de l'autre, et vient chasser le *vandalisme* de nos temples[1]. Puis un pontife, armé de sa foi vive et de sa vigoureuse logique, vient attaquer le paganisme littéraire, et le forcer dans ses derniers retranchemens, malgré une armée nombreuse de lettrés, soldés pour le défendre[2].

En vain le paganisme philosophique lui-même se débat avec rage; il nous semble arrivé aussi à son moment de reflux. Outre les grands hommes que j'ai cités, d'autres noms recommandables se sont levés après eux pour la cause chrétienne. Ce *Recueil* lui-même dirigé avec autant de zèle que de talent, a déjà fait faire un grand pas à la vérité en rappelant les esprits à l'étude des faits. Ouvert à tous les défenseurs du christianisme historique, il forme une chaîne de noms distingués depuis le vénérable Riambourg jusqu'aux habiles et vigoureux athlètes de Bayeux. L'élan est donné; la réaction ne s'arrêtera pas.

Pour moi, humble manœuvre dans ce grand travail de reconstruction, je viens aussi apporter ma petite pierre à l'édifice. J'essaierai de démontrer comment, « c'est parce que les bases de la philosophie » sont fausses depuis Aristote jusqu'à nos jours, que je ne sais quoi » de faux s'est glissé partout et jusqu'au sein de la vérité même, » c'est-à-dire jusque dans les paroles et les écrits d'un grand nombre de ses plus sincères et plus ardents défenseurs[3]. » C'est dire assez que je rechercherai et que je tâcherai de faire voir que des élémens de paganisme, principes, méthodes, idées, se sont glissés trop souvent dans la philosophie chrétienne et ont cherché souvent même à entacher la théologie.

I.

Après que l'homme eut brisé avec Dieu par le péché, il ne tarda pas à rompre la chaîne des vérités traditionnelles qui pouvaient encore le rattacher à son divin auteur. Peu à peu, pour parler le langage des divines Écritures, *les vérités furent diminuées* en nombre et

[1] De Montalembert, *Histoire de sainte Elisabeth*; Du *vandalisme et du catholicisme dans l'art*.

[2] Mgr Parisis, évêque de Langres; voir son beau *mandement sur les études classiques et l'inconvénient de la lecture des auteurs grecs païens*.

[3] Saint-Victor : *Préface des soirées de St-Pétersbourg*. x.

amoindries dans leur nature [1] jusqu'à ce qu'enfin la vérité eut fait place à l'erreur dans une très grande partie de l'univers. Ce n'est pas qu'il n'y eût plus de vérités sur la terre ; l'homme étant un être social, élevé par la société, dans la société et pour la société, recevait de cette société la parole, et la portion de vérité que renfermait cette parole. D'ailleurs, l'esprit de l'homme étant fait pour la vérité, quelque dégradé qu'il soit, il y a toujours en lui tendance, gravitation vers la vérité. Il y eut donc malaise, souffrance, détresse intellectuelle et en même tems effort pour retrouver la vérité. Ici commença le rôle de la philosophie.

Mais alors comme aujourd'hui, comme toujours, deux voies se présentaient à l'homme. Ou bien, docile à la seule autorité possible alors, il soumettrait sa raison aux traditions de la famille, aux débris de la vérité qu'il pouvait retrouver épars dans la société, en faisant usage du bon sens naturel à l'homme, et en comparant les croyances communes aux différens peuples; ou bien, se constituant lui-même autorité, il soumettrait ces traditions à sa raison pour les expliquer à sa manière et les accommoder à ses désirs. Il préféra ce dernier parti et alors naquit le *Rationalisme*.

Et ici encore, il faut observer que l'homme pouvait y arriver de deux manières. Car il pouvait se faire que ces vérités traditionnelles fussent tellement défigurées par les passions, la faiblesse innée de l'esprit humain, et mille autres circonstances particulières, qu'elles ne pussent plus satisfaire la véritable raison ; et alors un homme pouvait chercher de bonne foi avec sa raison à les dégager de l'erreur, les épurer, les éclairer. Mais dépourvu du fil conducteur de la tradition et dominé par des opinions particulières, l'esprit de système ou tout autre mobile, il ne faisait qu'aggraver l'erreur, épaissir la nuit et accélérer de plus en plus la dégradation complète de la vérité. Il pouvait se faire aussi que des hommes, par une certaine horreur de la vérité qui n'est pas aussi rare qu'on voudrait bien le dire, rejetassent ces traditions, prétendissent que leur parole et leur pensée ne *relevât que d'eux-mêmes* et non plus de Dieu [2], et substituassent

[1] Diminutæ sunt veritates à filiis hominum. *Psalm.* xi. 2.

[2] Labia nostra à nobis sunt. Quis noster Dominus est ? *Psalm.* xi, 5.

ainsi leur raison à la raison suprême. Et la raison humaine, livrée à elle-même, n'étant plus qu'un instrument de destruction, dut en opérant sur ces vérités en hâter la ruine entière, comme l'insecte en travaillant sur un cadavre en accélère la dissolution.

En effet, suivant une expression du comte de Maistre, le paganisme tout entier n'était qu'une putréfaction [1]. Pas une vérité qui soit demeurée intacte, pas un dogme qui soit resté debout. Et je ne sais vraiment si les défenseurs eux-mêmes de la vérité ne lui étaient pas aussi funestes que ses ennemis. Sous ce rapport Platon marche de niveau avec Epicure. Le premier en effet passe avec raison pour le plus grand philosophe de la Grèce et peut-être du monde entier. Il réunit la variété la plus grande à la plus complète unité, la beauté du style à la grandeur des idées, l'érudition la plus riche à l'éclat du plus beau génie. Mais que devient la vérité entre ses mains? Elle se ond, pour ainsi dire. La manière faible, gauche, *pitoyable* [2], dont il défend les vérités traditionnelles, les rapetisse, les amoindrit et souvent les défigure entièrement. Dans ses ouvrages d'ailleurs comme dans ceux des autres philosophes, la vérité perd tout son caractère sacré, tout ce qu'elle a de divin par sa société, son amalgame avec l'erreur. Aux yeux de tout païen, l'erreur la plus monstrueuse est à la hauteur d'une vérité et toute vérité est au niveau de l'erreur la plus grossière. L'une et l'autre ont des droits égaux à leur admiration. Pour nous qui savons démêler avec une raison chrétienne tout ce qu'il peut y avoir de bon ou de vrai chez eux, nous ne prenons pas assez garde à ce phénomène qui mérite pourtant une grande attention. Aussi que pouvait cette vérité affaiblie contre les assauts multipliés de ses ennemis? Elle devait disparaître, elle disparut entièrement pour faire place au Scepticisme. Ce fut là le terme de la philosophie dans les tems anciens, ce sera son terme également dans les tems modernes. Et le scepticisme c'est la mort de la raison, c'est le néant dans l'esprit humain. Aussi voyez ce qu'était le genre humain avant le Christianisme? Ce n'était qu'un aveugle. Dieu pour punir la raison de son apostasie la livra à elle-même et la laissa pendant de longs

[1] *Éclaircissement sur les sacrifices*. Chapitre II.

[2] Leland, *Démonstration évangélique*. 3e Partie, chap. 5. § 4; dans les *Démons. évang.* de Migne. t. VII. p. 1241.

siècles aller de systèmes en systèmes et d'erreurs en erreurs *pour voir si elle pourrait retrouver son Dieu en tâtonnant dans l'obscurité*[1]. Mais bientôt l'aveugle ne put plus marcher, il *s'assit* tristement *dans les ténèbres aux pieds de la mort qui le couvrit de son ombre*[2]*;* comme un voyageur égaré dans les catacombes, dépourvu du fil conducteur et du flambeau qui doit éclairer ses pas, finit par s'asseoir de lassitude sur la pierre glacée d'un cercueil, abrité par les froids linceuls de la mort.

C'est alors que le Verbe divin, *abaissant un regard de pitié sur notre ignorance*[3], voulut bien descendre pour nous dessiller les yeux, nous montrer la véritable lumière et reconstruire l'édifice entier de la vérité. A sa parole, les grandes vérités traditionnelles sont rétablies sur leur base; un ciment divin en unit toutes les parties; et pour qu'un malheur semblable au premier ne puisse se renouveler à l'avenir, il se pose lui-même comme *fondement* et il établit *son Église comme colonne inébranlable* de cette auguste vérité[4].

Cette révélation en nous rendant les vérités surnaturelles que nous avions perdues et en affermissant les vérités naturelles qui étaient ébranlées par la philosophie, donna à la raison humaine une force extraordinaire et l'éleva à sa plus haute puissance. Aussi les Pères de l'Église par l'autorité imposante du dogme catholique d'abord, mais aussi par la puissance de leurs raisonnements brisèrent-il les vieilles erreurs du paganisme comme le vent brise un arbre rongé par les vers et miné par le tems. Ils sapèrent toutes les opinions fausses, renversèrent tous les systèmes et déblayèrent l'esprit humain de tous les résidus impurs de la philosophie païenne. Tel est le caractère particulier de la polémique des Pères de l'Église. « La philosophie des » Pères devait répondre à deux besoins de l'humanité qui devaient » être satisfaits successivement. Il fallait d'abord purifier l'esprit » humain des erreurs propagées par les faux systèmes de philosophie.

[1] Fecit genus humanum... quærere Deum, si fortè attrectent eum aut inveniant. *Actus apost.* XVII, 27.

[2] In tenebris et in umbrâ mortis sedent. Luc. I, 79.

[3] Et tempora quidem hujus ignorantiæ despiciens Deus. *Actus.* XVII, 30.

[4] I *Corinth*, III, 11. — II *Timoth*. III, 15.

» Le génie chrétien obtint complétement ce résultat : ces erreurs » reculèrent graduellement, puis disparurent devant lui. Il fallait en » second lieu, organiser toutes les sciences sur la base d'une philo- » sophie chrétienne. » (C'est-à-dire sans doute, montrer les rapports intimes des sciences, des arts, de l'histoire; du libre arbitre de l'homme, de son cœur et de sa raison; de l'individu, de la famille et de la société avec la doctrine de Jésus-Christ.) « Les Pères ont fait » dans cette direction de magnifiques efforts; mais toutes les grandes » choses ont un grand besoin du tems. Les travaux des Pères atten- » daient des développemens ultérieurs qui furent comprimés par la » chute de l'empire romain [1]. »

La chute de l'empire romain, l'invasion des barbares, les guerres, l'état d'agitation de la première partie du moyen-âge, retardèrent cet essor de l'esprit humain appelé Philosophie. D'ailleurs était-il bien nécessaire à ces peuples enfans plus préoccupés du besoin d'une vie active que du développement intellectuel? Puis le Christianisme en faisant leur éducation, ne leur avait-il pas donné une solution bien satisfaisante de ce qui pouvait préoccuper alors la raison humaine? Le Christianisme qui sait si bien répondre à toutes les exigences légitimes des intelligences les plus élevées, sait assurément s'accommoder à la raison naïve d'un enfant, et satisfaire pleinement à tous ses besoins.

Mais à mesure que l'esprit humain était cultivé, la raison excitée par ce désir inquiet inné à l'homme, et poussée en avant par les principes qu'elle trouvait dans la philosophie d'Aristote la seule connue alors, manifesta de plus en plus ses prétentions. D'abord elle se met aux pieds et au service de la foi, c'est sa très-humble servante dans saint Anselme, saint Bonaventure, etc., *ancilla ratio ad fidem dirigit*. Bientôt elle marchera côte à côte avec elle; ce sera son égale, et Aristote sera cité de pair avec saint Augustin par des docteurs qui mettront la raison au niveau de la foi. Ensuite elle se placera en dehors de la foi avec Descartes pour traiter sans elle des vérités qu'elle ne tient que d'elle. Enfin elle se posera en opposition contre elle pour la combattre comme une ennemie acharnée avec la philosophie du

[1] *Histoire de la philosophie* par MM. de Salinis et de Scorbiac. p. 240.

18e siècle; ou même elle se placera bien au-dessus d'elle pour lui tendre une main protectrice, avoir pitié de sa bassesse et l'élever jusqu'à elle, avec le panthéisme allemand et l'éclectisme français.

II.

C'est ainsi que le paganisme philosophique a reparu dans le monde. Mais ce paganisme moderne est bien moins excusable que le paganisme antique. Celui-ci du moins avait pour excuse les ténèbres profondes où le monde était plongé, l'absence d'une autorité légitime, la disparution d'un grand nombre de vérités, et l'obscurcissement de presque toutes les autres, tandis que le paganisme moderne qui abandonne les vérités chrétiennes pour de vieilles et insoutenables erreurs, ressemble *à un homme plongé dans l'eau et qui demande à boire; il donne l'idée d'un millionnaire assis sur un coffre-fort qu'il refuse d'ouvrir et de là tendant une main ignoble à l'étranger qui sourit*[1].

Puis le paganisme antique était, sinon pour le fond des vérités qu'il empruntait aux traditions, aux croyances, du moins pour la forme qu'il leur donna, créateur de sa philosophie. Il ne tenait rien de personne, c'était un mouvement spontané, une végétation naturelle. Le paganisme moderne, au contraire, ne tient rien de lui-même ni pour le fond qu'il emprunte à de vieux systèmes et bien souvent même au Christianisme en le dénaturant, ni pour la forme qu'il ne fait qu'imiter des anciens et qui toujours la même n'est qu'une vieille édition toujours revue, parfois augmentée et jamais corrigée. On dirait que Dieu, pour punir l'ingratitude de la raison moderne, l'a frappée d'une stérilité complète. Regardez bien ce qui se passe autour de vous, vous ne verrez rien apparaître de nouveau en fait de systèmes. L'esprit humain tourne dans un cercle d'où il ne peut sortir; *in circuitu impii ambulant*[2]. Dieu a tracé autour de lui un cordon sanitaire dans lequel il est obligé de se débattre.

Si l'on voulait se convaincre de cette vérité, il suffirait de lire un auteur qui a voulu être l'historien et qui a été comme le poète de la philosophie allemande, Barchou de Penhoën; on verrait comment

[1] De Maistre, *Soirées de St-Pétersbourg*, t. 1, p. 513.
[2] Psaume XI. 9.

tous les systèmes modernes viennent en droite ligne des systèmes grecs. C'est la même forme, ce sont les mêmes principes, les mêmes développemens, agrandis seulement par des emprunts nombreux faits au Christianisme; mais aussi ce sont les mêmes résultats, le même terme enfin, le Scepticisme ou le Néant. Je ne crois pas d'auteur plus intéressant pour démontrer la stérilité du paganisme moderne et sa descendance en ligne directe du paganisme ancien; rarement aussi un éloge, et un éloge enthousiaste s'est trouvé par le fait même une critique aussi accablante, une dérision aussi amère.

Ouvrez-le, et vous verrez à chaque page la chaîne intime qui unit tous ces systèmes. Ce seront d'abord les rapports de Cousin et d'Hégel [1]; puis les rapports d'Hégel, Schelling, et Fichte avec Kant [2]; *la doctrine de Fichte, en effet, n'est que celle de Kant développée par son côté idéaliste* [3]. Mais la *doctrine de Kant* elle-même n'est que *la continuation de celle de Leibnitz* [4], et *celle de Leibnitz*, à son tour, *est toute en germe dans le Cartésianisme* [5]. Ainsi donc, *la philosophie allemande est sortie tout entière de Descartes, Malebranche et Spinosa* [6]. Descartes, Malebranche, Spinosa, une analogie *intime existe entre ces trois philosophes* [7]. Mais Descartes, Malebranche, Spinosa, *ont*, à leur tour, *leur racine dans Platon et même dans Platon et Aristote*, qui *l'ont* eux-mêmes dans *les Indes* [8], *dans l'Orient* [9]. On pourrait donc ainsi formuler cette généalogie : « *Cousin* fut le fils d'*Hégel*, qui le fut de *Fichte*, qui le fut de *Kant*, » qui le fut de *Leibnitz*, qui le fut de *Descartes*, qui le fut de *Platon*, qui le fut de l'*Orient*. »

L'auteur, du reste, ne se contente pas de citer le fait, il veut encore en formuler la loi : « Aucune génération n'a passé sur la terre

[1] Barchou de Penhoën; *Philosophie allemande*, t. II; 215.
[2] *Idem*, passim.
[3] *Id.* I, 310.
[4] *Id.* I, 207.
[5] *Id.* I, 124; 128.
[6] *Id.* I, 102; I, 47; I, 77.
[7] *Id.* I, 97; I, 47.
[8] *Id.* I, 92.
[9] *Id.* I, 96.

» sans avoir tenté la solution du grand problème. Héritière des solu-
» tions déjà tentées par les générations précédentes, chacune d'elles
» a retourné ces solutions de mille et mille façons, tantôt pour y ajou-
» ter, tantôt pour en retrancher. Les générations suivantes ont recom-
» mencé le même travail, et les efforts de l'humanité n'ont pas cessé
» depuis l'origine des siècles de s'enchaîner de la sorte les uns aux
» autres [1]. » Telle est *la grande loi du monde intelligible, la continuité dans le tems* [2]. Puis, l'imagination poétique de l'auteur va nous donner une comparaison, et cette comparaison sera une démonstration. « Vous semez une graine.... cette graine se décompose, une
» plante perce la surface de la terre, s'assimile l'air, l'eau et la terre
» qui l'environne; mais toujours la même et en rapport avec son passé
» et son avenir. C'est ainsi qu'elle croît, grandit, se développe, s'en-
» toure de branches, se couvre de feuillages. Le chêne va perdre sa
» tête au sein des nuages, le peuplier balance dans les airs sa verte
» pyramide; sur les rivages de l'Océan, le sapin agite, à grand bruit,
» son sombre feuillage [3]. » Tel sera un système « *qui s'élève majes-
» tueusement dans les royaumes de l'intelligence;* » telle sera la philosophie de Platon, d'Aristote, de Descartes, de Kant ou de Schelling. Ici, il y a donc aussi continuité de développement, liaison intime, rapport nécessaire entre le passé et l'avenir [4].

Et maintenant voulez-vous savoir quelle est la raison de cette loi, la raison pourquoi la philosophie de Platon est devenue la philosophie de Descartes, Malebranche, Spinosa; pourquoi celle-ci est devenue « le point de départ du développement philosophique de l'Allemagne,
» une sorte de fonds commun qui se retrouve dans tous les systèmes
» depuis Leibnitz jusqu'à Hégel, » jusqu'à Cousin, c'est que « la loi
» de continuité, loi souveraine dans le monde intelligible, comme
» dans le monde matériel, *repousse toute création spontanée*, elle
» n'admet que le développement et le mouvement progressifs. »
Cherchez donc rien d'aussi sanglant que cet éloge !

[1] Barchou de Penhoën, t. 1, 42.
[2] *Id.* 43.
[3] *Id.* 44.
[4] *Id.* 45.

Ainsi cette Raison humaine qui prétend ne relever que d'elle-même ne peut rien que réchauffer de vieux systèmes mille fois assoupis et convaincus d'impuissance. Cette philosophie n'est rien qu'une réunion mal assortie des oripeaux du Platonisme et des erreurs suivantes, rajeunie, *suivant le milieu au sein duquel elle est appelée à vivre*, de quelques lambeaux du Christianisme. Cet arbre qu'on devait opposer à l'arbre de vie planté dans le Paradis terrestre et qui devait *balancer dans les airs sa verte pyramide ou perdre sa tête au sein des nuages*, n'est que l'arbre de mort à l'ombre duquel les nations étaient assises avant Jésus-Christ. Malgré la culture pénible et continue des nombreux pionniers intellectuels, il n'a produit que la stérilité ; en ce moment même, *il a atteint le terme fatal, cesse de croître, de grandir et de se développer* [1], en un mot n'est plus qu'un arbre rabougri et un tronçon desséché.

Et il ne faut pas en être surpris, car tout arbre que le père de famille n'a point planté sera stérile et devra être arraché. Tout principe qui ne vient pas de l'auteur de la vérité n'est qu'un principe d'erreur et ne produit que la mort et le néant. Mais « ce n'est jamais sous sa » forme première, mais bien sous la dernière qu'un système philoso- » phique apparaît bien nettement, ce qu'il est réellement avec toutes » ses conséquences politiques, morales ou religieuses. Il faut qu'il ait » passé par bien des mains avant de se débarrasser de tout élément » étranger. Il en est des idées philosophiques à peu près comme des » métaux; après être sortis des entrailles de la terre, ceux-ci ont » besoin de subir diverses préparations, divers points d'affinage avant » de laisser voir leurs qualités propres [2]. » D'où l'on peut conclure que si le *moment fatal* pour tous ces vieux systèmes n'est pas encore absolument atteint, il ne saurait du moins être extrêmement éloigné.

Pour moi je l'ai déjà dit, mon but est de rechercher l'élément païen, la part des systèmes de la Grèce et de l'Orient dans les systèmes modernes. Après avoir défini ce que c'est que le Paganisme philosophique, éclairé par la lumière de la foi chrétienne, je montrerai dans une série d'articles, comment il a altéré dans les systèmes hétérodoxes

[1] Barchou de Penhoën, t. II, p. 251.
[2] Barchou de Penhoën, t. I. p. 210.

et même dans les systèmes estimés orthodoxes, les notions relatives à Dieu, aux facultés de l'âme, la nature de la raison, l'origine des idées, la loi naturelle, les bases de la morale, etc.....; une seconde partie sera consacrée à montrer l'influence fâcheuse de toutes ces erreurs sur la *théologie*.

L'Abbé GONZAGUE,
Profess. au petit séminaire de ......



Religions Orientales.

TRADUCTION DU KA-MA-WA-TSA

OU

LIVRE DES ORDINATIONS DES PRÊTRES BOUDHISTES.

Nous recevons de M. l'abbé *Bigandet*, missionnaire de la maison des missions étrangères de Paris, à *Tawai* et *Mergui*, dans la presqu'île malaise, la traduction du *rituel des ordinations des prêtres Boudhistes.* Nous nous empressons de la publier, bien assurés que nos lecteurs prendront intérêt à connaître les prescriptions et les cérémonies qui président à l'aggrégation des fidèles Boudhistes dans la caste des prêtres. Cet ouvrage n'était pas inconnu en Europe. M. *Buchanan* et ensuite M. *Clough* en avaient donné des traductions *latines*, et MM. *Burnouf* et *Lassen* en avaient offert l'analyse; enfin en 1841 M. *Spiegel* en avait publié le texte pali sous le titre de *Kammavakia*, *Liber de officiis sacerdotum buddhisticorum*, *palicè primus edidit. Fr. Spiegel. Bonn.* 1841 *in* 8°. Mais la traduction suivante est la première écrite en français, et il sera utile de la comparer avec les traductions précédentes. Une traduction faite sur les lieux et par une personne qui connaît les mœurs et les usages du pays, est toujours plus claire que celle des savans qui n'ont que la ressource des dictionnaires [1]. A. B.

1. Avertissement du traducteur.

« Mon dessein, en traduisant le *livre des ordinations des prêtres de Boudh*, n'est point d'écrire avec une élégance qui sait souvent sacrifier le sens de l'original en tout ou en partie pour plaire au lecteur

[1] Les *Annales* ont déjà publié du même auteur un travail intitulé : *principaux points du système Boudhiste tirés des livres religieux qui jouissent de la plus haute vénération et à la narration desquels les Boudhistes croient sans réserve.* Voir tom. VIII, p. 85 et 260. (3e série.)

et flatter son oreille. J'ai mieux aimé m'exprimer d'une manière presque triviale pour être plus vrai et mieux rendre la pensée de l'auteur. Cette traduction faite à la hâte, mais avec exactitude sous le rapport de la fidélité, au moins autant que j'en ai été capable, ne peut être considérée que comme une partie des matériaux nécessaires pour former une compilation de notions générales sur le Boudhisme.

» A la tête du *Kamawa tsa* ou *livre des ordinations*, se trouve la *dédicace* composée par le traducteur en l'honneur du dieu *Gaudama*. La voici telle que je l'ai trouvée traduite en Birman.

2. Dédicace de l'auteur au dieu Gaudama.

O Dieu, dont la puissance est plus grande que celle du roi *Rama*[1], dont le pouvoir s'étend au-delà des 31 demeures des êtres vivants; dont les 5 parties constitutives du *corps* (matérialité, sensation, perception, volonté, intellect,) sont infiniment supérieures et plus parfaites que celles de *Rama;* dont le cœur plein de douceur a supporté les injures du *Palou Alawaka*[2] et d'autres personnes; qui as été digne d'exercer une autorité qu'il est extrêmement difficile d'obtenir; qui est plus excellent que les trois ordres d'êtres raisonnables, l'*homme*, les *Nats*, et *Brahma;* qui as l'autorité sur tous les *Rahans;* qui es le prince de la justice, qui es sans tache, qui es infiniment excellent, qui est environné de *silis* plus beaux que le magnifique bonnet[3] orné de pierres précieuses dont se servent les princes Birmans (ou *Brahma*), qui sous tes pas fais sortir deux *lys* qui semblent t'adorer, qui désires ardemment[4] procurer le bonheur et l'accrois-

[1] *Rama* était un pauvre qui ayant donné l'hospitalité, et offert quelques aumônes à un célèbre *Rahan*, ou *Rahandah*, celui-ci reconnaissant lui dit de faire telle demande qu'il voudrait, et qu'il serait exaucé. *Rama* demanda de devenir roi des 4 grandes îles, et en même tems d'avoir le pouvoir de créer un large canal d'eau dans la direction qu'il indiquerait avec son doigt, toutes les fois qu'il le jugerait convenable.

[2] *Palou* est une espèce de monstre que l'on suppose se nourrir de chair humaine.

[3] Ce bonnet se nomme *Ma-gaïk-ça-ra-pou*.

[4] Ceux qui sur la terre ont acquis assez de mérites pour obtenir le *Neïban*, sont mis en possession de ce bonheur ou *positif* ou *négatif*, lorsqu'un *Boudh*, disparaît de dessus la terre, après avoir prêché la doctrine.

sement des mérites aux heureux mortels, qui sont dignes de la délivrance [1]; qui soupirant après l'affaiblissement de cette loi terrible des passions, cherches à procurer au genre humain les mérites qui le rendront digne de la délivrance; qui es doué d'une force de pensée sans égale; qui as le pouvoir d'humilier à tes pieds tous ceux qui sont coupables; qui es rempli de gloire et de beauté; qui es le prince de la justice et favorisé d'une sagesse sans bornes... je vais suivant mes forces et mon talent donner les explications du livre *Ka-ma-wa*, qui renferme les instructions publiées et sanctionnées par ton autorité divine.

3. Le KA-MA-WA, ou *Livre des ordinations Boudhistes.*

« Avant qu'on informe le jeune *Probationnaire* [2] de ses devoirs, et qu'on procède aux interrogations; avant même qu'on le questionne sur le *Cabeit* [3] et la *Cingane* [4], on le fait arrêter dans le *Céin* [5], et se prosterner trois fois devant l'*Oupitzè* [6], en répétant chaque fois: « Veuillez bien devenir mon maître et mon guide, et m'affranchir des » passions, de la concupiscence, et de toutes les mauvaises influences » résultant de mes œuvres passées. » Ensuite, un *Ponghis* [7] distingué, chargé de lire les interrogations, et de donner les instructions, introduit au milieu de l'assemblée le probationnaire, qui porte avec lui les objets qui doivent lui servir dans sa nouvelle profession. Voici la raison pour laquelle le maître lecteur doit introduire l'élu: « *Gau-*

[1] *Boudh* apparaît et publie la loi, afin de faciliter les moyens d'atteindre à la perfection nécessaire pour arriver au *Neïban.*

[2] Je me sers du terme *probationnaire* ou *élu*, pour désigner le jeune homme qui, après avoir été plusieurs années dans le *Quiaong*, et avoir passé les examens, est jugé digne d'être promu à la dignité de *Padzing.*

[3] C'est une sorte de pot de forme presque ronde, avec une large ouverture, dont les *Ponghis* se servent pour aller quêter le matin leur *Thsoun.*

[4] C'est l'habit jaune des *Ponghis.*

[5] C'est un terrain consacré sur lequel une pagode est bâtie. Ce terrain ne s'étend qu'à quelques toises de la pagode.

[6] C'est ordinairement le plus ancien des Ponghis, je veux dire celui qui a été le plus longtems Ponghis; il est le chef de l'assemblée (comme un évèque).

[7] Maître lecteur. Il y en a deux qui ont chacun en main le *Ka-ma-wa-tsa* ou *livre des ordinations*, un seul fait la lecture. Son titre et ses fonctions répondent assez bien à celui d'Archidiacre.

» *dama*, ayant appris que plusieurs *Ponghis* avaient reçu l'ordre de » *Rahan*, sans avoir été présentés à l'assemblée par le maître lecteur, » ordonna que l'usage contraire fût constamment suivi. Sinon, toute » l'assemblée des *Ponghis* est coupable, quoique néanmoins le jeune » élu reçoive réellement sa dignité. »

» L'*Oupitzè* ayant livré l'élu au maître lecteur, celui-ci lui adresse les questions suivantes : « Elu, est-ce là ton *Cabéit* ? — Oui, Mon » Seigneur. — Est-ce là ton *Dugoout?* Est-ce là ton *Co-wot* [1] ? » Est-ce là ton *Cing-baing ?* » A chaque interrogation, il répond : Oui.

» Voici les raisons pour lesquelles on lui fait ces questions : Un jour, un *Rahan*, sans avoir de *Cabéit*, s'en alla recevoir son *Thsoun* [2]. Semblable à de certains hérétiques, il mit dans le creux de sa main le riz mêlé avec la viande et quelques potages. *Gaudama*, apprenant cela, défendit que l'on reçût au nombre des *Rahans* [3], aucune personne, sans lui avoir demandé s'il était pourvu de *Cabéit*. Une autre fois, un certain *Rahan*, n'ayant pas de *Cingane*, s'en alla au point du jour pour avoir son *Thsoun*, sans habit, et nu comme au moment de sa naissance. Ce qui ayant été rapporté au dieu *Gaudama*, il défendit de recevoir aucun élu, sans qu'il fut pourvu de la *Cingane*.

» Ces questions finies, le maître lecteur adresse de nouveau la parole à l'élu, et lui dit : « Elu, retire-toi du milieu des *Rahans*, et » va à l'extrémité de l'*Attaba* [4], et là reste debout. » Ce que l'élu fait immédiatement, en reculant à la manière des écrevisses, de peur de tourner le dos à l'assemblée. Le dieu *Gaudama* ordonna qu'il en

[1] Deux parties de l'habillement d'un Ponghis.

[2] Terme qui désigne la nourriture d'un ponghis. En birman ce qui a rapport à un prêtre, aux Idoles, au roi, aux grands est désigné par des termes particuliers et différents de ceux que je puis appeler vulgaires.

[3] *Rahan* est une dénomination des prêtres de *Boudh*, qui signifie pauvre, mendiant, parce qu'un prêtre de *Boudh* ne doit subsister que d'aumônes.

[4] *Attaba* est la table de l'ordination qui doit être longue de 12 coudées. Au fond de la table est une espèce d'autel sur lequel sont placées les images de *Gaudama*. Devant ces images sont assis les Ponghis en forme de demi-cercle. Au fond du demi-cercle est l'*Oupitzè*, et aux deux extrémités les deux maîtres lecteurs.

fût ainsi, sur le rapport qui lui fut fait, que de certains élus, par honte, n'osaient pas répondre aux questions relatives aux crimes et aux fautes sur lesquels ils doivent être interrogés.

» L'élu n'a pas plustôt pris sa place à l'extrémité de l'*Attaba*, loin de l'assemblée, que le maître lecteur dit : « *Rahans* ici assemblés, » veuillez écouter mes paroles. Cet élu demande l'ordre de *Padzing* » à l'*Oupitzè*, qui tient la place du *Rahan theissa-thé*[1]. Si cela vous » paraît bon, et si tout est suivant l'ordre, j'adresserai les instructions » à cet élu. »

» Voici quelles sont les choses qui sont requises. 1° Le complet des articles et des qualités nécessaires à un *Rahan*. 2° L'exemption de ces fautes qui entachent un Rahan et le rendent coupable. 3° Un *Cein* convenable et suivant les règles. 4° Une assemblée au complet. 5° Enfin toutes les dispositions préliminaires.

» Quant au premier point. Un *Eitti léing*, *Poong-léin*, *Naboong-léin, Pandzaout*[2], celui qui a eu communication avec les hérétiques, celui qui a tué les animaux, son père, ou un *Rahandas*[3], celui qui comme *Déwadat*[4] a blessé un *Boodsi*, celui qui a occasionné un schisme, celui qui a déshonoré une *Mèci-léing*, un eunuque, celui qui est tombé dans un des 4 *Paradzikas*[5], celui qui n'a pas 20 ans. Tous ceux-là ne peuvent devenir *Padzings*, il faut être exempt de tout cela. C'est alors que l'on dit que les qualités de l'élu sont au complet.

» L'exemption des 13 fautes qui entachent un *Rahan* et le rendent coupable, consiste à être exempt, de la maladie *Nou*[6], de

[1] Fameux disciple de *Gaudama*, qui présidait les ordinations du tems du Dieu, et de là les *Oupitzès* sont souvent appelés seigneurs *Theissa-thé*.

[2] Différentes personnes qui ne sont pas *mâles parfaits*. La pudeur ne me permet pas d'en dire davantage.

[3] C'est celui qui par ses bonnes œuvres a atteint un haut degré de perfections intellectuelles et même corporelles, qui le mettent à couvert des misères communes au genre humain.

[4] C'était le beau-frère de *Gaudama*. Il entretint de la haine contre le dieu, attenta à sa vie, et chercha à occasionner un schisme parmi ses disciples.

[5] *Paradzikas* sont des crimes qui méritent les grands châtimens dans le dernier des enfers.

[6] Sorte de lèpre qui ronge insensiblement les extrémités du corps.

la maladie *Caing*, des maladies cutanées comme la gale et la petite vérole, le rhume, la lèpre. Il faut être homme, il faut être mâle, libre, sans dettes, exempt du service des princes, avoir le consentement de ses parents, être âgé de 20 ans, et être pourvu du *Cabéit* et de la *Cingane*.

» Le *Cein*, pour être suivant les règles, doit être un lieu consacré soit sur terre, soit sur l'eau, et c'est dans un de ces deux lieux qu'il faut recevoir la dignité de *Padzing*.

» L'assemblée des *Rahans* pour être au complet doit être composée au moins de 5 *Ponghis* si c'est dans un village que l'élu doit être consacré, et au moins de 10 si c'est dans une ville.

» Les dispositions préliminaires sont celles dont nous avons parlé plus haut, savoir les prostrations devant l'*Oupitzè*, les questions relatives à la *Cingane* et au *Cabéit*, etc., la présentation de l'élu devant l'assemblée des *Rahans*, le *Shékho*[1] qu'il leur fait, sa demande pour la dignité de *Padzing*, etc. Voilà les cinq choses qui sont d'abord requises et sur lesquelles l'élu doit être interrogé.

» Le maître lecteur adresse ainsi la parole à l'élu qui se tient debout à l'extrémité de l'enceinte où se trouvent les *Rahans*: « Élu écoute: » Voici le moment de dire la vérité. Il s'agit des fautes ou défauts qui » empêchent un élu d'obtenir la dignité de *Ponghis*. Réponds clai- » rement sur ces choses patentes comme aussi sur celles qui sont » secrètes et cachées. Il ne conviendrait pas que tu restasses hon- » teusement confus et la tête baissée. Réponds à chacune de mes » questions. » Pour que l'élu entende bien ces paroles, le maître lecteur s'est détaché de l'assemblée des *Rahans* et s'est avancé au lieu où l'élu seul reste debout. Revenant ensuite à sa place, le maître lecteur parle ainsi : « Élu, y a-t-il en toi quelque maladie? Es-tu » exposé à une des différentes sortes de lèpres? au scrofule? à la » gale? à la petite vérole? au rhume? à quelque sorte de folie ou de » rage? » A chaque demande l'élu répond : « Il n'y a en moi au- » cune de ces maladies. » Puis le maître lecteur continue : « Élu, es- » tu vraiment homme? es-tu mâle? es-tu libre? n'as-tu pas de dettes? » n'es-tu pas dépendant du roi ou de quelques grands? as-tu obtenu

[1] Sorte d'adoration fort commune qui consiste à joindre les mains, à les élever vers le front en baissant le corps.

» permission de ton père et de ta mère? es-tu âgé au moins de 20 » ans? as-tu le *Cabéit* et la *Cingane?* »

» Voici les différentes raisons pour lesquelles ces demandes sont faites? Au pays de *Radzaguio*, quelques hommes attaqués des 5 maladies, allaient auprès du célèbre médecin *Dziwaka*[1] et lui dirent : « Médecin, veuillez bien nous guérir. — Je ne le puis, reprit le doc» teur, j'ai à donner des médecines au prince *Péippaça-ca*, à la » reine et aux femmes du palais, ainsi qu'au dieu *Gaudama* et à » ses *Rahans.* » Ceux-ci alors s'imaginèrent qu'ils obtiendraient leur guérison en se faisant *Rahans*, ce qui arriva en effet, et *Dziwaka* leur donna des remèdes après qu'ils furent devenus *Rahans.* Mais ils ne furent pas plustôt guéris qu'ils jetèrent la *Cingane*, *redevinrent hommes*[2] et se sauvèrent à toutes jambes. *Dziwaka* se plaignit à *Gaudama* et le pria de ne jamais permettre qu'un homme exposé aux 5 grandes maladies, devînt *Rahan*. « Cher fils, reprit le dieu, sur ta » demande aucune personne attaquée des 5 maux, ne pourra désor» mais devenir Rahan. Les *Rahans* qui souffriront que cette règle » soit enfreinte, seront coupables d'une faute, mais l'élu qui aura été » promu à la dignité de *Padzing*, n'en sera pas privé. »

» On demande à l'élu s'il est véritablement un être humain, parce qu'un jour un jeune *Naya*[3], épris des beautés de la loi de *Gaudama*, fut frappé des mérites sans nombre qu'acquiert un *Rahan*, créa une figure d'homme, et se fit *ponghis* sous cette forme. *Gaudama* l'ayant appris, et voyant qu'un être, qui ne pouvait prétendre aux grandes perfections, avait eu l'audace de se faire *ponghis*, dit à ses disciples : « Mes chers enfans, les animaux ne peuvent prétendre » à la dignité de *padzing*. Celui qui même, sans le savoir, voudrait » devenir *ponghis*, ne pourrait jamais recevoir validement cette di» gnité. »

» On veut savoir si l'élu est vraiment mâle, parce que quelques

[1] Fameux médecin qui vivait du tems de *Gaudama*.

[2] Familière expression pour dire qu'ils renoncèrent à leur profession et rentrèrent dans la vie commune.

[3] Sorte de dragon. Quelques-uns sont les gardiens placés au pied du mont *Mien-mo*.

Pa-do-ous[1] et eunuques, remplis d'une ferveur toute religieuse, se firent *Rahans* ; étant seulement exempts de l'aiguillon de la chair, sans aucun mérite de leur part. *Gaudama*, instruit de cela, dit à ses disciples : « Mes chers enfans, le *Pa-do-ou* et l'eunuque, ne pouvant » obtenir les grands mérites[2], ne sont pas propres à être *Rahans :* » eussent-ils été promus à cette dignité, leur élévation ne serait pas » valide. »

» On demande à l'élu s'il est libre, parce qu'un jour un esclave du pays de *Radzaguio*, s'étant sauvé de la maison de ses maîtres, vint dans un *quiaong*[3], et reçut la dignité de *padzing*. Les gens du maître étant venus pour le saisir, plusieurs s'y opposèrent en disant qu'il ne convenait pas d'inquiéter un *ponghis*, et menaçant de la colère du prince *Peippaça-ca* ceux qui oseraient se porter à des mesures violentes. Les gens du maître, sans en venir à la violence, se contentèrent de dire en raillant : « Pourquoi les ponghis reçoivent-ils » un esclave ? » *Gaudama*, apprenant cela, dit : « Mes chers enfans ! » désormais, aucun esclave ne pourra être promu à la dignité de » *padzing ;* si cependant, sans le savoir, il venait à être honoré de » cette dignité, l'ordination serait valide, mais l'assemblée des pon« ghis serait coupable d'une faute. »

» On veut que l'élu soit sans dette : en voici la raison. Autrefois, au pays de *Radzaguio*, un homme criblé de dettes se sauva dans un quiaong, où il se fit *ponghis ;* les créanciers, ayant découvert le lieu de sa retraite, se mirent en devoir de le saisir. « Ne faites pas de mal » à un *Rahan*, dirent quelques-uns plus sages ; craignez la colère de » notre souverain. » Les créanciers se retirèrent en disant d'un ton railleur : « Quoi ! un homme chargé de dettes est devenu *Rahan !* » *Gaudama*, apprenant cela, dit à ses disciples : « Mes chers enfans, un

[1] Sorte d'être humain qui n'a pas tout ce qui constitue la virilité, ou ne l'a qu'imparfaitement.

[2] C'est-à-dire leur état les mettant comme forcément hors des sensations, ils ne peuvent acquérir les grands mérites, qui sont le résultat de la résistance aux passions.

[3] C'est ainsi qu'on appelle la demeure d'un *Ponghis*, ou personne consacrée exclusivement au culte religieux.

» homme qui a des dettes ne peut devenir *ponghis* sans être cou-
» pable d'une offense grave. Si cependant, sans le savoir, il arrivait
» qu'il devînt *ponghis*, la promotion est valide, mais l'assemblée
» des *Rahans* n'est pas exempte de fautes. »

» L'élu ne doit pas être attaché au service d'un prince. Un jour, le roi de *Radzaguio* envoya des soldats pour châtier les habitans de quelques villages qui s'étaient révoltés. Chemin faisant, les soldats se dirent les uns aux autres : « Quoi ! Si nous massacrons et détruisons
» ces habitans, nous nous trouverons comme plongés et ensevelis
» pendant long-tems dans les mystères de l'enfer [1]. » Cela dit, ils se sauvèrent dans un *quiaong*, où ils prirent l'habit de *ponghis*. Les officiers, ne les voyant pas revenir, s'informèrent si personne n'avait vu ces guerriers; quelques-uns qui avaient été du parti dirent qu'ils étaient devenus *Rahans*. Les officiers vinrent alors se plaindre au roi *Peippa ça-ca*. Celui-ci alla trouver le dieu *Gaudama* et le pria de défendre qu'aucun soldat ne prît l'habit jaune. Là-dessus, *Gaudama*, se tournant vers ses disciples, leur dit : « Mes chers enfans ! jamais
» un homme attaché au service du prince ne pourra être *ponghis*
» sans devenir coupable d'une grande faute. Si, cependant, il arrivait
» qu'il eût reçu la dignité de *padzing*, la promotion serait valide, et
» l'assemblée des *Rahans* coupable.

» L'élu doit avoir préalablement demandé et obtenu le consentement de son père et de sa mère. Pendant que le dieu *Gaudama* était au pays des *Cappila wot*, voulant vaincre et humilier l'orgueilleux *Man* [2], créa une immense place couverte de lis sur lesquels il faisait, lorsque l'occasion était nécessaire, tomber la pluie. Lorsque cette pluie tom-

[1] C'est-à-dire : l'influence de cette mauvaise action que nous commettrons nous accompagnant dans l'autre vie, sera pour nous un tyran qui nous persécutera sans cesse, jusqu'à ce que ce péché soit expié.

[2] Géant terrible, armé d'une force extraordinaire, avec des armes si redoutables qu'en lançant une flèche en l'air, il ne pleuvait pas sur la terre pendant 10 années consécutives. Il voulut combattre contre le Dieu, mais celui-ci par sa seule puissance rendit vains ses efforts et l'obligea à s'humilier devant lui. *Man* signifie *orgueil*. Toute l'histoire de ce géant a une grande ressemblance avec la révolte des mauvais anges. Dans un autre ouvrage, je parlerai des grandes merveilles opérées par *Gaudama*.

bait, elle ne mouillait pas les feuilles des lis. Et par le même prodige, les gouttes de pluie lorsqu'elles tombaient au milieu des *Ponghis* (descendans de la race des princes *Çaguiwouis* qui sont au nombre 82,000), elles les mouillaient ou ne les mouillaient pas suivant leurs désirs ou leurs besoins. Après avoir créé cette pluie extraordinaire, le Dieu fit paraître une immense route qui paraissait toucher à l'orient et à l'occident. Cette route se trouvait près du *Mangier* nommé *Kantha*, au voisinage du pays de *Çawatti*. Ce fut là qu'il déploya sa puissance en faisant paraître des prodiges, et aussi qu'il prêcha sa loi. Le jour qui suivit celui où les merveilles avaient été opérées, dès le grand matin *Anandat* fut admis au rang des *Ponghis*, et 7 jours après *Ka-ou-la* eut le même avantage. Pendant que ce dernier vivait dans sa nouvelle profession, le prince *Ço-ou-dan-da-na* vint auprès du Dieu en le priant de ne pas permettre qu'aucune personne devînt *Ponghis* sans avoir obtenu la permission de ses parents. Là-dessus, le Dieu se tournant vers ses disciples, publia l'ordre suivant : « Mes chers » enfans, personne ne pourra être promu à la dignité de *Padzing* sans » le consentement de son père et de sa mère. Celui qui aura violé cette » règle, sera coupable. Ainsi donc maintenant, si un élu est élevé à la » dignité de *Padzing*, son élévation est valide, mais l'assemblée des » *Rahans* est chargée d'une faute. »

» Pourquoi l'élu doit-il être âgé de vingt ans? C'est parce que douze jeunes enfants étant venus dans un *quiaong*, furent promus à la dignité de *Padzings*. Vers le soir, poussés par la faim, ils demandèrent à manger avec de grands cris, des larmes et des gémissemens. Les autres *Rahans* leur dirent : « Attendez jusqu'au matin et vous » aurez le *Thsoun* à manger[1]. » A ces paroles, les jeunes enfans se mirent à pleurer et à crier de nouveau. Le dieu *Gaudama* informé de cela dit : « Mes chers enfans, personne ne pourra recevoir la dignité » de *Padzing*, à moins qu'il ne soit âgé de vingt ans, parce que » avant cet âge une personne ne peut supporter ni la faim, ni le » chaud, ni le froid. Dans le cas où une infraction à cette règle aurait » lieu, le jeune *Padzing* sera obligé à redevenir *Maong yng*[2]. »

[1] Un *Ponghis* ne peut manger que deux fois par jour, le matin et un peu avant midi, mais il ne peut user de nourriture dès que le soleil a dépassé le méridien.

[2] Premier degré par où doit passer celui qui veut devenir *Ponghis*.

Plus haut on a pu voir les raisons pour lesquelles il fallait s'assurer si l'élu était pourvu de la *Cingane* et du *Cabéit*.

» Toutes ces questions finies, le maître lecteur s'adressant à l'élu lui dit : « Élu, quel est ton nom ? — Mon nom est *N.*, répondit-il. » Quel est le nom de ton guide *Oupitzè*? — Son nom est *Theissa*, réplique-t-il. »

» Voici quelle est la raison qui a donné lieu à la règle qui prescrit la première de ces deux demandes : Un jour, un homme s'avisa de se revêtir d'une *Cingane* et vint se fixer au milieu des *Rahans*. Ceux-ci le voyant, lui demandèrent quel était le nombre des obligations d'un *Ponghis*, et quelques explications sur ces obligations. Voyant qu'il ne connaissait pas même les premiers points fondamentaux de leur profession, ils soupçonnèrent qu'il n'était pas un vrai Ponghis, et *Oupalithé* l'ayant encore questionné, il avoua que réellement il avait pris de son propre mouvement la *Cingane*. A cette nouvelle le Dieu tout excellent, ordonna que dans la suite on demandât toujours au jeune aspirant son nom et celui de son maître *Oupitzè*.

» Le maître lecteur debout au milieu des *Rahans* leur adresse ainsi la parole : « *Rahans* ici assemblés, veuillez prêter l'oreille à » mes paroles. Ce jeune élu que vous voyez, demande à son maître » *Oupitzè* la dignité de *Padzing*; j'ai interrogé suivant les règles ce » jeune élu qui a pris pour son maître l'*Oupitzè*, qui se nomme *Theissa*. » Si cela vous paraît bon, le jeune élu s'approchera. » Et en même tems il ordonne au jeune élu de venir près des *Rahans* assemblés. Ce qu'il fait aussitôt, et sur l'ordre qui lui en est donné, il s'assied, portant au front ses deux mains jointes, et jusqu'à trois fois, répète la formule suivante : « Mon maître *Oupitzè*, et vous *Rahans* assem- » blés, je demande la dignité de *Padzing*; veuillez-bien me regarder » avec un œil de bonté et de commisération, et en me dépouillant » de toute espèce de mal, de toute ma mauvaise nature, me revêtir » d'une autre nature et m'établir solidement dans la voie des mé- » rites et des bonnes œuvres. Veuillez bien me faire passer de la di- » gnité de *Çamané*[1] à celle de *Padzing*. »

» Voici ce qui a donné lieu à la règle qui ordonnait à l'élu de de-

[1] *Camané* ou *Maong-yng*, est le premier pas dans la profession du *Ponghis*.

mander lui-même jusqu'à trois fois la dignité de *Padzing*. Un certain *Rahan* immédiatement après être devenu *Padzing*, fit des actions indignes de sa nouvelle dignité. Ses collègues l'en ayant repris aussitôt, il répondit que la raison pour laquelle il en agissait de la sorte, était que lorsqu'il était *Çamané*, il avait été promu à la dignité de *Padzing*, sans aucune sollicitation de sa part. Les *Rahans* ayant informé *Gaudama* de ce qui était arrivé, « Mes chers enfans, dit le » Dieu, jamais *Çamané* ne pourra être élu *Padzing* sans qu'il de- » mande lui-même cette faveur, et les *Rahans* qui auront participé » à son élection seront coupables. Suivant cette règle, le *Çamané* » qui s'écarterait de cette route, serait validement ordonné, tandis » que l'assemblée des *Rahans* pécherait. »

» L'élu ayant fini de demander la nouvelle dignité à laquelle il aspire, le maître lecteur prend la parole et dit : « Seigneur *Oupitzè* » et vous *Rahans* assemblés, écoutez mes paroles : cet élu a demandé » au seigneur *Oupitzè* la dignité de *Padzing*, si cela vous plaît, je » l'interrogerai maintenant au milieu de l'assemblée sur les 13 points » qui peuvent invalider ou entacher son élévation. » L'assemblée ayant manifesté son approbation, il s'adresse à l'élu qui est assis au milieu de l'assemblée : « Élu, écoute avec attention : Voici le moment où il » faut dire la vérité. Je t'interrogerai sur différentes choses, toujours » tu devras dire exactement ce qui est et ce qui n'est pas, etc., etc. » (Suivent toutes les questions sur les maladies, etc., etc., que le maître lecteur avait adressées au jeune élu, lorsqu'il était éloigné de l'assemblée, et retiré à l'extrémité de la salle nommée *Attaba*. Je ne les répète pas ici parce qu'on peut les voir plus haut.)

» Ces interrogations terminées, le maître lecteur s'adressant à l'assemblée des *Rahans*, dit : « Seigneur *Oupitzè* et vous Rahans as- » semblés, veuillez prêter l'oreille à mes paroles ; cet élu qui est ici » devant vous demande au seigneur *Oupitzè* la dignité de *Padzing* ; » il est exempt aussi de tout empêchement qui pourrait invalider ou » rendre défective son élévation : enfin il est pourvu de la *Cingane* » et du *cabéit* : maintenant il demande à l'assemblée que l'on pro- » cède à ce qui, par l'entremise du seigneur *Oupitzè*, doit lui com- » muniquer la plénitude de la dignité de *Padzing*. Plaît-il à l'assem- » blée que l'élu obtienne cette haute faveur ? Les *Rahans* à qui

» cela est agréable n'ont qu'à garder le silence, ceux au contraire à » qui cela déplairait doivent parler et donner les raisons sur lesquelles » est fondée l'opposition qu'ils font. » Ayant répété jusqu'à trois fois cette même formule, l'élu est censé revêtu de la dignité. Puis le maître lecteur continue ainsi en s'adressant à l'assemblée : « Main- » tenant l'élu a reçu de son seigneur *Oupitzè* la dignité de *Padzing*, » il a plu à l'assemblée que l'élection fût terminée et complète. » La preuve du bon plaisir et de la satisfaction des membres de l'assemblée, c'est le silence qu'ils ont gardé. Les trois adresses qui leur sont faites successivement passant sans nul obstacle, ne laissent pas douter qu'ils ne sanctionnent et approuvent l'élection. »

» Le jeune élu étant devenu *Padzing*, le maître lecteur fait connaître le moment, l'heure et la constellation sous laquelle le jeune *Padzing* est devenu *Ponghis*, ainsi que la saison, le jour et la partie du jour. Après avoir informé les *Rahans* assemblés de cela, il intime le même avertissement au jeune *Padzing*. La raison pour laquelle on est si en peine touchant l'heure et le moment de la cérémonie, c'est que si dans la suite le jeune *Padzing* venait à rencontrer un *Aryia* [1], et interrogé par celui-ci sur les principaux devoirs de sa profession, il pût répondre, et en même tems faire une convenable attention aux grandes qualités et perfections qui sont en lui, s'approcher de lui et s'en éloigner, le saluer en portant au front les mains jointes, et lui offrir des fleurs et remplir enfin les devoirs dus à son rang. On veut aussi par là couper court à l'orgueil qui, faisant envisager son propre mérite, porte à se comparer à son supérieur et à lui refuser l'obéissance.

» Cela fini, le maître lecteur instruit le jeune *Padzing* des 4 choses dont il lui sera permis d'user, et des 4 autres choses dont il devra s'abstenir avec une scrupuleuse exactitude.

» Il commence d'abord par le *Thsoun*, qui est une des choses destinées à l'usage d'un *Ponghis*, pour la raison suivante. Au pays de *Radzaguio*, un certain *Poun-na* [2], remarquant un certain *Ponghis*, vit

[1] C'est celui qui est parvenu à un haut point de perfection, qui l'exempte des communes destinées de la nature.

[2] *Poun-na* ou *Brahmane* signifie la même chose.

tout le *Thsoun* et autres objets qui lui étaient offerts. Cette vue le faisant réfléchir, il se dit à lui-même : « Oh ! vraiment les *Rahans*, nobles descendans des princes *Caguiwui*, pratiquent les devoirs les plus éminens et les plus parfaits; leur conversation, toutes leurs paroles sont pleines de douceur et réjouissent l'âme; ils satisfont leur appétit avec le plus excellent *Thsoun;* ils dorment en des lieux à l'abri du vent et de la pluie. » Là-dessus, il prit le parti de se rendre auprès des *Rahans*, descendans de la noble race des *Caguiwui*. Arrivé au *Quiaong*, il demanda et obtint la dignité de *Padzing*. Pendant qu'il était *Ponghis*, si l'on venait à jeter les yeux sur l'assemblée des *Rahans* qui vivaient dans ce *Quiaong*, on remarquait toujours que sur la ligne où se trouvaient disposées les portions de *Thsoun* que chaque *Ponghis* avait reçues, la sienne manquait toujours. Alors les *Rahans* se dirent entre eux : «Eh quoi ! nous irons recevoir le *Thsoun* » pour ce *Poun-na* qui est devenu *Ponghis*? » Le *Poun-na* entendant cela, dit : « *Rahans!* je ne me suis pas fait *Ponghis* pour ne manger » que le *Thsoun* que j'irai recevoir : voyant que l'on venait offrir au » *Quiaong* le *Thsoun* tout préparé, j'ai cru qu'en restant paisible- » ment dans le *Quiaong*, je n'aurais d'autre chose à faire qu'à con- » sommer le *Thsoun*. Assurément, je ne mangerai que ce que l'on » viendra offrir, autrement je renoncerai à la profession, et redevien- » drai homme.— Quoi ! reprirent les confrères, ce *Poun-na* ne s'est-il » fait *Ponghis* que pour son ventre ? — La chose est telle que vous le » dites, je ne me suis fait *Ponghis* que pour mon ventre, répondit-il. » — Les *Rahans*, entendant cette réponse, reprirent d'un air railleur et moqueur : « Notre Dieu a-t-il publié dans son divin *Ouini*[1], qu'un » homme ne devenait *Ponghis* que pour satisfaire son appétit? » Le cas ayant été référé au Dieu *Gaudama*, il ordonna que chaque fois qu'un élu aurait été nouvellement élevé à la dignité de *Padzing*, on l'instruirait sur les objets dont un *Ponghis* doit faire usage.

» Ensuite le maître lecteur, s'adressant au jeune *Ponghis*, l'instruit d'une manière indirecte de ce qui concerne sa nourriture, sa *Cingane*, son *Quiaong* et les médecines dont il lui est permis de faire usage. Un jeune *Padzing* doit, dès le moment de son élévation jus-

[1] Grand recueil où se trouvent écrits les devoirs et obligations des *Ponghis*.

qu'à sa mort, ne rechercher d'autre nourriture que le *Thsoun* qu'il reçoit de maison en maison dans son *Cabéit*; c'est là la seule nourriture dont il doit user. Dans le cas où les offrandes sont fort abondantes, comme lorsque de générales offrandes sont faites à tous les *Ponghis*, ou bien, quand par préférence pour tel *Ponghis* [1], des dons sont offerts avec profusion, ou bien encore lorsque certain *Ponghis* reçoit les invitations de telle personne qui se charge de sa nourriture [2]; lorsqu'à la pleine lune du mois *Tassaong moong* [3], le sort étant jeté, le *Thsoun* lui est offert par un riche *Taga* [4]; aussi dans les pleines et nouvelles lunes, dans les jours de fêtes, et le jour qui suit celui d'une fête, lorsqu'il reçoit le *Thsoun* en abondance; dans toutes ces circonstances, un *Ponghis* n'est point obligé d'aller quêter son *Thsoun*; il peut tranquillement consommer celui qui est alors en sa possession. Alors le jeune *Padzing* répond : « *Mon Seigneur* [5], j'ai compris votre » instruction. »

[1] Rien de plus commun que de faire des offrandes aux *Ponghis*. On va leur donner avis qu'un tel est disposé à faire des offrandes, tel jour, et qu'il les invite à venir prêcher, c'est-à-dire faire l'énumération des mérites que lui méritent ses offrandes. Bien entendu, ils ne manquent pas à l'appel, suivis d'une foule d'enfans qui portent avec eux des paniers et des corbeilles pour rapporter au *Quiaong* les offrandes que les *Ponghis* vont recevoir. Ces offrandes montent souvent à d'énormes sommes d'argent. J'ai vu à *Mergui* une personne qui n'était pas très-riche, dépenser 1000 roupies (2,500 fr.) en une seule occasion. Ici à *Tavay* je demandais un jour à un homme qui gagnait beaucoup d'argent pourquoi il était toujours pauvre. Il me dit qu'il donnait tout à ses *Ponghis*.

[2] Il n'est pas rare que quelques personnes se chargent de nourrir et entretenir un ou plusieurs *Ponghis* pendant plusieurs mois, quelquefois pour toujours. Si en même tems il a charge des réparations du *Quiaong*, il prend le titre de *Quiaong-Taga* (celui qui soutient un *Quiaong*).

[3] Mois de novembre. Il faut savoir que c'est la coutume à la pleine lune de novembre d'écrire sur des billets les noms de tous les *Ponghis*. Ces billets étant roulés, on les jette dans un panier et chacun va en tirer un. S'il obtient le billet sur lequel le nom d'un *Ponghis* distingué par son rang, ou ses austérités, est écrit, alors il en conclut que sa fortune est bonne, et alors les offrandes ne sont pas épargnées.

[4] C'est celui qui se charge de l'entretien d'un *Ponghis*.

[5] C'est la traduction du mot birman *Ashüng-Phra*, maître, seigneur.

» Le maître lecteur continuant ses instructions: «Un jeune *Padzing* doit avoir une *Cingane* couverte de poussière (ou semblable à un habit couvert de poussière) et être résolu à s'en revêtir jusqu'à la fin de sa vie. Il doit aussi s'attacher à son *Quiaong* comme à son point central, et n'avoir pas d'autre demeure jusqu'à la fin de sa vie. Soit que ce soit un *Quiaong* bien fermé avec d'excellentes murailles, ou un *Quiaong* tout ouvert semblable à un *Piassa* [1], ou un *Piassa* quarré, ou un *Quiaong* avec différens toits superposés, ou seulement un simple trou ou caverne. Un *Ponghis* doit fixer sa demeure dans un de ces *Quiaongs*.» Le jeune *Padzing* donne son assentiment en disant: « C'est bon, ou c'est bien. » Après cette réponse, le maître lecteur en vient aux drogues dont l'usage est permis. Un *Padzing* peut user de médecines composées qui, à cause de leur mauvaise qualité ont été jetées là, comme la médecine faite avec le fruit *Capanka*, mêlé avec de la chaux, des os de bœufs crevés, et aussi des remèdes simples, comme la noix de muscade, le clou de girofle, etc. Tels sont les remèdes et les drogues dont il est permis à un *Padzing* d'user jusqu'à la fin de sa vie. Dans le cas où il serait abondamment pourvu, il peut ajouter le beurre mêlé avec du miel, le beurre simple, l'huile de gingli, le miel, une espèce de mélasse faite avec du jus de palmier et de canne à sucre. « Bien, *Mon Seigneur*, répond le jeune Padzing.»

» Quand le jeune *Padzing* a été instruit sur les 4 choses dont l'usage lui est permis, on passe ensuite aux 4 choses dont l'usage lui est strictement défendu. Et voici la raison pour laquelle on veut que le jeune *Ponghis* comprenne bien les 4 points sur lesquels il doit garder une scrupuleuse attention pour qu'aucune infraction n'ait lieu. Un jour un certain individu plein d'une religieuse ferveur, quitta sa femme et ses enfans, et vint au *Quiaong*, où il fut promu à la dignité de *Padzing*, sur la demande qu'il en fit. Un jour tous les *Ponghis* du *Quiaong* ayant leur chef à la tête sortirent, et laissèrent par derrière le nouveau *Padzing*. Celui-ci sortit seul et sans aucune compagnie. Pendant qu'il était en route pour rentrer au *Quiaong*, il rencontra sur son chemin la femme avec laquelle il avait vécu aupa-

[1] Espèce de tourelle carrée, qui se termine en pointe, et qui ne se voit que sur les palais du roi et les édifices religieux, ainsi que sur les Quiaongs.

ravant. « As-tu reçu la dignité de *Padzing*, lui demanda-t-elle. » Sur sa réponse affirmative, elle ajouta : « Il est bien difficile à un *Ponghis* » de n'avoir aucun commerce avec une femme. » Le nouveau *Padzing* succombant à la tentation, ne revint que fort tard au *Quiaong*: Les *Rahans* lui ayant demandé la cause de ce long retard, il avoua ingénuement et sans détour tout ce qui s'était passé. Ceux-ci aussitôt en informèrent le Dieu *Gaudama* qui ordonna, que nulle personne ne pourrait devenir *Padzing*, sans qu'après son élévation on ne l'instruisît sur les quatre choses dont il doit s'abstenir. Ces quatre choses sont : l'usage du mariage, le vol, le meurtre d'un être animé, et enfin la prédication de dogmes étrangers à ceux qu'un homme doit communément savoir.

» Voici comment le maître lecteur donne ses instructions au nouveau *Padzing* sur ces quatre différents points successivement. « Un *Rahan* ne doit pas suivre les coutumes des séculiers, ni imiter leurs actions. Sur ce qui concerne l'œuvre de chair : Tout *Rahan* qui se rend coupable sur ce point cesse par le fait même d'être *Rahan*, et d'appartenir à l'illustre race des *Caguiwui* [1]. De même qu'après avoir séparé la tête du tronc, il est impossible de les réunir ensemble et de rappeler l'homme à la vie, ainsi un *Ponghis* coupable d'impureté, perd entièrement son caractère et sa profession. Jeune *Rahan*, ne te rends coupable jusqu'à ta mort d'aucune transgression. » — « Non, non, répond le jeune *Padzing*. »

» Quiconque est devenu *Padzing* ne peut suivre sa convoitise et prendre des objets dont le possesseur n'a point cédé ses droits. Ainsi par exemple, il n'est pas même permis de voler un petit bout de bambou sur lequel la convoitise peut s'arrêter. Tout *Rahan* qui aura dérobé sans la permission du possesseur soit un *mat* [2], soit un objet qui vaut un *mat*, soit quelque chose dont la valeur excède un

[1] J'ai traduit *Caguiwui*, parce que *Cagui*, est un mot Pali, qui signifie : excellent, noble, illustre, et lorsqu'à ce mot, on ajoute *Wui*, cela signifie *une race de princes*. La traduction littérale, est : il cesse d'appartenir à la race illustre. Parce que, dès qu'un *Ponghis* est revêtu de l'habit jaune, il est censé revêtu d'une nouvelle nature, et recevoir une nouvelle naissance qui l'élève bien au-dessus même des princes.

[2] Un quart de roupie, ou environ 12 sols.

mat, cesse par le fait d'être un *Rahan* et d'appartenir à la race *Caguiwui*. Comme une feuille, détachée de la branche, sèche et ne peut redevenir verte; ainsi le *Rahan* coupable de vol a perdu sans retour la qualité de *Ponghis*. Jeune *Padzing*, prends garde de ne commettre aucun vol pendant toute ta vie ? » — « C'est bon, c'est bien. »

» Un *Ponghis* devenu *Padzing* ne peut dans son cœur désirer la mort d'aucun animal, par exemple il ne doit pas même tuer ni maltraiter une fourmi, ni détruire son habitation. A plus forte raison ne peut-il attenter à la vie de son semblable. Tout *Padzing* qui commettrait un meurtre volontaire, cesse par le fait d'être *Padzing* et perd sa dignité. De même qu'après avoir divisé en deux une pierre, on ne peut plus joindre les deux morceaux ensemble, ainsi tout Rahan coupable d'un homicide volontaire, ne peut plus prétendre à la dignité dont il a été déchu. « Jeune *Padzing*, souviens-toi que jusqu'à la mort une telle action est strictement défendue ! » — « C'est bon, c'est bien. »

» Un *Ponghis* une fois qu'il est promu à la dignité de *Padzing*, ne doit point instruire ceux qui sont *purement hommés*, sur les perfections et les pures délices dont jouissent soit les *Rahans* parfaits, les *Nats* et ceux qui sont parvenus à l'état d'*Ariyah* [1], ni se vanter de posséder ces perfections, lorsque réellement il n'en est pas doué, ni même dans le cas où il les posséderait en effet. Ainsi par exemple, il ne peut parler des jouissances mentales et autres perfections dont il peut avoir été favorisé dans des lieux retirés. S'il venait à transgresser ce point, il serait déchu de sa profession, et cesserait d'être du nombre des descendans *Caguiwui*. Car de même que si l'on coupait le sommet d'un palmier, jamais il ne pourrait donner un nouveau bourgeon, ainsi, un *Ponghis* qui se vanterait faussement de posséder quelques-unes des grandes perfections de l'âme, non-seulement perd son rang, mais ne peut plus aspirer à redevenir *Padzing*. « Quant à toi, jeune *Padzing*, évite pendant tout le tems de » ta vie une telle faute. — C'est bien, c'est bon, répond toujours le » nouveau *Padzing*. »

» Telles sont les 4 grandes fautes qu'un *Padzing* doit éviter,

[1] *Ariyah* est l'état de celui qui est devenu si parfait, qu'il est au-dessus de tout ce qui affecte la nature humaine pendant que l'homme est sur la terre.

sous peine de perdre, sans espérance dej amais a recouvrer, la dignité qui vient de lui être conférée. Voici les causes qui donnèrent lieu à la publication de ces défenses, par le dieu *Gaudama* lui-même.

» Dans le pays de Wethalie, *Çoudéim*, fils du chef du village de *Kalanda*, pressé par un vif désir de la perfection, abandonna ses enfans et sa femme pour entrer dans la profession de *Ponghis* et être initié *Padzing*. Peu de tems après son entrée au *Quiaong*, il eut une faiblesse avec sa femme. Là-dessus le Dieu *Gaudama* décida que tout *Padzing* qui se rendrait coupable du même crime, commettrait un *Paradzika* [1] (crime énorme).

» Au pays de *Radzaguio*, un *Rahan* nommé *Mania*, s'avisa d'enlever des bois qui appartenaient au roi *Péippacara*, sans en demander la permission, et s'en servit pour bâtir son *Quiaong*. Dès que *Gaudama* en fut instruit, il décréta un arrêt contre tout *Padzing* qui enlèverait soit en espèces, soit en valeur 5 *bé* d'or ou quelque chose qui approcherait, pour lequel fait il serait frappé de *Paradzika*.

» Cinq cents *Rahans*, assemblés en un même lieu dans le pays de *Wethalie*, se trouvant mécontens, en vinrent aux coups les uns avec les autres. Quelques-uns dirent à un certain d'entre eux, nommé *Migandaka*, rahan distingué par son austérité : « Confrère, tue-nous, » et emporte avec toi dans la solitude nos habits et tout ce qui sert à » notre usage ». *Migandaka*, ayant accepté leur proposition, les tua et s'en alla à la solitude emportant avec lui les effets des *ponghis*, à qui il venait de donner la mort. Cette action donna lieu à *Gaudama* de déclarer coupable de *paradzika* tout *padzing*, qui aurait commis un meurtre.

» Dans le même pays de *Wethalie*, quelques *ponghis*, occupés à pratiquer certains devoirs de leur état près de la rivière *Wueggamonda*, s'en allant quêter le *thsoun*, ne trouvèrent rien, parce que, la sécheresse se faisant sentir dans le pays, tout espèce de nourriture

[1] Crime qui précipite dans le plus bas des 8 grands enfers.

[2] *Wethalie*, *Radzaguio* sont des noms de différens pays dans l'Inde, qui ont été le théâtre des grands évènemens qui ont eu lieu du tems de *Gaudama*, le dernier *Boudh* qui a paru. Ces contrées portent différens noms maintenant.

était devenue extrêmement rare. Que faire? ils avisèrent au moyen suivant: « Donnons-nous, se dirent-ils les uns aux autres, de mu- » tuelles louanges, alors nous aurons des *thsoun* en abondance ». Cela dit, ils commencèrent à publier partout qu'ils étaient arrivés à tel et tel état de perfection. Les habitans de la contrée, pénétrés d'un religieux respect: « Quoi! dirent-ils, les *Rahans* ont obtenu tous » quelques-unes des grandes perfections de l'âme! » et, immédiatement, ils leur envoyèrent d'abondantes aumônes. *Gaudama*, informé de ce qui s'était passé, déclara coupable de *paradzika* tout *Rahan* qui, après avoir été promu *padzing*, se rendrait coupable d'une telle offense. »

4. Béatitudes tirées des livres boudhistes.

» Voici les différentes béatitudes, telles que le grand *Kassaba* me les a énumérées, à moi *Malhe Ananda*, après les avoir entendues de la bouche même du Dieu très-excellent.

» Un jour le Dieu très-excellent étant au *Quiaong Tsĕtawoung*, où il réjouissait le cœur et enchantait l'âme du riche *Anata-pheïn*, un fils de *Nat* s'approcha sans être apperçu. C'était vers le milieu de la nuit et les rayons qui s'échappaient de la personne du Dieu, laissaient apercevoir la merveilleuse et élégante forme du *Quiaong Tsĕtawoung*. « Oh! sans doute, Dieu est en ce lieu, se dit-il. » Là dessus, il s'élança, jusqu'au lieu où reposait le Dieu, et se prosterna avec la plus profonde vénération. Comme il était exempt des 6 fautes, il s'arrêta et se plaça dans un lieu distingué, d'où il s'adressa au Dieu en récitant une stance de vers: « Dieu, prince de la justice, infiniment glo- » rieux, saint et pur, qui soupire ardemment après le repos du *Neïban*; » quoique les hommes et les Nats unis ensemble aient médité pendant plus » de 12 ans sur les béatitudes ou excellences de ta loi, ils n'ont pu parvenir à » les connaitre: vous, ô Dieu, seigneur très-excellent, veuillez bien nous » faire connaitre, nous annoncer ces béatitudes ou perfections de la loi. »

» O fils de *Nat*: ne point s'attacher aux insensés, ni écouter leurs conseils; s'attacher aux sages, et prendre leurs avis; offrir des hommages et des respects à ceux qui sont dignes de les recevoir; ces trois principes sont aussi une excellente perfection. Toi, fils de Nat, remarque bien cela.

» O fils de *Nat*: demeurer dans un lieu apparent, propre et convenable, l'état, la condition de celui qui a fait de bonnes œuvres dans un état et une condition qui a précédé; veiller sur soi et se maintenir fidèlement dans la pratique du bien. Ces trois principes se nomment excellente perfection. Toi, fils de Nat, ne l'oublie pas.

» O fils de *Nat*: Ecouter et remarquer beaucoup; apprendre et connaitre

les sciences et les arts qui ne sont pas mauvais (qui ne sont pas défendus); s'instruire au fond de la divine loi de *Oui-ni*, ne prononcer que des paroles qui sont bonnes et très convenables; ces quatre points sont aussi une perfection de la loi. Toi, fils de Nat, retiens-le bien.

» O fils de *Nat*: entretenir et nourrir son père et sa mère, maintenir et aider sa femme et ses enfans, faire des œuvres qui ne causent aucune injure à personne. Ces trois principes appartiennent aussi à la perfection. Toi, fils de Nat, remarque-le bien.

» O fils de *Nat*: faire l'aumône (aux Ponghis), pratiquer la loi, donner justement aide et assistance à sa parenté, faire des œuvres exemptes de blâme. Ces quatre points se nomment excellente perfection. Toi, fils de Nat, ne les oublie jamais.

» O fils de *Nat*: se tenir toujours à une très grande distance du mal, éviter par-dessus tout, (l'orthographe étant imparfaite, on peut aussi traduire, pratiquer ce qu'il y a de plus excellent), éviter de boire aucune liqueur, s'appliquer sans relâche à la loi des mérites. Ces quatre points se nomment très-excellente perfection. Toi, fils de Nat, remarque-le bien.

» O fils de *Nat*: honorer et respecter ceux à qui le respect et l'honneur sont dûs; s'humilier soi-même; se contenter aisément de peu; reconnaître les bienfaits: écouter la prédication de la loi dans le tems convenable. Ces cinq points se nomment excellente perfection. Toi, fils de Nat, remarque bien ceci.

» O fils de *Nat*: Être patient, avoir l'habitude de ne prononcer que de bonnes paroles; aller visiter les Rahans (*Ponghis*); discuter de tems en tems les points de la loi, et interroger ceux qui en sont bien instruits. Ces quatre choses se nomment perfection. Toi, fils de Nat, remarque-le bien.

» O fils de *Nat*: se mortifier et pratiquer les austérités; pratiquer les œuvres les plus parfaites; contempler et désirer la justice et la perfection d'un *Aryiah*; rendre comme présent le repos du *Neïban* et en jouir en cette vie. Ces quatre points se nomment perfection. Toi, fils de Nat, remarque-le bien.

» O fils de *Nat*: avoir l'âme d'un *Rahandat* qui a remonté tous les accidents de la vie humaine; être exempt de peines, d'inquiétudes, de la puissance excessive des passions, des maux et des misères. Ces quatre points se nomment aussi perfection. Toi, fils de Nat, remarque bien tout cela.

» O fils de *Nat*: Ceux dont le cœur fixe s'attache à la pratique de ces 38 points de perfection, sont semblables aux *Aryiahs* qui sont exempts des vicissitudes humaines; ils n'ont rien à craindre de la part de leurs ennemis; et comme les *Aryiahs* ils sont arrivés à une paix parfaite; ces 18 points de perfection sont nommés béatitudes des Nats: Toi, fils de Nat, garde bien tout cela dans ton cœur.»

L'abbé Bigandet.
Missionnaire des missions étrangères, à Tavai et Merguy, presqu'île Malaise.

Polémique Philosophique.

NOUVEAUX ÉCLAIRCISSEMENS
SUR
L'INFLUENCE DES LIVRES DE PHILOSOPHIE NATURELLE
PAR RAPPORT A L'ENSEIGNEMENT.

Nous recevons de M. l'abbé Espitalier une nouvelle lettre[1] qui renferme encore quelques difficultés par rapport au rôle que les *livres de philosophie naturelle* ont joué dans l'enseignement catholique, malgré la défense des papes et des conciles. Nous la publions avec d'autant plus de plaisir que l'on va voir que la plupart des assertions qui avaient d'abord effrayé notre honorable correspondant, sont maintenant concédées et acceptées par lui. Il est agréable de discuter avec une personne qui met avant tout, la vérité et la sincérité. Nous espérons que son exemple sera bientôt imité par les autres personnes qui ont eu à discuter avec nous sur de semblables questions. Voici sa lettre :

Grand-Séminaire de Marseille, ce 24 mai 1848.

Monsieur le directeur,

Je vous remercie de l'attention que vous avez donnée à mes paroles et de l'honneur que vous m'avez fait d'y répondre. C'est par la discussion franche et loyale que la vérité se fait jour ; un examen contradictoire, mais amical, est un choc qui fait sortir la lumière ; et j'espère que nous ne sommes pas loin de nous entendre sur le sujet qui nous occupe. Je puis vous assurer d'ailleurs que je suis résolu d'apporter toujours, dans cette discussion, la même loyauté que vous avez daigné reconnaître dans ma précédente lettre. Votre amour pour la vérité, votre zèle pour la foi, me font attendre les mêmes sentimens de votre part. Entre nous, monsieur, il ne s'agit pas de savoir qui l'emportera, il ne peut y avoir ni vaincu ni vainqueur, il ne peut et il ne doit y avoir que le triomphe de la vérité et de notre sainte foi. C'est dans ces sentimens que je reprends la discussion et que je dépose de nouveau tout esprit de contention et d'amour propre pour ne m'occuper que de la vérité.

[1] Voir la première au n° 99 ci-dessus, p. 172.

Je me sens obligé d'abord, monsieur le directeur, de répondre au reproche que vous me faites de ne m'*être pas placé au vrai point de la question*. Si vous pensez que je me porte en défenseur des idées d'*intuition* et *illumination interne*, d'*émanation divine de la raison humaine* etc., enfin si vous me croyez le continuateur de la polémique soutenue si long-tems par M. *Maret* et dom *Gardereau*, j'avoue que je ne suis pas à la question. Mais il me semble que la question soulevée par ma lettre est bien éloignée de là. Je respecte les convictions de ces messieurs, je loue leur zèle pour la foi, j'admire leurs travaux pour la défense de la religion, ce qui ne m'empêche pas de croire que quelques-unes des expressions dont ils se servent *sont fausses* ou du moins *dangereuses* pour notre siècle. Il est vrai que quelques docteurs catholiques s'en sont servis, mais, comme vous, je pense que ces docteurs, dont je vénère la science et la sainteté, rendus peut-être, plus vigilans sur ce point par les combats que la foi est obligée de soutenir aujourd'hui contre l'erreur, *rejetteraient certaines expressions et certains principes, s'ils vivaient dans nos tems*. Vous voyez donc, monsieur, que nous ne sommes pas aussi loin de nous entendre que vous semblez le croire. Entre nous la question n'est donc pas sur ces principes; et il me semble qu'il n'y a rien dans ma lettre précédente qui ait pu vous induire en erreur là-dessus. La question entre nous est purement et simplement une question *historique*.

Ce que dit ici M. Espitalier est parfaitement juste. Aussi avons-nous toujours mis une grande différence entre sa polémique et celle de M. l'abbé Maret et de dom Gardereau. Ceux-ci soutenaient directement ces principes que nous croyons, comme M. l'abbé Espitalier, *faux* et *dangereux*. Mais il nous avait semblé que toute la lettre de M. l'abbé Espitalier avait pour but de justifier ce même enseignement. Nous avons cru qu'en citant les brefs des papes pour l'Université, en amoindrissant ces erreurs, en leur donnant une origine purement manichéenne, et non platonicienne ou aristotélicienne, il n'allait à rien moins qu'à remettre en honneur ou à défendre ces livres de *philosophie naturelle* que les papes condamnaient, et qui selon nous, contenaient tout le *panthéisme* et le *rationalisme*. La question selon nous est toute dans ces paroles : « Au 13e siècle a-t-on commencé à » admettre dans l'enseignement les livres de philosophie naturelle? » Ces livres renfermaient-ils en germe le rationalisme et le pan- » théisme? » Voilà la question directe, que nous aurions voulu que M. l'abbé Espitaliers abordât *directement* aussi.

Il m'avait paru, en effet, dans l'article des *Annales* qui a été l'occasion de cette discussion, que vous faisiez peser sur le 13e siècle un reproche que je ne

croyais pas mérité de *rationalisme* ou au moins de *tendance au rationalisme*. Vous aviez dit que « les scholastiques du siècle de saint Bonaventure ensei- » gnaient une doctrine *pleine de dangers* et *grosse de rationalisme*, » et pour prouver cette thèse vous aviez apporté un certain nombre d'erreurs *rationalistes*, *illuminatives* et *panthéistes*, qui s'étaient reproduites quelquefois durant le cours du 13e siècle et dans les siècles suivans. Fermement persuadé que le 13e siècle était un des siècles *les plus catholiques*, même dans l'*enseignement*, je mis de côté les suivans, perceque mon objet était de ne considérer que le 13e, et après avoir examiné les faits que vous apportiez, je ne crus pas votre thèse suffisamment prouvée. Je voyais dans la Bulle de Grégoire IX : » Nous avons » été rempli d'amertume parce que *quelques-uns* d'entre vous etc. ; » dans la lettre de condamnation de l'évêque Tempier en 1277 : « Des rapports fréquens » nous ont averti que *quelques étudiants de la faculté des arts* ont la préten- » tion etc. ; » dans le serment imposé par l'Université qu'on n'ordonnait pas à tout le monde de ne pas toucher aux questions théologiques et de passer sous silence les *questions difficiles*, et en apparence *contraires à la foi*, qu'on pourrait rencontrer dans les livres d'enseignement, mais seulement aux *professeurs de la faculté ès-arts*; et je me demandai si *de ces faits considérés en eux mêmes* il était possible de conclure que, la doctrine de la scholastique était *pleine de dangers* et *grosse de rationalisme*, surtout en voyant les éloges que les papes donnaient à l'Université et les soins de cette Université elle même pour empêcher les abus et condamner les erreurs dès leur apparition.

A mes yeux de telles erreurs considérées en elles-mêmes comme faits étaient des exceptions qui ne pouvaient conduire à des conclusions semblables à celles que vous avez tirées sans restriction aucune : « Le caractère fondamental de » *la philosophie* scholastique n'était pas tant la recherche de la vérité que l'art » de *subtiliser* et de *disputer* à l'infini [1] ; » la lettre de Grégoire IX « va nous » dire ce qu'était l'enseignement de la scholastique à l'époque même de saint » Thomas (*Ann.* t. XVI. 361). Tels étaient les enseignements de ce 13e siècle etc. ;» » Les scholastiques du siècle de saint Bonaventure enseignaient une doctrine » *pleine de dangers* et *grosse de rationalisme* (365) ; « Tel était donc l'état » de l'enseignement philosophique et théologique aux 13e et 14e siècles. » Il me semblait que des conclusions semblables posées sans aucune *restriction* retombaient, non seulement sur les philosophes et les docteurs qui se laissèrent aller dans l'erreur, mais encore sur l'*enseignement universel de la scholastique* ;

[1] Quoique cette phrase ne soit pas de vous, cependant il me semble que je puis vous l'attribuer. Quand on cite un auteur et qu'on observe que tout ce qu'il dit est *très juste*, il me semble qu'on en porte la responsabilité.

et c'était à ces conclusions que je m'étais attaché, pour montrer qu'elles ne ressortaient nullement des faits que vous apportiez. Voilà purement et simplement la question que je soulevai par ma lettre, et il me semble que vous l'aviez compris lorsque vous disiez que j'avais cru devoir remarquer que quelques-unes de vos expressions avaient une portée trop générale (p. 172). D'ailleurs je m'étais expliqué clairement à la page 178 en disant que mon but était de relever quelques *inexactitudes* et quelques *conclusions* dans votre article.

Mais, Monsieur le Directeur, je suis heureux de le reconnaître et de le dire, et je vous en remercie sincèrement, vous vous êtes suffisamment expliqué sur ce point pour enlever ce que vos paroles précédentes pouvaient avoir de trop général et de trop absolu. Vous dites (p. 175) : « Nous n'avons point attaqué » la science, la foi, la croyance catholique du 13e siècle et surtout de ses plus » fameux docteurs[1] ... Nous avons parlé seulement de *quelques erreurs* pro» fessées dans les écoles et qui se sont continuées jusqu'à nous, (p. 183). » » On nous fait dire ce que nous n'avons pas dit, on exagère nos paroles pour » y trouver à redire. Le pape expose différentes erreurs inseignées par *quel*» *ques docteurs* : à la suite de sa lettre nous disons : Tels étaient les enseigne» ments de ce 13e siècle. Il est clair qu'il s'agit seulement des enseignemens, » signalés par le pape et dans le degré où il les signale. « A la page 194 : » Notre » opinion est celle de l'auteur que cite ici M. l'abbé Espitalier : l'évêque de » Paris s'apperçut en 1240, qu'avec des intentions droites, parmi les professeurs » qui tenaient les chaires de théologie » dans l'université. la *subtilité* des re» cherches avait été pour plusieurs une occasion de chute etc. » Enfin à la page 203 : « Personne ne nie que le 13e siècle ne fût un siècle de foi vive, de » dévouement à la religion. de conviction profonde, de croyance forte et sin» cère. » Encore une fois, M. le Directeur, je vous remercie de ces explications; elles enlèvent à la discussion un point important : c'est que si durant le cours du 13e siècle diverses erreurs ont apparu ; ces erreurs, en tant qu'erreurs, n'appartiennent pas à la *scholastique prise dans son ensemble*, qui fut une époque de foi vive, de croyance profonde et sincère, de dévouement à la religion :

[1] Je reviendrai bientôt à la pensée exprimée par le membre de phrase que j'omets ici.

[2] Il est bon néanmoins de remarquer que l'évêque Tempier ne dit pas des *professeurs de théologie*, mais quelques *étudiants de la faculté ès-arts*. Voir sa *lettre* de condamnation dans les *Annales* t. XVI p. 366. — Ce n'est pas nous qui avons parlé des *professeurs*, c'est l'auteur de l'*histoire de l'Église Gallicane* qui cite l'*histoire de l'université*, disant expressément que ces professeurs étaient des *dominicains* et des *franciscains*; et nous croyons qu'il a raison.

elles appartiennent à *quelques professeurs* et à *quelques étudians*, qui s'égarèrent par *l'abus des anciens et de leur méthode.*

Nous sommes nous-mêmes satisfaits de l'interprétation que M. l'abbé Espitalier donné à nos paroles. Seulement nous devons faire remarquer que ces expressions dont il est ici satisfait, sont le plus souvent la répétition des paroles mêmes que nous avions consignées dans notre article. Et cependant nous lui ferons remarquer qu'il y a une expression bien amphibologique, et offrant, comme dirait un scholastique, un sophisme assez caractérisé. Il dit en effet : « Si durant le cours du 13e siècle diverses erreurs ont apparu ; ces » erreurs en tant qu'erreurs, n'appartiennent pas à la *scholastique* » prise dans son ensemble, qui fut *une époque* de foi vive, etc. » Ces termes-là s'excluent et forment confusion ; une méthode ne peut pas former une *époque* ; le mot *époque* s'applique à un tems, à un siècle et non à une *méthode* en tant que *méthode*, il fallait dire n'appartiennent pas aux tems de la *scholastique*, pris (ces tems) dans leur ensemble. Nous faisons cette distinction, parce que c'est à la *méthode scholastique*, qui est essentiellement une *méthode sortie des livres de philosophie naturelle*, qu'il faut rapporter la plupart des reproches que nous avons faits à l'enseignement. La *foi vive*, la *croyance profonde et sincère*, doivent être uniquement rapportés à l'*enseignement de la religion*, enseignement donné par la *méthode traditionnelle* qui, grâce à Dieu, n'a jamais cessé de *fonctionner*, comme on le dirait. Il ne faut pas embrouiller de nouveau les choses même que nous voulons distinguer.

Maintenant il nous reste à examiner un point beaucoup plus important c'est le principe de toutes les erreurs, dont vous faites solidaire *toute la scholastique* et c'est en ce sens que vous prétendez maintenir toute l'étendue des conclusions contre lesquelles je me suis élevé. Selon vos paroles, M. le Directeur, le principe de ces erreurs est que la scholastique laissa introduire dans son enseignement les *livres de philosophie naturelle* d'Aristote. Vous dites à la page 201 : « Nous répondons par le fait non constestable que de 1228 à 1277 » tous les livres d'Aristote forment la base unique de l'enseignement philoso- » phique et qu'ils s'étaient introduits dans la théologie ; et plus bas : « Aristote » a-t-il ou n'a-t-il pas regné dans les écoles de théologie ? « à la page 203 : » Pour- » quoi cette défense à outrance de la méthode scholastique fondée sur les livres » de *philosophie naturelle ?* « à la page 197 : » On s'efforçait de prouver » qu'Aristote était chrétien ou que le Christianisme était Aristotélicien. » Vous

n'exceptez pas même saint Thomas d'avoir *adapté* Aristote à la théologie (p. 197).

Ainsi vous ne considérez pas les erreurs mentionnées ci-dessus comme des *faits isolés*, mais plutôt *comme le résultat de la méthode scholastique*, qui, depuis cette époque, aurait pris pour *principe*, pour *fondement*, —pour base, les livres de *philolophie naturelle*, méthode que les scholastiques auraient tous généralement suivie. Je comprends, maintenant, comment en partant de ce principe, vous avez pu conclure que la doctrine de la *scholastique*, du siècle de saint Bonaventure, était *pleine de dangers*. Mais alors s'élève une difficulté considérable.

C'est bien là à peu de chose près notre pensée. Qu'on le remarque, nous faisons à cette *Méthode philosophique* les mêmes reproches que M. l'abbé Espitalier fait sans aucun doute à la *Méthode cartésienne:* elle s'est glissée de fait plus ou moins dans la philosophie et la théologie, et elle y était remplie de *dangers* et grosse du *rationalisme actuel*. C'est là un fait à peu près reconnu aujourd'hui, seulement nous croyons et nous prouvons que cette *Méthode cartésienne* était contenue dans les livres de philosophie naturelle, proscrits sévèrement par les papes. Voyons la nouvelle difficulté qu'annonce M. l'abbé Espitalier.

Si réellement l'*enseignement* de la scholastique est *basé*, *fondé sur Aristote* et ses commentateurs, il me semble qu'on ne peut et qu'on ne doit plus dire que cet *enseignement* est *gros de rationalisme*, mais que purement et simplement il est *rationaliste*, puisque cette *méthode* se fonde sur des principes purement naturels; il faut donc dire que la plupart de ces personnages vénérés que l'Eglise décore du titre de ses docteurs ont eu une *méthode d'enseignement rationaliste*, et que par conséquent ils sont eux-mêmes des *rationalistes;* car enfin leur *enseignement* prend et donne pour principe, pour base, fondement, Aristote et sa philosophie. Il n'y a pas deux pierres *fondamentales* pour élever l'édifice de la doctrine chrétienne, Jésus-Christ seul avec son enseignement est la pierre angulaire, et quiconque ne bâtit pas sur cette pierre, détruit au lieu d'édifier. Telle est la conséquence inévitable de cette proposition que la *scholastique* est *fondée sur les livres de philosophie naturelle*. Vous ne pouvez pas l'admettre, j'en suis sûr, vous ne l'avez pas admise, puisque vous dites que le 13e siècle fut un siècle de foi vive, de dévouement à la religion, de conviction profonde, de croyance forte et sincère. Mais aussi comment y échappez-vous ? Comment pouvez-vous faire accorder cette proposition : « La méthode scho- » lastique était fondée sur les livres de philosophie naturelle », c'est-à-dire,

était rationaliste, avec ce que vous venez d'avouer que le 13e siècle fut un siècle de foi vive, de croyance forte et sincère? Vous avez senti la difficulté et vous avez essayé de la résoudre par un principe que je ne puis admettre et que je crois inadmissible aux yeux de tout catholique.

Il est vrai, nous avons dit que « la *Méthode scholastique* était » fondée sur les livres de philosophie naturelle d'Aristote. » En effet, j'ouvre Aristote, je vois ses *définitions, divisions, expressions*, etc.; j'ouvre les scholastiques, je trouve les mêmes *définitions, divisions, expressions*, avec la citation des livres d'Aristote d'où elles sont extraites, et j'en avais conclu, que la *méthode scholastique est fondée sur ces livres*. En disant cela, je croyais avoir dit une de ces choses communes qui frappent tous les yeux et sont admises par tout le monde. Pour le nier il fallait dire ce qui constitue la *méthode scholastique* et la *méthode aristotélicienne*, il fallait prouver que les scholastiques ne se sont pas servis de ces définitions, expressions, divisions...., c'était là la marche directe et loyale. Malheureusement M. l'abbé Espitalier n'entre pas dans cette question, refuse de nous donner son opinion, met ce fait et la réalité de côté, et que fait-il? Il cherche à prouver que cela n'est pas vrai, et que cela n'est pas vrai parce que si cela était, les *Scholastiques auraient été Aristoteliciens*, c'est-à-dire *rationalistes*..... M. l'abbé Espitalier est prêtre et en cette qualité, obligé plus que nous d'expliquer les difficultés et apparentes contradictions de l'enseignement des écoles; puisqu'il ne nie pas et ne peut nier les faits, nous pourrions lui demander de les expliquer lui-même, et cela était digne de son talent, de sa mission. Au lieu de cela, c'est nous qu'il interroge, et il entoure sa demande de toutes les difficultés qui peuvent rendre la réponse douteuse ou impossible, en fondant très-habilement les principes très-distincts et que nous avons profondément distingués; nous allons essayer de débrouiller encore cette difficulté.

1°. Il confond ici *l'enseignement* donné par la scholastique avec la *Méthode* suivie dans cet enseignement, l'un est très différent de l'autre. Les docteurs scholastiques *enseignaient* le symbole, l'écriture, la foi pure et entière. Mais ils se *servaient* pour y conduire d'un *moyen*, d'une *voie*, d'un *chemin* tout naturel. Autre chose est la croyance catholique, autre chose est le moyen naturel par lequel on y arrive. Jésus-Christ est le fondement unique, la porte unique de la bergerie,

la pierre angulaire, mais pour connaître ce fondement, pour arriver à cette porte, pour s'asseoir sur cette pierre, n'y a-t-il pas plusieurs *chemins?* Qui peut le nier? Qui peut dire aussi que ces *chemins* ne soient plus ou moins sûrs, plus ou moins semés de précipices, et dangereux? Ainsi M. Espitalier suppose que nous appliquons à la *foi même*, ce que nous disons des *moyens*, *des méthodes naturelles* que nous avons d'y arriver. Car nous avons distingué expressément la *méthode* de *l'enseignement* lui-même. M. Espitalier les confond et fait semblant de ne pas voir qu'il condamne les *Cartésiens*, les Malebranchistes, dans un même anathême. Nous avons donc pu parfaitement dire, 1° que, la *méthode scholastique* était fondée sur les livres de *philosophie naturelle*; c'est-à-dire que les docteurs scholastiques se servaient de cette méthode (qui pourrait le nier?); et que le 13e siècle était un *siècle de foi* etc., parce que ses docteurs enseignaient toutes les vérités de foi, les professaient eux-mêmes, malgré la *méthode naturelle.* — Nous avons sans doute mis en soupçon leur perspicacité, leur logique, mais non leur foi, leur croyance. Nous disons la même chose des Cartésiens et des Malebranchistes passés et actuels; et nous ne croyons pas dépasser en cela la critique permise des opinions philosophiques.

Vous dites (n:) de mars ci-dessus p. 183: « Quant à ce que nous » trouvons à redire à la direction générale de la *méthode* introduite dans les » études, nous devons faire remarquer que les papes, non plus que l'Eglise » n'ont presque jamais demandé compte aux fidèles de la *manière* dont ils » arrivaient à la foi. Pourvu que quelqu'un croie sincèrement et *complètement* le symbole catholique, il est vrai croyant. L'un croit pour un motif, » l'autre pour un autre tout différent. Les cartésiens, par exemple, et la philosophie traitent de préjugé toute croyance qui n'a pas été déposée, puis » reprise et approuvée par la raison. L'Eglise seule ne repousse pas la foi » non raisonnée, la *foi du charbonnier*. Aussi nous convenons que la foi du » 13e siècle était pure ».

La première phrase de ce passage me paraît ambiguë, elle offre deux sens bien distincts. L'Eglise ne demande pas compte aux fidèles de *quelle manière* ils sont arrivés à la foi surnaturelle, c'est-à-dire qu'elle s'inquiète peu des moyens même *naturels* dont la grâce s'est servie pour éclairer leur intelligence, en considérant ces moyens comme *moyens* ou *occasion*, mais non comme *cause*, *principe*, *fondement*, *motif* de la foi. Ainsi elle ne demande pas à l'infidèle qui se convertit quels sont les motifs de crédibilité, pour me ser-

vir des termes théologiques, qui peu à peu l'ont amené à la *foi surnaturelle*; croyez-vous ? C'est tout ce qu'elle lui demande.

Oui, c'est là ce que nous avons soutenu, et cela est encore une chose claire et qui saute aux yeux de tout le monde. Il est certain que l'Église ne demande pas compte ordinairement de la *méthode*, du *livre*, de la suite de raisonnemens par lesquels on *est arrivé à la foi*, c'est-à-dire à croire que *Jésus-Christ est le fondement de cette foi et l'Église son interprète*, etc. En nous servant du mot *croire sincèrement et complétement le symbole*, nous croyions avoir tout dit; mais M. l'abbé Espitalier va trouver, ou plutôt inventer une distinction, un sens, qui laissera encore de l'ambiguité. Il invente cette distinction entre une méthode qui est un *moyen* et une méthode qui est la *cause*, le *principe*, le *fondement*. La *méthode*, selon l'étymologie directe du mot, est identique au mot *chemin*; or, le *chemin* n'est pas *principe*, *cause*, *fondement*, *motif*... D'ailleurs, nous allons voir que M. Espitalier est forcé de dire comme nous, lorsque, renonçant à nous interroger, il nous donne sa pensée sur la *méthode scholastique*. Voici, en effet, ce qu'il dit : « Je ne nie pas que » *tous* ou *presque tous* les auteurs du moyen âge ne se servissent » des *principes naturels d'Aristote* comme d'un *moyen* pour arri- » ver à la connaissance et à la science de la foi... » Nous n'avons pas dit autre chose.

Mais que l'Eglise ne s'occupe pas de savoir sur quel motif, sur quel fondement le fidèle fait *reposer sa foi*, qu'elle ne s'occupe pas d'une *méthode* qui au lieu de *poser à la foi* le seul fondement catholique et véritable, c'est-à-dire, la *véracité de la parole de Dieu*, lui donne des fondements *naturels*, c'est ce qu'on ne peut soutenir; c'est ce dont l'histoire ecclésiastique montre la fausseté à chaque page; la *foi* qui ne reposerait que sur des *motifs de crédibilité*, qui aurait pour principe, pour base, pour fondement, un principe, une base, un fondement *naturel*, cette foi ne serait pas la foi chrétienne, la foi catholique, elle ne pourrait former un vrai croyant : la méthode qui prétendrait arriver à la foi en ne posant que des fondemens, que des principes naturels, cette méthode serait *rationaliste*.

Voici que M. Espitalier change toute la question. Il s'est agi jusqu'ici de la *base* sur laquelle était *fondée* la *méthode* scolastique; et ici, il parle de la *base* sur laquelle était *fondée* la *foi*. Aussi, d'une question toute philosophique, il passe à une question théologique;

d'une question de philosophie naturelle, il passe à une question de théologie surnaturelle. Pour abréger la discussion, nous ferons tout de suite notre profession de foi : « L'Église a toujours demandé » compte de la base donnée à la foi, à la croyance surnaturelle »... Mais qu'il réponde lui-même à notre question : « L'Église a-t-elle tou- » jours (car nous savons qu'elle l'a fait quelquefois) demandé compte » de la base sur laquelle était fondée la *méthode de philosophie ?...* » Nous attendons la réponse.

Quel est celui des deux sens que vous avez voulu embrasser ? Je voudrais croire que c'est le premier, je crains bien cependant, en relisant vos observation sur la *méthode scholastique*, et les phrases qui suivent dans le passage cité, que vous n'ayez embrassé le second. Vous continuez, en effet : « Pourvu » que quelqu'un croie sincèrement et *complètement* le symbole catholique, il » est vrai croyant. » Pardonnez, Monsieur, il ne suffit pas de croire sincèrement et *complètement le symbole catholique* pour être vrai croyant, nous venons de le voir, il faut encore le croire *par un principe surnaturel* et faire reposer sa croyance sur un fondement, sur un *motif surnaturel.* Pour enlever tout doute, vous ajoutez : « l'un croit pour un motif, l'autre pour un autre tout différent ». Evidemment il s'agit du *motif* de la croyance, du *motif* de la foi. Or il est certain que l'un des deux n'a pas une vraie foi, quoiqu'il ait une foi *entière et complète* à tout le symbole et à chaque article du symbole (un rationaliste en ce sens peut être un vrai croyant), et que l'autre n'a de vraie foi qu'autant qu'il dit : « Je crois, mon Dieu..... *parce que c'est vous, vérité in-* » *faillible,* qui l'avez révélé ». Non, Monsieur, parmi les catholiques, vraiment catholiques, il n'en est point qui croient pour un motif, et d'autres pour un autre; de même qu'ils ont l'unité dans la foi, ils ont aussi l'unité dans le principe, dans le motif de la foi.

Nous ne répondons qu'une chose, c'est que celui qui ne croirait pas que *la religion est révélée de Dieu,* ne croirait pas complétement le symbole catholique. Est-ce que croire *complétement* le symbole n'est pas croire *tout ce que croit l'Église?* Peut-il y avoir des termes plus clairs et plus explicites ? La parole humaine n'a donc plus sa signification ? Quand nous avons dit *sincèrement* et *complétement,* n'est-ce pas dire *tout ?* En vérité, M. l'abbé Espitalier a bien tort de nous poursuivre devant des termes si clairs. Que nos lecteurs jugent entre lui et nous.

C'est pourquoi on ne peut dire en ce sens que l'Eglise ne s'occupe pas de la *méthode* par laquelle on prétend *faire arriver* à la foi ; car, lorsqu'une

Or tous plus ou moins y ont participé, à lire vos paroles; donc tous plus ou moins sont rationalistes. La difficulté est entière, vous le voyez, puisqu'il est impossible d'admettre le raisonnement par lequel vous avez essayé de la résoudre. Mais comme j'espère que vous maintenez cette proposition que le 13e siècle avait une foi pure, forte, et sincère, je pense que vous voudrez bien *expliquer* ce que vous avez entendu en disant que la *méthode scholastique était fondée sur les livres de philosophie naturelle.* Cette proposition et les autres semblables que j'ai citées ci-dessus me paraissent donc encore *trop générales et trop absolues* et pourraient jeter dans les inconvéniens que je viens de signaler.

Nous n'avons qu'une chose à dire pour toute explication : Vous vous trompez, vous confondez les choses les plus distinctes, vous identifiez la *méthode* et la *foi*, la *philosophie* et la *croyance*; et après toutes ces confusions vous revenez aux principes mêmes que nous avons posés, comme vous allez le voir.

Ainsi, M. le Directeur, je ne nie pas qu'Aristote ne jouit d'une *grande autorité* dans la scholastique; je ne nie pas que *tous* ou *presque tous* les auteurs du moyen-âge, après avoir fondé les articles de la foi sur l'autorité divine, ne se servissent des *principes naturels d'Aristote* comme d'un *moyen* pour amener *à la connaissance* et *à la science* de la foi; je ne nie pas que l'*usage* d'Aristote ne devînt l'*occasion* des erreurs que nous avons vu paraître dans le 13e siècle. Mais ce que je nie, c'est que cet *usage* d'Aristote, et non l'*abus* que quelques-uns en firent, en soit la *cause*; c'est que les docteurs de la scholastique aient pris *Aristote pour fondement des articles de la foi chrétienne*; c'est en un mot que la *méthode* scholastique soit *fondée* sur les livres de philosophie naturelle. Je viens de vous exposer les raisons qui m'empêchent de le dire : c'est que ce serait avouer que la scholastique fut simplement et purement *rationaliste*, et que plusieurs de ses maîtres que l'Église appelle ses docteurs furent des *rationalistes*.

On le voit, nous n'avons pas dit autre chose : l'*usage d'Aristote a été l'occasion des erreurs du 13e siècle*; nous avons dit que ses principes étaient *gros de rationalisme*; tous ou presque tous les scholastiques se sont *servis des principes naturels d'Aristote*, comme *moyen* pour arriver à la connaissance et à la science de la foi; nous avons ajouté : ce *moyen*, *ce chemin conduisait souvent à l'erreur*, etc. Quant à savoir si c'était un *abus* ou un *usage*; M. l'abbé Espitalier devrait bien répondre à la question que nous avions faite : *si la méthode d'Aristote est la méthode catholique?* Quant à ce

qu'on suppose ici, si les scholastiques ont pris Aristote *pour fondement des articles de la foi*, nous ignorons qui a dit cela, ce n'est pas nous. — Nous le répétons encore, les scholastiques ont pu se *servir d'une méthode grosse de rationalisme, rationaliste même*, sans être *rationalistes dans leur foi*. Combien de personnes qui sont croyantes, malgré leurs principes. On est croyant en général, par l'*enseignement traditionnel* de son père et de l'Église, puis à cet enseignement on ajoute, je ne sais quelle *méthode*, ou *philosophie*, ou *science*, qui explique plus ou moins bien ou mal cette foi, mais qui grâce à Dieu, ne la fait pas toujours perdre. Nous disons cela des Scholastiques comme des Cartésiens et des Malebranchistes. Est-ce que ces derniers n'ont pas la vraie foi malgré leur méthode que M. Espitalier réprouve comme nous?

Veuillez, Monsieur le directeur, nous donner encore quelques explications là dessus et je suis prêt à rentrer dans le silence. Mon but, je le répète, n'est pas de vous trouver en défaut, ni de soulever une nouvelle polémique; je ne veux pas disputer avec contention pour satisfaire un amour-propre; je suis même parti de l'hypothèse que dans le fond nous sommes parfaitement d'accord, tant sur les principes que sur la méthode; seulement j'ai craint que vous n'ayez dépassé votre but dans quelques-unes de vos expressions et de vos conclusions; et c'est dans cette crainte autant pour la vérité que pour vos estimables *Annales* que je me suis permis de vous demander quelques explications. Mais je proteste de nouveau en finissant de la droiture de mes intentions et des sentiments respectueux avec lesquels

J'ai l'honneur d'être etc.,
L'Abbé ESPITALIER.

Nous rendons pleine justice à la loyauté et à la bonne intention de M. l'abbé Espitalier ; toutes les explications que nous avons données ici, nous croyons qu'il les aurait trouvées lui-même, et de meilleures encore, s'il avait voulu les chercher. Au reste, nous ne sommes pas étonné de ces hésitations. Quand une méthode a fait son tems, et qu'une autre se présente pour prendre sa place, alors il reste toujours dans les meilleurs esprits des obscurités, des doutes. On fait bien de les éclaircir, mais aussi il faut savoir prendre son parti, surtout quand il s'agit de diriger les autres, de leur indiquer la voie. Nous l'avons dit souvent, nous croyons qu'une grande gloire est réservée au clergé

français, celle de faire rentrer la philosophie, l'enseignement du dogme et de la morale, dans sa seule et unique voie, celle de la *révélation extérieure et positive*, et de sa conservation par la voie de la *tradition* et de l'enseignement. Là est le salut de la société chrétienne et aussi de la société entière. On nous forme sous les yeux, avec une assurance rare, un Christianisme venant d'une *révélation directe, naturelle, implicite*, que l'on veut mettre à la place de la *révélation extérieure, positive, historique ;* on veut chasser *Jehovah*, le *Christ*, *Moïse*, les *prophètes*, pour y mettre *Saint-Simon*, *Fourier*, *Lamartine*, *Jean Reynaud*, et je ne sais quels autres *messies*, sous le nom d'humanité progressive. Il n'y a que quelques jours qu'un de ces *messies*, ou plutôt une *sibylle* fameuse s'écriait :

« Le principe de l'autorité d'un seul, quelque limité, quelque responsable, quelque révocable que l'on puisse l'imaginer, blesse dans mon esprit, le sentiment d'égalité sur lequel repose la République. Je vous parle *du sentiment* plus que de *l'idée*, parce que dans un tems où l'idée n'est encore que le domaine de quelques-uns, l'*autorité universelle est dans le sentiment, précurseur de l'idée*. Les *instincts populaires sont des révélations de la vérité*, antérieures à la *révélation formulée*, et celui qui n'en tient pas compte, risque beaucoup d'agir contrairement à l'*inspiration divine qui est déjà latente dans les masses*, lorsqu'elle agite plus particulièrement les *intelligences choisies*[1]. »

Voilà où nous ont conduit les principes de *philosophie naturelle*, que depuis environ 300 ans on enseigne dans la plupart de nos écoles. Ces principes sont ceux d'*invention de la vérité*, *d'intuition directe*, *d'idées innées*, *de participation à la raison divine*, *de lumière innée et émanée*, *d'écoulement de la lumière et de la substance de Dieu dans la raison humaine* ; principes que nous avons trouvés dans M. l'abbé Maret, le Père Gardereau, et que nous trouverons écrits dans d'autres philosophies catholiques, car nous sommes décidés à les signaler partout où nous les trouverons. Ici nous sommes parfaitement d'accord avec M. l'abbé Espitalier. Eh bien ! qu'il nous aide à chasser ces Héliodore du temple. Car ce sont eux qui viennent y jeter le trouble et la discorde.

A. BONNETTY.

[1] *Lettre de Georges Sand* à M. l'abbé Lamennais, Journaux du 4 mai 48.

Histoire.

LE GRAND SAINT BERNARD
ANCIEN ET MODERNE.

La montagne dans l'antiquité. — Souvenirs glorieux pour la France.— Passage d'Annibal. — Amour de la liberté chez les anciens évêques et les habitans du Valais. — Massacre des défenseurs de la liberté politique. — Immolation des martyrs de la liberté religieuse.

Les premiers souvenirs que l'histoire nous ait conservés sur le célèbre passage de l'antique *Mont-Joux* sont des souvenirs glorieux pour la France, glorieux en particulier pour toi, ô ma vieille cité natale, dont la pensée m'a partout suivi sur les plages lointaines de ce monde, dont la mémoire est si précieuse et si douce à mon cœur!

Ils sortirent de tes fières murailles, ô ma ville chérie! ils descendirent de ton rocher profané après tant de siècles par les Barbares [1],

[1] *Langres* autrefois capitale des *Lingones*, l'une des plus anciennes villes des Gaules, eut, depuis l'origine des tems historiques, à subir cinq fois seulement le joug de l'étranger. César le premier la soumit, plutôt, il est vrai, par les traités que par les armes, et les *Lingons* lui demeurèrent fidèles. Lors de la grande insurrection gauloise, ces derniers placés dans la cruelle alternative de trahir la parole jurée ou d'affaiblir la cause du pays gardèrent inviolable leur parole. Et Labiénus et ses légions, et César lui-même furent sauvés. — Plus tard elle expia la défaite de Sabinus. — Elle fut prise et brûlée par les Vandales de Crocus, au tems du glorieux évêque S. Didier, mort martyr de sa charité pour son troupeau (Voir : *Annuaire eccl. et hist. du diocèse de Langres*. 1838. p. 31 et suiv.) — Elle fut prise et brûlée une seconde fois par Attila. — Plus tard, dans les fatales guerres de Bourgogne, des traîtres crurent un instant s'en être rendus maîtres, et firent entendre ce cri abhorré : *Angleterre! Ville gagnée!* Mais les traîtres furent vaincus. — Au tems de la ligue, alors que le drapeau royal était le drapeau de l'indépen-

ces fondateurs de *Bononia*, l'illustre *Bologne* de nos jours. Tes campagnes étaient fécondes cependant; ton ciel austère avait des charmes que ne font point oublier les plus doux climats de l'univers. Mais tes fils étaient nombreux et forts; mais l'ardeur des combats échauffait noblement leur poitrine. Et puis, s'ils quittaient leur pays, c'était pour l'Italie, pour l'Italie que Dieu a faite si belle, pour l'Italie où nous disions naguère en parlant d'oppresseurs qu'elle repousse si glorieusement aujourd'hui : « Il est doux à l'homme du nord de » rêver le repos et l'abondance dans ces belles plaines, sur ces rivages » embaumés dont le parfum se fait sentir au-delà des montagnes et » des mers [1] ! »

Près de 600 ans avant la venue du Sauveur du monde [2], nos Langrois aidés de quelques-uns de leurs frères passèrent donc le *Grand Saint-Bernard* pour conquérir une des plus riches, des plus magni-

dance, Langres vit toute la contrée qui l'environne prendre parti pour la ligue; seule, elle soutint fièrement sur ses murs l'étendart du Béarnais, et nul n'osa porter la main sur cette triomphante bannière. — Sous le règne de Louis XIII, quand la formidable invasion de 1636 menaçait la France, les généraux de l'Autriche, de cet empire qui se brise aujourd'hui contre les idées françaises, songèrent à nous attaquer. Ils reculèrent devant les sacrifices énormes d'hommes et de tems qu'il fallait pour abattre nos murs. — Puis les jours de récents malheurs arrivèrent. Langres surnommée glorieusement et si justement la *Pucelle*; Langres, qui seule, et sans permettre à un soldat du roi d'entrer dans ses murs, avait pendant tant de siècles, suffi pour les défendre, Langres fut souillée sous nos yeux, par la présence de l'étranger. — 80,000 Autrichiens arrêtés pendant huit jours devant une ville à peu près ouverte, ajoutèrent à leur gloire la violation d'une capitulation due à la fermeté de nos pères. — Et ainsi les premiers regards de notre enfance durent se porter sur une humiliation; les premiers battements de notre cœur furent contre les oppresseurs de notre pays, contre les étrangers qui nous insultaient. (Voir : *Antiquités de Langres*, in-8°. Langres, Dejussieu, 1838, pp. 207 et 234, dans les notes. Le pétard que nous croyions alors avoir été enlevé par les Autrichiens avec notre artillerie, au mépris de la capitulation, a été sauvé. On le conserve au Musée de la ville).

[1] *Lettres au clergé protestant d'Allemagne*, t. I. p. 88.

[2] Polybe et Tite-Live. — Voir *Mémoires de la société historique et archéologique langroise*. In-4°. 1848. pp. 36 et suiv.

fiques provinces d'Italie que leurs fils illustrent encore aujourd'hui [1].

Naguère nous suivions avec amour leurs traces sur les pentes de la montagne, et notre cœur tressaillit plus d'une fois en voyant, dans la suite des siècles, d'autres vestiges français marquer sur la même route les pas de nouveaux héros [2]. Le souvenir de Charlemagne y vivait encore; celui de Napoléon n'y périra jamais. Et nous, fils de la France, nous étions fiers de répéter ces nobles pages où l'histoire du monde se glorifie à consigner les triomphes de notre mère.

A côté de cette gloire nationale il en était une autre que les souvenirs de nos premières études d'enfance devait aussi nous rendre précieuse. Malgré les obscurités répandues sur cette question par le malheureux art des critiques, nous aimions à regarder comme certain le passage du plus grand des guerriers de Carthage par les défilés de cette montagne [3]. C'était l'opinion unanime de l'antiquité, lorsque Tite-Live vint jeter de la confusion sur ce fait mémorable, comme il l'a fait du reste sur tant d'autres. Cette falsification historique n'avait pas, il l'avoue lui-même, produit une grande impression sur ses contemporains [4]. Aussi des écrivains tels que *Strabon*, *Pline l'ancien*, *Ammien-Marcellin* et tant d'autres qui vinrent après lui, ne l'imitèrent pas dans cette aberration. Mais la présomptueuse cri-

[1] Quelque tems après, d'autres Gaulois, ceux du pays de Sens, encouragés par leurs devanciers, passèrent aussi le Saint-Bernard, et vinrent fonder la ville de *Sinigalia* où les traces de leur nom se retrouvent encore en partie. — Cette ville, comme on le sait, est devenue illustre par la naissance de notre glorieux pontife Pie IX.

[2] Les Langrois passèrent encore le Saint-Bernard lorsque joints aux Sénonais et aux autres, sous la conduite de *Brennus*, ils défirent les Romains, prirent leur ville et revinrent tranquillement, malgré le récit *patriotique* de Tite-Live, jouir des bienfaits d'une paix dont ils avaient dicté les conditions. — Voir le récit de Polybe.

[3] Voir à ce sujet, entre autres auteurs, les écrivains locaux qui ont éclairci cette matière. Par exemple: *Essais historiques sur le Mont Saint-Bernard*, par Chrétien de Leges. — In-18. 1789. p. 33. — Et surtout : *Histoire du Valais, avant et sous l'ère chrétienne jusqu'à nos jours*, par M. Boccard, Chanoine de Saint-Maurice, etc. — In-8°, Genève. Berthier. Guers. 1844. pp. 8 et 374.

[4] Tite-Live. Liv. 1. Déc. 3.

tique moderne arriva, qui ne sachant trop se rendre compte des circonstances de cette marche audacieuse des Carthaginois, s'efforça de tout expliquer, multiplia dans ce but systèmes sur systèmes, et finit par tout obscurcir.

Comme on trouvait dans la dénomination d'Alpes *pænines*, donnée à cette portion de la chaîne des montagnes, une preuve trop forte en faveur du passage d'Annibal, on imita Tite-Live, qui faussa l'orthographe de ce nom [1], mais ce fut en vain. De nombreuses et vivantes preuves réclament encore aujourd'hui contre cette prétention du paradoxal historien. Pour en douter encore, il faudrait nier l'existence de monumens que nos yeux ont vus, que nos mains ont touchés ; il faudrait effacer de la pierre et du bronze, gravés par l'antique Rome, ces inscriptions monumentales ou votives que le tems a conservées intactes jusqu'à nous [2].

Ainsi donc, une illustration glorieuse s'attache depuis plus de vingt siècles au *Saint-Bernard*, par suite de tous ces passages d'armées entre les Gaules et l'Italie. L'entrée de la vallée qui conduit à ce défilé dangereux est également célèbre par un de ces actes de courage qui ennoblissent l'histoire d'un peuple. Il s'y accomplit, en effet, en faveur de l'indépendance, un de ces holocaustes que les nations ne doivent jamais faire sortir de leur mémoire, un de ces efforts suprêmes que les peuples tentent quand ils savent préférer à la vie, la gloire et la liberté.

C'était le tems où César voulait à tout prix assurer à ses troupes une communication libre par la montagne. Il venait de battre les *Salasses* [3] et d'en faire vendre 36,000 à l'encan dans la ville d'*Ivrée* [4]. Il avait chargé Sergius Galba de soumettre les *Nantuates*, les *Véragres* et les *Sédunois*, qui, avec les *Vibériens*, formaient la population du *Valais* actuel. Galba, vainqueur dans plusieurs rencontres, avait réussi, une première fois, à conclure la paix. Les vain-

[1] On voulait écrire *Pennines*.

[2] Voir les inscriptions rapportées plus loin, dans la suite du travail.

[3] Peuples de la vallée d'*Aoste*.

[4] Quelque tems auparavant, les *Salasses* avaient pillé les bagages de César. Lorsque Decius-Brutus y passait avec ses troupes, en venant de Modène, ils l'avaient contraint de leur payer un denier par tête de soldat.

cus avaient livré des otages, et fortifié dans la portion d'*Octodure* [1], qu'il s'était réservée, le lieutenant romain attendait le retour du printems pour compléter son œuvre d'asservissement.

Tout-à-coup les *Véragres* [2] s'apperçoivent que le camp ennemi se dégarnit de soldats, que l'heure de l'indépendance peut de nouveau sonner pour eux. Secourus de leurs frères les *Sédunois* [3], ils oublient que l'ennemi tient en son pouvoir ce qu'ils ont de plus cher au monde après la patrie et la liberté. Une nuit solennelle, une nuit d'abnégation héroïque se passa. Le lendemain, à l'aurore, le fer des insurgés qui brillait sur toutes les hauteurs, fit voir aux Romains le suprême péril qu'ils couraient.

Le combat s'engagea de part et d'autre avec un prodigieux courage. Les Romains combattaient pour leur puissance et pour leur vie, les insurgés combattaient pour leur vie et pour leur liberté. La fortune de Rome l'emporta sur le bon droit des vaincus ; 10,000 cadavres de guerriers morts pour l'indépendance [4], sans compter la perte des Romains, témoigneront à tout jamais de l'acharnement de la lutte.

Peu rassuré sur sa position, après un succès aussi chèrement obtenu, Galba, le lendemain du massacre, incendia la ville, quitta son camp, et vint avec ses troupes passer l'hiver chez les *Allobroges*.

Alors *Tarnade* [5] et *Ivrée*, les clefs extrêmes du passage en deçà et au-delà des monts, devinrent par ordre de César, des colonies romaines, comme on en instituait partout où l'on voulait ôter aux peu-

[1] Aujourd'hui *Martigny*, à l'entrée de l'*Entremont*, sur la Drance. Cette rivière partageait autrefois la ville en deux parties. Galba en avait pris une pour se loger avec ses troupes. Il avait fait passer tous les habitans sur l'autre rive.

[2] Ceux de *Martigny* et de l'*Entremont*.

[3] Ceux de *Sion*.

[4] M. Boccard dans son *Hist. de Vallais*, p. 11, comparant le chiffre des combattans indigènes avec la population actuelle du pays, pense qu'il y a exagération dans le rapport de Galba. Cela peut être ; cependant on doit observer qu'*Octodure* alors était une ville assez importante, et que le reste de la population était bien plus considérable qu'aujourd'hui.

[5] Aujourd'hui *Saint-Maurice*.

ples le dernier espoir de l'indépendance. Mais ces fiers montagnards ne se donnèrent point encore irrévocablement pour vaincus. L'amour de la liberté, la haine de la domination étrangère leur firent une troisième fois tenter le sort des armes. Révoltés sous Auguste pour une cause aussi juste, ils furent de nouveau vaincus, mais cette fois sans retour. Et sur l'orgueilleux monument de la *Turbie*, le nom des *Vibériens*, des *Sédunois*, des *Véragres* et des *Nantuates* se trouvèrent inscrits à côté de ceux de quarante nations asservies par les tyrans du monde, et forcées, par la violence, à gémir sous le poids des plus injustes fers [1].

Ainsi, les ancêtres des *Valaisans* actuels perdirent une liberté dont ils connaissaient tout le prix, et dont leur courage les rendait si dignes. Ils perdirent cette liberté que le Christianisme rendit à leurs fils, que l'Église catholique leur a conservée jusqu'à nous. Ils perdirent cette liberté que, plus tard, leurs évêques, ces infatigables soutiens du peuple, défendirent avec tant d'éclat contre l'ambition de puissantes familles. Ils perdirent cette liberté, que le généreux *Hildebrand de Riedmatten* [2] plaçait, à juste titre, au rang des plus grands bienfaits de Dieu sur le Valais, quand il disait : *Multiplicia itaque dona et varia à Deo tibi concessa*, Ô PATRIA ! *veluti est libertas tua, in quâ te Deus velit in ævum conservare* [3] !

[1] Cet arc-de-triomphe fut élevé en l'honneur d'Auguste, près de *Nice*, l'année même de la naissance du Sauveur. Pline l'ancien rapporte l'inscription gravée sur l'architrave. On y voit les noms de toutes les peuplades des Alpes, à l'exception des villes *Cottiennes*, déja les alliées des Romains.

[2] Le 74e Evêque de Sion. Il occupa le siége de 1565 à 1604.

[3] « Les dons variés et multipliés que Dieu t'a faits, ô patrie, du nombre » desquels est ta liberté dans laquelle Dieu veuille te conserver à jamais ! » — *Lettre* de l'Evêque de Sion, Hildebrand de Riedmatten, écrite le 23 mai 1574 et placée à la tête du recueil des lois valaisanes, portant ce titre : *Statvta et decreta inclitæ patriæ Vallesij nouiter sedulo recognita*, etc. Manusc. in-4° sur parchemin du tems de l'Evêque, muni du sceau de ce dernier, et de ceux du chapitre et des sept dixains supérieurs. — Ce recueil fait, ainsi qu'une foule de documens très précieux, partie des archives du chapitre de *Sion*. Ces archives, grâce à la négligence de qui devrait en prendre soin, grâce à l'esprit de désordre et parfois même au peu de délicatesse de *prétendus savans*, se trouvent depuis longtems dans un état qui fait pitié. — Je ne saurais le com-

Le massacre d'*Octodure*, cet infructueux holocauste offert à la liberté politique aux pieds du Grand-Saint-Bernard, avait eu lieu 54 ans avant J.-C. Trois siècles s'écoulèrent, et non loin de là, on

parer qu'à celui dans lequel certaine compagnie des troupes fédérales, lors de l'expédition du Sonderbund, a mis les précieuses archives des Stockalpes. Cette famille illustre, et autrefois si puissante, possède, à *Brigue*, un château très remarquable que la susdite compagnie de confédérés occupa. La porte de la grande salle où sont les archives et les portraits de famille fut enfoncée par les soldats, ainsi que j'ai été à même de le vérifier en personne. Ces mêmes soldats bouleversèrent, pillèrent papiers et parchemins de toute nature. L'honorable colonel Kurz indigné de cette conduite fit restituer plus tard une quinzaine des plus importans, entre autres le titre si essentiel dans les circonstances présentes, de l'établissement des Jésuites à Brigue. — Cette conduite honore, sans aucun doute, M. le colonel Kurz, à qui l'on doit, du reste, d'autres obligations importantes dans cette triste guerre, mais les actes de vandalisme auxquels il s'est ainsi efforcé de porter remède doivent être hautement signalés et flétris.

Quand au langage libéral de l'Evêque Hildebrand, il contraste d'une manière bien frappante avec les basses flatteries que certains prétendus amis des lumières et du progrès des peuples prodiguaient à Napoléon dans les jours d'oppression pour le Valais. — L'Evêque était vraiment patriote, lui qui ajoutait encore en parlant des devoirs de tous envers la patrie : » Quantò in majori dignitatis » gradu quisque constitutus est, tantò plus huic debet et obligatur. « Mais que penser du médecin *Schiner* qui parlant de l'amour de ses pères pour la liberté s'exprime de la manière suivante : » Il (le Valaisan) est fort prévenu en faveur » de sa nation qu'il préfère à toutes les autres, comme aussi en faveur de sa » liberté dont il a souvent abusé, même au grand préjudice de ses propres in- » térêts.

» Quand je parle de l'amour de la liberté des Valaisans, j'entends parler » des Valaisans orientaux ou des haut Valaisans ; car les bas Valaisans ne l'ayant » goûtée que depuis la fin du dernier siècle, ne peuvent naturellement être » portés pour elle autant que les orientaux, *dont la liberté n'a point d'origine* » *connue, tant elle était ancienne*. Aussi les haut Valaisans à toute représen- » tation de la part de leurs supérieurs, lorsqu'ils avaient le malheur de leur » déplaire, répliquaient-ils d'abord, *sachez que nous sommes de libres patrio-* » *tes*, et la diète dans tout ce qu'elle concluait était obligée de le prendre *ad re-* » *ferendum*, ou à l'acceptation des communes qui avaient envoyé leurs députés. » A défaut de cette acceptation, *tout ce que la diète faisait était sans force.*

vit s'accomplir en faveur de la plus sacrée des libertés, un sacrifice beaucoup plus sublime encore.

C'était l'an 302 du Sauveur, le farouche Maximien se rendait en Italie et de là en Afrique pour y arrêter les progrès des Maures.

L'armée arrive aux pieds des *Alpes pænines*, entre *Tarnade* et *Octodure*, bientôt il faudra franchir le redoutable *Mont de Jupiter*. Pour se rendre cette divinité favorable et obtenir un heureux passage, les livres de la Sibylle et les lois des décemvirs prescrivaient préalablement des sacrifices. Maximien en prépara donc et veut que toute son armée y prenne part [1].

Une légion, partout ailleurs modèle de discipline et d'obéissance, refuse d'exécuter l'ordre de l'Empereur. C'est la légion de *Maurice*, d'*Exupère* et de *Candide*, la légion des chrétiens d'Egypte. Pourquoi? Parce qu'il est écrit : *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes* [2] ; et lorsque la conscience a parlé, mourir est quelquefois un devoir.

L'Empereur donc veut être obéi. Sacrifier aux dieux ou mourir,

» C'est pour cette cause, ou pour celle de *l'excès dans l'amour de la liberté*, » qu'ils devenaient méfians, même envers leurs supérieurs, et qu'ils les suspec- » taient de trahison et d'infidélité au moindre revers; qu'ils n'aimaient pas les » étrangers qu'ils ne regardaient que comme des ennemis.....mais aujourd'hui » l'état des choses est bien différent, ils savent *témoigner par leur conduite* » *l'obéissance à leur auguste Monarque, fondant leur espérance sur sa clé-* » *mence comme sur la bienveillance* dont il leur a déjà donné tant de preuves.» — *Description du département du Simplon, de la ci-devant république du Valais*, par M. Schiner, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier. — In-8°. Sion. A. Advocat. 1812. — p. 24.

[1] Voir particulièrement pour tout ce qui regarde ce grand fait de l'histoire ecclésiastique, le savant ouvrage intitulé : *Eclaircissemens sur le martyre de la légion Thébéenne, et sur l'époque de la persécution des Gaules, sous Dioclétien et Maximien*; par M. P. de Rivaz. — In-8°. Paris. Berton. 1779. — La réimpression de cette réponse victorieuse aux attaques de la philosophie du 18° siècle, est un besoin senti par un grand nombre de personnes. Sans les événemens qui suivirent les affaires du Sonderbund, M. le chanoine Boccard encouragé spécialement par les Evêques de Savoie allait s'en occuper.

[2] Obedire oportet Deo magis quam hominibus. — *Act.* V, 29.

lle est l'alternative offerte aux compagnons de Maurice, à Maurice i-même; et cette mort qu'ils ont bravée dans les batailles, ils l'acceptent avec amour. Ces armes terribles à l'ennemi, ces armes qu'ils urraient en ce moment même tourner contre la tyrannie, ils oublient u'elles peuvent frapper, et la mort, pour eux, est la plus noble des ictoires.

Tunc armati spiritali
Ense Christi milites,
Submittentes, velut agnus,
Pia colla jugulo,
Triumphant trucidati,
Spreto mundi principe [1].

Dix mille soldats étaient morts les armes à la main, combattant ntre Galba, pour la liberté politique de leur patrie. Six mille héros hrétiens, à trois siècles de distance, meurent non loin du théâtre du remier massacre, pour une autre liberté bien plus sainte, pour la rité, pour la liberté de leur foi religieuse, et ils meurent sans se défendre à côté de leurs armes, terribles cependant entre leurs mains ur vingt champs de bataille [2].

Dès ce moment le *Valais* fut chrétien.

Depuis longtems, en effet, la loi évangélique avait un certain ombre de disciples dans la contrée. Le continuel passage des voyageurs d'Italie dans les Gaules rendrait même croyable le fond des aditions qui fixent au premier siècle la prédication de l'Évangile dans

[1] *Hymne* des martyrs d'Agaune.

[2] Cette légion portait dans les cadres de l'armée le nom de *Secunda flavia elix Thebæorum*. — La vénérable abbaye de *Saint-Maurice*, autrefois *Agaune*, renferme encore aujourd'hui les plus insignes reliques des glorieux artyrs dont elle a pris son nom ainsi que la ville. C'est en venant de France première station pieuse du pélerinage au Saint-Bernard. A vingt minutes u sud, en partant de Saint-Maurice, un peu à droite de la grande route, se ouve la chapelle fondée sur le lieu du martyre. On y conserve une pierre sur quelle saint Maurice se serait agenouillé au moment de son supplice. La ute du *Mont Taurus* qui détruisit non loin de là l'ancienne *Epaone*, a élevé vallée de ce côté et rejeté de l'autre bord, contre la montagne, le Rhône ui passait autrefois près du lieu même du martyre.

le pays. Mais, depuis le martyre des *Thébéens*, les conquêtes de la foi augmentèrent avec une prodigieuse rapidité. Le sang des martyrs faisait germer partout des héros de la foi ; et jamais peut-être ne fut plus vraie cette parole qui témoigne des glorieux triomphes de nos pères : *Sanguis martyrum, semen christianorum.*

II. Monuments antiques a l'appui des faits de l'histoire.

A côté de l'histoire écrite dans les livres, il en est une non moins précieuse et souvent plus certaine, c'est l'histoire que retracent les vieux monumens.

Ainsi, le grand fait que nous venons de signaler aurait-il encore besoin de preuves? Ce glorieux martyre pourrait-il encore être révoqué en doute après la victorieuse dissertation de *Rivaz*, que l'existence seule de l'*abbaye d'Agaune* depuis un tems contemporain du fait lui-même, suffirait pour le rendre incontestable à nos yeux.

Divers débris, également conservés, de l'antiquité prouvent aussi, d'une part, que le tyran *Maximien* exerça son autorité dans la contrée ; de l'autre, que cette autorité fut fatale à la paix des Chrétiens qui s'y trouvaient.

On trouve, en effet, dans le mur de l'Hôtel-de-Ville de *Sion*, au pied du grand escalier à gauche, une inscription de la fin du 4e siècle, qui montre les pertes occasionnées par Maximien aux églises de la ville, 50 ans auparavant.

De *Rivaz* et le savant M. *Orelli*, de *Zurich*, l'ont donnée inexactement ; la voici telle qu'elle existe en réalité [1] :

DEVOTIONE [2]·VIGENS·
AVGVSTAS·PONTIVS·AEDIS·A☧Ω
RESTITVIT·PRAETOR·
LONGE·PRAESTANTIVS·ILLIS·
QVAE·PRISCAE·STETERANT·

[1] Voir de Rivaz, p. 116. — *Inscriptiones helveticae collectae et explicatae*, ab Joa. Gas. Orellio. In-4°. Zurich. Zürcheri et Furreri. 1844. p. 130. — M. Boccard, *Hist. du Vallais*. p. 400.

[2] De Rivaz a mis : RELIGIONE.

TALIS·RESPVBLICA·QVERE[1].
D·N·GRATIANO·AVG·III·ET·MER·COS[2]
PONTIVS·ASCLEPIODOTVS·V·PPDD.

Plusieurs autres montrent que le Valais obéit autrefois à Maximien, puis à Galère, et ensuite à Licinius, à qui Galère le céda.

Il s'en trouve une engagée dans le mur de la cathédrale près de la porte latérale au sud. Elle est assez mal conservée, difficile à lire ; par conséquent, il ne faut pas s'étonner qu'elle ait été rendue d'une manière complétement inexacte jusqu'ici. D'un autre côté, comme au lieu de PRISCI . . MAXIMIANI, qui s'y trouve réellement, on avait cru lire : PREFECTI MAXIMIANI[3], il était facile d'y voir un préfet du prétoire de Maximien. La copie que nous donnons en rectifiant cette erreur est très-exacte, du moins en tout ce qui demeure visible sur la pierre[1].

TITI CAMPANI
PRISCI· ·MAXIMI
ANI VIRI CONSVLA

[1] Ici se trouve une lettre illisible.

[2] Il existe ici un assez curieux rapprochement entre cette partie de l'inscription et la note suivante relative à la première construction de la cathédrale Saint-Mammès de Langres : » Pierre Messie dit que ce fut soubz cet empereur » (Gratien) que notre Eglise fut bastie : *consule Meraubaudo* (consulat qui » se rapporte à l'an 377 de J-C.); quelques manuscrits rapportent des vieux vers français supposés qui disent cela :

L'an septante neuf et trois cens
Gratian le quart empereur
Fonda ce saint lieu de céans
Au monde a notre créateur
Regnant Priame duc de France
En Bourgogne Chilpéric roy
Chrestiens y ayez y fiance
Il est ainsy en bonne foy.

Cette note est extraite des mss. de l'avocat langrois Odo Javernault. — Voir *Antiquités de Langres*, p. 323.

[3] Voir de Rivaz, p. 112. — *Inscript. Helv.* p. 130.

[1] Nous devons cette copie à l'obligeance et aux soins de M. le Chanoine Rion, jeune ecclésiastique des plus distingués sous tous les rapports.

... OMNIBVS HON
ORIBVS IN VRBE
SACRA ....CTI QV
....TVNA VIRI
..VS NVM. DI..
.... RENDA
VALERIAN.. CF M
.ATER INFELFILIO
CARISSIMO FIERI
CVRA . SVB ASCIA
D. D.

Mais si cette inscription n'a pas un caractère historique aussi explicite qu'on le supposait, elle est du moins extrêmement touchante par la manière simple et vraie dont elle exprime la douleur la plus profonde qui puisse affliger le cœur d'une mère [1].

Les inscriptions qui rappellent le souvenir des maîtres du Valais sont gravées sur des colonnes milliaires partant du *Forum Claudii Vallensium* d'Octodure, et se dirigeant, les unes sur la route du *Mont de Jupiter*, les autres du côté du *lac de Genève* [2].

[1] L'inscription suivante trouvée à *Saint-Maurice*, en 1694, dans les fondations du nouveau bâtiment de l'abbaye, arrache des larmes :

D. M.
ANTONI SEVERI NARBONAE DE
FUNCTI QVI VIXIT ANNOS XXV
MENSES III DIEBVS XXIV ANTONIVS
SEVERVS PATER INFELIX CORPVS
DEPORTATVM HIC CONDIDIT

Mais surtout celles qu'on voit encore sur deux cyppes funéraires uniformes placés dans la tour d'Eglise de la même Abbaye. Sur l'un des deux

on lit : D. PANSIoM FI
SEVERO.AN.XXXVI
IVL DECVMINA MAEr
FIL.PIENTISSIMO

Sur l'autre: M PANSIO CoR
MT FILIO SEVERO
II.VIR.FLAMINI
IVLIA DECVMINA
MARITO

[2] La construction et l'élargissement des routes du Valais par le Grand-Saint-Bernard et par le Simplon, furent certainement un des bienfaits de la domina-

Parmi ces dernières, s'en trouve une conservée dans l'église d'*Ollon*, où passait l'ancienne route. Elle est ainsi conçue [1] :

IMP·CAES·..VA...
...ICINIANO LICINIO
P.F. INVICTO AVG.
F·C·VALL·OCT·
M·P·XVII·

D'autres sont gravées sur la colonne milliaire, encore debout aujourd'hui dans une cave de *Martigny*. On voit, par la position que ce monument occupe, de combien s'est exhaussé le terrain de l'ancienne *Octodure*, par suite des alluvions de la Drance, par suite surtout des terribles débâcles de 1818 et du 16e siècle.

De Rivaz [2] donne ainsi les deux inscriptions qu'elle porte:

D'un côté: D· N· N·
MAXIMI····
T CONST
NOBILI·C·C·
E·F·CL·VAL
M···I

De l'autre : V·M·OP·L
IC·P·AV
F·MAXIMI

Cette colonne, comme on le voit, porte le chiffre du 1er *mille*, et servait en effet de point de départ aux différentes routes réunies au *Forum Claudii* d'Octodure.

La colonne marquée du chiffre XVII, en allant du côté du lac de Genève, se trouve, comme nous venons de le voir, au village d'*Ollon*. De l'autre côté, dans la montagne, le *Bourg-St-Pierre* a conservé celle qui porte le chiffre XXIV. Ainsi, la colonne qui, au rapport de *Peutinger* et de la *carte théodosienne*, se trouvait, du tems des Romains, au sommet du passage, aurait été la XXXVIe.

. . . . .

. . . .

tion romaine dans ces contrées. Ce que Napoléon y fit plus tard montre qu'au besoin, le génie français peut laisser bien loin derrière lui les grandeurs des maîtres du monde.

[1] Il y a aussi quelques variantes dans la manière dont on la rapporte; ce qui peut se dire également de toutes les autres.

[2] *Eclairciss. etc.*, p. 115.

On lit ce qui suit sur celle du *Bourg-St-Pierre* [1].

IMP CAESARI CONSTANTINO
P. F. INVICTO AVG. DIVI CONSTANTINI
AVG. FILIO. BONO REIPVBLICAE NATO.
F.C. VAL. XXIIII.

Désignations qui se trouvent en grande partie reproduites dans ce fragment d'une autre colonne milliaire conservée à la bibliothèque de l'*Abbaye de St-Maurice*, où nous l'avons copiée avec exactitude :

.... S. FL. VAL
......TINO
AVG
ANTIO
OF.CL.VAL
VBLICE

Peut-être devrait-on y reconnaître celle que Simler a vue de son tems adossée au mur de l'église de *Martigny*, et qu'il a lue de la manière suivante :

IMP. CAES. VAL
CONSTANTIO PIO
FEL. INVICT. AVG
DIVI CONSTANTII. PII. AVG.
FILIO. FOR. CL. VAL. BONO
REIPVBLICAE NATO [2].

[1] Voir *Inscript. helv.* p. 124.—*Hist. du Vallais.* p. 396.

[2] *Hist. du Vall.* p. 397.—Cette inscription paraît avoir été plus complète du tems de M. Rivaz, car ce dernier aurait lu sur une autre face de la pierre qui n'existe plus :

P. F. . . . . . TANTI. . . . .
A. F. . . . . VAL
. . . . BONO . . .
. . . . TO

Enfin une dernière colonne milliaire conservée dans l'Eglise de *Saint-Saphorin* porterait ce qui suit :

TIT. CLAVDIO DRVSI F. CAES. AVG.
GERM. PONT. MAX.

Les différens auteurs qui ont écrit sur la Suisse, et en particulier sur le Valais, ont reproduit une grande partie des autres inscriptions antiques trouvées dans le pays[1]. Parmi les plus intéressantes, on doit compter évidemment celles des empereurs, où les formules de l'adulation qu'on y emploie sont à nos yeux de nouvelles preuves des difficultés rencontrées pour soumettre les indomptables populations de ces montagnes[2]. Il est facile, en effet, de l'observer partout; plus une nation supporte difficilement un joug imposé par la violence, plus les

TRIB. POT. VII. IMP. XII
P. P. COS. IIII
F. CL. AV. XXXVII
(*Forum Claudii Aventicum XXXVII*),

[1] M. Orelli, entre autres, les a renfermées autant qu'il a pu les connaître dans son intéressant et savant recueil des *Inscriptiones helveticae*. Toutefois il en est plusieurs qui lui ont échappé.

1° La suivante qui a été découverte en 1831 dans le caveau sous le chœur de la cathédrale de *Sion* :

V. F.
M. FLOREIVS IN
GENVVS HVIRAL
FLAMINICVS ET
FLAMINICA CON
IVG. . . . .

Le reste est illisible.

2° Cette autre trouvée à *Saint-Maurice* :

NITOLA IX
QVAE VIXIT. . . .
VAL. VICTORII
MARITVS CONI

Nous en avons déjà cité d'autres et il s'en trouve encore un certain nombre d'omises, surtout parmi les inscriptions votives du temple de Jupiter dont nous allons parler. On lit aussi sur une médaille trouvée à *Prafalion* entre Sierre et Saint-Léonard, d'un côté :

GRATVS
TRIVMVIR
SEDVNI.

Et sur l'autre face : VII.

[1] On s'était vu obligé de leur accorder le titre de citoyens romains.

flatteurs s'efforcent, par des témoignages publics, de travestir aux yeux de leurs maîtres, les véritables sentimens du peuple. De là vint, en particulier, l'érection de tant de monumens consacrés à la gloire des empereurs romains, trop souvent le fléau du monde.

Pour ce qui regarde le *Valais*, nous avons déjà vu les fils de ces empereurs désignés sous cette forme honteuse de flatterie : *bono reipublicæ nato*. Nous allons voir maintenant, dans les inscriptions monumentales qui suivent, l'expression de la crainte et de la servilité chercher à se concilier aussi bassement les faveurs de ces protecteurs redoutables. *Sedunorum patrono*, *Nantuates patrono*, telles sont les expressions avilissantes qu'on ne rougira point de mettre dans la bouche de ceux dont les pères périrent sous le glaive de Galba l'oppresseur.

Voici les plus intéressantes de ces inscriptions :

I·CAESARI DIVII
:VGVSTO COS XI
·RIBVNICIA POTESTATE XVI
· · · · · PATRIAE PON
TIFICI MAXIMO C·
· ·TAS SEDVNORVM
·A TRONO[1]·

Cette inscription se trouve engagée dans le mur de la cathédrale de *Sion* près de celle de *Campanus*.

On en trouve une parfaitement analogue pour *Saint-Maurice*, dans le mur du cimetière de l'abbaye.

Elle est très-fracturée, mais on y lit encore en très-beaux caractères ce qui suit :

·MP CAESA· ·
DIVI·FAGVSTO
OS XI TRIBVN·POTEST
ONTIFI· · · ·MAX
NANTV · · · S PATRON·[2]

[1] Chrétien des Loges, dans ses *Essais* sur le Saint-Bernard, prétend qu'on retrouve l'U voyelle dans les inscriptions romaines du Valais, et il cite celle-ci en preuve, quand c'est tout le contraire qu'il fallait dire.

[2] Le nom des Nantuates se retrouve également, bien qu'en caractères assez

On trouve encore à Saint-Maurice cet autre reste d'inscription très-importante, où il ne reste plus aujourd'hui que les caractères suivants :

·RVSO·········
·AVG·············
NEPOT···········
AVGVR·······TOI
·LAMIN·······COS $\overline{II}$
·RIBVNIC ·····TE $\overline{II}$
······S $\overline{III}$ VALLIS
POENINAE

Tous ceux qui l'ont donnée antérieurement, la complètent à peu près ainsi : *Druso Cæsari divi Augusti filio*, *Augusti nepoti*, *divi Julii pronepoti, auguri, pontifici, quæstori, flamini, augustati consul $\overline{II}$, tribunicia potestate $\overline{II}$. Civitates $\overline{IIII}$ Vallis pæninæ* [1].

mal indiqués dans l'inscription suivante trouvée à *Massonger*, près de Saint-Maurice, et mal rendue par la plupart de ceux qui l'ont reproduite.

De Rivaz la donne ainsi :

SEX. . . . . VARENO
T. FIL. . . . . SERG. . ,
PRISCO
$\overline{VI}$ VIRO . ANTUAT. . .
VARENTI . . . M. . . . TRO
OPTIMO

[1] Voir *Inscript. helv.* p. 118. — *Hist. du Val.* p. 393. — C'est la première fois que nous avons occasion de remarquer l'orthographe du mot POENINAE si décisive pour le passage d'Annibal contre Tite-Live.

M. Orelli donne encore le fragment d'inscription suivante, p. 122 :

. . . RI AVGVSTI F
. . . . I NEPOT
. . . . . . IPI IVVENTVTI.
ICI COS . DES.

Mais il ne rapporte pas celle qu'on voyait à une colonne placée autrefois dans l'ossuaire de la cathédrale de Sion. Voici comment de Rivaz l'a transcrite :

. . . .
P. IMMP. CAA .
EE . SS GALLO ET

On a voulu enfin ranger parmi les inscriptions historiques le fragment suivant qu'on attribuerait en ce cas à Sergius Galba le destructeur d'*Octodure* :

....M.....SER....G....
..........M........
....S.....P....R....
.... AT[1] ....

Indépendamment de ces inscriptions, nous pourrions parler des autres découvertes et des ruines encore debout qui prouvent l'importance antique, notamment du *Bas-Valais* et de l'*Entremont*; ce que nous en avons dit suffit pour cette partie du sujet qui nous occupe. Il nous reste maintenant à parler d'une manière toute spéciale de la montagne elle-même [2].

LUQUET, évêque d'Hésebon.

VOLV SIANO
P. E AVGG AVEN.
LEVG.
XVII

[1] Le mot de *Nantuates* se retrouverait encore ici.

[2] Saint-Maurice en particulier, eu égard à la sûreté militaire de sa position, qui le défendait contre la violation des tombeaux, avait été choisi pour lieu de sépulture par un grand nombre de Romains habitant les contrées voisines. Le pavé de l'ancienne Eglise de l'Abbaye était composé en grande partie de pierres tumulaires aujourd'hui détruites.

Archéologie.

DICTIONNAIRE DE DIPLOMATIQUE,

OU

COURS PHILOLOGIQUE ET HISTORIQUE

D'ANTIQUITÉS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES [1].

Invocations dans les diplômes et chartes privées.

On ignore si, avant le 6e siècle, les rescrits impériaux sont ornés de cette marque de piété; mais on sait qu'alors l'invocation du nom de Jésus-Christ se trouve à la tête de quelques monumens de Justinien [2]; qu'à la tête des diplômes de nos rois de ce siècle, on voit tantôt le signe de la croix, tantôt des traits entortillés qui sont autant de monogrammes où l'on découvre diverses invocations réelles : mais on n'en voit pas d'explicites [3].

Au septième siècle. Les édits et les lettres des empereurs du 7e siècle commencent par des invocations distinctes et écrites tout au long [4]; au lieu que les diplômes des rois de France débutent par des traits monogrammatiques qui renferment des invocations implicites et abrégées; mais on n'en trouve aucune d'exprimée en détail avant la suscription. Les rois lombards firent usage de l'invocation explicite, ainsi que quelques rois d'Angleterre; mais l'hiéroglyphique est la plus commune dans ce dernier royaume.

Au huitième siècle. La première race de nos rois, qui finit au milieu du 8e siècle, ne nous offre que des invocations cachées; on ne prétend pas qu'il n'y en ait point eu d'autres; mais au moins on n'en connaît pas. Pépin et Carloman, maires du Palais en 742, don-

[1] Voir le précédent article dans notre dernier cahier ci-dessus, p. 298.
[2] Banduri, *Numism. imp.*, t. II, p. 637.
[3] *De Re Dipl.*, p. 69.
[4] Labb., *Concil.*, t. VI, col. 1804, 1286.

nèrent des diplômes où l'on trouve en tête l'invocation formelle. Les rois lombards et anglo-saxons en offrent également du même âge; mais elle n'y est point constante, surtout dans les actes de ces derniers. Pépin, chef de la seconde race, suivit assez les usages des rois ses prédécesseurs : nulle invocation explicite. Avant l'an 800, où Charlemagne fut couronné empereur, on ne trouve guère que des invocations monogrammatiques dans ses diplômes; cependant celles qui étaient écrites tout au long devinrent plus communes sous son règne, sans en exclure les autres. Les chartes des particuliers de France sont encore assez souvent destituées d'invocation, au lieu qu'en Italie elle était assez d'usage.

Au neuvième siècle. Les diplômes que Charlemagne donna après avoir été couronné empereur d'Occident, le 25 décembre de l'an 800, commencent tous par la formule suivante : *In nomine Patris et Filii et Spiritûs sancti*. Louis-le-Débonnaire, qui lui succéda, commençait par *In nomine Domini Dei et Salvatoris nostri Jesu-Christi*. Les chancelleries des rois d'Aquitaine, de Bavière, et de l'empereur Lothaire, tous fils de Louis-le-Débonnaire, usèrent à peu près du même style. Charles-le-Chauve mettait à la tête de ses diplômes, *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis*. Cette invocation de la sainte Trinité, dont il fit usage n'étant que roi et lorsqu'il fut empereur, distingue ses diplômes de ceux de Charlemagne.

Louis-le-Bègue débutait par *In nomine Dei æterni et Salvatoris nostri Jesus Christi*. Il suivait pourtant quelquefois l'invocation de son père. Carloman, son frère, usa également des deux, ainsi que Charles-le-Gros et le roi Eudes. On connaît pourtant un diplôme de celui-ci en faveur de l'abbaye de S. Médard, où l'invocation manque.

Boson, roi de Provence, et Arnould, roi de Germanie, invoquent la sainte Trinité : ce qui n'est cependant pas toujours sans exception ; au lieu que Zuenteboide, fils naturel de ce dernier, et roi de Lorraine, s'en sert constamment.

Les chartes privées de France et d'Italie du 9e siècle sont pour l'ordinaire munies d'invocations.

Au dixième siècle. Les derniers princes de la branche carlovin-
' 10e siècle invoquent tous la sainte Trinité ; quelques di-
ondant des uns et des autres, mais en très-petit nombre,

offrent la formule *In nomine Domini Dei Salvatoris nostri Jesus Christi*. Hugues Capet, chef de la 3e race, se servit aussi de la première invocation ; mais il emploie aussi la seconde et plusieurs autres.

Les rois et les empereurs d'Allemagne mettent à la tête de leurs diplômes, et avant l'invocation, un grand C, le plus souvent accompagné de traits entrelacés. C'est visiblement un reste de l'invocation *In Christi nomine*. Presque tous leurs diplômes commencent par l'invocation de l'indivisible Trinité.

En Italie, Bérenger mit à la tête de ses diplômes *In nomine Domini nostri Jesus Christi Dei æterni*, etc. Étant devenu empereur, il abrégea, *In nomine Domini Dei æterni*. Hugues et Lothaire suivirent ensemble la première de ces deux formules, et les rois d'Espagne et d'Angleterre en usèrent assez de même.

Les invocations ne sont pas aussi fréquentes dans les chartes privées de France que dans celles d'Italie.

Au onzième siècle. Il n'est point de siècle où les formules initiales des diplômes soient plus variées que dans le 11e. Ce qu'on peut dire de moins vague, à moins que de descendre dans le détail de toutes les chartes, c'est que les formules d'invocations les plus usitées sont : *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. — In nomine Domini Dei æterni et Salvatoris nostri Jesu Christi. — In nomine Patris et Filii et Spiritûs sancti. Amen*. Toutes les autres se rapportent à l'une de ces trois, si elles en diffèrent.

Les rois d'Espagne débutent par des invocations cachées ou distinctes, et alors, elles reviennent à celle de la Trinité en trois personnes.

Les rois d'Angleterre mettent ordinairement le monogramme de J.-C. avant la première ligne de leurs diplômes. Quelques-uns se contentent de cette invocation cachée ; d'autres, outre celle-là, en mettent une autre explicite. Du premier genre sont quelques diplômes de Canut et de Guillaume-le-Conquérant.

On n'est point en peine de trouver en France des chartes privées qui commencent par des invocations extrêmement variées, quoique ce ne fût pas le plus grand nombre : la plus ordinaire est celle de la Sainte Trinité.

Au douzième siècle. Les trois formules d'invocation, si usitées

dans les diplômes de nos rois du siècle précédent, sont encore les plus ordinaires dans le 12e; cependant celle qui s'exprime simplement par *In Christi nomine* n'est pas rare. Louis VII usa de ces formules aussi indifféremment que son père, Louis-le-Gros. Lorsque Philippe-Auguste ne débute point par la suscription, il la fait précéder de l'invocation, et c'est celle de la Trinité qu'il emploie.

Les ducs, les comtes, et les grands vassaux de la couronne, imitèrent nos rois dans l'invocation de leurs chartes.

On ne trouve presque point d'autres invocations, à la tête des diplômes royaux et impériaux d'Allemagne, que celle de la très-sainte Trinité, précédée du sigle C.

On trouve quelquefois l'invocation dans les diplômes des rois de Sicile. Ceux d'Espagne mettent conjointement à la tête de leurs diplômes des invocations implicites et des invocations explicites. Les rois d'Angleterre n'étaient point alors exacts à en mettre; et les diplômes d'Ecosse en sont tous destitués.

Les invocations des chartes privées, lorsqu'il y en a, sont fort variées en France et ailleurs.

Au treizième siècle. Les diplômes les plus solemnels de nos rois portent tous, dans le 13e siècle, l'invocation du nom de Dieu, de Jésus-Christ notre sauveur, ou de la sainte Trinité; mais les moins solemnels ne s'assujettissent pas inviolablement à cette formalité. Cette dernière était encore d'usage sous Philippe-le-Hardi et Philippe-le-Bel.

Les ducs et les comtes distinguent aussi de même leurs chartes solemnelles de celles qui l'étaient moins.

Les empereurs d'Allemagne et les rois d'Espagne ne firent pas toujours usage de l'invocation; ceux d'Angleterre commencent à la négliger; et ceux d'Ecosse ne l'admettent jamais.

Presque le plus grand nombre des chartes privées de France, en ce siècle, est destitué d'invocations. En Italie, on les voit encore assez souvent.

Au quatorzième siècle. On ne trouve plus, au 14e siècle, d'invocations dans les diplômes de nos rois; et en cela les grands vassaux copièrent leurs souverains. Les rois d'Angleterre et d'Ecosse n'en offrent plus absolument; et les empereurs ainsi que les princes sou-

verains d'Allemagne et les rois d'Espagne nous fournissent bien rarement des exceptions à cette règle. Les premiers nous offrent cependant, jusques dans le 15e siècle, quelques invocations réelles de la sainte Trinité.

Les actes des particuliers, passés devant les notaires apostoliques, ainsi que les testamens, commencent ordinairement par des invocations ; mais les autres actes les négligent. Jusqu'à présent ces invocations n'ont pas repris le dessus, à moins qu'on ne regarde comme telle la petite croix que l'on met communément au haut de la première page des lettres et des autres écritures quelconques.

De tout le détail ci-dessus, on en peut déduire les conséquences suivantes : Nos rois de la première race employèrent à la tête de leurs diplômes les invocations ou exprimées ou symboliques ; les empereurs romains, les rois visigoths et anglo-saxons des 6e, 7e et 8e siècles commençaient leurs diplômes par des invocations formelles ; tous les empereurs d'Occident, jusques vers le 13e siècle environ, y furent exacts. Nos rois, depuis Charlemagne jusqu'à Philippe-le-Bel inclusivement, n'ont pas varié sur cet objet, au moins dans leurs diplômes importans.

J.

JACOBINS et *Jacobines*. On a donné ce nom en France aux religieux et religieuses de l'ordre de saint Dominique, parce que leur couvent à Paris était près de la porte Saint-Jacques. Ce couvent était un hôpital de pélerins de saint Jacques, lorsqu'il fut donné aux Dominicains à la prière du pape Honoré III, l'an 1218, par le docteur Jean, doyen de Saint-Quentin, et par l'université de Paris. *Voy.* DOMINICAINS.

JACQUES *de l'Épée* (Saint). Ordre militaire établi en Espagne l'an 1170, pour s'opposer aux courses des Maures qui troublaient les pélerins allant à Compostelle visiter le sépulcre de saint Jacques. Les nouveaux chevaliers proposèrent aux chanoines de Saint-Éloy, qui avaient des hôpitaux sur le chemin appellé la *voie française*, de s'unir à leur congrégation ; ce qui se fit vers l'an 1275. Deux papes confirmèrent cet établissement. La première dignité de cet ordre,

qui est le plus considérable de tous les ordres militaires d'Espagne, est celle de Grand-Maître, que les rois d'Espagne se sont réservée. La seconde dignité est celle de Prieur, affectée à deux chanoines qui portent la mître et les autres ornemens pontificaux. Les chevaliers font preuve de *quatre races* de chaque côté : autrefois ils faisaient vœu de chasteté, et étaient religieux. Ils peuvent se marier maintenant, mais seulement avec une permission du roi par écrit. Leur habit de cérémonie est un *manteau blanc*, avec une *croix rouge* en forme d'épée, fleurdelisée par le pommeau et les *croisons*, sur la poitrine.

Il y a aussi des chevaliers ou chanoinesses de *Saint-Jacques de l'Épée*, dont le premier monastère fut fondé à Salamanque pour loger les pélerins de Saint-Jacques. Elles font maintenant les trois vœux solemnels, qu'elles n'ont pas toujours été dans l'usage de faire. Leur habit est le même que celui *des chanoines*.

JACQUES *du Haut-Pas* ou *de Luques* (Saint). Nom d'un ordre religieux de chanoines hospitaliers. Leur premier institut était de passer gratuitement les pélerins sur les rivières. Ils étaient d'abord frères lais, ensuite ils furent prêtres. Leur habit était *blanc*. Leur Grand-Maître résidait à Rome, et avait un commandeur général pour la France. Pie II supprima cet ordre en 1459. L'Eglise de Saint-Magloire à Paris était autrefois un hôpital appartenant à cet ordre; et la paroisse actuelle de Saint-Jacques du Haut-Pas n'a pris ce nom qu'à cause du voisinage de cet hôpital.

JARRETIÈRE. Ordre militaire d'Angleterre. Il y a beaucoup d'incertitude sur les motifs qui engagèrent Edouard III à instituer cet ordre. Quoi qu'il en soit, ce prince créa 25 chevaliers, dont il se déclara le Grand-Maître, et 5 officiers, le prélat ou grand aumônier, le chancelier ou garde des registres, ou greffier, le roi d'armes ou hérault, et l'huissier. Il y joignit 14 chanoines pour servir l'Eglise, 13 vicaires, 13 ecclésiastiques et 14 chantres. L'habit de l'ordre consiste dans un juste-au-corps de *soie blanche*, avec *les bas* de même couleur, par dessus un *sur-tout cramoisi* avec un manteau de *velours bleu*. Aujourd'hui dans les cérémonies, les chevaliers portent sur l'épaule droite un *chaperon d'écarlate*. La jarretière sous le genou gauche; elle est d'un *bleu céleste*, *brodée* ornée *de pierreries* : on lit dessus ces paroles en brode-

rie, *Honni soit qui mal y pense.* La marque distinctive de l'ordre est un *cordon bleu* en forme d'écharpe, qui descend de l'épaule gauche jusqu'à la hanche droite.

JEHOVAH. Nom propre de Dieu dans la langue hébraïque. L'on voit dans la cinquième dissertation du recueil de dissertations critiques sur des endroits difficiles de la Bible de l'Ecriture-Sainte, et sur des matières qui y ont rapport, que ce nom est dérivé de *Hajah,* qui signifie *Être;* qu'il était permis de le prononcer dans le temple et dans les cérémonies saintes; que la prononciation de ce nom s'est conservée après la destruction du temple, surtout chez les sages, et dans les écoles des rabbins; que si les traducteurs ne l'ont pas employé, c'est que l'on avait tant de respect pour lui, qu'on ne le traduisait jamais dans une langue étrangère; et qu'il entre enfin dans la composition de plusieurs noms propres des Hébreux, dont par conséquent on n'a pu conserver la prononciation sans conserver la sienne. Ceci réfute ceux qui disent que le grand-prêtre, même depuis la captivité de Babylone, ne le prononçait qu'une fois dans l'année, au jour de l'expiation solemnelle dans le temple, et que depuis la destruction du temple on a cessé entièrement de le prononcer, ce qui en a fait perdre la vraie prononciation [1].

JERONIMITES. Religieux qu'on nomme aussi *hermites de Saint-Jérôme.* Il y a eu quatre ordres différens de *Jéronimites*, ceux d'Espagne, ceux de Lombardie, ceux de la congrégation du bienheureux Pierre de Pise, et ceux de la congrégation de Fiésoli.

Les *Jéronimites d'Espagne* doivent leur naissance au tiers-ordre de saint François. Le pape Grégoire XI approuva leur ordre par une bulle du 18 octobre 1373, et leur donna encore la règle de saint Augustin, avec les constitutions qu'on observait dans le monastère de Sainte-Marie du Sépulcre, hors des murs de Florence; et pour habit une tunique de *drap blanc*, un scapulaire de *couleur tannée*, un petit *capuce* et un manteau de même couleur. Il y a aussi en Espagne des religieuses *Jéronimites* fondées à Tolède vers la fin du 15ᵉ siècle.

Les *Jéronimites de Lombardie* ou de l'Observance, ont pour fondateur Loup d'Olmédo. Il changea quelque chose dans l'habillement

[1] Voir sur ce mot et pour preuve de ces assertions un excellent travail de M. le Chevalier Drach inséré dans nos *Annales* t. IX. p. 35. 187 (3ᵉ série).

des religieux de saint Jérôme, fondés dans les montagnes de Cazalla, au diocèse de Séville. Il ajouta à la règle de saint Augustin des constitutions très-austères, tirées en partie de celles des Chartreux.

La *Congrégation des Jéronimites* du bienheureux *Pierre de Pise*, fut fondée par ce saint homme vers l'an 1375 ou 1377, sur une montagne nommée Montebello. Il prescrivit à ses religieux une forme de vie très-austère; mais elle fut modérée par différentes constitutions faites en divers tems.

Les *Jéronimites* de la congrégation *de Fiésoli*, autrefois l'une des douze premières villes de Toscane, ont pour fondateur le bienheureux Charles de Montegraneli, de la famille des comtes de ce nom. Innocent VII l'approuva en 1406, ensuite plusieurs papes; mais Clément IX supprima cet ordre en 1668 [1].

JESUATES. Ordre religieux institué par saint Jean Colombin, noble siennois, vers l'an 1365. On les appela *Jésuates* parce que leur fondateur prononçait toujours le nom de *Jésus*. On voit par la bulle de Martin V qui les approuva [2], que c'était une société d'hommes qui dans divers endroits de l'Italie s'étaient réunis sous la règle de saint Augustin pour mener une vie pieuse, mortifiée et faisant profession de pauvreté volontaire, qui s'attiraient les sympathies et les bénédictions des peuples par leur exemple; cependant les inquisiteurs de la foi les inquiétèrent sous divers prétextes. Le pape pour leur donner une position régulière, approuve leur réunion et défend aux inquisiteurs de les molester. Après avoir été assez florissants, et avoir été dotés d'un grand nombre de priviléges par les pontifes romains, à la fin Clément IX voyant que c'était un ordre « qui ayant perdu sa pre- » mière vigueur et son premier esprit religieux, n'était plus d'aucune » ou que d'une bien faible utilité pour l'Eglise, » le supprime complettement en 1668 [3], et depuis ce tems il n'y eut plus de religieux *Jésuates* de Saint-Jérôme; mais les couvens de religieuses de cet institut subsistent encore en quelques endroits d'Italie. Leur vie est austère. Elles ont pour habillement une tunique de drap *blanc*, une ceinture de *cuir*, un manteau de *couleur tannée* et un voile *blanc*.

A. B.

[1] Le Père Helyot, t. IV. p. 18.
[2] Voir Bull. *Pia postulatio* dans *Bull. mag.* édit. de Luxembourg, t. I. p. 307.
[3] Voir Bull. *Romanus* ibid. t. VI. p. 276.

Nouvelles et Mélanges.

EUROPE.

ITALIE. ROME. — Nous avons publié dans notre dernier cahier (voir ci-dessus, p. 319, 323) les deux admirables allocutions par lesquelles le S. Père refuse : 1° de déclarer la guerre à l'Autriche; 2° se plaint à son peuple de la violence qu'on voulait lui faire pour l'y obliger. Depuis lors la position du S. P. sans être dans toute sa liberté morale, a cependant gagné plus de force par l'appui qu'a montré pour lui la grande majorité de la population romaine. Les meneurs ont été obligés de modérer leurs demarches et leurs paroles. Ils se défendent de vouloir violenter le pape, et la tranquillité n'a pas été de nouveau troublée dans la ville. Voici quelques actes officiels émanés dans cet intervalle. Nous donnons d'abord la lettre suivante à l'empereur d'Autriche, qui prouve que le S. P. ne néglige aucun des moyens de mettre un terme à cette guerre qui désole l'Italie.

Lettre de Pie IX à l'empereur d'Autriche.

« Au milieu des guerres qui ensanglantaient le sol chrétien, on vit toujours le Saint-Siège faire entendre des paroles de paix, et dans Notre Allocution du 29 avril dernier, quand Nous avons dit que Notre cœur paternel a horreur de déclarer la guerre, nous avons expressément manifesté Notre ardent désir de contribuer à la paix. Que Votre Majesté ne trouve donc pas mauvais que Nous nous adressions à sa pitié et à sa religion, l'exhortant, avec une affection toute paternelle, de retirer ses armes d'une guerre qui, sans pouvoir reconquérir à l'empire les cœurs des Lombards et des Vénitiens, amène à sa suite la funeste série de calamnités, cortège ordinaire de la guerre, et que très-certainement abhorre et déteste votre Majesté. Que la généreuse nation allemande ne trouve pas mauvais que Nous l'invitions à étouffer tout sentiment de haine et à changer en utiles relations d'amical voisinage une domination sans grandeur, sans résultats heureux, puisqu'elle reposerait uniquement sur le fer.

» Nous en avons donc la confiance, cette nation si légitimement fière de sa nationalité propre ne mettra pas son honneur dans de sanglantes tentatives contre la nation italienne; elle le mettra bien plutôt à la reconnaître noblement pour sœur : elles sont toutes deux nos filles, bien chères à Notre cœur, et nous aurons la joie de voir chacune d'elles, satisfaite de ses frontières naturelles, y demeurer en paix, méritant par des actes dignes d'elle la bénédiction du Seigneur.

» Sur ce, Nous prions Celui qui donne toute lumière, qui est l'auteur de tout bien, d'inspirer à Votre Majesté de saints conseils, pendant que du fond

du cœur Nous donnons à Votre Majesté, à Sa Majesté l'Impératrice et à la famille impériale la bénédiction apostolique.

» *Datum Romæ apud Sanctam-Mariam-Majorem, die* 3 *mai anno* 1848, *Pontificatûs Nostri Anno secundo.*

PIUS PAPA IX.

Cette lettre, suivant toutes les apparences, a été écrite par le Pape sans que son ministère y intervînt, ni même qu'il la connût. Celui-ci dès qu'il en a eu connaissance n'a pas laissé de lui présenter l'adresse suivante, qui bien que irrégulière dans sa forme, et s'écartant quelque peu de l'esprit même qui l'a conçue, prouve pourtant que le parti exalté commence à rendre justice aux vues sages et droites du Pontife.

Adresse du ministère romain à l'occasion de la lettre de Pie IX à l'empereur d'Autriche.

« Très Saint-Père,

» Par un acte très digne de la charge suprême dont Elle est revêtue, et avec des paroles vraiment conformes à son caractère de Père miséricordieux et plein d'amour pour tous les croyants, Votre Sainteté a, dans sa lettre à jamais vénérée du 3 mai dernier, offert à l'empereur d'Autriche sa médiation dans la guerre qui est allumée et qui devient de plus en plus violente entre les Italiens et les impériaux.

» A peine le ministère de Votre Sainteté a-t-il eu connaissance de cet acte solennel de l'autorité pontificale, qu'il s'est senti le devoir de la remercier avec une grande effusion de cœur des sentimens de justice et de sagesse politique par lesquels Votre Sainteté n'hésite pas à reconnaître à la face du monde chrétien, à la face des ennemis de l'Italie, le droit sacré et inaliénable des nationalités. De même, le Ministère ne saurait s'empêcher de vous garder une éternelle reconnaissance d'avoir établi comme première et fondamentale condition de concorde et de paix, que ses frontières naturelles seront pour toujours restituées à la nation italienne.

» Cette déclaration implicite de la justice de la cause italienne attirera, Très-Saint-Père, de nouvelles bénédictions sur les armes généreuses de nos peuples; et le roi Charles-Albert, la première épée d'Italie, sentira croître son courage et sa confiance à poursuivre la victoire sans trêve, tant que les étrangers, ne déférant point à la voix paternelle qui descend aujourd'hui de la plus haute chaire de l'Eglise, s'obstineront à occuper même la moindre partie de notre territoire.

» L'Italie, Saint Père, n'a point de haine contre la nation allemande; elle la tient en grande estime et affection, et c'est pour nous un chagrin sans mesure qu'une partie de cette nation envoie ses fils armés pour nous com-[illegible]. Mais qu'ils repassent les Alpes, qu'ils jurent les pactes que le droit [illegible]les nations prescrit, et nous, fidèles à la charité chrétienne, que Votre

Sainteté enseigne et qu'elle scelle de l'autorité de l'exemple, nous embrasserons nos ennemis et nous les appellerons nos frères.

» Cardial *Orioli*, président du conseil ; *Marchelli*, *Mamiani*, de *Rossi*, *Lunati*, prince *Doria*, *Pamphili*, duc de *Rignano*, *Galletti*, ministres. »

Nous apprenons en outre que Mgr *Morichini*, un des prélats les plus distingués de Rome, a été envoyé en mission extraordinaire auprès de l'empereur d'Autriche.

— *Réponse du Saint-Père touchant la dispense pour le samedi.* Nous puisons cette réponse dans une circulaire publiée le 8 avril dernier dans le diocèse de Malines, laquelle est conçue en ces termes :

« Après que l'Episcopat belge se fut occupé plusieurs fois, dans ses réunions annuelles, des fréquentes transgressions de la loi ecclésiastique qui prescrit l'*abstinence de viande*, et qu'il en eut recommandé instamment l'observance aux fidèles par des exhortations réitérées et par d'autres moyens, il crut enfin, l'année dernière, devoir exposer ses douleurs et ses inquiétudes au Saint-Siége Apostolique.

» Notre-Saint-Père, ayant mûrement examiné l'affaire, a daigné accorder pour l'espace de trois ans, par rescrit du 9 février 1848, à l'archevêque et aux évêques de Belgique, la faculté de dispenser de l'abstinence pour ce qui concerne la fête *de St-Marc et les jours des Rogations.* Quant au relâchement qui s'est introduit dans l'abstinence du *samedi*, le Saint-Père a ordonné de répondre : *Qu'il n'était pas à propos de faire cette concession, mais que les Evêques belges devaient au contraire, soit par eux-mêmes, soit par Messieurs les curés, les confesseurs et les prédicateurs, insister auprès des fidèles avec force et prudence, pour que la loi fût observée.*

» Le souverain Pontife nous a fait également communiquer une lettre qui a été adressée à l'archevêque de Lyon en date du 3 des calendes de sept. 1847, lettre où l'on fait surtout observer que le Pape, qui a la charge de toutes les églises, doit, quand il s'agit de décisions aussi graves, avoir égard non-seulement à quelques villes ou même à quelques diocèses, mais aussi aux autres parties du royaume de France. « Or, dit cette lettre, si dans certains endroits » la loi de l'abstinence est violée généralement, il est à remarquer que les per- » sonnes qui se rendent coupables de ce péché, sont du nombre de celles » qui repoussent tout esprit de mortification chrétienne, et qui s'abandonnent » à la gourmandise en mangeant de la viande, non - seulement le jour du » *samedi*, mais aussi les autres jours défendus par l'Eglise. Il conste d'ailleurs » que, dans d'autres lieux, l'abstinence du samedi est religieusement observée » par les fidèles ; et en conséquence, si la dispense étoit accordée, il serait fort » à craindre qu'il n'en résultât du scandale et d'autres maux pour le peuple » chrétien.

» La même lettre dit ensuite, que les archevêques et évêques doivent avoir » soin, que les curés et les confesseurs maintiennent prudemment l'*abstinence* » *du samedi* et la propagent. Et quand il s'agira de donner ou de refuser l'ab- » solution à ceux qui ne l'observent pas, le Pape recommande aux curés et » aux confesseurs, de se régler d'après le décret donné le 26 janvier 1842 à » l'évêque d'Amiens ; c'est-à-dire, qu'*en ce qui concerne le refus de l'abso-* » *lution, l'évêque ne doit rien prescrire aux confesseurs ; mais ceux-ci doi-* » *vent avoir devant les yeux à l'égard des personnes qui sont incapables de* » *recevoir l'absolution, la commune doctrine des théologiens touchant le* » *sacrement de Pénitence, laquelle se trouve aussi dans le Rituel romain* ; » *et dans les cas particuliers, c'est d'après cette théologie qu'ils doivent se* » *régler*. Ils remarqueront d'ailleurs que dans les bons auteurs, on rencontre » quelquefois de justes motifs qui dispensent de la loi de l'abstinence, sans » qu'il soit nécessaire de recourir à l'autorité Apostolique ; et par conséquent, » il appartient aux curés et aux confesseurs de résoudre prudemment les cas » particuliers qui se présenteront. »

« Ainsi, Messieurs, vu les circonstances et en vertu de l'Indult spécial du Saint-Siége Apostolique, nous permettons que, cette année, les fidèles fassent usage de viande, même plusieurs fois le jour, à la fête de Saint Marc et aux trois jours des Rogations.

« D'après l'esprit de Notre Saint-Père, nous recommandons aux curés d'exhorter les fidèles en publiant cette dispense du Siége Apostolique, à la compenser par d'autres bonnes œuvres et par les aumônes que chacun distribuera aux pauvres selon ses facultés.

» Quant à l'abstinence du samedi, nous recommandons aux curés, aux confesseurs et aux prédicateurs, de se conformer religieusement aux dispositions du Rescrit et de la Lettre Apostoliques, citées plus haut.

— *Des ouvrages mis à l'index.* — La sainte congrégation de l'*Index*, par un décret du 29 novembre publié à Rome le 3 décembre dernier, a condamné les ouvrages suivants : *L'écho de Savonarola*, recueil mensuel, dirigé par des chrétiens italiens ; — *Prælectiones de Ecclesiâ Christi*, du docteur Tamburini de Brescia ; — *Le grand catéchisme de l'Eglise catholique*, à l'usage des églises et des écoles, et particulièrement des élèves de troisième, et de ceux qui s'assemblent le dimanche dans les écoles, par le docteur Jaumann, doyen de l'église cathédrale de Rothembourg ; avec approbation de l'ordinaire. *Donec corrigatur.* — *Les gémissements d'une âme repentante*, tirés de la divine Ecriture et des SS. Pères. Ouvrage italien. — *Institutiones juris Ecclesiastici, ad principia juris naturæ et civitatis methodo scientificâ adornatæ*, du professeur Xavier Gmener.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 102. — Juin 1848.

Littérature Catholique.

SPICILÉGE LITURGIQUE,

OU

RECUEIL D'HYMNES, PROSES, SÉQUENCES

ET AUTRES FRAGMENS DE LITTÉRATURE SACRÉE
APPARTENANT AUX ANCIENNES LITURGIES ET EN USAGE DANS L'ÉGLISE
AVANT LE XVIe SIÈCLE.

Quatrième et dernier Article [1].

Sur les hymnes de la fête de la Pentecôte et du Saint-Sacrement. — Hymne d'Adam de Saint-Victor pour la Pentecôte. — Hymne de la Trinité du même. — Hymne du *Magnificat*. — Prose d'Henri Pistor pour la nativité de saint Jean.

De Noël à Pâques, l'Eglise célèbre dans son culte public, la mémoire des mystères joyeux et douloureux qui rappellent les principaux événemens de la vie temporelle de son divin fondateur. A *Pâques* commence la série des mystères glorieux qui se poursuit jusqu'à l'*Assomption* de la sainte Vierge ou même jusqu'à la *Toussaint*, solennelle commémoration du ciel, fête du *corps mystique* de Jésus-Christ, qui croît et se forme chaque jour sous la loi de grâce, jusqu'à ce qu'il ait atteint son entière perfection, par la réunion de toutes les âmes et de tous les corps des prédestinés, au sein de la béatitude éternelle.

Le génie de l'Eglise catholique ne lui fait pas défaut pour chanter

[1] Voir le 3e article au n° 95, t. XVI, p. 342. Nous devons avertir de l'erreur typographique qui (p. 344) a fait attribuer à saint Jean Damascene, père grec, l'*hymne de la Toussaint*, qui est de *saint Pierre Damien*, père latin.

et honorer dignement ces sublimes mystères. Ses offices semblent acquérir un nouveau degré de pompe et de grandeur. Ce n'est plus la naïve simplicité des chants de *Noël*, ni les accents douloureux de la *Passion*, ni les transports de la joie expressive et populaire des solennités *pascales*. Les hymnes, les proses, les antiennes des fêtes de l'*Ascension*, de la *Pentecôte* de la *Sainte-Trinité*, du *Corpus Christi*, ont quelque chose de singulièrement noble et majestueux qui en fait le principal caractère et qui les maintient à la hauteur des dogmes dont elles sont l'expression.

La *Pentecôte* surtout nous présente deux hymnes dignes d'être mises au premier rang, l'une par la grandeur des pensées et le profond mysticisme dont elle est empreinte, l'autre par le charme d'une tendre et ardente piété exprimée en un rythme plein d'élégance et d'harmonie. Le lecteur comprend que nous voulons parler du *Veni creator* et du *Veni sancte Spiritus*. La première est l'œuvre de *Charlemagne*, la seconde a été attribuée au roi *Robert-le-Pieux*, quoiqu'elle paraisse plutôt appartenir au pape *Innocent III*, ou selon d'autres à *Herman Contract*, moine de Richenau.

Mais que dire de l'office du *Saint-Sacrement*, composition merveilleuse de saint *Thomas d'Aquin*, qui en produisant ce chef-d'œuvre s'est élevé aussi haut dans l'ordre de la poésie sacrée, qu'il l'est par ses immortels ouvrages, dans l'ordre des sciences théologiques et philosophiques ? Ce n'est pas ici le lieu de nous étendre sur le choix des psaumes, des répons, des antiennes, des hymnes dont cet office est composé.

Qui n'a mille fois admiré, qui ne sait par cœur le *Pange lingua*, le *Sacris solemniis*, le *Verbum supernum prodiens*, l'*Adoro te supplex*, le *Lauda Sion salvatorem* qu'on croirait dictés au saint docteur par les esprits angéliques [1] ?

« Le génie méthodique du 13e siècle, dit l'abbé Guéranger dans » ses *Institutions liturgiques*, paraît dans la prose *Lauda Sion*, œuvre » étonnante qui est incontestablement de saint Thomas. C'est là que

[1] Un peintre italien a eu l'heureuse idée de représenter saint Thomas composant le *Lauda Sion*, environné d'anges qui lui dictent tour-à-tour les versets de cette admirable prose.

» la haute puissance d'une scholastique, non décharnée et tronquée
» comme aujourd'hui, mais complette comme au moyen-âge, a su
» plier sans effort au rythme et aux allures de la langue latine, l'ex-
» posé fidèle, précis, d'un dogme aussi abstrait pour le théologien,
» que doux et nourrissant au cœur du fidèle. Quelle majesté dans
» l'ouverture de ce poème sublime! Quelle précision délicate dans
» l'exposé de la foi de l'Eglise! et avec quelle grâce, quel naturel
» sont rappelées dans la conclusion, les figures de l'ancienne loi qui
» annonçaient le pain des anges, l'agneau pascal, la manne! Enfin,
» quelle ineffable conclusion dans cette prière majestueuse et tendre
» au divin pasteur qui nourrit ses brebis de sa propre chair et dont
» nous sommes ici-bas les *commensaux*, en attendant le jour éternel
» où nous deviendrons ses *cohéritiers!* Ainsi se vérifie ce que nous
» avons dit plus haut, que *tout sentiment d'ordre se résout néces-*
» *sairement en harmonie.* Saint Thomas, le plus parfait des scho-
» lastiques du 13[e] siècle, s'en est trouvé par-là même le poète le plus
» sublime [1]. »

La plupart des éloges que D. Guéranger donne au *Lauda Sion* peuvent s'appliquer, croyons-nous, avec une juste mesure, aux deux pièces que nous allons citer. Ces deux proses sont dues à la verve de l'illustre *Adam de Saint-Victor* dont nos lecteurs ont pu déjà apprécier le mérite par les nombreux emprunts faits à cet auteur dans nos précédens articles.

La première, consacrée à célébrer la *descente* du *Saint-Esprit*, était chantée le jour de la *Pentecôte*.

Le docteur luthérien *Adalbert Daniel* qui ne cache point son admiration pour ce morceau, le regarde comme ne *le cédant à aucun chant ecclésiastique* et regrette qu'il n'ait pas été connu en Allemagne. *Cette prose*, dit-il, *respire les fleurs et les plus doux parfums des livres sacrés* [2].

[1] *Institut. lit.* tome I, p. 348.

[2] Praeclarissima prosa, quam nullà inferiorem, permultis superiorem duxerim, nihil spirat nisi sacræ scripturæ flores atque odores. Dolemus quod in Germanià nota fuisse non videtur. *Thesaurus hymnolog.* t. II, p. 72.

PROSE POUR LA FESTIVITÉ DE LA PENTECOTE.

Lux jucunda, lux insignis,
Quâ de throno missus ignis
In Christi discipulos,
Corda replet, linguas ditat,
Ad concordes nos invitat
Linguæ cordis modulos.

Jour heureux, jour insigne,
Où le feu descendu du trône céleste
Sur les disciples du Christ,
Remplit les cœurs, enrichit les langues
Et nous invite aux mélodieux accords
De la langue du cœur.

Christus misit quod promisit
Pignus sponsæ, quam revisit
Die quinquagesimâ;
Post dulcorem melleum
Petra [1] fudit oleum,
Petra jam firmissima.

Le Christ a envoyé le gage promis
A son épouse qu'il est revenu visiter
Au cinquantième jour;
Après la douceur du miel,
L'huile sort de la Pierre,
Pierre déjà inébranlable.

In tabellis saxeis
Non in linguis igneis,
Lex de monte, populo;
Paucis cordis novitas
Et linguarum unitas
Datur in cœnaculo.

C'était sur des tables de pierre,
Et non en langues de feu,
Que la loi fut donnée au peuple sur la montagne,
Le renouvellement du cœur et l'unité des langues
Sont donnés au petit troupeau
Renfermé dans le Cénacle.

O quam felix, quam festiva
Dies in quâ primitiva
Fundatur ecclesia!
Vivæ sunt primitiæ
Nascentis ecclesiæ
Tria primùm millia.

O bienheureux et solennel
Le jour où fut fondée
L'Église primitive!
Les vivantes prémices
De l'Eglise naissante
Sont les premiers trois mille convertis.

Panes legis primitivi
Sub unâ sunt adoptivi

Les pains de l'ancienne loi
Figurent les deux peuples

[1] A. Daniel fait sur ces vers une note remarquable dans la bouche d'un protestant. «L'apôtre saint Pierre, dit-il, dont le nom, d'après une expression de saint Augustin, renfermait une prophétie et un présage (*cujus nomen et omen habebat*), est comparé à la *pierre* de laquelle découlaient le miel et l'huile dans le désert, *pierre* qu'on trouve mentionnée en plusieurs endroits des livres saints. (*Deuteron.* XXXII, 13;—Job, XXIX, 6; — *Ps.* LXXX, 17).» Cette remarque est d'autant plus frappante de la part d'un protestant, que les SS. Pères et les commentateurs catholiques, font en général l'application du sens figuré de cette pierre à la personne même du Christ.

Fide duo populi :
Se duobus interjecit,
Sicque duos unum fecit
Lapis, caput anguli.

Utres novi, non vetusti,
Sunt capaces novi musti ;
Vasa parat vidua,
Liquorem dat Eliseus ;
Nobis sacrum rorem Deus,
Si Corda sunt congrua.

Non hoc musto vel liquore,
Non hoc sumus digni rore,
Si discordes moribus :
In obscuris vel divisis
Non potest hæc paraclisis
Habitare cordibus.

Tu es lumen et unguentum,
Tu cœleste condimentum
Aquæ ditans elementum
Virtute mysterii ;
Nova facti creatura,
Te laudamus mente purâ,
Gratiæ nunc, sed naturâ
Priùs iræ filii.

Consolator alme, veni :
Linguas rege, corda leni,
Nihil fellis aut veneni
Sub tuâ præsentiâ.

Tu qui dator es et donum,
Tu qui cordis omne bonum,
Cor ad laudem redde pronum,
Nostræ linguæ formans sonum,
In tua præconia.
Tu purga nos à peccatis,
Auctor ipse puritatis,
Et in Christo renovatis
Da perfectæ novitatis
Plena nobis gaudia.
Amen.

Adoptés sous la même foi :
Entre les deux s'est placée,
Afin de n'en faire qu'un seul,
La Pierre devenue la tête de l'angle.

Les outres neuves et non les vieilles
Peuvent contenir le vin nouveau ;
La veuve prépare des vases
Pour la liqueur que donne Elisée :
Dieu répand en nous la rosée céleste,
Si nos cœurs sont bien disposés.

Nous ne sommes dignes ni de ce vin,
Ni de cette liqueur, ni de cette rosée,
Si déréglées sont nos mœurs.
Cette divine consolation
Ne saurait habiter des cœurs
Ténébreux ou divisés.

Vous êtes lumière et baume
Et céleste condiment,
Qui douez l'élément de l'eau
D'une mystérieuse vertu.
Devenus une création nouvelle
Nous vous louons d'un esprit pur,
Nous, maintenant enfants de la grâce,
Auparavant enfants de colère.

Divin consolateur, venez :
Gouvernez les langues, fléchissez les cœurs ;
Que nul fiel, nul venin
Ne subsiste en votre présence,

Vous, à la fois, donateur et don.
Vous, bien suprême des cœurs,
Inclinez nos cœurs à la louange ;
Et formez les accens de notre langue,
Afin de chanter vos grandeurs.
Purifiez-nous de nos péchés,
Auteur de toute pureté,
Et après nous avoir renouvelés dans le [Christ.
Donnez-nous les pleines joies
D'une parfaite nouveauté.
Amen.

La prose suivante nous semble se rapprocher encore davantage du *Lauda Sion salvatorem*, par le bonheur avec lequel l'auteur, *Adam de Saint-Victor*, a su joindre l'exactitude et la profondeur dans l'exposition du dogme le plus sublime de notre foi, à la clarté de l'expression et à la précision de la mesure.

PROSE POUR LA FÊTE DE LA TRÈS SAINTE-TRINITÉ.

Profitentes Unitatem,	Professant l'Unité divine,
Veneremur Trinitatem	Vénérons la divine Trinité,
Pari reverentiâ ;	Avec un égal respect.
Trers pesonas asserentes	Affirmons trois personnes
Personali differentes	Distinctes entr'elles
A se differentiâ.	Par une distinction personnelle.
Hæ dicuntur relativè,	Elles sont dites plusieurs relativement,
Quum sint unum substantivè,	Car il n'y a qu'une seule substance
Non tria principia.	Et non trois principes.
Sive dicas tres vel tria,	Qu'on dise trois personnes ou trois princi- [pes.
Simplex tamen est *ousia* [1],	Il n'y a qu'un *être simple*
Non triplex essentia.	Et non une triple essence.
Simplex esse, simplex posse,	Être simple, puissance simple,
Simplex velle, simplex nosse,	Simple volonté, simple connaissance,
Cuncta sunt simplicia.	Tous les attributs sont simples :
Non unius quam duarum,	Le pouvoir de l'une des personnes
Sive trium personarum	N'est pas moindre que celui
Minor efficacia.	Des deux autres ou des trois ensemble.
Pater, Proles, Sacrum flamen,	Le Père, le Fils, l'Esprit saint,
Deus unus, sed hi tamen	Un seul Dieu ; mais cependant
Habent quædam propria.	Chacun a quelque chose qui lui est propre.
Una virtus, unum numen,	Une seule vertu, une seule divinité.
Unus splendor, unum lumen,	Une seule splendeur, une seule lumière.
Hoc una quod alia.	Ce que l'un possède, l'autre le possède aussi
Patri Proles est æqualis,	Le Fils est égal au Père,
Hoc non tollit personalis	Et cette égalité n'est point altérée
Amborum distinctio.	Par leur distinction personnelle.

[1] Mot grec signifiant essence.

Patri compar filioque	Égal au Père et au Fils,
Spiritalis ab utroque	L'Esprit procède des deux
Procedit connexio.	Par une ineffable connexion.
Non humanâ ratione	L'humaine raison ne peut comprendre
Capi possunt hæ personæ,	La nature de ces personnes,
Nec horum discretio,	Ni leur mystérieuse distinction.
Non hic ordo temporalis,	Ici, nulle succession de tems,
Non hic situs aut localis	Nulle circonscription de lieu,
Rerum circumscriptio.	Ni de situation.
Nil in Deo præter Deum,	Rien en Dieu, sinon Dieu;
Nulla causa præter eum,	Nulle cause que lui seul,
Qui creat causalia;	Qui crée toute causalité.
Effectiva vel formalis	Dieu est cause effective ou formelle
Causa Deus et finalis,	Et cause finale,
Sed nunquam materia.	Mais jamais matière.
Dignè loqui de personis	Parler dignement des personnes divines,
Vim transcendit rationis,	C'est ce qui dépasse les forces de la raison:
Excedit ingenia.	Cela excède les génies.
Quid sit gigni, quid processus	Qu'est ce qu'être engendré, qu'est ce que procéder?
Me nescire sum confessus,	Je confesse que je l'ignore,
Sed fide non dubiâ.	Mais sans hésiter dans la foi.
Qui sic credit ne festinet	Que celui qui croit ainsi soit en repos
Et à viâ non declinet	Et ne s'écarte point orgueilleusement
Insolenter regiâ;	De la voie royale;
Servet fidem, formet mores,	Qu'il garde la foi, qu'il règle ses mœurs,
Nec attendat ad errores	Et qu'il ne se jette point dans les erreurs
Quos damnat Ecclesia.	Condamnées par l'Eglise.
Nos in fide gloriemur,	Nous, mettons notre gloire dans la foi,
Nos in unâ modulemur	Chantons en persévérant
Fidei constantiâ:	Dans une même croyance:
Trinæ sit laus Unitati,	Louange à la triple Unité,
Sit simplici Trinitati	Et à la simple Trinité,
Coæterna gloria.	Gloire éternelle comme elle.
Amen.	Amen.

Les premiers jours du mois de juillet, tout remplis encore de la mémoire des solennités dans la vie *glorieuse* du Sauveur, nous offrent

une des fêtes les plus humbles de sa très-sainte mère. La *Visitation de la Sainte-Vierge* que l'Eglise n'a pas voulu environner du même éclat que les autres grandes festivités de Marie, vient comme un doux souvenir se mêler aux *commémorations du corps de son divin fils* et de *l'esprit saint son divin époux*.

Cette fête, qui de nos jours, passe inaperçue d'un grand nombre de chrétiens, nous rappelle pourtant un des plus magnifiques, sinon le plus magnifique morceau de poésie sacrée renfermé dans nos livres saints. La Visitation de la Sainte-Vierge est proprement la fête du *Magnificat*. Or, selon notre sentiment, les deux Testamens n'ont point de cantique supérieur à celui-ci. On n'y trouve pas, il est vrai, ces brillantes couleurs, ces images frappantes, cette pompe de style si communes dans les prophéties, les psaumes et les autres chants lyriques ; et c'est pour cela que nous n'hésitons pas à le mettre au premier rang.

Ici l'art est dépassé ; la grandeur de l'idée efface et fait oublier la forme. L'expression n'intervient que comme une enveloppe transparente nécessaire pour donner un corps à la pensée. L'âme de Marie étroitement unie à la divinité et perdue en son sein ne peut contenir les sentimens d'amour, de bonheur, de reconnaissance dont elle est pleine, et tout inondée des célestes clartés, elle laisse tomber jusqu'à nous quelques rayons d'une lumière très-pure sur les divins mystères de l'incarnation et de la rédemption. A ce point de vue, la simplicité et, si l'on veut, la nullité de la forme n'est qu'un mérite de plus [1].

Plus on étudiera le *Magnificat*, plus on se convaincra qu'un tel hymne n'a pu sortir que de la bouche de la plus pure des créatures, de la Vierge mère de Dieu et reine du ciel.

Nous recommandons à ceux de nos lecteurs qui désireraient ap-

[1] Cette simplicité et nullité de forme doivent s'appliquer uniquement à l'absence de tout ornement et de tout moyen extérieur. Ce qui n'empêche pas qu'on ne trouve dans le *Magnificat* des expressions de la plus grande hardiesse et d'une très haute poésie. Tel est le premier mot : MAGNIFICAT *anima mea Dominum*; et encore : *fecit potentiam in bracchio suo; dispersit superbos mente cordis sui.*

profondir le sens sublime de cet admirable cantique, le livre de M. l'abbé Combalot sur les *Grandeurs de la Sainte-Vierge*. L'éloquent missionnaire en fait ressortir les beautés et en développe les mystères en une suite de conférences non moins remarquables par la science théologique que par un vif sentiment du beau.

La prose que nous donnons ci-dessous reproduit la légende évangélique de la *Visitation de Marie* avec élégance et naïveté. On y trouve la piété et *la grâce touchante* des chants du moyen-âge.

HYMNE POUR LA FETE DE LA VISITATION DE LA SAINTE-VIERGE.

Festum Matris gloriosæ	Célébrez, peuple saint,
Plebs sancta concelebret,	La fête de la glorieuse mère
Pietatis viscerosæ	Et demandez lui la grâce
Gratiam expostulet,	De cette tendre charité
Quâ cognata copiosè	Qu'elle sentit avec tant d'abondance
Sensit hic Elisabeth.	Pour sa cousine Elisabeth.
Fœcundata senectutis	La Vierge féconde salue *sa cousine*
Sterilem aggreditur	Vieillie dans la stérilité,
Quæ divinæ jam virtutis	Et que la divine vertu
Mater clam efficitur,	A déjà rendue mère ;
Gratulatur quùm salutis	Elle la félicite de participer
Consortem alloquitur.	Aux premières grâces du salut.
Mox non loquens exultavit	Aussitôt l'enfant qui ne peut parler
Ad Verbi præsentiam,	Tressaille à la présence du Verbe,
Sed Elisabeth expavit	Tandis que Elisabeth admire
Matris excellentiam,	L'excellence de la mère :
Benedictamque clamavit	Bénie-soit, s'écrie-t-elle,
Fructûs affluentiam.	L'abondance de votre fruit.
Undè mihi quisquam putet	D'où me vient, dira-t-on,
Hoc, ait, præsagium,	Cette insigne prérogative
Ut devotè me salutet	D'être religieusement saluée
Mater regis omnium,	Par la mère du roi de l'Univers,
Ventris mei fructum mutet	Et de sentir le fruit de mes entrailles
In novum tripudium ?	Tressaillir d'une joie nouvelle ?
Virgo dùm sic commendatur,	Cependant la Vierge ainsi honorée
Canticum lætitiæ	Entonnait un chant d'allégresse,

Psallens purè gloriatur	Ne met sa gloire
In amore gratiæ,	Que dans l'amour de la grâce,
Quo beata prædicatur	Qui la fait appeler bienheureuse
In omni progenie.	Dans toutes les générations.
Trine Deus, summe, pie,	Trinité divine, souveraine, miséricordieuse
Regnans æternaliter,	Qui régnez éternellement;
Prece Virginis Mariæ	Grâce aux prières de la Vierge Marie,
Nos conserva jugiter,	Ne cessez de veiller sur nous,
Ut post finem hujus viæ	Afin qu'au terme de cette carrière
Vivamus perenniter.	Nous entrions dans la vie sans fin.

La *Visitation de la Sainte-Vierge* se rattache étroitement à *la Nativité de saint Jean-Baptiste*, dans l'octave de laquelle cette fête se trouve placée. C'est en effet à la présence de Marie et de son divin fils que saint Jean doit la prérogative d'avoir été sanctifié dès le sein de sa mère. Si donc la naissance du précurseur est devenue un objet de culte pour l'Église et de joie universelle pour le peuple chrétien, la gloire en revient à Marie que le Sauveur des hommes voulut associer d'une manière active, aux premiers fruits de la rédemption, lors de sa visite à sainte Elisabeth sa cousine.

La prose pour la *Nativité de saint Jean-Baptiste* que nous allons reproduire, est qualifiée par Daniel Adalbert d'*œuvre d'art exquis* [1]. Elle est attribuée à *Henry Pistor*, docteur de la faculté de Paris et religieux de cette maison de Saint-Victor, d'où sont sortis les deux principaux poètes liturgistes du moyen-âge et des tems modernes, ADAM et SANTEUIL, tous deux célèbres, quoique à des titres bien différens.

Le docteur *Clichtoue* cite cette pièce dans son *Elucidatorium*. Il fait remarquer que les répétitions des mêmes mots dont elle offre de fréquens exemples, loin d'être des taches d'ignorance et de barbarie, donnent au style une grâce et un ornement de plus [2].

[1] Hæc prosa, quæ summa est artis etc. *Thesaur. hymnolog.* t. II, p. 170.

[2] In hâc prosâ, eleganter sanè et præclarè compositâ, auctor id peculiare servavit, quod eamdem dictionem sæpiùs in eodem versu repetere studuit, non quidem per ineptiam et barbariem, sed singularem quamdam venustatem et gratiam, quæ ex hujus modi aptâ et concinnâ repetitione, illi accrescit et adjicitur. Clicht. *Elucidatorium ecclesiast.*

PROSE POUR LA NATIVITÉ DE SAINT JEAN-BAPTISTE.

Præcursoris et Baptistæ
Diem istum chorus iste
Veneretur laudibus,
Vero die jam diescat,
Ut in nostris elucescat
Verus dies mentibus.

Voici la fête de Baptiste, le précurseur!
Célébrons en chœur, par nos louanges,
La solennité de ce jour :
Qu'il soit éclairé des clartés du vrai jour,
Et que la véritable lumière
Resplendisse dans nos âmes.

Pater verus novum natum
Obstupescit, dùm legatum
Audit missum cælitùs;
Nam ætatem et naturam
Consulendo, genituram
Miratur decrepitus.

Le père de Jean s'ébahit
En apprenant qu'il aura un fils,
De la bouche du messager céleste.
Car, selon l'ordre de l'âge et de la nature,
La paternité ne peut, sans merveille,
Convenir à sa vieillesse.

Dum non paret Verbo parens,
Mox in verbo fit apparens
Pro verbis punitio,

Refusant d'obéir à la parole divine
Il est frappé, dans l'organe de la parole
Et pour ses paroles coupables, d'une éclatante punition.

Pater hærens hoc infirmat,

Le père infirmait par son hésitation la vérité de l'oracle;

Affirmando quod confirmat
Loquelæ privatio.

Mais bientôt il affirme le miracle confirmé
Par la privation de la voix.

Præcursore nondùm nato,
Partu nondùm reserato,
Reserantur mystica.
Nostro sole tunc exclusus,
Verioris est perfusus
Solis luce typicâ.

Avant la naissance du précurseur,
Avant la rupture des voiles maternels,
Les mystères sont dévoilés.
Encore privé de notre soleil,
Jean est inondé de la mystique lumière
Du soleil typique et réel.

Priùs novit diem verum
Quam nostrorum sit dierum
Usus beneficio.
Hic renascens nondùm natus,
Nondùm nascens est renatus,
Cælesti mysterio.

Il connait les clartés du vrai jour
Avant d'être favorisé
De celles de nos jours terrestres.
Il renaît avant d'être né,
Avant l'enfantement il est régénéré
Par un céleste mystère.

Clausa pandit ventre clausus,
Gesta plaudens, fit applausus

Enfermé dans le sein maternel
Il révèle et explique les choses cachées

Messiæ præsentiæ.
Linguæ gestus obsequuntur,
Dum pro linguâ sic loquuntur
Serviunt infantiæ.

Et tressaille en présence du Messie.
Les signes suppléent à la voix;
Ils parlent au défaut de la langue
Et servent d'organe à l'enfant muet.

Mater parit, Pater credit,
Redeunte fide, redit
Linguæ beneficium.
Reserato partu matris;
Reseratur lingua patris,
Reserans mysterium.

La mère enfante, le père croit,
Et avec la foi revient
Le bienfait de la parole.
Le sein de la mère s'ouvre pour enfanter,
La bouche du père s'ouvre pour parler
Et pour découvrir un mystère.

Thori fructus matri dantur,
Et jam matris excusantur
Sterilis opprobria.
Ortus tanti præcursoris
Multos terret, sed terroris
Comes est lætitia.

La mère devenue féconde
Est désormais délivrée
De l'opprobre de la stérilité.
La naissance du grand précurseur
Est pour plusieurs un sujet de crainte,
Mais cette crainte est mêlée de joie.

A mundo se servans mundum,
Mundè vixit intra mundum,
In ætate tenerâ.
Ne formentur à convictu
Mores, loco, veste, victu,
Mundi fugit prospera.

Pour se conserver intact du contact du
Il vit sans tache dans le monde [monde
Dès l'age le plus tendre. [mune
De peur de souiller sa vie dans la vie com-
Par le lieu, par l'habit, par la table,
Il fuit les délices de la terre.

Quem dùm replet lux superna,
Veræ lucis fit lucerna,
Veri solis lucifer,
Novus præco novæ legis,
Imò novus novi regis
Pugnaturi signifer.

Illuminé des clartés d'en haut,
Il devient un flambeau de la vraie lumière
Et l'astre avant-coureur du vrai soleil.
Nouveau prédicateur de la loi nouvelle,
Que dis-je? nouveau porte-enseigne
Dans les futurs combats du nouveau roi.

Singulari prophetiâ,
Prophetarum monarchiâ
Sublimatur omnium;
Hi futurum, hic præsentem,
Hi venturum, venientem
Monstrat iste filium.

Un don singulier de prophétie
L'élève au rang de prince
De tous les prophètes.
Ceux-ci ont vu le Messie dans l'avenir,
Lui le voit, présent. [venant.
Ils disent que le fils viendra; Jean le montre

Dum baptizat Christum foris,
[illegible] Christo melioris

Tandis qu'il baptise ostensiblement le
Le Christ répand sur lui [Christ,

Aquæ tactu tingitur ;	Une eau plus efficace ;
Duos duplex lavat flumen,	Ils sont tous deux lavés dans un double [fleuve,
Isti numen, illi nomen	L'un y trouve le témoignage de sa divinité,
Baptistæ conceditur.	L'autre, le nom de Baptiste.
Dum baptizat, baptizatur,	En baptisant, il est baptisé,
Dumque lavat, hic lavatur	En lavant, il est lavé,
Ut lavantis omnia.	Par celui qui lave toutes choses.
Aquæ lavant et lavantur :	Les eaux purifient et sont purifiées ;
His lavandi vires dantur	Elles reçoivent la vertu purificatrice
Baptizati gratiâ.	De celui qu'elles baptisent.
O lucerna Verbi Dei!	O flambeau du Verbe de Dieu !
Ad cælesti nos diei	Conduisez-nous aux célestes splendeurs
Perduc luminaria,	Du jour éternel.
Nos ad portum, ex hoc fluctu,	De ces flots, dans le port,
Nos ad risum, ex hoc luctu,	De ce deuil, dans la joie,
Tua trahat gratia.	Attirez-nous par votre protection.
Amen.	Amen.

Le lecteur aura remarqué dans cette prose de nombreuses allusions au *jour*, au *vrai jour*, à la *lumière veritable*, au *vrai soleil*, etc...., il est facile de saisir au premier coup d'œil le sens mystique de ces expressions. Toutefois elles se fondent sur un motif particulier qui ne doit pas rester inaperçu. Nous voulons parler de la place que la fête de la *Nativité de saint Jean-Baptiste* occupe dans le calendrier. Tout le monde sait que la *Saint-Jean* tombe au solstice d'été, six mois juste avant *La Noël*. Cette époque a été avec raison choisie par l'Église, puisque, selon le texte de saint Luc, la stérilité d'Elisabeth, ayant cessé six mois avant l'*Annonciation de la Sainte-Vierge*[1], la naissance de Jean a du avoir lieu six mois avant celle du Messie. Or, comme la fête de Noël coïncide avec le solstice d'hiver, la nativité de saint Jean-Baptiste a du coïncider avec le solstice d'été, c'est-à-dire avec le moment où les jours ont acquis leur plus grande étendue. Le soleil est alors dans tout son éclat et la lumière physique répand sur la nature ses plus merveilleux bienfaits de beauté, de vie, de fécondité. Comment l'Église catholique aurait-elle pu ne pas saisir cette circon-

[1] Et hic mensis sextus est illi quæ vocatur sterilis. Luc. I, 36.

stance pour élever les pensées et les cœurs de ses enfans vers la lumière céleste dont celle de ce bas-monde n'est que l'ombre et la figure? De-là ces images, ces comparaisons tirées de la lumière terrestre; de-là peut-être encore ces *feux de Saint-Jean*, expression populaire de la joie que les peuples devaient éprouver à la naissance du précurseur, *multi in nativitate ejus gaudebunt*[1].

Saint Jean l'évangéliste semble favoriser cet ordre d'idées dans le 1er chapitre de son *Evangile*, lorsqu'il insiste pour bien établir la différence entre le Verbe, *lumière des hommes* (*lux hominum*) et Jean qui n'en était que l'aurore, le témoin, l'astre avant-coureur (*non erat ille lux, sed ut testimonium perhiberet de lumine*). Cette pensée, pour le dire en passant, nous semble rendue avec un rare bonheur dans un vers de la prose qu'on vient de lire, où saint Jean-Baptiste est appelé, *veri solis Lucifer*; expression aussi juste que poétique et qu'il est fort difficile de traduire en notre langue.

Certains pères ont poussé encore plus loin leurs spéculations sur le point qui nous occupe et ils ont été amenés à signaler de nouveaux rapports entre *Noël* et la *Saint-Jean*. Saint Augustin après avoir remarqué que saint Jean-Baptiste est né dans le tems où les jours commencent à diminuer, et le Christ lorsque les jours commencent à croître, trouve ici une application de cet oracle du précurseur parlant du Sauveur des hommes : *il faut qu'il croisse et que je diminue*[2]. « Car, continue le saint docteur, il faut que la vie purement » humaine s'amoindrisse dans l'homme, pour croître dans le Christ; » afin que *ceux qui vivent ne vivent plus en eux-mêmes, mais en* » *celui qui est mort et ressuscité pour tous*[3], et que chacun de nous » puisse dire avec l'apôtre : *Je vis*; *non, ce n'est plus moi qui vis,* » *mais le Christ qui vit en moi*[4]. *Il faut* donc *qu'il croisse et que je* » *diminue.* »

[1] Luc. I, 14.

[2] Joann. III, 30. Præmisit enim hominem Joannem, qui tunc nasceretur, quum dies inciperent minui; et natus est ipse, quum dies inciperent crescere: ut ex hoc præfiguraretur quod ait idem Joannes : *Illum oportet crescere, me autem minui* etc. Saint Augustin, *In natali domini*, XI. Dans l'édition de Migne t. V, p. 1016.

[3] II, Cor. V, 15.

[4] Galat. II, 20.

Ainsi, selon la réflexion judicieuse d'un docte et pieux auteur, l'abbé Guéranger, la science courte et déjà surannée des Dupuis et des Volney, pensait avoir grandement ébranlé les bases de la *superstition chrétienne*, pour avoir constaté, chez les peuples anciens, l'existence de fêtes du soleil aux deux solstices d'hiver et d'été. « Il » leur semblait qu'une religion ne pouvait plus passer pour divine » du moment que les usages de son culte eussent offert des analogies » avec les phénomènes d'un monde que, suivant la révélation, Dieu » n'a cependant créé que pour le Christ et pour son Eglise. Nous, » catholiques, nous trouvons la confirmation de notre foi, là même » où ces hommes crurent un moment apperçevoir sa ruine [1] ! »

A. COMBEGUILLE.

[1] *Année liturgique; tems de Noel.* I part., p. 13.

Polémique Philosophique.

DÉVELOPPEMENT DU VOLTAIRIANISME

DANS L'HISTOIRE

DES GIRONDINS, PAR M. A. DE LAMARTINE.

Troisième Article [1].

Quelques réflexions et faits additionnels : — Voltaire et la liberté. — Voltaire et une révolution. — Voltaire et le peuple.

Tout ce travail, antérieur de plusieurs semaines à la révolution de Février, qu'aucun symptôme encore n'annonçait aussi prochaine, avait pour but principal de montrer, au lieu d'un Voltaire de convention, le Voltaire historique et véritable. Je ne prévoyais pas alors que c'était ce dernier que la France voudrait bientôt juger et connaître. Je me disais bien que la cause de quiconque outrage la morale, l'Eglise ou la patrie, sera toujours une cause mauvaise et perdue; que tôt ou tard, il vient un jour où la sentence est proclamée d'une voix unanime, aux applaudissemens de tous, et qu'alors le plus beau génie lui-même apparaît hideux, à la clarté de ce qui est éternel; mais je ne croyais pas, je l'avoue, que ce jour de la justice viendrait si tôt pour Voltaire.

Et cependant, tandis que l'ouragan subit qui a passé sur la France, emportant rois et trône, agitait l'édifice social jusqu'en sa base et permettait à toute idée de se faire jour, aucun effort n'a été tenté pour ranimer l'agonie de la philosophie voltairienne. On l'a laissée suivre sa destinée, et chacun est à même de mesurer exactement le peu de place qu'elle occupe à présent dans le monde. Enfin, l'apôtre de l'incrédulité n'a plus d'autel; et ses rares adorateurs n'oseront désormais fléchir publiquement le genou devant l'idole. Ceux qui sont encore

[1] Voir le 2e article, au n° 99, ci-dessus, page 205.

au fond de l'âme, dévoués au culte de Voltaire, n'ayant plus à lui offrir qu'un encens domestique, vont réduire leur grande divinité à l'humble condition des dieux pénates, pour confier à sa garde la vertu de leurs femmes, l'innocence de leurs fils et le bonheur de leur foyer! C'est le paganisme qui se cache encore une fois et qui fuit devant le Christianisme toujours vainqueur.

On était pourtant suffisamment autorisé à croire, quand on vit M. de Lamartine prendre Voltaire sous la protection de son éloquence, que le talent et la popularité du panégyriste feraient ce que ne pouvaient plus les doctrines de son héros. Tout ce qui s'indignait de voir le Catholicisme refleurir se mit à pousser des clameurs de triomphe. La grande ombre du 18e siècle, lancée sur nous par le génie, n'allait-elle pas, toute seule, nous remplir d'épouvante! Des sophistes fondant une *Revue*[1], se placèrent hardiment, narguant l'Eglise et s'imaginant imiter M. de Lamartine, sous le patronage de Voltaire. Et jusqu'au sein de l'Académie, on salua, presque les larmes aux yeux, l'aurore d'une époque pareille à celle que certaines gens regrettent, et dont ils voyaient déjà les splendeurs illuminer le monde, réjouir les esprits-forts et consoler les grands cœurs[2].

[1] *La liberté de penser*, livraison du 15 décembre 1847. — Quand je lus cette livraison de *la liberté de penser*, j'eus l'idée de faire pour l'article intitulé : *La philosophie de Voltaire*, ce que j'avais fait pour le fragment de M. de Lamartine. Mais en vérité, quoique l'article prête, cela n'en vaut pas la peine. Ni le nom, ni le talent de M. E. Bersot n'auraient rendu son factum bien dangereux, quand même le grand évènement de février ne serait pas venu en finir avec l'Eclectisme de toutes nuances. Je me contenterai donc, pour mémoire, de mettre en note les plus jolies assertions de M. Bersot. De ce nombre est d'abord celle-ci : « Si Voltaire est grand par la raison, il l'est autant par le » cœur. » (p. 38). Voir notre précédent article. Et cette autre : « Oui, le bon » sens de Bossuet est exquis; mais celui de Voltaire n'est pas méprisable; et » pourtant, leurs pensées sont ennemies. Est-ce donc que le bon sens se com- » bat lui-même? ou n'est-ce pas plutôt que le bon sens de Voltaire n'est pas » celui de Bossuet? » (p. 33). Cette profonde théorie du bon sens fut inspirée par l'Eclectisme, système de philosophie qui mourut jeune, plus heureux que convaincu, et qui se définissait : « l'harmonie des contraires. »

[2] A la réception de M. Empis, M. Viennet fit, sur un mode quasi-lyrique, l'éloge de Voltaire, pour célébrer M. Jouy, qui le savait tout entier par cœur à 12 ans!

Mais, grâce au ciel! le panégyrique de Voltaire par M. de Lamartine n'était que le discours de Symmaque plaidant pour les dieux! Continuons à prouver que Voltaire fut opposé à tous les principes nobles qui agitent en ce moment les cœurs.

5° VOLTAIRE ET LA LIBERTÉ.

« J'aime passionément à être le maître. »
VOLTAIRE.

S'il fallait en croire l'auteur *des Girondins*, la déposition solennelle des restes de Voltaire au Panthéon aurait été un acte plein de signification et d'intelligence « qui faisait remonter la liberté à sa » source [1]. » D'après lui, en détournant l'attention publique des grands événemens qui la captivaient, pour la porter sur l'apothéose de la philosophie moderne, la Révolution montrait qu'elle voulait être l'inauguration des deux principes représentés par ce cercueil : « l'intelligence et la liberté. »

D'abord, j'avoue ne pas saisir, même après réflexion, par quel procédé M. de Lamartine concilie cette assertion, que le cercueil de Voltaire était le symbole de la liberté, avec cette autre, qu'il écrit deux ou trois pages après : « Voltaire livra aux rois la liberté civile des » peuples [2]. » C'est peut-être que le génie a aussi ses mystères. Quoi qu'il en soit, essayons de préciser comment Voltaire envisageait ce problème, dont la solution a déjà coûté tant de sang depuis lui, et qui est encore poursuivie, à travers mille périls, par les générations contemporaines.

On s'imaginerait peut-être que si Voltaire alla, presque au sortir de la jeunesse, visiter l'Angleterre, ce fut pour y faire un cours de liberté. Rien n'aurait été plus antipathique à ses tendances et à son génie. Il est vrai que l'Angleterre fut pour lui une école; mais, dit M. Villemain [3], ce fut pour lui une *école de scepticisme*. M. Louis Blanc convient également que la défense et l'étude de la liberté ne tenaient pas beaucoup de place dans le plan de vie que s'était tracé l'auteur du *Siècle de Louis XIV*. « Renverser le Christianisme, dit-il,

[1] M. de Lamartine, *Histoire des Girondins*, I, 253.
[2] *Histoire des Girondins*, I, 253.
[3] Villemain, *Tableau de la littérature au* 18 *siècle*, I, 16.

» était le but de Voltaire [1]. » C'était, on doit l'avouer, s'imposer une tâche assez sérieuse, une besogne assez rude pour avoir le droit de rester étranger à toute autre préoccupation. Une fois le Christianisme disparu, il se serait fort peu inquiété de la forme sociale que le monde aurait eue à revêtir. C'est encore l'opinion de M. Louis Blanc. « S'il » est juste, dit-il, qu'on glorifie Voltaire pour avoir avec tant d'éclat » renversé la tyrannie qui s'exerce par voie d'autorité, il l'est aussi » qu'on le blâme d'avoir contribué à établir la tyrannie qui s'exerce » par voie d'individualisme [2]. » De sorte que voilà deux historiens de la Révolution française qui voient dans le même homme, l'un l'artisan de la tyrannie, l'autre la source de la liberté! Il faut bien que le rationalisme ait aussi ses *variations*.

La seule liberté que Voltaire comprît et réclamât, c'était la liberté, pour lui seul, d'être au-dessus de toutes les lois et de les violer toutes. Du reste, il avait et professait le culte du despotisme et du pouvoir absolu. « C'est au brillant coloris de Voltaire que nous devons cette » admiration sans réserve pour le règne de Louis XIV. Il nous a fait » oublier qu'un roi a d'autres devoirs que d'acquérir de la renommée » pour son empire. Il nous a fait oublier que la France avait une » gloire plus antique et plus solennelle que celle de ce siècle d'élé- » gance... Qu'importait à ses yeux la beauté de nos anciennes mœurs, » le caractère noble et paternel de quelques-uns de nos rois; les droits » de la nation reconnus, et défendus quand ils n'étaient pas respectés; » la franchise dans les discours et la force dans les caractères! Tout » cela attirait son attention moins que la langue rendue correcte et » la poésie devenue régulière. Ces avantages si précieux dans l'esprit » d'un littérateur l'empêchaient de remarquer que l'autorité royale » venait de renverser tout l'ancien ordre de choses, d'abolir toutes » les traditions, et de jeter une funeste incertitude sur les principes » de notre droit public... Il n'a pas remarqué que peut-être aucune » époque de l'histoire de France n'était plus importante que le chan- » gement des mœurs, des relations sociales et de l'ancien esprit de » notre constitution [3]. »

[1] *Histoire de la Révolution française*, I, 370.

[2] Louis Blanc, *Histoire de la Révolution française*, I, 353.

[3] M. de Barante, *Tableau de la littérature française au* 18e *siècle*. Voltaire.

Or, il ne laissait oisive aucune de ses théories. Il écrivait au roi de Prusse qui, par des raisons de haute convenance et de stricte justice, avait cru devoir lui refuser une place pour un protégé : « Vous êtes » donc comme l'Océan, dont les flots sont arrêtés sur le rivage par » des grains de sable? et le vainqueur de Rosbach, de Lissa, etc., ne » peut parler en maître [1] ! » Ainsi, toute la différence qu'il mettait entre un roi et l'Océan, c'est que l'Océan peut fort bien accomplir et respecter les ordres de Dieu, mais qu'un roi n'est nullement tenu d'avoir cette simplicité, et qu'il a droit de tout enfreindre. On voit qu'il faisait belle, la part des monarques absolus, puisqu'il ne reconnaissait à leur autorité d'autre raison qu'elle-même. Mais Frédéric, si friand pourtant de pouvoir et de despotisme, se fit un scrupule de participer à une énormité pareille, en acceptant ce principe, et il crut devoir se moquer en cela du philosophe, son ami [2].

Voltaire prenait tellement au sérieux la pratique du despotisme de la part des rois, que quand il fut admis dans leur intimité, il s'attendait bien à savourer à son tour les jouissances du commandement et à mettre aussi la main au gouvernail. « Enivré des faveurs du roi de « Prusse, dit M. de Tocqueville, il croyait que le Salomon du Nord « allait partager avec lui le soin de son empire. La déception ne se fit « pas attendre. Il s'aperçut bientôt que Frédéric ne lui confierait « d'autres fonctions que celles d'amuser ses soirées et de corriger « ses vers. Sa vanité s'aigrit. Il épanchait son mécontentement dans « ses lettres à ses amis [3].... Comme d'illustres littérateurs de nos « jours, Voltaire eut volontiers foulé aux pieds les lauriers d'Apollon, « pour obtenir la renommée passagère et décevante de l'homme public [4]. » Et pourtant, tout le monde sait quel prix il attachait à son mérite littéraire.

N'étaient-ce pas l'amour de la domination, et le sentiment exagéré de la valeur personnelle, qui soulevaient à chaque instant, parmi les membres de *la ménagerie philosophique réunie à Berlin*, les jalou-

[1] *Voltaire à Frédéric*, 18 octobre 1771.
[2] *Frédéric à Voltaire*, 18 novembre 1771.
[3] M. de Tocqueville, *Hist. philosophique du règne de Louis XV*, II, 64.
[4] Id. *ibid.*

sies et les querelles? Enfin, il fallait bien que ces sages n'eussent pas un amour bien vif pour la liberté des peuples, ni une disposition bien visible à les rendre heureux, puisque leur maître disait que s'il avait eu une province à punir, il l'aurait fait gouverner par ses philosophes. Vous vous souvenez, en effet, des anathèmes et des sarcasmes que Voltaire lança contre ceux qui étaient allés mourir pour la liberté en Pologne [1].

Mais que vient-on nous parler de liberté à propos de Voltaire! Cet homme n'a-t-il pas fait peser sur l'humanité un des plus horribles despotismes dont il y ait l'exemple? Le raffinement persécuteur des empereurs romains n'était, auprès du sien, qu'un grossier apprentissage. Au souvenir de cette période où le Christianisme s'alimenta surtout du sang de ses martyrs, votre indignation s'enflamme, votre sang bouillonne. Et pourquoi? Sans doute, parce que la vie des hommes dépendait d'un caprice des tigres qui gouvernaient alors le monde? Parce qu'ils comprimaient la liberté de la pensée en proscrivant la religion chrétienne? Et qu'a donc fait Voltaire? « Ah! si j'avais » cent mille hommes, disait-il avec regret, je sais bien ce que je » ferais [2]. » Ne pouvant donc atteindre les corps, il exerça sur les âmes la plus exécrable des tyrannies. Quiconque osait, sous cet empire odieux, se déclarer chrétien, était condamné à la mort intellectuelle. On ne le livrait pas *aux bêtes*, à cause des progrès de la civilisation; mais on le flétrissait, en le marquant du sceau de la stupidité. Il fallait, à moins d'un acte presque héroïque, contenir silencieusement en soi ses convictions les plus chères, les étouffer, comme on dévore des larmes prohibées, et sacrifier au génie de Voltaire! C'était plus que du despotisme; c'était la Terreur; c'était déjà 93 dans le monde intellectuel et moral. Voltaire frappait avec le sarcasme, en attendant que les Jacobins, ses vrais disciples, tuassent avec la guillotine. Et ne préludait-il pas lui-même à cette époque lamentable, à ces jours de sang et d'oppression « en sollicitant l'emprisonnement de » ceux qui osaient le critiquer? C'étaient, selon lui, des gueux, des

[1] *La liberté de penser* doit avoir en cela une preuve de l'*excellent bon sens* de Voltaire.

[2] *Voltaire à M. d'Argental.*

» misérables, des voleurs, dont la bave empoisonnait tout ce qu'elle » touchait [1]. » Malheur à quiconque ne faisait rien pour lui plaire ou n'était pas aimé de lui. Rousseau, qui se trouvait dans ce double cas, et dans lequel il voyait un émule redoutable pour sa gloire, ne fut pas épargné. « Comptez, écrivait-il, que Rousseau est un monstre d'or- » gueil, de bassesse et de contradictions [2]. » Il ne le jugeait pas même digne de souscrire pour sa statue. « Je persiste, écrivait-il à d'Alem- » bert, je persiste dans la prière que je vous ai faite de rendre à Jean- » Jacques sa mise : je ne puis voir cet homme sur la liste [3]. «En revanche, il voulait que Frédéric, *son adorable maître*, souscrivît, parce que, disait-il, « il me doit une réparation, comme roi, comme phi- » losophe, comme homme de lettres.... Ce n'est point parce qu'il est » roi, mais parce qu'il m'a fait du mal [4].» Fréron, littérateur de goût et critique plein de savoir, fut en butte aux injures les plus odieuses de ce grand despote. « Pourquoi permet-on que ce coquin de Fréron » succède à ce maraud de Desfontaines? Pourquoi souffrir Raffiat » après Cartouche? Est-ce que Bicêtre est plein [5]? » « Ce n'est pas » assez de rendre Fréron ridicule, l'écraser est le plaisir [6]. »

Il serait aussi aisé qu'il est inutile de multiplier les faits et les citations. Chacun de ses actes, chacune de ses paroles respire le despotisme. Toutes les libertés qu'il tolère se réduisent à celle de l'admirer et de penser d'après lui. Avec cela, peuples et rois pourront tout en conscience. Quant à sa personne et à ses écrits, ils sont au moins inviolables et sacrés. Imaginez qu'un pareil auteur soit roi, vous aurez le poète Néron, plus le génie.

Ainsi, ce n'était pas à la liberté des peuples, ni à la liberté des individus que travaillait Voltaire. On sait que quand il fut seigneur de Ferney, il se posa en baron féodal, faisant quelque bien aux *vilains*, mais en revanche, exigeant tout d'eux. Ne trouva-t-il pas quelque

[1] M. de Tocqueville, *Histoire philosophique du règne de Louis XV*, II, 87.
[2] *Voltaire à M. de Bordes*, 13 mai 1767.
[3] *Voltaire à d'Alembert*, 16 juillet 1770.
[4] *Voltaire à d'Alembert*, 16 juillet 1770.
[5] *Voltaire au comte d'Argental*, 24 juillet 1749.
[6] *Voltaire au comte d'Argental*, 15 février 1761.

jour un malin plaisir à les forcer à aller entendre la messe, le dimanche, à un village éloigné de plus d'une lieue?

Si M. de Lamartine objecte que Voltaire travaillait, et très-efficacement, à la liberté de conscience, nous lui ferons observer que détruire la conscience n'est pas la rendre libre. Or Voltaire voulait avec une infernale énergie que le Christianisme fût anéanti. Quel compte tenait-il donc des consciences convaincues de la vérité de la religion chrétienne, et qui trouvaient à la pratiquer une consolation profonde, l'adoucissement à leurs peines, d'inexprimables délices, comme un avant-goût du céleste bonheur? — Je n'insiste sur ce grossier sophisme, que parce qu'il circule encore.

On pourrait objecter aussi que Voltaire combattait pour l'indépendance de la raison humaine. Mais de quelle sorte d'indépendance entendez-vous parler? D'une indépendance absolue, c'est-à-dire de l'affranchissement et de la négation de tout droit et de tout devoir? Mais, ce serait impie, si ce n'était absurde, que de faire de cela un mérite à Voltaire. Seule, la raison éternelle et absolue a vraiment l'indépendance. Tout être contingent n'existe qu'à la condition d'être sujet. Rejeter cette vérité primordiale, c'est mettre l'anarchie dans le monde des intelligences, et rendre toute société impossible. — Il s'agit donc alors d'une indépendance relative? Mais quelles sont les limites que Voltaire a posées au légitime exercice de la raison de l'homme? Jusqu'où s'étend la sphère d'action qu'il lui a tracée? De l'aveu de tout le monde, et même du vôtre, il n'y a pas une seule doctrine positive dans tout Voltaire. Vous l'avez dit vous-même : il détruisit, mais n'édifia pas. Il fit des sceptiques, et non des croyants. Or, le scepticisme, n'est-ce pas encore l'anarchie?

Mais, à défaut de théorie écrite, voici quelques notes qui pourront nous éclairer sur sa manière d'entendre la liberté de conscience et l'indépendance de la raison humaine.

« On m'écrit qu'on a ENFIN [1] brûlé trois jésuites à Lisbonne. Ce » sont là des nouvelles bien consolantes; mais c'est un janséniste qui » les mande [2]. »

[1] Il a soif de sang.

[2] *Lettre de Voltaire à M. Vernet*, 1760.

« On dit qu'on a roué le père Malagrida : Dieu soit loué ! Je mourrais content, si je voyais les jansénistes et les molinistes écrasés les uns par les autres[1]. »

Il écrivait à Dupont : « Je crois que vos jésuites voyagent par le coche. J'ai besoin de deux ou trois bouviers dans mes terres ; si vous pouviez m'envoyer le père Kroust et deux de ses compagnons, je leur donnerais de bons gages, et si, au lieu de bouviers, ils veulent servir de bœufs, cela serait égal[2]. »

N'est-ce pas une ironie cruelle, de venir nous présenter le cercueil de Voltaire comme le symbole *du grand principe de la liberté*, lorsque l'Eglise porte encore sur son sein les meurtrissures qu'il y imprima, et sur ses mains divines le reste des chaînes dont elle fut garrottée par ce tyran sacrilège ! Voltaire, la source de la liberté ! Ah ! ce sont ses doctrines et ses livres qui en ont rendu la naissance presque impossible parmi nous ! Cet homme déposa dans l'atmosphère intellectuelle et morale de la France, assez d'élémens pestilentiels pour que la France en mourût ; et elle en serait morte, si Dieu n'avait point fait les nations guérissables ! Le véritable amour de la liberté est un sentiment trop délicat, trop généreux, trop céleste, pour que le cœur si étroit et si taré de Voltaire pût le renfermer et le nourrir.

L'Assemblée nationale commit donc une lourde bévue si, comme l'affirme M. de Lamartine, elle prit Voltaire pour l'*apôtre de la liberté*.

6° VOLTAIRE ET UNE RÉVOLUTION.

« Le monde ira toujours comme il va. »
VOLTAIRE.

L'auteur du *Siècle de Louis XIV* et du *Siècle de Louis XV* était d'avis que l'on jouissait d'une liberté bien suffisante autour de lui. Il n'a pas l'air d'avoir pensé que la nature humaine en comportait une plus forte dose. Pour peu qu'on eût fermé les yeux sur les calomnies et les impiétés qui sortaient de sa plume ; qu'on eût laissé circuler tranquillement ses livres immondes ; qu'on lui eût permis de traiter

[1] *Voltaire à la comtesse de Lutzelbourg.*
[2] *Voltaire à Dupont*, 20 décembre 1764.

ses critiques suivant les inspirations de sa vanité et de son égoïsme, et de ruiner paisiblement ses libraires, il eût tout de suite proclamé, suivant l'axiôme de ses maîtres d'Angleterre, que *tout ce qui est, est bien* [1]. Et s'il n'adopta pas cette formule d'une manière absolue, il fut néanmoins assez pénétré de l'esprit qui l'avait inspirée pour ne pas désirer, ni même prévoir une révolution *sociale*.

« Voltaire, dit M. Louis Blanc, n'était pas fait pour chercher dans » une révolution politique et sociale le salut du peuple. Changer har- » diment, profondément, les conditions matérielles de l'état et de la » société, il n'y songeait même pas, et ne commenca à s'en inquiéter » que sur la fin de sa carrière, aux cris poussés par Diderot, d'Hol- » bach et Raynal. Dans les six mille neuf cent cinquante lettres dont » se compose sa correspondance, dans la plupart de ses ouvrages, on » est frappé de cette absence de préoccupations politiques. C'est à » peine s'il avait foi dans la possibilité d'une vaste rénovation du » monde. On en peut juger par cette lettre écrite à M. de Bastide, » en 1760, moins de trente ans avant la Révolution. Après avoir » montré, dans un tableau saisissant, ceux qui labourent dans la di- » sette, ceux qui ne produisent rien dans le luxe, de tremblans vas- » saux n'osant délivrer leurs moissons du sanglier qui les dévore, de » grands propriétaires s'appropriant jusqu'à l'oiseau qui vole et au » poisson qui nage : « Cette scène du monde, presque de tous les » tems et de tous les lieux, s'écrie-t-il, vous voudriez la changer! » voilà votre folie, à vous autres moralistes..... Le monde ira toujours » comme il va [2]! »

Il fallait un cœur bien stoïque pour écrire avec tant de sang-froid, sous le règne de Louis XV, cet axiôme philosophique et social. Voltaire ne faisait pourtant pas un tableau d'imagination dans sa lettre à M. Bastide; il ne touchait pas même à toute la réalité. Citons pour preuve, quelques circonstances d'un voyage royal qu'un témoin oculaire nous a transmises.

[1] Pope, *Essai sur l'homme.* — On sait quelle place tiennent dans ce poème, les opinions deistes de Bolingbroke.

[2] *Voltaire à M. de Bastide.* — Louis Blanc, *Histoire de la Révolution française*, I, 259-260,

« Marie Leczinska partit de Strasbourg aussitôt après la bénédic-
» tion nuptiale. C'était au mois d'août 1725. En ce moment, il s'agis-
» sait des moissons et des récoltes de toutes sortes qu'on n'avait encore
» pu amasser à cause des pluies continuelles. Le pauvre laboureur
» guettait un moment de sécheresse pour les recueillir; cependant il
» était occupé d'une autre manière.

» On avait fait marcher les paysans pour raccommoder les chemins
» par où la reine devait passer, et ils n'en étaient que pires, au point
» que Sa Majesté faillit plusieurs fois se noyer.

» Les chevaux des équipages étaient sur les dents. On avait com-
» mandé les chevaux des paysans à dix lieues à la ronde, pour tirer
» les bagages. Les seigneurs et dames de la suite, voyant leurs che-
» vaux harassés, prenaient goût à se servir des misérables bêtes du
» pays. On les payait mal, et on ne les nourrissait pas du tout. Quand
» les chevaux commandés n'arrivaient pas, on faisait doubler la traite
» aux chevaux du pays dont on était saisi. J'allai me promener le
» soir, après souper, sur la place de Sézanne. Il y eut un moment
» sans pluie. Je parlai à de pauvres paysans. Leurs chevaux, tout
» attelés, passaient la nuit en plein air. Plusieurs me dirent que leurs
» bêtes n'avaient rien mangé depuis trois jours. On en attelait dix,
» là où on en avait commandé quatre : jugez combien il en périt.
» Notre subdélégué commanda 1,900 chevaux au lieu de 1,500
» qu'on lui demandait, et par la sage précaution d'un officier qui
» craint que le service ne manque sous lui[1]. »

Marie Leczinska ne fut pas de l'avis de Voltaire. Son noble cœur, navré à la vue de tant de misère et de souffrance, pensa que, sans être optimiste, et sans porter préjudice à l'harmonie universelle, la charité chrétienne eût pu faire *aller le monde un peu mieux*, et elle résolut de mettre elle-même la main à l'œuvre, en refusant la brillante maison dont on prétendait l'environner, afin de consacrer la dépense au soulagement des provinces qu'elle venait de parcourir[2]. Il est vrai qu'on s'opposa à l'exécution de ce généreux dessein, et

[1] Le marquis d'Argenson, *mémoires*.

[2] Voyez M. de Tocqueville, *Histoire philosophique du règne de Louis XV*, I, 287.

que cette fois encore, comme tant d'autres, la religion et l'humanité furent sacrifiées à l'absolutisme de l'étiquette.

Ces sortes de sacrifices n'affligeaient pas Voltaire. Toute la révolution qu'il voulait et en laquelle il paraît avoir eu quelque espérance, c'était que le Christianisme disparût du monde. Du jour où il aurait vu toute la France matérialiste et incrédule, tous les changemens possibles et désirables auraient, à ses yeux, été consommés. Il s'était instillé la haine du Christianisme, et elle circulait avec son sang. Il vivait de cette fureur. Je ne calomnie pas sa mémoire. « Plus je vieillis, écrivait-il à Damilaville, et plus je deviens implacable envers » l'*Infâme.* » Et à d'Alembert : « J'ai toujours peur que vous ne » soyez pas assez zélé ; vous enfouissez vos talents. Lancez la flèche sans » montrer la main. Faites-moi ce petit plaisir. Consolez-moi dans ma » vieillesse. »

M. de Tocqueville a raison : le malheureux était attaqué d'une monomanie anti-chrétienne.

Que la destruction du Christianisme fût la seule révolution que Voltaire attendît, c'est lui-même qui nous l'apprend. « Mon cher et » digne philosophe, écrivait-il à d'Alembert, conservez bien votre » santé; jouissez de l'étonnante révolution qui se fait partout dans les » esprits, et vivez *pour éclairer les hommes* [1]. » Il disait à Helvétius : « Il s'est fait depuis douze ans une révolution dans les esprits » qui est sensible. D'assez bons élèves paraissent coup sur coup : la » lumière s'étend certainement de tous côtés [2]. »

C'est évidemment en ce sens qu'il faut entendre ce passage : « Tout » ce que je vois jette les semences d'une révolution qui arrivera im» manquablement, et dont je n'aurai pas le plaisir d'être témoin.... » On éclatera à la première occasion, et alors, ce sera un beau ta» page [3]. »

[1] *Voltaire à d'Alembert*, 13 septembre 1764.

[2] *Voltaire à Helvétius*, 26 juin 1765.

[3] *Voltaire à M. Chauvelin.*—Nous sommes loin de nier, qu'on le remarque bien, l'influence des ouvrages de Voltaire sur la Révolution, en tant que désorganisation sociale. Nous disons seulement que Voltaire ne savait pas ce qu'il faisait, et qu'il ne faisait pas ce qu'il voulait.

Voulait-il dire, *par ce beau tapage*, que les Jésuites seraient *roués*, sur tous les points du globe ; que les Jansénistes et les Molinistes seraient *brûlés*, sans qu'il ait *le plaisir d'en être témoin ;* que tous *les moines couperaient la gorge à leurs supérieurs, pour que cette aventure fût utile aux pauvres laïques ;* en un mot, voulait-il dire que *la philosophie prendrait enfin le dessus, quand elle serait délivrée de ses plus grands ennemis ?* Etait-ce cela qu'il voulait dire ? C'est bien à craindre.

Nous citerons encore sur ce point le jugement d'un homme qui n'est pas précisément l'ennemi ni le fanatique de Voltaire, quoi qu'ait pu affirmer M. de Lamartine [1].

« Que Voltaire ait eu le projet de plaire à son siècle, dit M. Barante, d'exercer sur lui de l'influence, de se venger de ses ennemis, » de former un parti qui pût le louer et le défendre, nous le croyons » sans peine. Il vécut dans un tems où les mœurs étaient perdues, » du moins dans les classes supérieures de la société, et il ne respecta » pas la morale. L'envie et la haine employèrent contre lui les armes » de la religion, lorsqu'elle n'était pas même respectée par ses pro- » pres défenseurs, et il ne la considéra que comme un moyen de per- » sécution. Son pays avait un gouvernement sans force, sans considé- » ration, et qui ne faisait rien pour les obtenir ; il eut un esprit » d'indépendance et d'opposition. Voilà quelle fut la source de ses opi- » nions. Nous concevons comment il les a eues, sans pour cela les » excuser. Il les énonça continuellement sans songer aux résultats fu- » nestes qu'elles pourraient avoir [2]... Lui-même, dans un de ses ro- » mans, nous a donné une juste idée de sa philosophie. Babouc, » chargé d'examiner les mœurs et les institutions de Persépolis, re- » connaît tous les vices avec sagacité, se moque de tous les ridicules, » attaque tout avec une liberté frondeuse. Mais lorsque ensuite il

[1] « Voltaire n'a encore été jugé que par ses fanatiques ou ses ennemis. »

[2] Cette étourderie peu philosophique, n'empêche pas la *Liberté de penser* de trouver dans Voltaire bien plus qu'un philosophe, l'apôtre de la raison : « Il y » a dans Voltaire le philosophe et l'apôtre de la roisan. C'est ce dernier person- » nage, et le plus grand, que nous allons considérer d'abord » (p. 32). — Voltaire n'était que le précurseur de la *Déesse Raison*, et non l'apôtre de la *raison*. Il ne faudrait pas confondre.

» songe que de son jugement définitif peut résulter la ruine de Per-» sépolis, il trouve dans chaque chose des avantages qu'il n'avait pas » d'abord aperçus, et se refuse à la destruction de la ville. Tel fut » Voltaire. Il voulait qu'il lui fût permis de juger légèrement et de » railler toutes choses; mais un renversement était loin de sa pensée; » il avait un sens trop droit, un dégoût trop grand du vulgaire et de » la populace, pour former un pareil vœu. Malheureusement, quand » une nation en est arrivée à philosopher comme Babouc, elle ne sait » pas, comme lui, s'arrêter et balancer son jugement; ce n'est que » par une déplorable expérience qu'elle s'aperçoit, mais trop tard, » qu'il n'aurait pas fallu détruire Persépolis [1]. »

Surtout il n'aurait pas vu sans horreur approcher une république. « Les républiques ne lui apparaissent à travers l'histoire que par leur » côté sanglant [2]. »

Il est donc certain, à cause de ses tendances, à cause des sociétés qu'il fréquentait, à cause de ses doctrines, à cause de la proclamation de l'égalité, que Voltaire aurait émigré en 1791, et qu'il serait parti en secouant sur la France la poussière de ses pieds.

7° VOLTAIRE ET LE PEUPLE.

« Ouvrez sa correspondance, l'aristocratie de ses
» dédains y éclate à chaque page. »

LOUIS BLANC.

Et au profit de qui Voltaire, l'ami des rois, l'idolâtre des despotes, eût-il donc voulu une révolution et la liberté? Au profit du peuple, apparemment? Mais, le peuple, Voltaire le foulait aux pieds! Voltaire lui crachait au visage! Il dédaignait même de s'occuper de lui pour l'*affranchir de la tyrannie* de l'Église et de la Foi! Il abandonnait, disait-il, le soin de ce vil troupeau humain *aux Apôtres!*

Ah! il aurait eu bien raison d'abandonner véritablement le peuple aux Apôtres, et de ne pas user sa vie entière à le leur ravir! Il existe, entre lui et eux, une indestructible sympathie, une vieille piété filiale qui n'est point sans cause. Le peuple, sans Jésus, ne serait pas encore.

[1] *Tableau de la littérature française*, p. 77, 78.

[2] M. Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, I, 358.

La philosophie lui eût-elle jamais donné le jour ? N'est-ce pas l'Église qui, la première, l'a serré contre son cœur et tenu sur ses genoux ? Et quand il a quitté cette mère divine, n'a-ce pas toujours été pour devenir la dupe et la proie des méchants ? Sans doute, les Apôtres n'avaient pas autant d'esprit que Voltaire. Ce n'étaient pas des hommes qui composaient une foule de beaux poèmes ; qui vivaient somptueusement en la compagnie des rois et des seigneurs ; qui se moquaient de la parole de Dieu ; qui insultaient au pauvre et à sa misère. C'étaient des hommes simples et illettrés, dont tout le savoir et le talent consistaient à reproduire quelques paroles et quelques actions qu'ils avaient apprises de leur maître. Ils n'écrivaient qu'un livre, celui du dévouement et de la fraternité, et ils le signaient de leur sang. Leur vie était pauvre ; souvent ils étaient sans asile et sans pain. On ne les voyait pas dans les palais des grands ni à la cour des souverains ; ou plutôt, ils y allaient ; mais c'était pour y dire qu'il faillait obéir à Dieu avant d'obéir aux hommes ; pour y déclarer que la volonté du monarque éternel était supérieure aux lois des tyrans ; pour y rappeler ce dogme effacé, que l'esclave est l'égal de l'empereur ; pour y prêcher que nous sommes tous fils du même Dieu, sauvés par le même Rédempteur, appelés à la même destinée ; que pesées dans la balance de l'éternité, les œuvres et les souffrances du peuple sont bien souvent au-dessus des œuvres et du bonheur des rois ; et enfin, que le Fils de Dieu, s'étant fait homme, avait surtout affectionné le peuple, les simples et les pauvres !

Et Voltaire ?

Vous avez déjà vu comment il appréciait le peuple auprès des grands, et quelle gracieuse dénomination il lui avait imposée, en lui versant le baptême de la philosophie. Il va suffire de quelques traits pour compléter la théorie.

Voltaire écrivait au duc de Richelieu : « Vous avez bien raison de » dire, Monseigneur, que les Genèvois ne sont guère sages ; mais » c'est que le peuple commence à être le maître [1]. »

Il recommandait à Diderot de convertir à l'impiété exclusivement les gens de la bonne compagnie, parce que l'impiété, pas plus que la

[1] *Voltaire au duc de Richelieu*, t. XVII, p. 239.

raison, n'était pour *la canaille*. « Je vous recommande l'*Infâme*. » Il faut la détruire chez les honnêtes gens, et la laisser à la *canaille*[1]. »

Il fallait aussi lui laisser la misère; « car ceux qui crient contre ce » que l'on appelle le luxe, ne sont guère que des pauvres de mau- » vaise humeur[2]. »

L'existence même du peuple lui était à charge : elle semblait mettre son génie mal à l'aise, et il aspirait à n'avoir plus sous les yeux ce spectacle dégoûtant. Marie Arouet de Voltaire, gentilhomme de la maison du roi, etc., était-il fait pour être coudoyé par des *cordonniers* et des *servantes*? « Nous aurons bientôt de nouveaux cieux et une » nouvelle terre; j'entends pour les honnêtes gens; car, pour la *ca-* » *naille*, le plus sot ciel et la plus sotte terre sont tout ce qu'il faut[3]. » Bénissons cette heureuse révolution qui s'est faite dans l'esprit des » honnêtes gens depuis quinze ou vingt années. Elle a passé mes es- » pérances. A l'égard de la *canaille*, je ne m'en mêle pas; elle restera » toujours *canaille*. Je cultive mon jardin; mais il faut qu'il y ait » des crapauds; ils n'empêchent pas mes rossignols de chanter[4]. »

[1] *Voltaire à Diderot*, XIV, 448.

[2] *Voltaire à Frédéric*, t. III, 3.

[3] *Voltaire à d'Alembert*.

[4] *Voltaire à d'Alembert*, 4 juin 1767. — Comme tout cela est plein d'esprit, de délicatesse et d'atticisme! Il y a encore des gens qui, soyez-en sûr, en lisant ces jolies choses, se frottent les mains d'orgueil et de plaisir. Ecoutez : « Voltaire est tout raison.... Ce n'est plus ici la raison de Luther, de Rabelais, de » Montaigne, de Bayle, de Rousseau, la raison révoltée pour le choix des mystè- » res, enveloppée de folie, capricieuse, sceptique, paradoxale : C'EST LA RAI- » SON. ELLE N'EST MÊME QU'ICI, PURE DE TOUTE ALLIANCE COM- » PROMETTANTE, pure de ses complaisances pour les opinions singulières, » d'où naissent les hypothèses et les utopies; elle parle seule, elle parle à tous, » entendue de tous. » (*La liberté de penser*, 15 décembre 1847, p. 37). Et plus loin : » La passion de Voltaire est la *raison* émue, c'est toujours la *raison*, ce » n'est que la *raison* » (p. 61). D'où il suit que la raison, c'est Voltaire, tout Voltaire, rien que Voltaire! — Il ne faut pas oublier que M. Saisset, un des fondateurs de la *Liberté de penser*, signalait pourtant, l'année dernière, dans la *Revue des deux mondes*, la *renaissance du Voltairianisme* comme une honte et un malheur. Qu'en conclure, sinon que le 15 décembre 1847, l'éclectisme était déjà bien malade?

C'est assez ; aussi bien le cœur me manquerait, s'il fallait transcrire toutes les strophes de cet hymne infernal.

M. Louis Blanc va conclure.

« Le soin de sa mémoire nous touche moins que le sort du peuple, » qu'il pouvait mieux servir. Non, Voltaire n'aima point assez le » peuple. Qu'on eût allégé le poids de leurs misères à tant de travail- » leurs infortunés, Voltaire eût applaudi sans nul doute, par huma- » nité (??); mais sa pitié n'eut jamais rien d'actif et qui vînt d'un » sentiment démocratique : c'était une pitié de grand seigneur, mêlée » de hauteur et de mépris [1]. »

Ce n'était donc pas sans motif, que cet homme voyait dans les apôtres des rivaux terribles, et pressentait que son œuvre ne pouvait grandir que sur les débris de l'Église. Une voix incorruptible, à laquelle il eût voulu rester sourd, lui criait au fond de la conscience, qu'il faut plus que de l'esprit et autre chose que des vices pour régénérer le monde.

Charles-Marin ANDRÉ, prêtre.

[1] *Histoire de la Révolution française*, I, 355.



Morale Chrétienne.

LA PURETÉ DU CŒUR

PAR

M. L'ABBÉ FRÉDÉRIC-ÉDOUARD CHASSAY[1].

Accord intime du dogme et de la morale. — L'auteur en montre bien la nécessité. — Antagonisme entre la chair et l'esprit. — Effets du sensualisme. — Il ruine le jeune homme et dégrade le vieillard. — Il est funeste à la famille. — La femme régénérée par le christianisme. — Le mariage chrétien seul est béni de Dieu.

Le monde intellectuel est tellement un, que tout système de métaphysique a pour corollaire forcé un système de morale ; l'histoire de la philosophie est là pour prouver cette assertion que l'histoire des peuples anciens et modernes démontre. Le Christianisme en rétablissant et en complétant les premières révélations de Dieu, en enseignant des dogmes si certains et une morale si pure, avait détruit ces barbares et honteuses doctrines du paganisme ; tant que les hérésies ne prévalurent pas, cette morale resta une, car il n'y a pas eu même dans son sein de dogme essentiel attaqué sans qu'un point de morale n'ait été aussi battu en brèche ; à mesure que les erreurs dogmatiques se sont multipliées, les attaques contre la morale se sont produites. Enfin la philosophie, en acceptant les sensations pour base, devenant matérialiste, la morale s'est faite aussitôt sensualiste ; les préceptes chrétiens ont été abandonnés et il s'est formé une doctrine ayant l'homme pour *unique objet*.

Un antagonisme profond a dû se réveiller entre le Christianisme et les philosophes du siècle dernier, et leurs disciples dans celui-ci. A ceux-ci l'humanité progressant par elle-même et en elle-même,

[1] Vol in-18, à Paris, chez Lecoffre, prix 2 f. 50.

trouvant la loi dans sa conviction actuelle, cherchant la félicité sur cette terre; aux disciples du Christ, l'homme déchu de sa primitive grandeur, souffrant et expiant sur la terre et aspirant au ciel.

Tout esprit réfléchi est frappé de cet accord nécessaire du dogme et de la morale. A ceux-là qui ont déjà exposé les tristes erreurs du dogme, incombe le devoir de signaler les écarts de la morale. Malgré le dégoût qu'éprouve un cœur pur d'entrer dans l'examen de telles doctrines, l'auteur du *Christ et de l'Évangile* a compris cette néces-

honneur à lui !

M. Chassay, dans les deux volumes qu'il a déjà publiés, a combattu avec un succès que la presse et les autorités les plus graves ont constaté, les erreurs des rationalistes contemporains français et allemands sur les origines du Christianisme; aujourd'hui, *dans la Pureté du cœur,* il vient dénoncer les tendances de l'école sensualiste et venger le Catholicisme des calomnies de ses adversaires. C'est spécialement aux littérateurs contemporains que s'adresse M. Chassay; il est de son tems et grâce à Dieu il n'est pas de ces théologiens qui, ne s'inquiétant jamais du présent, écrivent pour les siècles qui ne sont plus. *La Pureté du cœur* paraissait le 22 février; serait-il dans les admirables desseins de la Providence qu'elle eût fermé tout ce cycle d'impureté, et qu'elle n'eût qu'à parler du passé? Nous le souhaitons plus que nous ne l'espérons; quoi qu'il en soit, ce volume nous a paru plein d'actualité.

Dans son *Introduction*, M. Chassay établit que l'homme est jugé à deux points de vue opposés par lui et par ses adversaires. Il croit, lui, à la chute de l'homme, à sa déchéance, eux le regardent comme étant actuellement dans son état parfait. L'homme de Rousseau n'est perverti que par la civilisation; livré à lui-même, n'écoutant que sa nature, il se perfectionne en se développant. Voilà le point de divergence. M. Chassay établit facilement par l'histoire, la chute de l'homme. Entrant ensuite en matière, dans un premier chapitre intitulé *Le cœur et les vertus*, il pose la question. « Si je saisis bien, » dit-il, toute la doctrine du Sauveur, il y a dans notre vie deux » puissances et deux lois. Ces deux lois sont exprimées avec une rare » énergie par l'antithèse profonde de la *chair* et de l'*esprit*. Le cœur » est pour ainsi dire le centre et l'organe de cette puissance char-

» nelle si vivace et si forte qui combat contre l'esprit, c'est dans
» l'esprit que revivent, au contraire, la lumière et la vie (p. 1). »

Pour les uns vivre, c'est suivre la loi de la *chair* ou du *cœur*, pour les autres c'est-là mourir; et vivre, c'est obéir à la loi de l'*esprit*.

M. Chassay expose avec un rare bonheur et une grande convenance les déplorables doctrines des littérateurs de ce tems, de *G. Sand* surtout, le disciple le plus avancé et le plus fidèle de Jean-Jacques; mais il ne suffit pas d'exposer, il faut réfuter, et cette partie du travail n'est certes pas négligée. Il est bien curieux de constater à quel degré de déraison arrivent ces docteurs de sensualisme. Il reste démontré dans ce premier chapitre que *le cœur* ne peut mener à la vertu; dans le second, intitulé : *Tristesse*, on prouve qu'il ne peut conduire au bonheur. Ici la démonstration devient plus saisissante; entrant dans le fond de son sujet, l'auteur nous montre à nu le vide affreux que laisse la passion, le dégoût qu'elle engendre; la terre n'est un séjour de bonheur pour personne : « Nous sommes assis comme vous
» dans la nuit de ce monde qui nous environne et nous oppresse;
» mais pendant que vous penchez vers la terre vos fronts découragés,
» nous, nous levons nos regards vers le ciel pour saisir les premiers
» rayons de cette lumière qui ne doit jamais s'éteindre (p. 64). »
Voilà la conclusion de cet admirable chapitre dans lequel l'âme humaine a été étudiée avec une grande perspicacité.

Après la *Tristesse* vient l'*anarchie du cœur* : « Laissez vivre le
» cœur de l'homme avec toute son indépendance effrénée et bientôt
» vous aurez tué l'esprit. » Cette règle ne souffre pas d'exception.

On n'imagine pas en France, où cependant les choses ont été poussées bien loin, jusqu'où est allée l'Allemagne en fait de sensualisme. « Rien hors de nous, dit *Iermann Püttmann*. Que les cœurs
» s'ouvrent. Là se trouve le Paradis pour lequel nous sommes nés
» (p. 100). » *Wilhelm Marr* enseigne « que les dogmes de l'existence
» de Dieu et de l'immortalité de l'âme ne sont que contes de vieilles
» femmes que la raison a jetés au rebut (p. 101). » Oui, le cœur en vient à cette négation de toute morale, à ce besoin de matérialisme qu'il veut tuer l'âme.

Dans le 4e chapitre, M. Chassay démontre qu'on a voulu changer le mal en bien. « Ce n'était pas assez qu'on laissât déserts les autels de

» la vertu, il fallait encore que l'on arrachât les pierres de son sanc-
» tuaire pour en parer le temple impur de ses ennemis. Ce n'était
» pas assez que de maudire la vertu, on lui enlevait jusqu'à son nom,
» afin de le faire oublier, s'il est possible, parmi les hommes (p. 132). »

La question est posée, les prétentions du Sensualisme sont établies, il est tems que le Catholicisme réponde; les chapitres suivans sont en grande partie consacrés à cette réfutation.

Il faut montrer combien le vice asservit l'âme, il faut montrer combien la vertu lui donne de liberté et de force.

Les citations les plus probantes arrivent en foule pour démontrer cette vérité d'expérience; les grandes voix de l'Église se font entendre, M. Chassay y mêle la sienne avec un rare bonheur. Ecoutons-le:

« A tout ce que je viens de dire sur les conséquences morales de
» la volupté, je crois qu'il faut ajouter une réflexion fondamentale.
» N'avez-vous pas remarqué qu'une fois cette passion enracinée dans
» l'âme, la vieillesse elle-même qui fait tomber tant d'illusions, n'af-
» faiblit pas toujours cette cruelle servitude? Quand il en est ainsi,
» il se fait une des situations les plus avilissantes qu'on puisse
» imaginer. Dans les commencemens de la vie, la passion ren-
» contre encore des freins et des obstacles, parce que l'âme alors n'a
» pas pu briser systématiquement toutes les pures traditions des
» ancêtres. Aussi la jeunesse est-elle souvent préservée d'une per-
» version complète par les racines du bien qui vivent encore en elle.
» Heureuse inconséquence qui souvent arrête sur cette pente entraî-
» nante bien des âmes qui reviennent plus tard à la vertu comme à
» la vérité! Mais dans la vieillesse, il n'en est pas ainsi: la volupté
» n'est plus cette chaleur du sang, cette folie d'enthousiasme, cette
» mobilité d'affections et d'idées qui font souvent les passions du
» jeune âge. Là, tout devient science et calcul. La maturité des idées,
» la connaissance des hommes, l'expérience des affaires, tout sert à
» une affreuse diplomatie. On comprend qu'on ne peut plus se faire
» aimer, mais on achète, mais on obtient l'amour par la ruse ou
» par la puissance.

» Mon âme se révolte et s'indigne en pensant à ces sortes de vieil-
» lesses dégradées, qui vont dans la chaumière du pauvre marchander
» pour un peu de pain l'honneur immaculé des filles du peuple. Ces

» êtres misérables et flétris qui n'ont plus, pour excuser leurs désor-
» dres fangeux, ni l'entraînement des sens, ni la faiblesse du cœur,
» trafiquent du bonheur et de la paix des familles indigentes. C'est
» une chose déplorable au dernier point, et qui devrait dans un siècle
» libéral, révolter tous les gens qui ont conservé un peu de sentiment
» d'honneur et de respect pour les véritables et imprescriptibles
» droits du peuple, que de voir la famille de l'ouvrier prématurément
» corrompue dans celle qui deviendra bientôt épouse et mère ! Qu'il
» est beau, pour les jeunes gens qui s'avancent dans la carrière, d'a-
» voir devant les yeux tous ces fronts blanchis, souillés d'ignominie !
» Ils auront bonne grace ces pères honteux à se donner pour modèles
» à leurs fils.

» Cependant le vieillard dont l'existence a été juste et pure, s'élève
» au milieu de la famille comme la tradition vivante des vertus du
» passé. Il peut montrer avec orgueil à ses petits enfans, son front
» chargé de travaux et d'années. Quand il parle de la chasteté, il ne
» craint pas qu'on lui jette au visage les scandales de sa vie, et cette
» vie est le plus bel enseignement qu'il ait jamais pu leur donner.
» Heureux effets de la pureté de l'âme qui conserve à tous les âges
» et à toutes les situations leur poésie et leur grandeur ! Il n'est pas
» d'intelligence, si corrompue qu'elle soit, qui ne sente ce charme si
» pénétrant de la vertu. Le vice n'a qu'une fausse grandeur et qu'une
» fausse sagesse. Avec lui disparaît toute la sublimité de l'existence
» humaine, avec lui tout se rapetisse et s'avilit. Les esprits un peu
» généreux qui subissent encore sa servitude pesante, sont intérieu-
» rement humiliés de tout ce qu'il entraîne après lui d'abaissement
» de notre dignité morale. Au contraire, les âmes qui ont pu ratta-
» cher leur existence au culte de l'idéal, sont fières de l'élévation de
» leur vie et de leur destinée. Ce sentiment de satisfaction intime
» leur est plus précieux et plus cher que tous les dons sublimes de
» l'intelligence. Au fond, cela se comprend ; car s'il y a quelque chose
» de grand et de magnifique dans ce monde de ténèbres, n'est-ce pas
» la vertu ? Et sans la vertu que serait le monde ? Une vaste arène de
» misère et de combats, où il faudrait se voiler la tête en attendant la
» mort (p. 162). »

Voilà certes de belles paroles et leur mérite le plus grand est d'êtr
vraies.

La volupté est donc fatale à l'homme, elle ne l'est pas moins à la famille ; le 6e chapitre est consacré à cette démonstration. Il suffit de voir ce qu'était la famille dans le monde ancien, ce qu'elle est encore en Orient, en Afrique, en Océanie ; la femme est une bête de somme là où elle n'est pas un stupide instrument de plaisir ; c'est une chose que l'on achète, le sang du Christ a coulé sur le calvaire et la femme a retrouvé sa dignité et sa liberté. La famille se régénère, cette vérité est l'objet du chapitre suivant.

« Si la femme, en effet, joue un si grand rôle dans l'histoire des » sociétés modernes, si elle est devenue le centre de la famille, l'appui » de la morale, l'ange tutélaire des jeunes générations, à qui doit-elle » ces magnifiques prérogatives ? Les législateurs de l'ancien monde « avaient-ils pu la sauver de la servitude et de la licence ? La philoso- « phie l'avait-elle émancipée ? Le progrès de l'esprit humain lui » avait-il donné sa véritable place au foyer domestique ? Mais un » jour, une pécheresse se tenait au pied du gibet des esclaves. Quel- » ques gouttes de sang tombèrent sur cette femme inconnue. Ce jour- » là, éternellement mémorable dans l'histoire, la femme païenne, re- » présentée au pied de la Croix par Madeleine pénitente, se releva » délivrée de ses souillures, et débarrassée de ses fers. Sa chair » qu'elle avait prostituée par d'effroyables turpitudes se purifia sous » les fouets des bourreaux, sous les ongles de fer, dans les brasiers » ardens et sur les chevalets ; elle qui avait jusqu'alors courbé la tête » sous toutes les tyrannies, elle résista sans frémir à la majesté ro- » maine, elle brava les proconsuls sur leur sanglant tribunal, elle » lassa le licteur par sa miraculeuse patience. Les grands hommes du » paganisme l'avaient déclarée indigne de la vérité et incapable de » vertu, l'Église lui donna une si grande part à son apostolat que, » dans toutes les belles conquêtes du Christianisme, on voit toujours » briller une femme.

» Cette merveilleuse révolution morale, est l'œuvre de la pureté. » En effet, par la doctrine de la virginité, l'Évangile rendit à la femme » toute sa noblesse, et toute sa dignité (p. 207). »

Voilà donc la femme non seulement libre, mais arrivée à être l'égale de l'homme, quoi ! bien plus que cela, à être l'épouse de Dieu au service duquel elle se consacre ; ainsi s'il est quelque chose de plus

respectable que la femme, c'est la vierge « chrétienne qui com-
» mence à être sur la terre ce que nous serons un jour dans le ciel, »
suivant la belle pensée de saint Cyprien.

Le mariage, ce point de départ de la famille, se discrédite et s'avilit ; au mariage chrétien succède je ne sais quel *mariage libre* dont un spirituel écrivain a fait une justice complète ; la littérature sape le mariage par sa base ; on le peint sous les couleurs les plus sombres, on en fait une tyrannie constante, une dégradante condition. Tel n'est pas, grâce à Dieu, le mariage dans sa réalité, alors qu'il a été contracté au nom de la religion ; M. Chassay avait à exposer et à prouver cette vérité et c'est ce qu'il a fait avec une brillante énergie, une science profonde et une éloquence véritable dans les trois derniers chapitres de son livre : le *Mariage rationaliste*, le *Mariage et la liberté*, le *Mariage et l'amour.*

Les sophismes éclairés par le flambeau de sa logique tombent les uns sur les autres ; il fait justice de toutes ces hérésies sociales qui, présentées avec une hypocrisie satanique, portent le trouble dans tant d'âmes encore candides. On ignore jusqu'à quel point une jeune femme peu instruite et élevée dans l'atmosphère de ce monde du rationalisme, comprend singulièrement ses devoirs d'épouse et de mère !

Quelle idée lui a-t-on donnée du mariage ? Que cherche-t-elle dans cette union sainte ? Du plaisir.... Et mon Dieu, il n'y a que du devoir...! De l'amour ? Il n'y a que du dévouement ! Quelle différence aussi entre la femme chrétienne et la femme du sensualisme ! Écoutons encore M. Chassay :

« Le serment que la jeune épouse prête au pied des autels est-il
» absurde et nul ? C'est là toute la question.

» Il est vrai que si la femme promettait à celui auquel elle donne sa
» main, un enthousiasme éternel, un de ces sentimens tout à la fois
» vifs et brûlans, qui font perpétuellement vivre deux âmes à l'u-
» nisson, nul ne pourrait garantir l'exécution d'un tel serment. Mais
» est-il vrai que ce soit là la véritable signification de la promesse ju-
» rée ? N'a-t-elle pas un sens tout à la fois plus profond et plus raison-
» nable ? L'Église ignore-t-elle aussi complètement que vous le sup-
» posez la durée des affections humaines ? Non. L'Évangile n'exige pas
» de la femme qu'elle reste toute sa vie sous les impressions d'une

» passion passagère. Elle désirerait plutôt que ce fût avec une cer-
» taine indépendance de cœur que l'on contractât ces obligations for-
» midables et sacrées. Elle voudrait que l'on s'unît bien moins sous
» l'influence d'une affection passionnée que par l'accord des caractères,
» des habitudes, et même des sympathies. Mais j'admets pour un
» moment que les mariages doivent se former nécessairement sous
» l'influence toute-puissante d'un véritable amour. Est-il essentiel
» qu'il persévère jusqu'à la mort pour qu'une femme remplisse ses
» véritables devoirs d'épouse et de chrétienne? Oh! non. La diversité
» des humeurs, les froissemens de la vie commune, l'opposition des
» caractères, la vivacité des uns et la pesanteur des autres, la séche-
» resse de celle-ci et l'impatience de celui-là auront bien vite étouffé
» les premières ardeurs d'une passion de jeunesse. C'est là, pour ainsi
» dire, la loi universelle. Et connaît-on bien des ménages qui par-
» viennent à s'y soustraire?

» Mais, ce qui peut durer après l'amour, c'est le dévouement, et
» c'est, au point vue de l'Église, ce qu'il faut entendre par l'amour
» que les époux promettent. C'est dans son dévouement que la femme
» trouvera des secrets merveilleux de force et de patience qui lui sont
» si nécessaires pour supporter jusqu'à la tombe les fardeaux acca-
» blans de sa vocation d'épouse et de mère. Nous avons, nous, de la
» femme une opinion bien meilleure que tous nos adversaires qui ne
» l'ont jamais vue couronnée de la magnifique auréole du sacrifice que
» le Rédempteur a mise sur son noble front. Vous craignez que les
» dédains ne lassent sa patience. Mais n'est-elle pas disciple d'un
» Dieu fait homme qui a bu jusqu'à la lie l'amer calice des humilia-
» tions? Vous craignez que la gêne et les privations de la vie conju-
» gale ne fatiguent sa vertu et n'épuisent son courage. Mais ne sait-
» elle pas que le Fils de l'Homme n'a pas eu où reposer sa tête? Vous
» dites qu'elle sentira sans cesse naître dans son cœur des affections
» nouvelles; qu'il lui faudra à chaque instant terrasser les penchans
» les plus doux; signaler par la lutte et le combat tous les momens de
» sa sévère existence. Ne sait-elle pas qu'elle est fille du Calvaire, et
» qu'il faut souvent, quand on est chrétien, arracher l'œil qui voit
» avec plaisir le mal, et couper la main qui scandalise? Croyez-vous
» que ce soit en vain qu'elle ait posé sur son cœur et sur son front la

» croix, cette sublime image du dévouement? Filles de la volupté et
» du plaisir, allez demander à nos sœurs le secret des sacrifices éter-
» nels et des immolations! Vous dites que leur héroïsme est impossi-
» ble, quand sa splendide grandeur éblouit vos regards! Vous dites
» que la fidélité est un rêve quand elle produit tous les jours sous vos
» yeux des miracles qui conservent et qui sauvent la société croulante!
» Si vous ne comprenez pas la lumière, au moins n'en niez pas les
» bienfaits (p. 283)! »

On peut juger maintenant de l'importance de ce volume.

Le plan de M. Chassay se déroule à mesure que ses travaux avancent, ce n'est rien moins qu'une apologie complète du Christianisme. Voici le premier livre destiné à défendre la morale; puissent les événemens ne pas briser la plume du courageux professeur; ce premier essai le place plus haut encore que le *Christ et l'Évangile*. Il grandit chaque jour; ici, le style atteint une perfection bien rare; il est simple, grâcieux, élevé, éloquent suivant l'importance de la pensée. La manière de l'écrivain a singulièrement gagné. L'étude de l'homme est profonde, judicieuse et charitable. A quelle hauteur de réflexion il faut être arrivé pour suivre dans toute sa marche insidieuse ce cœur si changeant, si caché, si protée.

La Pureté du cœur a à notre sens plus d'un mérite, elle n'est pas seulement une apologie très-distinguée contre des erreurs très-graves, et une défense très-habile contre les attaques multipliées et très-sérieuses d'une littérature qui semble n'avoir d'autre objet que de faire triompher le sensualisme le plus complet sur la morale chrétienne; *La Pureté du cœur* est un véritable livre de piété à l'usage, non des jeunes filles, mais des femmes du monde. Il leur plaira infiniment ce petit volume, qui trouve sa place partout, qui leur donnera les motifs de méditation les plus appropriés à leurs vrais besoins. Le monde est ainsi fait qu'il n'apprécie pas longtems la même chose, aussi les livres de dévotion de la grand'mère sont bien peu du goût de la petite fille; il faut refaire les livres des grands siècles pou qu'ils soient lus, et encore le sont-ils peu. *La Pureté du cœur* a le grand avantage d'être d'aujourd'hui. Elle combat les défauts d'aujourd'hui, elle renverse les erreurs d'aujourd'hui, elle sonde les plaies d'aujourd'hui. Nous recommandons ce volume aux hommes graves,

aux prêtres, aux savans, aux jeunes gens et aux femmes ; ce leur sera un excellent livre de dévotion, il aura le double avantage de les toucher et de les instruire.

Plus les tems sont nébuleux et plus ces lectures sont utiles. Elles fortifient l'âme, elles éclairent l'esprit et aujourd'hui que tout est en question, les grandes vérités de la morale ne peuvent être trop répétées.

Le livre dont nous rendons compte a encore un mérite que nous avons omis de signaler. Il fait très bien connaître l'état de la littérature actuelle, elle est jugée avec un vrai talent par M. Chassay.

Nous lui demanderons, quand on lira, de publier une édition sans notes à l'usage des jeunes personnes. Nous lui signalons, pour cette seconde édition, des études curieuses à faire sur l'école de G. *Sand*, et sur les productions de *Daniel Stern*.

Viennent les jours où le monde aura le tems de lire, et nous sommes assurés du succès de *La Pureté du cœur*.

A. M.

P.-S. Lettre de Mgr de Langres à M. l'abbé Chassay :

M. l'abbé,

En commençant la lecture de *La Pureté du cœur*, j'avais bien l'espoir d'y trouver un sujet de pieuse édification, mais je ne m'attendais pas à méditer en même tems un livre de haute philosophie et de savante controverse. Je l'ai lu presque tout d'un trait, tant j'y ai trouvé de charme, et je voudrais qu'il fût lu par tous les penseurs, tant il répand de lumières sur les questions de morale les plus importantes, les plus saintes et les plus attaquées aujourdhui par les écrivains en vogue.

Veuillez donc, M. l'abbé, recevoir à l'occasion de ce dernier ouvrage, mes bien sincères et bien affectueuses félicitations en N. S.

PIERRE-LOUIS,
Evêque de Langres.

Philosophie Sociale.

ATTAQUES CONTRE LA SOCIÉTÉ.

LE COMMUNISME DE M. CABET.

Premier Article.

J.-J. Rousseau.—Nature de ses attaques contre la société.—Prétentions des socialistes. — En quoi leur système diffère de celui de Rousseau. — Diverses espèces de socialisme. — M. Cabet. — Ses prétentions comme communiste. Son procédé. — Comment il attaque la propriété. — Vices de son système. — Ses résultats. — Appel à la France.

« Rétablissez l'ordre, non pas seulement dans les rues, mais dans les idées; appliquez-vous à déraciner les mauvais principes, ces germes de désorganisation qui se sont introduits dans la société et qui n'ont reçu que trop d'encouragemens. »

Paroles de M. L. Faucher à l'*Assemblée nationale*, séance du 20 juin.

I.

Au 18ᵉ siècle, J.-J. Rousseau se trouva froissé dans son orgueil : les hauts rangs de la société ne s'étaient pas ouverts pour lui livrer passage ; il lance alors contre elle son *Discours sur l'origine et les fondemens de l'inégalité parmi les hommes*. On sait quelle haine l'amour-propre blessé fit naître dans son cœur, quelle amertume il mit dans ses paroles, quelle violence dans ses attaques. Rousseau ne dissimule pas le but qu'il se propose. Ce qu'il veut, ce n'est pas seulement l'ébranlement de la société, c'est son renversement, sa destruction complète. Et pourquoi la société ? demande-t-il ; n'est-elle pas la source de tous les maux qui pèsent sur l'humanité ? Tous ces besoins factices, toutes ces passions qui détruisent nos forces et abrègent notre existence, ne sont-ils pas son ouvrage ? n'est-ce pas dans

son sein qu'ont pris naissance ces inégalités monstrueuses dont nous avons le spectacle ? n'est-ce pas elle qui a *dépravé* l'homme [1] en l'appelant à réfléchir et à méditer ? elle qui l'a rendu méchant en le rendant sociable ? elle enfin qui, pour le retenir loin de l'état de *pure nature*, fait constamment violence à ses penchans les plus intimes, les plus sacrés ? Car, continue Rousseau, la vie errante et vagabonde des forêts, vie « sans industrie, sans parole, sans domicile, sans guerre, » sans liaisons, sans nul besoin de ses semblables comme sans nul dé- » sir de leur nuire [2], » voilà la destination primitive de l'homme. Le sauvage s'énivrant de son calumet, sans songer de quoi il vivra le lendemain, « se rassasiant sous un chêne, se désaltérant au premier » ruisseau, trouvant son lit au pied du même arbre qui lui a fourni » son repas [3], » voilà le type de l'espèce humaine. Ainsi Rousseau déclarait la société doublement coupable : elle avait tari pour l'homme la source du vrai bonheur, en l'arrachant aux forêts, son séjour primitif ; en le retenant au milieu des villes, elle prolongeait et rendait chaque jour plus pesante la chaîne de ses misères.

On ne peut se le dissimuler, il y avait de la vigueur dans cette attaque ; le bras qui la dirigeait était puissant et robuste, et cependant les coups ne portèrent pas. On s'émut d'abord comme il arrive toujours quand de grands génies mettent leurs forces au service de l'erreur ; mais on ne vit pas les hommes briser les liens qui les attachaient à la famille, à la société pour aller se précipiter dans les forêts. Sur ce point, Rousseau fut *incompris*. On conçoit comment sa doctrine dut être accueillie à la cour de Louis XV, dans les petits soupers que le baron d'Holbach donnait aux philosophes, ses amis. Et ce ne furent pas seulement les *viveurs* de l'époque qui la repoussèrent ; dans l'opposition qu'elle rencontra, il y eut plus qu'une question de bonne chère. Elle soulevait contre elle le sens commun et les penchans les plus intimes de l'humanité [4], — ces penchans

[1] « J'ose presque assurer que l'état de réflexion est un état contre nature, et que l'homme qui médite est un animal *dépravé*. » Rousseau. *Discours sur l'origine*, etc., t. IV, p. 136 des *œuvres complètes*, édit. Lefèvre.

[2] *Ibid.*, p. 156.

[3] *Ibid.*, p. 133.

[4] Voir un travail très remarquable de M. Bonnetty, *sur la croyance en*

qui, par tous les points de notre être, nous lient à nos semblables. Or, quand on s'attaque à des adversaires aussi puissans, nécessairement on succombe dans la lutte. L'imagination brillante de Rousseau, le coloris de ses tableaux, son éloquence ne purent rien pour soutenir sur ce point ses paradoxes et sa doctrine. Elle devait tomber, elle tomba. Maintenant on connaît sa valeur, nous ne croyons pas que jamais personne se présente pour la relever. De ce côté donc la société n'a plus rien à craindre.

II.

Est-ce-à-dire qu'elle peut s'endormir dans son triomphe? que le tems des combats est passé pour elle? que tous les hommes qu'elle nourrit dans son sein sont prêts à lever le bras pour la défendre au jour du danger? Non vraiment: quiconque suit la marche des idées ne peut douter que ses ennemis ne soient aujourd'hui plus nombreux que jamais. De toutes parts, on l'attaque, on l'ébranle. A la vérité pour lui porter ces coups, on ne se place pas au point de vue de Rousseau, on ne nous dit plus que l'homme n'est pas *sociable*; on ne s'attache plus à nous dépeindre les avantages et le bonheur de la vie des forêts; on ne nous rappelle plus à ce fabuleux *état de nature* où chacun devait ne respirer, ne penser, et ne vivre que *pour soi*. Sur ce point, il y a progrès. Nous croyons même volontiers que nos modernes faiseurs de systêmes ne jugeraient aucune expression trop forte, pour flétrir, si elle venait à se reproduire, cette rêverie pleine d'égoïsme. Leur but avoué n'est pas non plus de dissoudre la société. S'il faut les en croire, elle n'eut jamais de défenseurs plus intelligens, plus intrépides, plus dévoués. Eux seuls connaissent, disent-ils, tous ses besoins et ils veulent les satisfaire; — ils ont sondé toutes ses plaies et ils se présentent pour les guérir; sa ruine leur semble imminente et ils aspirent à la reconstituer sur des bases nouvelles. Ils se sont épris pour l'homme en général de je ne sais quel amour vague, indéfinissable; mais cet être abstrait qui s'appelle l'*humanité*, qui les pour-

l'état de nature, Annales de philosophie chrétienne., 1re série, t. I, p. 272 et 352, (2e édition).

suit sans cesse dans leurs rêves, partout ils le voient couvert des lambeaux de la misère, pâle, affamé, traînant une existence dont les douleurs et les maux sont indicibles. A ce spectacle, leurs entrailles si sensibles s'émeuvent, leur imagination si impressionable s'échauffe; de leurs lèvres s'échappent des anathèmes contre l'ordre actuel des choses. Le monde, à leur dire, ne marche plus dans la voie qui lui avait été tracée. La terre, qui devait être *à tous*, on l'a partagée. De là des nations, opposées d'intérêts et de sentimens, s'enfermant dans un cercle de limites infranchissables ; de là, chez le même peuple, des hommes possédant beaucoup et d'autres à peine le nécessaire ; de là encore les dénominations de père et de mère, d'époux et d'épouse, de frère et de sœur, dénominations exprimant des affections particulières et partant *coupables* ; de là la famille, ce petit état dans un grand : il faut le détruire ; de là en un mot, la source des maux qui dévorent l'espèce humaine.

Mais le remède, quel est-il? Ecoutez : Rousseau, inspiré par sa haine contre la société, avait, dans un jour de colère, écrit ces paroles grosses de tempêtes et de bouleversemens : « Le premier qui, ayant » enclos un terrain, s'avisa de dire : *Ceci est à moi*, et trouva des » gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société » civile. Que de crimes, de meurtres, de misères et d'horreurs n'eût » point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux ou » comblant le fossé, eût crié à ses semblables : Gardez-vous d'écouter » cet imposteur ; vous êtes perdus si vous oubliez que les fruits sont » à tous, et que la terre n'est à personne [1]. » Eh bien ! aujourd'hui des hommes répondent à l'appel de Rousseau, ils se lèvent pour *arracher les pieux et combler le fossé*. Toutefois, s'ils répètent sans cesse : *les fruits sont à tous, la terre n'est à personne*, n'allez pas les prendre pour des *Gracques*. Les projets de ces hommes ne sont pas les leurs. Ils ne se présentent pas comme eux avec une *loi agraire* à la main. Le partage des terres, disent-ils, leur est en horreur. Le tenter, ce serait vouloir prolonger le règne de l'isolement et de l'égoïsme en multipliant le nombre des propriétaires ; ce serait apporter un nouvel obstacle à la fusion des individus et des peuples ;

[1] *Discours sur l'origine*, etc., p. 159.

point donc de loi agraire. — Mais enfin, quelle solution présentent-ils? La devise qu'ils ont écrite sur leur drapeau nous l'apprend : le système qui doit sauver l'humanité, ouvrir pour elle une ère nouvelle, en faire une immense famille embrassant le monde entier, c'est le *Socialisme.* N'avons-nous pas, il y a quelques jours, entendu P. Leroux s'écrier que ce système contient toutes les solutions qu'on peut désirer?

Ici s'élève une petite difficulté : de quel Socialisme parle-t-on? car il y en a de toutes les façons, dit avec raison le *Constitutionnel.* « Ainsi, nous avons le socialisme de P. Leroux, socialisme insaisis» sable, qu'on a comparé à cette tombe fabuleuse de Mahomet, qui » reste constamment suspendue entre la terre et le ciel. Mais le so» cialisme de P. Leroux et de son livre de l'*Humanité* n'est pas celui » de *Fourier* et de la *Démocratie pacifique* qui le traite d'une ma» nière peu amicale; ce n'est pas celui du *Représentant du Peuple* » et de *Proudhon*, qui ne veut ni de la propriété, ni du numéraire, » ni du pouvoir, ni de Dieu; ce n'est pas celui de M. *Cabet* et de » ses *Icariens.* Avant de parler des solutions que nous apporte le » *socialisme*, il faudrait du moins que les réformateurs voulussent » bien se mettre d'accord sur une formule quelconque. Puisqu'ils » sont de si grands partisans de l'association, qu'ils commencent » donc par s'associer entre eux, si c'est possible. » Mais il faut bien le dire, cette union de pensées et de sentimens ne paraît pas devoir se former de sitôt : chacun de ces Messieurs a ses idées qu'il prétend faire prévaloir, et rien n'est irréconciliable comme les idées. Force est donc, si l'on veut connaître leurs systèmes, de les étudier séparément. Nous commençons par celui de M. Cabet.

III.

Justice à qui elle est due! C'est là un principe vieux comme le monde, principe que nous ont appris nos pères, que nous transmettons à nos fils et à nos petits-fils, et qui doit toujours nous servir de règle. Disons-le donc à la gloire de M. *Cabet*, nous lui reconnaissons un mérite assez rare par le tems qui court : il y a de la franchise dans sa profession de foi. Pour voir clairement ce qu'il est et ce qu'il veut, il suffit de la lire avec quelque peu d'attention. Cette lecture, il est vrai, ne laisse pas que de demander un certain tems;

car il est bon de vous dire que la profession de foi de M. Cabet se compose de près de 600 pages. Mais enfin quand vous l'avez parcourue, vous pouvez vous flatter de connaître les projets de l'homme qui s'appelle M. *Cabet.* Nous le répétons, c'est là un grand avantage : car hélas ! que d'hommes aujourd'hui usent de la parole pour déguiser leur pensée ! — Nous allions oublier un autre mérite de M. Cabet, et ce serait une grande faute de notre part, car il y tient beaucoup. M. Cabet nous apprend donc qu'il n'a pas voulu « en prodiguant les » termes techniques, tirés du grec et du latin, *avoir l'air* d'être » savant, » mais il prétend posséder le talent, trop peu apprécié, « d'éclaircir les choses les plus embrouillées, de faire de la *science* » *sans le dire*, et de tout faire comprendre en employant la langue » vulgaire [1]. »

Et il commence par nous révéler qu'il est *communiste* et qu'il veut le *communisme.* Vous croyez peut-être que cet aveu lui coûte : détrompez-vous. Etre ce qu'il dit être, vouloir ce qu'il veut, c'est à ses yeux, un titre de gloire à nul autre pareil. Vous saurez pourquoi, s'il peut réussir à vous faire entendre ce que c'est qu'un *communiste.* Voici : « Les communistes actuels sont les *disciples*, les *imitateurs* » et les *continuateurs* de Jésus-Christ [2]. » Rien que cela ! comprenez-vous maintenant pourquoi M. Cabet se donne corps et âme au *communisme ?* « Cette doctrine, continue-t-il, Jésus-Christ l'a prêchée : » respectez-la donc (*Ibid.*). » — Mais hélas ! on n'en croit et on n'en » fait rien. Il y a même des hommes qui se permettent de la trouver « immorale, méprisable, détestable. » Jugez combien cette opinion doit irriter M. Cabet. Il supporterait encore qu'on regardât le *communisme* « comme un rêve, comme une utopie impossible à réaliser ; » et c'est beaucoup d'accorder un pareil langage quand Jésus-Christ

[1] *Voyage en Icarie*, p. 566.

[2] *Ibid.* Au 18e siècle, le mot d'ordre était : *Ecrasons l'infâme*; on ne parlait qu'avec un souverain mépris *des douze faquins* (les Apôtres) *qui, par des tours de passe-passe, avaient volé la foi du genre humain;* aujourd'hui, les expressions sont bien changées. Les rêveurs *socialistes, fouriéristes, communistes*, prétendent tous à la gloire d'avoir puisé leurs idées dans l'enseignement du Christ. C'est très beau. Et cependant nous préférons la brutalité du 18e siècle à ces menées hypocrites.

» dit *le contraire*[1]. » Mais aller plus loin, c'est calomnier ce qu'on ne connaît pas. M. Cabet ne peut le souffrir, et alors de s'écrier : « Examinez, étudiez cette doctrine. » C'est ce que nous nous proposons de faire.

Nous laisserons d'abord M. Cabet nous dire comment il a été conduit à vouloir le *Communisme*. Cette révélation nous semble curieuse : elle peut, bien comprise, nous faire apprécier la valeur de son système. Pour l'établir, M. Cabet a voulu remonter un peu haut. On voit qu'il tient à paraître s'appuyer sur des considérations philosophiques. Il a donc découvert « qu'il est impossible d'admettre que » la destinée de l'homme soit d'être *malheureux* sur la terre[2]. » *Malheureux!* Eh bien, soit! Mais que signifie cette expression ? Précisez-la, car nous ne voulons plus de ces formules vagues dont vous remplissez vos livres et vos discours. C'est avec elles que vous trompez les masses, que vous les fascinez, que vous avez bouleversé la France. Depuis quelques mois, elles nous coûtent trop cher, elles ont fait couler trop de sang, elles ont porté le deuil dans un trop grand nombre de familles, pour que nous ne les ayons pas en horreur. Expliquez-vous donc. Dites quel degré de *malheur* vous jugez incompatible avec la destinée de l'homme sur la terre. Voulez-vous pour lui un *bonheur parfait?* Cessez alors de proclamer le Christ votre maître ; cessez de vous emparer de son nom pour en faire un brandon de discordre, de trouble et de révolte. L'avez-vous jamais entendu placer ici-bas le siége d'une félicité sans bornes ? Avez-vous donc oublié, ou n'avez-vous jamais lu son sublime discours sur la montagne? N'y présente-t-il pas la vie comme une épreuve, comme une lutte? N'y déclare-t-il pas que les couronnes les plus brillantes sont pour ceux qui combattent et qui *souffrent* avec courage ? Disciple infidèle, vous altérez son enseignement ; vous vous élevez contre sa doctrine ; vous lui jetez audacieusement un démenti, et vous osez vous poser comme l'interprète de ses pensées! Et c'est en son nom que vous promettez aux masses un bonheur qu'il ne leur est pas

[1] P. 568. Inutile de faire observer que M. Cabet ne prouve pas cette assertion.

[2] *Préface*. p. I.

donné d'atteindre ; que vous les lancez à la poursuite d'une chimère ; que vous les nourrissez d'illusions que des flots de sang peuvent seuls dissiper !

A ce premier sophisme, M. Cabet en fait succéder un autre : c'est le résultat de ses études historiques qu'il nous annonce. Il affirme donc très-gravement n'avoir vu « dans tous les tems et dans tous les » pays que troubles et désordres, vices et crimes, guerres et révolu- » tions, supplices et massacres, catastrophes et calamités[1]. » M. Cabet, qui se pique d'être philosophe, ne pouvait s'arrêter en si bonne voie. Vous concevez facilement qu'il a dû rechercher la cause de tous ces maux, dont le spectacle le navre de douleur : il a le cœur si sensible ! Or, sachez-le bien, le succès a pleinement couronné ses investigations. Il se présente donc avec une découverte nouvelle : tant de maux, nous apprend-il, ont leur source unique dans la *mauvaise organisation de la société*. « Et le vice radical de cette organisation n'est-il » pas l'*inégalité*, qui lui sert de base[2] ? » Qu'à cette *inégalité* on substitue l'*égalité* la plus absolue, et le mal disparaîtra ; sur ce point, nulle place dans l'esprit de M. Cabet pour le doute le plus léger.

Mais attendez ! Cette conviction profonde, il ne veut pas la garder par devers lui : il faut qu'elle passe dans tous les esprits. On ne peut trop admirer le procédé qu'il emploie pour soutenir sa thèse. Imaginez-vous qu'il se met très-sérieusement à retracer l'histoire d'un peuple qui n'a *jamais existé*. Rien de plus commode que d'écrire une histoire semblable ; car alors point de ces traditions orales, de ces vieilles légendes, de ces monumens écrits qui parfois vous gênent dans votre mise en scène, qui sans cesse pèsent tyranniquement sur vous pour contrôler vos assertions ! Comme leur absence complète laisse libre et dégagé, on peut alors, quand on en a, donner libre carrière à son imagination. M. Cabet paraît en posséder une certaine dose. Aussi avons-nous un tableau des plus saisissans, des mieux conditionnés pour produire de l'effet. Il s'agit de l'ancienne organisation sociale et politique des *Icariens* ; car c'est ainsi que s'appelle la nation dont il doit nous parler. M. Cabet ne la flatte pas. Il en fait vrai-

[1] *Ibid.*, préface, p, 1.
[2] *Ibid.*

ment un peuple-monstre : jamais rien de semblable n'avait été conçu. Vous pourrez en juger.

Les anciens *Icariens* sont donc une création de M. Cabet. Or, vous le savez, quand on a tant fait que de créer, on tient à conserver de l'autorité sur l'œuvre de son intelligence et de ses mains. Aussi l'empire de M. Cabet sur ses *Icariens* paraît-il absolu. On a peine à se faire une idée de la docilité avec laquelle ils se prêtent à tous ses desseins. Oh ! l'admirable nation sous ce rapport ! Comme elle sert heureusement la cause de son auteur ! Il plaît à M. Cabet de faire remonter son histoire à plus de 400 ans dans le passé. Mais que d'événemens remplissent ces quatre siècles ! que de crimes ! que d'atrocités ! que d'infamies ! Vous voyez se dérouler devant vous une chaîne non interrompue d'oppression et de révolte, de guerres civiles et de carnage, de confiscations, de pillage et d'incendie, de vols, d'empoisonnemens et d'assassinats ; il vous faut traverser plus de vingt révolutions plus ou moins sanglantes, assister à la chute de toutes les formes de gouvernement : aristocratie, théocratie, royauté absolue, royauté constitutionnelle, république, démocratie, dictature ; car les *Icariens* qui, vous vous le rappelez, n'ont jamais existé que dans l'imagination de M. Cabet, se trouvent avoir essayé de tout cela. — Ainsi, la scène est admirablement bien disposée pour le grand coup de théâtre qu'il prépare : on connaît les bouleversemens qui ont désolé l'*Icarie ;* il s'imagine avoir soulevé l'indignation contre les causes qui ont pu les produire : le moment de les faire connaître lui semble donc arrivé. Ici commence la longue série de ses accusations contre l'ordre social.

« Le premier vice fondamental, dit-il, le vice générateur de tous » les maux des Icariens, c'était l'*inégalité de fortune et de bonheur*.. » Un autre vice, fondamental aussi, c'était *le droit de propriété* [1]. » M. Cabet n'a pas sur sa palette de couleurs trop sombres pour noircir ce droit, point trop d'anathèmes pour le proscrire. D'un côté, il vous montre les aristocrates oisifs, inutiles, nuisibles même à la société, traitant le peuple comme une *bête de somme* ou comme *une machine*, — lui faisant une condition pire que celle du *sauvage* ou de

[1] *Ibid.*, p. 310.

l'animal libre des forêts, etc., etc., etc.; d'un autre côté, vous avez des enfans et des vieillards, des hommes et des femmes *mourant de faim et de froid*, se *suicidant* de désespoir, des pères et des mères *tuant leurs enfans* pour les arracher à la misère [1]. Et tout cela parce qu'en *Icarie* le droit de propriété était consacré ! « La *monnaie*, in- » ventée pour être utile, augmentait encore le mal [2]. » Combinée avec l'*inégalité* de fortune et la *propriété* elle était la cause de tous les vices, de tous les crimes : de l'égoïsme, de la vanité, de l'orgueil, de l'avarice, de l'oisiveté ; elle entretenait les folies du luxe ou les dangers du jeu, les immoralités de la débauche, de la corruption et de la séduction. On s'efforçait de tenir les pauvres dans l'ignorance ; pour les enchaîner et les abrutir, on leur donnait *des vices*. En vain portait-on des lois en faveur de la propriété : le vol se produisait sous toutes les formes : escroquerie, filouterie, banqueroute, abus de confiance, tromperie, etc. Et le vol conduisait à toutes les cruautés, aux empoisonnemens, aux assasinats, aux paricides. On enlevait et on volait des enfans pour les *prostituer* ou pour les *égorger* et *vendre* leur chair [3] ! Mais assez d'horreurs ! Nous vous épargnons le reste de ce tableau qui remplit trente pages de l'ouvrage de M. Cabet. Quand son imagination est à bout, il s'arrête, « presque en colère, dit-il, » contre l'organisation sociale qui produisait tant d'horribles cala- » mités. » Pour nous, il nous semble que c'est contre celui qui les a conçues que l'indignation doit éclater.

Au reste, M. Cabet n'est pas encore content. Maintenant il va s'attaquer plus directement à la société. Il affirme donc que l'histoire d'*Icarie* est l'histoire de l'*Europe* et du *monde* ; que partout, sur tous les points du globe, chez tous les peuples, il a vu le même spectacle, hideux, épouvantable. Pas un seul acte de bienfaisance, de dévouement et de vertu ! mais des crimes, des atrocités sans nombre : « conséquence inévitable des trois vices radicaux : *l'inégalité de* » *fortune, la propriété et la monnaie* [4]. »

[1] *Ibid.*, p. 313.
[2] *Ibid.*, p. 313.
[3] *Ibid.*, p. 314-16.
[4] *Ibid.*, p. 322.

On voit comment M. Cabet procède. Il ne veut plus de l'ordre social actuel; et, pour armer contre lui les masses, il en trace un tableau qui glace d'horreur, vous l'entendez répéter au peuple que, sous l'influence de la *propriété*, la société semble devenue pour lui « comme un *coupe-gorge* au milieu d'une forêt [1]; » ce sont ses propres expressions. Il avait altéré l'enseignement du Christ, il altère maintenant celui de l'histoire : il veut qu'elle lui serve aussi de complice. Peut-on avoir pour la vérité un mépris plus audacieux? adresser à l'humanité un outrage plus sanglant? Car enfin soutenir que depuis l'origine du monde, tous ses pas sur la terre ont été marqués par des crimes, que son passage à travers les siècles n'a laissé que des traces qui sans cesse doivent la faire rougir, n'est-ce pas lui jeter l'outrage? n'est-ce pas mentir à la vérité? Oh! vous avez beau faire, jamais vous ne pourrez effacer les actes de vertu qui remplissent les annales de tous les peuples. Sans doute, souvent en les parcourant, de tristes spectacles s'offrent à nos regards, le mal parfois a été trop grand; mais jamais son règne n'a été absolu. Vous donnez au peuple qu'il vous plaît de produire sur la scène quatre siècles d'une existence remplie d'infamies continuelles : vous prouvez par là que vous ne comprenez rien au développement de l'humanité. Un peuple semblable à celui qui est sorti de vos conceptions n'aurait pas eu un siècle d'existence; après cinquante ans, et moins encore, il se serait trouvé complétement détruit : le monde moral, comme le monde physique, a ses lois; qu'elles viennent un jour à être entièrement violées, et aussitôt tout retombe dans le chaos. — Vous vous trompez aussi sur la cause du mal dont vous nous tracez un tableau si sombre, si chargé. Vous le rejetez tout entier sur la mauvaise organisation de la société, et vous ne tenez nul compte des penchans de l'homme; vous vous imaginez qu'il suffira de changer le milieu dans lequel il vit pour opérer en lui une révolution complète, pour détruire jusque dans leur germe ses passions mauvaises : oh! que vous connaissez peu sa nature! Vous ne savez donc pas qu'elle est viciée? qu'il apporte en naissant une tache qui l'a dépouillé de sa beauté, — un penchant au mal qui le suivra partout? si vous pouvez relever cette ruine, la re-

[1] *Ibid.*, p. 316.

construire d'après le plan primitif, alors la terre entière redeviendra un nouvel Eden. Mais si votre puissance ne va pas jusque-là, sachez-le bien, quand même il vous serait donné de former une société fondée sur la *communauté de biens*, le mal se glisserait encore dans son sein, il s'y nourrirait un ver rongeur qui bientôt amènerait sa ruine.

Ces considérations se sont-elles présentées à l'esprit de M. Cabet? Nous l'ignorons; mais il ne le paraît pas. Son système était de battre en brèche la société actuelle, et il a tracé des lignes subversives de l'ordre. Nous le constatons avec regret, elles n'ont été que trop comprises. Il a semé des tempêtes et maintenant nous marchons sur des ruines. Demandons tous à Dieu « que le sang de l'archevêque de » Paris soit le dernier versé ; » il était digne du brave général Cavaignac d'exprimer le premier ce désir [1]. Oui, puisse se fermer à tout jamais le vaste tombeau que de folles théories ont tant contribué à creuser. Assez de victimes y ont été précipitées.

L'abbé V. H.-D. CAUVIGNY.

[1] Voir la *lettre* du général Cavaignac au grand-vicaire de Paris.

Martyrologe Catholique.

QUELQUES DÉTAILS

SUR LA VIE ET LA MORT GLORIEUSE

DE MONSEIGNEUR AFFRE

ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Nous n'avons pas à retracer dans cette Revue les détails de ces quatre mémorables journées des 23, 24, 25 et 26 juin, pendant lesquelles la guerre la plus homicide a régné dans Paris. Ce n'était pas une émeute ni une révolution, c'était purement et simplement la barbarie qui se ruait sur la civilisation, le *naturalisme* nu et sans voile, qui voulait dévorer la *tradition humaine et divine;* c'était la force brute qui voulait se mettre à la place de la justice et du droit. Grâces à Dieu, la justice et le droit ont été vainqueurs, et la cause de l'humanité, et aussi de la *révélation divine*, ont triomphé. Pour combien de tems? Nous ne savons; car si les mêmes faits, les mêmes excitations ne se continuent pas, les mêmes principes sont enseignés dans les livres de *philosophie naturelle*, qui forment le fond de l'enseignement de l'Université, et de toutes ces publications *socialistes*, qui, de quelque nom qu'elles se couvrent, ne sont que la négation de la *révélation et de la tradition historiques*. Car toutes ces sectes ne tendent qu'à une chose, qui n'est pas de *réformer la société*, mais de l'asseoir sur des *bases nouvelles* et différentes de celles sur lesquelles elle a été assise jusqu'à présent. Toutes ces écoles renferment donc dans leurs doctrines ce premier dogme; à savoir: Que Dieu, qui a créé la société, a oublié de la constituer sur ses véritables bases, et a laissé ce soin à MM. *Cabet*, *Proudhon*, *Fourier*, *Considérant*, etc. Tels sont leurs principes; et il y a des gens qui sont assez simples ou assez bons pour prendre au sérieux de semblables projets; mais c'est qu'aussi ces penseurs, tous hommes- d'état, représentans du

peuple, etc., ont eux-mêmes abandonné la *révélation*, la *tradition divine* et *humaine*, et c'est là la raison de leur faiblesse....

Mais pour le moment, nous ne voulons pas entrer dans cette question, nous voulons seulement, dans cet article, raconter avec quelques détails l'admirable exemple de dévouement qu'a offert au monde l'Église catholique dans la personne du premier pasteur de l'église de Paris, Mgr AFFRE, de glorieuse mémoire...

Les informations que nous avons prises, nos propres relations avec le glorieux martyr de la charité, nous mettent à même de donner quelques détails peu connus sur sa personne et ses opinions. Commençons d'abord par le récit de son sacrifice. Nous transcrivons ici la relation suivante, sortie de l'Archevêché, et due à la plume de M. l'abbé *Jaquemet*, vicaire-général, en y ajoutant quelques *notes*.

RÉCIT DES CIRCONSTANCES QUI ONT PRÉCÉDÉ ET ACCOMPAGNÉ LA MORT DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

« Mgr l'Archevêque, cerné le vendredi matin par l'émeute, dans le quartier de Saint-Étienne-du-Mont, où il était allé administrer le sacrement de confirmation aux jeunes enfans, avait été éloigné pendant deux jours de sa demeure ordinaire, dans l'île Saint-Louis [1]. Il était rentré le samedi soir, 24 juin. Il souffrait cruellement de la continuation de cette lutte sanglante, et conjurait Dieu d'y mettre un terme. Il prit la résolution de tenter les derniers efforts pour parvenir jusqu'aux insurgés, et pour les décider à déposer les armes. Il espérait qu'après avoir repoussé toutes les tentatives faites jusqu'à ce moment, ils ne résisteraient peut-être pas à la voix de la Religion, dont il était le Ministre, à la vue de la Croix, pour laquelle le peuple de Paris avait naguère montré tant de vénération. Il ne se dissimulait pas les dangers de son entreprise, soit qu'il fût frappé d'une balle, soit qu'il fût retenu au milieu des insurgés. Il calculait paisiblement ces chances diverses, et disait avec une simplicité touchante : *Ma vie est bien peu de chose.* Sa plus grande préoccupation était d'arriver jusqu'aux barricades, c'est-à-dire d'obtenir le passage et de franchir l'espace qui séparait l'armée des défenseurs de l'ordre, des rangs

[1] C'est dans le collége Henri IV que Mgr a passé les deux journées.

des insurgés. Il pensa que le chef du Pouvoir exécutif ne refuserait pas de lui faciliter ce passage, et, accompagné de deux de ses Vicaires-Généraux [1], les seuls que l'émeute ne tînt pas forcément séparés de lui, et qui sollicitèrent la grâce de le suivre dans cette belle mission, il se rendit à pied auprès du général Cavaignac, à l'hôtel de la présidence, le dimanche 25, sur les quatre heures du soir. Son passage à travers les rues et les quais de la grande ville devenue méconnaissable et transformée en une sorte de camp militaire, fut marqué par mille bénédictions, par mille scènes de touchant attendrissement. Cette population devinait sa pensée et comprenait, avec cet instinct admirable qui la caractérise, qu'avec lui passait un gage de paix, un symbole d'espérance. Les mères osaient franchir le seuil de leurs demeures pour se jeter à ses pieds avec leurs enfans. Sans avertissement préalable, les tambours battaient aux champs, les officiers et soldats rendaient les honneurs militaires, et de bien des rangs partaient ces cris : Vive la Religion ! vive la République ! vive l'Archevêque de Paris !

» Le général Cavaignac ne se borna pas à donner son assentiment au désir de l'Archevêque ; il bénit sa pensée, et exprima avec attendrissement l'espérance que cette belle et religieuse démarche serait couronnée de succès [2].

[1] Ce sont MM. les abbés Jaquemet et Ravinet, qui logeaient à l'archevêché; les autres logeaient dans le faubourg St-Germain au milieu duquel toute circulation était interrompue.

[2] Voici la communication que M. le général Cavaignac fit faire aux journaux du soir :

» Dimanche, M. l'archevêque de Paris a quitté l'archevêche à cinq heures et demie, se rendant chez le général Cavaignac pour lui demander s'il lui serait permis de se rendre au milieu des insurgés pour porter des paroles de paix.

» Le général a reçu le prélat avec les démonstrations d'une vive satisfaction, et lui a dit qu'il ne pouvait prendre sur lui de donner un conseil en de telles circonstances ; qu'une telle demarche était certainement très périlleuse, mais qu'en tout cas lui-même ne pourrait qu'en être reconnaissant, et qu'il ne doutait pas que la population de Paris n'en fût aussi vivement émue.

» M. l'archevêque a annoncé aussitôt que sa résolution était prise. Il est rentré rapidement à l'archevêché, a pris quelques dispositions personnelles, et vers huit heures il se présentait au pied de la colonne de la Bastille. »

» L'archevêque, quoique excédé de fatigue, et souffrant depuis plusieurs mois, comme le savent ses amis, prit à peine un instant de repos[1]. Il repartit pour la Bastille. Dans toutes les rues qu'il avait à traverser, et qui venaient d'avoir tant à souffrir, les marques de vénération et de reconnaissance s'augmentaient de tout ce que venaient y ajouter l'horreur de la situation, le péril encore si menaçant, le bruit de la fusillade et du canon qui tonnait à nos oreilles. De jeunes officiers, des gardes mobiles, ces héroïques enfans qui revenaient à l'instant du combat, tout noirs de poudre, couraient à nous et lui pressaient les mains, plusieurs en rappelant que c'était *lui* qui les avait *confirmés*, et en le conjurant de ne pas s'exposer davantage; d'autres lui disant : Bénissez nos fusils, nous serons invincibles. Des femmes lui apportaient avec une naïve simplicité du linge et de la charpie, lui demandant que, puisqu'il allait au milieu des blessés et des mourans, il voulût bien s'en charger. « Sans doute, leur répon» dait-il, je vais voir, en passant dans les ambulances, nos pauvres » blessés. Mais je me hâte d'arriver aux barricades pour essayer de » faire cesser le feu, et empêcher qu'il n'y ait de nouvelles victimes. »

» A mesure que nous avancions dans les rangs de l'armée, et que nous touchions au lieu du combat, les officiers, émus jusqu'aux larmes, conjuraient l'archevêque de ne pas poursuivre une tentative si périlleuse et probablement sans succès. Ils racontaient de récens malheurs, la mort du général Négrier et de tant d'autres, de plusieurs parlementaires, du général Bréa et de son aide-de-camp, et les

[1] Monseigneur rentra à son hôtel à 6 heures; c'était l'heure du dîner : « Il » est possible que notre absence dure longtems, dit-il, dinons, pour ne plus » interrompre notre mission. » On se met donc à table et comme plusieurs des assistans parlaient et du danger et du mérite de la démarche : «Mais non, » dit l'archevêque, n'allez pas croire que nous fesons là quelque chose d'ex» traordinaire; nous ne fesons strictement que notre devoir, comme le font en » ce moment tant de personnes parmi les défenseurs de l'ordre. » Durant tout ce repas, ce fut lui qui tint la conversation avec une aménité, une sérénité, une simplicité de paroles admirable; à la fin du repas, comme on tardait un peu à servir le dessert, il se leva subitement de table en ajoutant : « Oh ! » qu'avons-nous besoins de dessert ? partons, nous pourrons sauver la vie à » quelques personnes de plus, et si nous réussissons, au retour nous prendrons » notre dessert. »

autres catastrophes que nous voudrions ensevelir dans l'oubli. Il répondait avec calme et un sourire de bonté que, tant qu'il lui resterait une lueur d'espérance, il voulait s'efforcer d'arrêter l'effusion du sang. Il avançait donc toujours, visitant en passant les ambulances, bénissant et absolvant avec ses grands-vicaires les mourans, et disant une parole de tendresse et de piété à chaque blessé. Arrivé à l'officier supérieur qui commandait l'attaque, il lui fit connaître l'assentiment donné par le général Cavaignac à sa démarche, et lui demanda en grâce de suspendre un moment le feu de son artillerie et la fusillade. « Je m'avancerai seul avec mes prêtres, ajouta-t-il, vers ce peuple » qu'on a trompé. J'espère qu'ils reconnaîtront ma soutane violette » et la croix que je porte sur la poitrine [1]. » Cette prière fut accueillie, et malgré la gravité de la situation, l'ordre fut donné de suspendre le feu. Plusieurs gardes nationaux conjuraient l'archevêque de leur permettre de le suivre, et, s'il le fallait, de mourir avec lui. Il ne le permit pas. Un brave ouvrier obtint [2] seul la permission de marcher devant lui en portant la grande palme verte qu'il avait choisie pour symbole de ses intentions pacifiques. Quelques autres s'attachèrent à ses pas et le suivirent en trompant sa vigilance.

» Nos espérances étaient dépassées. La barricade avait cessé son feu, et ses défenseurs paraissaient montrer des dispositions moins hostiles. A cette bonne nouvelle, l'Archevêque traverse la place de la Bastille, court avec ses Grands-Vicaires vers l'entrée du faubourg Saint-Antoine, et en un moment se trouve au milieu des insurgés descendus sur la place, auxquels se mêlent plusieurs soldats, empressés sans *doute de fraterniser*. Mais, en un clin d'œil, quelques collisions éclatent ; le cri *aux armes, à nos barricades*, retentit ; un coup de fusil part accidentellement, nous le pensons, et aussitôt la terrible fusillade recommence avec énergie [3].

[1] Tel était en effet le costume du prélat. Nous regrettons qu'il ne soit pas venu, comme il en avait eu le projet, la croix épiscopale en tête, en surplis et en camail, et qu'il ne se soit pas avancé avec ces seules armes et ces seuls insignes, peut-être que les malheurs qui ont suivi ne seraient pas arrivés.

[2] C'est Ferdinand Albert dont on va lire la lettre ci-après.

[3] Cette description laisse quelque chose à désirer que nous complétons par la lettre de M. Albert, et par le récit de M. le docteur Cayol.

» Il était huit heures et demie du soir. L'Archevêque avait tourné la barricade, il était entré dans le faubourg par le passage étroit d'une maison à double issue, et s'efforçait d'appaiser, du geste et de la voix, la multitude qui semblait vouloir l'entendre et applaudissait à sa démarche, quand une balle l'atteignit dans les reins. « *Je suis frappé,* » *mon ami*, dit-il en tombant, à l'ouvrier qui portait la palme verte. »

» Les insurgés s'empressent autour de lui, le relèvent dans leurs bras, et l'emportent, par des issues qui leur sont connues, chez le curé de Saint-Antoine, la plupart en lui donnant des marques de vénération et d'amour, et en répétant : « *Quel malheur ! il est blessé, notre* » *bon père, notre bon pasteur, qui était venu pour nous sauver.* » Dans ce court trajet, une balle frappe aussi, mais d'une blessure moins grave, un domestique (Pierre Cellier) qui avait réussi à suivre son maître.

» Des deux Grands-Vicaires, séparés un instant de leur Archevêque par la confusion d'un pareil moment, l'un (M. l'abbé Ravinet) erra une partie de la nuit sans pouvoir pénétrer auprès du Prélat qu'il ne rejoignit que le matin ; l'autre (M. l'abbé Jaquemet), jeté au pied de la colonne de Juillet, y resta quelque tems exposé au feu de la barricade, puis traversa en courant la place de la Bastille, au milieu du croisement des balles qui n'atteignirent que son chapeau. Il apprit bientôt la blessure de l'Archevêque, le lieu de sa retraite, et put s'y faire conduire en obtenant le libre passage par quelques maisons du faubourg. Il trouva le vénérable Prélat entouré, au presbytère de Saint Antoine, des soins les plus affectueux et les plus dévoués. Il était couché par terre sur un matelas, comme un de ces blessés qu'il venait de visiter. La paix et la sérénité étaient sur son front. Son Grand-Vicaire, qui venait d'apprendre toute la gravité de sa blessure, se jette à genoux à côté de lui en lui baisant les mains, et en lui redisant les paroles si souvent répétées dans les heures précédentes : *Bonus Pastor animam suam dat pro ovibus suis.* « Le bon pasteur » donne sa vie pour ses brebis. » L'Archevêque lui dit aussi : « Grâces » à Dieu, vous n'êtes pas blessé. Je suis heureux de vous avoir auprès » de moi, et vous et les bons prêtres qui m'environnent. Je ne man» querai pas de secours spirituels. » Dans la première heure, la douleur ne fut pas fort vive et n'annonçait pas au blessé l'extrême gravit

de sa situation. Toutefois, les médecins sans avoir perdu tout espoir, craignaient qu'il ne passât pas la nuit, et il devenait nécessaire de lui faire connaître la vérité. Cette douloureuse démarche fut rendue facile par le pieux Pontife. Dès qu'il se trouva seul avec son Grand-Vicaire : « Vous avez un devoir d'ami fidèle à remplir, lui » dit-il, vous devez m'avertir de ma situation; ma blessure est-elle » grave? — Oui, Monseigneur, très-grave, mais nous ne sommes pas » sans espoir, et nous prierons tant pour vous! — Il est plus probable » que j'en mourrai, n'est-ce pas? — Oui, Monseigneur, humaine» ment, il est plus probable que vous en mourrez. » Il se recueillit sans rien perdre de son calme, et levant les yeux vers le ciel : « Mon » Dieu, je vous offre ma vie, acceptez-la en expiation de mes péchés, » et pour arrêter l'effusion du sang qui coule. Ma vie est bien peu de » chose ; mais prenez-la. Je mourrais content, si je pouvais espérer » la fin de cette horrible guerre civile, si mon sacrifice terminait tant » de malheurs. » Il répétait souvent : « Mon Dieu, mon Dieu, je » remets mon âme entre vos mains. *In manus tuas, Domine, com» mendo spiritum meum.* Je vous ai offensé, je ne vous ai pas assez » aimé! Ayez pitié de moi, selon votre grande miséricorde. » Il goûtait ce mot de miséricorde, et disait : « Les souffrances même que » vous m'envoyez sont un gage de votre miséricorde, puisqu'elles » m'aident à purifier mon âme, et à faire pénitence. » Puis, revenant vers la pensée de son cher troupeau si cruellement frappé : « Dites» leur bien, dites aux ouvriers que je les conjure de déposer les » armes, de cesser cette lutte atroce, de se soumettre aux dépositaires » du pouvoir : certainement le gouvernement ne les abandonnera » pas. Si l'on ne peut leur procurer du travail à Paris, on leur en » donnera ailleurs; dites-leur, pour leur plus grand bien, qu'ils se » décident à partir. »

» On lui faisait remarquer que le feu avait cessé peu après sa démarche, et qu'on était plein d'espérance qu'il ne recommencerait pas le lendemain. Cette pensée semblait apporter du baume sur sa terrible blessure.

» Une inquiétude paraissait altérer la sérénité de son âme et la joie de son dévouement ; il l'a communiqua avec l'expression d'un vrai chagrin au confident intime de ses pensées ; c'était la crainte que son

héroïque démarche ne fût trop exaltée par les hommes. *Après ma mort,* disait-il en soupirant, *on va me donner des éloges que j'ai peu mérités.* Les âmes chrétiennes apprécieront l'héroïsme de son humilité, presque à l'égal de l'héroïsme de sa charité. Il appelait à son secours Marie, à laquelle il donnait le nom de Mère. Il récitait alternativement le *Sub tuum præsidium*, la prière de saint Bernard : *Souvenez-vous, ô très-pieuse Vierge Marie, etc.*, et ces paroles : *Priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort.* Il invoquait les anges, et parmi les saints, surtout saint Denis, son patron et celui de l'église de Paris, qui avait le premier versé son sang pour son église.

» Il demanda bientôt à son grand-vicaire de recevoir sa confession. Peu après, il lui demanda le Viatique. Il était près de minuit. Pendant les préparatifs de cette pieuse cérémonie, il se plaignait que les douleurs, devenues plus vives, l'empêchassent de se préparer suffisamment à la communion qu'il allait faire. *Aidez-moi*, disait-il, *parlez-moi du Saint-Sacrement;* et il entrait avec recueillement dans les pensées de foi et de piété qui lui étaient suggérées.

» Son secrétaire particulier, averti par un prêtre dévoué qui avait franchi, sans craindre le danger, l'espace qui nous séparait de l'archevêché, était arrivé avec un second domestique. M. le curé de Sainte-Marguerite était aussi accouru à la triste nouvelle. Le bon prélat disait à tous de bonnes et suaves paroles avec une parfaite liberté d'esprit. Il bénissait ses domestiques, et spécialement ce fidèle serviteur blessé à côté de son maître, qui s'était traîné de son matelas auprès de lui pour lui baiser encore une fois la main. Ils sanglottaient en l'entendant leur demander pardon des impatiences qui avaient pu lui échapper avec eux.

» Cependant, tout était prêt pour la réception des derniers sacremens. Les prières ayant commencé, il y répondait avec calme au milieu de l'émotion des prêtres qui l'entouraient. Après avoir reçu l'extrême-onction, il renouvela avec fermeté la profession de sa foi, et spécialement de sa foi à la présence réelle de N. S. Jésus-Christ dans le sacrement adorable de l'Eucharistie qu'on venait d'apporter. Le prêtre lui ayant dit que Jésus-Christ, qui avait souffert et qui était mort pour le salut du monde, venait le visiter, et descendre dans son

âme pour être sa force, pour l'aider à souffrir et à mourir ainsi pour le salut de son troupeau, il se recueillit, goûta cette pensée, et reçut, avec une sainte émotion, le Viatique des mourans.

» Tout le reste de la nuit fut accompagné de souffrances cruelles. Les plaintes qu'elles lui arrachaient étaient accompagnées de nouveaux élans de piété : « Mon Dieu, que je souffre ! *Non est dolor sicut do-* » *lor meus*. Je vous offre mes souffrances ; que ma volonté ne s'ac- » complisse pas, mais la vôtre. Mon Dieu, je vous aime ; vous êtes » mon père, le meilleur et le plus tendre des pères. » Puis, revenant encore à son cher troupeau : « Mon Dieu, si je souffre, je l'ai bien » mérité, moi ; mais votre peuple, votre pauvre peuple, faites-lui mi- » séricorde ; *parce, Domine, parce populo tuo, ne in æternum* » *irascaris nobis*.

» Le matin, le docteur Cayol, son médecin et son ami, était enfin parvenu à le rejoindre, ainsi que le Grand-Vicaire qui en avait été violemment séparé la veille. On chercha les moyens de transporter l'auguste blessé à l'Archevêché. Le maintien des barricades rendait ce projet presqu'impossible [1]. Les insurgés, qui avaient veillé en silence pendant toute la nuit autour de l'asile qui avait reçu le bon Pasteur, venaient avec anxiété chercher de ses nouvelles. Les hommes, les femmes, les enfans montraient la plus vive émotion et laissaient couler des larmes en apprenant la triste réalité. Les Grands-Vicaires, M. le Curé de Saint-Antoine, les autres prêtres présens, y ajoutaient le récit des paroles admirables par lesquelles le bon Pasteur les conjurait de déposer les armes et de profiter du délai qui venait de leur être accordé pour faire leur soumission ; on leur répétait surtout le vœu si ardent du Pontife blessé à mort : *Que mon sang soit le dernier versé*. Ils baissaient la tête avec une vive douleur, et nous ne doutons pas que l'impression profonde produite dans l'immense faubourg par le dévouement pastoral, n'ait contribué pour beaucoup à rendre la dernière résistance peu longue, et à hâter la pacification générale.

» Vers une heure, dès que le chemin fut ouvert, l'Archevêque fut placé sur un brancard fabriqué à la hâte ; des ouvriers du faubourg,

1 Ce fut plutôt l'opposition des insurgés qui, malgré la plus vive instance de M. le docteur Cayol, s'opposèrent à son départ, voulant le garder en otage.

des soldats, des gardes nationaux, réunis par une affection et des regrets communs, ne se disputaient plus que l'honneur de porter ce précieux fardeau. Un cortége formé à la hâte de soldats et d'officiers des différents corps, se mit en marche avec les prêtres, les médecins, les serviteurs du Prélat : une longue haie de peuple pénétré de respect, de douleur, d'admiration, la garde nationale et les troupes pleines des mêmes sentimens, et rendant les honneurs militaires, l'accueillaient sur son passage. On se jetait à genoux, et l'on faisait le signe de la croix, comme devant les reliques d'un martyr. Des prêtres accourus de tous les points de Paris le reçurent à l'Archevêché tout baignés de larmes, mais aussi tout fiers de la gloire si sainte de leur Pontife. Paris tout entier partageait ce double sentiment, et au milieu de si grands malheurs, ce malheur semblait dominer tous les autres. La paix, la sérénité, la piété de l'Archevêque étaient toujours les mêmes, à mesure que le mal faisait de plus profonds ravages. Il bénissait les soldats de son escorte, tombés à genoux autour de son lit ; il répondait à ses Grands-Vicaires et aux membres de son Chapître, de son Clergé, de ses Séminaires, se pressant autour de lui, *que ce n'était pas pour sa guérison qu'il fallait prier*, *mais pour que sa mort fût sainte*. Il baisait souvent avec piété un Crucifix qu'on lui présentait, en lui rappelant que c'était le souverain Pontife qui le lui avait envoyé comme un gage de sa tendresse paternelle, et qui y avait attaché des indulgences pour l'article de la mort.

» Les plus illustres médecins et chirurgiens de la capitale avaient inutilement été appelés : tout espoir était perdu. Son agonie commença le mardi vers midi. Depuis ce moment jusqu'à quatre heures et demie, heure de sa mort, les prières de la recommandation de l'âme furent récitées à travers les sanglots d'une nombreuse assistance de Prêtres, de gardes nationaux, d'hommes de toutes les conditions. Quand enfin le saint Archevêque eut rendu le dernier soupir, un des Grands-Vicaires, ayant rappelé aux Prêtres présents, et tous baignés de larmes, quelques-unes des plus touchantes paroles du martyr de la charité, tous étendirent la main sur son corps, et jurèrent de consacrer, à son exemple, leur vie et jusqu'à la dernière goutte de leur sang, pour la gloire de Dieu et le salut de leurs frères.

» Ce serment, tout le Clergé de Paris et de la France le répète, et il le tiendra. »

Après cette relation officielle, nous devons ajouter la lettre suivante de M. *Théodore Albert*, qui accompagnait le vénérable archevêque aux barricades, portant devant lui le rameau vert; elle complète le récit des faits dont il a été témoin :

« Monsieur le rédacteur,

» Acteur des plus tristes scènes du drame qui vient d'ensanglanter Paris, je n'aurais pas songé à prendre la parole, si la vérité n'avait pas été travestie, et si l'on n'avait pas annoncé que je venais de mettre la justice sur les traces du meurtriers de Mgr l'Archevêque de Paris.

» C'est seulement place de l'Arsenal que j'ai appris de la bouche du prélat sa sainte résolution. Monseigneur ayant fait demander un homme pour le précéder et l'annoncer aux insurgés, je m'offris aussitôt. Un officier supérieur ayant dit qu'il ne fallait, pour cette mission, ni un militaire, ni un garde national, je quittai mon uniforme, et je revêtis en place une blouse et une casquette. J'attachai aussitôt après une branche d'arbre à un bâton de drapeau qui avait été pris aux insurgés, et je marchai précédant Monseigneur et ses deux grands-vicaires, MM. Jaquemet et Ravinet.

» La place de la Bastille était déserte. Arrivé à la barricade, je proclamai l'arrivée de l'Archevêque de Paris; je traversai alors, avec mon rameau, la boutique du marchand de vin qui fait le coin de la rue de Charenton et de la rue Saint-Antoine. Le prélat me suivit seul, Pierre Sellier, son domestique, ayant été repoussé dans la boutique du marchand de vin, et MM. les grands-vicaires ayant été séparés par l'invasion subite de la place et le tumulte occasionné par des querelles qu'ils voulurent apaiser. J'agitai mon rameau de paix et me rapprochai de Monseigneur, qui ne marchait que fort lentement, à cause de l'état des pavés, et qui tenait sa droite aux maisons.

» La main étendue, il s'écriait : *Mes amis, mes amis......* C'est à peine si on pouvait l'entendre, car le bruit était grand des deux côtés. Je le conduisais sur une place restée pavée entre les deux barricades, lorsque, arrivé à la porte de la première boutique du nº 4, l'Archevêque fléchit sur lui-même et tomba dans mes bras me disant : *Mon ami, je suis blessé*. Sa figure était restée si calme, que je dus croire sa blessure légère. Aidé par des insurgés, je pris ses jambes

et je le rentrai dans la boutique. La fusillade venait de recommencer, et les insurgés nous entouraient avec de grandes démonstrations de douleur. Le valet de chambre Pierre nous rejoignit alors, et il fut blessé dans les reins.

» La boutique du n° 4 étant vide, nous portâmes Monseigneur dans la boutique du n° 26, seule porte que nous ayons trouvée ouverte après la deuxième barricade. La fusillade était terrible autour de nous; le prélat ne se plaignait que de ses jambes que je soutenais toujours.

» Tout à coup un insurgé me dit en me saisissant par le milieu du corps et en regardant le prélat : « *Le brigand qui l'a tué, voyez-vous, je l'aurais fusillé si on m'avait laissé faire.* » Cet homme répéta plusieurs fois ces paroles avec énergie. Si je le revoyais, je le reconnaîtrais sans aucun doute, et peut-être alors, pourrait-on connaître le nom de l'assassin. Mais tournant moi-même le dos aux insurgés de la barricade, je ne puis savoir d'où le coup est parti, et par conséquent donner sur ce point aucun éclaircissement à la justice.

» Nous avons pu sortir bientôt de la boutique n° 26, les insurgés et une femme nous ayant remis un matelas, un drap et un oreiller. Mais le brancard que nous avions fait avec des fusils était sans cesse défait, pour franchir les barricades qui se trouvaient sur la route des Quinze-Vingts. Pierre, malgré sa blessure se tenait toujours aux côtés de l'Archevêque, soutenant un coin du matelas, tandis que Monseigneur, oubliant ses souffrances, ne s'inquiétait que de celle de son fidèle serviteur. On nous ouvrit la petite porte des Quinze-Vingts; le curé de Saint-Antoine arriva aussitôt et voulut que nous montassions le prélat dans son appartement, où il fut placé sur des matelas dans le salon, les insurgés se retirèrent, et Monseigneur demanda M. Delage, son secrétaire particulier, le docteur Cayol et son domestique Cyprien. J'offris d'aller les chercher, et, pendant que M. le curé de Saint-Antoine me faisait un *laissez-passer motivé*, M. l'abbé Roux voulut m'accompagner. Nous arrivames à l'angle de la place de la Bastille et de la rue de la Planchette, tout-à-fait abandonné par les insurgés. J'annonçai à la sentinelle de l'armée un prêtre pour l'Archevêque de Paris; nous passâmes la rue Saint-Antoine.

» Le concierge de l'Archevêché se trouvait là inquiet sur le sort de

son maître; nous le chargeâmes d'aller chercher le docteur et nous prîmes nous-mêmes à l'Archevêché M. Delage et Cyprien. Nous revînmes par le même chemin. A notre retour, MM. Jaquemet et Ravinet [1], qui avaient pu rejoindre l'Archevêque à travers les plus grands dangers, lui faisaient connaître la gravité de sa blessure. Les deux serviteurs fondaient en larmes; Pierre se traîna jusqu'auprès du lit du prélat, qui les priait de lui pardonner les petites vivacités qu'il avait eues envers eux. Ils reçurent ensuite sa bénédiction. Pendant que je lui baisais les mains, il me recommanda à MM. les grands-vicaires: « *Qu'on lui donne un souvenir de moi,* » dit-il, et on lui répondit : « *Monseigneur, vous le lui donnerez vous-même.* » J'assistai ensuite à la sainte cérémonie des sacremens ; puis, voyant que je n'étais plus utile, je songeai à me retirer. M. l'abbé Roux, me voyant décidé à repasser seul, et à une heure du matin, la place de la Bastille, me prêta une soutane, afin que je pusse m'annoncer comme prêtre aux sentinelles avancées de l'armée, les seules que j'eusse à craindre.

» THÉODORE ALBERT,
» Editeur, rue Vivienne, 8, caporal, de la 3e légion, 3e bataillon, 3e compagnie. »

Nous renvoyons au cahier suivant le complément du récit et des pièces concernant la mort de Mgr l'Archevêque; nous publierons encore :

1° Le récit de sa mort, fait par M. le docteur Cayol, non encore paru en ce moment ;

2° Quelques détails sur nos relations avec le glorieux prélat et sur l'intérêt qu'il portait aux *Annales de philosophie chrétienne* ;

3° La liste de ses ouvrages.

A. BONNETTY.

[1] Il y a ici erreur; M. Ravinet ne put arriver que le lendemain à 4 heures.



Compte-rendu à nos Abonnés.

Comme ou vient de le voir, l'espace nous manque pour achever de rendre compte de la glorieuse *mort de Mgr l'archevêque de Paris;* nous ne pouvons donc qu'adresser quelques mots à nos abonnés sur la position des *Annales de philosophie* après les divers bouleversemens que la société a subis depuis le mois de février dernier. Comme on peut le croire, le contre-coup qui a paralysé toutes les affaires s'est aussi fait sentir aux *Annales;* plus de 60 abonnés, atteints par les événemens, frappés dans leur fortune, effrayés encore plus par un avenir, qui semblait ébranler toutes les existences, nous ont écrit qu'ils étaient forcés, quoiqu'à regret, de suspendre leur abonnement. Cette perte est très-grave pour nous. Et pourtant disons tout de suite qu'elle ne nous fera nullement suspendre notre publication. La perte nous frappera seul, et nous saurons suppléer à ce qui nous manquera de ce côté. Non, jusqu'à ce que nous ayons épuisé nos dernières ressources, nous ne cesserons de rester sur la brèche et de défendre les doctrines de l'Eglise.

Nous l'avons déjà dit : presque tous les organes de la presse catholique scientifique sont suspendus. L'*Anthropologie catholique*, l'*Auxiliaire catholique*, le *Monde catholique*, ont cessé leur publication. Le *Correspondant* le mieux patroné de toutes les revues, s'est transformé en *Bulletin*. En ce moment encore le *Mémorial catholique* n'a pas paru depuis avril. Un autre organe qui pouvait compter parmi les organes catholiques, la *Revue nationale* de M. Buchez, cesse aussi de paraître. Il est vrai que les rédacteurs de celle-ci sont presque tous arrivés au pouvoir, et se sont lancés de leur cabinet dans les ministères ou les ambassades. Nous croyons bien qu'il n'existe plus en ce moment de vivans que la *Bibliographie catholique*, à 10 fr. par an, et nos deux revues l'*Université catholique*, à 25 fr. par an et les *Annales de philosophie* à 20 fr. par an. On voit que le poids principal pèse sur nous. Nous ferons tous nos efforts pour le supporter le plus longtems possible.

Mais nous conjurons nos lecteurs de nous venir en aide; nous leur exposons simplement et sans détour notre position, nos dangers, nos

sacrifiées, c'est à eux de voir s'ils veulent les partager avec nous, ou bien s'il faut rentrer dans le silence et attendre des tems meilleurs.

Certes, pour tout homme qui connaît notre situation intellectuelle, morale, et même matérielle, ce n'est pas le moment de cesser les publications, les prédications, les enseignemens chrétiens de toute sorte. Nous osons même dire que si jamais il y a eu devoir, obligation, nécessité de répandre, de populariser les doctrines des *Annales*, c'est maintenant.

Les *Annales*, comme on le sait, ont pris à tâche de chasser de l'enseignement les systèmes de *philosophie naturelle*, *révélée*, *infusée intérieurement à l'homme*, pour les remplacer par celui de la *philosophie traditionnelle, révélée extérieurement de Dieu.* Or c'est là toute la question qui se débat en ce moment.

La *philosophie naturelle* coule à pleins bords et menace de tout emporter avec elle. Déjà elle a obtenu dans un nombre d'esprits beaucoup plus grand qu'on ne pense, qu'on ne parlât plus du *Dieu de la tradition*, JÉSUS-JÉHOVAH ; elle y a substitué le *Dieu absolu*, *infini*, le Dieu *tout* ou *panthée*, que chacun fait parler à sa guise ; quelques uns le font matière, d'autres esprit, d'autres le grand Tout, quelques uns même, voyez le bonheur, le font *catholique ;* mais non point parce qu'il s'est *révélé* tel, mais parce qu'ils jugent bon de le *faire* tel. — Ce sont là des choses généralement accordées.

Mais ce n'est rien que cela.

Voilà que la *philosophie naturelle* s'attaque en ce moment à la *société*, à la *famille*,.... à la *propriété*. Dieu, la société, la famille !! passe, on appelle ces adversaires des utopistes inoffensifs,.... ou plutôt des utopistes amis de l'humanité: *saint-simoniens, fourriéristes, phalanstériens, socialistes* de toutes sortes....! Mais quand on a touché à la *propriété*, oh ! alors un cri de détresse et d'indignation est sorti de toutes les bouches, et l'Assemblée nationale a formulé contre son auteur, le vote suivant :

» L'Assemblée nationale, considérant que la proposition du citoyen
» *Proudhon* est une atteinte odieuse aux principes de la morale pu-
» blique, qu'elle est une violation flagrante du droit de propriété,
» base de l'ordre social, qu'elle encourage la délation et fait appel aux
» plus mauvaises passions ;

» Considérant, en outre, que l'auteur a calomnié la révolution de

» février en voulant la rendre complice des théories qu'il est venu » développer à la tribune.

» Passe à l'ordre du jour. »

C'est fort bien. Mais si vous voulez échapper à M. Proudhon, cessez donc d'enseigner que la société est à refaire, que Dieu, qui en est l'auteur, a oublié de l'asseoir sur ses véritables bases. Ne confondez pas le mot *réformer* avec celui de *renverser ;* ne dites pas que votre révolution est sociale, dites seulement qu'elle est réformatrice ; et pour réparer l'édifice, n'allez pas renverser ses fondemens. — Par conséquent, cessez d'enseigner ces principes de philosophie naturelle, de droit de nature, d'état de nature ; car, prenez-y garde ! le véritable état de nature est la sauvagerie ; dans cet état, il n'y a ni Dieu, ni famille, ni propriété : est-ce là que vous voulez nous mener ? Cet état n'a jamais existé, ne peut pas exister ; et pourtant, c'est cet état que supposent, que prennent pour base, pour point de départ, tous ceux qui, dans l'enseignement de la philosophie, du droit, du devoir, mettent à part la révélation pour parler de l'homme seul. Or, c'est cette doctrine qu'enseignent plus ou moins *toutes les philosophies* depuis 300 ans : on en voit maintenant les suites et les applications.

Lorsque donc les *Annales* ont pris à tâche de poursuivre cette philosophie, elles n'ont fait que combattre le principe même de nos erreurs, de nos discordes et de nos troubles ; nous ne cesserons de le dire, c'est de là que dépend le salut de l'Eglise et de la patrie ; c'est dans les mains du professeur de sagesse qu'est le salut commun. Que le clergé de France à qui nous nous adressons principelement prenne en main cette cause, qu'il retrempe la philosophie à son origine *divine*, non *intérieure, naturelle* c'est le panthéisme ; mais à son origine *divine, extérieure* et *révélée ;* c'est l'histoire, c'est la tradition, c'est la réalité, c'est le véritable *état naturel.*

Nous terminons ici, en disant que tout en suivant cette question, nous ne négligerons pas les autres questions ou religieuses ou scientifiques. Que nos lecteurs veuillent bien nous continuer leur suffrage et leur secours ; fesons tous, tous nos efforts, et que Dieu bénisse nos intentions et nos travaux.

A. BONNETTY,
Directeur-Propriétaire.

Nouvelles et Mélanges.

EUROPE.

FRANCE. PARIS. — *Nouvelles des missions catholiques*; extraites du n° 115, des *Annales de la propagation de la foi*.

1° *Mission de la Corée.* Lettre de Mgr *Ferreol* des missions étrangères, datée de *Souri-tsi-kol*, 3 novembre 1846. Relation du martyre de l'intrépide *André Kim*, qui avait introduit l'évêque en Corée, et qui, élevé au sacerdoce, répandait la foi de Jésus-Christ dans son pays. — Sa *Lettre*, racontant comment il a été pris, garroté, maltraité et traîné devant le tribunal où il se proclama Chrétien, et annonça l'Evangile. Ceux qui l'entendent disent qu'ils embrasseraient volontiers la foi, si elle n'était proscrite par le roi. Conduit dans la Capitale, il y professe encore la foi, qui est louée par ses juges. — Les mandarins sont terrifiés de la venue de trois bâtimens français qu'on a vu dans ces parages. Le martyr recommande sa vieille mère Ursule, et finit par : *Au revoir dans le ciel.* — En effet, le 16 septembre 1846, il reçoit la couronne du martyre: c'était le premier prêtre de la nation élevé au sacerdoce. — Notice sur sa vie. — De plus, 4 hommes et 4 femmes sont encore mis à mort. — Triste état de la mission; mais le pasteur n'est pas découragé; les confessions se sont élevées pendant l'année à 3,484; les baptêmes d'adultes à 946, d'enfans à 1387, les catéchumènes à 220, les mariages à 654, les confirmations à 1424.

2. *Mission des États-Unis.* Lettre de M. *Brasseul*, vicaire-général de Boston, datée de Rome, 26 février 1847, contenant la statistique religieuse des différens états soumis à la juridiction de l'évêque de Boston.

3. *Mission de l'Océanie.* Lettre du P. *Dubreul*, mariste, datée de *Rome*, 26 avril 1847, et racontant le résultat d'une visite générale qu'il vient de faire dans l'Océanie. Depuis 1837, époque où le premier prêtre catholique est arrivé dans ces parages, la foi y a prospéré d'une manière miraculeuse, comme l'ont prouvé les lettres insérées dans nos précédens cahiers, dont on ne fait ici que tracer un tableau sommaire.

4. Lettre du P. *Matthieu*, mariste, datée de *Wallis*, 20 juin 1845. Récit d'une guerre déclarée aux catholiques par une partie de la population, ayant en tête les missionnaires protestans. Modération et patience des catholiques; leurs ennemis demandent enfin la paix. — Instructions données aux néophites: tous savent lire; ils exécutent les pompes catholiques comme en Europe.

5. *Mission de Fidji.* Lettre du P. *Roulleaux*, mariste de *Lakeba*, 12 novembre 1845. Détails sur 15 mois passés dans les épreuves sans avoir obtenu

de résultat. Les ministres protestans, qui y dominent, les tourmentent de toute manière. — La mort d'un chef laisse un peu de liberté aux missionnaires. L'auteur tombe malade, et les ministres lui donnent ce qui est nécessaire pour la guérison. — Etat politique de ces îles : Tous farouches, anthropophages, la moitié de la population mange l'autre; polygamie, femmes étranglées à la mort de leur mari; malades réputés incurables enterrés vifs.

6. *Mission de la nouvelle Calédonie.* Lettre du P. *Montrouzier*, mariste, datée du *port Ballade*, 13 août 1846. Ils sont bien reçus par les 4,000 naturels qui forment cette contrée; ils y introduisent des choux, des haricots et autres plantes potagères pour l'usage des habitans. La plupart des sauvages, et surtout les enfans, se font instruire avec la plus grande ardeur; ils demandent si l'on peut encore offenser Dieu après le baptême. Mais leur misère est extrême; mourant presque de faim, et continuellement harcelés par des ennemis qui veulent les manger. — La corvette *La Seine* se brise sur les récifs qui entourent l'île. Les missionnaires recueillent et sauvent tout l'équipage.

7. Mandemens et départs de missionnaires.

ROME. — *Ouvrages mis à l'index.* Par décret du 15 avril 1848, la Congrégation du Saint-Office vient de mettre à l'index les ouvrages suivants : *Adresse au Pape Pie IX sur la nécessité d'une réforme religieuse*, par M. l'abbé C. Thions; — *L'Eglise officielle et le Messianisme*, 2 vol. in-8°. — *L'Eglise et le Messie*, par Adam Mickiewiez. — *Allemagne et Italie, Philosophie et Poésie*, par Edgard Quinet; — *Le déluge, considérations géologiques et historiques sur les derniers cataclysmes du globe*, par Frédéric Klee; — *Ou l'Eglise ou l'Etat*, par F. Génin; — *Æloïm ou les Dieux de Moïse*, 2 vol. in-8°, par P. Lacour.

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES, DES AUTEURS ET DES OUVRAGES.

(Voir à la page 5 la Table des articles.)

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

